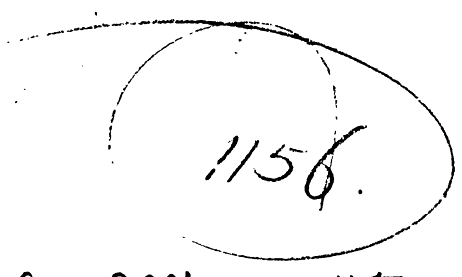
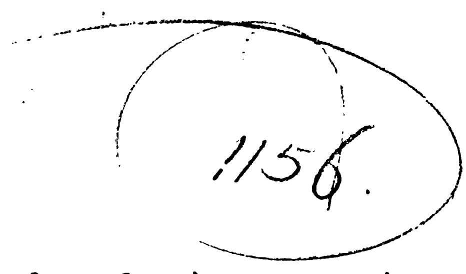



1156.


1156.

ACADÉMIE DE STANISLAS

(SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE NANCY).

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Nancy, imprimerie de veuve Raybois et comp.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

(SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE NANCY).

—

1852.



NANCY,

GRIMBLOT ET VEUVE RAYBOIS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,
Place Stanislas, 7, et rue Saint-Dizier, 125.

1853.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 1853.

COUP D'ŒIL

SUR

LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS,
EN 1851 ET 1852.

PAR M. EDMOND SIMONIN,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Messieurs,

Le 6 septembre 1850, l'Académie, nommée par Stanislas Société royale des sciences lettres et arts, terminait ses travaux d'un siècle entier par une séance solennelle honorée de la présence des hauts fonctionnaires, des membres du congrès scientifique de France, et destinée surtout à l'exposition de l'histoire de la Société.

L'Académie a voulu qu'aujourd'hui quelques pages

fussent ajoutées à cette histoire, et nous conformant à ce désir, nous exposerons rapidement les faits principaux qui appartiennent aux deux années qui viennent de s'écouler. De ces faits, les uns pourront compléter le récit de la vie de la Société, pendant le siècle qui a fini en 1850, et les autres vous initieront à son présent et à ses espérances d'avenir.

Depuis la séance séculaire dont la date vient d'être rappelée, l'Académie a perdu un bien grand nombre de ses membres. Plusieurs d'entre eux étaient presque les contemporains de sa fondation. Après avoir été bercés au récit des traditions lorraines, ils devinrent plus tard les enfants dévoués de la France, et ils furent les intermédiaires véritables entre cet ordre de choses prolongé encore par STANISLAS mais dont François III, quittant Nancy pour Florence, était la dernière expression réelle, et celui qui, aujourd'hui, réunit Lorrains et Français, par les liens d'une indissoluble nationalité.

M. ALEXANDRE DE HALDAT DU LYS était l'un de ces hommes qui, respectant et honorant toujours leur origine, consacrent à leur nouvelle famille leur affection et les utiles résultats de leurs travaux. L'Académie, comprenant que l'hommage à rendre à M. DE HALDAT ne pouvait se tracer en quelques lignes, a voulu qu'une appréciation spéciale lui fut présentée, aussi n'anticiperons-nous qu'en un seul point sur l'éloge futur. Au moment où, pour la première fois, nous remplissons, publiquement, les fonctions de secrétaire perpétuel,

nous voulons offrir le juste tribut de la reconnaissance de notre Société à celui qui, pendant plus de cinquante années, a exercé ces fonctions avec tant de distinction. Nous avons déjà rappelé le zèle du chevalier DE SOLIGNAC, secrétaire de STANISLAS, nommé par lui secrétaire perpétuel, dès la formation de la Société, et les efforts de M. PIERRE DE SIVRY, appelé à lui succéder par la volonté de Louis XV et entrant, l'un des premiers, par des travaux encore aujourd'hui estimés, dans la voie féconde de ces études qui développées, de nos jours, d'une manière merveilleuse, ont permis à la géologie de s'élever à l'état d'une science complète, à l'égal de l'astronomie. M. DE HALDAT, lors de la dernière séance publique, signalait l'honorable caractère de son prédécesseur M. COSTER ; il énumérait ses travaux en vue du bien public, et les suites heureuses de son dévouement pour sauver du pillage les riches collections dont l'Académie avait la garde. Ne partagez-vous pas, Messieurs, notre conviction que M. DE HALDAT, par son zèle, ses efforts, ses nombreux et importants travaux et son ardente sollicitude pour l'honneur de l'Académie, a réuni les divers genres de mérite qui ont élevé si haut, dans l'estime publique, ses trois honorables devanciers.

Le dernier acte officiel de M. DE HALDAT a été l'expression des profonds regrets éprouvés par l'Académie, lors de la mort de M. François DE VILLENEUVE, marquis de TRANS, correspondant de l'Institut, frappé au moment où il composait un ouvrage important sur la cé-

lèbre maison de Guise. Heureusement pour les lettres, M. DE TRANS n'avait pas attendu la fin de sa carrière pour la publication de plusieurs de ses consciencieux travaux. Déjà avaient paru : l'histoire du bon roi Réné, celle de Saint Louis, et un travail sur les tombeaux des grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dont Hélion de Villeneuve avait été l'un des plus illustres. L'Académie venait, à peine, de se séparer de M. DE TRANS, qu'elle perdait son frére jumeau, M. Alban DE VILLENEUVE BARGEMONT, l'un des Préfets de la Meurthe qui ont laissé les plus profonds et les plus honorables souvenirs, et qui, en entrant à l'Institut dont ses remarquables travaux en économie politique lui avaient aussi ouvert les portes, ne cessa jamais de donner à notre Compagnie les témoignages du plus vif intérêt.

Nous rappelions, en 1850, les services rendus à l'Académie par M. PIERRE DE SIVRY, et nous avions alors le bonheur de compter sa fille parmi nos correspondants résidants, mais, naguère, les liens qui unissaient Mme DE VANNOZ à la Société ont été rompus. L'Académie, qui n'ayant pu acquitter sa dette de reconnaissance lors de la mort de son ancien secrétaire, décédé dans le duché de Deux-Ponts, désirait pouvoir rendre honneur à sa mémoire, en offrant aussi à celle de Mme DE VANNOZ des hommages bien mérités, a été arrêtée par la modestie de sa famille. Si aujourd'hui, encore, nous nous conformons à cette pensée, nous avons la certitude que la mémoire de Mme DE VANNOZ n'a rien à redouter de notre

silence, car les œuvres qu'elle a publiées et son esprit allié à une remarquable bonté sont présents au souvenir de tous.

En enlevant aussi, il y a quelques jours, M. DE SIVRY, frère de Mme DE VANNOZ, la mort a frappé le dernier Lorrain. Né en 1762, M. DE SIVRY, conseiller au parlement, se vit forcé, par sa santé, de décliner l'honneur de siéger à la cour d'appel, lors de son institution, et ne crut pas, en 1802, pouvoir reprendre à l'Académie la place qu'il y occupait avant la révolution. Grâce à sa prudence, M. DE SIVRY a vu, avec étonnement, passer encore plus d'un demi-siècle, mais son intimité seule a joui de sa conversation charmante et de l'esprit brillant qui le distinguait comme tous les membres de sa famille.

Presque au même moment où M. DE HALDAT était enlevé à la science, nous perdions trois autres confrères également docteurs en médecine: MM. BONFILS père, LEURET et LAMOUREUX aîné. Au premier revient le mérite d'avoir organisé le traitement de l'aliénation à l'asile de Maréville et d'avoir institué des cours spéciaux à la maison départementale de secours. Le second a marqué sa place élevée dans la science, par de très-remarquables travaux sur l'anatomie de l'encéphale, sur la physiologie, et surtout par l'introduction du traitement moral dans la thérapeutique de l'aliénation mentale. Quant à M. LAMOUREUX, naturaliste distingué, helléniste profond, lors que la langue grecque ne possédait

qu'un très-petit nombre d'interprètes, il a, pendant bien des années, concouru à soutenir à Nancy les bonnes études dans les lettres et dans les sciences, soit dans sa chaire à la faculté des lettres, établie momentanément dans notre cité, soit dans l'enseignement de l'histoire naturelle à l'Ecole forestière.

L'Académie a perdu encore dans la classe des membres correspondants, M. SPITZ, ancien inspecteur d'Académie ; M. COLLARD, qui, avant son entrée dans la magistrature, avait imprimé une impulsion à la science, par ses recherches sur des questions de physiologie ; M. le marquis DE PANGE, ancien membre titulaire ; M. LAIR, de Caen, si connu par son zèle pour les progrès de l'agriculture ; M. HUMBERT, professeur des langues orientales à Genève, et dont l'un des mérites est d'avoir facilité l'étude de la langue arabe ; M. le baron DE SYLVESTRE, membre de l'Institut ; et M. Gabriel ROLIN, habile numismate. La mort de M. DE GARAUDÉ a été récemment, à Paris, l'occasion d'une sérieuse manifestation qui a confirmé la valeur des publications de notre compatriote sur l'enseignement de la musique vocale. La dernière perte éprouvée par l'Académie est celle de M. le comte Charles DU COETLOSQUET qui venait à peine de transmettre de Jérusalem à sa famille les touchantes expressions de la foi la plus vive, lorsqu'il s'est couché, pour toujours, sur la montagne de Sion, dans son manteau de pèlerin.

Après la triste énumération des membres de l'Aca-

démie qui ont succombé, nous devons, Messieurs, vous faire connaître les nouveaux membres nationaux et étrangers qui ont été désignés à ses suffrages par leurs travaux dans les sciences, dans les lettres et dans les arts. La présence de plusieurs de ces nouveaux confrères ne permet point, ici, la libre et complète expression de notre pensée, mais votre propre appréciation suppléera à nos réticences.

M. Meaume, professeur de législation à l'École impériale forestière, quittant un instant ses publications sur le droit, a donné à l'Académie des recherches sur la famille des célèbres artistes, Claude Henriet, Israël Henriet, Israël Sylvestre, représentée, encore aujourd'hui, par le fils de M. de Sylvestre dont nous indiquions, il n'y a qu'un moment, la perte, et pour sujet de son discours de réception, il a choisi la vie et les œuvres de Callot. La publication de ce dernier travail dans les mémoires de l'Académie n'a pas permis sa lecture en séance publique, et le regret que nous en exprimons doit, aussi, s'appliquer au discours lu dans l'une de nos réunions particulières, par M. le comte de Warren, qui a donné la biographie de Victor Jacquemont, qu'il pouvait si bien apprécier.

Dans un instant, M. Guillemin, Recteur de l'Académie départementale, auquel l'histoire doit un ouvrage complet sur le cardinal de Lorraine, vous entretiendra de la nécessité d'élargir le cadre de l'histoire ancienne, et M. Paillart, premier Président honoraire de la Cour

d'appel, ajoutera aux divers discours qu'il a prononcés, l'éloge d'un académicien dont le nom est vénéré parmi nous, M. Bresson, mort conseiller à la Cour de cassation.

Plus tard, Messieurs, nos autres confrères vous exposeront une partie des résultats de leurs études spéciales, mais en attendant l'époque des séances officielles, l'Académie a reçu d'eux la communication de divers travaux. M. Morey, grand prix de l'Ecole de France à Rome, a fait hommage de l'une de ses œuvres sérieuses, en présentant un travail archéologique et architectonique sur la charpente sculptée, peinte et dorée de la cathédrale de Messine. M. l'abbé Marchal a rectifié plusieurs des allégations consignées dans les relations de la bataille de Nancy, et a exposé des faits nouveaux relatifs à cet événement européen. M. Alexandre de Metz-Noblat s'est fait précéder à l'Académie des deux volumes où se trouve exposée l'analyse des phénomènes économiques, et M. le baron de Saint-Vincent a offert divers mémoires qui, par la théorie, se rattachent à l'économie politique, et, par le côté pratique, à la moralisation immédiate des classes ouvrières.

Un de nos honorables confrères, M. le docteur Planchon s'est aussi, momentanément, assis au milieu de nous, mais un récent arrêté ministériel a enlevé à l'Ecole de médecine de Nancy et à la direction du jardin des plantes le savant professeur, en le chargeant de suppléer dans son cours de botanique le Doyen de la faculté des sciences de Montpellier. Le trop court passage

de M. PLANCHON, dont nous regrettons de ne pouvoir indiquer les titres scientifiques nombreux et variés, a été, toutefois, marqué à l'Académie par un travail, publié dans nos mémoires, sur les inflorescences épiphylles d'une nouvelle espèce d'*Erythrochiton*.

Un certain nombre de membres correspondants ont été désignés à l'Académie par la spécialité de leurs travaux. Ont pris place dans ses rangs : M. l'abbé BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD, dont le travail principal est l'un des traités complets qui existent sur la vie de Jeanne Darc ; M. Athanase RENARD qui a choisi cette héroïne lorraine pour sujet d'un drame historique, et M. l'abbé CHAPIA, auteur d'une vie du bienheureux Pierre Fourrier qui, dans le mouvement intellectuel lorrain, a tenu la place que Saint-Vincent-de-Paul devait, vingt ans plus tard, occuper en France.

M. NOLLET-FABERT et M. Georges BOULANGÉ, ingénieur des ponts et chaussés, ont produit des œuvres relatives à notre ancienne nationalité. Le travail de M. NOLLET, intitulé la Lorraine Militaire, prouve quels services la France a retirés du patriotisme des départements qui furent la Lorraine, et M. Georges BOULANGÉ a, par ses savantes recherches numismatiques et archéologiques, apporté un jour nouveau sur plusieurs parties de l'histoire de notre contrée et des anciennes principautés voisines.

A côté des historiens et des archéologues qui viennent d'être nommés, nous devons encore citer : M. le doc-

teur MOREL, auteur d'un ouvrage important sur l'aliénation mentale; M. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, élève de l'Ecole des Chartes, archéologue érudit qui a offert à l'Académie de remarquables travaux dans lesquels la science du légiste est venue apporter un secours puissant à celle de l'historien; M. CHARPILLET, auteur de mémoires sur l'économie politique, et M. Lucien COUTANT, président zélé de la société de sphragistique, à qui sont dues les fouilles opérées à Landunum.

L'Académie n'a point négligé d'associer à ses travaux les hommes qui, à des points de vue différents, représentent les arts dans notre cité, et elle a considéré comme des titres académiques sérieux: le livre sur l'orgue, œuvre à la fois scientifique et artistique de M. Joseph RÉGNIER, déjà connu par sa chronique d'Einsidlem, les remarquables paysages de M. le comte de SAINT-GERMAIN et les charmantes aquarelles de M. Alexandre GÉNY.

Pour clore la liste des correspondants français, il ne nous reste plus à citer qu'un seul nom qui dispense de tout commentaire, c'est celui de M. FLOURENS, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et membre de l'Académie française.

Un mot nous reste à dire, Messieurs, sur les savants étrangers auxquels l'Académie a conféré le titre de membre correspondant. En nommant M. le docteur BERTINI, fondateur de l'Académie de médecine de Turin et auteur de travaux sérieux sur le crétinisme, elle a

resserré les liens formés lors du congrès scientifique dont M. BERTINI fut l'un des vice-présidents. Elle a accueilli la demande de M. DE LE BIDART DE THUMAIDE, fondée sur des publications relatives à la jurisprudence belge. Elle a enrichi sa liste du nom de M. le professeur KARSTEN, secrétaire de la Société des sciences physiques de Berlin et qui, chaque année, rend le service de résumer tous les travaux qui ont paru en physique, et elle a prononcé, il y a quelques jours, l'admission de M. REUTER, botaniste distingué, successeur du célèbre de Candolle dans la direction du jardin botanique de Genève.

Nous devons, Messieurs, nous arrêter devant l'analyse des nombreux travaux qui ont été présentés lors de nos réunions ; ces travaux seront publiés, et leur appréciation dans un compte rendu spécial reste, comme par le passé, confiée au zèle de M. Auguste DIGOT, notre honorable secrétaire.

ÉLOGE

DE

M. F.-L. BRESSON,

CONSEILLER A LA COUR DE CASSATION,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS (SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE NANCY).

DISCOURS DE RÉCEPTION

PAR M. PAILLART.

..... Vir egregius .... alienissimo reipublicæ tempore extinctus, et autoritatis et prudentiæ suæ triste nobis desiderium reliquerat.....

Cicero, de claris oratoribus, I.

MESSIEURS,

En remerciant l'Académie de l'honneur de son choix, récompense du passé, encouragement pour l'avenir, en me présentant avec satisfaction et reconnaissance devant mes nouveaux confrères, auxquels je dois, après le naufrage, une petite place dans la république des lettres,

j'ai voulu consacrer à un éloge judiciaire la parole que vos suffrages m'ont rendue, et qui vous appartient désormais. Si la moitié de l'éloquence est, comme on l'a dit, dans le cœur de ceux qui écoutent, j'obtiendrai certainement une attention bienveillante. Vos plus chers souvenirs sont d'avance mes auxiliaires, et l'appui d'un travail auquel la piété filiale a bien voulu prêter d'intimes confidences.

Je viens, Messieurs, vous raconter la vie d'une des illustrations lorraines, d'un homme que des emplois différents et des fortunes diverses ont toujours trouvé supérieur à sa position, soit que, dans son ardente jeunesse, officier improvisé comme tant d'autres, il combatte pour la défense de ses foyers, soit que, dirigé par une vocation moins facile, soutenu par une secrète et puissante inspiration, il vienne remporter au barreau de paisibles victoires et réveiller les plus honorables traditions, soit que dans la maturité de l'âge et du talent, il s'elève par degrés aux grandes fonctions judiciaires, digne prix de ses longs travaux, de sa haute sagesse, noble couronne de ses vieux jours, réservés d'ailleurs à de si cruelles épreuves et promis à de si puissantes consolations. J'essaierai de vous montrer M. Bresson, démocrate classique, républicain de collége, Romain par ses études, Athénien, je suppose, un peu plus que Spartiate par les tendances de son esprit, libéral dans le sens vrai d'une expression dont les partis ont abusé ou comme éloge ou comme injure, fidèle toute sa vie aux grands principes d'ordre et

dans la suite de sa vie le rapporteur impartial et courageux du procès Fouquet (1) :

« J'ai escript ces deux pages le dimanche 29 septem-
» bre jour St Michel mil six cens cinquante deux, pre-
» nant plaisir à considérer les années de ma jeunesse et
» de mes estudes, dont je remercie le bon Dieu et le re-
» mercieray toute ma vie, pour les consolations et ad-
» vantages que j'en ai receu et ung moien de bien em-
» ploier mon loisir et de n'estre à charge ny à moi ny à
» personne.

» In solis ceu tibi turba locis. »

Tibulle IV. XIII. 12.

Ne croirait-on pas, à deux siècles d'intervalle, respirer le même air et vivre dans la même sphère d'idées ?

Bientôt, la naïve correspondance de l'enfant s'anime et se colore sous les inspirations de l'adolescence. Alors la France elle-même semblait jeune aussi. L'homme et le pays se sentaient excités du même feu, tous deux regardant trop haut et trop loin pour apercevoir l'abîme à leurs pieds. Dans la vie du jeune Bresson, un grand événement vient marquer cette époque. En février 1790, le collége tout entier, docile à l'entraînement général, veut prêter aussi le serment civique : simple écolier, plus riche encore des fleurs de la rhétorique que des

(1) M. Chéruel. — De l'administration de Louis XIV d'après les mémoires inédits d'Olivier d'Ormesson, page 207.

fruits de la philosophie, Bresson, désigné par le choix de ses condisciples, adresse à l'assemblée du district de Saint-Étienne-du-Mont, un discours plusieurs fois interrompu par des applaudissements ; mais il l'écrit lui-même à sa sœur, en lui racontant comment ému et troublé d'abord, il est redevenu tranquille et sûr de sa mémoire. « Ce n'était ni moi, ni mon style, ni ma déclamation que » l'on applaudissait ; c'était ma jeunesse, et, avec tant » d'insuffisance, mon amour naissant pour notre chère » patrie.... » Vous sentirez, Messieurs, toute cette profondeur de modestie, dont le témoignage se retrouve, soixante ans plus tard, dans les humbles archives de la famille, toute l'énergie de ce bon sens au milieu même d'une sorte d'ivresse qu'aujourd'hui encore, après tant de vicissitudes, une génération nouvelle (puisse-t-elle être plus sage et plus heureuse !) doit étudier et comprendre, à moins de rompre avec tout ce passé, bon ou mauvais indistinctement, à moins de fermer le livre où nos pères ont écrit leurs annales.

Cette première manifestation ne pouvait suffire à tant de zèle. Les écoliers forment le projet d'envoyer à l'Assemblée nationale un don patriotique. Bresson est successivement élu, malgré bien des intrigues, président, collecteur, grand-trésorier, orateur de la députation. Les boursiers furent sur le point d'assommer les pensionnaires à propos d'une question de vote collectif ou séparé. Le différend est porté à un tribunal formé des députés de tous les colléges. Bresson « plaide avec chaleur la cause de ses

commettants. » A ces mots, jetés en passant dans une épître familière, reconnaissez le futur avocat. — Il arrive enfin à l'Assemblée, que présidait alors l'évêque d'Autun. Il y récite un discours que lui-même trouve assez plat. Le Recteur de l'Université, plus prudent cette fois, lui avait gâté son œuvre. — Dans cette lettre piquante et spirituelle, dont la lecture vaudrait bien mieux que mon récit, il fait connaître à sa sœur tous les incidents du petit drame dont il a parlé au père de famille d'un ton plus grave et plus discret. On peut y remarquer, comme de curieux indices, certaines appréciations fines et calmes. Laissons-le vieillir : il apprendra les hommes et les affaires. L'âge doit lui apporter avec l'expérience du vieux Nestor, quelque chose de la sagesse d'Ulysse, en la prenant par les bons côtés. Aujourd'hui l'enthousiasme des réformes le possède tout entier, et, quelque brave que soit un homme, n'est-il pas souvent plus fort par ses illusions que par son courage ? — Allez donc, puisqu'il le faut, allez, jeune et brillant lauréat du collége, orateur bien choisi de vos camarades : à vous, comme à eux, la servitude scolaire fait surtout aimer la liberté, et vous n'avez appris la politique que par vos livres. Allez au bruit des tambours et des applaudissements qui bientôt vous feront paraître plus tristes vos « prisons silencieuses (1) ». Jouissez de ces honneurs improvisés que le district accorde aux jeunes patriotes, tout en demandant

(1) Expression de M. Bresson.

en faveur des écoliers et pour couronner la fête par une sorte d'épigramme, un congé que le principal n'ose pas refuser. Vous avez goûté la science du bien et du mal; le repos est désormais loin de vous. — Adieu les douces études et les longues amitiés et les loisirs tranquilles. Le temps marche et vous emporte. — Où serez-vous dans quelques années, dans quelques siècles, dans quelques instants? Les années sont des siècles pour les victimes, et, dans l'histoire du pays, ne sont que des instants. — Ah! que de déceptions amères et d'espérances brisées! Combien de fils auront à pleurer la mort d'un père! Combien de riches gémiront dans la ruine et l'indigence! Les plus braves, les plus heureux iront aux frontières: Ils se battront en héros, malades peut-être en secret jusqu'à la mort de leurs illusions perdues. — La guerre, c'est l'honneur, c'est la bravoure, c'est la conquête.... quand Dieu le permet. — La guerre, ce n'est déjà plus la liberté.

Dans l'été de 1791, Bresson revient à Lamarche, tout fier, ainsi qu'il l'écrit, d'une année de sagesse et de travail, et digne de l'amitié paternelle. Il avait été réprimandé pour une folie de jeunesse, pas des plus communes il est vrai, celle d'avoir acheté trop de livres. Les joies de famille, si bien senties, si bien goûtées à tous les temps de sa vie, ne devaient pas durer: plus d'un rêve allait disparaître, et il devançait les jours par un engagement volontaire. La bravoure lorraine n'attend pour combattre ni le progrès du temps, ni les ordres du pouvoir.

En janvier 1792, il est à Avesnes, sergent-major et porte-drapeau. Moins de trois mois après, il a gagné ses épaulettes de sous-lieutenant. Il écrit de Wissembourg, se plaignant de ne pouvoir suivre son goût pour l'étude au milieu des devoirs du service, promettant, comme militaire, la même discipline filiale, la même docilité aux directions paternelles. Un attachement déçu, quelques froissements d'intérieur, un peu de mauvaise grâce peut-être de la part de son père dans les sacrifices que réclamait la position du jeune officier l'affectaient alors assez vivement, sans affaiblir sa résolution et sans diminuer son courage. L'idée révolutionnaire, il faut bien le dire pour la fidélité historique, est encore là vivante et active. L'air des camps était plus pur que l'atmosphère des assemblées, et, sous le drapeau, loin de Paris, une nature généreuse devait s'y tromper plus longtemps. Peu de mois après, les électeurs de Lamarche frappaient son père d'une sorte d'ostracisme, et le faisaient descendre de son siége de juge, triste épreuve du suffrage populaire appliqué au grand œuvre de la justice. Bientôt un membre de sa famille, député des Vosges à la Convention, expiait par la proscription, double titre d'honneur et pour son pays natal et pour un nom toujours noblement porté, le courage de son vote dans le procès de Louis XVI.

A dater de ces jours néfastes, nous retrouvons dans le capitaine Bresson (les survivants avançaient vite, et il devint adjudant-major par le choix de ses camarades

« sans qu'il lui en eût coûté même la peine de le dési-
» rer »), nous retrouvons en lui, dis-je, le militaire intrépide, dévoué à son rude métier, épris du danger, un peu pour la gloire sans doute, mais aussi à cause du danger lui-même, parlant de la patrie avec amour, des partis avec colère, de l'étranger en soldat, mais attristé par les réalités presque autant qu'il avait été exalté par les espérances. Sous le poids de ces cruelles déceptions, il écrivait, le 11 juin 1793, du camp de Lembach : « C'est
» donc en vain que nous versons notre sang pour vous
» donner la paix, puisque la paix est sortie de tous les
» cœurs ? O ma patrie ! combien de monstres ont conjuré
» ta ruine !... Au milieu des convulsions qui nous agitent,
» le poste le plus sûr et le plus honorable est celui où
» nous sommes. »

Quelque intérêt que puissent offrir ces commencements à peu près ignorés, et cette jeunesse si vive et si brave, je ne saurais reproduire ici tous les récits animés, pittoresques, de batailles, de mouvements militaires que le jeune officier adresse à sa famille. Cassel, Wiesbade, Spire, Mayence, Francfort et vingt bivouacs inconnus, dont les noms sauvages auraient effarouché la muse de Boileau, quand il voulait chanter le passage du Rhin, ont vu son noble courage ; chacune de ses lettres porte la date d'une victoire. — Une courte visite à Lamarche vint seulement interrompre ses services et reposer son activité. A l'armée, il se montre toujours calme au milieu des périls, toujours prêt à l'abnégation. Il refuse l'emploi

d'aide-de-camp, restant aux Ardennes parce qu'on y est en présence de l'ennemi, et, dans l'intervalle, menacé pour cause d'absence et par de secrètes rivalités, de perdre son grade au bataillon qu'il a quitté momentanément. Il n'a pas le bonheur d'être blessé. Pris de la fièvre et sur le point de mourir à l'hôpital de Strasbourg, il écrit une lettre d'adieux.

2 novembre, an Ier de la République française.

» Mon tendre père,

» Ma maladie m'a réduit à la dernière faiblesse ; ma
» fièvre continue et je ne quitterai pas Strasbourg avant
» ma guérison. J'ai des nuits cruelles, des jours paisibles.
» Dieu et vous, voilà ma consolation.

» Tendre famille, adieu. Je vous embrasse mille fois.
» Les forces m'abandonnent pour vous écrire, mais mon
» cœur vit pour vous aimer. »

Ainsi s'accomplissaient sous le drapeau les premières épreuves de sa jeunesse, dans un temps de privations et de combats, où, même au sein de distractions éphémères, la vie restait toujours sérieuse, parce que la mort n'était jamais loin.

Un jour, les hasards de la vie militaire rapprochèrent sous la tente deux jeunes officiers du même grade. La sympathie de leurs opinions et la fraternité de leur courage les unirent bientôt d'une étroite liaison. Les évé-

d'aide-de-camp, restant aux Ardennes parce qu'on y e
en présence de l'ennemi, et, dans l'intervalle, menac
pour cause d'absence et par de secrètes rivalités,
perdre son grade au bataillon qu'il a quitté moment
nément. Il n'a pas le bonheur d'être blessé. Pris de
fièvre et sur le point de mourir à l'hôpital de Strasbour
il écrit une lettre d'adieux.

2 novembre, an Ier de la République française.

» Mon tendre père,

» Ma maladie m'a réduit à la dernière faiblesse ; m
» fièvre continue et je ne quitterai pas Strasbourg avan
» ma guérison. J'ai des nuits cruelles, des jours paisibles
» Dieu et vous, voilà ma consolation.

» Tendre famille, adieu. Je vous embrasse mille fois
» Les forces m'abandonnent pour vous écrire, mais mo
» cœur vit pour vous aimer. »

Ainsi s'accomplissaient sous le drapeau les première
épreuves de sa jeunesse, dans un temps de privations e
de combats, où, même au sein de distractions éphémères
la vie restait toujours sérieuse, parce que la mort n'étai
jamais loin.

Un jour, les hasards de la vie militaire rapprochèrent
sous la tente deux jeunes officiers du même grade. La
sympathie de leurs opinions et la fraternité de leur courage les unirent bientôt d'une étroite liaison. Les évé-

Strasbourg le 1 [illegible]
hopital [illegible]

Mon tendre père

Ma maladie m'a réduit à : continuement et je ne quitterai pas Stras
J'ai deux [illegible] avec elle, deux jours p
ma consolation.

Tendre famille, adieu, je vous
embrasse [illegible] pour vous [illegible], ma
aimer. /

B[illegible]
adjudant [illegible]

nements et le temps ne tardèrent pas à la briser pour n'en laisser vivre que le souvenir. L'un d'eux revint dans ses chères montagnes et déposa l'uniforme pour prendre la toge d'avocat, changeant ainsi son but, non son caractère; l'autre, l'homme du Midi, plus ardent, plus ambitieux, resta sous les drapeaux : la République et l'Empire ont retenti du bruit de sa renommée; il a jeté sur le pays un dernier reflet de gloire militaire, quand déjà la Providence, par la terrible leçon des défaites, nous appelait pour l'avenir aux travaux réguliers de la paix. Deux monarchies ont accordé leur confiance et décerné de brillants honneurs à l'autorité de ses conseils, à sa longue expérience. — Quarante ans plus tard, à Nancy, au milieu des splendeurs d'un cortége royal, dans l'éclat des fêtes, au bruit même de ces harangues et de ces compliments dont la fortune a tant de fois changé l'adresse, le Maréchal de France reconnaissait son ancien frère d'armes, et, ranimant les meilleurs souvenirs de sa jeunesse, il serrait étroitement dans ses bras, au nom de la sainte amitié des camps, l'homme qui n'avait jamais rien demandé qu'à lui-même. — L'un était M. Bresson; l'autre était le Maréchal Soult. — Dans ce retour aux temps passés, j'ai presque dit aux temps antiques, tant nous allons vite! il y a de l'honneur pour deux, une leçon pour quelques-uns et de l'émotion pour tous.

M. Bresson aimait les dangers de la guerre plus que le métier des armes. Les loisirs, si rares qu'ils fussent alors, pesaient à l'activité de son esprit. Plusieurs fois il avait

caressé la pensée du retour pour le temps où il n'y aurait plus rien à craindre sur les frontières. « Parti avec joie, » il voulait revenir avec honneur. » — « Le métier ne » m'ennuie pas, disait-il, et je me battrai gaiement tant » qu'une bonne paix ne nous aura pas retiré les armes des » mains. » Son talent de rédaction n'était pas inconnu dans l'armée, et lui avait même attiré une légère disgrâce, un jour où, par sa plume et avec la signature de presque tous les officiers, le bataillon des Vosges, dont il faisait partie, avait réclamé plus de vigilance et de fermeté dans le commandement. A Strasbourg, durant une courte trêve, il dût prêter à quelques camarades, poursuivis devant les conseils de guerre, l'appui de ses facultés oratoires. On admira ; on eût applaudi si la discipline et la consigne ne s'y fussent opposées. Les militaires sont bons juges en matière d'éloquence, parce que l'éloquence vraie naît des inspirations du cœur. M. Bresson comprit mieux alors sa propre valeur et cette intime vocation qui devait l'élever si haut. Je crois que, malgré sa modestie, il en eut le noble pressentiment. Il a dû connaître cette bonne espérance de soi-même, *bona spes sui,* dont a parlé l'orateur romain, et recevoir cet avertissement secret qui fit tressaillir le Corrége et Montesquieu (1). Il rentra donc, à son temps et à son heure, dans la vie civile. Bientôt nous le verrons manier la plume et la parole comme il a manié l'épée.

(1) Préface de l'Esprit des lois, *in fine.*

Après un court séjour à Lamarche, M. Bresson vint se fixer au chef-lieu. On ne connaissait alors que des hommes de loi, des défenseurs officieux. Par des labeurs assidus, il devint jurisconsulte, et, plus tard, l'un des meilleurs, sans avoir fait son droit. La cause s'étudiait sur le dossier. Dans cette guerre pacifique, chaque combat préparait des armes pour le lendemain. Ici, Messieurs, il ne faut pas tout rapporter à l'aptitude personnelle ; il convient de faire la part des circonstances. Les lois que la France a reçues quelques années aprés, — elles ont conquis presque toute l'Europe et, plus puissantes que la guerre, plus habiles que la diplomatie, elles gardent leurs conquêtes, — ces lois où le nom du premier Consul et de l'Empereur est plus vivant encore que dans ses victoires, le pays tout entier les portait pour ainsi dire dans ses flancs. Il les préparait, il les voulait depuis longtemps, égaré sur les moyens jusqu'au crime et à la démence, persévérant et presque infaillible quant au but. L'esprit de ces lois était en quelque sorte à l'usage de tous ; leur texte n'avait point encore à porter le poids de la jurisprudence. Cette étude exerçait le jugement et la réflexion plus que la mémoire. Il y avait surtout du mérite à étudier le passé qu'on avait cherché à briser, à remonter vers les sources que des efforts méchants ou maladroits n'avaient pu tarir.

A cette époque, les tribunaux de chef-lieu étaient juges d'appel pour le département, et respectivement juges d'appel pour les départements voisins. M. Bresson eut

caressé la pensée du retour pour le temps où il n'y aurait plus rien à craindre sur les frontières. « Parti avec joie, » il voulait revenir avec honneur. » — « Le métier ne » m'ennuie pas, disait-il, et je me battrai gaiement tant » qu'une bonne paix ne nous aura pas retiré les armes des » mains. » Son talent de rédaction n'était pas inconnu dans l'armée, et lui avait même attiré une légère disgrâce, un jour où, par sa plume et avec la signature de presque tous les officiers, le bataillon des Vosges, dont il faisait partie, avait réclamé plus de vigilance et de fermeté dans le commandement. A Strasbourg, durant une courte trêve, il dût prêter à quelques camarades, poursuivis devant les conseils de guerre, l'appui de ses facultés oratoires. On admira ; on eût applaudi si la discipline et la consigne ne s'y fussent opposées. Les militaires sont bons juges en matière d'éloquence, parce que l'éloquence vraie naît des inspirations du cœur. M. Bresson comprit mieux alors sa propre valeur et cette intime vocation qui devait l'élever si haut. Je crois que, malgré sa modestie, il en eut le noble pressentiment. Il a dû connaître cette bonne espérance de soi-même, *bona spes sui*, dont a parlé l'orateur romain, et recevoir cet avertissement secret qui fit tressaillir le Corrège et Montesquieu (1). Il rentra donc, à son temps et à son heure, dans la vie civile. Bientôt nous le verrons manier la plume et la parole comme il a manié l'épée.

(1) Préface de l'Esprit des lois, *in fine*.

Après un court séjour à Lamarche, M. Bresson vint se fixer au chef-lieu. On ne connaissait alors que des hommes de loi, des défenseurs officieux. Par des labeurs assidus, il devint jurisconsulte, et, plus tard, l'un des meilleurs, sans avoir fait son droit. La cause s'étudiait sur le dossier. Dans cette guerre pacifique, chaque combat préparait des armes pour le lendemain. Ici, Messieurs, il ne faut pas tout rapporter à l'aptitude personnelle ; il convient de faire la part des circonstances. Les lois que la France a reçues quelques années aprés, — elles ont conquis presque toute l'Europe et, plus puissantes que la guerre, plus habiles que la diplomatie, elles gardent leurs conquêtes,—ces lois où le nom du premier Consul et de l'Empereur est plus vivant encore que dans ses victoires, le pays tout entier les portait pour ainsi dire dans ses flancs. Il les préparait, il les voulait depuis longtemps, égaré sur les moyens jusqu'au crime et à la démence, persévérant et presque infaillible quant au but. L'esprit de ces lois était en quelque sorte à l'usage de tous ; leur texte n'avait point encore à porter le poids de la jurisprudence. Cette étude exerçait le jugement et la réflexion plus que la mémoire. Il y avait surtout du mérite à étudier le passé qu'on avait cherché à briser, à remonter vers les sources que des efforts méchants ou maladroits n'avaient pu tarir.

A cette époque, les tribunaux de chef-lieu étaient juges d'appel pour le département, et respectivement juges d'appel pour les départements voisins. M. Bresson eut

d'aide-de-camp, restant aux Ardennes parce qu'on y est en présence de l'ennemi, et, dans l'intervalle, menacé, pour cause d'absence et par de secrètes rivalités, de perdre son grade au bataillon qu'il a quitté momentanément. Il n'a pas le bonheur d'être blessé. Pris de la fièvre et sur le point de mourir à l'hôpital de Strasbourg, il écrit une lettre d'adieux.

2 novembre, an Ier de la République française.

» Mon tendre père,

» Ma maladie m'a réduit à la dernière faiblesse ; ma
» fièvre continue et je ne quitterai pas Strasbourg avant
» ma guérison. J'ai des nuits cruelles, des jours paisibles.
» Dieu et vous, voilà ma consolation.
» Tendre famille, adieu. Je vous embrasse mille fois.
» Les forces m'abandonnent pour vous écrire, mais mon
» cœur vit pour vous aimer. »

Ainsi s'accomplissaient sous le drapeau les premières épreuves de sa jeunesse, dans un temps de privations et de combats, où, même au sein de distractions éphémères, la vie restait toujours sérieuse, parce que la mort n'était jamais loin.

Un jour, les hasards de la vie militaire rapprochèrent sous la tente deux jeunes officiers du même grade. La sympathie de leurs opinions et la fraternité de leur courage les unirent bientôt d'une étroite liaison. Les évé-

Strasbourg le 1 [illegible]
hopital [illegible]

Mon tendre père

Ma maladie m'a réduit à [illegible]
continuement et je ne quitterai pas Stras[illegible]
J'ai des nuits cruelles, des jours p[illegible]
ma consolation.
Tendre famille, adieu, je vous
m[illegible] ment pour vous avoir, ma[illegible]
aimé./

B[illegible]
adjt[illegible]

imprimé prouve que M. Bresson unissait dès ce temps au don de la parole le talent d'écrire qui s'est fait remarquer en d'autres circonstances, et surtout dans ses rapports à la Cour de cassation.

La Cour de justice criminelle de la Meurthe avait condamné à mort pour assassinat sur la personne de sa femme, un habitant des environs de Toul; l'éloquence du défenseur n'avait pu le sauver : deux moyens décisifs avaient été vainement invoqués ; le suicide de la femme; l'absence forcée du mari, détenu alors dans les prisons de Toul pour un léger délit. Un pourvoi en cassation est formé : l'avocat publie un éloquent Mémoire : l'arrêt est cassé, l'affaire renvoyée à Metz, et l'accusé acquitté. Personne n'a le droit de réviser ce terrible procès ; mais ce sont là, Messieurs, de ces victoires qui placent un homme bien haut dans l'opinion des autres et dans sa propre estime.

J'ai eu sous les yeux l'exorde et des notes étendues destinées à la plaidoirie devant la Cour criminelle de Metz. On y remarque à la fois la conscience et la facilité du travail. Les ratures, peu nombreuses, portent principalement sur des corrections secondaires.

Quant au Mémoire, on y retrouve, dans sa mâle énergie, et dans la maturité, verte encore, de la seconde jeunesse, ces dons heureux, cette sage abondance, ce respect profond des lois et des convenances sociales qui, vingt ans plus tard, dans le procès Pellet, devaient briller d'un si vif éclat.

Cette affaire eut dans la presse, alors peu bruyante et autrement occupée, un certain retentissement : plusieurs journaux (1), même à Paris, lui accordèrent quelques lignes, et le rédacteur du Recueil des causes célèbres déclare que cet écrit annonce un talent, un zèle, une sensibilité qui assureraient à l'auteur une des premières places dans le barreau de la capitale, s'il venait s'y fixer. — Mais l'auteur, fidèle à ses affections, à ses habitudes, ne quitta point, pour cette incertaine perspective, le barreau de Nancy. Il vivait entouré de confiance. Il comptait au sein de la Cour impériale de nombreux amis, et parmi eux, des hommes supérieurs que d'autres supériorités, et lui-même à son tour, devaient remplacer plus tard.

En 1815, à la suite du 20 mars..... ici, Messieurs, les temps se rapprochent ; je ne citerai plus que les dates. Les contemporains sont des témoins : la postérité est le grand jury qui écrit l'histoire... Aux Cent Jours, M. Bresson fut élu, par le collége de Nancy, député à la chambre des représentants. Il accepta ce mandat avec les sentiments de patriotisme et d'abnégation personnelle dont il avait déjà donné des preuves. Aucun fait n'a marqué son rapide passage sur le terrain des affaires publiques : les périls de la tribune ont effrayé sa modestie et il s'est réfugié dans le silence. « Au surplus, cette

(1) *Narrateur de la Meuse*, 18 octobre 1809. — *Journal de Paris*, 13 octobre 1809. — *Mémorial Européen*, 12 janvier 1810.

ment affaiblie par des crises nerveuses dont les premières atteintes dataient de 1820, et avaient pour cause les fatigues inouïes d'un grand procès criminel.

Au mois d'avril 1830, le magistrat dut redescendre pour un jour dans l'arène, et tenter une dernière fois les luttes du barreau. Des devoirs de famille l'engageaient à ce sacrifice : il avait à défendre en même temps la propriété, et bien plus encore, l'honneur d'un beau-frère, d'un ami, poëte élégant et sans prétention, en même temps qu'avocat, donnant ses loisirs au culte des muses depuis sa plus tendre jeunesse (1), avant tout homme de bien, chéri, estimé dans le pays. Vos souvenirs ont nommé l'un des anciens associés de l'Académie, Pellet, le Barde des Vosges, à côté de M. Bresson, dont la magnifique improvisation devant la Cour royale de Paris a été cette fois sténographiée, recueillie et vantée comme elle méritait de l'être. L'orateur a vécu plus longtemps que le poëte.

M. Pellet, modeste et défiant de lui-même, avait, pour chercher un éditeur, remis son manuscrit entre des mains infidèles. Le manuscrit disparut; mais l'auteur disait : « Peu importe : je sais par cœur toutes mes œuvres. » — C'est le privilége de quelques poëtes, pas de tous, et si l'on raconte, je crois, de C. Delavigne, qu'une tragédie toute faite a péri avec lui, un autre s'oubliait si bien qu'on lui fit admirer, sans qu'il le reconnût, un de ses propres chefs-d'œuvre.

(1) V. les Mémoires de l'Académie de Stanislas, an XIII.

Ici le dépositaire osa publier sous son nom, en juillet 1829, dans un journal de Paris assez peu répandu, l'une des principales pièces de Pellet. D'une main il l'avait prise, incomplète encore; de l'autre il l'avait altérée par des personnalités injurieuses.

Au mois d'octobre, Pellet fait paraître son recueil. Cette pièce s'y trouvait naturellement, et même enrichie de quelques corrections, et quand l'auteur se décida, non sans peine, à revendiquer ses droits, le forban littéraire ne craignit pas de répondre aux poursuites par une plainte en contrefaçon.

Le Barde des Vosges, attaqué dans son honneur en même temps que dans sa paternité littéraire (ce n'était point alors une question d'industrie et de commerce), accourt à Paris; il gagne son procès en première instance. On le traîne en appel. Les fatigues et le chagrin l'ont rendu malade: il revient mourir dans sa famille; mais il a pu dire à ses derniers instants:

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor!

Il a pu léguer à des mains puissantes, toujours pures, souvent victorieuses, le soin d'une noble et loyale vengeance.

Et cet espoir ne sera pas trompé, et les vœux du mourant n'auront pas été stériles pour sa famille et pour sa mémoire!

M. Bresson se présente devant la Cour royale de

Paris, non plus sous la robe, mais en habit de ville, collègue nouveau, éloigné, inconnu des magistrats qui vont juger sa cause. Il est là, calme et redoutable dans son agitation contenue, placé à côté de son adversaire, qui, lui aussi, avait eu l'honneur de porter la robe. La bonté de sa cause, l'impartialité de ses juges ont doublé ses forces, et puis, le souffle de l'opinion publique, éveillée sur ce scandale, le pousse et l'excite. Il semble attirer à lui, pour s'en servir avec une énergie calculée, cette électricité politique qui courait dans l'atmosphère de 1830 et qui devait former bientôt des orages.—Quand on rencontre, Messieurs, ces lointains souvenirs amenés par le sujet même, il ne faut, surtout à l'Académie, ni les grandir, ni les abaisser : Cicéron, plaidant un procès littéraire et si, par exemple, il eût défendu Virgile pillé par Bathylle, n'eût pas manqué de caresser la majesté du peuple romain. — Dès son exorde, acceptant comme un hommage à l'égalité devant la loi cet étrange rapprochement qui place sur le même banc le magistrat exempt de reproches et l'homme déjà flétri par un premier jugement, l'orateur s'empare de l'attention du public charmé et captive doucement la bienveillance de la Cour. Les avocats, suspendus à sa parole, diront bientôt que cet ancien confrère, tout nouveau parmi eux, serait digne de marcher à leur tête, et cette magnifique plaidoirie se soutient ainsi pendant plus de deux heures, sans que l'ordre de la discussion soit un seul instant dérangé, sans que la parole manque une seule fois aux besoins variés

de l'improvisation, ni la dignité du geste aux mouvements de la parole, sans que la mémoire hésite sur une citation ou sur un fait.... puis quand, avec toutes les ressources de la dialectique et toutes les richesses de l'éloquence, il a vingt fois gagné sa cause ; quand cette vigoureuse indignation de l'honnête citoyen, du frère, du magistrat, a dompté les doutes les plus rebelles ; que l'adversaire, l'ennemi est là, vaincu, écrasé, l'orateur, homme de bien, ramène avec lui vers le foyer domestique la pensée attendrie et reposée de son auditoire, et il dit à ses juges :

« Hâtez-vous, Messieurs, de mettre un terme à ce » funeste procès. Je ne devrais pas être ici ; l'inquiétude » et le chagrin m'y poursuivent. J'ai laissé derrière moi » deux femmes malheureuses en proie à le douleur, au » désespoir ; l'une d'elles peut-être déjà mortellement » atteinte du coup qui a frappé son fils. Elles réclament » ma présence ; elles peuvent encore recevoir de moi » quelques consolations ; mais, la plus douce que je » puisse leur apporter et leur offrir, c'est celle que leur » prépare votre justice : c'est l'arrêt qui protégera la » mémoire, qui apaisera les mânes irritées de celui » qu'elles ont perdu. »

Le résultat ne pouvait être incertain : le succès fut immense (1). C'était plus qu'un succès : un triomphe, et mieux qu'un triomphe : une bonne action. — Ah ! Mes-

(1) Voir tous les journaux du temps et notamment la *Gazette des Tribunaux*, 1er, 2, 3, 4 avril 1830.

sieurs, si, dans une seule phrase de l'écolier, nous avons trouvé la vocation lointaine de l'avocat ; si les plaidoiries du jeune capitaine devant les conseils de guerre ont annoncé ses victoires au barreau, ne voyons-nous pas ici l'infaillible présage d'un changement prochain, la promesse d'une plus haute destinée ? — A dater de cette heure solennelle, le ministère public avait trouvé un de ses plus puissants et de ses plus purs organes.

L'occasion ne fut pas longue à venir ; mais le caractère de M. Bresson, toujours plus disposé à fuir les honneurs qu'à les poursuivre, repoussa l'avancement que les circonstances lui apportaient. Il ne fut pas procureur général à Nancy, bien qu'une ordonnance du 5 août 1830 l'eût appelé à ces éminentes fonctions.—Resté conseiller, il devint président de chambre le 23 juin 1831. Si le gouvernement avait jugé sa valeur, le magistrat, de son côté, comprenait l'état du pays, la position de la magistrature, les besoins de la justice et la sombre gravité de certaines questions qui, dès cette époque, s'agitaient au fond des événements. Il était, en même temps que président à la Cour, membre de la commission administrative des hospices. Le bien de la cité comme la défense du bon droit le trouvaient toujours infatigable ; sa santé raffermie lui permettait de nouveau les excès de travail. Il commençait le sien, même en hiver, à cinq heures du matin, et c'est une habitude qu'il a transportée plus tard, selon la mesure de ses forces, dans la vie parisienne.

Le gouvernement ne perdit pas de vue un seul instant la pensée d'attacher par des fonctions actives à la défense de l'ordre social le mérite et le dévouement éclairé de M. Bresson. On avait à lutter contre la délicatesse de son caractère et contre la prudence habituelle de ses déterminations. « Il n'y a rien dans le monde, a dit le » cardinal de Retz, qui n'ait son moment décisif, et le » chef-d'œuvre de la bonne conduite est de connaître et » de prendre ce moment. » Et puis, avec les sages de l'antiquité (1), compagnons de ses travaux, amis de ses loisirs dans la paix comme dans la guerre, il pensait sans doute qu'il convient de se tenir en défiance des affaires publiques et de ne pas livrer sans examen aux entraînements de l'ambition la fortune de son honneur. — Le parquet de la Cour de Lyon fut offert et refusé sans orgueil comme sans fausse modestie, et, au mois de septembre 1832, M. Bresson fut nommé procureur général à Metz.

La position était difficile : de nombreux procès de presse exerçaient alors les orateurs du ministère public et ceux du barreau. « La polémique creuse les abîmes » qu'elle prétend combler : elle ajoute l'obstination des » amours-propres à la diversité des opinions (2). » — M. Bresson, de l'aveu de tous, déploya dans l'accomplissement de ses devoirs autant de convenance que de

(1) Corn. Nep. — In vitâ Pomp. Attic. VI.

(2) M. Guizot. Études morales. Préface. VI.

vigueur. — Dès le mois de mai 1834, ses services reçurent leur dernière consécration et leur plus haute récompense : il fut nommé Conseiller à la Cour de cassation. Le jour même de son entrée, il prenait part à une délibération importante en assemblée générale, et marquait du premier pas la place qu'il a occupée durant quatorze ans. Dans cette sphère supérieure, la loi règne en paix, toujours puissante et respectée : la science positive éclaire et domine la jurisprudence du pays. Le bruit, même le plus lointain, des passions humaines, ne parvient pas jusqu'au sanctuaire. Là, M. Bresson, affranchi de ces luttes qu'il avait noblement soutenues, non sans froissements et sans fatigues, et rendu à une vie plus calme, plus indépendante, déploya tous les trésors de son expérience. Ses facultés, riches et actives, contenues, et si on osait le dire, condensées dans les limites des rapports, leur donnaient un cachet remarquable d'élégance et de précision. — Au dehors, Messieurs, parmi les gens du monde, et quelquefois même du monde judiciaire, on ne sait pas assez ce qu'il faut de zèle et de persévérance pour suffire à ces laborieuses fonctions. Le travail, quel qu'il fût, plaisait à M. Bresson, il y retrouvait les habitudes de sa vie et l'un de ses plus chers attachements. Il marchait ainsi dans sa verte vieillesse, entouré d'estime et de respect. « Les vieillards, a dit un moraliste, sont la majesté du peuple. » Ne sont-ils pas aussi la majesté de la justice ? — Quelques rares loisirs étaient employés à faire auprès de son fils

aîné des voyages pleins d'intérêt pour tous deux, ou bien à cultiver de hautes relations. — C'est ainsi que M. Bresson a retrouvé l'ancien président de l'Assemblée Nationale qui avait entendu ses premiers essais oratoires et sa harangue d'écolier patriote. L'ancien évêque d'Autun était devenu prince et ambassadeur, puissant, riche et habile entre tant d'autres. Malheureusement, il nous a permis de douter en lui de bien des choses, excepté de son esprit. Il avait eu sous ses ordres à Londres, M. Charles Bresson, et aux questions discrètes du père, il répondit un jour avec ce sourire qui, chez lui, marquait la pensée plus que les mots eux-mêmes : « Je crois aux races, Monsieur Bresson : soyez rassuré » sur l'avenir de votre fils. » Cet avenir, en effet, devait être brillant ; mais la Providence a voulu qu'il fût court, et que, de tant de réalités éclatantes, de tant d'espérances plus hautes encore, il sortît une douleur sans remède et sans consolation. — Jusqu'au moment où les infirmités vinrent l'accabler, où il perdit, à un court intervalle, sa femme et l'aîné de ses fils, la carrière de M. Bresson avait été laborieuse, quelquefois pénible et tourmentée, mais, à tout prendre, heureuse : au retour de l'âge, il a pu compter de longues années uniformes et simples, embellies et charmées, malgré des souffrances passagères, par les soins de la tendresse conjugale, par les satisfactions de l'orgueil paternel. Il n'a connu, ce semble, qu'un grand malheur, le malheur de survivre ! — Le Ciel a permis qu'au déclin de ses forces et dans

la plénitude de son intelligence, il en sentit les amertumes, non pourtant sans quelque compensation. Il lui laissa d'autres fils voués honorablement aux fonctions publiques, et son nom revit avec éclat dans la magistrature.

Aux douleurs privées, vinrent bientôt se joindre les malheurs publics de 1848. M. Bresson quitta ses fonctions et reçut les honneurs de la retraite. Les souffrances physiques qui s'aggravaient se mêlaient aux tristesses morales. Une piété fervente soutenait son courage. Pour lui, ce ne fut pas cette fleur pâle et tardive qui fleurit près des tombeaux. Son enfance l'avait apprise aux leçons paternelles. Son âge mûr en avait gardé les traditions, malgré l'activité des affaires et l'agitation des esprits. Le 21 novembre 1848, sur le point d'atteindre sa 78e année, il cessa de souffrir. La foi, la douleur et le travail l'avaient préparé aux dernières épreuves.

M. Bresson fut un homme complet. Chez lui, le cœur échauffe ce que l'esprit éclaire : sans cet accord, il ne se rencontre en nous que des pensées confuses ou des mots sans valeur. Le pouvoir paternel avait fortement agi sur son enfance. La carrière militaire, qui pouvait le conduire aux grades les plus éminents, l'avait retrempé encore dans les habitudes de l'ordre et dans le sentiment de la discipline. Jeune, il eut la témérité des grandes choses, plus tard le courage des choses utiles, et toujours la volonté du bien. Son caractère appartenait à ces natures robustes que l'expérience éclaire et grandit sans les corrompre. Son esprit s'était fortifié de bonne heure

par ces belles humanités qui servent si bien dans la vie, au départ comme au retour. Danger ou travail, bravoure ou patience, il a pris au sérieux tous les devoirs, et son talent ne fut jamais qu'au service de ses convictions. L'esprit de conduite (1), le ferme bon sens ont réglé ses actions, le bon sens qui est, après tout, comme le dit Bossuet et comme on ne saurait trop le redire, le maître universel de la vie humaine. — Formé aux affaires hors de Paris, loin de Paris, dès qu'il y paraît, déjà sur le retour de l'âge, ignoré du public et connu seulement de quelques maîtres, il se place au premier rang. Paris qui n'a rien à lui apprendre fait taire à sa voix la critique partiale et les jugements exclusifs. On reconnaît, on proclame avec un sentiment d'admiration le rare mérite de cet avocat lorrain. Quatorze ans plus tard, il siége avec honneur dans la plus haute magistrature; et nous, Messieurs, quand Paris nous a envié d'abord un tel homme et nous l'a enlevé ensuite, nous n'aurions pas d'éloges pour la mémoire d'un ancien collègue, pas de fleurs pour sa tombe absente ! Tout ce qui est beau, tout ce qui est bien appartient à l'Académie de Stanislas. — Nouveau venu parmi vous, mais non pas le dernier, tant les vides sont prompts à se faire! j'ai voulu vous témoigner ma gratitude et vous rendre grâces de votre hospitalité, en plaçant mes paroles sous l'appui d'un nom qui

(1) Eloquentiæ sicut reliquarum rerum fundamentum sapientia. Cic., *Orator*. 21.



commande l'attention et le respect. — On reproche quelquefois aux Sociétés savantes de se montrer trop facilement disposées à mettre une petite statue sur un grand piédestal, et l'on oublie que là se rencontrent des foyers dispersés d'intelligence et de travail, que les Académies, par leur initiative ou par leurs encouragements, peuvent donner quelques défenseurs de plus à cette grande cause des lettres et des sciences plaidée depuis tant de siècles devant l'opinion et devant les pouvoirs, sans avoir été, ce semble, jamais perdue sans retour, jamais gagnée sans appel ; et puis, Messieurs, à un point de vue moral et pratique, l'exemple d'un homme qui satisfait de briller dans une sphère modeste, s'y est tenu pendant trente-quatre ans, et qui, à Paris, rapproché tout à coup des plus hautes sommités, s'est trouvé à leur niveau, ce bel exemple avec ses utiles enseignements m'a paru mériter mes préférences. Il me reste à désirer que cette étude à la fois trop rapide et trop longue, puisse obtenir votre approbation et justifier vos suffrages. J'aurai ainsi acquitté, en partie du moins, la dette honorable et douce que votre choix m'a imposée, non-seulement envers l'Académie elle-même, mais aussi envers le pays dont vous représentez si bien les sages pensées et les nobles sentiments.

ERRATA.

Page XIX, *ligne* 19, *au lieu de* Spiritum, *lisez* Spatium.

Page XX, *en note*. La citation de Tibulle n'est pas exacte, ainsi que le fait remarquer M. Chéruel. Tibulle a écrit :

... *In solis tu mihi turba locis*.

DE LA NÉCESSITÉ

D'ÉLARGIR LE CADRE

DE L'HISTOIRE ANCIENNE,

DISCOURS DE RÉCEPTION,

PAR M. GUILLEMIN.

MESSIEURS,

C'est un véritable honneur que d'appartenir à une Société dont le berceau fut entouré de tant d'éclat et qui, depuis un siècle, a compté dans son sein tant d'esprits distingués. En effet, je rencontre parmi les premiers membres de l'Académie de Stanislas quelques-uns des noms les plus éminents de la littérature française, Fontenelle, Montesquieu, le Président Hénaut. A ces noms illustres je pourrais en ajouter d'autres, célèbres aussi, qui appartiennent à la vieille Lorraine, et qui ont trouvé parmi vous de dignes continuateurs jusqu'à nos jours. Il y a peut-être quelque orgueil, Messieurs, à rappeler ces glorieux commencements de votre

Société ; mais il peut être utile à un récipiendaire de s'en souvenir quelquefois, ne fut-ce que pour entretenir et fortifier dans son âme le culte des hautes pensées et le respect des nobles traditions.

Messieurs, en m'admettant parmi vous, vous avez bien voulu me tenir compte de quelques travaux historiques dont les uns se rattachent à l'histoire de la Maison de Lorraine, et les autres ont pour objet diverses parties de l'Histoire ancienne. J'ai vu, dans le titre que votre bienveillance m'a conféré, un gracieux encouragement plutôt encore qu'une récompense méritée. Je vous en remercie sincèrement. Je tâcherai de rester digne de cette bienveillance en consacrant à ces études, que vous savez si bien apprécier, les loisirs de mon administration.

Messieurs, la Commission chargée d'examiner les modestes travaux qui devaient m'ouvrir vos rangs, a bien voulu constater que, dans un Précis d'Histoire ancienne récemment publié, j'avais été assez heureux pour donner à un sujet bien classique et bien vieux un certain attrait, un certain air de nouveauté. Son rapport même me fournit l'occasion d'insister ici sur la nécessité d'une révision complète de l'histoire de l'antiquité orientale. Je voudrais, laissant de côté Rome et la Grèce, montrer comment on pourrait rajeunir l'aspect de cette vieille Asie, élargir le cadre de son histoire à l'aide des découvertes modernes, faire revivre ces sociétés si peu connues, quoi qu'on en ait beaucoup parlé. J'ai besoin de vous demander grâce, Messieurs, pour ces nations dont

je viens vous entretenir pendant quelques instants, ou plutôt je demande grâce pour le récipiendaire lui-même, que d'anciennes habitudes ont porté à vous parlér aujourd'hui de ces Assyriens, de ces Perses, de ces Egyptiens, dont on a tant de fois fatigué notre enfance. Après tout, nous devons quelque chose à ces peuples, et cette civilisation moderne, dont nous sommes si fiers, est l'héritiére de celle qu'on vit fleurir, il y a deux ou trois mille ans, à Ninive, à Babylone, à Memphis. Etudier cette civilisation, c'est donc remonter au berceau de la nôtre, c'est aspirer à connaître la tradition de l'humanité elle-même.

Il y a quelques années, nous ne connaissions guère de l'ancien monde que les Romains et les Grecs. Habitués dès notre enfance à voir dans ces peuples les glorieux dépositaires de la civilisation antique, nous consentions sans peine à ignorer ce qui s'était passé en dehors de ces sociétés que les philosophes, les artistes, les poëtes et les historiens ont rendues immortelles. Il était à peu prés convenu qu'on n'entrait dans le domaine de l'histoire que quand on avait mis le pied sur le sol de la Gréce. Nous savions cependant, que dans cette immense contrée, qui s'étend entre le Nil et l'Indus, il y avait eu de grands centres d'une civilisation primitive, des monarchies embrassant de vastes territoires et d'innombrables tribus, des capitales plus étendues que nos capitales d'Occident, des palais plus somptueux que ceux de nos rois; et de vagues traditions nous disaient que leurs

orgueilleux fondateurs y avaient retracé la pompeuse histoire de leurs actions. Nous savions également que ces vieux peuples de l'Asie avaient laissé des traces puissantes de leur passage sur la terre. Des débris amoncelés dans le désert et sur les rivages des fleuves, des temples, des pyramides, des monuments de toute sorte recouverts d'inscriptions présentant des caractères étranges, inconnus ; tout ce que racontaient les voyageurs qui avaient visité ces contrées attestait un grand développement de culture sociale. Mais toute cette grandeur nous apparaissait à travers des ruines ou dans les récits incomplets des historiens grecs et dans quelques passages de la Bible. Et comme dans ce monde primitif de l'Orient, l'homme donne à ses œuvres des proportions colossales, nous étions disposés à croire que la fiction occupait une grande place dans les traditions de la Bible et dans les histoires d'Hérodote.

Mais voici que nous assistons à une véritable renaissance de l'Orient ; voici que les vieilles capitales sortent de leurs sépulcres, que les monuments parlent et livrent à la science les secrets de cette civilisation enveloppée jusqu'ici d'impénétrables ténèbres.

Avant de dire quelles précieuses lumières les découvertes modernes doivent répandre sur l'antiquité orientale, permettez-moi, Messieurs, de vous présenter en quelques mots l'état de la science historique sur ce point, au commencement du XIX[e] siècle.

Il existait, à cette époque, un enseignement tradi-

tionnel qui avait eu au XVIIIe siècle son représentant le plus populaire dans le pieux et savant Rollin. L'*Histoire ancienne,* où le vénérable chef de l'Université de Paris a si harmonieusement fondu les récits des écrivains grecs et romains, résumait pour les écoles et pour les gens du monde les connaissances qu'on possédait alors sur les peuples de l'Asie occidentale. Mais il ne fallait demander à Rollin, si sage, si judicieux d'ailleurs, ni une critique savante sur les points douteux, ni une connaissance approfondie des institutions, des arts, des religions de l'antiquité. Il ne fallait pas non plus lui demander quels rapports existaient entre les civilisations particulières des différents peuples, quelle influence elles avaient exercée l'une sur l'autre, et dans quelle mesure elles avaient contribué à la formation et au développement de la civilisation européenne. L'école de Rollin racontait et discutait peu, elle traduisait agréablement les écrivains de la Judée, de la Grèce et de Rome, plutôt qu'elle n'interrogeait l'Orient lui-même sur sa propre histoire. La Bible était son guide pour les temps primitifs, et elle faisait peu de cas de toutes les traditions qui s'écartaient des textes sacrés.

Mais à côté de cet enseignement qui reposait sur la Bible comme sur le fondement de toute certitude, la philosophie du XVIIIe siècle avait élevé d'aventureux systèmes et reconstruit sur de nouvelles bases l'histoire primitive de l'humanité. Imbue de cette fausse idée que l'homme avait débuté par l'état sauvage, elle admettait

que pour atteindre ce degré de culture où étaient parvenus quelques peuples de l'ancien monde, des milliers de siècles avaient été nécessaires à l'éducation de l'espèce humaine. Des notions vagues, confuses, exagérées sur l'état des sciences, sur l'âge des traditions et des monuments de l'Egypte, de la Chaldée, de l'Inde avaient bouleversé toutes les règles de la chronologie vulgaire, et jeté les esprits en dehors de toutes les croyances reçues. On attribuait à la civilisation de certaines contrées une durée de douze à quatorze mille ans; on aimait mieux prolonger indéfiniment cette période mythique, par laquelle commence d'ordinaire l'histoire des sociétés, que de s'en tenir au récit si simple de la Genèse. Chose singulière! c'était chez des peuples qui n'ont pas d'histoire qu'on allait chercher les preuves de l'antiquité de notre espèce, et l'autorité de Moïse était sacrifiée à celle des prêtres de l'Egypte, des Chaldéens de Babylone et des Brames de l'Inde. La Bible était enveloppée dans ce mépris, dans cette haine qui s'attachait alors au christianisme, et on contestait à l'homme la validité des titres les plus authentiques de son origine.

Cependant il était impossible que la rénovation qui s'opéra au commencement de notre siècle dans les études historiques, ne s'appliquât pas aussi à l'antiquité. S'il est vrai que les qualités essentielles de la critique contemporaine soient l'étendue et l'impartialité, les solutions fournies par le XVIIIe siècle devaient être révisées, quelques-uns de ses jugements devaient être modifiés et

cassés. En effet, grâce aux progrès de la linguistique, de l'ethnographie, de l'archéologie, la valeur des traditions particulières de chaque peuple fut mieux appréciée, l'autorité des textes mieux établie L'âge des monuments fut fixé, la parenté des peuples fut reconnue par celle des langues, et de la communauté des traditions considérées dans leurs éléments primitifs ressortit l'unité de la civilisation universelle.

C'est toutefois dans l'histoire des peuples pris isolément et dans l'étude des civilisations particulières, que la science moderne a recueilli la plus abondante moisson de faits nouveaux, et qu'elle a pu sur les points les plus essentiels rétablir la vérité. Il importait surtout de connaître la destinée des peuples qui entretinrent avec notre Europe les rapports les plus fréquents, et qui exercèrent sur cette civilisation romaine, mère de la nôtre, l'influence la plus directe. L'Egypte, l'Assyrie, là Chaldée, la Perse durent tour à tour être livrées aux investigations de la science. Et c'est, en effet, dans ce vieux domaine de l'histoire classique que l'érudition moderne a concentré ses plus laborieux efforts et qu'elle a obtenu les plus remarquables résultats.

C'est par l'Egypte que commença cette renaissance dont je viens de parler, et ce fut un Français, Champollion, qui en donna le signal. La lecture des inscriptions hiéroglyphiques fut le point de départ de ces recherches savantes, ingénieuses, auxquelles nous devons la restauration de l'histoire égyptienne. Dans toute l'étendue de

la vallée du Nil, les monuments ont été interrogés et ils nous ont raconté les actions des rois qui gouvernaient le pays depuis les temps les plus reculés. Armée de son flambeau, la science a pénétré dans ces sombres nécropoles où dormaient les Pharaons, et elle y a retrouvé ces nombreuses dynasties dont il ne restait de traces que dans les écrits mutilés du vieux Manéthon. Nous connaissions à peine les noms de quelques souverains séparés les uns des autres par des siècles, et ces noms ne nous rappelaient qu'un petit nombre d'événements altérés par la crédulité des voyageurs grecs ou amplifiés par la vanité nationale. Maintenant nous pouvons retrouver dans le *Livre des Rois* de M. Lepsius toute la série des monarques qui régnèrent en Egypte pendant 3000 ans.

Nous ne sommes plus réduits à voir concentrés dans une époque privilégiée, sur la tête d'un ou deux héros, les conquêtes, les travaux de plusieurs générations, de plusieurs dynasties. Chaque prince, chaque siècle est rentré en possession de la part qui lui revient dans l'œuvre successive de la civilisation égyptienne. Des individualités réelles ont remplacé ces personnifications glorieuses auxquelles l'imagination populaire attribuait toutes les grandes choses qui s'étaient accomplies durant les premiers âges ; et les fictions et les mythes qui voilaient à nos yeux les origines de la nation disparaissent de jour en jour devant la vérité historique.

Nous pouvons apercevoir sous cette immobilité théocratique, caractère essentiel des monarchies primitives,

toutes les vicissitudes, toutes les révolutions de la société égyptienne. Les luttes des guerriers et des prêtres représentant ce que nous appelons dans les temps modernes la lutte du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, les rivalités de Thèbes et de Memphis redevenant tour à tour les capitales du pays, suivant que l'influence sacerdotale ou la puissance des guerriers l'emporte, les longues misères du pays lui-même subissant tous les maux de l'invasion étrangère et combattant pendant des siècles pour reconquérir l'indépendance perdue, la restauration de la monarchie nationale suivie d'un magnifique développement de conquêtes extérieures sous les rois de la dix-neuvième dynastie, les magnificences des arts et de la religion venant rehausser l'éclat du trône des Pharaons, la prépondérance politique et militaire de ces rois élevée à son apogée, puis déclinant sous des rois fainéants et qu'on prendrait pour les pâles descendants de Charlemagne, puis enfin la décadence arrivant comme toujours à la suite des divisions intestines et des changements introduits dans les anciennes institutions, tel est l'intéressant spectacle que nous offre l'Egypte dans ses modernes historiens.

L'art a été apprécié dans ses formes diverses, architecture, sculpture, peinture, et la loi qui réglait les inspirations du génie égyptien a été reconnue. La religion a été étudiée dans son double élément sacerdotal et populaire, et il a été prouvé que, à côté de ce symbolisme étrange et ridicule qui consacrait l'adoration des ani-

maux et des plantes, il y avait une théologie savante qui embrassait l'univers entier dans ses conceptions, et au fond de laquelle se retrouvait la grande idée de l'unité de Dieu, vague tradition d'une révélation primitive. Nous savons aussi à quoi nous en tenir sur l'état des sciences chez cette nation fameuse. Tout prouve que les Egyptiens ne connurent guère que les éléments de la géométrie, et leurs découvertes astronomiques si vantées ne paraissent pas s'être élevées beaucoup au-dessus de l'année solaire. Le célèbre tombeau d'Osymandias, avec son cercle d'or représentant les mouvements du ciel, a été relégué dans le domaine des fables inventées par les prêtres égyptiens et adoptées par l'imagination crédule des voyageurs grecs. Quant à ces zodiaques qui, disait-on, remontaient à une haute antiquité, personne n'ignore maintenant qu'ils sont contemporains des premiers Césars. Enfin la langue même de l'Egypte a cessé d'être un mystère pour l'Europe savante. Nous savons que cette écriture si bizarre, et qu'on croyait toute figurative, fut aussi alphabétique, au moins dans ses premiers éléments, et il est à peu prés certain qu'elle se rattache au groupe des langues sémitiques.

Voilà donc, Messieurs, l'Egypte qui a conquis sa place dans l'histoire positive. Nous pouvons étudier sa civilisation sous ses formes diverses, comme nous étudions celle d'une nation moderne.

Au moment où M. Lepsius, continuant l'œuvre de ses prédécesseurs, achevait son histoire des rois, un Fran-

çais, M. Botta, retrouvait sur les bords du Tigre toute une civilisation perdue. Ninive sortait du milieu des sables où elle était ensevelie depuis le prophète Jonas. Ici la malédiction de Dieu s'était accomplie si littéralement, que les ruines même de cette grande cité avaient disparu. Les Chaldéens et les Médes s'étaient ligués contre la ville maudite, et Ninive était tombée sous leurs coups. 2471 ans avaient passé sur les ruines de la capitale des rois d'Assyrie, sans qu'on put retrouver le lieu de sa sépulture. Il était réservé à notre siècle, à la France, de découvrir et d'exhumer ces restes fameux où revit pour nous une des périodes les plus célèbres de l'histoire du monde.

Je ne veux pas raconter ici cette mémorable découverte, qui est certainement un des événements importants de notre époque. Je me bornerai à en signaler les principaux résultats et à montrer l'influence qu'elle doit exercer sur les études historiques appliquées aux peuples de l'Orient.

On sait que c'est sur l'emplacement d'un pauvre petit village nommé Khorsabad qu'a été faite, par le consul de France, la première découverte d'un ancien palais de Ninive. Bientôt on en trouva d'autres ; et, au moment même où je parle, des recherches habilement poursuivies font chaque jour sortir de terre de nouveaux débris. Chaque jour aussi se répandent de nouvelles lumières sur l'état social des Assyriens. Déjà nous pouvons contempler au musée du Louvre, dans ces colosses figurant

des lions, des taureaux ailés, la représentation symbolique de ces monarques qui réunissaient la force et la majesté. Ils revivent sous nos yeux ces rois superbes, qui emmenaient des nations entières en captivité. Voilà ces figures qui nous apparaissent si terribles dans les récits emflammés des poëtes hébreux. On les a retrouvées ces portes par où, suivant l'expression du prophète Nahum, les peuples entraient comme des fleuves ! Les voilà ces chars qui, suivant le même prophète, étincelaient quand ils marchaient au combat. Voilà ces idoles d'un si merveilleux travail, que leur vue seule corrompait le peuple d'Israël et lui faisait oublier Jéhovah ! Voilà reproduite en mille tableaux divers la vie sociale de ces brillants Assyriens; voilà leurs cérémonies religieuses, leurs usages domestiques, leurs meubles si précieux, leurs vases si riches ; voilà enfin toute leur civilisation exprimée dans des bas-reliefs d'une élégance et d'une perfection qui surpasse tout ce que l'antiquité orientale a produit.

Quand on sait que tous ces monarques asiatiques se plaisaient à étaler leurs grandes actions sur les murs de leurs palais, on ne peut douter que l'histoire des princes de Ninive ne soit renfermée dans ces milliers d'inscriptions qui accompagnent les sculptures assyriennes. Vienne un Champollion dont le génie pénétrant déchiffre ces inscriptions, et alors les obscurités de l'histoire d'Assyrie seront dissipées, et il nous sera permis de pénétrer jusqu'aux origines de cette monarchie

contemporaine des premiers âges du monde, et dont le siége fut placé près du berceau même de l'humanité. En attendant que l'érudition moderne rende la vie et prête un sens à ces lettres mortes, constatons que les deux âges de la puissance ninivite ont été reconnus dans les constructions découvertes jusqu'à ce jour dans les palais de Khorsabad et de Nimroud. Ajoutons que le major Rawlinson a lu sur les monuments de Khorsabad l'histoire de la conquête de Samarie par Salmanasar, et celle de l'invasion de Sennachérib dans le royaume d'Ezéchias. D'après le savant colonel qui nous a déjà rendu toute une page perdue de l'histoire de la Perse, la concordance entre quelques-unes des inscriptions et le texte même de la Bible existerait jusque dans le nombre de talents d'or et d'argent payés en tribut par le roi de Juda. D'un autre côté, voilà les Français qui viennent de découvrir la statue d'un roi auquel on ne pouvait assigner de place dans la série des rois du second empire ninivite, et que le prophète Isaïe seul a mentionné. Il s'agit de ce roi Sargoun, dont le général Thartan se signala par la prise d'Azot.

L'avenir confirmera sans doute les assertions du major Rawlinson et nous dévoilera beaucoup d'autres faits inconnus jusqu'à ce jour; mais dès maintenant il ne nous est plus permis de douter de la richesse et de la grandeur de la civilisation assyrienne; et cette puissance ninivite, que nous jugions grande seulement par la guerre, connut aussi toutes les magnificences des arts de la paix. Il y

eut un art assyrien qui l'emporta sur celui de l'Inde, souvent monstrueux et grotesque, qui fut aussi fini et plus savant que l'art égyptien, et qui, à la beauté architecturale de ses monuments, ajouta les plus riches ornements de sculpture et de peinture. De telle sorte que les artistes ninivites se montrèrent les dignes précurseurs des artistes grecs. Ajoutons que tous ces monuments, si remarquables sous le rapport de l'art, sont en outre la révélation la plus complète de la vie civile, militaire, religieuse des populations assyriennes, et qu'ils viennent donner une éclatante confirmation à l'autorité de la Bible et aux récits d'Hérodote.

Il était impossible, Messieurs, que cette civilisation brillante restât renfermée dans les limites de l'Assyrie. En effet, l'influence des arts et de la civilisation assyrienne se propagea au loin avec les armes des monarques ninivites. A l'orient et au nord, elle s'étendit sur la Médie et sur la Perse, où en se combinant avec le génie si fin et si délicat des Perses sous les Acheménides, elle enfanta les merveilleuses créations de Tcheel Minar. A l'ouest, elle pénétra dans la Syrie, dans l'Asie-Mineure, dans les îles de la Méditerranée, et par les villes grecques du littoral elle s'introduisit parmi les tribus helléniques. Déjà, en effet, les découvertes de Ninive ont révélé le sens de certains monuments de la Grèce primitive qui jusqu'ici n'avaient pas été parfaitement appréciés. Il est également hors de doute que la vieille et célèbre école d'Egine a emprunté ses inspirations et ses

procédés aux sources assyriennes. De l'Asie, cette tradition passa avec les Tyrrheniens en Italie, où elle servit au développement de cette civilisation étrusque, qui fournit à celle de Rome les éléments de sa primitive grandeur; c'est ainsi que s'expliquent ces monuments, ce luxe, ces richesses des villes étrusques qui excitèrent si longtemps l'âpre convoitise des grossiers enfants de Romulus. C'est ainsi encore que disparaît cette autochtonie des populations italiennes et que le monde romain lui-même, que nos études classiques nous présentent isolé et comme suspendu dans l'espace, se rattache par l'Etrurie encore au vieux monde de l'Orient.

On n'a point borné, Messieurs, les explorations archéologiques à la vallée du Nil, au bassin du Tigre et de l'Euphrate. Tous les anciens centres civilisés de l'Asie ont été ou sont encore, en ce moment, le théâtre d'expéditions scientifiques qui ne peuvent manquer d'éclaircir l'histoire des sociétés primitives. Babylone, tant de fois visitée, qui fut, elle aussi, le centre d'un grand empire, le foyer de la civilisation chaldéenne, devait appeler l'attention des érudits et exciter la sollicitude des gouvernements de l'Europe. Bientôt, espérons-le, l'expédition que dirige en ce moment M. Fresnel nous fournira son contingent de précieuses découvertes. Echatane, la capitale des Mèdes, la ville aux sept enceintes peintes de sept couleurs différentes, se recommandait aussi aux investigations de la science contemporaine. La Perse, où le colonel Rawlinson a déchiffré plus de 4,000 in-

scriptions cunéiformes dans les rochers de Bisoutoun, continue également à être étudiée. Déjà nous pouvons lire ailleurs que dans les livres d'Hérodote et de Diodore de Sicile les pages brillantes de l'histoire des Achéménides. Et qui sait ce que la lecture des nombreuses inscriptions de Tcheel Minar peut fournir de documents à l'histoire si intéressante et malheureusement si incomplète de la Perse.

Avec l'empire des Acheménides finit l'histoire des grandes monarchies primitives. La bataille d'Arbelle marqua la chute du vieux monde oriental et ouvrit une nouvelle ère à l'Asie. Vous savez, Messieurs, quels furent les résultats de la conquête macédonienne. Auparavant la Grèce avait subi l'influence de l'Orient, et elle lui avait emprunté les premiers éléments de la religion, de la science et des arts. L'Orient avait été la grande école où s'étaient inspirés ses philosophes, ses législateurs, et, nous l'avons vu, ses artistes aussi. Mais l'esprit grec plus libre, plus hardi, plus varié, avait donné à ses œuvres ces formes tout à la fois harmonieuses et sévères que nous admirons encore aujourd'hui. Alexandre répandit cet esprit en Asie et y ranima la vie qui partout s'éteignait. En même temps par le mélange des races, par l'établissement d'une foule de colonies, par la fondation d'un grand nombre de villes grecques, il chercha à relier entre elles les diverses parties de son empire, et, suivant l'expression de Plutarque, à faire de toutes les nations qui lui étaient soumises une seule famille. Une

mort prématurée arrêta cette gigantesque entreprise ; mais le héros macédonien n'en prépara pas moins l'union de l'Orient et de l'Occident.

Franchissons, au surplus, l'espace qui s'étend entre les montagnes de la Perse et les rives de l'Indus. Suivons ces officiers anglais que l'ambition des conquêtes réunie à l'amour de la science et à l'ardeur des découvertes pousse à travers les montagnes de l'Afghanistan, dans les vallées de l'Indukhau et jusque dans les plaines du Turkestan. Les voilà qui retrouvent ensevelis sous le sol les débris de cette civilisation importée par Alexandre en Asie, et ajoutent ainsi un nouveau chapitre à cette expédition qu'on ne connaissait autrefois que par les victoires du Granique, d'Issus, d'Arbelles ou par les trop fameuses orgies de Suze et de Babylone ! Qu'étaient devenus ces Grecs de la Bactriane, que Strabon nous représente comme maîtres de l'Orient et de l'Inde, ces mille villes du grand Eucratidas, ces soixante-dix colonies fondées par Alexandre ? Nul ne le savait. Trois ou quatre pièces de monnaie, trois ou quatre noms de princes conservés par les historiens anciens étaient les seuls vestiges de cette puissance qui, disait-on, s'était étendue plus loin que celle du roi de Macédoine. Quand Plutarque, exaltant la fortune d'Alexandre, nous montrait l'Asie devenue tributaire des mœurs, des institutions grecques, et la barbarie étrangère cédant partout à l'heureuse influence du génie hellénique, on était tenté d'attribuer à la vanité d'un Grec et à l'enthousiasme

d'un rhéteur, ces merveilles de la civilisation grecque en Orient. Mais grâce à ces nombreux dépôts de médailles découverts par les Anglais, nous allons voir reparaître aussi cet empire græco-bactrien presque effacé de l'histoire. Il sera possible de rétablir la suite de ces dynasties, filles de la conquête macédonienne, qui portèrent avec elles jusqu'aux rivages de la mer des Indes, jusque dans les montagnes du Thibet, les arts si brillants, l'idiome si harmonieux de la Grèce. Oui, Messieurs, il y eut un instant dans l'histoire où les drames d'Euripide et de Sophocle furent représentés dans le sauvage pays des Parthes et aux pieds de l'Hymalaya. Et tel fut l'ascendant de l'esprit grec, transplanté si loin de la métropole, qu'il subjugua les barbares du Nord eux-mêmes, et que ces rois indo-scythes, ces précurseurs d'Attila, qui s'établirent dans la Bactriane et dans l'Inde 150 ans avant l'ère chrétienne, adoptèrent les arts et l'idiome des peuples vaincus par eux. A la fin pourtant, la barbarie l'emporta, et si vous le voulez, vous pourrez suivre dans les monnaies græco-bactriennes la décadence croissante de la civilisation grecque dans ces contrées.

Toutefois, ce fut dans l'Asie-Occidentale et dans la vallée du Nil que se conservèrent le plus longtemps les restes précieux de cette culture dont Alexandre avait semé le germe sur ses pas. C'est là que, à la faveur des nombreuses colonies fondées par Alexandre et ses successeurs, l'hellénisme prit définitivement racine. Ses principaux foyers furent Alexandrie, Antioche, Séleucie.

Là se maintinrent les traditions des sciences et des lettres. Le génie de la Grèce, aussi bien que celui des vieilles races asiatiques, semblait à jamais épuisé, quand la littérature hellénique retrouva en Orient une nouvelle séve sous l'influence du Christianisme.

Qui ne sait, en effet, que ce fut au sein de cette Asie grecque que s'agitèrent les longs débats à la suite desquels le dogme chrétien fut fixé et l'Eglise elle-même constituée? Qui ne sait que de cette alliance de l'esprit grec et de l'imagination asiatique sortit cette littérature du IV[e] siècle, qui marqua d'une manière si brillante le triomphe de l'orthodoxie chrétienne?

Ainsi s'accomplissait dans l'Orient cette unité sociale que ni les Assyriens, ni les Perses n'avaient pu lui donner. Il fallait un génie plus libre, plus sympathique que celui des peuples asiatiques pour triompher de la puissante organisation des castes et de cette profonde diversité d'origine, de langage et d'habitudes qui régnait chez ces peuples, pour y briser la vieille domination des prêtres chaldéens, mèdes, égyptiens, pour amalgamer toutes les races, jeter peu à peu toutes les nations dans le même système de civilisation, et préparer cette unité plus haute et plus universelle que la religion chrétienne devait donner au monde.

Ce fut là, Messieurs, le résultat de la conquête grecque. Elle fut pour les peuples de l'Orient ce que la conquête romaine devait être un jour pour le monde barbare de l'Occident.

Je m'arrête, Messieurs, pour ne pas fatiguer votre attention. Qu'il me suffise de vous avoir fait *entrevoir* tout l'intérêt que peut offrir à des esprits sérieux ce que j'appelais tout à l'heure la renaissance de l'antique Orient. Aussi bien, Messieurs, c'est de là qu'est *partie* l'humanité pour entreprendre cette marche laborieuse qu'elle continue à travers les âges. De là cet *invincible* attrait qu'éprouvent l'historien, le voyageur en visitant quelques-unes des grandes étapes où elle s'est reposée un instant, et qu'on appelle Ninive, Babylone, *Ecbatane*, Memphis, etc., etc., etc. De même que l'homme aime à se reporter vers les lieux où s'éveillèrent son cœur et sa pensée, de même aussi les nations se plaisent à *interroger* et à raconter les souvenirs qui se rattachent à leur commun berceau.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

AUX RÉCIPIENDAIRES.

Messieurs,

Interprète de l'Académie de Stanislas que j'ai l'honneur de présider, je vous remercie du plaisir que vous nous avez fait en fixant notre attention sur deux sujets qui, dans un ordre d'idées bien différent, ne se recommandent pas moins par leur nature intrinsèque que par la forme à la fois élégante et digne dont vous avez su les revêtir. Il est seulement à regretter qu'une voix plus compétente que la mienne n'ait pas été chargée de vous exprimer les impressions produites par vos intéressantes communications. Etranger aux études spéciales qui vous ont fourni l'éclatant spécimen par lequel vous avez si heureusement satisfait aux obligations de nos statuts, je n'essayerai pas de vous suivre à travers les différentes époques que vous avez signalées, l'un dans l'histoire particulière d'un illustre citoyen, l'autre dans l'histoire générale de l'humanité. Je craindrais d'altérer nos souvenirs par une froide analyse ; je craindrais surtout que l'on ne retournât contre moi la maxime d'Horace, dont vous venez de confirmer si bien la justesse : *Cui lecta*

potenter erit res, nec facundia deseret hunc, nec lucidus ordo.

Monsieur le Recteur, lorsque la Société de Stanislas vous a admis au nombre de ses membres titulaires, tout en appréciant l'honorabilité de votre caractère et la haute position que votre mérite vous a conquise, elle a eu principalement égard à la vaste érudition qui vous distingue et aux travaux importants que vous avez publiés sur la branche de nos connaissances à l'enseignement de laquelle vous vous êtes longtemps livré, avec un éclat dont le souvenir ne s'est point effacé. Elle se félicite aujourd'hui de ce que les fonctions administratives auxquelles vous a appelé la confiance du gouvernement n'ont en rien ralenti votre zèle pour les études de votre choix, et qu'après avoir su descendre jadis dans les profondeurs du passé, vous sachiez actuellement, à ce point, monter à la hauteur du présent.

Auteur d'un précis historique justement apprécié, vous avez voulu mettre l'enseignement de l'histoire en harmonie avec les progrès de la science et avec les découvertes de l'époque moderne, découvertes qui, en jetant un jour inattendu sur certaines parties de l'ancien monde, nous ont révélé toute une face de la civilisation universelle inconnue jusqu'à nos jours. Que de conquêtes l'archéologie n'a-t-elle point faites depuis un demi-siècle ! Ce fut d'abord l'Egypte qui, nous livrant le secret de ses hiéroglyphes, nous permit de reformer à peu près toute la série de ses rois, tandis que ses temples, ses

pyramides, ses tombeaux nous traduisaient la vie civile et religieuse de ce peuple qui passait pour le plus sage de l'antiquité. Non-seulement il nous est permis de suivre les progrés de la civilisation égyptienne, mais nous pouvons remonter jusqu'à son origine et suivre ses rapports avec la civilisation asiatique.

C'était là assurément un grand pas, et pourtant, qui aurait pu le croire, ces découvertes d'une date si récente et d'un intérêt si puissant, pâlissent, en quelque sorte, en présence des découvertes, plus récentes encore, qui se poursuivent aux bords du Tigre et de l'Euphrate et dans les pays qu'arrose l'Indus : l'antique Ninive est sortie de ses ruines, et nous pouvons contempler, dans des monuments aussi nombreux que variés, ce luxe assyrien que nous ne connaissions guère que par les récits, toujours un peu suspects, des historiens grecs, et par les malédictions des prophètes hébreux. D'un autre côté, la Perse commence à livrer aux investigations de la science les trésors de ses antiques annales : déjà le grand règne de Darius Ier nous apparait sous un jour nouveau, et, grâce aux inscriptions récemment déchiffrées, il est permis, dites-vous, d'apprécier aujourd'hui jusqu'à quel point inattendu la civilisation grecque, importée en Asie à la suite des conquêtes d'Alexandre, parvint à y jeter de profondes racines.

Depuis quelques années la science historique, appliquée à l'ancien Orient, marche donc de merveilles en merveilles, de découvertes en découvertes, et le moment

approche sans doute où, en présence de ces reliques vénérables des temps primitifs, la science et la foi, longtemps rivales, pourront enfin se donner la main.—Puisse ce grand résultat ne pas trop tarder à s'accomplir, et puissiez-vous quelques jours, Monsieur, nous causer le double plaisir de nous en annoncer la nouvelle!

Monsieur le Premier Président, qui mieux que vous pouvait nous retracer la vie d'un homme de bien, qui, aux nobles qualités du cœur, joignait les plus brillantes facultés de l'esprit; du grand orateur qui, après avoir consacré une partie de sa carrière à la défense de la patrie, vint mettre la puissance de sa parole au service de l'innocent et de l'opprimé; du magistrat modèle qui, par sa simplicité antique, par son courage civique, non moins que par les lumières de son expérience et l'active sagacité de son esprit, semble être un de ces types dont la Providence nous gratifie à de rares intervalles, comme pour nous montrer jusqu'à quel point l'humaine nature peut atteindre à la perfection!

En choisissant pour discours d'inauguration l'éloge de M. Bresson, ce n'est pas seulement une dette particulière que vous avez acquittée à l'égard de la Société qui vous a accueilli au nombre de ses membres, c'est une dette commune et déjà ancienne, mais dont l'Académie n'avait pas perdu le souvenir.

En effet, s'il est d'usage, dans les Sociétés savantes, de retracer la vie de ceux de leurs membres qui les ont le plus honorées par leurs talents, cet usage, plus ou

moins facultatif, devient en quelque sorte une obligation, quand ces Sociétés sont essentiellement instituées, comme l'Académie de Stanislas, dans le but d'écrire l'histoire du pays, et que le membre éminent dont elles déplorent la perte appartient à cette histoire par le rôle qu'il a joué dans les affaires publiques, tant par lui-même que par sa descendance. Vous le savez aussi, c'est habituellement à son successeur plus ou moins immédiat qu'est imposé ce tribut posthume ; aussi nous plairons-nous désormais, Monsieur, à vous voir occuper parmi nous le fauteuil laissé vacant, il y a longtemps déjà, par celui dont votre discours vous constitue l'héritier légitime ; — avec cette différence pourtant que, si l'on en croit la tradition, les luttes incessantes du barreau permettaient rarement à l'illustre avocat de prendre une part active aux travaux de l'Académie, tandis que vous, Monsieur, après avoir accompli une longue et honorable carrière dans la haute magistrature, rendu aux loisirs de la vie privée, à un âge où votre talent conserve toute la verve de la maturité, fidèle aux préceptes de l'orateur romain, vous chercherez dans la culture des lettres l'oubli des affaires et un noble délassement à vos fatigues passées. En accueillant vos productions, l'Académie se félicitera d'avoir trouvé en vous, non-seulement un confrère dont le caractère l'honore, mais aussi un zélé collaborateur dont les travaux l'enrichissent.

CANDIGNA ET CAPILA,

PAR M. P. G. DUMAST.

Messieurs,

En reprenant la coutume de donner périodiquement au public une communication verbale de ses travaux, l'Académie de Stanislas a voulu, pour se conformer à l'ancien usage, faire entrer dans le programme de la première des séances de sa nouvelle série, un morceau de poésie quelconque ; puisque d'ordinaire, — et surtout lorsque des femmes veulent bien orner de leur présence les réunions savantes ou littéraires, — on couronne par une lecture de ce genre celle de travaux plus importants.

A défaut du concours des membres qui, ne nous ayant pas donné de vers depuis longtemps, semblaient appelés, dans l'occasion présente, à venir payer leur dette, c'est sur l'un de ses vétérans que l'Académie a rejeté la tâche qu'elle juge à propos de s'imposer. Celui-ci, dès lors, a dû se demander à quels jardins il fallait, pour bien faire, qu'il essayât d'emprunter le bouquet poétique exigé de son obéissance.

Ses doutes n'ont pas été longs; car le vrai chemin pour aller chercher les fleurs à vous offrir aujourd'hui, n'est-il pas indiqué, Messieurs, par le sujet même dont a fait choix l'un des récipiendaires que vous venez d'entendre? A la suite des aperçus si bien présentés par M. Guillemin sur la nécessité d'élargir enfin le cadre de l'histoire ancienne, — ce qui doit surtout éveiller votre curiosité, ce nous semble, ce sont quelques échantillons des trésors d'un passé... dont on avait oublié l'étonnante richesse.

Combien, en effet, ne grandit-elle pas maintenant, dans nos respects, cette majestueuse Antiquité, notre vénérable aïeule, sur laquelle, depuis tant de siècles, l'Europe prononçait à la légère, du haut d'une supériorité doctorale..! laissant de côté par ignorance (ou, qui pis est, par connaissance erronée) les magnifiques témoignages, — non détruits en entier, cependant, — de l'état de l'esprit humain sous les civilisations primitives! Comme si l'on avait eu droit de juger du monde antique par deux insuffisantes séries d'échantillons! à savoir, par la littérature de DEUX peuples seulement, et de deux peuples tardifs et corrompus : les Grecs et les Romains!

Des hommes plus instruits que moi, Messieurs, — ceux qui déchiffrent l'inconnu, — pourraient vous conduire sur le terrain des monuments et des costumes, et feraient passer devant vous en spectacle, par la puissance de leur docte baguette, les vieilles nations ressus-

citées. Ils vous feraient voir, par exemple, avant les âges où Rome sortit du berceau, l'Etrurie florissante et policée, avec ses grandes institutions, avec sa marine et ses beaux-arts ; avec ses villes de cinq cent mille âmes, unies par le lien fédéral. Ils vous montreraient en Orient, non point peut-être Babylone, — à cause de la décomposition putride qui s'empara d'elle de bonne heure, et qui ne l'a rendue que trop fameuse : — capitale hors de ligne cependant, plus encore à raison de ses longues observations astronomiques, ou de la belle et savante agriculture de ses campagnes (1), que par ses prodigieux remparts, ses édifices à huit étages, ses jardins suspendus, ses immenses rues alignées, et ses quais à trottoirs d'asphalte, que parcouraient des foules de promeneurs appuyés sur des cannes à pommes d'or ; — mais plutôt (comme chose moins connue), Ninive, avec ses palais à grandes cariatides symboliques, et avec ses équipages de luxe, dont les chevaux, aux riches harnais, étaient conduits à longues guides, élégamment ornées de houppes des couleurs les plus vives, tandis que montaient, debout derrière leurs maîtres, des laquais tenant en

(1) Au cas où viendrait à être imprimé, par exemple, un ouvrage dont le fond remonte certainement jusqu'à l'époque babylonique (nous voulons dire l'*Agriculture des Nabathéens*, livre dont M. Quatremère pourrait et devrait bien entreprendre la publication), — on resterait stupéfait de voir jusqu'où s'étendaient, sous la monarchie des Nabucadnetzar, les connaissances rurales.

main des parasols. Ces savants pourraient placer sous vos regards ou la vieille Arménie, avec ses inscriptions plus que royales, qui couvrent des pans entiers de montagnes; ou la Lydie d'avant Crésus, avec ses triples splendeurs architecturales, agricoles et industrielles; ou bien Tyr, non moins opulente pour ses manufactures et par son commerce : Tyr, la fille de l'Arabie heureuse, et la principale héritière de ces fameux peuples de Saba, laboureurs, navigateurs et facteurs, qui, parcourant les mers de l'Inde aux époques les plus oubliées, en rapportaient les marchandises, soit à nos contrées d'Occident, par la Mer Rouge et les caravanes de l'Idumée, soit à la plage abyssinienne et aux régions du Haut-Nil égyptien, portion du domaine des Pharaons.

Enfin, on pourrait mettre sous vos yeux l'Egypte primitive elle-même, avec ses temples, ses palais, ses hypogées; avec ses puits artésiens (1); avec son gigantesque lac Mœris, le roi des bassins creusés de main d'homme; avec les magnificences de tout genre qui déjà la distinguaient à des âges à peine réputés historiques; avec ses colossales pyramides, merveilles prétendues frivoles, dans la construction desquelles beaucoup d'investigateurs commencent à soupçonner d'autres desseins qu'un but de puérile vanité; d'autant mieux que la volonté qui poursuivit l'exécution de cette idée, a duré

(1) La chose ne fait plus aucun doute. Voir là dessus les détails positifs fournis par l'*Athenæum français*.

bien longtemps, ce semble, pour avoir pu n'être « qu'une fantaisie. »

Et la région qui s'étendait depuis les fertiles contrées où fut le royaume de Porus jusques à la Taprobane, combien de choses les Indianistes n'auraient-ils pas à vous en dire ?

Pour nous, Messieurs, qui, dans le vaste champ de l'orientalisme, ne prétendons à l'honneur de rien découvrir, — nous pourrons bien, en votre compagnie, faire un petit voyage intellectuel vers l'Inde brahmanique d'autrefois ; mais dans ce cas, — modestement comme il nous sied, — nous n'appellerons votre attention que sur des points déjà constatés et connus : chapitres, à la vérité, non vulgarisés jusqu'ici, mais très-susceptibles de l'être.

Du reste, si nous vous transportons un moment sur le théâtre de la civilisation indoue, ce ne sera point pour vous en expliquer les œuvres matérielles. Au lieu de vous placer en esprit devant les énormes travaux de Salsette et de Gharipour, — ou devant ces prodigieux temples d'Ellora dont le principal sanctuaire a exigé, rien qu'à lui seul, du ciseau qui en creusa la nef et en sculpta les piliers, l'enlèvement de trois millions cinq cent mille pieds cubes de rocher, — nous irons tout droit aux écrits, étonnamment peu cités encore, que chacun pourtant est maître de feuilleter de sa main ; et nous nous bornerons à vous laisser voir, dans son antique manifestation LITTÉRAIRE, quelque chose de la pensée qui mit en mouvement tant de bras.

Tout bonnement donc, nous allons aujourd'hui, Messieurs, vous donner en vers français deux ou trois pages de l'*Hitopadésa* : ouvrage qui n'a plus rien d'étranger pour l'Occident, ayant été plusieurs fois imprimé par des Européens, et même traduit dans nos langues.

Afin d'adapter le morceau aux exigences d'une lecture académique, il nous a bien fallu sans doute, modifier la forme du début ; force nous a été de placer en façon de récit direct, dans la bouche du poëte indou lui-même, ce qu'il amenait de plus loin, ce qu'il faisait raconter au milieu d'un apologue par un être allégorique. L'entrée en matière est donc un peu francisée. Mais, une fois cette différence accordée, la reproduction devient à peu près aussi fidèle que l'était déjà la couleur.

Dès le moment où vous verrez Capila, par des arguments et des comparaisons, exhorter son ami à la résignation, — s'il se rencontre encore quelques additions, suppressions ou inversions, réclamées par le besoin de suivre les allures du style français, elles n'entraînent plus de *changements* proprement dits, et la chose ne dépasse point ce qu'on a coutume d'accorder de latitude aux traductions faites en vers, A partir de là, disons-nous, toutes les pensées un peu saillantes, — même celles qui ont l'air le plus européen, le plus moderne, — sont bien et duement indoues et antiques. Ainsi, Messieurs, toute surprenante que pourra vous paraître

telle ou telle ressemblance avec nos mœurs, qui semblera faire disparaître la distance des lieux et des temps, — c'est bien un vieil auteur sanscrit que vous allez entendre parler en français.

CANDIGNA ET CAPILA.



I.

Pauvres humains, combien est peu durable
Votre bonheur! — Souvent en un seul jour,
D'heureux et fier on devient misérable.

Pour Candigna (1) les murs de Brahmapour
Etaient jadis un fortuné séjour :
Il y vivait en docteur vénérable;
Et dans un fils, qu'il n'avait qu'à bénir,
Il caressait l'espoir de l'avenir.
Un court moment changea sa destinée.
Le doux jeune homme, hélas, sans rien prévoir,
Cueillait des fleurs : soudain, d'un serpent noir
La dent l'atteint, — morsure empoisonnée; —

(1) Prononcez à la française, et non point à la façon latine, le *gn* de *Candigna*, cette orthographe devant représenter le nom indou *Kândinya*.

Et cet enfant, uniquement chéri,
Meurt, desséché comme un lotus flétri.

Oh! qui peindra le trop malheureux père!
Il se désole, et tout le désespère;
Ses pleurs brûlants s'échappent à longs flots.
Dans ses transports, mêlés d'âpres sanglots,
L'infortuné se roule contre terre.
— Parents, amis, en vain sont accourus
Pour le calmer par leur intérêt tendre :
Soins impuissants! Son dépit semble accru;
Rien ne le touche, il ne veut rien entendre.

A l'appaiser nul n'avait réussi;
Sur la poussière il gisait; — quand voici
Que, survenant et se frayant passage,
Sans hésiter, Capila, le vieux sage,
Lui parle en maître... et le gourmande ainsi :

II.

« Lève-toi, Candigna. Plus de lâche faiblesse!
Quoi! des coups du malheur un brahme est abattu!
Sois honteux, et du trouble et des cris où se laisse
Entraîner ta haute vertu.

» Quand le fer, le poison, ne viendrait pas dissoudre
Les fragiles objets de nos embrassements,

Tout ne doit-il donc pas, tombant un jour en poudre,
Retourner à ses éléments (1)?

» Qu'est-il, ce corps, à qui l'âme semble attachée?
Sur le tour du potier c'est le frêle vaisseau,
Belle et trompeuse argile, au feu non desséchée,
Que pénètre et fond le ruisseau (2).

» Où sont allés, dis-moi, tant de superbes princes,
Rois aux chars si puissants, aux guerriers si nombreux?
Tout montre, jusqu'au sein de leurs vastes provinces,
Que la mort a passé sur eux (3).

» Sagara, ce héros qui mérita sa gloire,
Fut admiré, fut grand : il avait tout vaincu.
Son pouvoir a pris fin, pourtant ; et la mémoire
N'en a pas même survécu (4).

» Des torrents vers la mer le flot se précipite ;
Il glisse, et rien ne peut en arrêter le cours.
Non moins rapidement hélas, — sinon plus vite, —
S'écoulent nos nuits et nos jours (5).

---

(1) *Hitopadésa*, chap. IV, sloka 74.
(2) *Hitop.*, *ibid.*, slok. 69.
(3) *Hitop.*, *ibid.*, slok. 68.
(4) *Hitop.*, *ibid.*, slok. 82.
(5) *Hitop.*, *ibid.*, slok. 79.

» Beauté, jeunesse, éclat, or, ou plaisirs du monde,
Sont là ; mais le temps marche, et les mine en secret.
Le Sage en avait vu la vanité profonde :
Il ne leur doit pas un regret (1).

» Lui, dont l'œil est ouvert, dont la raison est droite,
A ce qui vole et fuit il ne s'attache pas.
Eh ! quel bien peut valoir qu'on le cherche et convoite
Parmi les néants d'ici-bas ?

» Un seul peut-être : un homme en qui l'âme s'épanche ;
Un ami vertueux, — doux et fidèle appui. —
Bonheur fragile encor.., qu'un matin la mort tranche,
Laissant deuil et pleurs après lui (2).

» Tels que deux mâts flottants, débris d'un même ensemble,
Sur la plaine des mers dès longtemps égarés
S'accostent un moment, — voudraient s'unir, ce semble, —
Puis sont à jamais séparés :

» Tels, ballottés, perdus, sur l'océan des âges,
Parfois, durant le cours des siècles infinis,
Se sont heurtés et joints, se sont aimés deux sages..,
Pour être aussitôt désunis (3).

---

(1) *Hitopadésa*, chap. IV, sloka 71.
(2) *Hitop.*, *ibid.*, slok. 76, 78.
(3) *Hitop.*, *ibid.*, slok. 72.

« Ah ! loin de se complaire en des nœuds qu'un jour brise,
Puisque chaque naissance est un arrêt de mort (1),
Mieux vaut s'envelopper.., pour offrir moins de prise
Aux coups effroyables du Sort.

» Car, en disparaissant, chacun des biens nous creuse
Un gouffre de tristesse, un vide affreux et noir.
L'amitié qui s'en va, c'est la nuit ténébreuse
Après un beau soleil du soir ;

» La tendresse — nous vaut plus de douleurs encore,
Quand nous restons privés de nos enfants si chers.
Elle ajoute sa pointe au malheur qu'on déplore,
Comme un dard planté dans nos chairs (2).

« Autant d'objets, ainsi, dont notre cœur avare
S'éprend, par un amour tôt ou tard délaissé..,
Autant il en doit perdre ; autant il se prépare
D'aiguillons pour être percé (3). »

III.

« — Tu parles vrai : tout bonheur est mensonge,
» Tout feu s'éteint, toute chaîne se rompt, »
Dit Candigna, qui relevant son front,

(1) *Hitopadésa*, chap. IV, sloka 77.
(2) *Hitop.*, *ibid.*, slok. 75.
(3) *Hitop. ibid. id.*

Ouvre les yeux comme au sortir d'un songe.
« Oui, de mes cris c'est trop remplir les airs ;
» Eh bien, je pars. La douleur qui me ronge
» Se contient mal : il lui faut les déserts.
» Fuyant des murs où s'offre à ma pensée
» Un temps meilleur, félicité passée,
» Je cours me perdre au fond des bois épais.
» Là, je pourrai, sévère anachorète,
» Trouver au moins, pour ma fureur secrète,
» L'ombre et l'oubli.., si je n'obtiens la paix. »

IV.

« — Cède, infortuné père, à l'ardeur qui t'entraîne,
J'y consens ; suis tes vœux, » lui répond Capila.
» Oui, cherchant comme toi du remède à sa peine,
Plus d'un affligé s'exila.

» Pars, et prends, si tu veux, le bâton de l'ermite ;
Suis des brahmatcharis la pieuse rigueur. —
Mais du pouvoir des lieux connais bien la limite :
Partout on emporte son cœur.

» Ce n'est point la forêt qui fait le solitaire (1).
Mortifiant ses goûts sous la loi de raison,

(1) *Hitopadésa*, chap. IV, sloka 87.

Parfois l'homme de bien fait pénitence... austère...
Sans avoir quitté sa maison (1).

» Tout séjour peut suffire — à qui, fermant son âme
Au cours des passions, aux attraits du péché,
S'arme de force, et veut, tant le devoir l'enflamme,
Vivre obscur, vivre détaché (2).

» Le devoir..! Va, crois-moi : dans un sein ferme et digne
Si les traits du malheur sont venus pénétrer..,
Il remplit SON DEVOIR, celui qui se résigne,
Qui les porte sans murmurer.

» Travailler à souffrir dans une paix profonde,
Et des décrets d'en haut se maintenir content ;
Quelque part que l'on soit, se déprendre du monde :
C'est le secret, c'est l'important (3).

---

(1) *Hitopadésa*, chap. IV, sloka 87.
(2) *Hitop.*, *ibid.*, *id.* 87.
(3) *Hitop.*, *ibid.*, *id.* 88.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1852,

PAR M. AUG. DIGOT,

Secrétaire annuel.

Messieurs,

Je me proposais, comme les années précédentes, de commencer le compte rendu de vos travaux en énumérant les pertes et les acquisitions faites par le personnel de l'Académie depuis le mois de janvier 1852, et je me serais acquitté de cette partie de ma tâche avec d'autant plus d'empressement que plusieurs des confrères que la mort nous a enlevés m'honoraient de leur bienveillance, je dirais de leur amitié, si la différence de l'âge et l'éclat des services n'avaient mis entre ces

hommes regrettables et votre secrétaire annuel une distance qui ne permet pas d'employer cette expression. M. le secrétaire-perpétuel devant vous entretenir, à votre séance publique, des changements survenus dans la liste des Académiciens, et vous retracer les titres des confrères qui nous ont quittés et de ceux qui sont venus remplir les vides que la mort ou l'absence avait faits dans nos rangs, je me bornerai à vous rappeler, en deux mots, que l'Académie a vu mourir deux de ses membres titulaires : MM. LAMOUREUX l'aîné et DE HALDAT, et quatre correspondants : MM. le comte Charles DU COËTLOSQUET, LAIR de Caen, Gabriel ROLIN et DE GARAUDÉ..

Un autre titulaire, M. DE CAUMONT, a demandé à passer dans la classe des membres honoraires. Vous avez admis quatre titulaires nouveaux, MM. PLANCHON, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie; GUILLEMIN, recteur de l'académie départementale; PAILLART, premier président honoraire à la Cour impériale; et Alexandre DE METZ-NOBLAT, auteur de plusieurs écrits sur l'économie politique. Le tableau de vos correspondants s'est accru de trois noms, ceux de MM. MOREL, médecin en chef de Maréville, CHARPILLET, homme de lettres, et Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste du département de l'Aube. D'autres réceptions ont eu lieu depuis le mois de janvier 1855; mais, pour me conformer à l'usage, je ne les mentionnerai que dans le compte rendu de cette dernière année.

Je n'en dirai pas davantage, Messieurs, sur cet article qui occupait ordinairement une large place dans mes comptes rendus, et je passerai immédiatement à l'analyse des mémoires dont vous avez entendu la lecture, et des écrits de tout genre qui ont été déposés sur le bureau par vos correspondants.

Physique. Le premier paragraphe de ce tableau rétrospectif était toujours consacré aux travaux de M. de Haldat. Cette année encore, il en sera de même, mais malheureusement pour la dernière fois. Doué d'une énergie bien rare, notre vénérable secrétaire-perpétuel n'a pour ainsi dire cessé de travailler qu'en cessant de vivre. Quelques jours avant sa mort, il nous a fait distribuer un volume intitulé : *Exposition de la doctrine magnétique ou traité philosophique, historique et critique du magnétisme*. Cet ouvrage offre le résumé de tout ce que l'auteur a écrit sur cette branche de la physique. Ses mémoires, dispersés dans le recueil de l'Académie de Stanislas et dans les comptes rendus de l'Académie des sciences, ne pouvaient être réunis que difficilement; M. de Haldat a eu l'idée de les fondre dans un traité complet du magnétisme, où l'on rencontre, avec un exposé clair et précis des éléments de cette science, tous les détails nécessaires sur les découvertes faites par notre secrétaire-perpétuel. Bien peu de temps avant que ce volume vous fût distribué, je vous ai lu, au nom de M. de Haldat, un mémoire *sur une ques-*

tion d'anatomie physiologique ; ce sont les dernières pages qui soient sorties de la plume de ce savant, et il a voulu, en les traçant, appeler de nouveau l'attention des physiciens sur plusieurs questions relatives à l'optique, et faire connaître une expérience qui lui semblait propre à jeter du jour sur la théorie de la vision.

Nous avons reçu d'un de nos correspondants français, M. Desnanot, recteur-honoraire à Clermont-Ferrand, un volume intitulé : *Exposition des premiers principes de l'équilibre et du mouvement ;* et un de nos correspondants étrangers, M. l'abbé Zantedeschi, professeur à l'université impériale et royale de Padoue, nous a envoyé plusieurs mémoires *sur l'existence d'un double mouvement tourbillonnant dans le même jet de vapeur d'eau sortant de la machine d'Amstrong ; sur la physiologie de la vision ; sur la condition magnétique et diamagnétique des corps à l'état solide, liquide et aériforme ; sur l'électricité des végétaux ; etc.* ; une note *sur la différence du pouvoir dispersif des deux électricités,* et de *nouvelles expériences d'électricité animale.* Les sujets traités dans ces mémoires sont trop nombreux et trop variés, pour que j'essaye d'indiquer même sommairement les points principaux mis en relief dans les publications de notre correspondant.

M. le docteur Simonin père nous a communiqué le *résumé des observations météorologiques* qu'il a faites dans le cours de l'année 1852 ; on sait que depuis le 1er janvier 1851 les observations de M. Simonin étaient

combinées avec celles que faisait M. DE HALDAT sur les variations de l'aiguille aimantée. Le travail de M. SIMONIN, qui se fait, comme toujours, remarquer par sa minutieuse exactitude et par l'excellent choix des renseignements accessoires qu'il contient, se refuse à toute analyse, et on le trouve d'ailleurs dans la seconde partie du présent volume.

M. QUÉTELET, directeur de l'observatoire de Bruxelles, vous a remis une lettre *sur l'électricité de l'air*, d'après les observations de cette ville et de Munich, et la cinquième partie de son ouvrage *sur le climat de la Belgique*. Cette cinquième partie concerne les pluies, les grêles et les neiges ; elle renferme les renseignements les plus précis et les plus exacts sur l'eau recueillie (de 1833 à 1850) ; sur les indications de l'instrument d'Osler (de 1842 à 1850); sur l'état du thermomètre, du baromètre, des vents et de l'électricité ; sur l'influence de la période lunaire; les observations faites jusqu'à présent en Belgique sur la pluie et les inondations ; une note sur les écarts du thermomètre et du baromètre ; enfin, trente-cinq tableaux qui contiennent tous les éléments et les matériaux de ce travail.

CHIMIE. Les modifications des humeurs animales sous l'influence des effets morbides, en produisant des combinaisons qui n'existaient pas dans l'état normal, ont fixé depuis longtemps l'attention des médecins. Parmi ces divers produits, le pus bleu n'est pas un des moins

singuliers. M. BRACONNOT en a isolé, à l'aide de l'alcool, le principe colorant auquel il a reconnu les propriétés suivantes : il est incristallisable ; du plus beau bleu, avec une légère nuance verdâtre ; très-soluble dans l'eau et dans l'alcool ; insoluble dans l'éther ; neutre aux papiers réactifs. Exposé à l'air et à la lumière, il verdit peu à peu, en prenant une nuance sale. Les acides les plus affaiblis, combinés avec la matière colorante, la font passer instantanément au rouge vif ou au rose. Mélangée à une dissolution d'alun, la liqueur rouge qui en résulte produit une laque bleue par les carbonates alcalins. D'après les propriétés reconnues au principe colorant du pus bleu, M. BRACONNOT croit ne pouvoir mieux le comparer qu'à certaines matières bleues ou purpurines de la corolle dans un grand nombre de plantes. Lamarck regardait ces couleurs comme le produit d'une influence maladive, et ce célèbre naturaliste a cru remarquer dans les fleurs, dès leur naissance, un état morbide qu'il a comparé à la cause produisant les colorations automnales que les feuilles acquièrent un peu avant leur chute.

Nous devons à M. BLONDLOT une *analyse de l'eau salée de Rosières*, et à M. Paul LAURENT une *note sur une nouvelle peinture pour les bâtiments*. On cherche depuis longtemps à substituer une peinture solide et peu coûteuse à la couleur à l'huile, dont le prix est élevé, et qui se décompose assez rapidement au grand air. Les essais faits dans ce but n'ayant pas été couronnés d'un plein succès, notre confrère s'est livré à des recherches,

qui ont donné pour résultat l'invention du procédé suivant : on éteint de la chaux hydraulique avec la quantité d'eau indispensable pour la réduire en poudre bien fine ; on délaye ensuite de l'ocre jaune au moyen d'huile de lin coupée avec un dixième d'essence de térébenthine, et le mélange doit acquérir la consistance d'une crême épaisse. On y incorpore la dose de chaux nécessaire pour que le tout prenne une teinte jaune-clair, et on y ajoute assez d'eau pour que la couleur s'applique facilement avec un gros pinceau et sans faire d'épaisseur. La première couche se séche trés-vite, et une heure aprés on peut sans inconvénient appliquer la seconde. Quand les deux couches possèdent un degré convenable de fermeté, il est bon, pour augmenter la solidité de cette peinture, de la couvrir de lait ou d'huile; comme les deux premiéres couches ont garni la surface du bois, qui s'en est imbibé, la derniére opération n'absorbe qu'une faible quantité d'huile ou de lait, et M. LAURENT estime que la dépense entraînée par le procédé qui vient d'être décrit égale à peine le huitième du prix des couleurs à l'huile et à la céruse actuellement employées.

HISTOIRE NATURELLE. Dans un mémoire intitulé : *Note sur le grès d'Hettange et sur le grès de Luxembourg*, M. LEVALLOIS a étudié la composition générale du lias en Lorraine. La question du grés d'Hettange est controversée depuis plus de vingt ans. Plusieurs géologues le considérent comme représentant le grès infra-

liasique qui forme, au-dessous du calcaire à gryphées arquées, un horizon bien constant en Lorraine, comme en beaucoup d'autres contrées. Quelques-uns le placent, au contraire, plus haut que le calcaire à gryphées arquées, et le considérent comme subordonné dans le puissant dépôt marneux qui forme la partie supérieure du lias, et que notre confrère appelle marnes supra-liasiques. Après avoir visité les lieux à plusieurs reprises, M. Levallois s'est prononcé en faveur de cette dernière opinion et il rapporte avec détail, dans la note dont nous avons reproduit le titre, les raisons qui l'ont déterminé à adopter cette manière de voir.

Les nombreux végétaux que l'on observe dans le nouveau grès rouge des Vosges ont fourni à M. Antoine Mougeot le sujet d'un excellent mémoire. L'idée de ce travail a été suggérée à notre correspondant par l'examen qu'il avait fait, dans différentes collections d'histoire naturelle, de fragments de bois silicifiés provenant du terrain du grès rouge du Val-d'Ajol, et qu'on ne savait rapporter positivement à aucune famille du genre végétal, ni dans la flore vivante, ni dans la flore fossile. Les bois du Val-d'Ajol étaient, au dire des anciens naturalistes, des troncs de chêne, de hêtre, de sapin, ou des sarments de vigne, des roseaux, etc., suppositions hasardées qui devaient être repoussées de prime-abord à raison de l'âge relatif du terrain, et que l'étude des bois en question est venue renverser définitivement. Pour arriver à la détermination de ces débris, il fallait imiter

ce qui se fait en Angleterre et en Allemagne, c'est-à-dire, préparer des lames transversales et longitudinales de ces bois fossiles, tellement minces et transparentes qu'au moyen d'un grossissement microscopique de 300 à 400 fois, on pût en étudier les détails d'organisation, tels que, dans les dicotylédonés, les fibres vasculaires et les cellules de la moelle, ou des rayons médullaires, et dans les monocotylédonés et les acotylédonés, les divers ordres de cellules, de fibres ou de vaisseaux qui parcouraient ces tiges selon l'arrangement naturel, et les lois qui y président dans l'état actuel des choses. Il résulte des patientes observations de M. Mougeot que la végétation de l'époque du grès rouge offrait une physionomie spéciale, bien différente de la végétation du grès bigarré; ce qui frappe, dans la revue des espèces propres au premier de ces terrains, c'est la présence d'un genre particulier de fougères arborescentes, appartenant à la tribu des Marattiacées, dont le nombre des espèces sera, sans doute, réduit ultérieurement, mais dont la quantité extraordinaire n'en est pas moins un fait bien constaté.

M. Soyer-Willemet a complété la monographie sur les trèfles de la section *Chronosemium* qu'il a publiée, il y a quelques années, en collaboration avec M. le docteur Godron. Dans cette monographie, les auteurs n'avaient été guidés que par leurs recherches dans les écrits de Linné, et les conclusions qu'ils en avaient tirées avaient été contestées par le célèbre botaniste suédois, M. Fries. Mais une vérification faite par M. Webb dans

l'herbier de Linné, ayant confirmé leurs conjectures sur un point principal, a fourni à notre confrère les moyens de démontrer que ce point gagné lui donnait, ainsi qu'à M. GODRON, raison pour la totalité des espèces qui ont été le sujet de leurs études.

M. PLANCHON nous a communiqué des remarques sur un exemple d'inflorescence épiphylle (c'est-à-dire, lorsque les fleurs semblent naître sur un point quelconque de la feuille) que présente une plante nouvelle de la famille des Diosmées, l'*Erythrochiton hypophyllantus*. La feuille de cette plante curieuse porte une courte cyme florale, non pas, comme c'est le cas le plus ordinaire, sur la face supérieure, mais bien sur la face inférieure de son limbe, le long de la nervure médiane. Notre confrère explique ce fait, qui n'a pas d'analogue parmi les observations connues, par la soudure d'un pédoncule florifère avec la face dorsale de la feuille qui naît au-dessus de lui, hypothèse appuyée sur des raisons d'analogie, aussi bien que sur la structure anatomique des parties.

Nous nous bornerons à mentionner les envois de deux correspondants, M. VALLOT et M. le comte DE LAMBERTYE ; le premier vous a adressé une brochure renfermant de curieuses *Observations entomologiques,* et le second des *Rapports horticoles lus à la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.*

MÉDECINE. Nous devons à un autre de nos correspon-

dants, M. le docteur Sauceerotte de Lunéville, un *essai sur l'influence que les sciences physiques et chimiques ont exerçée sur la connaissance intime et sur le traitement des maladies.* Dans cet important travail, qui a été couronné et publié par l'Académie royale de médecine de Belgique, notre correspondant, sans se dissimuler combien la succession rapide des recherches qui ont pour objet l'application des sciences physiques et chimiques à la médecine augmente les difficultés de la tâche qu'il a choisie, notre correspondant, disons-nous, a traité, avec tous les détails convenables, de l'influence de la physique et de la chimie sur la médecine, au point de vue de la méthode et de l'organisation de cette science; de leur influence sur la pyrétologie; sur la connaissance de la nature et du traitement de l'inflammation, des hémorragies, des névroses et des lésions organiques; sur l'étude de certains corps étrangers et animaux parasites; sur la connaissance et le traitement des lésions humorales; il a constaté les progrés que la thérapeutique doit à la physique et à la chimie; les obstacles que rencontre l'application de ces sciences à la médecine; enfin, le caractére des services qu'elles ont rendus et qu'elles sont appelées à rendre à la pathologie et à l'art de guérir.

M. le docteur Simonin père qui avait, l'an dernier, entretenu l'Académie d'un *essai topographique et médical sur Nancy,* auquel il travaille depuis nombre d'années, nous a lu de nouveaux fragments de cet ou-

vrage, et cette communication a rendu plus vif le désir de voir paraître le livre auxquels ils étaient empruntés.

M. le docteur Edmond SIMONIN nous a présenté son *rapport sur le service de la vaccine dans le département de la Meurthe en* 1851, et un gros volume intitulé : *Rapport général sur les travaux des conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Meurthe, pendant les années* 1850 *et* 1851. Notre confrère n'est auteur que d'une partie des mémoires contenus dans ce volume intéressant, mais il en a réuni et coordonné tous les matériaux. Un opuscule dû entièrement à la plume de M. Edmond SIMONIN est une courte et substantielle *notice sur l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Nancy,* suivie du *compte rendu de ses travaux en* 1850-51.

EDUCATION. M. PIROUX nous a offert une publication relative à l'institution des sourds-muets qu'il dirige avec tant de succès depuis vingt-cinq ans. Il a donné, dans cette brochure, à côté de plusieurs renseignements concernant son institution, un projet de loi en faveur des sourds-muets, un rapport fait à la Société de patronage et une lettre adressée à Mgr l'évêque de Nancy, afin d'en obtenir l'autorisation de placer l'œuvre des sourds-muets sous l'invocation de saint Gauzlin, évêque de Toul.

LITTÉRATURE ET POÉSIE. M. STIÉVENART, doyen de la

faculté des lettres de Dijon, vous a envoyé un opuscule ayant pour titre : *De la comédie grecque; quatrième fragment d'une histoire inédite. de la comédie chez les Grecs;* dans ce mémoire, notre correspondant, après s'être occupé de l'origine de cet art et avoir tracé les principaux traits de sa physionomie dans le premier âge, passe en revue quelques poëtes comiques d'Athènes dont il ne nous reste que des fragments, qui attestent toutefois la verve et le génie de leurs auteurs. Vous avez donné place, dans le recueil de vos mémoires, à un autre travail de M. Stiévenart *sur la psychologie de Sénèque.* Si l'on possédait encore les lignes que dicta Sénèque, après s'être ouvert les veines sur l'ordre de Néron son élève, on aurait, sans doute, le dernier mot de ce philosophe sur la nature de l'âme. A défaut de ce testament d'un grand et bel esprit, M. Stiévenart a cherché la pensée de Sénèque dans les pages les plus spiritualistes qu'il ait adressées à un ami, ou plutôt à la postérité. Tel est le caractère de plusieurs de ses lettres à Lucilius, surtout de la quarante-unième. Nulle part dans ses ouvrages respectés du temps, le philosophe romain ne s'est élevé plus haut et n'a semblé s'approcher davantage de la doctrine chrétienne, dont plus d'un écrivain religieux a cru voir un rayon, perçant le cachot où saint Paul était enfermé, venir tomber sur le front du stoïcien. Pour faire mieux connaître cette lettre fameuse, M. Stiévenart l'a d'abord traduite et l'a ensuite étudiée, en se réglant avec indépendance, comme

il dit, sur cette largeur de vue, sur cette généreuse compréhension qui sont dans le véritable esprit du christianisme.

La manière dont l'idée de république a été exprimée dans l'Antiquité a inspiré à M. Berger de Xivrey un écrit fort spirituel et qu'on lira toujours avec intérêt, quoique les circonstances qui en ont motivé et amené la composition soient heureusement reléguées dans l'histoire ancienne. L'auteur, après avoir prouvé que les Grecs et les Romains n'eurent jamais dans leurs langues de mots qui répondissent de tout point à notre mot *république,* démontre que le latin n'a pas non plus d'équivalent *à démocratie.* Ce mot, dérivé du grec, était encore si peu usité au commencement de XVIIe siècle, comme le fait observer M. Berger de Xivrey, que Balzac, dans son *Aristippe,* cite un chancelier de France, « cet homme » de robe longue, que nos pères ont vu, qui chercha » dans la carte un jour tout entier la Démocratie, et » l'Aristocratie, pensant les y trouver comme la Dalma» tie et la Croatie ».

Nous avons reçu de M. Gatien-Arnoult le troisième volume de la collection qu'il publie sous le titre de *Las flors del gay saber, estier dichas las leys d'amors ;* de M. Albert Montémont une *Ode sur le retour de l'Empire,* et de M. de Garaudé un volume intitulé : *L'Espagne en* 1851, qui contient la relation d'un voyage que notre correspondant a fait dans cette contrée, bien peu de temps avant de mourir.

Biographie. M. Meaume nous a lu la première partie d'un travail considérable sur Jacques Callot. Dans cette première partie, notre confrère raconte la vie de l'artiste depuis sa naissance. Il le montre recevant d'abord à Nancy les leçons de Claude Henriet et de Demange Crock ; se rendant à Florence en compagnie de bohémiens ; étudiant ensuite à Rome sous Philippe Thomassin, puis à Florence sous Canta-Gallina et Parigi. Il fait alors une énumération rapide des principaux chefs-d'œuvre qui valurent à Callot la protection de Cosme II de Médicis, grand-duc de Toscane, de Henri et de Charles IV ducs de Lorraine, de l'infante Claire-Eugénie d'Autriche et de Louis XIII. Rien de ce qui concerne la biographie de l'homme illustre qui a fait tant d'honneur à sa patrie n'est oublié. S'attachant aux faits d'une authenticité reconnue, l'auteur a élagué tous ceux qui appartiennent plutôt au roman qu'à l'histoire, et on lui doit de posséder enfin une biographie de Callot complète et vraie. Des notes nombreuses et des pièces justificatives importantes, puisées surtout dans le trésor des chartes de Lorraine, suivent ce travail, qui est accompagné d'une généalogie de la famille Callot, depuis Ponce Callot, secrétaire du duc de Bourgogne, jusqu'à Mme de Graffigny. Outre ce mémoire, M. Meaume a communiqué à l'Académie un catalogue de l'œuvre de Callot, qui forme la seconde partie de l'ouvrage entrepris par notre confrère ; cette seconde partie est elle-même subdivisée en deux sections, contenant la liste générale et raisonnée

de toutes les pièces dues au burin de l'artiste lorrain et l'indication de celles qui lui ont été faussement attribuées, et des imitations ou contrefaçons de ses gravures. Mais comme cette seconde partie de l'ouvrage de M. Meaume ne doit paraître que dans le volume contenant les mémoires lus en 1853, son examen trouvera plus naturellement sa place dans le compte rendu de l'an prochain.

La vie et les œuvres de Victor Jacquemont; tel est le titre d'un morceau fort curieux et assez étendu, dans lequel M. de Warren nous a fait connaître, avec détails, la vie, les voyages et les productions d'un jeune homme qui unissait beaucoup de science à une grande habileté comme écrivain. Ce morceau est le tribut que M. de Warren a payé en entrant à l'Académie; celui de M. Paillart, qui n'offre pas moins d'intérêt, est l'*Eloge de M. Bresson,* conseiller à la cour de Cassation, qui, avant de quitter son pays pour aller occuper des fonctions éminentes, avait longtemps figuré parmi les membres de l'Académie de Stanislas.

Vous devez à M. Saucerotte une étude sur le célèbre anatomiste Bichat, et à M. Depping une notice sur la vie et les travaux du peintre Jean-Baptiste Jorand, membre de la Société des antiquaires de France.

Histoire. M. de Haldat vous a lu un mémoire *sur la particule héraldique attribuée à Jacques Darc,* père de la Pucelle. Notre secrétaire-perpétuel a démontré que Jacques Darc, loin d'appartenir à une maison noble,

était un simple laboureur qui, établi d'abord à Ceffonds, près de Montiérender, transporta son domicile à Domremy, où il épousa Elisabeth Romée, originaire de Vouton, et d'une famille également livrée aux travaux agricoles. Je ne suis pas néanmoins persuadé, comme l'était M. de Haldat, que le père de Jeanne ne pouvait avoir tiré son nom d'Arc-sur-Tille ou de la petite ville d'Arc-en-Barrois. Il est bien probable qu'un de ses ancêtres avait habité ce dernier lieu et en avait conservé le nom, pour se distinguer d'autres villageois de Ceffonds, avec lesquels on pouvait le confondre ; mais il n'en résulte pas que la famille fût noble, et je ne veux d'autre preuve à l'appui de cette manière de voir que le diplôme de Charles VII, qui anoblit toute la famille de la Pucelle.

Une phrase du mémoire de M. de Haldat, ainsi qu'une brochure composée par un correspondant de l'Académie, M. Athanase Renard, et intitulée : *Souvenirs du Bassigny-Champenois,* ont donné occasion à M. Henri Lepage de composer une curieuse dissertation, dans laquelle il a recherché si Jeanne Darc était réellement lorraine. Une tradition constante et à peu près universellement admise avait, pendant longtemps, placé le lieu de naissance de l'héroïne dans le duché de Bar ; quelques doutes se sont élevés, depuis peu, sur cette question, et M. Lepage a tâché de les faire disparaître en démontrant : 1° que Jeanne Darc a toujours été regardée comme lorraine ; 2° que le village de Domremy où elle est née était mi-partie Champagne et Barrois ; 3° enfin que la

maison de Domremy habitée par Jeanne Darc était dans la partie barrisienne. Nous ne pouvons suivre M. LEPAGE dans tous les détails où l'a entraîné la discussion de ces trois points. Le premier est établi par le témoignage de la plupart des écrivains du XVe siècle et par une tradition presque unanime; divers actes de dénombrement cités par notre confrère, et des titres de 1459, 1571 et 1603, qu'il publie pour la première fois, démontrent que Domremy appartenait pour moitié au Barrois et pour moitié à la Champagne; enfin M. LEPAGE croit que le titre de 1459, rapproché du plan de ce village, ne permet pas d'admettre que la maison de Jeanne fût située dans la partie champenoise. Je dois ajouter que les conclusions de M. LEPAGE ont été combattues par MM. DE HALDAT et RENARD, et ce n'est pas ici le lieu de peser les arguments employés de part et d'autre; au surplus, les mémoires de nos confrères sont aujourd'hui entre les mains de tous les hommes compétents, qui ne tarderont pas à prononcer sur cette question un arrêt définitif.

Une autre question qui se rattache également à l'histoire de Lorraine a été traitée dans un mémoire où M. SOYER-WILLEMET recherche *quand et comment le comté de Guise échut à la maison de Lorraine*. Une erreur de Mussey, copiée par Dom Calmet et reproduite par un historien contemporain, a fait croire à plusieurs personnes que, depuis le mariage du duc Raoul avec Marie de Blois, le comté de Guise avait appartenu aux descendants de Gérard d'Alsace et formé l'apanage des

frères puînés de nos ducs. M. Soyer-Willemet n'a pas eu de peine à démontrer que, dans les chartes assez nombreuses qui sont venues jusqu'à nous, ni Raoul, ni Jean Ier, son fils, ni les trois comtes de Vaudémont Ferri Ier, Antoine et Ferri II, leurs descendants, n'ont porté le titre de comte de Guise ; que dans le partage intervenu entre le duc Charles II et son frère Ferri Ier, il n'est pas fait mention de ce comté ; que Marie, nièce de la femme de Raoul, épousa, en 1360, Louis de France comte d'Anjou et lui apporta en dot « toute la terre, » chasteaux et chastellenies et villes de Guise, de Irson » et de Oisy, et la chastellenie et terre d'Anglecourt et » autres pays de la dicte terre de Guise ; » que Louis II, roi de Naples et de Sicile, fils de Marie, posséda le comté de Guise, qu'il le céda à son fils René d'Anjou ; que celui-ci se maria avec Isabelle, fille et héritière du duc Charles II, et que le comté devint alors un domaine de la maison de Lorraine.

M. l'abbé Marchal, qui a composé, il y a peu de temps, un mémoire destiné à rechercher, d'après les auteurs contemporains, le véritable emplacement de la bataille de Nancy, et qui a fait voir combien les écrivains modernes qui ont raconté cet événement connaissaient mal la position respective des deux armées, M. l'abbé Marchal, disons-nous, a communiqué à l'Académie un nouveau mémoire dans lequel il retrace avec précision, d'après la Chronique de Lorraine, toutes les phases de cette bataille qui a changé la face de l'Europe.

M. Dureau de La Malle a publié, dans le recueil de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un travail intéressant dans lequel il a cherché à prouver que la France possédait, au XIV[e] siècle, une population aussi considérable que de nos jours. Occupé de recherches sur la Lorraine, dont il essaie d'écrire l'histoire, votre secrétaire annuel a examiné avec soin les documents qui pouvaient l'éclairer sur la population de ce pays pendant le moyen âge; il n'a trouvé que peu de choses, si ce n'est pour les XV[e] et XVI[e] siècles, toutefois, il a jugé à propos de réunir ces notes éparses, dans l'espérance qu'elles pourront être complétées plus tard. L'examen attentif des documents originaux du XII[e] siècle, du XIII[e] et du commencement du XIV[e], a donné à votre secrétaire la conviction que la population de la Lorraine était alors très-nombreuse, sans qu'elle fût peut-être aussi forte qu'aujourd'hui; presque tous les villages actuels existaient déjà, et l'on en voyait beaucoup d'autres, qui ont disparu à la suite des guerres et des épidémies dont la Lorraine a été si souvent le théâtre. Les trois villes épiscopales de Metz, Toul et Verdun avaient bien plus d'habitants qu'elles n'en ont conservé, et Metz comptait plus de soixante mille âmes. Les villes qui faisaient partie des duchés de Lorraine et de Bar étaient, au contraire, assez petites; en 1440, il n'y avait à Nancy que 144 conduits (ou feux) imposables, qui, multipliés par 6, donnent 894 personnes sujettes à l'impôt; si l'on y ajoute le clergé séculier, le clergé régulier, les nobles,

les serviteurs du prince et les indigents, on arrive à peu près au chiffre de 4000 âmes. Sous le règne d'Antoine (en 1538), les deux duchés, qui avaient eu beaucoup à souffrir de la peste et de la guerre pendant le siècle précédent, ne comprenaient que 53,637 conduits imposables ; en multipliant ce nombre par 6, on obtient 321,822 habitants, et si on y joint les clergés séculier et régulier, la noblesse et les pauvres, on voit que les duchés avaient alors à peine 400,000 habitants. La longue paix dont notre patrie jouit, sous les règnes d'Antoine, de François Ier et de Charles III, eut pour résultat d'y rétablir la population, qui était très-considérable au commencement du XVIIe siècle.

Bibliographie. M. Beaupré, qui vous a offert, en 1845, ses *Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine,* vous a donné lecture d'un premier supplément à cet important travail. Ses *nouvelles recherches de bibliographie lorraine* comprennent toute la première moitié du XVIe siècle et sont partagées en sept paragraphes, dans lesquels, après avoir indiqué les causes qui ont rendu si rares les premiers produits des presses lorraines, et avoir fait connaître les sources auxquelles il a puisé les éléments de ce supplément et de ceux qui le doivent suivre, l'auteur décrit : 1° différents imprimés sortis de l'atelier de Pierre Jacobi, imprimeur à Saint-Nicolas-de-Port; 2° l'édition originale de l'ouvrage du chanoine Pélegrin ayant pour

titre : *De artificiali perspectiva Viator*, et imprimé aussi par Jacobi, qui avait transporté momentanément ses presses dans la ville de Toul ; 3° et un rarissime volume intitulé : *Texte de Hiob, translate selon la verite hebraïque. Et bref commentaire du Viateur* (*Pélegrin*), *sur icelluy*. M. Beaupré prouve ensuite, de la manière la plus péremptoire, que la ville de Nancy ne posséda aucun établissement typographique pendant la première moitié du XVIe siècle ; en effet, les ducs faisaient imprimer leurs ordonnances à Saint-Nicolas ou à Metz, et on ne trouve dans les registres des trésoriers généraux, déposés aux archives du département, aucune mention de cette prétendue imprimerie. Enfin, l'avant-dernier paragraphe démontre que le *Viat de salut* imprimé à Longeville-devant-Bar-le-Duc n'est pas la première publication qui ait été faite dans ce village, et qu'un prêtre nommé Martin Mourot y possédait un atelier typographique dès l'année 1506.

M. l'abbé Guillaume vous a présenté une *notice sur plusieurs éditions de la vie de Philippe de Gueldres, et sur divers objets qui ont appartenu à cette princesse.* M. Guillaume s'occupe notamment, dans ce mémoire, du second volume d'un manuscrit exécuté pour Philippe de Gueldres, et contenant la traduction française de la vie de N. S. Jésus-Christ composée en latin, vers le milieu du XIVe siècle, par Ludolf de Saxe, prieur de la chartreuse de Strasbourg. Malgré l'immense quantité d'exemplaires de ce livre que, depuis l'invention de l'im-

primerie, la librairie ne cessait de répandre en Europe, on exécutait encore au commencement du XVIe siècle quelques copies de l'ouvrage original et de la traduction française. Le premier volume de ce manuscrit précieux a fourni à votre secrétaire annuel le sujet d'une notice publiée en 1844, et le second vient d'être décrit par M. Guillaume avec tous les détails nécessaires.

Archéologie. Prés du village de Pompey, à droite de la route de Nancy à Metz, s'étend, jusqu'au confluent de la Moselle et de la Meurthe, un vaste dépôt d'alluvion, aujourd'hui en nature de vignes et de prairies. C'est dans ce lieu que, d'après une tradition constante et non interrompue, fut martyrisé saint Euchaire, qui, selon quelques anciens livres liturgiques de l'église de Toul, serait le premier évêque des *Leuci,* et aurait immédiatement précédé saint Mansuy, regardé assez généralement comme le fondateur du siége épiscopal de cette ville. Dans l'automne de 1849, on se mit à extraire du terrain dont je parle de grandes quantités de sable pour le ballastage du chemin de fer. Ces fouilles, pratiquées derrière la chapelle qui rappelle le martyre de saint Euchaire, et à peu de distance de cet édicule, mirent au jour beaucoup de tombeaux et notamment quelques cercueils en pierre munis de leurs couvercles. De nouveaux enlèvements de sable, bien plus considérables que les précédents et opérés dans le même but, pendant les mois de mars et avril 1852, au sud-ouest de la chapelle

et plus près du pont de la Moselle, firent découvrir un très-grand nombre de tombeaux ; on n'a pas pris la peine de les compter, mais les personnes qui étaient présentes les évaluent à six cents environ, et plusieurs renfermaient des médailles, des poteries, des armes, des fibules, etc. Un de nos correspondants, M. Georges Boulangé, a décrit toutes ces trouvailles dans un mémoire qui se fait remarquer, comme tous ceux du même auteur, par l'exactitude et l'étendue des recherches, la clarté et l'élégance du style.

Un travail de même nature vous a été adressé par un autre correspondant de l'Académie, M. Lucien Coutant; je veux parler d'un *rapport sur les découvertes archéologiques faites à Neuville-sur-Seine, en* 1851.

M. Richard de Remiremont vous a fait hommage de *notes historiques relatives aux anciennes fortifications de Remiremont et aux différents siéges que cette ville a subis*. Ces notes, empruntées en partie au *mémorial* ou livre du doyenné et aux comptes des grands échevins, sont suivies de pièces justificatives qui ne manquent pas d'intérêt.

M. Henri Lepage vous a remis, outre l'*Annuaire de la Meurthe,* dont il est le rédacteur, une *notice sur quelques établissements de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, situés en Lorraine*. Les commanderies lorraines appartenaient à la langue de France et au grand prieuré de Champagne. Les plus anciennes, parmi lesquelles figure celle de Saint-Jean-du-vieil-aître, ré-

montent à la première moitié du XIIe siècle; et la plupart des maisons qui se formèrent dans la suite remplacèrent les établissements des Templiers et jouirent des biens que ceux-ci avaient possédés. De même que les rois de France, les ducs de Lorraine se montrèrent jaloux d'attirer dans leurs états, au moyen de priviléges considérables, les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. M. Henri LEPAGE rapporte les donations que nos ducs firent à différentes commanderies et les franchises qu'ils leur accordèrent, et il retrace ensuite, dans autant d'articles séparés, l'histoire des commanderies de Saint-Jean-du-vieil-aître, de Cuite-Fève, de Saint-Georges de Lunéville, de Virrecourt, de Villoncourt, de Hardancourt, de Robécourt, de Xugney, de Libdeau, de Gélucourt et de Saint-Jean-de-Bassel.

Le même membre vous a présenté un travail sur *le palais ducal de Nancy*. Cette notice, qui remplit près de deux cents pages, est trop étendue et touche trop de points différents pour qu'il me soit possible de l'analyser dans ce compte rendu ; je me contenterai de dire qu'elle offre les documents les plus complets et les plus exacts sur l'origine, les agrandissements et la destruction du palais, ainsi que la description de toutes les parties de ce vaste édifice et du jardin qui en dépendait. J'ajoute que l'ouvrage est accompagné d'une liste des architectes, sculpteurs, peintres et artistes de tout genre qui ont coopéré à la construction et à la décoration de l'habitation ducale, et que M. LEPAGE a donné un *fac-simile* de

la gravure exécutée par Deruet et représentant à vol d'oiseau le palais, le parterre, la collégiale Saint-Georges, l'église et le couvent des Cordeliers, etc.

Dans un mémoire intitulé : *Une sculpture du XVIIe siècle,* M. l'abbé GUILLAUME a décrit un chef-d'œuvre de sculpture religieuse que la Lorraine possède depuis cent soixante ans, et qui formait autrefois le rétable du grand autel dans l'église des Carmélites de Pont-à-Mousson. Ce travail fut exécuté, d'après les dessins du père Elie de Saint-Joseph, par Ignace Robert, né à La Mothe et qui, après la destruction de cette ville, était allé s'établir à Metz. Le rétable avait échappé comme par miracle au vandalisme révolutionnaire, mais il allait être détruit ou du moins mutilé, lorsque M. l'abbé DELALLE, alors curé de la cathédrale de Toul, conçut et exécuta le généreux projet d'acheter l'œuvre de Robert et de la faire placer dans une chapelle construite près de la cathédrale.

Vous avez reçu de M. Lucien COUTANT une notice sur le *sceau d'Alix de Chacenay,* ou plutôt sur une imitation moderne du sceau dont il s'agit ; et de M. DEPPING des rapports sur deux ouvrages écrits en anglais ; le premier a pour but de faire connaître les nombreux et grossiers monuments élevés par les peuples qui habitaient l'Amérique du nord, avant l'arrivée des sauvages que les Européens y ont rencontrés ; le second a pour objet de résumer tout ce que l'on sait sur la ligne de défense que les empereurs romains avaient établie, entre

l'embouchure de la Tyne à l'est et le golfe de Solway à l'ouest, pour mettre leurs possessions de la Grande-Bretagne à couvert des attaques et des invasions des habitants de l'Ecosse.

M. Georges Boulangé, qui continue à réunir les matériaux d'une statistique monumentale du département de la Moselle, vous a successivement adressé trois brochures renfermant une *notice sur l'église prieuriale de Thicourt;* des renseignements curieux sur *le ban Saint-Martin,* sur l'abbaye du même nom, sur les sceaux du monastère et des abbés; sur *Plappeville;* sur *le palais des Treize à Metz;* sur un monument gallo-romain qui existe à Seutry; sur un anneau gallo-romain; une *note sur les indications des ateliers monétaires des Romains inscrites sur les monnaies trouvées à Metz et dans les environs; la description d'une monnaie échevinale de Metz,* et une *note sur une trouvaille de monnaies du XVe siècle, faite à Berg* (département de la Moselle).

La numismatique, cultivée avec succès par M. Robert, lui a dû, cette année, trois opuscules remarquables. Le dernier en date est intitulé : *Souvenirs numismatiques du siége de* 1552. L'issue du siége de Metz, si heureuse par la France, a été consacrée par cinq médailles : trois au nom du roi, deux au nom de François de Lorraine, duc de Guise; et cette abondance n'a rien qui doive surprendre, comme le fait observer M. Robert, car la Renaissance venait de mettre en vogue l'usage des mé-

dailles, et la défense de Metz, qui donnait à la France un boulevard sur sa frontière du nord-est, méritait bien d'être immortalisée par le burin des graveurs..

Un de nos compatriotes, feu M. Renault de Vaucouleurs, avait recueilli beaucoup de monnaies appartenant aux diverses époques de notre histoire. Malheureusement, ces séries, pour la plupart intéressantes, ont été mises en vente et dispersées. Une circonstance favorable a permis à M. Robert d'étudier la collection de M. Renault; mais la multitude des pièces qui la composaient et l'exiguité des loisirs dont jouit notre laborieux correspondant l'ont forcé à faire un choix, et il s'est borné à publier plusieurs *triens* mérovingiens qui lui ont paru dignes de fixer l'attention des numismatistes. D'autres *triens* ont été décrits par M. Robert à la fin d'un mémoire qui contient des *considérations sur la monnaie à l'époque romane.* Ces considérations sont divisées en deux parties : dans la première, l'auteur recherche pourquoi les Mérovingiens n'ont guère frappé que des monnaies d'or, tandis que la dynastie carlovingienne, au contraire, n'a émis que des pièces d'argent; dans la seconde, il examine les causes qui ont, pendant la période mérovingienne, multiplié les ateliers monétaires, dont on connait déjà plusieurs centaines, et dont le nombre s'accroit encore tous les jours avec les découvertes qui enrichissent la science.

Les aperçus de M. Robert sont tellement nouveaux, que je l'aurais volontiers accompagné sur ce terrain

pour vous présenter un analyse du mémoire que j'ai mentionné ; mais les dimensions de mon compte rendu sont déjà bien considérables, et, pour ne pas franchir les bornes qui me sont assignées, je dois m'arrêter ici. Permettez-moi seulement, Messieurs, d'exprimer le sentiment de joïe que j'éprouve en reportant ma pensée sur la route que nous venons de parcourir ensemble, et en voyant cette année 1852 regardée, par les uns dans leurs appréhensions, par les autres dans leurs espérances, comme la dernière du vieux monde, en voyant, dis-je, cette année entièrement et utilement remplie par les nobles travaux de l'intelligence et de la paix.

ACADÉMIE DE STANISLAS.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

MÉMOIRES

DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION.

LA VIE ET LES OEUVRES

DE

VICTOR JACQUEMONT.

DISCOURS DE RÉCEPTION PRONONCÉ LE 24 JUIN 1852,

PAR M. DE WARREN.

Messieurs,

Il est d'usage presque général dans toutes les Académies, pour tout récipiendaire nouveau, d'inaugurer son admission par un tribut de regret et d'hommage à la mémoire du titulaire dont il vient occuper le fauteuil. C'est une satisfaction donnée aux compagnons d'élite de l'esprit distingué qui vient de disparaître, c'est le respect

qui courbe nos fronts devant une tombe, c'est quelquefois la paternité littéraire ou scientifique envers laquelle on acquitte une dette de reconnaissance. Telle n'est point, Messieurs, ma situation particulière vis-à-vis de mon honorable prédécesseur. Séparé de nous par des circonstances d'avancement à une position plus brillante que celle qu'il occupait à Nancy, dans la force de l'âge, au milieu de sa carrière, plein de santé et d'avenir, il est, suivant l'expression un peu maligne des *Italiens*, bien loin du jour de ses louanges; louanges qui ne sauraient lui manquer : puisse-t-il les attendre longtemps encore. Mais quand il s'agit de fleurs à répandre sur une tombe et qu'il ne faut plus trouver qu'un nom, un souvenir, quel est l'homme, pour peu qu'il ait vécu, qu'il ait senti, où qu'il ait aimé, quel est-il celui qui sera longtemps embarrassé de son léger et gracieux fardeau? Hélas! comme ces cimetières turcs qui se prolongent le long des sentiers, la vie de l'homme est semée de monuments funèbres, tombes anciennes, tombes nouvelles; il n'a que l'embarras du choix entre le premier ami, le dernier camarade, le maître qui l'a élevé, la jeune fille qui lui a souri. Entre toutes ces pierres blanches qui le sollicitent à des titres divers, sur laquelle ira-t-il se recueillir à genoux?

Pour aujourd'hui, Messieurs, et pour la circonstance qui nous rassemble, mon choix est fait. Si ce n'est mon prédécesseur, celui auquel je veux payer aujourd'hui un tribut d'hommage a été mon maître et mon guide.

Quoique le hasard ne nous ait pas rapprochés, j'ai foulé sa trace aux rives de l'Asie, nous avons reposé sur la pierre de la même mosquée, le même temple hindou nous a recueillis. Plus tard, il a été le flambeau qui m'a montré peut-être la seule voie littéraire dans laquelle je pouvais me hasarder sans trop de périls. Si ma faible barque n'a pas chaviré dès le port, c'est grâce à lui, et c'est enfin à lui que je dois l'insigne honneur de siéger aujourd'hui parmi vous.

Messieurs, c'est de Victor Jacquemont que je vais aujourd'hui vous entretenir, destinée brillante et tourmentée, vie éphémère, mais gloire immortelle, triste et touchante existence qui a passé comme ces météores qui traversent un instant l'espace et dont on peut dire :

Encore une étoile qui file,
Qui file, file et disparaît.

Victor Jacquemont était né à Paris en 1801. Les étrangers qui l'approchaient dans son enfance disaient de lui que c'était un enfant excessivement spirituel, mais taquin et malicieux plutôt que bon. Plus tard, ce fut encore sous cette couleur qu'il se laissa connaître aux indifférents, à la foule importune, oisive et légère. Certes, ce n'était là qu'une surface trompeuse, recouvrant une sensibilité et une bonté charmante, unies à une énergie et une élévation d'âme qu'on rencontre rarement à un aussi haut degré. Mais il fallait avoir conquis son affection et

gagné son estime pour qu'il vous laissât voir toutes les richesses de son exquise nature. N'étant jamais allé dans le monde avant l'âge de 22 à 23 ans, il y parut d'abord excessivement timide et sauvage. Ce ne fut que plus tard, dans la société anglaise, au contact d'hommes encore plus timides que lui-même, qu'il acquit cette aisance et cette désinvolture gracieuse qui lui valurent tant de succès dans l'Inde. Dans sa jeunesse, l'affection de son entourage immédiat, c'est-à-dire, de son père et de ses deux frères, car il avait perdu sa mère de fort bonne heure ; l'intimité de quelques familles, des liaisons étroites avec des hommes plus âgés que lui pour la plupart, des vieillards même, mais toujours des hommes d'élite, soit par la science, ou par les dons naturels, ou dans les arts, remplirent pour lui tout le temps que lui laissaient des études fort multipliées, jusqu'à une époque où il fut assez heureux pour s'attirer la haute distinction d'une femme artiste qui joignait, au charme de la bonté et de la vertu, le prestige de la beauté et de la fortune.

Madame Victor de Tracy réunissait alors autour d'elle pendant l'hiver, à Paris, pendant l'été, dans sa magnifique terre de Paray, une société d'hommes d'esprit et de goût. A peine eut-elle aperçu Jacquemont, qu'elle comprit ce qu'on en pouvait attendre. Elle l'attira dans ses salons. De 1824 à 1826, Jacquemont acheva de se former à cette brillante école dans une atmosphère de luxe et de civilisation raffinée. Mais l'excessive civilisation a ses dangers à côté de ses jouissances, et il était

dans le tempérament de Jacquemont d'en aspirer tous les poisons comme tous les parfums. Ce fut là, qu'enivré de musique et de poésie, il rencontra une jeune artiste protégée de la femme célèbre qui le traitait en ami. Dès lors une passion malheureuse, non partagée ou payée d'infidélité, s'empara de lui et exerça une grande et funeste influence sur le reste de sa destinée. Bien des années après on retrouve, en parcourant sa correspondance, la trace encore brûlante des ravages qu'un sentiment fatal avait faits dans son âme.

Les chagrins de Victor altérèrent d'abord sa santé. Après une enfance chétive et souffreteuse, il avait prodigieusement grandi, et c'était comme un grand roseau courbé à tout vent. — Et puis, le dégagement subit de quelque gaz délétère, pendant une expérience chimique, l'avait, quelques années auparavant, mis aux portes du tombeau. Il lui en était resté longtemps une affection de larynx qu'il avait dû combattre par le régime le plus doux, vivant surtout de fruits et de laitage. — Négligé dans ses vêtements, dans sa chevelure (quoique d'une excessive propreté), original même dans la coupe de ses habits, il n'eut jamais rien du jeune homme, quoiqu'il restât quelque chose d'enfantin dans ses traits, même à vingt-cinq ans. — Il en avait trente à peine quand il succomba.

On conçoit que ce tout ensemble n'était pas fait pour captiver, ou du moins pour retenir longtemps une coquette habituée à toutes les élégances de la vie pari-

sienne, et probablement plus sensible à la grâce des dehors qu'aux charmes immatériels de l'esprit. Quoi qu'il en soit, Victor, malheureux, jaloux et honteux de l'être, était devenu morose, cassant, avait perdu le goût de l'étude et de toute occupation suivie. Bref, après diverses circonstances qui lui révélèrent amèrement qu'il était au bord d'un abîme, il fut brusquement poussé par un frère, extrêmement bon et généreux, à partir pour l'Amérique. Ce frère, que les lettres de Jacquemont ont immortalisé sous le nom de Porphyre, beaucoup plus âgé que lui et l'aimant d'une affection toute paternelle, n'hésita pas à sacrifier ses modestes économies de treize ans de service comme capitaine d'artillerie, pour donner à Victor les moyens d'entreprendre un voyage qui devait à la fois le distraire par l'observation d'une nature nouvelle et le retremper par une existence aventureuse. Ce dévouement eut sa récompense dans le succès.

Embarqué dans l'été de 1826 sur le Cadmus *de remuante mémoire,* Jacquemont eut une traversée affreuse du Hâvre à New-Yorck. La tempête des éléments fit une utile diversion aux tempêtes du cœur, et cet effet se traduisit par un changement notable dans sa manière d'être. L'âpreté morose devint une douce mélancolie dont il réservait tous les trésors pour ses amis; mais, vis-à-vis du monde, il reprit son masque de légèreté sceptique et railleuse.

Quelques mois passés dans le nord des Etats-Unis mirent Jacquemont rapidement au courant de la poli-

tique et des mœurs de ce pays; mais l'histoire naturelle, objet de ses études favorites, offrait, pour l'y retenir longtemps, trop peu de différence avec ce qu'il avait observé dans nos climats. D'ailleurs, son instinct le portait vers les contrées équinoxiales. La lecture des ouvrages de M. de Humbold lui aurait fait désirer de visiter le Mexique, mais le bouleversement social qui désolait ces contrées lui en fermait alors l'accès; et incertain encore sur son avenir, il se dirigea vers Saint-Domingue, où son frère Frédéric était à cette époque consul de France.

Ce fut là qu'il reçut sa première et sa plus vive impression du monde intertropical. Ecrivant plus tard à ce frère, après son arrivée dans l'Inde, il parle ainsi de ce qu'il avait éprouvé : « Depuis que j'ai quitté Haïti, j'ai vu de grandes choses : Rio-Janeiro, qui est admirable, et Bourbon. Mais aux collines verdoyantes de Marquisant, à ce noble rempart de forêts de palmistes, qui s'élève au-dessus d'elles et sépare les deux mers, au cocotier dont la cime penchait sur la cour de ta modeste demeure, s'associent des souvenirs de cœur qui me feront trouver toujours Saint-Domingue la plus belle chose du monde équatorial. Il y a une virginité d'admiration que j'ai laissée là. Depuis, quand j'ai vu d'admirables choses, je les ai, il me semble, admirées froidement. Je n'ai pas été touché, attendri par elles. »

L'administration du Jardin des plantes, que Cuvier présidait encore et dont tous les membres connaissaient

Victor Jacquemont, lui fit alors écrire pour l'engager à utiliser son voyage au profit de la science, en lui faisant offrir le titre et les émoluments de voyageur pour le compte du Jardin des plantes.

La première éducation, les goûts et l'instruction de Victor le désignaient admirablement pour cette mission. Mis au lycée impérial vers l'âge de neuf ans, ses progrès y avaient été si rapides qu'on disait de lui qu'il devinait plutôt qu'il n'apprenait. Lorsqu'il en sortit, toutes ses études le portèrent vers les sciences naturelles. Il voulait être médecin, et il avait suivi les cours de l'école de médecine avec le succès qu'il rencontrait dans tout ce qui le tentait. Plus tard, ce fut la géologie qui l'attira plus particulièrement, et ses observations sur cette branche des sciences naturelles se rattachaient à un plan dont on retrouve la continuité dans tous ses ouvrages, notamment dans le journal qui a été publié aux frais du gouvernement.

L'administration du Jardin des plantes lui ayant laissé le choix des pays qu'il préférerait visiter, ce fut lui-même qui désigna l'Asie, l'Inde anglaise et les monts Himalaya. Outre l'attrait de la nouveauté, il y avait pour ce choix un motif de santé. Souffrant toujours de son larynx, il vivait, comme nous l'avons dit, surtout de laitage et de fruits, et il se persuada que cette salutaire habitude, si contraire à celles par lesquelles les Anglais (comme il le disait plaisamment) *meurent tous dans l'Inde confits dans le vin et l'eau-de-vie*, le préserverait de cette funeste

maladie du foie, qu'il rapporta des plaines humides et chaudes qui sont au pied de la chaine Himalaïenne.

Revenu d'abord en France pour régulariser sa position, Jacquemont commença par faire un voyage en Angleterre, où il se fit présenter à la cour des directeurs de la Compagnie des Indes. Il tenait à bien expliquer à cette administration soupçonneuse et jalouse le but et la portée des recherches qu'il se proposait de faire dans l'empire Hindou britannique. C'était le moyen de lever toutes les entraves, tous les obstacles qui n'auraient pas manqué de l'arrêter dès les premiers pas. Il avait aussi déjà suffisamment étudié les mœurs de la société anglaise pour savoir combien il était important pour lui de ne s'y hasarder si loin de son pays qu'avec des recommandations puissantes. Pour ajouter à ces avantages, il eut le bonheur de se procurer une distinction tout à fait anglaise ; il se fit recevoir membre (fellow) de la Société asiatique de Londres. — Enfin, muni d'une prodigieuse quantité de lettres d'introduction, il revint faire ses adieux à sa famille et s'embarqua à Brest sur la *Zélée*, le 26 août 1828.

Contrairement à la théorie des pressentiments, Jacquemont n'en éprouva pas de fâcheux au moment de quitter la France. Dans une de ces premières lettres, à bord de la *Zélée*, il écrit à son père : « Je jouis bien plus de ces souvenirs de tendresse, en pensant à vous et à Porphyre, que je ne souffre de notre éloignement. Le temps va si vite que j'en vois déjà le terme, et je m'at-

tends bien à ce que vous me direz dans cinq ans quand je reviendrai : Quoi, déjà ! — Et ce sera ce qu'il y aura de mieux à dire de part et d'autre. » — Et écrivant à son frère Porphyre quelques jours avant son départ, il dit encore : « Je suis content. Te dire que ma satisfaction ne soit grave et sérieuse, cela est inutile. Cependant, il y a deux ans, quand je t'embrassai pour la dernière fois au Hâvre, c'était avec bien plus de peine et de douleur. J'étais alors, cher ami, au faîte du malheur dans la vie. Chaque jour, depuis, a été pour moi meilleur, et maintenant, en regardant l'avenir devant moi, je vois une pente plus ou moins égale, mais constante, qui me conduit nécessairement vers une position honorable et satisfaisante dans ce monde. C'est toi, Porphyre, qui m'a jeté dans cette progression nouvelle de bonheur ; tu es la cause de ce que je serai, de ce que je ferai. A présent, je ne regrette plus rien du passé. »

On voit, dans ces dernières lignes, combien la plaie de son amour malheureux était encore saignante. On en retrouve encore la trace dans quelques autres lettres écrites pendant son voyage, notamment de Bourbon, à M. Victor de Tracy : « Vous, mon ami, qui me connaissez, vous savez s'il y avait en moi de quoi jouir par des rêves. Ces souvenirs mélancoliques de temps et de lieux que vous me rappelez, où votre pensée demeure attachée dans ma mémoire, me font tressaillir. Ces images me font perdre de vue pendant quelques instants le temps présent, ma vie actuelle ; je pénètre le passé, je le res-

saisis. Je me promène sur vos gazons, dans vos bruyères, sous vos bouleaux ; j'erre sur le bord de vos étangs, j'ai votre bras passé dans le mien. » — Et à Madame Victor de Tracy : « Que de belles choses vous auriez à peindre, si vos yeux pouvaient voir ce que les miens regardent. On ne se lasse point d'admirer la noble élégance et la magnificence de la nature sous les tropiques. — Mais, dans mes moments de tristesse, je regrette la grâce touchante des bouleaux pleureurs de Paray, épars au milieu des bruyères fleuries. Tâchez que votre mari ne ravage pas, comme vous disiez, par son agriculture, tous vos entours pittoresques, afin que ma mémoire s'y reconnaisse à mon retour et que je vous retrouve tous deux dans le même cadre. »

Enfin, et pour ne plus revenir sur ce sujet, je citerai cette lettre à M. Chapuy : « depuis six ans que nous nous connaissons, que nous nous aimons, que de vicissitudes dans notre vie! Quelquefois dans les rares instants où il m'est permis d'être seul, des images fantastiques de bonheur et de peine se montrent à moi dans la vague obscurité du passé ; je ne sais si je songe ou si je suis éveillé ; je demeure ébloui quelques instants et quand je rouvre les yeux, je m'aperçois que je ne faisais que me ressouvenir en croyant rêver. Cependant mon ami, la mémoire de ces impressions si pénétrantes, de ces impressions qui jadis faisaient frémir tout mon être, s'efface chaque jour. Et ne croyez pas que je regrette d'être arrivé à ce terme où l'enchaînement des circonstances

m'a conduit. Je ne voudrais rien changer aux déterminations de ma vie depuis mon départ pour les Etats-Unis. Quelque sacrifice que j'aie fait en me séparant pour un temps si long de mon vieux père et de mes amis, la ferme espérance que j'ai de les revoir me le fait porter avec légèreté. Nous nous retrouverons, mon ami, jeunes encore, mais vieillis par l'agitation de nos jeunes années; nous nous retrouverons avec la force calme de la virilité. Il y aura plus de bonheur pour nous dans cet état tranquille. — Je l'espère ? »

La tristesse de ces deux mots — je l'espère, qui terminent cette lettre, prouve que Victor n'était pas encore bien sur de son fait. Et pourtant il était plus près de sa guérison qu'il ne le croyait, à peine arrivé dans l'Inde, le tourbillon du grand monde où il fut immédiatement accueilli avec une faveur inespérée, puis les incidents et les émotions de la vie nomade, enfin, et pour dire la vérité toute entière, le contact des mœurs très-créoles des célibataires anglais dans l'Inde finirent par user chez lui ces impressions si tenaces. Cette flamme si vive, qui l'avait si longtemps consumé, alla enfin s'éteindre dans les faciles plaisirs des harems, tant il est vrai que l'amour, plus encore que le courage, trouve sa tombe dans les délices de Capoue.

Après avoir touché à Santa-Crux de Ténériffe et séjourné pour avaries à Rio-Janeiro, la *Zélée* qui portait Jacquemont arriva au cap de Bonne-Espérance, presqu'en même temps que l'*Astrolabe*, commandée par le

capitaine Dumont-d'Urville, lequel revenait de recueillir sur les récifs de Vanikoro les canons et les ancres de Lapeyrouse. Déjà en rapport d'amitié et d'études, échangeant depuis plusieurs années leurs collections d'histoire naturelle, Jacquemont et d'Urville se retrouvèrent avec un grand plaisir et ne se quittèrent presque pas pendant leur séjour au Cap. Ils étaient alors pleins de vie, de jeunesse et d'espoir; l'avenir semblait leur offrir un horizon aussi vaste que celui qu'ils découvraient ensemble du sommet de la montagne de la Table. Qui eût alors pensé, en entendant leurs joyeux éclats de rire, que de tous ces horizons ils étaient de même séparés par des abîmes!

Après une relâche de quelques jours à Bourbon, et une autre à Pondichéry, chez M. de Melay, le nouveau gouverneur des colonies françaises qui avait été son aimable compagnon de voyage à bord de la *Zélée*, Victor arrive enfin à Calcutta, le 5 mai 1829. A peine débarqué, il est émerveillé de l'hospitalité anglaise, sa première lettre d'introduction présentée chez M. Pearson, le fait engager comme hôte à la rupture du cachet. On lui demande s'il a d'autres lettres pour d'autres personnes, question à laquelle il répond par l'exhibition d'un monstrueux paquet que renfermait sa poche; et qui chargé d'avance, dit-il, comme un feu d'artifice judicieux, débuta quand on l'ouvrit par quelques fusées perdues, le docteur, le négociant, le capitaine tel et tel, mais lança peu à peu le nom d'un juge, puis celui

du grand juge, puis celui d'un membre du Conseil, et se termina pour le bouquet par le nom de Lady W. Bentinck et celui du Gouverneur général cinq fois répété.

C'était plus qu'il n'en fallait pour lui ouvrir à deux battants les portes de tous les salons de Calcutta. Effectivement une heure après il est présenté à Lady W. Bentinck, qui le reçoit avec une grâce toute française et le retient à dîner. Ici tout lui semble royal et asiatique. Un dîner exquis, des vins délicieux sont servis par de grands valets à grandes barbes, en longues robes blanches et en turban d'or et d'écarlate. Pendant qu'il savoure ce bien-être inaccoutumé, un excellent orchestre exécute à diverses reprises, et avec une rare perfection, les plus belles symphonies de Mozart et de Rossini. La distance d'où viennent ces sons, la lumière incertaine qui régne entre les colonnes des salles d'alentour, l'éclat brillant des flambeaux dont la table est illuminée, la beauté des fruits, le parfum des fleurs, le champagne aussi peut-être lui font éprouver une sorte d'ivresse; mais ce n'est pas une ivresse stupide. Il cause d'art, de littérature, de peinture, de musique, avec lady W. en français, tandis qu'il répond en anglais aux questions de son mari sur la politique des Etats-Unis et de la France.

Cette première soirée passée à Calcutta produit chez Jacquemont une révolution, on peut dire une métamorphose complète. Dès ce moment, ce n'est plus le même homme. Avant, c'était une espèce de Dominie Sampson,

plus ou moins gauche, timide et taciturne; dès lors, à part sa toilette, qui reste toujours simple et fort modeste, c'est un raffiné de l'école voltairienne, souvent sceptique, quelquefois railleur, mais toujours aimable, spirituel et galant; c'est quelque chose d'intermédiaire entre Sterne et lord Chesterfield, avec le cachet particulier de l'esprit français. Admis sur le pied d'une parfaite égalité parmi les puissants et les princes de la terre, Jacquemont y prend noblement sa place sans présomption, sans timidité. Les amis avec lesquels il vit ont 200,000 fr. d'appointements qu'ils dépensent, et il est pauvre. Le Jardin des plantes lui avait alloué une subvention de 6000 fr. par an pour ses voyages. Ce serait insuffisant pour le plus petit sous-lieutenant de l'armée anglaise. Comment Victor fera-t-il pour se tirer de la position d'impuissance pénible et ridicule où il va se trouver avec de semblables ressources? Il y a d'abord, comme moyen, son ingénieuse économie, puis, comme assistance, la générosité de l'hospitalité anglaise et l'affection qu'il a su inspirer dès le premier jour à tout ce qui l'approche. Il a politiqué avec les uns, métaphysiqué avec les autres; tous le connaissent bientôt, et c'est sur de l'estime que se fonde la liberté qu'il a avec eux. Sa qualité d'étranger le sert aussi admirablement en renversant toute l'étiquette qui sépare des Anglais les hommes de leur nation qui ne sont pas leurs intimes amis. Le fait est qu'un Français a bien plus de facilité à entrer dans l'amitié d'un Anglais qu'un autre Anglais. « Ils sont, dit Jacquemont, comme

des corps électrisés semblablement qui se repoussent. Nous sommes décidément plus aimables qu'eux, et je vois tous ceux qui valent quelque chose être charmés de mes manières. »

Cependant, dès son arrivée, il fait la découverte très-pressentie que 6000 fr. par an n'ont pas le sens commun. D'abord, comment faire un voyage de recherches dans un pays sans en connaître la langue? Il lui faut donc acquérir cet ignoble patois d'Hindoustani, qui ne pourra jamais lui servir à rien quand il sera de retour en Europe. Mais ce patois est fort difficile, et, de plus, ce n'est pas la langue du peuple de Calcutta; de sorte que ce n'est qu'avec son Mounshi qu'il peut étudier et pratiquer. Puis, outre la nécessité de l'Hindoustani, il y a celle de lire bon nombre d'in-quarto pour bien connaître tout ce qui a été dit sur le pays, afin de reculer le plus possible le point de départ dans ses propres recherches. Or, Jacquemont n'eût jamais pu se procurer ces livres, s'il ne les avait tenus de la bienveillance des particuliers et du gouvernement anglais.

Heureusement que le charme exquis de ses manières le mit de plus en plus à la mode. Ce fut à qui voulut l'avoir. Après M. Pearson, c'est le gouverneur général qui l'emmène à sa campagne de Barrackpour; puis vient le chevalier Ryan qui, en suppliant Victor de vouloir bien devenir son hôte, fait valoir le silence, la retraite de sa maison, la proximité du jardin botanique situé sur l'autre rive du Gange, et surtout la commodité de son

bateau pour y transporter Jacquemont à toute heure ; enfin on met à sa disposition, en fait de livres, toutes les ressources publiques et particulières.

Ainsi favorisé, Jacquemont prend langue et terre à la fois. Pendant un séjour de six mois et demi à Calcutta, du 5 mai au 20 novembre 1829, il prépara vigoureusement l'avenir, travaillant du matin au soir et refusant souvent de paraître même à la table de son hôte pour subordonner ses heures à la convenance de ses études. Associant avec une rare intelligence l'étude des livres à ses études botaniques dans le jardin de la Compagnie, il fait d'abord, comme il le dit, connaissance honnête avec la *multam sine nomine plebem* de la végétation indienne, rassemblée là en un petit espace ; puis d'une quantité de mauvais mémoires de géologie il déduit passablement de bleu, de rouge, de jaune et de vert pour jeter sur une carte de l'Inde. Enfin le 20 novembre, se trouvant suffisamment lesté en fait de science, et, grâce à son économie, possesseur d'une douzaine de mille francs, le traitement de deux années, il se met en route avec le plus simple équipage que jamais Européen ait eu dans l'Inde : une charrette, quelques bœufs et six domestiques. Mais quels domestiques ! un pour porter son fusil, l'autre une outre avec de l'eau, l'autre la cuisine du maître, l'autre le déjeuner du cheval, enfin les gens des bœufs. Le plus pauvre capitaine d'infanterie anglais en aurait eu au moins vingt-cinq pour le strict nécessaire.

Ce n'était point la politique que Jacquemont était venu chercher dans l'Inde. Les pierres, les variétés d'espèces en tous genres, depuis l'homme jusqu'à l'insecte, voilà l'objet qu'il poursuit avec une ardeur infatigable sans que rien, pas même l'intérêt historique puisse le détourner de sa route. S'il voit et s'il décrit les villes les plus célèbres de l'Inde, Sasseram, Mirzapour, Agra, Callinger, Paniput, enfin Benares et Delhi, c'est-à-dire, les deux grandes capitales Hindoue et Musulmane, c'est que le hasard les a placées sur la ligne qu'il s'est tracée pour ses recherches géologiques. Il est vrai que les nombreuses et puissantes relations qu'il s'était ménagées à Calcutta le suivent partout et font de lui, dans les provinces les plus éloignées, un homme du pays et des mieux informés, comme des plus honorablement accueillis. Notamment à Delhi, il est présenté en toute pompe à l'ombre impériale du grand Mogol,' et le vieux monarque tient un derbar exprès pour le recevoir. Mais ces accessoires pittoresques ne sont que des hors d'œuvre qui ne le retiennent jamais qu'un instant.

Arrivé le 24 avril 1830 à *Dehra* dans le *Dhoon*, c'est-à-dire, en langue du pays, la vallée de la vallée, étroit défilé entre le premier et le second gradin des Montagnes, il entre pour la première fois en pleine possession de l'Himalaya. Renvoyant alors ses collections, ses chars, ses bœufs et même une partie de ses gens, il se met à gravir les montagnes, le bambou et le

marteau à la main. C'est alors aussi que commencent pour lui les privations et les souffrances auxquelles il finira par succomber.

Du riz bouilli, un quartier de chevreau insipide et coriace, et l'eau du torrent voisin, voilà son dîner quand il peut se le procurer. Il couche sur un lit bien dur sans matelas; sa tente est bien légère, le vent glacé qui la nuit tombe des cimes neigées, souffle au travers, entre par rafales par dessous et le gèle dans ses habits et jusque sous ses couvertures. Des tempêtes d'une violence et d'une continuité inouies, l'y assiégent dès le premier jour. A Dehra le tonnerre fracasse l'arbre sous lequel on a dressé sa tente et paralyse deux de ses gens. Deux jours après, sur les cimes du Mussouri l'espace autour de lui est jonché des éclats d'une roche foudroyée. « Il semble vraiment qu'on me vise de là haut, écrit-il à son père dans un accès de folle témérité, les deux premiers coups n'ont pas touché, mais gare au troisième.» Imprudent railleur, le troisième devait le frapper effectivement.

Malgré ces obstacles, malgré les premières et atroces atteintes de la maladie qui l'emportera un jour, sous les cimes du Cédar-Kanta, à 5200 mètres d'élévation et à deux journées de marche des habitations les plus proches, il persévère avec un courage admirable, explorant chaque roche, chaque gisement, prenant à peine quelques heures de repos, et montant ou descendant chaque jour 12 à 1500 mètres sans compter les distances.

Peut-être eut-il succombé à ces premières fatigues, s'il n'eût trouvé juste à point un refuge à Simlah, chez l'officier chargé du service militaire, politique, judiciaire et financier de cette extrémité de l'empire anglais. « J'arrivai ici, dit Jacquemont, écrivant le 21 juin 1830, tellement épuisé que je songeais à mettre à profit le temps de mon séjour pour me médicamenter; mais le cuisinier de mon hôte m'eut guéri en 24 heures.»

Les pentes indiennes de l'Himalaya que Jacquemont venait de visiter, étaient déjà à peu près connues. Mais il n'y avait qu'un très-petit nombre de voyageurs qui eussent passé du côté du Thibet, et bien que les productions de la nature soient peu variées dans un pays si froid, le plus grand nombre nous étaient sans doute inconnues. Jacquemont résolut de pousser une reconnaissance jusqu'aux frontières de la Tartarie chinoise. Il raconte très-plaisamment cette expédition dans une lettre à Porphyre. «Elle avait, dit-il, pour but des couches coquillières que je présumais et que je constatai effectivement s'y trouver. Elle m'a fourni en même temps bien des plantes nouvelles, mais il m'a fallu risquer cinq journées de marche sans rencontrer une habitation, et traverser de hautes chaînes de montagnes à 5500 mètres d'élévation, c'est-à-dire, 700 mètres au-dessus de la cime du mont Blanc. Ma petite armée, car c'était véritablement un acte d'hostilité que je commettais contre sa Majesté théocratique, dépassait 60 hommes, dont 6 combattants en me comptant. Je trouvai

par un bonheur rare, la vigilance chinoise en défaut sur la frontière ; et l'arrivée inopinée de ma petite colonne surprit tellement les gens de Béker, la première ville chinoise, qu'ils s'enfuirent à mon approche. Je campai paisiblement dans une position choisie toutefois, et le lendemain je reçus dans ma petite tente la visite de l'officier chinois qui commande une guérite en pierre sèche, armée de deux canons en cuir, assez près de là. Il venait, pour se plaindre ; je le transformai en accusé, lui fis maintes questions sans souffrir qu'il parlât autrement que pour y répondre ; et quand j'eus trouvé le fond de son sac, le congédiai par un signe de tête, lui et ses estafiers. »

Dirigeant sa caravane avec une adresse extrême, évitant autant que possible les rencontres fâcheuses et lorsqu'il ne peut les prévenir, faisant bonne contenance et répondant aux injonctions de ceux qui lui commandent de se retirer par un ordre semblable, Jacquemont parvient à se maintenir dans ce pays tout le temps nécessaire pour y achever ses recherches et en rapporter une collection d'histoire naturelle, contenant une foule d'objets nouveaux.

De retour à Simlah le 15 octobre 1830, il y trouve une lettre de M. Allard, ancien aide-de-camp du maréchal Brune, et alors généralissime de Renjit-Sing, roi des Sikhs, l'invitant à se rendre à Lahore, et lui promettant aide et protection dans les recherches qu'il pourrait diriger au nord du Sutledge, notamment dans la province de Cachemyr.

C'était une véritable bonne fortune pour Jacquemont et il va sans dire qu'il avait hâte de visiter une contrée célèbre inaccessible depuis Bernier, c'est-à-dire, depuis 1663, aux voyageurs européens. Mais il lui fallait d'abord en obtenir la permission de lord William Bentinck. Il écrivit au gouverneur général pour la demander. Non-seulement on la lui accorda, mais lord William eut l'attention d'y ajouter une lettre de recommandation toute particulière adressée à Renjit-Sing. Aussi le voyage et le séjour de Jacquemont à Lahore furent-ils une véritable féerie, un rêve des Mille et une nuits; chaque étape, chaque journée de résidence étaient marqués par des présents en vivres, en shâles, en chevaux et en argent. Cette aubaine arrivait bien à propos au pauvre voyageur, à bout de ressources, et qui allait se trouver obligé, faute de quelques mille francs, à abandonner une entreprise si admirablement commencée.

Entré le 2 mars 1831 dans les états de Renjit-Sing, Jacquemont les traverse, non sans aventures quelquefois périlleuses, dans toute leur longueur, pour arriver le 8 mai à Cachemyr, où il est installé par ordre du Rajah dans le shâlibag, petit palais maintenant abandonné, mais encore charmant par sa position et ses magnifiques ombrages. C'est le Trianon des anciens empereurs Mogols, situé sur le lac qui donne son nom à la vallée. Un pays neuf, une nature variée qui avait échappé jusqu'alors aux investigations de la science

retiennent Victor dans ce séjour poétique pendant près de cinq mois, durant lesquels, au haut des airs, au fond des eaux, il découvre une foule d'espèces d'oiseaux, de poissons, d'herbes et d'insectes. C'est tout une botanique, une zoologie nouvelle, où il va puiser à pleines mains.

Mais il commence à ressentir le double effet du climat et de la fatigue. « On n'engraisse pas, dit-il, au métier que je fais : ma santé éprouve souvent de petits dérangements dont je ne m'apercevrais pas, s'ils venaient à des intervalles plus éloignés, mais dont la répétition m'importune. » Ecrivant le 8 août 1831 de l'île des Platanes, sur le lac de Cachemyr, il exprime ainsi ses souffrances : « L'excessive chaleur a brisé depuis quelques jours mon énergie européenne ; je déserte mon jardin, devenu une serre chaude, et je viens chercher sur le lac un souffle d'air. Mais ici, même au pied des montagnes, le même calme règne dans l'atmosphère. J'envie à l'Inde ses vents chauds. J'avais apporté de quoi travailler ; mais il s'agit de vivre d'abord, ce qui est une besogne fort laborieuse depuis que nous sommes revenus au beau fixe de l'enfer. L'eau du lac est tellement chaude, qu'il me semble ne rien gagner au changement d'élément quand je m'y plonge. Il y faut rester un temps considérable avant de sentir quelque fraîcheur ; et comme il y faut nager dans une eau dormante et très-profonde, mes forces ne se trouvent guère retrempées lorsque je remonte dans mon bateau.

Quant à mon île, c'est un colifichet des empereurs.

Mogols ; elle est parfaitement ombragée par deux immenses platanes, les seuls qui restent des quatre plantés par Shah-Jehan : c'est vous dire combien elle est petite. Le palais n'est qu'une grande salle ouverte à tous les vents, quand il leur plaît de souffler, et dont le plafond est supporté par des colonnes d'un style bizarre enlevées de quelque antique pagode. Chalimar est en face, avec sa belle avenue de peupliers. Nichat-El-Bagh, avec ses beaux ombrages de platanes gigantesques, paraît comme une grande tache noire au pied des montagnes jaunissantes. La petite mosquée où les dévots Musulmans viennent, de l'Inde et de la Perse, adorer Hazret-i-bâl, c'est-à-dire, un poil de la barbe de Mahomet, montre la cime dorée de son clocher au-dessus d'un groupe d'arbres semblables. Ce panorama qui m'entoure évoque une foule de souvenirs ; les habitants de Cachemyr passent leur vie à le regarder ; il les console de leur misère. Mais moi je suis resté trop européen pour y trouver du charme. »

Une expédition de vingt-cinq jours dans les montagnes désertes qui séparent le Cachemyr du Thibet, et où Victor retrouve sur les cimes le vent furieux et le froid intense du Kanawer, le retrempent cependant et le raniment une fois encore. Puis, le 19 septembre 1831, à l'appel de Renjit-Sing, qui l'invite à assister à son entrevue homérique avec le gouverneur général de l'Inde anglaise, il redescend dans les plaines, mais non pour prendre sa part de ces magnificences. En vrai philoso-

phe, il craint d'être étouffé dans les nuages de poussière que va soulever le contact de deux si grandes puissances; et, prenant un congé affectueux du souverain du Pendjab, il repasse le Sutledge pour jouir quelques mois de l'hospitalité européenne à Semla et à Delhi, et se rabattre ensuite sur Bombay, où il doit poursuivre ses recherches.—« Je dois me préparer, dit-il, à une terrible suée pour l'été qui vient, à Bombay; mais il me semble que ma fibre, durcie dans l'Himalaya, ne s'affaissera que lentement sous l'influence énervante de la chaleur humide du Malabar. Je serai prudent: j'achèterai pour vingt francs d'ombre par mois, au moyen d'un grand parasol que je ferai faire à Delhi et qu'un domestique, marchant ou courant à l'épaule de mon cheval, tiendra constamment au-dessus de moi. J'achèterai une seconde tente double; et, si j'étouffe encore, je songerai, pour me raffraîchir, aux scènes de glace et de neiges que je viens de quitter. » Malgré ces précautions, il se ressent bientôt de la différence de température, et déjà, le 29 mars 1832, écrivant à M. Victor de Tracy, il s'en plaint ainsi avec un premier sentiment de frayeur :

« Vers le milieu de février, j'ai quitté la belle ville de Delhi pour ne la revoir jamais, et depuis ce temps je marche dans une direction méridionale. Déjà j'approche du tropique. Le soleil à midi paraît presque vertical. Pas un nuage au ciel, et la brise qui s'élève le matin, alors qu'on ne sent pas le besoin de sa fraîcheur, devient un vent brûlant dès 9 heures. Cependant ce n'est encore

que le commencement de la mousson ; elle sera dans toute sa furie quand je traverserai les vallées de la Nerbudda et du Tapty. Mais pourquoi tant songer à tout cela, puisque je suis condamné à l'endurer pendant le reste de mes voyages dans l'Inde. Je finirai, je l'espère par m'y accoutumer. C'est, à vrai dire, une rude épreuve pour un homme fraîchement arrivé de l'Himalaya. Je voudrais être encore sur la route de Cachemyr, m'éloignant du soleil chaque jour, au lieu de le voir face à face, comme je le fais maintenant. Avec quel plaisir je tenterais de nouveau mon périlleux voyage. Mais hélas ! le drame de la vie ne se joue qu'une fois. »

Le 31 mars 1832, ayant de 38 à 40 degrés centigrades de chaleur dans sa tente, il mande à son frère : « Je pense avec plaisir qu'au retour, une chose me restera, moi-même ; et ce n'aura pas été la plus facile à rapporter : car, vois, combien peu reviennent. Je me suis mis au régime du thé, j'en use en un jour ce qui suffirait à mon père pendant un mois. Cela me soutient dans le jour et m'empêche souvent de jeter le manche après la cognée, et de m'étendre à terre sous ma table. »

« Quel plaisir de vivre dans une maison après tant d'années passées en plein air, ou sous une toile légère perméable à la pluie, au vent, au soleil ; quel plaisir de coucher sur un matelas. La larme me vient à l'œil en pensant à ces joies. Si je me rappelle bien, cher ami, nous nous sommes embrassés la dernière fois sans pleurer et c'était mieux comme cela ; mais la première fois que

nous nous embrasserons, nous laisserons nature faire à sa guise, ce ne sera que du bonheur qu'elle pourra nous donner. Et notre père, comme il sera heureux! surtout si nous sommes là tous les trois près de lui.»

Hélas! ces vagues aspirations qui vont se renouvellant et deviennent plus fréquentes à chaque pas que Victor fait désormais dans l'Inde, sont autant d'indices du ravage intérieur produit par le climat dans cette frêle organisation. Ce sont les symptômes moraux qui accompagnent les crises physiques; symptômes qui lui échappent à lui-même, jusqu'au moment où un pied déjà dans la tombe, il se réveille pour mesurer d'un coup d'œil l'abîme ouvert devant lui et pour jeter en mourant ce cri si touchant que l'on pourrait appeler le chant du cygne; tant son individualité tout entière, comme fils, comme frère, comme ami, a concentré dans ce dernier effort toute la tendresse, toute la poésie, toute l'harmonie de son âme.

Au quartier des officiers malades 1er décembre 1832, Bombay.

Cher Porphyre,

«Il y a 32 jours que je suis arrivé ici fort souffrant, et 31 que je suis au lit. J'ai pris dans les forêts empestées de l'île de Salsette, exposé à l'ardeur du soleil dans la saison la plus malsaine, le germe de cette maladie, dont

au reste j'ai reçu souvent, depuis mon passage à Adjmir en mars, des atteintes sur la nature desquelles je m'étais fait illusion, c'étaient des inflammations du foie. Les miasmes pestilentiels de Salsette m'ont achevé. Dès le début du mal, j'ai fait mon testament et réglé mes affaires. Le soin de mes intérêts reste confié aux mains les plus honorables et les plus amies ; M. Nicol, négociant anglais, et M. Cordier.»

«M. Nicol fut mon hôte à mon arrivée à Bombay. Un vieil ami ne m'aurait pas prodigué des soins plus affectueux. Cependant, au bout de quelques jours, quand j'étais encore transportable, je quittai sa maison qui est dans le fort, pour venir occuper un appartement commode et spacieux au quartier des officiers malades, dans la position la plus aérée et la plus salubre, au bord de la mer, et à cent pas de chez mon médecin, le docteur Mc Lennan, le plus habile de Bombay, et dont les soins admirables ont fait, depuis longtemps déjà, pour moi un ami bien cher.»

« Ce qu'il y a, cher Porphyre, de plus cruel dans la pensée de ceux que nous aimons, mourant dans des contrées lointaines; c'est l'idée de l'isolement et de l'abandon dans lesquels peuvent s'être passées les dernières heures de leur existence. Eh bien! mon ami, tu devras trouver quelque consolation dans l'assurance que je te donne, que depuis mon arrivée ici, je n'ai cessé d'être comblé des attentions les plus affectueuses et les plus touchantes d'une quantité d'homme bons et aima-

bles. Ils me viennent voir sans cesse, caressent mes caprices de malade, préviennent toutes mes fantaisies. L'excellent Mc Lennan a presque compromis sa santé pour moi; c'est que, pendant quelques jours dans une crise qui semblait ne me laisser aucune chance de vie, il venait deux fois la nuit.»

«J'ai dans son habileté la confiance la plus absolue.»

«Mes souffrances ont été bien grandes d'abord; mais depuis longtemps je suis réduit à un état de faiblesse qui en est presque exempt. — Mes nuits sans sommeil sont très-calmes, et elles ne sont pas désespéramment longues. — La maladie heureusement tire à sa fin qui peut n'être pas fatale, quoique ce soit plus probable ainsi. — L'abcès ou les abcès formés dès le début dans l'intérieur du foie, qui, à une époque récente, promettaient de se résoudre par absorption, paraissent monter et devoir s'ouvrir au dehors prochainement. C'est tout ce que je désire, afin de sortir promptement, soit d'une manière, soit de l'autre, du misérable état où je languis depuis un mois, entre la vie et la mort. Tu vois que mes idées sont parfaitement claires; elles n'ont été que bien rarement et bien passagèrement confuses dans quelques paroxysmes violents de douleur, au commencement de ma maladie. J'ai généralement calculé sur le pire, et cela ne les a jamais rendues noires. Ma fin, si c'est elle qui s'approche, est douce et tranquille. Si tu étais là, assis sur le bord de mon lit avec notre père et Frédéric, j'aurais l'âme triste, et ne verrais pas venir la mort avec

cette résignation et cette sérénité. — Console-toi, console notre père, consolez-vous mutuellement, mes amis.»

«Mais je suis épuisé par cet effort d'écrire. Il faut vous dire adieu! — adieu! oh! que vous êtes aimés de votre pauvre Victor! adieu pour la dernière fois! — Etendu sur le dos je ne puis écrire qu'avec un crayon. De peur que ces caractères ne s'effacent, l'excellent M. Nicol copiera cette lettre à la plume, afin que je sois sûr que tu puisses lire mes dernières pensées. Adieu encore mes amis.»

On nous reprochera peut-être d'avoir abusé du droit de faire des citations; mais si le style est tout l'homme, c'est surtout à l'heure suprême de l'humanité aux prises avec les souffrances et la mort; alors le masque tombe, l'homme reste ; et la page que nous venons de transcrire montre une âme si belle, si noble et si aimante, qu'elle nous dispenserait de tout tribut d'éloges, bien froid et bien pâle, après une pareille effusion.

Victor Jacquemont vécut cinq jours encore après avoir écrit la lettre que nous venons de lire, conservant jusqu'au bout une tranquillité et un contentement remarquables. « Ne vous chagrinez pas, disait-il à M. Nicol qui ne pouvait retenir ses larmes, le moment est prochain et c'est l'accomplissement de mes vœux. *C'est la prière que j'ai adressée au Ciel depuis quinze jours.* Car dussé-je vivre maintenant, la maladie probablement rendrait le reste de ma vie misérable.»

Enfin le 7 décembre 1832, vers trois heures du matin,

il fut saisi de violentes douleurs qui durèrent environ deux heures, puis il eut des vomissements qui se renouvelèrent pendant la plus grande partie de la journée. — Vers cinq heures il sentit venir son agonie, toujours avec le même calme, et dit à M. Nicol : « Je vais à présent prendre ma dernière boisson de votre main et mourir. Vous mettrez sur ma tombe une pierre bien simple avec cette inscription : Victor Jacquemont, né à Paris le 8 août 1801, et mort à Bombay le 7 décembre 1832, après avoir voyagé pendant trois ans et demi dans l'Inde. » Effectivement à 6 heures 16 minutes il rendit l'âme, s'endormant pour ainsi dire dans les bras de la mort.

Après avoir ainsi examiné Jacquemont au point de vue de l'homme et du voyageur, nous voudrions pouvoir louer également en lui le chrétien. Malheureusement, bien qu'il ait demandé à être enterré avec les cérémonies du culte protestant, et bien qu'il ait employé peu de temps avant sa mort cette expression : « *C'est la prière que j'ai adressée au Ciel depuis quinze jours* ; » il ne nous est pas démontré qu'il ait cru, jusqu'au dernier moment, à la religion chrétienne sous aucune de ses formes. Au contraire tous ses écrits témoignent d'une incrédulité, pour ne pas dire d'une antipathie profonde pour toute espèce de religion ayant des rites, des temples et surtout des lévites. L'évangile des chrétiens, le *la Allah il Allah* du Muezzin, le *Oum mani padmei Oum* des lamas du Thibet, sont tour à tour et presqu'au même degré l'objet de ses sarcasmes. Les lazzis que l'on

retrouve à chaque pas de sa correspondance, sur un sujet aussi grave que celui des croyances religieuses, communiquent même et tout d'abord au lecteur une impression pénible, mêlée de quelque surprise. On est plus qu'étonné, on est révolté de sa fatuité quand, par exemple, parlant de ses conversations avec lady William Bentinck, il dit : « Je passai avec elle plusieurs journées en tête à tête, causant du bon Dieu, elle pour et moi contre. »

La critique serait disposée à être fort sévère pour Jacquemont sous ce rapport, ne fût-ce qu'au point de vue du bon goût, s'il ne fallait tenir compte à l'homme du milieu où a été élevé l'enfant. Or, il semblerait que des circonstances d'éducation, des préjugés de famille, auraient créé pour Victor des croyances confuses et en quelque sorte négatives. Il entrait aussi dans ses prétentions à cet égard, plus d'orgueil que de conviction, car toutes les fois qu'il raisonne sérieusement de religion, comme par exemple avec sa charmante cousine, Melle Zoé Noizet de St-Paul, il est ramené par sa logique même à l'idée d'un principe, dont il reconnait *qu'il est parfaitement permis à la raison elle-même de faire un être immatériel et immortel.* Seulement pour ne pas lui donner le nom de Dieu, il l'appelle avec Senèque *anima mundi.* Or, pour reconnaître dans cet *anima mundi* un être intelligent, immortel et universel, ce n'était pas la peine de nier avec tant d'obstination le Dieu de Moïse.

« Quoi qu'il en soit, dit-il encore à sa cousine, je t'estime fort heureuse d'entretenir ces persuasions par où nous différons. C'est un ordre de jouissances tout à fait indépendant de l'intérieur matériel de notre existence, et c'est par elles seulement que l'on pourrait égaler le bonheur parmi les hommes ; car celui qui résulte de la satisfaction des besoins physiques sera toujours nécessairement fort mal et fort injustement partagé. »

Et plus loin, comme pour se justifier, il dit encore : « Il y a des athées qui ont un culte aussi et un culte bien utile aux autres hommes : celui de l'humanité. » C'est évidemment dans cette catégorie d'incrédules que Jacquemont voudrait être classé.

En fait d'idées politiques la même impatience de toute autorité, de toute hiérarchie préétablie, le même besoin insatiable de discussion et d'opposition en font, surtout au début, un disciple fort ardent de l'école soi-disant libérale, et un partisan fanatique du régime parlementaire poussé jusqu'à ses dernières conséséquences. La première nouvelle de la révolution de juillet lui donne un bonheur qui tient du délire. Le rétablissement de la royauté dans la branche cadette des Bourbons, bien qu'avec des institutions plus démocratiques, le satisfait beaucoup moins ; ce dénouement le chagrine, ce n'est pas là ce qu'il désirait. Il rêvait une république ; mais hâtons-nous de le dire, ce n'est ni la république de Louis Blanc, ni celle de Carnot : savant, il a horreur de l'ignorance, homme de goûts raffinés, il

a le plus profond mépris pour la démagogie brutale. — A mesure cependant qu'il avance dans la vie et que ses voyages le mettent en contact avec des formes diverses de gouvernement, ses idées subissent de profondes modifications. Il est moins absolu dans sa doctrine, l'expérience et le bon sens lui font rejeter successivement bien des préjugés. Ainsi lorsqu'il a vu de prés les états indépendants, démembrés de l'Amérique espagnole, il préfère encore à ces républiques la plus médiocre des monarchies.

Aprés avoir été intolérant pour le titre de Roi ou d'Empereur, au point d'écrire à son père dans la page 26 de sa correspondance : « Ce soir je vais voir une sorte d'animal extrêmement rare en Amérique : c'est un Empereur. Je verrai par la même occasion *l'Italiana in Algieri*, car c'est à l'opéra que j'irai jouir de la vue de cet habile palefrenier. » — Aprés avoir été, disons-nous, aussi irrévérentieusement hostile pour toute expression du gouvernement monarchique, on est étonné de rencontrer de lui des aveux comme celui-ci : « Peut-être aurez-vous appris, avant de recevoir cette lettre, que Bolivar s'est fait Roi, je le désire pour son pays. Nos amis crieront à la trahison ; on se repentira cruellement de l'avoir comparé à Washington, parce qu'il aura violé le nom d'une vaine et inutile liberté ; et l'on ne voudra pas comprendre qu'un chef despotique est mille fois préférable à l'épouvantable anarchie qui désole les nouvelles républiques américaines. La liberté est un luxe pour des gens qui manquent de pain et de toute police. »

Et ailleurs. « Qu'est-ce que la liberté? Est-ce donc un but ou un moyen? Est-ce une chose qui puisse se suffire à elle-même? Vous verrez, mon ami, ce que deviendra l'Amérique intertropicale avec sa liberté : ce qu'elle était auparavant, un pays sans habitants, sans richesses, parce qu'il est sans travail. Le travail et l'économie, voilà la grande affaire; et la liberté n'est précieuse qu'autant qu'on l'emploie à travailler et à épargner. »

Il est vrai que pour ce qui concernait la France, il demeura convaincu jusqu'au bout que le régime de la discussion, c'est-à-dire, le système parlementaire était celui qui nous convenait le mieux; et il se flattait que sous ce régime, l'avenir réservait une carrière plus ou moins brillante à son ambition. Ainsi, il écrit à M. Narjot, capitaine du génie : « adieu, mon aimable ami; gardez quelque souvenir des moments que le hasard nous a permis de passer ensemble. Peut-être nous réunira-t-il encore. Je me féliciterais que ce fût dans une assemblée politique, parce je suis assuré que nous y serions très-voisins. Nous autres qui n'avons pas de foi religieuse, il faut que notre tendresse d'âme s'épuise au profit de l'humanité. Ce doit être là notre religion. »

Le rôle qu'il se traçait à lui-même dans cette hypothèse était tout de conciliation? « Le tôn hostile de tous les partis à la chambre, écrit-il à son père en septembre 1831, est une erreur déplorable. Vous dirai-je que je regrette quelquefois de n'être pas député? Je ne sais si je ne m'abuse étrangement, mais il me semble qu'un

honnête homme, qui voudrait jouer le rôle de médiateur, sans art, sans finesse, tout simplement en laissant voir la douleur amère que lui causent ces dissensions envenimées entre des hommes si longtemps unis, et les malheurs dont elles menacent la patrie, ne parlerait pas en vain. Les procédés de la logique dans ce qu'on appelle l'éloquence de la tribune sont trop recherchés. Ils sont presque toujours offensants pour l'amour propre de ceux contre qui on les exerce. On cherche trop à convaincre et pas assez à persuader. D'autres visent au mouvement oratoire, à l'éclat; je voudrais que l'on visât à toucher. C'est là ce que j'essaierais si j'étais à la chambre dans les circonstances actuelles. Ce qui est aisé dans le tête à tête ou dans un cercle étroit, est-il donc si difficile dans une assemblée nombreuse; tous les partis ont des torts, les uns avec les autres, ils s'aggravent chaque jour par la déplorable opiniâtreté avec laquelle chacun d'eux s'isole dans ses vues exclusives. Pour n'être dans notre pays que le témoin impuissant de ces funestes dissensions, je préfère être au bout de l'Asie, loin d'elles par l'espace et la pensée. »

Après avoir ainsi passé en revue les idées principales qui dominaient dans l'esprit de Jacquemont, il nous reste à examiner ses œuvres, à ce titre nous avons d'abord de lui les deux volumes in-8° de sa correspondance, publiés par sa famille; et 2° le journal complet de son voyage édité sous les auspices de M. Guizot.

De ces deux publications, la première, celle incontes-

tablement qui a le moins de mérite, est pourtant la plus généralement connue. Le prix de l'autre, inaccessible aux fortunes ordinaires, l'a empêché de se répandre dans les bibliothèques privées. C'est à cette cause qu'il faut s'en prendre, si le succès des œuvres de Jacquemont, succès immense dû à la nouveauté, à la simplicité, à l'harmonie du style, à la grâce et à l'abandon de certains détails, n'a été ni aussi complet, ni aussi général qu'il aurait dû l'être.

Dans le public ordinaire on n'a guère lu que la correspondance. Or, des amis trop indulgents, dans l'ardeur de leur enthousiasme, ont voulu que ces lettres parussent tout entières, telles qu'elles étaient échappées du premier jet de sa plume, sans qu'on en retranchât même les paragraphes qui ne s'adressaient qu'à l'intimité la plus familière. On ne nous a pas fait grâce, même des plaisanteries les plus hasardées et des bravades de plus mauvais goût. C'était méconnaître positivement les intentions, les désirs et même les volontés formellement exprimées de Jacquemont? « Tu as eu parfaitement raison, écrit-il à son frère, de t'opposer à ce que l'on publiât aucune partie de mes lettres. Il est impossible qu'elles ne soient pas écrites avec trop de négligence pour plaire à d'autres que des amis. Il me semble que notre père s'est rendu complétement à tes objections contre ces publications prématurées, sinon indiscrètes.» Et ailleurs encore, revenant sur ses craintes à ce sujet, il dit avec une insistance bien marquée? « En écrivant

aujourd'hui aux uns et aux autres, j'ai cherché à oublier ce que tu me dis de l'échange que chacun fait des lettres qu'il reçoit de moi. Cette pensée m'aurait retenu la plume. J'aime beaucoup causer à deux ; — à trois, c'est tout autre chose. Il en est de même pour écrire ? Pour parler comme je pense, il me faut la persuasion que je ne serai lu que de celui à qui j'écris. De Lahore, par exemple, je me souviens dans une lettre à notre père, avoir lâché quelque confession incongrue qui l'aura empêché de la montrer à bien des gens. »

Eh bien ! non, cette confession incongrue n'a pas empêché ses imprudents amis de publier la lettre toute entière, sans en retrancher même une virgule. De là les critiques fort méritées qui n'ont pas été épargnées aux deux volumes de la correspondance de Jacquemont ; mais qui en réalité doivent être renvoyées à ses éditeurs, et plus particulièrement à Prosper Mérimée, celui à qui il adresse quelques-unes de ses plus charmantes lettres et qui eut le plus de part à leur arrangement définitif en vue de la publication. Charmant auteur lui-même, mais un peu rabelaisien, Mérimée trouvait sans doute un certain plaisir à savourer l'âcre parfum de ces fleurs sauvages écloses sous les pas de son ami, et c'est pourquoi il n'a pu se résoudre à les supprimer.

Quant au grand ouvrage de Jacquemont, son journal, commencé avant son embarquement à Brest et dont les dernières dates ne précèdent sa mort que de quelques semaines, nous ne saurions trop recommander aux

hommes de goût, ce recueil si varié, si touchant, si plein de faits intimes, de recherches scientifiques, de souvenirs littéraires et artistiques. C'est comme une représentation matérielle de tout ce dont sa mémoire reçut l'empreinte à mesure que les jours s'écoulaient et que les lieux, les hommes et les choses passaient devant lui. Dans ces volumineux cahiers écrits tour à tour à bord d'un vaisseau, au milieu du luxe des membres du gouvernement de Calcutta, sous la tente, à l'abri d'une ruine, à l'ombre d'un arbre, au milieu du lac de Cachemyr, parmi les neiges des plus hautes montagnes du globe, c'est surtout le penseur, l'écrivain qui est remarquable, plus encore que le naturaliste, le géologue ou le botaniste. Malgré des découvertes fort intéressantes, surtout en géologie, son premier titre de gloire aux yeux de la postérité sera, comme pour Buffon, le charme inimitable de son style. Son cœur, son âme, son esprit, son savoir, chaque portion de son être intime s'y reproduisent tour à tour comme dans un miroir magique ; l'homme vous fait aimer le style et le style vous fait aimer l'homme.

Quant aux résultats scientifiques de ce second ouvrage, les trois branches de l'histoire naturelle y sont représentées, chacune pour une part, dont nous devons l'appréciation à l'obligeance d'un de nos honorables collègues, M. Planchon, a qui nous sommes heureux d'en exprimer une fois encore notre reconnaissance.

On trouve d'abord consignées, ça et là dans le journal,

de nombreuses indications géologiques. Puis les collections botaniques et zoologiques forment dans la relation de ce beau voyage une partie spéciale, essentiellement descriptive, composée de deux volumes avec deux atlas remplis de très-belles planches.

La publication des plantes, entreprise dès l'abord par M. Cambassedes, est due presque entièrement à M. Decaisne; celle des animaux à MM. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, Milne Elwards et Blanchard.

Bornant à quelques observations générales ce qu'il y aurait à dire sur des objets dont le détail n'aurait d'intérêt que pour les hommes spéciaux, M. Planchon fait d'abord ressortir un fait qui frappe avant tout le botaniste à la simple vue d'ensemble des plantes rapportées par Jacquemont. — Ce fait, c'est l'analogie de la flore des hautes régions himalaïennes avec celle de nos climats tempérés. Des saxifrages, des gentianes, des renoncules, des groseillers, des rosiers, des ronces, en un mot les genres les plus familiers au botaniste d'Europe, sont représentés par des espèces particulières dans ces régions presque tropicales par leur latitude, mais dont l'élévation au-dessus du niveau des mers compense, quant à la température, la proximité de l'équateur.

Cette observation, du reste classique et fondamentale en géographie botanique, bien établie d'ailleurs par ce que l'on connaissait déjà de la végétation de Simla, du Nepâl, du Boutan, et d'autres régions élevées de la chaîne himalaïenne, ne pouvait être que confirmée par

l'étude de la flore de Cachemyr, de cette terre asiatique, si renommée pour la douceur de son climat. Le Cachemyr était encore une terre vierge pour l'histoire naturelle. C'est à Jacquemont que la science en doit les prémices, et ce fait seul lui donnerait des titres à la reconnaissance des savants.

La publication botanique en question ne porte évidemment que sur un choix fait dans la collection générale du voyageur, sur cent quatre vingt-trois espèces qui sont figurées et décrites quarante et une seulement étaient déjà plus ou moins clairement signalées. Onze genres nouveaux y sont établis, genres peu remarquables du reste en tant que formes originales, ce qui tient à la ressemblance constatée entre la flore de ces régions et celles déjà bien connues de l'Europe, du Caucase, du Nepâl, de la Chine, du Japon et de l'Amérique du nord.

Parmi les nouvelles espèces décrites, nous signalerons seulement un mûrier (*Morus pabularia,* Decaisme) que l'on trouve dans presque tous les villages au-dessus de Angher-Righur, cultivé d'ordinaire sur les pentes pêle mêle avec des abricotiers et dont la feuille sert de nourriture aux bestiaux.

Comparativement beaucoup moins nombreux que les plantes, à cause des plus grandes difficultés de conservation et de transport, les objets du règne animal récoltés par Jacquemont offrent pourtant assez d'intérêt. Pour ne citer que les mammifères, nous signalerons

comme nouveaux une petite espèce de chat (*Felis Jacmontii*, Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire), à pelage d'un fauve clair, grisâtre, voisine du chat-botté (*Felis Caligata*), des naturalistes ; un écureuil (*Pteromys inornatus*, Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire) ; une marmotte à queue (*Arctonys Caudatus*); enfin une belle espèce d'antilope (*Antilope Mazemma*, Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire) du Malwa.

Il va sans dire que malgré le zèle des savants qui se sont efforcés de mettre en ordre les herbiers et les collections zoologiques et géologiques de Jacquemont, ils n'ont pu que bien imparfaitement le remplacer. Lui seul avait la clef, lui seul pouvait retrouver les étiquettes de tous les objets enfouis dans ces caisses, après leur immense voyage, ballottées depuis les sommets de l'Himalaya jusqu'au Jardin des plantes. Il avait là des matériaux pour travailler vingt ans, et dont lui seul pouvait tirer tout le parti possible.

A ce point de vue, sa mort a été une perte irréparable. Elle a été aussi, naturellement, un affreux désespoir pour sa famille et une profonde douleur pour ses amis. Mais même en dehors de ce cercle restreint, elle laissera à jamais une émotion douloureuse dans toutes les âmes aimantes, qui de génération en génération viendront s'attendrir sur ces pages si touchantes où il a épanché tant de grâce, de bonté, de tendresse. Sa dernière lettre surtout restera comme une page impérissable ; c'est Virgile écrivant son épitaphe ; c'est la mort de Socrate

racontée par Socrate lui-même. En contemplant cette fin toute païenne et cependant si sublime de douce résignation, on se sent saisi d'un immense regret. Hélas! que n'a-t-il eu la foi! Quelle consolation il y eût trouvé! Quels accents il nous eût fait entendre! Déjà si grand comme martyr de la science, qu'est-ce qu'aurait été Jacquemont chrétien!

PARALLÈLE DÉTAILLÉ

DU RÉCIT

DE LA MORT D'HIPPOLYTE

DANS

EURIPIDE, OVIDE, SÉNÈQUE ET RACINE;

PAR M. STIÉVENART.

Je vais, par un véritable sacrilége, scandaliser les amis de notre poésie classique, s'il en est encore. Cette célèbre narration de Théramène, que nos mères nous ont fait apprendre sur leurs genoux, et qui est toujours le plus bel ornement des Recueils poétiques destinés à l'adolescence, je vais, de gaîté de cœur, la déchirer, la mettre en lambeaux, et, sur chacun de ces lambeaux, imprimer, avec un fer rouge, le nom d'un poëte de l'antiquité. — Scandale en pure perte! va-t-on s'écrier : ignorons-nous que, cette fois, Racine, abusé par la pompe de son temps et par son admiration passionnée pour les

Anciens, s'est égaré jusqu'à imiter même l'emphatique Sénèque ? — Sans doute, cela est connu : mais, dans l'étude de ce brillant morceau, sur lequel la critique et l'éloge semblent épuisés, j'irai plus loin : vous verrez que Racine *n'est* ici *qu'un gueux revêtu des dépouilles,* non seulement du tragique latin, mais d'Homère, de Sophocle, d'Euripide, de Virgile, d'Ovide, etc.; et tous ces larcins vous seront dénoncés vers par vers. Ainsi, que nos grands créateurs en dràmaturgie triomphent! gloire à la puissante originalité de nos faiseurs de *tableaux !* Les voilà, les vigoureux génies qui savent couler la statue en bronze d'un seul jet ! Mais Racine !..... *Invente, tu vivras !* se disent-ils chaque matin, en se mettant à l'œuvre. Eh bien ! ils ont inventé, ils ont vécu... ce que vivent les monstres, que la Providence, par une sage loi, ne laisse pas naître viables.

Quel est donc votre but ? dira-t-on encore. — Analyser patiemment, décomposer pièce à pièce la plus riche mosaïque poétique ; surprendre, dans le secret de son industrieux travail, le pinceau le plus pur, prenant un trait, en rejetant un autre, et combinant d'une façon nouvelle tant de formes et de couleurs empruntées ; montrer, une fois de plus, les fécondes ressources de l'antiquité, mais aussi le danger de l'imitation poussée trop loin ; enfin, en expiation de mon irrévérence passagère pour un si beau génie, rappeler qu'avant 1677 la poésie française comptait peu de vers d'une facture aussi savante, et que, transporté dans une épopée, ce récit

deviendrait de tout point irréprochable (1). On ne lit pas trois vers d'*Athalie* sans rencontrer un emprunt fait à la Bible : *Athalie* en reste-t-elle moins le chef-d'œuvre de son auteur et de l'art tragique ? N'est-ce point par là surtout qu'elle a mérité d'être jugée par Voltaire lui-même « l'ouvrage le plus approchant de la perfection qui soit sorti de la main des hommes ? »

Entrons en matière.

« A peine nous sortions des portes de Trézène : »

Ut profugus urbem liquit infesto gradu.
(Sénèque, *Hippolyte*, acte IV, scène 1 ; vers 1,000.)

Chez Ovide, c'est Hippolyte ressuscité qui raconte lui-même sa malheureuse aventure à la nymphe Egérie :

Pittheam profugo curru Trœzena petebam.
(*Métamorphoses*, livre XV, vers 506.)

C'est Trézène que quitte le jeune prince dans Euri-

---

(1) C'est l'opinion de plusieurs critiques, entre autres d'un savant étranger, éloquent admirateur de l'antiquité grecque, mais souvent injuste envers Racine. Voy. A.-W. Schlegel, *Comparaison entre la Phèdre de Racine et celle d'Euripide*, p. 58.

pide (*Hippolyte*, vers 1,176 et suiv.); c'est loin d'Athènes que les deux poëtes latins le font fuir.

* * *

« Il étoit sur son char; »

Il saisit les rênes accrochées au cercle du char (1),
après avoir solidement placé son pied.
(Euripide, v. 1,188.)

A ces détails, relatifs à son service, vous reconnaissez de suite la condition du narrateur, simple esclave palefrenier (2).

...... *Profugo curru*............
(Ovide, v. 506.)

Et ora frenis domita substrictis ligat.
(Sénèque, v. 1,003.)

---

(1) La partie antérieure et élevée du char grec formait un demi-cercle, aux deux extrémités duquel on accrochait les rênes. Voy. p. 149, l'explication donnée par M. Fix, dont nous avons suivi l'estimable édition classique. On croit reconnaître cette particularité dans deux chars de l'Amour, traînés, l'un par des gazelles, l'autre par des sangliers. (*Musée de Sculpture antique et moderne*, par M. de Clarac; Louvre, Pl. 162.)

(2) Voy. M. Patin, *Etudes sur les Tragiques grecs*, t. II, p. 323, 324.

« .... Ses gardes affligés
Imitoient son silence, autour de lui rangés ; »

Nous pleurions...................

..... Nous, serviteurs, derrière le char
et près des rênes, nous suivions le maître.
(Euripide, v. 1173, 1175, 1195.)

Les gardes-du-corps de l'Hippolyte grec sont ses jeunes amis et ses serviteurs. Ne faisons pas à Racine l'injure de croire qu'il n'était pas touché de cette simplicité antique : mais ne fallait-il pas que l'on s'imaginât à Versailles qu'il existait autrefois une petite cour à Trézène, et que l'héritier présomptif y avait une maison montée ?

* * *

« Il suivoit tout pensif le chemin de Mycènes ; »

Sur la route directe d'Argos et d'Epidaure.
(Euripide, v. 1197.)

C'est le chemin de l'Attique à l'Argolide que suit l'Hippolyte latin :

Est alta ad Argos collibus ruptis via...
Tum multa secum effatus.........
(Sénèque, v. 1057, 1004.)

Multa .... *corde volutans.*
(Virgile, *Enéide*, pass.)

Æneas mœsto defixus lumina vultu
Ingreditur....... *cæcosque volutat*
Eventus animo secum.
(*Idem*, chant VI, v. 156.)

* * *

« Sa main sur les chevaux laissoit flotter les rênes; »

..........*Habenis permissis*.....
(Sénèque, v. 1006.)

.....*Manibusque undantes flectit habenas.*
(*Enéide*, chant XII, v. 471.)

Sans doute, Racine n'avait pas écrit,

Sa main sur *ses* chevaux laissoit flotter les rênes,

Et immédiatement aprés,

Ses superbes coursiers, etc.

Il y a ici une légère altération, d'assez vieille date, et qu'on s'étonne de retrouver dans la dernière édition d'Aimé-Martin. L'édition de 1678, que j'ai sous les yeux, donne *sur les chevaux*, leçon conservée au moins jusque dans celle de 1736, perdue ensuite, mais reproduite dans le beau Racine in-folio de Pierre Didot,

1801, dans celui qu'accompagne le commentaire de La Harpe, 1807, dans l'édition de Geoffroy, 1808, etc. Mais encore, est-ce bien là le véritable texte? Racine, si maltraité même de ses premiers éditeurs, n'avait-il pas préféré :

Sa main sur *ses* chevaux laissoit flotter les rênes.
Ces superbes coursiers, etc. ?

* * *

« Ses superbes coursiers, qu'on voyoit autrefois,
Pleins d'une ardeur si noble, obéir à sa voix,
L'œil morne maintenant, et la tête baissée,
Sembloient se conformer à sa triste pensée. »

Racine a bien trouvé dans Ovide *feroces quadrupedes* (v. 515, 517); *celsos sonipedes* dans Sénèque (v. 1002); le premier de ces poëtes représente bien Hippolyte absorbé dans la *triste pensée* de l'exil : *mens exsiliis contenta suis* (v. 515). Mais c'est surtout l'épopée antique qu'ici l'auteur de *Phèdre* semble avoir interrogée :

Les coursiers d'Eacide pleuraient loin des batailles, etc.
(*Iliade,* chant XVII, v. 426 et suiv.)

Ailleurs la pensée de la mort prochaine de son maître attriste l'un de ces chevaux de race divine :

Xanthe incline la tête; toute sa crinière
flottant en cercle sous le joug, tombe jusqu'à terre.
(*Id.*, chant XIX, v. 405.)

Dans l'Enéide, le coursier de Mézence partage la douleur du guerrier qui lui parle : *adloquitur mœrentem* (chant X, v. 860). Virgile place le cheval de bataille de Pallas dans le funèbre cortége du jeune héros :

Post bellator equus, positis insignibus, Æthon
It lacrimans, guttisque humectat grandibus ora.
(*Id.*, chant XI, v. 89.)

Mais, dit fort bien La Harpe, ce n'était pas là le moment d'imiter Homère et Virgile.

* * *

« Un effroyable cri, sorti du fond des flots,
Des airs en ce moment a troublé le repos ;
Et, du sein de la terre, une voix formidable
Répond en gémissant à ce cri redoutable. »

Là un bruit, semblable au tonnerre souterrain de Jupiter, éclate avec un fracas terrible, qui fait frissonner,
(Euripide, v. 1201.)

Fit sonitus, spumante salo.
(*Enéide*, chant II, v. 209.)

.... *Nullus inspirat salo*
Ventus....................... *En totum mare*
Immugit : omnes undique scopuli adstrepunt.
(Sénèque, v. 1008 et 1025.)

Le contraste de la paix de l'air avec cette tempête qui surgit soudain du sein de l'abîme, est d'un bel effet. Pradon, chez qui la critique curieuse et indignée s'étonne de saisir un beau vers au passage, peint de même

Dans un calme profond la mer ensevelie.
(*Phèdre et Hippolyte,* scène dernière.)

* * *

« Jusqu'au fond de nos cœurs notre sang s'est glacé ; »

Une vive frayeur était en nous.
(Euripide, v. 1204.)

Corda pavent comitum.
(Ovide, v. 514.)

Hæc dum stupentes querimur.....
.... *Omnis frigido exsanguis metu*
Venator horret.
(Sénèque, v. 1025 et 1053.)

..... *Gelidus Teucris per dura cucurrit*
Ossa tremor.
(*Enéide,* chant VI, v. 54.)

..... *Gelidusque coit formidine sanguis.*
(*Idem, passim.*)

***

« Des coursiers attentifs le crin s'est hérissé. »

Les chevaux dressent la tête et les oreilles vers le ciel.
(Euripide, v. 1203.)

.... *Quum colla feroces*
Ad freta convertunt, arrectisque auribus horrent
Quadrupedes. (Ovide, v. 515.)

***

« Cependant, sur le dos de la plaine liquide,
S'élève à gros bouillons une montagne humide :
L'onde approche, se brise, et vomit à nos yeux,
Parmi des flots d'écume, un monstre furieux. »

Le Messager, dans Euripide, emploie neuf vers à la même description, v. 1206 à 1215 : mais cette description contient des détails de localités qui pouvaient intéresser Thésée et les Grecs.

Quum subito vastum tumuit ex alto mare,

dit le *Nuntius* de Sénèque ; puis son récit ampoulé suit, pendant vingt-huit vers, chargés d'ambitieuses comparaisons et d'hyperboles ronflantes, les progrès de la

montagne humide, *crevitque in astra* (v. 1007 à 1035). Dans un poëme qui tient de la nature de l'épopée, Ovide, malgré son bel esprit, est bien plus mesuré :

Quum mare surrexit, cumulusque immanis aquarum
In montis speciem curvari et crescere visus,
Et dare mugitus, summoque cacumine findi.
Corniger hinc taurus ruptis expellitur undis, etc.
(*Métamorphoses*, livre XV, v. 508.)

L'élégante cadence de ce dernier vers est bien inférieure à la coupe pittoresque de ceux où Racine présente la même image.

Homère a dit, *le vaste dos de la mer ; humida æquora* se lit dans Virgile : mais ce qui n'est ni homérique ni virgilien, c'est la métaphore antithétique d'une *montagne* qui s'élève sur une *plaine*. N'y aurait-il pas là une justesse un peu bien précieuse ?

* * *

« Son front large est armé de cornes menaçantes ;
Tout son corps est couvert d'écailles jaunissantes ;
Indomptable taureau, dragon impétueux,
Sa croupe se recourbe en replis tortueux ; »

La vague vomit un taureau, monstre sauvage (1).

---

(1) La première figure de la 208e Planche du *Musée de Sculpture antique et moderne* de M. de Clarac représente un monstre marin à tête de taureau et à croupe de dragon.

Ici se borne la description du monstre dans le récit d'Euripide (v. 1214). Egérie, dans Ovide, n'en demande pas, comme Thésée chez Sénèque et chez notre vieux tragique Garnier, une peinture détaillée. Le roi d'Athènes doit être satisfait, car son interlocuteur n'omet aucun trait, et il se complaît à épuiser toutes les formes les plus hideuses, toutes les plus effrayantes couleurs. C'est un pinceau plus sage que, malgré le luxe de sa description, Racine vient d'emprunter :

.... *Pars cetera pontum*
Pone legit, sinuatque immensa volumine terga.
(*Enéide*, chant II, v. 207.)

Peut-être aussi se souvenait-il du Tasse, pour lequel il ne partageait pas les injustes dédains de Boileau :

E lòr s'aggira dietro immensa coda
Che, quasi sferza, si ripiega e snoda.
(*Gerusal. lib., canto IV*, 4.)

Mais, ô Racine ! le Tasse, comme Virgile, écrivait une épopée : il chantait lui-même ; vous ne deviez que faire noblement parler.

* * *

« Ses longs mugissements font trembler le rivage. »

Toute la contrée, remplie de ses beuglements,
les répétait d'une manière affreuse.
(Euripide, v. 1215.)

Clamore et sonitu colles resonantes boant.
(*Pacuvius.*)

* * *

« Le ciel avec horreur voit ce monstre sauvage ; »

L'idée qu'exprime ce vers est en germe dans Euripide (v. 1216) :

...,..................... Ceux qui regardaient
ne pouvaient supporter l'horreur de ce spectacle.

Elle est entière dans Homère, dans Virgile, mais appliquée aux Dieux qui, des hauteurs du ciel, abaissent leurs regards sur les abîmes infernaux, *dis invisa* (*Iliade*, chant XX, v. 65 ; *Enéide*, chant VIII, v. 245.)

* * *

« La terre s'en émeut, l'air en est infecté ; »

Tremuere terræ. (Sénèque. v. 1050.)
.... *Inficit auras*
Dira lues. (?)

* * *

« Le flot qui l'apporta recule épouvanté. »

Imitation, trop belle encore, de ce vers d'un récit épique :

Dissultant ripæ, refluitque exterritus amnis.
(*Enéide*, chant VIII, v. 240.)

« Faire *reculer* le flot qui apporta le monstre, et le faire *reculer d'épouvante*, offre un rapport trop ingénieux pour la situation de Théramène. Son imagination ne doit se porter naturellement que sur ce qui tient à l'horreur réelle des objets, et non pas sur des idées qui ne sont que de l'esprit poétique. » (*La Harpe*.) Malgré une distinction si judicieuse, Despréaux nous apprend qu'à chaque représentation de cette tragédie, ce vers était salué d'une acclamation (1). Etranges spectateurs, qui, par compensation, sifflaient la divine expression des remords de Phèdre !

L'image contraire ne manque pas de vérité, mais elle produit moins d'effet :

.... *Pontus in terras ruit,*
Suumque monstrum sequitur.
(Sénèque, v. 1033)

Elle boust, elle escume, et suit en mugissant
Ce monstre qui se va sur le bord eslançant.
(Garnier, *Hippolyte*, acte V, sc. 1.)

Pradon enfin, applaudi, cette fois, au même titre que Racine :

Et le flot irrité le suit en mugissant.

* * *

(1) XIe *Réflexion critique sur quelques passages de Longin.*

« Tout fuit ; et, sans s'armer d'un courage inutile,
Dans le temple voisin chacun cherche un asile. »

Sénèque fait fuir troupeaux et bergers, animaux des bois et chasseurs (v. 1050 et suiv.). Garnier, qui avait donné un mauvais exemple à Racine en consacrant cent soixante-huit vers à cette narration, imite Sénèque avec un talent de style remarquable pour son temps :

Les troupeaux espandus laisserent les campagnes,
Le berger pâlissant s'enfuit dans les montagnes,
Le chasseur effrayé quitta cordes et rets,
Et courut se tapir dans le sein des forêts,
Sans doubte (sans peur) des sangliers ni des ours, car la
crainte
Du monstre a dans le cœur toute autre peur esteinte.

Quelques traits de Virgile, *diffugimus visu exsangues*, *fortissima frustra pectora*, et l'image d'Hélène se dérobant inaperçue sous l'ombre du sanctuaire (*Enéide,* chant II), pouvaient flotter ici, même à son insu, dans la mémoire de Racine.

Pourquoi la critique romantique, cette capricieuse pédante, ne s'avise-t-elle pas de reprocher à notre poëte l'absence de couleur locale ? Que ne lui demande-t-elle si ce *temple voisin* était par hasard celui de Vénus-la-Curieuse, élevé par Phèdre qui s'y était cachée pour *suivre de l'œil*, sans être vue, le char d'Hippolyte *fuyant dans la carrière ?*

* * *

« Hippolyte lui seul, digne fils d'un héros,
Arrête ses coursiers, »

Contraste plus vif encore chez Ovide :

Corda pavent comitum, mihi mens interrita mansit.
(v. 514.)

.... Solus immunis metu,
Hippolytus arctis continet frenis equos,
Pavidosque notæ vocis hortatu ciet.
(Sénèque, v. 1054.)

Un peu plus loin, le même auteur fait dire au jeune prince d'une voix tonnante, *magnum intonat :*

Haud frangit animum vanus hic terror meum ;
Nam mihi paternus vincere est tauros labor.

Garnier, d'après Sénèque :

Seul demeure Hippolyte,......
Il tient haute la face ; et, grave d'asseurance,
De mon pere, dit-il, c'est l'heur et la vaillance
D'affronter les taureaux ; je veux, en l'imitant,
Aller à coup de main cettuy-cy combattant.

Et Pradon, d'après Garnier :

Essayons, a-t-il dit, si le sang de Thésée
Sur les taureaux emporte une victoire aisée.
Le Minotaure en Crète à son bras étoit dû,
Et les Dieux réservoient ce monstre à ma vertu.

Le noble et simple hémistiche, *digne fils d'un héros*, en dit autant, et le dit mieux.

* * *

« .... saisit ses javelots,
Pousse au monstre ; et, d'un dard lancé d'une main sûre,
Il lui fait dans le flanc une large blessure. »

Ainsi, « Hippolyte n'est pas vaincu : c'est l'épouvante de ses chevaux qui le fait périr ; et son malheur excite d'autant plus de pitié, qu'on admire plus son courage. » (*La Harpe.*) N'est-ce pas, d'ailleurs, à un héros, à un père que ce combat est raconté ? Thésée ne peut-il pas trouver une consolation à voir ce fils innocent *enseveli dans son triomphe ?* Voilà le seul trait que je regrette de ne pas trouver chez le tragique grec. Je me trompe, il s'y rencontre, mais ailleurs :

Placé près de moi, me frappe de son épée dans le flanc
un guerrier à la main vigoureuse : j'ai senti le fer
qui a laissé le sillon d'une profonde blessure.
(*Rhésus*, v. 794.)

La fougue impétueuse des chevaux d'Hippolyte l'empêche, dans la pièce latine, d'exécuter la menace un peu fanfaronne qu'il vient de lancer au taureau.

* * *

« De rage et de douleur le monstre bondissant
Vient aux pieds des chevaux tomber en mugissant,
Se roule, et leur présente une gueule enflammée
Qui les couvre de feu, de sang et de fumée. »

Cette peinture est achevée. La tragédie latine n'en offre que les premiers linéaments :

.... Præpeti cursu evolat,
Summam citato vix gradu tangens humum,
Et torva currus ante trepidantes stetit.

(v. 1061.)

Mais, cette fois encore, Virgile vient en aide au Virgile français :

Faucibus ingentem fumum, mirabile dictu,
Evomit, involvitque domum caligine cæca,
Prospectum eripiens oculis; glomeratque sub antro
Fumiferam noctem, commixtis igne tenebris.

(*Enéide,* chant VIII, v. 252.)

Voyez aussi *Iliade,* chant VI, vers 182, peinture de la Chimère.

* * *

« La frayeur les emporte ; et, sourds à cette fois,
Ils ne connoissent plus ni le frein ni la voix ;
En efforts impuissants leur maître se consume ;
Ils rougissent le mors d'une sanglante écume. »

Euripide (v. 1218) :

Soudain un effroi terrible s'empare des coursiers.
Leur maître, dans l'art de conduire les chevaux
très-exercé, saisit les rênes de ses deux mains,
les tire à lui, comme le matelot meut la rame,
et les entrelace à son propre corps (1).
Mais les chevaux, mordant le frein durci au feu,
s'emportent : de la main de leur guide,
des rênes, du solide char
ils n'ont souci.

Voilà encore, dans son naïf et pittoresque langage, l'homme attaché au service des écuries du prince.

Ovide (v. 518) :

.... *Ego ducere vana*
Frena manu, spumis albentibus oblita, luctor ;
Et retro lentas tendo resupinus habenas.

Sénèque (v. 1068) :

Inobsequentes protinus frenis equi

---

(1) Pourquoi les *auriges*, ou cochers, avaient-ils le dos et la poitrine couverts et comme bardés de lames d'un cuir épais, peut-être même de métal ? (Voy. dans le *Musée de Sculpture* déjà cité, les deux premières figures de la Pl. 864.) Ne serait-ce pas, du moins en partie, pour pouvoir prendre plus commodément la précaution que prend ici le fils de Thésée, et qui lui deviendra si funeste ?

Rapuere currum............
.......................Ora nunc pressis trahit
Constricta frenis; terga nunc torto frequens
Verbere coercet...................
Tum vero pavida sonipedes mente exciti
Imperia solvunt, seque luctantur jugo
Eripere, etc.

Le sujet de la mort d'Hippolyte avait exercé le pinceau des artistes de l'antiquité ; et, près de sept siècles après Euripide, un sophiste grec s'amusait à décrire l'un de ces tableaux. L'emportement des coursiers y était peint ainsi : « Vous voyez fort bien comme les chevaux, rejetant le timon, ont les crins herissez, et bondissent esperdus d'espouvantement et frayeur. Semant toute la campagne d'escume, l'un se retourne devers la beste, et néanmoins fuit tant qu'il peut ; l'autre a déjà regimbé à l'encontre ; cettuy-cy la regarde en travers ; celuy-là se transporte et court vers la mer, ne se ressouvenant plus ni de la terre ny de soy-mesme ; et tous, fronçant les nazeaux, hennissent tres-asprement (1). »

(1) *Les images ou tableaux* des deux Philostrate, mis en françois par Blaise de Vigenère, et représentés en taille-douce par Arthus Thomas et Gaspard Isac, p. 310 ; 1637, in-f°. Cf., l'édition de Westermann, dans la Bibliothèque grecque de M. Didot, p. 367. — La manière dont Philostrate s'exprime ici ne permet guère de supposer, comme on l'a fait, qu'il s'est borné, cette fois, à tracer aux artistes de son temps le programme d'un tableau.

Justifierons-nous, en passant, Racine, d'avoir écrit *à cette fois,* locution qu'on lui a reprochée à la légère? Citerons-nous, entre autres, Bossuet, qui, dans la libre prose, ne s'énonce jamais autrement?

« Elle confesse *à cette fois* que, parmi les plus mortelles douleurs, on est encore capable de joie. » (*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.*)

« Mais, *à cette dernière fois,* la valeur et le grand nom de Cyrus fit que les Perses ses sujets eurent la gloire de cette conquête. » (*Discours sur l'histoire universelle,* IIIe partie, chap. 4.)

« Ou bien est-ce qu'il est venu *à trois fois,* et non plus *à deux ?* » (*VIe Avertissement sur les Lettres de Jurieu,* chap. 85.)

* * *

« On dit qu'on a vu même, en ce désordre affreux,
Un Dieu qui d'aiguillons pressoit leurs flancs poudreux. »

Le deuxième hémistiche du premier vers est traduit d'Euripide (v. 1234) ; dans le second vers, à Neptune substituez Hippolyte, vous retrouvez encore le tragique grec, v. 1194.

Ainsi, Thésée ne peut douter des *faveurs meurtrières* de Neptune (1). Homère semble avoir suggéré à

---

(1) *Faveurs meurtrières, funestes bienfaits,* brillante et judi-

Racine cette idée des chevaux d'un guerrier excités par une main divine (1). Mais la touche délicate du moderne poëte dramatique effleure seulement ce merveilleux païen : *on dit*. De même, dans la dernière scène d'*Iphigénie :*

Le soldat étonné *dit* que dans une nue
Jusque sur le bûcher Diane est descendue ;
Et *croit* que, s'élevant au travers de ses feux,
Elle portoit au ciel notre encens et nos vœux.

J.-B. Rousseau égaie, par une allusion au trait qui nous occupe, le récit d'un accident de voyage. La voiture du poëte vient de verser :

Les chevaux, malgré le cocher,
S'obstinent à vouloir marcher.
En vain le moderne Hippolyte
S'oppose à leur fougue subite :
Sans doute en ce désordre affreux,
Un Dieu pressait leurs flancs poudreux.

(*Epître à La Fosse.*)

---

cieuse opposition de termes, que Racine doit encore à Euripide :

Ὦ δῶρα πατρὸς σοῦ Ποσειδῶνος πικρά !

(*Hippolyte*, v. 1411.)

(1) Voyez *Iliade*, chant V, v. 840; chant XXIII, v. 400, etc. Cf. *Enéide*, chant XII, v. 471.

« A travers les rochers la peur les précipite ; »

Si les chevaux s'élançaient éperdus à travers les rochers, etc.
(Euripide, v. 1230.)

.... *Monstrique metu turbantur, et altis*
Præcipitant currus scopulis.
(Ovide, v. 517.)

.... *Jamque deerrantes via,*
Quacumque rabidos pavidus evexit furor,
Hac ire pergunt, seque per scopulos agunt.
(Sénèque, v. 1069.)

Virgile dit des cavales amoureuses :

Saxa per et scopulos et depressas convalles
Diffugiunt. (*Géorgiques*, chant III, v. 276.)

* * *

« L'essieu crie et se rompt : »

Ne rappelons pas, après tant d'autres, l'harmonie imitative inspirée de cet hémistiche ; mais (ô joie d'un pédant qui gourmande ses maîtres !) disons que le passage d'Homère imité de loin est gravement altéré par tel éditeur de Racine qui a voulu remonter jusque-là. Seriez-vous curieux de faire ce contrôle ? ouvrez l'Iliade, au chant V, v. 838.

Euripide peint simplement *la roue heurtant contre*

le roc, v. 1233. Hippolyte, selon Ovide, espérait que la fureur de ses chevaux aurait cédé à ses efforts,

> *Ni rota, perpetuum qua circumvertitur axem,*
> *Stipitis occursu fracta ac disjecta fuisset.*
> (v. 522.)

Un traducteur latin du récit de Théramène a trouvé, pour rendre le bel hémistiche de Racine, un heureux choix de sons : *Dat rota fracta sonum.*

* * *

« .... l'intrépide Hippolyte
Voit voler en éclats tout son char fracassé ;
Dans les rênes lui-même il tombe embarrassé. »

> .... Rayons
> des roues, chevilles des essieux, volent en éclats.
> Lui-même, infortuné ! enlacé dans les rênes,
> lié d'un indissoluble lien, est traîné, etc.
> (Euripide, v. 1234.)

Racine a pu encore s'inspirer de Sophocle :

> .... L'essieu se rompt par le milieu ;
> Oreste, lancé hors du char, s'embarrasse
> dans les minces lanières : après sa chute,
> ses chevaux courent çà et là par le stade.
> (*Electre*, v. 745.)

Cornipedes .... litore currum
Et juvenem monstris pavidi effudere marinis.
(*Énéide,* chant VII, v. 779.)

Excutior curru : lorisque tenentibus artus, etc.
(Ovide, v. 524.)

Præceps in ora fusus, implicuit cadens
Laqueo tenaci corpus ; et quanto magis
Pugnat, sequaces hoc magis nodos ligat.
(Sénèque, v. 1085.)

Pausanias, *en ses Corinthiaques*, chap. XXXII, parle d'une vieille souche sauvage qui existait encore de son temps, et que les Trézéniens nommaient l'*olivier tordu,* parce que, les rênes d'Hippolyte s'y étant entortillées, son char fut renversé.

***

« Excusez ma douleur : cette image cruelle
Sera pour moi de pleurs une source éternelle. »

Dans Euripide, la douleur du messager, serviteur d'Hippolyte, perce sans qu'il en parle, et il en eût parlé sans demander d'excuse. Sénèque, touchant et vrai cette fois, fait partager cette douleur même aux chiens de l'infortuné chasseur : *mæstæ canes* (v. 1108). Cela rappelle ce beau limier qui s'élance, avide de caresser

Hippolyte rendu à la vie par Esculape dans le tableau de Mérimé (1); et mieux encore l'attitude inquiète du chien de Méléagre mourant (2).

* * *

« J'ai vu, seigneur, j'ai vu votre malheureux fils
Traîné par les chevaux que sa main a nourris.
Il veut les rappeler, et sa voix les effraie;
Ils courent : tout son corps n'est bientôt qu'une plaie. »

Même mouvement dans un des récits les plus pathétiques de l'antiquité : Vidi Hecubam, centumque nurus, etc. (*Enéide,* chant II, v. 501.) Même coupe savante, au commencement du vers, pour marquer le prompt rapport de cause à effet : Contorsit : stetit illa tremens, etc. (*Id.*, v. 52.)

Sachons gré à Racine de ce courageux hémistiche, *que sa main a nourris*. Fi donc ! dut s'écrier, de son temps, maint personnage de cour, voire le Grand-Ecuyer. Vainement le poëte aurait rappelé à leur délicatesse superbe Andromaque qui, de sa blanche main, présente la nourriture aux chevaux d'Hector.

---

(1) Musée du Louvre, salle du Candélabre.

(2) *Musée de Sculpture antique et moderne*, Pl. 201, nos 256 et 270.

Cette circonstance est rendue plus touchante encore par Euripide, qui la met deux fois dans la bouche d'Hippolyte :

La tête brisée contre les rochers,
les chairs déchirées, il criait d'une voix lamentable :
Arrêtez, vous que j'ai nourris à mes rateliers !
ne m'effacez pas du nombre des vivants ! O funeste im-
[précation d'un père !
Qui veut venir sauver un innocent ?

(v. 1238.). Et plus loin, dans ses lyriques lamentations, v. 1355 :

O char funeste ! ô coursiers
que ma main a nourris !
Vous m'avez déchiré ! vous m'arrachez la vie !

Puis Racine va butinant du tragique grec au chantre d'Enée, et à celui des Métamorphoses :

Turbatis distractus equis.............
(*Enéide,* chant VII, v. 767.)

..... *Hippolytus furiis direptus equorum.*
(Ovide, *Fastes,* liv, III, v. 265.)

Viscera viva trahi,.............
.... *Nullasque in corpore partes,*
Noscere quas posses : unumque erat omnia vulnus.
(*Métam.,* v. 525.)

Je ne puis cependant laisser à Ovide le mérite de ce dernier trait : il est, avec toute sa force, chez Euripide, et il y est en deux mots : χροὸς ἑλκώδους (v. 1359.)

On lit dans la tragédie latine :

Et ora durus pulchra populatur lapis ;
Peritque multo vulnere infelix decor.
(v. 1095.)

Mais c'était trop peu pour Sénèque : il fallait aux Romains l'image d'une torture encore plus épouvantable ; et le poëte, raffinant sur l'atroce, dût Thésée en mourir d'horreur, les a servis selon leur goût (v. 1093 — v. 1105). Ici on nous dispensera de citer : nous n'écrivons point pour des cannibales.

* * *

« De nos cris douloureux la plaine retentit. »

.... *Mœstoque immugit regia luctu.*
(*Enéide*, chant XI, v. 38.)

Errat per agros funebris, famuli, manus.
(Sénèque, v. 1105.)

* * *

« Leur fougue impétueuse enfin se ralentit :
Ils s'arrêtent non loin de ces tombeaux antiques
Où des rois ses aïeux sont les froides reliques. »

Les chevaux d'Hippolyte, chez Euripide, ne s'arrêtent pas; pour mieux montrer la part d'un Dieu dans cette catastrophe, le poëte recourt au merveilleux: soudain monstre et coursiers ont disparu derrière les montagnes; les rênes se brisent, et le jeune prince mourant tombe dégagé de ses liens (v. 1244 — v. 1249).

L'idée de ces royales sépultures de la famille de Thésée, dont Hippolyte a déjà parlé dans la première scène du Ve acte, semble appartenir à Racine.

Remarquons ce mot *reliques*, appliqué aux restes de quelque chose de grand :

Chargeant de mon débris les *reliques* plus chères, dit Acomat dans *Bajazet*, acte III, sc. 2.

« Nous nous sentons obligez à Arrian, selon Balzac, de nous avoir sauvé les *reliques* de la philosophie d'Epictète (1). »

A. Chénier, rencontrant ce terme dans Malherbe, écrivait en marge : « Ce mot de *reliques* est beau et sonore ; de plus, employé rarement, il est encore presque tout neuf. C'est pourqnoi il ne faut point qu'il soit perdu pour notre poésie (2). »

---

(1) Balzac, *Lettres choisies*, liv, III, 22.

(2) A. Chénier, *Notes sur Malherbe ;* édition de Malherbe, par M. de Latour, 1842, p. 94. — Sur cet emploi du mot *reliques*, qui avait bonne grâce dans les *compositions relevées*, on peut consulter un curieux chapitre de Ménage, le 95e de la Ire partie de ses *observations sur la langue françoise*.

C'est un héritage de la langue poétique des Romains :

Troas, relliquias Danaum atque immitis Achillei.
(*Enéide*, chant I, v. 34.)

* * *

« J'y cours en soupirant, et sa garde me suit :
De son généreux sang la trace nous conduit ; »

Euripide :

Ses nombreux serviteurs, malgré leur empressement, [d'un pied tardif
restaient en arrière. (v. 1243.)

Errat...
Per illa, qua distractus Hippolytus loca
Longum cruenta tramitem signat nota.
(Sénèque, v. 1106.)

J'y cours baigné de pleurs, et le trouve expirant,

dit Idas chez Pradon, qu'on peut citer encore cette fois.

* * *

« Les rochers en sont teints ; les ronces dégouttantes
Portent de ses cheveux les dépouilles sanglantes. »

Encore Sénèque, mais Sénèque habilement corrigé :

.... *Auferunt dumi comas*.....
.... *Inde semianimem secant*

Virgulta, acutis asperi vepres rubis;
Omnisque truncus corporis partem tulit.
(v. 1094 et 1102.)

Ovide lui-même avait, cette fois encore, été plus sobre de détails :

Viscera viva trahi, nervos in stirpe teneri,
Membra rapi partim. (V. 525.)

* * *

« J'arrive, je l'appelle ; et, me tendant la main,
Il ouvre un œil mourant qu'il referme soudain :
« Le ciel, dit-il, m'arrache une innocente vie.
» Prends soin, après ma mort, de la triste Aricie.
» Cher ami, si mon père, un jour désabusé,
» Plaint le malheur d'un fils faussement accusé,
» Pour apaiser mon sang et mon ombre plaintive,
» Dis-lui qu'avec douceur il traite sa captive ;
» Qu'il lui rende.... » A ce mot, ce héros expiré
N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré :
Triste objet, où des Dieux triomphe la colère,
Et que méconnaîtroit l'œil même de son père. »

Une courte réflexion sur quelques-uns de ces beaux vers.

L'Hippolyte de Pradon *ouvre* aussi *un œil mourant qu'il referme soudain ;* mais savez-vous pourquoi? c'est parce que, s'attendant à voir cette *triste Aricie,* il

ne trouve devant lui que Phèdre (1) ! Car Pradon aussi a exhumé des antiques légendes de l'Italie une Aricie, près de laquelle celle de Racine serait un personnage éminemment tragique. La manière même dont Pradon s'excuse d'avoir supposé Hippolyte épris de cette jeune princesse rappelle le soin que prenait Racine de sacrifier, en une certaine mesure, au goût de leur temps. *Qu'auraient dit nos petits maîtres,* disait l'homme de génie, *si je n'avois représenté Hippolyte amoureux ?* « Si les anciens, écrivait cavalièrement le rimailleur, ont dépeint ce prince comme il a été dans Trézène, du moins il paraîtra comme il a dû être à Paris ; et, n'en déplaise à toute l'antiquité, ce jeune héros auroit eu mauvaise grâce de venir tout hérissé des épines du grec dans une cour aussi galante que la nôtre (2). »

Deux fois, dans ce court passage, nous trouvons exprimés la *fatalité* et le *numen invidiosum* des païens, que le poëte chrétien a semés çà et là dans son drame. Ces réminiscences de l'antiquité profane sont amenées

---

(1) Le prince ouvre les yeux, et, d'un regard mourant,
Il cherche la princesse encore en soupirant :
Il ne trouve que Phèdre, et sa triste paupière
Se ferme, et pour jamais refuse la lumière.
(*Phèdre et Hippolyte*, scène dernière.)

— Plusieurs écrivains de l'antiquité, surtout Virgile, *Enéide*, liv. VII, v. 762, font mention d'Aricie.

(2) *Epître dédicatoire* à Mme la duchesse de Bouillon.

ici par la nature du sujet, je le veux : mais soyez conséquent, c'est une loi suprême de l'art, et ne mettez pas dans le cœur de Phèdre des remords qui supposent une libre lutte de la volonté contre la passion. Triste courage de la critique, quand elle raisonne avec cette rigueur sur un chef-d'œuvre !

L'Hippolyte d'Euripide forme aussi, mais au moment de son départ, le vœu de voir Thésée désabusé :

O Jupiter ! fais-moi périr, si je suis coupable ;
mais qu'il sache combien il me traite indignement, mon père,
soit après ma mort, soit pendant que je vois le jour (1).
(V. 1191.)

Puis, quand on l'apporte mourant :

Jupiter, Jupiter, vois-tu ce spectacle ?
Moi, dont le cœur pur honorait les Dieux,
moi, le plus chaste des jeunes hommes,
à la face du ciel je descends chez Pluton,
la vie m'échappe !
(V. 1363.)

L'idée d'*apaiser une ombre plaintive,* qui a passé dans les modernes traditions populaires, se rencontre souvent dans l'antiquité. Voyez surtout *Iliade*, liv.

(1) Il vous nomme souvent, priant les Dieux célestes
Que les torts qu'on luy fait deviennent manifestes.
(*Hippolyte* de Garnier, acte V, sc. I.)

XXIII, v. 19 et suiv.; v. 107; 179 et suiv.; *Géorgiques*, liv. IV, fin de l'épisode d'Aristée ; Horace, liv. I, derniers vers de l'ode 28.

Voltaire s'indignait qu'on reprochât à Racine le *héros expiré,* et il appelait cela une misérable vétille de grammaire. Ces vétilles aujourd'hui n'indignent personne ; et, dût un malin lecteur me louer

D'unir l'esprit du rudiment
A la grâce de la syntaxe,

je ferai remarquer que le bon usage, même en prose, a donné raison à Voltaire, depuis Port-Royal jusqu'à nos jours (1). C'est l'emploi du mot *héros* que je chica-

---

(1) « Joseph, voyant *son père expiré,* se jeta sur son visage, et le baisa en pleurant. »

(Bible de Sacy. *Genèse,* chap. 50, verset 1.)

« *Molière une fois expiré,* et devenu par conséquent inutile à l'amusement de Louis XIV, sa veuve n'avait obtenu, etc. »

(Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 234.)

Racine a écrit dans *Esther*, acte III, sc. 8 : *Seigneur, le traître est expiré.* — Un jour, un terme, *est expiré* ; un héros, un traître, *a expiré*. Cette distinction est vraie dans la règle, et le poëte n'a pas tort dans ses vers. D'ailleurs, on parlait ainsi :

« Dès que *le roi d'Espagne fut expiré,* il fut question d'ouvrir son testament. »

(*Mémoires* de Saint-Simon, chap. 82.)

nerais, si je ne me rappelais la lutte d'Hippolyte contre le monstre. « Rien n'est si commun, dit Jean-Jacques, que des héros parmi nous ; mais chez les anciens ils étaient rares (1). »

Le *corps défiguré* est peint par quelques traits où la grâce tempère l'expression de la douleur des femmes qui composent le Chœur dans la pièce d'Euripide :

> Le voilà, l'infortuné, il approche :
> son jeune corps,
> sa blondo tête, sont horriblement défigurés.
> (v. 1342.)

Un regard sur la statue antique du Dieu adolescent de l'amour et de la beauté pourrait seul faire comprendre le charme de l'expression σάρκας νεαράς.

Dans les deux derniers vers, le docteur Piccolos signale à un spirituel éditeur de Racine une double imitation :

> Ils le dégagent sanglant, à tel point que personne
> parmi ses amis ne reconnaîtrait, en le voyant, ce
> [malheureux corps.
> (Sophocle, *Electre*, v. 755.)

> Elle tombe sur le sol, vaincue par le malheur,
> excepté pour un père, méconnaissable pour tous.
> (Euripide, *Médée*, v. 1195.)

---

(1) *Emile*, livre IV.

« Racine, observe M. Geruzez, va plus loin qu'Euripide : avec plus d'énergie, sa pensée est aussi naturelle et vraie. » Ne se souvenait-il pas aussi d'Homère, qui dit la même chose de Sarpédon tué par Patrocle? Voy. *Iliade,* chant XVI, v. 638.

* * *

Théramène a dit, avant de commencer son récit :

«..... J'ai vu des mortels périr le plus aimable,
Et j'ose dire encor, seigneur, le moins coupable. »

Le serviteur d'Hippolyte qui, dans la pièce grecque, vient raconter d'un ton si vrai la funeste aventure de son maître, ne songe guère à son *amabilité ;* dans ses énergiques paroles, prononcées après le suicide calomniateur de Phèdre, perce l'accent d'une conviction plus forte et plus intéressante. Voici ce qu'il *ose dire* (v. 1249) :

Pour moi, prince, humble esclave, obscur en ta maison,
J'oserai de ton fils nier la trahison,
Je ne le mettrai pas au nombre des infâmes !
Quand du lacet fatal mourraient toutes les femmes,
Je dirais qu'il est pur, que l'honneur le guida !
Quand je verrais enfin les pins du mont Ida,
De l'écrit imposteur volontaires complices,
Contre lui se changer en voix accusatrices,

De son cœur généreux je ne douterais pas,
Je dirais qu'il est pur, et plaindrais son trépas (1)!

* * *

Ici se termine le récit de la mort d'Hippolyte. L'appendice qui suit, et qu'a fait attendre la douloureuse exclamation du malheureux père, rendrait encore, en le pressant un peu, quelque souvenir du tragique rendez-vous de Thisbé, et une locution poétique empruntée à Virgile (2) ; de plus, nous aurions pu étendre davantage cette indication des sources diverses où Racine a puisé par des réminiscences plus ou moins caractérisées. Mais n'avons-nous pas déjà trop ramassé de ces épluchures littéraires ? Donnons plutôt quittance à Racine, en faveur de ses beaux vers : aussi bien, il a payé à Voltaire une partie de la dette contractée par lui envers ses devanciers. En faisant passer un demi-vers de Racine au sens métaphorique, précaution qu'il ne prenait pas toujours, Voltaire se l'est appropriée :

(1) Traduction de M. Léon Halévy, *La Grèce tragique*, p. 421.

(2) .... *Qui sibi letum*
Insontes peperere manu, lucemque perosi
Projicere animas. (*Enéide*, liv. VI, v. 435.)

Et moi, je suis venu, *détestant la lumière*, dit Théramène. C'est aussi le *tædet cœli convexa tueri* de Didon au désespoir. (*Enéide*, liv. IV, v. 451.)

Valois régnait encore, et ses mains incertaines
De l'Etat ébranlé *laissaient flotter les rênes*.
(*Henriade*, chant I.)

Mais voici un larcin plus considérable, et moins subtilement laconien : Aricie auprès d'Hippolyte mort est évidemment le type de la jeune épouse de d'Ailly auprès du guerrier qui vient d'expirer sous le glaive, et non sous la malédiction d'un père :

Du héros expirant la jeune et tendre amante,
Par la terreur conduite, incertaine, tremblante,
Vient d'un pied chancelant sur ces funestes bords.
Elle cherche, elle voit dans la foule des morts,
Elle voit son époux ; elle tombe éperdue ;
Le voile de la mort se répand sur sa vue :
« Est-ce toi, cher amant ? » Ces mots interrompus,
Ces cris demi-formés ne sont point entendus.
Elle rouvre les yeux ; sa bouche presse encore
Par ses derniers baisers la bouche qu'elle adore ;
Elle tient dans ses bras ce corps pâle et sanglant,
Le regarde, soupire, et meurt en l'embrassant.
(*Id.*, chant VIII.)

Combien il y a plus loin, ici, de Voltaire à Racine, que de Racine à Euripide !

* * *

Le plus parfait de nos poëtes avait donc sous les yeux,

ou plutôt dans la mémoire, trois antiques narrations de la mort d'Hippolyte, celles d'Euripide, d'Ovide et de Sénèque. En résumé, chez le tragique grec, « ce narrateur, qui ne veut pas se faire admirer, mais qui tient beaucoup plus à retracer les choses comme elles se sont passées, entre, par esprit de fidélité, dans un grand nombre de circonstances minutieusement descriptives. Cela n'empêche pas que, dans la peinture d'un événement si étrange et si douloureux, ce pauvre homme, soulevé par son émotion, n'atteigne aussi à la poésie et à l'éloquence (1). » N'oublions pas que Thésée, l'écoutant dans une disposition d'esprit bien différente de celle du Thésée de Racine, croit encore au crime de son fils, et vient de s'écrier avec une joie cruelle :

O Neptune ! oui, tu es vraiment mon père,
puisque tu as exaucé mes imprécations !

Dans un récit poétique sans prolixité, que les circonstances rendaient peut-être moins important, Ovide ne s'est pas montré moins judicieux que son prédécesseur ; et surtout il a su nous toucher. Pour Sénèque, nous craignons d'avoir fait trop d'honneur à sa narration : ornée de quelques beaux vers, elle prend plaisir à prolonger le supplice de Thésée par de froides déclamations et des détails dignes d'une littérature de sang.

---

(1) M. Patin, *Études sur les Tragiques grecs*, t. II, p. 324.

Nous demanderez-vous une liste, par ordre de mérite, de ces quatre poëtes? N'en déplaise à certaines préventions, la voici : Euripide, Ovide, Racine... Sénèque enfin, *proximus huic, longo sed proximus intervallo.*

Le célèbre critique Hoffman remania, dans sa jeunesse, le sujet de *Phèdre* sous forme de tragédie lyrique. La fatale nouvelle est apportée par un chasseur, un compagnon d'Hippolyte :

Accablé de votre colère,
Ce fils obéissant s'éloignait de ces lieux,
Quand tout à coup un monstre furieux,
Du sein des flots s'élançant sur la terre,
Entraîne votre fils, et l'enlève à nos yeux.
Ses amis, mais en vain, ont voulu le défendre :
Un Dieu nous écartait, un Dieu.... Vous frémissez,
Seigneur : ah! tous les pleurs que vous voyez répandre
Vous en disent assez (1).

Sans doute, assez! assez, même pour une tragédie non lyrique. L'auteur du *Télémaque*, cet autre merveilleux artiste en mosaïque, écrivait à l'Académie : « Rien n'est moins naturel que la narration de la mort d'Hippolyte à la fin de la tragédie de *Phèdre*, qui a d'ailleurs de grandes beautés. Théramène qui vient pour

(1) *Phèdre*, tragédie lyrique en trois actes, paroles de Hoffman, acte III, scène 10 ; 1786.

apprendre à Thésée la mort funeste de son fils, devroit ne dire que ces deux mots, et manquer même de force pour les prononcer directement : « Hippolyte est mort. Un monstre envoyé du fond de la mer par la colère des Dieux l'a fait périr. Je l'ai vu (1). » Oui, Platon, tu dis vrai! ton mot, le premier prononcé, reste le dernier de la longue polémique engagée sur ce terrain. D'ailleurs, n'est-ce pas sur *la douleur vertueuse*

De Phèdre, malgré soi perfide, incestueuse,

que Racine concentre tout l'intérêt? Pourquoi donc faire tant de frais pour nous attendrir sur le sort de sa victime? Plus je plaindrai Hippolyte, plus Phèdre me sera odieuse : car je ne suis pas, grâce à Dieu, disposé, comme les Athéniens, à tout rejeter sur la *haine* et la *fatale colère de Vénus.*

De compte fait, que reste-t-il ici à Racine? beaucoup encore : il lui reste ses admirables vers épiques. La *Mort d'Hippolyte* et le *Passage du Rhin* sont deux fragments d'épopée, enchâssés, l'un dans une tragédie, l'autre dans une simple épître; et ce dernier, à cette place, chose étrange! ne nous choque pas comme l'autre. C'est que, dans cette épître, le poëte traite de grandes choses, parle à un grand roi, et surtout parle en son nom. Ainsi,

---

(1) *Lettre sur l'éloquence*, etc., sect. VI.

à l'époque la plus poétique et la plus grave des lettres françaises, deux fois la muse de l'Epopée a fait entendre sa voix : mais elle n'avait pas, elle n'aura jamais cette haleine puissante qui, sous d'autres cieux et à d'autres âges, l'a soutenue *dans le vaste récit d'une longue action.*

DE LA

PSYCHOLOGIE DE SÉNÈQUE

OU

OBSERVATIONS

SUR UNE LETTRE DE CE PHILOSOPHE

A LUCILIUS,

PAR M. STIÉVENART.

Si nous possédions les lignes que dicta Sénèque aprés s'être ouvert les veines sur l'ordre de Néron, son éléve, peut-être aurions-nous le dernier mot de ce philosophe sur la nature de l'âme. A défaut de ce testament d'un grand et bel esprit, cherchons sa pensée dans les pages les plus spiritualistes qu'il ait adressées à un ami, ou plutôt à la postérité. Tel est le caractère de plusieurs de ses *Lettres au chevalier Lucilius,* surtout de la quarante-uniéme. Nulle part, dans ses écrits respectés du temps, Sénèque ne s'est élevé plus haut, et n'a semblé s'approcher davantage de la doctrine chrétienne, dont plus d'un

écrivain religieux a même cru voir un rayon, perçant le cachot du sublime Paul, venir tomber sur le front du Stoïcien.

Pour mieux faire connaître cette Lettre fameuse, essayons d'abord de la traduire ; nous l'examinerons ensuite, en tâchant de nous régler, avec indépendance, sur cette largeur de vue, sur cette généreuse compréhension qui sont dans le véritable esprit du christianisme.

DIEU RÉSIDE DANS L'HOMME DE BIEN.

« Vous faites chose excellente et salutaire, si, comme
» vous le mandez, vous continuez de diriger vos pas
» vers le bon esprit. Insensé qui le souhaite, quand il
» le peut obtenir de lui-même ! Ne levons pas les mains
» vers le ciel ; ne supplions pas le gardien du sanctuaire
» de nous laisser approcher de l'idole, afin que nous puis-
» sions lui parler à l'oreille. Dieu est près de vous, il est
» avec vous, il est en vous. Oui, Lucilius, au dedans de
» nous réside un esprit saint, observateur et dépositaire
» de nos bonnes et de nos mauvaises actions. Comme
» nous l'avons traité, il nous traite à son tour. Point
» d'homme de bien sans Dieu. Comment, si Dieu ne nous
» soutient, s'élever au dessus de la fortune ? Il inspire
» les nobles sentiments, les conseils magnanimes. Dans
» le sein de tout homme vertueux

Habite un Dieu : quel Dieu ? c'est un mystère !

» S'il s'offre à vos regards une forêt peuplée d'arbres » antiques, d'une hauteur extraordinaire, et dont les ra- » meaux épais et entrelacés dérobent la vue du ciel, leur » taille gigantesque, le silence du lieu, ces masses d'om- » bres imposantes qui se prolongent sur les campa- » gnes, tout vous atteste la présence d'une divinité. » Cette caverne aux flancs profondément rongés, sur la- » quelle s'appuie un mont suspendu, cette immense ga- » lerie creusée par les seules mains de la nature, appor- » tera à votre âme je ne sais quelle impression religieuse. » Les sources des grands fleuves sont vénérées ; la subite » éruption d'une rivière souterraine a fait dresser des » autels ; on se prosterne devant une fontaine thermale; » il est des étangs que leur obscurité ou leur prodigieuse » profondeur a rendus sacrés. Et, si vous apercevez un » homme intrépide en face du péril, inaccessible aux » passions, heureux dans l'adversité, calme au sein des » tempêtes, qui voit l'humanité à ses pieds, les Dieux à » son niveau, l'admiration ne se glissera pas en vous, » vous ne direz point : « Non, cet objet est trop grand! » trop sublime, pour pouvoir être assimilé à sa miséra- » ble enveloppe ! Ici est descendue une force divine ! » » Un cœur haut et maître de lui-même, qui, passant » légèrement sur toute chose d'ici-bas, se rit de nos » craintes et de nos désirs, palpite sous une main céleste. » S'il ne s'appuyait sur Dieu, comment se maintiendrait- » il à cette élévation ? La plus belle partie de cet être » reste donc là d'où elle émane. Les rayons du soleil

» touchent la terre sans se détacher de l'astre qui les
» darde : de même, cette âme grande et sainte, descen-
» due sur la terre pour nous montrer la divinité de plus
» près, tout en conversant avec nous, tient toujours à la
» céleste patrie. C'est de là qu'elle relève ; là s'adressent
» ses regards et ses aspirations. C'est un génie supérieur,
» qui nous visite.

» Mais quelle est cette âme? celle qui ne s'appuie que
» sur ses propres biens. Quelle plus grande folie que
» de louer dans l'homme ce qui n'est pas l'homme ! de
» s'extasier devant ce qui peut, en un moment, passer
» à un autre ! Jamais frein d'or ne rendit cheval meil-
» leur. Autre est un lion à crinière dorée, mis en spec-
» tacle, docile à la main, subissant, sous d'ignobles
» tourments, l'affront d'une parure ; autre le lion du
» désert, dans toute sa sauvage fierté. Voyez-le : impé-
» tueux, ardent, cet enfant de la nature, beau d'horreur,
» tire son mérite de l'effroi qu'il inspire. Quel contraste
» avec son camarade languissant et chamarré d'or ! Nul
» ne se doit glorifier que de ce qui est sien. On estime
» une vigne dont les sarments se chargent de grappes,
» dont les appuis ploient sous le faix. Lui préférerez-
» vous le cep au raisin, au feuillage dorés ? Non, le mé-
» rite de la vigne est dans sa fertilité. De même, chez
» l'homme, louez seulement ce qui est de l'homme. Tel
» a de beaux serviteurs, un palais magnifique, de vastes
» cultures, un ample revenu : vain entourage, et non
» l'homme même ! Admirez en lui ce qu'on ne peut lui
» ravir ni lui donner, le bien propre de l'humanité.

» Quel est ce bien, demandez-vous? L'âme, et, » dans cette âme, la raison perfectionnée. L'homme est » un animal raisonnable ; le souverain bien, pour lui, est » de remplir sa destination. Or, qu'est-ce que cette » raison exige de lui? Une chose très-aisée : qu'il vive » selon sa nature. Toutefois la folie générale rend cela » difficile. Nous nous poussons l'un l'autre dans le vice; » et comment rendre la santé de l'âme à des gens que » nul ne retient, et que la multitude entraîne? — » Adieu. »

Revenons maintenant sur nos pas, et saisissons, dans ses développements successifs, la pensée du stoïcien romain.

L'éloge qu'il fait d'abord de la persévérance dans la recherche du bon esprit (*ire ad bonam mentem*), est hautement judicieux. La vie du stoïcien, comme celle du chrétien, s'use à poursuivre, à perfectionner, dans l'homme intérieur, un idéal de raison et de vertu. Mais qu'ajoute Sénèque? *Quam stultum est optare, quum possis a te impetrare.* Et c'est là déjà une déplorable erreur ! Ces deux philosophes, l'un de par l'homme, l'autre de par Dieu, le stoïcien et le chrétien, n'ont fait ensemble que les premiers pas dans la carrière, et les voilà qui se hâtent de se tourner le dos, et de cheminer dans des sentiers opposés. Non, dit le chrétien, demandons le bon esprit, demandons-le chaque jour : heureux quand nous en éprouvons le désir! car cette aspiration même ne vient pas de nous ; elle est

une faveur gratuite du ciel. On regrette de voir Sénèque aussi peu avancé sur ce point qu'un poëte épicurien :

Hæc satis est orare Jovem quæ donat et aufert !
Det vitam, det opes : æquum mi animum ipse parabo.

Encore, n'était pas qui voulait doté de cette erreur ; elle avait, au sein du paganisme, sa grandeur relative ; et, pour la professer, il fallait mettre enseigne de philosophe.

Tout à l'heure Sénèque était à côté d'Horace : pourquoi faut-il qu'il descende, pour un moment, plus bas ? *Non sunt ad cœlum elevandæ manus,* dit-il. Le poëte s'écrie, au contraire : « Lève au ciel tes mains suppliantes ; » et cependant il se dénonce lui-même comme *avare envers les Dieux, et fuyant leurs autels.* Les génuflexions ne plaisaient pas plus à Rousseau, on le sait, que l'élévation des mains à Sénèque. « Eh ! mon ami, reste de toute ta hauteur, tu seras toujours assez près de terre. » Ce joli trait, mis dans la bouche d'un prêtre, est tout à fait dans le goût du stoïcien latin. Philosophes, changez donc d'abord la nature de l'homme : que, touché de votre baguette magique, il se métamorphose soudain en un pur esprit ; alors, mais seulement alors, vous aurez raison.

Par les idées qui suivent, idées revêtues de magnifiques images, Sénèque se relève. *Prope est a te Deus, tecum est, intus est!* Mots sublimes, écrits sous l'œil

d'un Néron ! Admirable langage, qui, au premier aspect, a semblé à quelques esprits sérieux un fidèle écho des premiers accents de la parole évangélique au pied du Capitole ! *Le royaume de Dieu est au dedans de vous :* partout, sous des formes variées et d'une simplicité touchante, apparait cette maxime dans le livre des chrétiens. Saint Paul disait au milieu de l'Aréopage : « Dieu n'est pas loin de chacun de nous : en lui nous avons la vie, le mouvement et l'être. » Et Fénelon répéte en gémissant, aprés tous les Pères, que les hommes égarés trouveraient cette douce lumière s'ils la cherchaient au dedans d'eux-mêmes. Toutefois y a-t-il parité compléte entre ces deux langages ? Méfions-nous des fausses similitudes, et regardons-y de plus prés.

Toute la question se résume ainsi : qu'est-ce que le *sacer spiritus* du stoïcien, comparé au Dieu du chrétien? le Portique et l'Evangile ont-ils un seul et même Dieu? Question surannée et décidée pour nos péres, il est vrai, mais qui a repris un air de jeunesse en ces jours mauvais où les vérités fondamentales les mieux établies sont elles-mêmes jetées violemment dans le gouffre béant du doute.

Les stoïciens ne considéraient guère l'Etre suprême que comme inséparable de la matière. L'univers leur offrait l'image d'un immense animal mu par une vie interne, qui n'était autre que le souffle divin répandu à l'infini dans tous ses membres :

Mens agitat molem, et magno se corpore miscet.

Dès la naissance d'un homme, ou plutôt dès sa formation dans les entrailles maternelles, une parcelle de cette émanation céleste, c'est-à-dire, de Dieu même, venait animer ses débiles organes, passait de la vie utérine à la vie proprement dite, se développait avec eux, avec eux finissait par languir et peut-être par s'éteindre. Voilà ce que Chrysippe appelait πνεῦμα συμφυτόν, esprit qui naît, pousse, végète en nous et avec nous. Panthéisme d'une part, et, de l'autre, apothéose de l'homme vivant, telles étaient les deux conséquences, cachées, mais inévitables, de ce système.

Etait-ce celui de Sénèque? on peut en douter : mais certainement sa pensée, quoique plus pure, y tenait de bien près. Je la comparerais volontiers, ainsi qu'a fait un homme d'esprit sur un autre sujet, à ce lion de la création, que Milton représente, sous la main qui le pétrit, moitié fange encore et moitié lion. Cette pensée n'a plus le matérialisme déguisé et superbe de Zénon; elle n'a pas encore le pur spiritualisme chrétien.

Comprenez, d'après cela, le reproche de folie que Sénèque, très-conséquent, adresse à celui qui demande au ciel ce qu'il a en lui. Pauvre homme! tu cherches Dieu bien loin, et il est là sous ta main, il est avec toi. — Jusqu'ici c'est bien; mais le stoïcien poursuit : — Ce Dieu, c'est ton âme, c'est toi-même! — Supposons un instant que, déguisé sous le froc d'un religieux, Saint-Evremont ou Le Vayer ait assisté aux derniers moments du grand Condé. Il a entendu le prince murmurer ces

pieuses paroles : « O Dieu ! créez en moi un cœur pur ! » Alors, se penchant vers son oreille, il essaie de lui démontrer charitablement que, parler ainsi, c'est demander ce qu'on possède, et, par suite, dire une sottise. Touchante consolation pour un mourant ! Inébranlable garantie pour l'éternité !

Bonus vir sine Deo nemo est, ajoute Sénèque. Cicéron avait déjà tenu ce noble langage, qui sera encore, avec une vérité plus explicite, celui d'Epictète et de Marc-Aurèle. Mais je demanderai à Sénèque ce qu'il fait du méchant : d'après le Portique, le méchant ne porte-t-il pas aussi un Dieu dans son sein ? Est-ce donc ce Dieu qui lui inspire le vice et le pousse au crime, comme celui de l'homme de bien le dirige vers la vertu? Sénèque pouvait ajouter, selon Diderot : Et dans le sein du méchant, j'ignore quel démon, mais il habite un démon. C'est tourner la difficulté par un jeu d'esprit, ce n'est pas répondre. Voilà donc où entraîne cette doctrine superbe de l'identité de l'âme humaine avec Dieu : on fait Dieu coupable de tout le mal qui se commet sur la terre ! L'Ecriture nous enseigne que cette âme est l'*image* de celle de son créateur, et que, d'après cette ineffable ressemblance, elle est aussi une activité intelligente et libre. Ainsi, toute impie que serait une conséquence inaperçue du stoïcien même, elle ne résulte que de l'exagération de la vérité. Tant l'exagération est le vice radical du stoïcisme !

Ne perce-t-elle pas encore un peu dans ces mots : *Ille*

dat consilia magnifica et erecta? Faut-il donc, pour se diriger à chaque pas dans la vie, de sublimes inspirations ? Sénèque dit ailleurs que, dans les situations communes et pour les actes quotidiens, la Providence cesse de veiller sur l'homme : plaisante solution, qui semble dictée au philosophe par un jurisconsulte : *De minimis non curat prætor!* Bossuet, qui ne déclame jamais, s'empare de la phrase de Sénèque, mais il la façonne et la complète en chrétien : « Tout part de sa puissante main : c'est lui qui envoie du ciel les généreux sentiments, les sages conseils, *et toutes les bonnes pensées.* » Et Pascal expose d'un seul trait la prodigieuse supériorité du christianisme, quand il s'écrie : « Avec combien peu d'orgueil un chrétien se croit-il uni à Dieu! »

C'est à Virgile, qu'il cite volontiers, que Sénèque emprunte l'expression la plus vive de son idée : *In unoquoque virorum bonorum*

Quis Deus, incertum est, habitat Deus.

Quis Deus? chez le poëte, chez le philosophe, dans la bouche de tout homme qui pense, cette question, ou plutôt ce cri, est loin d'avoir la même portée ; et à mesure que la pensée s'étend, nous découvrons, sous ces deux mots si simples, trois sens différents. Saisi d'une religieuse horreur à l'aspect d'une antique forêt du Latium, Evandre, dans l'Enéide, en conclut seulement

qu'elle est le séjour d'un Jupiter, d'un Mars ou d'un Saturne. Prôneur ingénieux d'une doctrine hostile à ce polythéisme qui s'écroulera sous les coups d'une puissance plus haute, Sénèque va plus loin. Arrière, semble-t-il dire, tous ces risibles dieux éclos de l'imagination humaine en délire! il en est un, seul vrai Dieu, dont l'homme n'a pas une notion distincte, et dont son cœur est pourtant le sanctuaire. Ainsi se préparait à Rome et dans toute l'Italie, héritière de la Grèce, une des crises les plus grandes et les plus salutaires de l'esprit humain, tandis que, sur une place publique d'Athènes, par l'effet de cet ébranlement général, un mystérieux autel était dressé *au Dieu inconnu*. Encore quelques années, et ce Dieu sera connu de l'Orient et de l'Occident : mais l'homme, ainsi éclairé, acquerra-t-il jamais des attributs divins une perception nette et distincte? Oh! non : le penseur chrétien lui-même se demandera toujours, *Quis Deus?* et sa raison subjuguée ne se lassera point de lui répondre :

Oui, c'est un Dieu caché que le Dieu qu'il faut croire!

Nous arrivons à la seconde partie de la Lettre de Sénèque : l'analyse en sera courte ; car, sous des termes pompeux et étincelants d'images, on n'y trouve que cette comparaison : comme les grandes scènes de la nature physique nous révèlent un Dieu et nous racontent sa gloire, ainsi le caractère imposant d'une haute vertu

nous fait sentir que la divinité la soutient. Je suis, je l'avoue, peu touché de cette analogie, et voici pourquoi. Le bourdonnement de l'insecte caché sous une forêt de brins d'herbe m'est une preuve d'une suprême intelligence tout aussi éloquente que la magnificence des déserts; et, d'autre part, un trait de bonté vulgaire m'a toujours semblé inspiré par le *spiritus sacer,* au même titre qu'un acte d'héroïsme. Mais que voulez-vous? le Portique prend en pitié le Dieu des bonnes gens. D'ailleurs, si je presse cet argument par similitude, j'en ferai jaillir cette absurde proposition : l'âme du méchant n'émane pas de la divinité; que dis-je? elle est matérielle! Enfin, qui a jamais vu l'homme dépeint ici, *interritum periculis, intactum cupiditatibus, inter adversa felicem, in mediis tempestatibus placidum, ex superiore loco homines videntem, ex æquo deos.* C'est le prendre de trop haut, à coup sûr, même pour un Caton; et il n'est si grand saint vénéré des peuples, à qui toute cette colossale hypothèse puisse s'appliquer. Soit qui voudra du goût de Philaminte; tout ami de la vertu pratique dira des stoïciens,

Moi, je ne trouve rien de si *faux* que leur sage.

La dernière partie de cette Lettre, rattachée à la seconde par une rapide transition, est le développement, toujours ingénieux, de la maxime demi-chrétienne, *nemo gloriari nisi suo debet.* Là nous lisons ce dogme,

qui a si souvent retenti dans le Portique : *Secundum naturam suam vivere.* Soyons justes même envers l'erreur. Les stoïciens n'entendaient nullement par ces mots qu'il fallût s'abandonner à toutes les impressions des sens : l'ensemble de leur doctrine proteste contre une telle interprétation. Ici, vivre selon sa nature, c'est, pour l'homme, vivre selon la raison. Examinée au point de vue chrétien, cette maxime s'évanouit à l'instant; et, même parmi les philosophes, le rationaliste absolu se hasarderait seul à l'admettre. Mais c'est à sa place même, c'est dans la pensée individuelle du stoïcien romain que je veux la considérer. Or, là, elle a pour conséquence nécessaire que l'homme doit vivre seul, et que la société est un état contraire à sa destination. En effet, quand Sénèque appelle la vie réglée sur la nature, c'est-à-dire, sur la raison, *rem facillimam,* il suppose évidemment l'homme isolé ; car il ajoute aussitôt : *Sed hanc difficilem facit communis insania.* Or, quel est le remède à ce mal ? Il est bien simple : que le genre humain tout entier devienne un agrégat de rationalistes juxtaposés ; ou plutôt qu'il n'y ait plus de genre humain, plus de société ! On croit voir ici une des sources trompeuses où Rousseau a puisé ses tristes rêveries anti-sociales.

Sénèque, nous l'avons vu, s'exprime avec une haute et éloquente conviction sur l'essence de l'âme humaine. Son erreur, erreur grave, qui explique et réduit à sa juste valeur la plus brillante partie de ces pages, con-

siste à faire de cette âme une portion même de la divinité. Du moins, le Portique était-il fidèle à cette doctrine altière ? Dans l'esprit de chacun de ses adeptes, la plus noble partie de l'homme était-elle ainsi déifiée ? Hélas ! non : la pensée stoïque, enflée et bouffie, s'affaissait soudain, et tombait tout à plat, d'un spiritualisme exagéré dans un ridicule matérialisme. Dans cette secte, de graves personnages n'affirmaient-ils point que l'âme d'un homme écrasé par une grosse masse ne peut sortir, et se disperse dans le corps, faute de pouvoir trouver une issue ? Sénèque, qui cite cette bizarre opinion dans sa Lettre 57, la repousse, il est vrai, mais avec quoi ? avec des comparaisons purement matérielles de l'esprit assimilé à la flamme, à l'air, à la foudre !

Résumons, en terminant, les causes de cette emphase déclamatoire qui, dans tous les écrits de Sénèque, choque les esprits sains. Espagnol de naissance, cet auteur est pour nous, dans l'antiquité, le type de l'exagération ibérienne, qui s'est perpétuée dans l'enflure castillane. Il professait d'ailleurs une philosophie guindée, éprise du *magnumque loqui nitique cothurno*. Ne fallait-il pas aussi sacrifier au goût du jour ? Le langage philosophique, ingénieux avec élégance et noble dans sa simplicité, ne se faisait plus entendre depuis la mort de Cicéron ; et l'on peut croire que, sans ses fréquentes antithèses, ses métaphores alambiquées, ses allusions forcées, sans cette démangeaison d'aiguiser toujours une

pensée parfois noble et grande, et de tourner la chute de sa phrase en une pointe, Sénèque eût été moins goûté de ses contemporains blasés. Craindrait-on de se tromper en ajoutant que la tyrannie de quelques monstres couronnés a pu contribuer à monter les esprits distingués sur cet étrange diapason? A force de se roidir contre un despotisme sanguinaire, l'esprit, comme l'âme, perdait son attitude naturelle. L'écrivain n'était plus un homme; c'était un lutteur surexcité par un secret désespoir : « Je veux, dit quelque part Sénèque, mettre en saillie chez moi et tendre tous les muscles de l'athlète. » Lucain, ainsi que le philosophe son parent, dut sentir se renforcer ses habitudes de déclamateur par cet impérieux besoin de résister à l'oppression. Triste privilége d'un pouvoir violent, qui jette dans une fausse voie les intelligences, alors même qu'il ne peut avilir les caractères !

NOTES

SUR

L'ANCIENNE POPULATION DE LA LORRAINE,

PAR M. AUG. DIGOT.

M. Dureau de La Malle a publié, dans le recueil de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1), un mémoire fort intéressant dans lequel il a cherché à prouver que la France possédait, au XIVe siècle, une population aussi considérable que de nos jours. Un manuscrit de la bibliothèque nationale, ancien fonds, nº 9475, et intitulé : *C'est la manière dont le subside fut faict pour l'ost de Flandres* 328 (1328), *et que il monta, sellon ce que on peut trouuer par les comptes renduz*, ce manuscrit établit (2) qu'en 1328, sous le règne de Philippe de Valois, on comptait, dans les seules terres dépendantes de la couronne et sujettes à l'impôt de l'*ayde,* 24,171 paroisses, contenant 2,564,837 feux. Si on multiplie cette quantité de feux par 5, qui est une

(1) Tome XIV, seconde partie, p. 36 et suiv.

(2) V. folio 167 vº.

moyenne évidemment trop faible pour une époque où les familles étaient, en général, bien plus nombreuses qu'elles ne le sont aujourd'hui, on obtient un chiffre de 12,824,185 habitants. Il faut y ajouter encore : 1° les nobles et les personnes attachées au service du prince ; 2° le clergé séculier et le clergé régulier ; 3° tous les individus qui possédaient moins de 10 livres parisis, tant en meubles qu'en héritages, et qui étaient, en qualité d'indigents, dispensés de contribuer au paiement de l'aide (1). Or, si l'on joint aux 12,824,185 habitants taxés pour l'aide les trois classes de personnes qui n'y contribuaient pas, on arrive facilement au chiffre de 15,000,000 d'âmes ; si l'on se rappelle que les terres dépendantes de la couronne ne formaient pas la moitié de la France actuelle, et si l'on fait observer que les provinces et les pays qui ne faisaient pas partie du domaine royal devaient être relativement aussi peuplés que celui-ci, on est porté naturellement à conclure qu'au commencement du XIVe siècle la France devait avoir au moins de 30 à 35,000,000 d'habitants.

Il est bon encore de remarquer que les chiffres fournis par le manuscrit sont corroborés par d'autres indications également concluantes. Ainsi, la ville de Paris possédait déjà, à cette époque, une population fort considérable. En 1313, sous le régne de Philippe-le-Bel, les bourgeois de Paris montrérent à une revue 20,000

(1) V. folio 169.

cavaliers et 30,000 hommes de pied (1); en multipliant ces nombres par 6, nous obtenons 300,000 âmes ; et comme il faut y ajouter les nobles, les serviteurs du prince, le clergé séculier, les moines, les religieuses, les infirmes et les indigents, il y a lieu de conclure que Paris avait dès lors à peu près 400,000 habitants. Le manuscrit 9475 fournit un renseignement de même nature. En 1328, Paris et Saint-Marcel comptaient 35 paroisses et 61,098 feux imposables ; ce nombre multiplié par 6 donne 366,588 personnes contribuant à l'aide ; ce qui semble de plus indiquer que la population de Paris avait un peu augmenté pendant les quinze années qui séparent 1313 de 1328.

Il est certain, d'un autre côté, qu'aux XVe et XVIe siècles la population de la France en général, et celle de la ville de Paris en particulier, n'étaient plus aussi fortes que sous le règne de Philippe de Valois ; mais cette décroissance doit être attribuée à la peste noire et à plusieurs autres épidémies meurtrières qui ravagèrent alors l'Europe, ainsi qu'aux guerres sans nombre qui eurent lieu pendant les XIVe et XVe siècles, et notamment à celles qui furent le résultat de la rivalité entre la France et l'Angleterre.

Occupé de recherches sur la Lorraine, dont j'essaie d'écrire l'histoire, j'ai examiné avec soin tous les docu-

(1) V. la chronique métrique de Godefroi de Paris, édition Buchon, p. 194 et 195.

ments qui pouvaient m'éclairer sur la population de ce pays pendant le moyen âge ; mais j'avoue que j'ai trouvé peu de choses, si ce n'est pour les XVe et XVIe siècles; j'ai toutefois jugé à propos de réunir ces notes éparses, dans l'espoir qu'elles pourront être complétées plus tard.

L'examen attentif des documents originaux du XIIe siècle, du XIIIe et du commencement du XIVe, m'a donné la conviction que la population de la Lorraine était alors fort nombreuse, sans qu'elle fût peut-être aussi considérable qu'aujourd'hui. Les villes n'étaient pas très-peuplées ; mais la plupart des villages actuels existaient déjà, et si l'on doit reconnaître qu'ils n'avaient pas tous beaucoup d'habitants, il faut faire observer que l'on voyait, au moyen âge, une assez grande quantité de villages qui n'existent plus, et qui ont péri à la suite des guerres et des épidémies dont la Lorraine a été souvent la victime. J'ai recueilli, depuis longtemps, les noms de ces villages détruits ; plusieurs ont disparu entièrement et sans laisser aucune trace ; d'autres sont encore représentés par quelques maisons isolées, une cense, un moulin, etc.

Dans la crainte que l'on ne m'accuse d'exagérer à dessein le nombre des villages dont je parle, je vais en transcrire les noms, en ajoutant que je suis loin, sans doute, de donner ici une nomenclature complète de tous les anciens villages lorrains qui ont été détruits, soit au XVIIe siècle, soit antérieurement.

Morville, village près de Commercy ;
Maceronville, idem ;
Deuilly, bourg dont on ne voyait plus aucun vestige, au XVIIIe siècle;
Anez ou Danez, village entre Anthelupt et Crévic ;
Refroicourt, bourg près de Saint-Mihiel, détruit au commencement du XVIe siécle ;
Roville, village près de Vandeléville ;
Sommières, village près de Void ;
Hagéville, village près de Bourmont ;
Urcourt, village près de Doncourt-en-Jarnisy ;
Vassécourt, village près de Saint-Mihiel ;
Veseval ou Veiss-Val, village près de Raon-l'Etape ;
Maxonce, village près de Vavincourt ;
Barville, village ;
Monché, village prés de Reménoville ;
Sessing, village entre Albestroff et Léning ;
Allencombe, représenté par un hameau ;
Saint-Epvre, près de Deuxville, représenté par une cense ;
Hémont ou Himont, village près d'Athienville ;
Bosserville, représenté par un hameau ;
Bourmont, village entre Salival et Vic ;
Carey, village près de Burlioncourt ;
Saint-Barthélemy, village dans la vallée de ce nom, au-dessus de Champigneulles ;
Midreville, village près de Diarville ;
Mexet, village entre Domptail et Haussonville ;

Doncourt, village entre Aulnoy-sur-Seille et Craincourt;
Vaimbois, village près de Fraimbois ;
Récling, village près de Guébling ;
Han-sur-Seille, représenté par un hameau ;
Nidrequing, village près de Languimberg ;
Jarra, village près de Leyr ;
Vrécourt, village près de Malaucourt ;
Malnoy ou Mannoy, village près de Nomeny ;
Molzey, village près d'Aingeray ;
Barisey-la-Planche, village près de Barisey-la-Côte ;
Village sur le mont Saint-Michel (près de Toul) ou au pied de cette montagne ;
Vétricourt ou Vitrincourt, village près de Puttigny ;
Moranviller, village près de Reménoville ;
Rotterbach, village près de Saint-Louis ;
Saint-Hilaire, village du Vermois ; il n'en reste que l'église ;
Sarixin, village près de Xouaxange ;
Gossoncourt, village près de Vannecourt ;
Blaincourt, village près de Vilcey-sur-Trey ;
Butzel, village près de Bickenholtz ;
Tirey, village près de Pont-à-Mousson ;
Petit-Virming, village près de Virming ;
Galba, village près d'Imling ;
Hublange, village près de Guéblange ;
Kramsweiler, village près de Brouviller ;
Saint-Clément, village près de Prény ;
Boulaincourt, idem ;

Irsoncourt ou Ressoncourt, village près de Rembercourt ;

Velaine, village près d'Omelmont ;

Hardeval, village près de Hammeville ;

Cartenay, village près d'Haroué ;

Logne ou Loigne, village ;

Grusburn, village près de Varsberg ;

Belring, village près de Coume ou Coûm ;

Lahelle, idem ;

Blenting, idem ;

Basse-Giraumont, village près de Giraumont ;

Paravilliers, village près de Woël ;

Jonvelle, village près d'Ameuvelle ;

Surcelle, village près d'Auzainvilliers ;

Moncourt, village près de Clérey-la-Côte ;

Village dont on ignore le nom, près de Parey-sous-Montfort ;

Berthaucourt, village près de Lavoye ;

Menoncourt, village près de Triaucourt ;

Riaucourt ou Ridcourt, village près de Rembercourt-aux-Pots ;

Agéville, village entre Contrexéville et Dombrot ;

Norbépaire, village près de Wisembach ;

Village dont on ignore le nom, près de Pont-lez-Bonfays ;

Toulon, village près de Nomeny ;

Coinville, village près d'Auboué ;

Terlange, village près de Luttange ;

Mancey, village près de Luttange;

Barex, village près de Maxstadt;

Dommartin-au-Four, village près de Boucq;

Mervaville, village près de Flin, représenté par une cense;

Ehrling, village près de Hilbesheim, représenté par un moulin;

Pessincourt, village près d'Einville;

Chevillon, village près de Juville;

Adoménil, village près de Rehainviller, représenté par une cense;

Xandronviller, village près de Tonnoy, représenté par une cense.

Remicourt, village près de Nancy, représenté par un château et une ferme.

A ces quatre-vingt-quatre bourgs ou villages qui ont disparu à peu près entièrement, il faut ajouter un grand nombre d'abbayes et de prieurés, qui renfermaient quelquefois beaucoup de religieux et de serviteurs, et dont il ne reste que le nom et quelques ruines; il faut y joindre encore plusieurs villes qui ont péri, ou qui sont devenues des villages; Arches et Vaudrevange n'ont conservé aucune importance, et la ville de Lamothe a été rasée et anéantie.

J'ai dit plus haut que les villes lorraines avaient moins d'habitants au moyen âge que de nos jours; mais cette observation ne doit pas s'appliquer à toutes les villes sans exception. Ainsi, Metz eut toujours une population

considérable; et, si l'on peut s'en rapporter à Praillon, la peste, qui ravagea la Lorraine dans la seconde moitié du Xe siècle, aurait enlevé dix mille personnes dans cette grande cité (1). En 1306, l'Evêque Renaud de Bar, qui venait d'être brouillé avec les Messins, et qui avait juré de ne rentrer qu'en bonne compagnie dans sa ville épiscopale, se réconcilia avec les bourgeois, et, pour ne pas manquer à son serment, il entra dans Metz, le dimanche des Rameaux, avec la procession qui se composait de plus de soixante mille individus (2). Je veux bien avouer que la dévotion et la curiosité avaient dû attirer dans ce cortége beaucoup de personnes étrangéres à la ville de Metz; mais il faut reconnaître aussi que cette cité possédait alors une population bien plus nombreuse que celle d'aujourd'hui.

Un fait rapporté dans l'histoire des évêques de Verdun démontre que cette ville était trés-peuplée au XIIIe siècle. On sait que les Verdunois avaient toujours fait un grand négoce et qu'ils avaient étendu au loin leurs

(1) V. Calmet, Histoire de Lorraine, 1re édit., t. I, col. 886.

(2) Chronique du doyen de Saint-Thiébaut, citée par Calmet, ibid., t. II, col. 482. Dans les chroniques de la ville de Metz, publiées par M. Huguenin, le nombre des assistants à la procession est évalué seulement à quarante mille ; v. p. 36. J'ajoute que la chronique du doyen de Saint-Thiébaut, publiée par Dom Calmet (ibid., t. II, preuv., col. clxx et suiv.), ne dit rien de l'entrée de Renaud de Bar.

relations commerciales ; il n'est pas étonnant par conséquent que leur ville fût florissante et renfermât beaucoup d'habitants. Guy de Mello, Evêque de Verdun, irrité des empiétements de la bourgeoisie, sortit de la ville avec son clergé, et après avoir employé, mais sans succès, les armes spirituelles pour réduire les Verdunois, il vint les assiéger, en 1246, avec ses propres troupes, celles de Thiébaut II, comte de Bar, et celles de Gobert d'Apremont. Les bourgeois firent alors une sortie, et si l'on pouvait s'en rapporter à la chronique qui a servi de base au récit de Dom Calmet (1), ils se seraient trouvés au nombre de treize mille. Ce chiffre est évidemment exagéré, et ce que l'on sait au sujet de l'ancienne enceinte de Verdun ne permet pas d'admettre qu'elle ait pu contenir une population en état de fournir treize mille soldats ; l'assertion du chroniqueur prouve toutefois que Verdun était fort peuplé, et cette assertion est encore confirmée par le fait que la peste de 1452 y fit périr plus de trois mille personnes (2).

Quant aux villes qui faisaient partie des duchés de Lorraine et de Bar, elles étaient très-petites ; Ormes et Amance étaient alors des bourgs, mais leur enceinte était très-resserrée ; en 1440, Nancy, quoique soigneusement fortifié et malgré le séjour habituel des ducs,

(1) V. ibid., t. II, col. 302.

(2) V. Mémoires de la société philomatique de Verdun, t. IV, p. 273.

n'avait pas plus de quatre mille habitants. L'*État des revenus du prince es bailliages de Nancy et Vosges en l'an* 1440 (1) offre la mention suivante :

« Item doiuent chacun an chacun conduit de Nancy » qui sont taillables ij. deniers, qui peuent valloir enui- » ron par an xxiiij s. »

Il y avait donc alors à Nancy 144 conduits (2) (ou feux) imposables, qui, multipliés par 6, donnent huit cent quatre-vingt-quatorze personnes sujettes à l'impôt ; si l'on y ajoute le clergé séculier, le clergé régulier, les nobles, les serviteurs du prince et les indigents, on doit arriver à peu près au chiffre de quatre mille âmes. Les plus peuplées des villes lorraines étaient incontestablement Neufchâteau, Pont-à-Mousson et Saint-Nicolas-de-Port ; mais on ne connait pas au juste le chiffre de leurs habitants.

La dépopulation ou pour mieux dire la diminution extraordinaire de la population de la Lorraine, au XVe siècle et au commencement du XVIe, doit être attribuée aux causes qui ont produit en France, et même dans toute l'Europe, un résultat semblable, c'est-à-dire, aux guerres, aux pestes et aux famines. Je me dispenserai de rappeler ici les guerres, les dévastations et les pillages dont la Lorraine a été le théâtre ; mais il est utile

(1) Manuscrit in-4°, sur papier, écriture du temps ; au trésor des chartes de Lorraine, layette Etats-Généraux, I, n° 66.

(2) Il y en avait 149 en 1441.

de mentionner les différentes maladies épidémiques et contagieuses et les famines qui y ont régné, afin de faire comprendre combien ces causes de dépopulation ont dû être puissantes ; je me bornerai, du reste, à de simples indications.

An. 1314. « En celle meisme année, fut la grande » mortalité en Mets et en plusieurs aultres contrées ; et » avec ce, y eult grant famine avec la pestilence. »

An 1315. « Et adonc fut si grant chier temps que la » quarte de bled valloit xviij solz de metsains. »

An 1316. « En laquelle année, et aussy l'année devant, » furent les grandes pluyes par toutte France, lesquelles » continuerent par l'espace de deux ans : pour laquelle » chose fut si grant chier temps que, à celle cause, y » eult grant peuple et grant bestial qui moururent. »

An 1319. Et valloit encor la quairte de bled xvj » solz, et la quairte de vin xiv, qui estoit grant chier » temps (1). »

An 1349. La peste noire, qui avait ravagé une partie de l'Europe en 1348, paraît ne s'être montrée à Metz et en Lorraine qu'en 1349. « En ceste dite année meysme, » avec la mortalité de peste qui estait lors, rengnoit en- » cor une autre malaidie plus dangereuse, provenant » avec crachait de sang et si contagieuse que, non seule- » ment par communication de l'ung à l'autre, mais de

(1) V. Chroniques de la ville de Metz, p. 37.

» regarder l'ung à l'autre, estoient surprins de la dite » maladie, de laquelle nulz n'eschappoient (1).»

An. 1374. La danse Saint-Jean, maladie contagieuse, se déclara à Metz et dans le duché de Lorraine et y attaqua un grand nombre d'individus ; il y eut bien quinze cents malades dans la seule cité de Metz (2).

An. 1390. « En celle année eult en la cité de Metz » grande mortalité et au pays.»

« Item, fut justice faicte des méseaulx (lépreux), qui » volloient empoisonner les yawes (3).» Il résulte de ce passage que la contagion de 1390 fut attribuée aux lépreux ; elle enleva seize mille personnes à Metz.

An. 1400. « Elle (la mortalité) fut grande à Metz, au » Pont à Mousson et au pays à l'entour, et telle que on » ne trouve que pas avant elle fut jamais si grande ; car » il molrut à Pont à Mousson plus de deux mille per- » sonnes (4).»

An. 1426. « Audit an, fut une grande et merveilleuse » mortalité à Mets et ez pays à l'entour, et molrut on sy » fort à Mets qu'il y en eult des morts, que grans que » petits, seize mille de compte fait (5).»

An. 1438. « En celluy temps, fut grande mortalité de

(1) V. Chroniques de la ville de Metz, p. 89.

(2) V. la chronique rimée de Jean le Chatellain, à l'an. 1374.

(3) V. Chroniques de la ville de Metz, p. 119.

(4) V. ibid., p. 121.

(5) V. ibid., p. 147.

» gens par tout le monde, et en furent morts, tant en » Mets comme au pays d'icelle, jusqu'au nombre de » vingt mille personnes : et duroit icelle mortalité ung » an et plus. Et estoit l'air si tres infect que l'on ne » véoit aultre chose que gens malaides par les rues et » autre part en la cité, de chaulde malaidie, tellement » que c'estoit horreur. Et ne volloit on recepvoir nul » malaide à l'hospital, s'il n'estoit de la juridiction et » appartenant à ceulx de Mets, pour la multitude des » malaides d'estrainges lieux qui venoient à Metz. Tout- » tes fois, en cèlluy temps, pour soy resjoir, le premier » jour de septembre, fut jué le jeu de la vie et bonne » conversation du glorieulx amy de Dieu, saint Erasme, » à Mets en la plaice de Chainge, et dura trois » jours (1). »

An. 1439. « Item, en ladicte année fut toujours grande » guerre, famine et chier temps ; et encor ne se laischoit » point la mortalité (2). »

An. 1451 et 1452. La peste, après avoir ravagé la Belgique, envahit une partie de la Lorraine et notamment la ville de Verdun, où, dans l'espace de deux ans, elle enleva deux mille cinq cents personnes selon les uns, et trois mille selon les autres, comme on l'a vu plus haut (3).

(1) V. Chroniques de la ville de Metz, p. 204.
(2) V. ibid., p. 206.
(3) V. Wassebourg, Antiquitez de la Gaule Belgicque, f° dij.

An. 1462.

« En ce temps une année entière
» Y eut grand labeur ès cymetieres,
» De grande pestilence mortelle
» Que de longtemps n'y avoit eu telle.
» On y mourut de si grande force,
» Qu'on y bouta des corps en fosse,
» Tant aux Faulxbourgs qu'à la Ville,
» En quattre mois bien quattre mille (1). »

An. 1501 et 1502. Des pluies presque continuelles, qui commencèrent à tomber au mois d'octobre 1500 et se prolongèrent jusqu'à la fin de mars 1501, produisirent une famine excessive, qui dura encore une partie de l'année 1502; le resal de blé atteignit le prix exorbitant de dix livres; et la queue de vin, dont le prix ordinaire était de dix-huit gros, c'est-à-dire, douze sous onze deniers, se vendit jusqu'à quatre livres cinq sols huit deniers (2).

An. 1504 et 1505. Cette cherté des denrées de première nécessité, et la misère qui en résulta engendrèrent, comme il arrive toujours, des maladies contagieuses,

(1) Chronique de Jean le Chatellain, à l'an. 1462. Dom Calmet, ibid, t. II, col. 953 et 954, rapporte cette épidémie à l'année 1466 ; mais c'est une erreur.

(2) V. Calmet, ibid., col. 1113.

qui enlevèrent, dit-on, le tiers des habitants de la Lorraine (1).

An. 1507. « En celle meisme année, se a començoit, » environ le mois de janvier, une grande mortalité en » Mets. »

An. 1508. « En celluy temps, se renforçoit de jour en » jour la mortalité en Mets, et tellement que alors es- » toient la plupairt des seigneurs et dames, et aussy plu- » sieurs bourgeois et bourgeoises fuytifz, et se tenoient » dehors, où chescun povoit mieulx (2). »

An. 1522. Une maladie pestilentielle se déclara à Toul, avec une grande violence, et se répandit bientôt dans toute la Lorraine ; deux ans après, en 1524, une disette affreuse fit mourir une infinité de pauvres dans les villes et les campagnes, et causa une nouvelle épidémie (3).

Je termine ici la liste de toutes les pestes qui ravagèrent notre patrie pendant le XIV[e] siècle, le XV[e] et les premières années du XVI[e], et je crois qu'il est bien permis de tirer de tous ces extraits la conclusion que la population, décimée tant de fois et par des maladies si terribles, avait dû notablement diminuer. C'est aussi ce que prouve une pièce officielle que renferme le trésor

(1) V. Calmet, ibid., col. 1113.
(2) V. les Chroniques de la ville de Metz, p. 653, 654 et 655.
(3) V. Benoît Picart, Hist. de Toul, p. 608 et 614.

des chartes de Lorraine (1). Cette pièce intitulée : *Déclaration des conduits de lan de grâce mil v c xxxviij* (1538), présente l'état suivant de la population imposable :

LORRAINE.

Bailliage de Nancy....................	xiiii^{m}.xxij	(14022)	conduits.
Bailliage de Vosge....................	viii^{m}.cxxix	(8129)	
Bailliage dEspinal....................	xiiii^{c}.xxiij	(1423)	
Bailliage Dalmaingne..................	iii^{m}.ij^{c}.liv	(3254)	
Bailliage du conté de Vaudemont...	xviii^{c}.ij	(1802)	
Somme toute pour la Lorraine..	xxviii^{m}.vi^{c}.xxxi	(28,631)	c^{ts}.

BARROIS.

Bailliage de Bar........................	vii^{m}.ix^{c}.xxxiv	(7934).
Bailliage de Clermont....................	ii^{m}.iiii^{c}.iiii^{xx}.xvij	(2497).
Bailliage de Bassigny....................	iiii^{m}.xix	(4019).
Bailliage de Sainct Mihiel................	x^{m}.v^{c}.lxvi	(10566).
Somme toute pour le Barrois......	xxv^{m}vi	(25006).
Somme toute.......	liii^{m}.vi^{c}.xxxvij,	
	comprins les franches gens.	

Ainsi, sous le règne du duc Antoine, les duchés de Lorraine et de Bar ne comprenaient que 53,637 conduits imposables ; en multipliant ce nombre par six, on obtient 321,822 habitants ; et si on y joint, comme on

(1) Layette Etats-Généraux, I, n° 21.

le doit, les clergés séculier et régulier, la noblesse et les indigents, on arrive à peine à 400,000 âmes. Or, je pense qu'au XIII[e] siècle, et même dans la première moitié du XIV[e], la Lorraine et le Barrois renfermaient une plus grande quantité d'habitants.

La longue paix dont jouirent les duchés de Lorraine et de Bar, sous les règnes d'Antoine, de François I[er] et de Charles III, eut pour résultat d'y relever le chiffre de la population. Le pays, au dire de Volcyr, secrétaire d'Antoine, se suffisait à lui-même, et le commerce, sans être considérable, entretenait l'aisance et même la richesse dans plusieurs villes. Malheureusement, les épidémies, si fréquentes dans les siècles précédents, se montrèrent encore plus d'une fois et enlevèrent bien du monde. En 1541, la peste régnait à Nancy, et l'on transportait les malades dans des loges construites à la hâte au lieu nommé *l'Aulnel,* entre Villers et Maréville (1).

Vers 1550, c'était à Saint-Mihiel que la peste exerçait ses ravages; les religieux furent obligés de se retirer dans un de leurs domaines, afin d'échapper au péril (2). D'autres épidémies éclatèrent en Lorraine en 1531, 1574, 1585, 1587, 1594 et 1597; et un savant

(1) V. Comptes des Deux de ville de Nancy; année 1541-1542, chapitre intitulé : *Despence faicte pour ceulx qui ont esté mis hors de la ville pour ce qu'ilz estoient infectez du dangier de peste.* Archives du département de la Meurthe.

(2) V. Calmet, Notice de la Lorraine, t. II, col. 852.

médecin, M. Archambault, a démontré que cette maladie, qui se déclarait si souvent, était la peste orientale. « L'apparition de la peste en Lorraine, dit-il, n'était » point d'ailleurs un fait isolé. La maladie avait ravagé » l'Europe à plusieurs reprises dans le cours du XVI[e] et » du XVII[e] siècle, et on peut dire qu'elle y était presque » endémique à cette époque (1). »

Le retour en quelque sorte périodique de ce fléau engagea même une femme charitable, Anne Fériet, à fonder, près de Nancy, un hôpital destiné à recevoir les pestiférés, que l'on plaçait autrefois dans des loges en planches froides et malsaines (2).

Ces apparitions réitérées de la peste et la mortalité considérable qu'elles occasionnèrent, ralentirent, mais sans l'arrêter, le progrès de la population. A la fin du XVI[e] siècle et dans les premières années du XVII[e], le duché de Lorraine comprenait 47 villes fermées de murailles, plus la ville ouverte de Saint-Nicolas-de-Port, en tout 48; savoir: 16 dans le bailliage de Nancy; 14 dans le bailliage de Vosge et le comté de Vaudémont; 18 dans les bailliages d'Allemagne, d'Epinal, de Châtel-sur-Moselle et d'Hattonchâtel. Le duché de Bar avait 29 villes fermées, réparties inégalement entre les quatre bailliages de Bar, Saint-Mihiel, Clermont et Bassigny.

(1) V. Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy, pour 1847, p. 411.

(2) Cette fondation eut lieu à la fin du XVI[e] siècle.

Les deux duchés contenaient donc 77 villes ; mais il est bon d'ajouter que la plupart étaient bien peu importantes. Avant la fondation de la ville neuve en 1588, Nancy, en y comprenant le faubourg Saint-Nicolas, ne renfermait qu'une assez faible population. En 1551-1552, cette ville comptait 834 ménages et 72 veuves (1); encore étaient-ils pauvres pour la plupart, car, d'après le compte rendu par Jean Fricourt et Didier Claudat d'un impôt de trois gros par mois jeté sur la ville de Nancy, ledit compte commençant au 1er mai 1565 et finissant au dernier jour d'avril 1566, il n'y avait dans la cité proprement dite et le faubourg Saint-Nicolas, que 160 conduits imposables (2). En 1580, le nombre des conduits était de 1183, dont 131 veuves, comptant chacune pour un demi-conduit (3). La ville ou le bourg de Saint-Nicolas, comme on disait alors, avait

(1) V. aux archives du département de la Meurthe, le relevé fait, en 1551-1552, « des manans et habitans de Nancy pour la » solde et payemens des morte-payes ordonnez à la garde des » portes et guetz dudit Nancy ».

(2) V. Lionnois, Histoire des villes vieille et neuve de Nancy, t. I, pages 363 et 364. Cet impôt ne frappait que les gens aisés, tandis que l'impôt pour la garde des portes et le guet atteignait tout le monde.

(3) V. aux archives du département, Compte rendu à la Chambre des comptes par les élus de Nancy à la collecte des sous qui se paient par semaine.

1955 feux, c'est-à-dire, plus de dix mille âmes au commencement du XVII[e] siècle ; Pont-à-Mousson comptait une population assez forte, et de plus il y avait ordinairement à son université près de deux mille étudiants, dont beaucoup, il est vrai, n'étaient pas lorrains ; Epinal possédait quatorze mille habitants (1) ; mais les autres villes ne pouvaient être comparées à celles que je viens de nommer.

Le duché de Lorraine contenait 1648 villages ; j'ignore combien il y en avait dans le Barrois ; mais on peut en évaluer le nombre à 1400 environ. Ces chiffres nous seraient, du reste, peu utiles, si nous ne possédions d'autres renseignements ; car la population des différents villages était, comme de nos jours, fort inégale.

Au mois de mai 1586, les états-généraux votèrent un aide, qui fut levé par N. Gennetaire, commis de Son Altesse, et par Messieurs de Savigny et de Lénoncourt, députés des états ; cet aide était de 4 francs barrois par mois et produisit 333,727 francs (2). En divisant cette somme par 4, nous obtenons le nombre des conduits imposables, c'est-à-dire, 83,431 ; ce chiffre, multiplié par 6, donne le nombre des habitants soumis à l'aide, soit 500,589 ; si on y ajoute les nobles, les ecclésiasti-

(1) V. Calmet, Notice, t. II, supplém., col. 136.

(2) V. Recueil sur la Lorraine, seconde partie, Assises, B, pièce 15. Ce recueil, formé par Mory d'Elvange, est déposé à la biblioth. publ. de Nancy, cab. des mss., n° 27.

ques, les moines et religieuses, et ceux qui étaient dispensés de payer l'impôt, on voit que la population avait presque doublé depuis le règne d'Antoine. Il est vrai qu'à la fin du XVI[e] siècle la Lorraine avait reçu des accroissements territoriaux assez considérables.

La population des villes épiscopales de Metz, Toul et Verdun, loin de s'augmenter pendant ce siècle, diminua, au contraire, d'une manière remarquable. Ces villes tombérent, en 1552, au pouvoir des Français, et pour les défendre plus facilement, ceux-ci se hâtèrent d'en raser tous les dehors ; c'est ainsi que périrent tant de basiliques non moins remarquables par leur ancienneté que par leur magnificence, et tant de monastéres célèbres ; les habitants des faubourgs détruits furent obligés de chercher ailleurs un asile ; et la ville de Metz, qui avait soixante mille habitants, à l'arrivée des Français, vit, aussitôt aprés, sa population tomber à quarante mille âmes. Quelques années plus tard, en 1566, cette population diminua encore par suite d'une épidémie, qui enlevait en peu d'heures ceux qu'elle attaquait (1).

Quant à la Lorraine, sagement et paternellement administrée par Charles III et par Henri II, elle vit sans cesse augmenter sa prospérité et le nombre de ses habitants, jusqu'au moment où la peste se déclara, jusqu'au moment où commença avec la France cette guerre d'extermination, qui eut pour résultat la ruine et l'anéantis-

(1) V. Calmet, Hist., t. III, col. 55.

sement presque complet de notre malheureuse patrie. C'est alors que disparurent la plupart des bourgs et des villages dont j'ai donné la liste; et quant à ceux qui survécurent à ces catastrophes, ils furent pendant longtemps, les uns presque déserts, les autres entièrement abandonnés. Lorsque les duchés de Lorraine et de Bar furent restitués à Léopold, par suite du traité de Riswick, c'est-à-dire, à la fin du XVII[e] siècle, le pays avait eu le temps d'un peu se rétablir, et la population n'était plus aussi faible que vers le milieu de ce siècle; mais elle était encore bien peu considérable, puisque dans les 51 villes ou bourgs que l'on comptait alors en Lorraine et en Barrois, il n'y avait que 8,548 feux (1). Quarante années de paix et d'une bonne administration suffirent pour replacer les duchés dans la position où ils se seraient trouvés sans les guerres et la peste; et en 1737, quand ils furent cédés à Stanislas, leur population s'élevait à 800,000 âmes, dont les trois cinquièmes environ dans la Lorraine et le reste dans le Barrois.

(1) V. Durival, Description de la Lorraine et du Barrois, t. I, p. 89.

NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR LES

TRÈFLES DE LA SECTION

CHRONOSEMIUM,

PAR M. SOYER-WILLEMET.

Lorsqu'en 1847 parut la *Revue des Trèfles de la Section Chronosemium,* que j'ai publiée en collaboration avec mon honorable ami le docteur *Godron,* nous eûmes la satisfaction de voir notre opinion, quoique renversant de fond en comble les idées reçues sur la plupart des espèces de cette Section, adoptée par un certain nombre de botanistes instruits, entre autres par M. le docteur Puel, dans son Catalogue des plantes du Lot. Cependant, l'inspection de l'*Herbarium normale* de Fries, dont il possède maintenant un exemplaire, et où ces trèfles conservent les dénominations que nous avions attaquées, ébranla naturellement la conviction de M. Puel, tant à cause de la haute réputation du botaniste suédois, que de sa position qui le met si bien à même de connaître les espèces linnéennes. Notre compatriote, ayant à insérer les plan-

tes dont il est ici question dans l'herbier des flores locales de France, auquel il travaille avec un zèle et une persévérance bien dignes d'éloges, a dû désirer d'y appliquer de sûres déterminations. En conséquence, il pria M. Webb, dont les travaux consciencieux et les vastes connaissances offrent tant de garantie, et qui se rendait à Londres, de comparer des échantillons qu'il lui remit avec ceux de l'herbier de Linné. Voici le résultat de ces investigations :

1° Le *Trifolium filiforme* L. herb. est très-certainement le nôtre, c'est-à-dire, le *T. micranthum* Viv. !

2° Le *T. procumbens* L. herb. est le *T. agrarium majus* Soy. Will. et Godr. (*T. procumbens majus* des auteurs) !

3° Le *T. agrarium* L. herb. est l'*aureum* Poll. et le nôtre ; par conséquent, l'*agrarium* des auteurs !

4° On ne trouve dans l'herbier de Linné ni notre *T. agrarium minus*, ni le *T. patens* Schreb. (*parisiense* D. C.).

Ainsi cette recherche ne nous donne raison que sur un seul point, le *T. filiforme;* mais ce point accordé nous donnera, je l'espère, victoire pour le tout, malgré l'immense autorité de nos adversaires.

Je dois dire d'abord que, lorsque nous avons écrit notre mémoire, nous ne possédions pas un livre très-important dans la question qui nous occupe (le *Synopsis methodica stirpium britannicarum* de Ray, édit. 3ª Londini, 1724, in-8°), parce qu'il s'y trouve, T. XIV,

fig. 3 et 4, les figures citées par Linné des *T. filiforme* et *procumbens*. Etant depuis parvenu à me procurer ce livre, je regrettai vivement de ne l'avoir pas connu plus tôt; car il est impossible, après avoir vu ces figures, de se refuser à l'évidence, surtout en y joignant la fig. de Vaillant *Botanicon parisiense* (T. XXII, fig. 3), citée par Linné pour l'*agrarium*. Je prie donc instamment tous les botanistes qui désirent franchement être édifiés, de ne pas négliger, lorsqu'ils le pourront, de jeter les yeux sur les planches de ces deux ouvrages. Maintenant, je vais rappeler, le plus brièvement qu'il me sera possible, les raisons qui nous ont déterminés lors de la publication de notre mémoire, en y ajoutant ce que j'ai pu rencontrer depuis, en faveur de notre opinion.

On sait à présent ce que c'est que le *T. filiforme* L., puisqu'il n'y a plus de contestation à son sujet : c'est la plante que Viviani a décrite de nos jours sous le nom de *T. micranthum*. On en trouve une excellente description dans le *Species* de Linné, p. 1088, avec renvoi au *Synopsis* de Ray, T. XIV, fig. 4.

Le *procumbens* peut-il être la plante ainsi désignée par les modernes, dont les fleurs sont deux, trois et quelquefois quatre fois plus grandes que celles du *filiforme?* Non, car Linné n'eût pas manqué de signaler ce caractère. Au contraire, on lit dans le *Species*, l. c., à l'article du *procumbens* : « Similis sequenti (*T. filiforme*) »; et, dans le *Flora suecica*, p. 261 : « Differt à præcedentibus duobus (*T. agrarium* et *spadiceum*)

quod flores minores. » Les fleurs sont donc de même grosseur dans le *procumbens* et le *filiforme*. Ces deux plantes ont même tant de rapports, que Linné fait tout son possible pour les distinguer. Consultez le *Flora suecica*, p. 262 : *T. filiforme* « differt à præcedenti (*T. procumbens*) quod planta spontanea vix spithamæa ramis procumbentibus proferat pedunculos vix capillo aut seta equina crassiores, et in capitulis tantùm 3 vel 5 flosculos distinctos, magis manifestè pedicellatos, cum in antecedenti pedunculi crassitie fili sunt, ut de foliis et habitu diversis nihil dicam. » Et, afin qu'on ne soit pas tenté de douter de leur différence spécifique, il a bien soin, dans le *Systema vegetabilium*, d'ajouter à la diagnose du *T. procumbens* : « Sata evasit diversa à sequenti (*T. filiforme*). » Enfin, si on jette les yeux sur la fig. 3, T. XIV du *Synopsis* de Ray on y reconnaît pour ce *T. procumbens* ce que les auteurs prennent pour le *filiforme*.

Les preuves de notre *T. agrarium* sont aussi faciles à donner. C'est pour Linné le *Trifolium pratense luteum capitulo lupuli s. agrarium* de Vaillant, *Botanicon parisiense*, T. XXII, fig. 3. Or, cette plante est, de l'avis de tout le monde, le *T. procumbens* des modernes, notre *T. agrarium*. Une seconde figure, celle de Rivin (*Tetrap.* 10 *Lupulinum*), citée dans l'*Hortus cliffortianus* et dans le *Flora suecica* pour l'*agrarium*, vient encore à l'appui de celle de Vaillant. Je ne nie pas néanmoins que Linné n'ait pu confondre avec cette es-

pèce le *T. aureum* Pollich (*agrarium* des modernes), puisque l'une et l'autre croissent en Scanie (V. Fries, *Flora scanica*, p. 105) ; c'est ce qui expliquerait la présence de cette dernière dans son herbier sous le nom d'*agrarium*, et c'est d'ailleurs ce que semble indiquer la citation de la fig. du *Trifolium agrarium* de Dodoens (*Pempt.* 576), quelque mauvaise qu'elle soit. On pourrait en conclure que le nom d'*agrarium* peut aussi bien être appliqué à l'*aureum* de Pollich qu'à la plante de Vaillant ; mais je ferai observer, avec Pollich (*Fl. Palat.* II, 344), que jamais son *aureum* ne vient dans les champs, où se trouve, au contraire, fréquemment notre *T. agrarium* (*T. procumbens* des auteurs).

Quant à l'objection qu'on pourrait nous faire, que notre *T. agrarium majus* (*procumbens majus* des modernes) est placé dans l'herbier de Linné sous le nom de *procumbens*, je répondrai que c'est pour moi une nouvelle preuve qu'il y a eu confusion dans cette célèbre collection (1). En effet, nous le demandons, si cette détermination était exacte, Linné eût-il dit de cette

(1) On sait, par exemple, que le *Cerastium arvense* est dans l'herbier de *Linné* sous le nom de *C. viscosum*, et réciproquement. Qui est-ce qui voudrait en tirer des conséquences contre l'opinion admise généralement aujourd'hui, et que j'ai contribué autrefois à faire prévaloir (V. mes *Observations sur quelques plantes de France*, p. 41) ? Je pourrais citer bien d'autres preuves semblables.

plante, comparée au *filiforme* (*micranthum* Viv.): « Similis sequenti » ? Eût-il été nécessaire de les cultiver l'une et l'autre pour prouver que ce sont deux espèces distinctes, et d'en annoncer le résultat, comme Linné le fait dans le *Systema*: « Sata evasit diversa à sequenti »? Au reste, je répéterai ici ce que nous avons déjà dit dans notre *Revue*, p. 15: c'est que nous n'avons fait que revenir aux idées des contemporains de Linné, perverties par Smith, ensuite des erreurs de l'herbier; c'est que « Gouan, Hudson, Scopoli, Pollich, Curtis, Reichard, Villars, Thuillier, s'accordent d'une manière remarquable pour reconnaître le *T. agrarium* L. dans la plante figurée par Vaillant et par Rivin (1) »

(1) Je profite de l'occasion pour faire quelques additions à notre *Revue*.

Nous avons dit, dans un *post-scriptum* inséré dans les Mémoires de l'Académie de Nancy (année 1846, p. 316) et tiré à part, que, M. Tenore ayant eu la bonté de nous adresser un fragment de son *T. brutium*, nous avons pu reconnaître au premier coup d'œil qu'il diffère *toto cœlo* du *T. parisiense*, auquel nous l'avions rapporté sur la foi de je ne sais plus quel auteur. Nous avions cru d'abord que ce pouvait être l'espèce décrite depuis par M. Boissier sous le nom de *mesogitanum;* mais il paraît résulter de l'échange faite par ces Messieurs de leurs plantes, que ce sont deux espèces différentes, et j'adopte volontiers l'opinion qu'ils ont bien voulu me communiquer à ce sujet.

Je connais maintenant le *T. comosum* Labill., dont j'ai reçu

vrée à l'agriculture. Cette origine, avouée par les historiens, me paraît d'autant plus probable, que ce nom se retrouve encore à Vouton dans plusieurs familles. On n'a pu contester à Jacques Darc le titre de laboureur; mais on lui a assigné une origine différente : on a prétendu qu'il tirait son nom du village d'Arc-sur-Tille, à trois lieues est de Dijon, ou de la petite ville d'Arc en Barrois.

Ces origines, contestées avec raison par les historiens, ont peu de rapport à la question de l'état de Jacques Darc, annobli gratuitement par tous les écrivains modernes qui ont dévoué leurs plumes à l'histoire de l'héroïne ; c'est pourquoi je l'abandonne aux auteurs des recherches d'érudition subtile, qui traitent cavalièrement l'histoire, et ne se font pas scrupule de l'enrichir de leurs ingénieuses inventions. La vérité est venue au secours de la fiction : afin de préparer à Jacques une origine héraldique, on a gravé un cachet dans lequel les armes de la famille Darc étaient composées d'un arc bandé, sur champ d'azur, et armé de flèches. Un de ces cachets nous a été offert; mais, comme il ne portait aucun signe d'antiquité, l'origine de ces armes devait être suspectée avec raison, et nous l'avons considérée comme une des mille supercheries historiques dignes seulement de mépris. Il est certain que le nom Darc se prêtait commodément à l'addition de la particule héraldique ; mais ce serait là le dernier des arguments qu'on puisse imaginer : si Jacques Darc eût été considéré comme

noble parmi ses compatriotes, dans la discussion qui eut lieu lors de la déposition des témoins au procès, il en eût sans doute été question, ainsi que le remarque très-judicieusement M. Lebrun des Charmettes, l'auteur de la biographie la plus détaillée et la plus complète de notre héroïne ; mais pas un seul des compatriotes, amis et parents de Jacques ne parle de lui autrement que comme d'un honnête laboureur; on ne le désignait que par son nom de baptême, comme c'est la coutume assez générale en Lorraine. Les étrangers ne lui croyaient pas non plus une illustre origine; car les soldats anglais n'auraient pas osé, comme ils se le permettaient, appeler vachère l'héroïne qui les faisait trembler derrière les murs de leurs citadelles.

Il y a, d'ailleurs, un autre argument invincible contre les partisans de la noblesse de Jacques Darc; c'est le diplôme de Charles VII, qui accorde les titres à toute la famille, se composant alors de Jacques père, de Jeanne, de Pierre et de Catherine Dulys, sœur de Jeanne. Cette ordonnance est universelle.

Qui a donc pu essayer de tirer Jacques Darc de sa modeste position pour l'exposer aux dédains des vrais nobles? La demande d'annoblissement ne fut faite ni par Jacques Darc, mourant de chagrin de ce que sa fille avait été condamnée par l'inquisition, ni par Elisabeth Romée, accablée, comme son mari, par la même douleur. La demande au roi, s'il y en eut une, fut faite pour les frères, et fut accordée pour eux. Mais pourquoi ne

supposerait-on pas que cet acte diplomatique fut spontané ; que Charles VII, comparant son état après le sacre à celui qu'il avait au bord de la Loire, sentit combien il était juste d'honorer d'une manière particulière, par un acte du souverain pouvoir, une famille dont l'un des membres avait rendu l'honneur à la France et le trône à son roi ? La forme dans laquelle est rédigée cette charte, les détails qu'on y remarque, prouvent assez que les conseillers du roi attachaient beaucoup d'importance à son émission. On doit surtout remarquer que Jeanne n'est nommée dans l'acte que pour désigner ceux qui devaient en retirer les avantages, le roi se réservant peut-être de la placer dans une position digne de ses hauts faits, si l'héroïne eût sollicité une distinction, qu'elle aurait sans doute obtenue bien facilement. L'acte aurait alors commencé par la formule ordinaire : Sur la demande de Jeanne, notre chère fille, etc. ; comme cela eut lieu pour les faveurs pécuniaires accordées aux villages de Domremy et de Greux.

On doit, au reste, s'en rapporter à la déclaration de l'héroïne, qui répondit à l'accusation d'un de ses juges, lequel lui reprochait d'user largement des bienfaits de Charles : « Je ne demandais rien à mon roi, fors bonnes armes et bons chevaux ». Les comptes des dépenses de Charles ont en effet confirmé cette assertion.

Si l'annoblissement de la famille Darc ne fut pas spontané de la part du roi, à qui donc en attribuerons-nous la demande ? C'est peut-être la reconnaissance

simultanée du roi et de ses généraux qui, convaincus de leur impuissance à relever le courage du soldat français, malgré la brillante valeur dont ils lui montraient l'exemple, se trouvaient forcés de convenir que Jeanne était la cause principale du rétablissement des affaires. Enfin ne peut-on pas l'attribuer à l'opinion et à la gratitude des Orléanais, qui n'avaient cessé de proclamer les vertus de Jeanne, qui lui rendaient de son vivant une espèce de culte ? Je parle surtout du peuple, dont l'origine se rapprochait de celle de Jeanne, du peuple et de l'armée, dont la voix est si puissante dans ces sortes de révolutions ; il était assez naturel que la famille de celle qui les avait si souvent conduits à la victoire fût rangée au nombre des familles illustres.

Dans cet acte d'annoblissement, Jacques Darc n'est pas désigné d'une manière particulière, mais avec les membres de toute sa famille. Jacques Darc ne fut donc jamais reconnu comme noble d'origine ; il ne put l'être qu'après le diplôme de Charles VII. Il en est de même de sa fille, à laquelle la particule héraldique usitée ne peut être attribuée. Ce ne sont pas seulement ces raisons qui nous déterminent, mais des témoignages positifs : les titres anciens des Darc sont rares à la vérité, parce que, à peu près vingt ans après la mort de Jeanne, ses frères et leurs descendants avaient changé de nom, comme j'ai tâché de le faire comprendre au public dans plusieurs occasions, sans y avoir réussi : nos pauvres petites voix de province ont si peu de retentissement, que

nous ne pouvons nous faire entendre que lorsque ce que nous avons dit a passé par les trompettes infaillibles de la capitale. J'ai donc appris au public, il faut bien le répéter, que, peu de temps après leur annoblissement, les Darc reçurent le nom de Dulys, Dalis, Dailly, à cause des fleurs de lys de France introduites dans leurs armoiries, et peut-être à la suite de ce nom donné à Pierre Darc dans l'acte par lequel le duc d'Orléans lui donne la jouissance de l'île aux Bœufs sur la Loire, acte dans lequel il le nomme le chevalier Dulys.

Je profiterai encore une fois de l'occasion qui se présente pour remettre sous les yeux du public une note relative à la famille de l'héroïne, par M. Walkenaer, et insérée dans la Biographie Universelle, article Jeanne Darc. Quand on veut reconnaître avec certitude si la personne qui prend le nom de Dulys a droit de le porter, il faut s'assurer : 1° de l'époque où elle vivait ; 2° si elle porte ce nom seul ou précédé d'un autre nom particulier. Ne connaissant pas ces signes caractéristiques, M. Walkenaer fait éteindre la famille de Jeanne dans la personne d'un chanoine de Champeaux, nommé de Coulombe Dulys, pendant que Dulys, receveur des finances, à Paris, vivait encore en 1620. Le chanoine mort était évidemment un de Coulombe, et portait le nom de Dulys par tolérance, comme le font quelques membres de cette famille par les femmes. Quand on écrit l'histoire, il faudrait, ce me semble, remonter aux sources, surtout si elles intéressent une famille subsistante.

Mais je laisse ces discussions pour revenir aux titres de Jacques Darc. Quant à la particule héraldique, on ne peut en donner aucune preuve valable ; mais on peut en donner de très-fortes et irréfragables qui lui sont contraires : c'est que les livres relatifs à l'héroïne publiés avant 1629 ne lui ont jamais donné cette distinction. Je désignerai seulement trois ouvrages que je possède : 1° une tragédie du Père Fronton du Duc, jésuite, imprimée à Nancy en 1581, par la veuve Jeanson ; 2° l'Histoire de Jeanne, écrite en latin, par Hordal, professeur de droit à Pont-à-Mousson, et imprimée dans cette ville en 1612 (1). Si ce savant n'a pas donné la particule héraldique à la famille Darc, ce n'est pas mauvaise disposition ; car il traite Jeanne de *nobilissima*, et il était lui-même un descendant de cette famille ; 3° un Recueil de plusieurs inscriptions proposées pour remplir les tables d'attente étant sous les statues du roi Charles VII et de la Pucelle d'Orléans, etc., par Charles Dulys, imprimé à Paris en 1628.

D'après la disposition de ces auteurs, dont deux étaient parents de la famille, par conséquent intéressés à son illustration, peut-on croire qu'elle ait reçu la particule ? Cette distinction est de peu d'importance, il est vrai, relativement à Jeanne, dont la gloire est au-dessus de

(1) Heroinæ nobilissimæ Joannæ Darc, vulgo aurelianensis puellæ historia, etc. Ponti-Mussi, apud Melchiorem Bernardum, etc. M. DCXII.

toutes les gloires humaines ; c'est sans doute un hommage honorable pour ceux qui l'ont fait les premiers ; mais ce n'en est pas moins une erreur historique, et elles doivent être éloignées d'un sujet si grave et si digne d'admiration, où la Providence se montre avec autant d'éclat.

Ce serait le sujet d'une utile recherche que de constater l'époque où se répandit la coutume de donner à Jeanne le signe héraldique ; il paraît qu'elle ne remonte pas même au XVIe siècle, puisque le recueil de Dulys porte la date de 1628.

En appréciant toutes les circonstances qui accompagnent l'emploi de la particule héraldique, il semble qu'il faut la considérer comme un hommage public envers l'héroïne, à une époque où elle était l'objet de l'enthousiasme universel, et où l'on était loin de se douter qu'un jour viendrait, où, à l'ingratitude la plus révoltante, joignant l'extravagance la plus scandaleuse, un professeur du collége de France oserait taxer de folie celle qui a rétabli le roi de France sur son trône légitime et délivré son pays du joug de l'étranger.

JEANNE DARC *

EST-ELLE LORRAINE?

PAR M. HENRI LEPAGE.

Une tradition constante, à peu près universellement admise, avait, pendant longtemps, placé le lieu de naissance de Jeanne Darc dans la portion de territoire qui formait autrefois les duchés de Lorraine et de Bar ; nos contrées s'enorgueillissaient d'avoir donné le jour à l'héroïne qui sauva la France..... On cherche maintenant à leur ravir un genre d'illustration dont elles étaient fières, pour en doter une province voisine de la nôtre.

Peu importe, aujourd'hui que les anciennes divisions provinciales ont disparu, que le berceau de la Vierge de Domremy ait été en Champagne ou en Lorraine ; nous avons tous, comme citoyens de la même patrie, le droit de revendiquer sa gloire. Mais il n'en est pas de

* Voir, pour l'orthographe du nom de Jeanne *Darc*, la dissertation publiée par M. de Haldat dans l'*Examen critique de l'histoire de Jeanne Darc*. Nancy, 1850, et le mémoire précédent.

même au point de vue historique, et on peut, on doit même, sans crainte d'être accusé d'un amour propre national étroit, chercher à établir, d'une manière positive, les droits de chacun de ces pays à l'honneur qu'il réclame.

Parmi les historiens qui ont abordé cette question, les uns ne se sont pas donné la peine de la discuter : ils ont, d'un trait de plume, dépouillé la Lorraine et le Barrois d'une prérogative dont ils étaient en possession depuis des siècles ; d'autres ont bien voulu descendre jusqu'à la discussion, et essayer, au moins, de prouver ce qu'ils avançaient.

De ce nombre est M. Athanase Renard, auteur d'un travail intitulé : *Souvenirs du Bassigny champenois,* qui a été inséré dans les *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres ;* c'est à lui surtout que je me propose de répondre. Je m'efforcerai de le faire sans passion, sans entraînement, en imposant silence à la voix de mes affections pour n'écouter que celle de la vérité; je m'efforcerai surtout de ne pas oublier un seul instant que l'homme à qui je m'adresse mérite tous mes égards et tout mon respect.

Toutefois, et je puis le dire sans offenser mon adversaire, je crains que M. Renard n'ait trop subi l'influence d'un sentiment contre lequel l'historien doit toujours se tenir en garde; je crains que son patriotisme ne l'ait entraîné malgré lui au-delà des bornes de la modération et de l'impartialité. Il n'était pas nécessaire, pour expo-

ser les titres de la Champagne à l'honneur d'avoir vu naître Jeanne Darc, de se livrer à des considérations générales tout à fait étrangères au sujet ; de traiter avec tant de sévérité quelques auteurs lorrains, et de condamner la politique suivie vis-à-vis de la France par les souverains qui ont régné sur notre pays.

Peut-être aurait-il fallu, avant de porter un jugement si rigoureux, examiner de plus près les faits, tenir plus de compte des temps, des circonstances, de la situation réciproque du royaume et des petits états qui, plus tard, furent réunis à la couronne. Etait-il besoin, surtout, de flétrir la mémoire de Charles II (1), dont la conduite

(1) « Le duc de Lorraine Charles II, dit M. Renard, séparé de sa femme et vivant en concubinage avec la belle Alizon du May, dont il eut cinq enfants, traînant les restes d'un corps usé par ses débauches et accablé d'infirmités, se sentait au déclin de sa vie. C'est dans cette situation qu'ayant entendu parler de Jeanne, dont la réputation de sainteté grandissait tous les jours, il désira la voir et la fit mander près de lui, espérant probablement qu'elle pourrait faire un miracle en sa faveur. »

Cette phrase est sans doute la *traduction* de cette partie de l'interrogatoire de Jeanne : « *Item confessa fuit quod dux Lotharingiæ mandavit quod ipsa duceretur ad eum : ad quem et ipsa ivit; sibique dixit quod ipsa volebat ire in Franciam. Et interrogavit eam dux ipse de recuperatione suæ sanitatis ; sed ipsa dixit ei quod nihil inde sciebat; et pauca de suo voiagio eidem duci declaravit. Dixit tamen ipsi duci quod ipse traderet ei filium suum et gentes, pro ducendo eam ad Franciam, et ipsa deprecaretur Deum pro sua sanitate.* »

privée fut condamnable sans doute, mais qui, par sa valeur, son amour des arts, sa modération et sa bonté, sut racheter ses faiblesses et se rendre digne du rang élevé qu'il occupait?

La Lorraine, d'ailleurs, ne se montra pas, comme on se plaît à le dire, constamment hostile à la France et toujours prête à s'allier à ses ennemis. On la voit, au contraire, dès le commencement du XIVe siècle, s'associer librement à elle : « Thibaut II combat à Courtray et à Mons-en-Puelle à côté de Philippe-le-Bel. Son fils, Ferry IV, est délivré par Charles-le-Bel de la captivité où le retenait Louis de Bavière. Depuis lors, entre les ducs de Lorraine et les rois de France, c'est, comme on disait autrefois, à la vie et à la mort (1). Le même Ferry IV est tué à Cassel, sous la bannière française ; son fils Raoul périt sur le champ de bataille de Crécy. Jean, fils de Raoul, se bat pour la France à Poitiers, à Auray, à Rosebecque. Charles II, enfin, se joint d'abord à la Bourgogne ; puis se rapproche bientôt de la France et lui demeure aussi fidèle que ses devanciers (2). »

Mais, je le répète, les faits sur lesquels on s'est plu à s'étendre en invoquant le témoignage d'historiens modernes évidemment hostiles à la Lorraine, ces faits sont complétement étrangers à la question ; ce qu'il s'agit

(1) Lettres à M. G. de la Tour sur la Lorraine et la France, par M. Ch. Lenormant (T. XXIIIe du Correspondant).

(2) Lorraine et France, par M. G. de la Tour.

uniquement de déterminer, c'est la véritable origine de Jeanne Darc. Pour y arriver, je m'appuierai sur deux sortes de preuves : les ouvrages imprimés et les documents inédits, et j'essaierai de démontrer :

1° Que Jeanne Darc a toujours été regardée comme Lorraine ;

2° Que le village où elle est née était mi-partie Champagne et Barrois ;

3° Enfin, que la maison de Domremy, qu'habita Jeanne Darc, était dans la partie barrisienne.

I.

Ainsi que je le disais en commençant, la tradition est à peu près unanime en faveur de l'opinion que je soutiens ; cette tradition, où avait-elle puisé sa source ? Comment, si Jeanne avait été Champenoise, comme on le prétend aujourd'hui, les écrivains, qui furent ses contemporains, ne l'eussent-ils pas dit, et comment la province qui lui avait donné le jour n'a-t-elle point protesté contre un mensonge qui, en se propageant, acquérait toute la force de la vérité ? Or, les chroniqueurs, les historiens et les poëtes du XV° siècle, à part quelques-uns qui l'appellent la *Vierge française,* la désignent, presque tous, sous la qualification de *Vierge lorraine.* Et ce sont non-seulement les écrivains français qui s'expriment dans ce sens ; mais cette croyance était devenue tellement populaire, qu'elle était admise jusque dans les pays étrangers.

Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les nombreux extraits des auteurs du temps, que M. Jules Quicherat a rassemblés, dans les 4e et 5e volumes de son savant et consciencieux ouvrage sur Jeanne Darc (1); ces auteurs étaient tellement convaincus de l'origine lorraine de Jeanne, que quelques-uns vont même, par une grossière erreur géographique, jusqu'à placer Vaucouleurs dans la province où ils croyaient qu'elle était née.

Le premier écrivain cité par M. Quicherat est Perceval de Cagny, qui fit mettre par écrit, en 1436, les choses qu'il avait recueillies sur la Pucelle d'Orléans :

« En iceluy an [MCCCCXXVIII], dit-il, le [vie] jour
» dudit mois de mars, une pucelle de l'eage de xviii ans
» ou environ, *des marches de Lorraine et de Barrois,*
» vint devers le roy à Chinon. »

Un autre chroniqueur alençonnais, qui fut, comme le précédent, attaché à la personne de Jean II, duc d'Alençon, écrivait, en 1475 :

«..... Le bon Dieu..... voulant donner remède et fin
» à l'affliction des bons et loyaulx François, et l'orgueil
» des Anglois réprimer et annichiler, suscita l'esperit
» d'une jeune pucelle aagée de dix-huict à vingt ans, na-
» tifve de la ville de Dompremy, *duché de Bar,* à trois
» petites lieues de Vaucouleurs. »

(1) Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne Darc, etc. Paris, 1845 et années suiv.

Jean Chartier, chantre de Saint-Denis, chroniqueur en titre des rois de France (1449), fait, comme Perceval de Cagny, venir Jeanne des marches du Barrois :

« En cellui temps, vint nouvelles qu'il y avait une » pucelle d'emprez Vaucolour *ès marches de Barrois*... » Et dist à messire Robert de Baudricourt... et à plu- » sieurs autres, qu'il estoit nécessité qu'ilz l'amenassent » devers le roy de France. »

Une histoire de la Pucelle, contenue dans le *Miroir des femmes vertueuses,* petit livre qui paraît avoir été très-populaire du temps de Louis XII, contient ce passage :

« Incontinent après que le siége des Angloys fut assis » au devant de la ville d'Orléans et durant celluy siége, » messire Robert de Baudricourt, capitaine de *Vau-* » *couleur en Lorraine,* lors estant en l'ost du roy, se » adressa une jeune pucelle dudit Vaucouleur, nommée » Jehanne. »

On lit dans une relation du temps, écrite en langue romane, et que M. Quicherat désigne sous ce titre : le Greffier de l'Hôtel de Ville d'Albi :

«..... Se es assaber que en le mes de mars, l'an mil » ccccxxviii, venc al dich noble rey de Franssa una » filha, Puizela jobe de l'atge de quatorse à quinse » ans, *la cal era del pais et del dugat de Loreyne.* »

« La dessusditte Pucelle *estoit de Lorraine,* du lieu » de Vaucouleurs... », dit Mathieu Thomassin, auteur d'un livre sur l'histoire, les droits et les prérogatives de

la couronne delphinale (1), composé du vivant même de Charles VII, par ordre de Louis XI, alors Dauphin de Viennois, qui, par lettres de commission datées du mois de mai 1456, avait chargé Thomassin de ce travail, comme étant le plus ancien de ses officiers et comme ayant beaucoup de lumières et d'expérience. Le témoignage de cet écrivain est ici du plus grand poids : c'est un contemporain, car il était né en 1391, et il avait environ 37 ans à l'époque du siége d'Orléans ; il était conseiller au Conseil delphinal, fonctions auxquelles l'avait appelé Charles VII quand ce prince était Dauphin de Viennois, et c'est à Paris, il le dit lui-même, qu'il a écrit une partie de son livre, qu'on peut considérer comme un recueil officiel.

M. Quicherat rapporte encore l'extrait suivant d'une lettre écrite de Lyon, le 22 avril 1429 (2) :

«... *Scripsit ulterius... quod quædam Puella* oriunda » ex Lotharingia, *ætatis xviii annorum vel circiter, est* » *penes predictum regem.*»

Il faut citer enfin l'*Abréviateur du Procès*, ouvrage qui n'a pas de titre, dont l'auteur est inconnu, mais d'où, à diverses époques, on a tiré des fragments plus ou moins longs qui ont été mis au jour, notamment la

(1) Le Registre Delphinal. V. Lelong, Bibliot. hist. de la France, t. 3, nº 37930.

(2) Cet extrait a pour titre : « Le Greffier de la Chambre des comptes de Brabant.»

relation qui fait suite à l'*Histoire et Chronique de Normandie,* imprimée à Rouen en 1581 ; relation qui a pour intitulé : « Ensuit le livre de la pucelle *natifve de* » *Lorraine* qui réduit France entre les mains du roy. »

Voilà pour les historiens et les chroniqueurs français et bourguignons ; voici maintenant ce qu'ont écrit les poëtes.

Le premier que cite M. Quicherat est un anonyme, auteur d'un poëme latin sur l'arrivée de la Pucelle et sur la délivrance d'Orléans (1) ; il s'exprime ainsi :

.... Mirabilis ecce Puella,
Orta parentela perpaupere ruricolarum,
Regni liligeri, *patriæ Barrensis* in oris
Emicat, ut, virgo, referat nova gaudia mundi.

Le second est Valeran Varanius (2), dont le poëme,

(1) Voici l'extrait de quelques-unes des notes placées par M. Quicherat en tête des citations qu'il a faites des différents auteurs dont il mentionne les ouvrages. « *Anonyme.* — Auteur d'un poëme latin sur l'arrivée de la Pucelle et sur la délivrance d'Orléans... Opuscule inédit transcrit à la suite du procès de réhabilitation et de la même main, dans le manuscrit 5970 de la bibliothèque royale. Comme il n'a pu être placé là qu'avec l'assentiment des greffiers, peut-être même avec celui des juges, cette circonstance prouve qu'on y attachait alors quelque prix. »

(2) « Il faut parler de cet auteur à cause de l'autorité très-grande dont il jouit par le fait des historiens de Jeanne d'Arc. Il était

intitulé : *De gestis Joannæ virginis Francæ* (1), *egregiæ bellatricis, libri IV*, renferme ce passage :

Flaccida quum magnis lugeret Gallia bellis,
Finibus Austrasiæ digressa juvencula, paucis
Huc venit comitata viris..........

Et plus loin, dans une autre pièce de vers en forme de dialogue, composée pour l'abbé de Saint-Victor, qui avait prêté à l'auteur le manuscrit du procès de Jeanne Darc :

Multa tibi, venerande pater, generosa virago
Debet et *Austrasiæ* nobile stemma plagæ.

Enfin, le troisième poëte à citer est François Villon, dans la ballade des *Dames du temps jadis,* pièce qui fait partie de son Grand Testament, écrit en 1461 :

La royne blanche comme un lys
Qui chantoit à voix de sereine,
Berthe au grant pié, Bietris, Allys,
Harembourges qui tint le Mayne,
Et Jehanne *la bonne Lorraine*
Qu'Angloys bruslèrent à Rouen.

natif d'Abbeville et théologien de la faculté de Paris. » (M. Quicherat.)

(1) « Un manuscrit contemporain de l'édition qui est à la bibliothèque Sainte-Geneviève (n° 1643), a pour titre : *Libri quatuor de gestis Joannæ Puellæ* LOTHARINGIÆ. » (M. Quicherat.)

Les écrivains étrangers ne sont pas moins unanimes. Voici de quelle manière s'exprime l'Ecossais Walter Bower (1) :

« *Circa idem tempus venit* de Lotharingia *quædam* » *virgo juvencula, nomine Johanna, quæ dicebat se* » *fuisse missam ab Altissimo ad propulsandum et ener-* » *vandum Anglorum molimina.* »

Un autre Ecossais, le religieux de Dumferling (2), tient le même langage :

« *In diebus illis suscitavit Dominus spiritum cujusdam* » *puellæ mirabilis, in finibus Franciæ oriundæ,* in du- » catu Lotharingiæ *prope castrum regale* de Vauco- » lour, *in episcopatu Tullensi, versus Imperium.* »

« En ces mêmes temps, dit Eberhard de Windec- » ken (3), comme le roi de France et les Anglais étaient

(1) « Cet écrivain, Ecossais de nation et gradué en droit de l'Université de Paris, naquit en 1385..... Il entreprit, en 1441, de continuer et de compléter Fordun, qui, à la fin du XIVe siècle, avait commencé une histoire ou chronique générale de son pays... Bower, dans son 15e livre, parle de Jeanne d'Arc, sur laquelle il avait eu des renseignements par un témoin oculaire. » (M. Quicherat.)

(2) « A continué Fordun... Il a sur Walter Bower l'avantage de s'être trouvé en France du vivant de Jeanne d'Arc, de l'avoir suivie dans toutes ses campagnes, et même d'avoir assisté à ses derniers moments. » (Idem.)

(3) « Trésorier de l'empereur Sigismond, a écrit l'histoire du

» en guerre, il se leva, *en Lorraine,* une jeune fille qui » fit en France des miracles dont les Anglais furent grandement affaiblis.....»

On lit le passage suivant dans l'ouvrage intitulé *De Europa,* publié, par le pape Pie II, lorsqu'il n'était encore que le cardinal Æneas Sylvius, et du temps même de la Pucelle :

« *In regno ipso Franciæ quod nostra ætate Joanna,* » virgo Lothoringensis, *divinitus, ut credunt, admo-* » *nita, virilibus indumentis et armis induta, gallicas* » *ducens acies, ex Anglorum manibus magna ex parte,* » *mirabile dictu, prima inter primos pugnans, victo-* » *riam eripuit.* »

Je citerai aussi Philippe de Bergame, dans son livre *De claris electisque mulieribus,* qu'il fit imprimer à Ferrare en 1497 :

« *Joanna, virgo Gallica,* natione Lothoringensis..... » *in metropoli Rothomagensi..... in summa castitate* » *decessit, igne cremata.*

Une des pièces du procès de réhabilition (*M. Petri Maugier propositio in latinum translata*), contient ce qui suit : « ..... *Ipsa hæc ut bonæ recordationis et hu-* » *milis Johanna d'Arc, pridem vulgariter dicta* la

règne de son maître d'après les renseignements qu'il avait recueillis à sa cour. Son chapitre sur Jeanne d'Arc est la reproduction évidente de relations officielles envoyées de France à l'empereur. » (M. Quicherat)

» Pucelle, *virgo humilis et innocens de partibus Lo-
» tharingiæ, de Dompno-Remigio.* »

Voici enfin une citation qu'on ne peut accuser d'être entachée des erreurs qu'ont parfois commises les chroniqueurs ou les poëtes; c'est un extrait du 8ᵉ compte de Guillaume Charrier, receveur général de toutes les finances :

« A Jehan de Mets, escuier, la somme de cent livres
» pour le deffray de luy et autres gens de la compaignie
» de la Pucelle n'a guieres venue par devers le roy
» nostre sire, *du pays de Barrois*....., laquelle somme
» a esté aux dessusdictz octroiée par lettres du roy du
» xxiᵉ jour d'avril mil cccc xxix.»

Ces assertions, si nombreuses (1), si unanimes, ne

(1) Voir aussi : Manuscrit d'Orléans (1430).—« Or en ce temps avait une jeune fille, *au pays de Lorraine*, aagée de dixhuict ans ou environ, nommée Jeanne. » (Tripault.)

Mémoires de Saint-Remy (1434). — « Vrai est qu'en un vil-
» laige *sur les marches de Lorraine*, avait un homme et une fem-
» me, etc. » (Panthéon litt. Saint-Remy, p. 488.)

Histoire de France de Duhaillan (1500).— « Il y eut une jeune
» fille, de l'âge de 22 ans, native de Vaucouleurs *en Lorraine*. »
(p. 955.)

Joannis Naucleri chronica (1500). — « *Venit ad regem Ca-
» rolum in Franciam quædam puella plebeia* ex Lotharingia. »
(p. 933.)

Pauli Æmilii Veronensis, de rebus gestis Francorum (1539.)

forment-elles pas, j'en appelle à tous les hommes de bonne foi, comme un faisceau de témoignages qu'une

— « *Johanna* Lotharinga *puella duodeviginti circiter annos nata.* » (p. ccxxv.)

Aureliæ urbis anglicana obsidio, auct. L. Miquello (1560). — La Pucelle y est nommée partout *Virgo Lotharinga.*

L'Histoire tragique de la Pucelle, par Fronton du Duc (1581) :

« Messieurs, c'est à l'honneur du pays de *Lorraine*..... »

« Aux terres de *Lorraine* elle naquist aussi..... »

Sybilla francica seu de admirabili Puella Johanna Lotharinga. *Orselliis*, 1606.

Gilberti Genebrardi Chronographia (1609). — « *Johanna* » *Darcia Puella sive virgo, inope pastore,* in Lotharingorum » *Dompremio pago orta.* » (p. 692.)

Puellæ aurelianensis causa, auctore Jacobo Jolio (1609). — « *De Johannæ* Lotharingæ *judicio.* » (p. 13.)

Heroïnæ nobilissimæ Johannæ Darc Lotharingæ *historia, auctore Hordal. Pontimussi*, 1612.

J'ajouterai encore ce passage de la déposition de Guillaume de Ricarville, lors du procès de réhabilitation : « *Dixit quod, ipso* » *exsistente infra villam Aurelianensem...., cum Domino* de Dunoys *et pluribus aliis capitaneis, venerunt nova quod per villam* » de Gyen *transiverat una bergereta, vocata* la Pucelle, *quam duo* » *aut tres nobiles viri de* patria Lotharingiæ, *ex qua trahebat ortum, conducebant.* »

simple dénégation ne saurait détruire? Ne démontrent-elles pas que la tradition qui faisait naître Jeanne Darc en Lorraine, ne puisait pas seulement sa source dans une prophétie devenue alors populaire, mais qu'elle s'appuyait sur l'opinion générale de presque tous les historiens, les chroniqueurs et les poëtes contemporains? C'est là un fait qui pourrait, au besoin, servir à lui seul de preuve, s'il n'y en avait pas d'autres bien autrement concluantes.

Ainsi donc, il est bien établi qu'aucun écrivain du temps de Jeanne Darc, n'a eu la pensée d'accoler au nom de la Pucelle l'épithète de Champenoise; et que quelques-uns seulement l'ont qualifiée de Française. Voyons maintenant quels témoignages on invoque pour avancer le contraire.

Ce sont: d'abord la *Chronique de la Pucelle*, différents passages de MM. Henri Martin, Berriat Saint-Prix et Michelet, puis les géographes Nicolle de la Croix et Vosgien, puis l'extrait d'une lettre de Perceval de Boulainvilliers, enfin les lettres-patentes de Charles VII, qui anoblissent Jeanne Darc et sa famille.

« La *Chronique de la Pucelle,* dit M. Renard, un des » plus anciens documents qui nous soient parvenus sur » Jeanne Darc, et l'un des plus souvent cités, fait dé- » pendre Domremy de *l'eslection de Langres.* »

On verra tout à l'heure que cette assertion est vraie dans un sens, mais qu'elle ne peut s'appliquer qu'à une portion du village de Domremy; en attendant, il est bon

peut-être de faire voir ce que pense de cette fameuse *Chronique de la Pucelle,* qu'on invoque comme une si grande autorité, l'historien qui a réuni le plus grand nombre de documents relatifs à Jeanne Darc :

« Voici, dit M. Quicherat, un ouvrage sans nom d'au- » teur, qui, à en croire le titre qu'on lui a donné, serait » le document par excellence sur Jeanne d'Arc.... Il » s'en faut qu'elle (la Chronique) ait le caractère d'ori- » ginalité qu'on lui attribue. Une partie de ce qu'elle » contient sur la Pucelle, n'est que la copie, légèrement » modifiée, soit de Jean Chartier, soit du *Journal du* » *siége d'Orléans,* paraphrasant Jean Chartier ; de sorte » que ces seuls emprunts en reculent la composition au- » delà de 1467. D'autres portions du récit sont faites » avec le procés de réhabilitation.... Toutefois, divers » détails, appartenant en propre à la *Chronique de la* » *Pucelle,* doivent avoir été fournis par des témoins ou » des acteurs des événements de 1429. »

Peut-être serait-il permis, après un tel jugement, de rejeter complétement la preuve qu'on prétend tirer de cette Chronique ; je veux bien, cependant, l'accepter. Il en est de même des assertions de Nicôlle de la Croix et de Vosgien, lorsqu'ils disent que Domremy était dans la Champâgne et dans le Bassigny ; cela est vrai encore, mais, je le répéte, seulement pour une partie de ce village.

La même observation s'applique encore à la lettre écrite, le 21 juin 1429, à Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, par Perceval de Boulainvilliers, conseiller-

chambellan du roi et sénéchal de Berry; voici comment il s'exprime en parlant de Jeanne Darc : « *Nata est in* » *uno parvo villagio nominato Dompremii, in ballivia* » *Bassignata, infra et finibus regni Franciæ, super* » *fluvium* de Meuse, *quæ juxta Lottringiam, justis et* » *simplicibus parentibus noscitur progenita.* »

Quant aux passages empruntés à MM. Henri Martin et Michelet, ils ne peuvent pas être discutés; car, ou ils sont trop vagues, ou ils ne concernent que des faits généraux et ne prouvent absolument rien. Je me borne à renvoyer ceux qui pourraient avoir des doutes à cet égard, au mémoire de M. Athanase Renard.

M. Berriat Saint-Prix, s'appuyant sur une déclaration de Jeanne Darc, et l'interprétant à sa manière, prétend que les habitants de Domremy, à l'exception d'un seul, étaient d'ardents royalistes; ce qui n'est pas tout-à-fait, on en conviendra, la traduction littérale de ces paroles de la Pucelle : « Interroguée si ceux de Dompremy te- » noient le parti des Bourguignons ou Armignacs, res- » pond : qu'elle ne connaissoit que ung Bourguignon. »

On a prétendu tirer aussi des arguments de deux autres parties de l'interrogatoire de Jeanne : celle où elle raconte les espèces de combats que se livraient les enfants de Domremy et de Maxey, et celle où elle dit que quand on signalait l'arrivée de gens d'armes, elle aidait ses frères à conduire les troupeaux « ès prés, en un chastel nommé l'Isle. » Ce château, que M. Renard appelle complaisamment une forteresse *française*, était

justement, comme on le verra bientôt, une seigneurie comprise dans la partie barrisienne de Domremy, et dont les possesseurs faisaient hommage aux ducs de Bar.

Les lettres-patentes de Charles VII, portant anoblissement de Jeanne Darc et de sa famille, et celles par lesquelles il affranchit de tous impôts les habitants de Domremy et de Greux, paraissent, au premier abord, concluantes, car il y est positivement dit que Domremy dépendait du bailliage de Chaumont; mais, encore une fois, je ne nie pas ce fait, puisqu'il est vrai, sauf restriction.

Charles Dulys a donc eu raison aussi de dire que Domremy était de ce même bailliage de Chaumont et de la prévôté d'Andelot; mais il a eu tort de l'affirmer d'une manière absolue. Au reste, la reconnaissance qui attachait les Dulys à la France, explique facilement l'erreur commise par un des membres de cette famille, lequel, d'ailleurs, en raison des fonctions importantes qu'il tenait de la bonté du Roi (il était avocat-général à la cour des aides), ne devait ni ne pouvait rien écrire qui fût contraire aux prétentions de la couronne.

Il me reste à parler maintenant d'un document que nos adversaires ont essayé d'employer comme une arme contre nous, et qui leur a servi de prétexte pour tourner en ridicule plusieurs écrivains lorrains et pour traîner dans la boue la mémoire de Charles II. Ce document est la *Chronique de Lorraine,* autorité plus que contestable sans doute, mais où se trouvent cependant

rapportés des faits qui furent également racontés par les témoins appelés lors du procès de réhabilitation de Jeanne Darc. Voici le passage de la Chronique ; je suis loin de l'invoquer comme un témoignage à l'appui de la thèse que je soutiens, mais il m'était impossible de le passer sous silence :

« En l'an mil quatre-cent dix-sept, au lieu de Domp-
» remys sur Meuse y eust une jeune fille nommée la
» Pucelle, en l'aage de dix-huict ans, inspirée de Dieu...,
» dont cette fille disoit que si elle estoit à Bourges vers
» le Roy, qu'elle garderoit bien les Anglois d'aussi cruel-
» lement persécuter le royaulme. Messire Robert de
» Baudrecourt, qui pour lors estoit cappitaine de Vau-
» couleurs, ladicte fille vers luy alla et luy dict : Cap-
» pitaine, pour votre honneur et proffict, je vous prie
» que me menié à Bourges vers le Roy, je vous promect
» par tous que je tiens de Dieu, premier qu'il soit un an,
» tous les Anglois hors du royaulme les mettray, et
» vous certifie que la puissance en moy est. Ledict Bau-
» drecourt voyant la hardiesse de la fille... luy dict :
» Ma fille, à Nancy vous veux mener vers le duc Charles
» qui est vostre souverain seigneur, et de lui congié
» prendre, pour vous en venir et emmener... Quand
» ledit Baudrecourt avec la fille à Nancy vint vers le
» duc Charles, ledit Baudrecourt la présenta au duc en
» lui disant comment elle désiroit d'aller vers le Roy
» Charles pour le remettre en France et chasser les An-
» glois hors. Le Duc luy demanda si elle avoit cette

» volonté? elle respondit que ouy, Monsieur, je vous
» promect que il me darge beaucoup que je n'y suis.
» Comment, dit le duc, tu ne portas jamais armes, ne à
» cheval ne fus. La fille respondit que quand elle au-
» roit un harnois et un cheval, dessus je monteray, là
» verra-t-on si ne le sçay guider. Le Duc pour lors son
» escurie estoit où les pieds deschaux (les Cordeliers)
» sont à présent. Le Duc luy donna un arnois et un
» cheval, et la fit amener : elle estoit légère ; on amena
» le cheval et des meilleurs, tout sellez bridez ; en pré-
» sence de tous, sans mettre pied en l'estrier, dedans la
» selle se rua ; on luy donna une lance, elle vient en la
» place du Chasteau, elle la courut ; jamais homme
» d'armes mieux ne la courut, toute la noblesse esbahy
» estoit ; on en fit le rapport au Duc, bien congneut
» qu'elle avoit vertu. Le Duc dit à Messire Robert : Or,
» l'emmenay, Dieu lui veuille accomplir ses désirs. Ledit
» Baudrecourt sans s'arrester droit à Bourges l'em-
» mena... »

La venue de Jeanne Darc à la cour de Charles II, de même que son pélerinage à Saint-Nicolas-de-Port, rapporté par plusieurs historiens, ne sont pas, au reste, quoique ne prouvant rien, des fables dénuées de tout fondement ; il est facile de s'en assurer en lisant les pièces de l'enquête faite, lors du procés de réhabilitation, dans le lieu de naissance de la Pucelle. Voici le texte de la déposition de quelques-uns des témoins :

Johannes Morelli, de Greux. — « ..... *Audivit dici*

» *quod dominus Karolus, tunc dux Lotharingiæ, vo-*
» *luit eam videre, et tradidit sibi unum equum, ut dice-*
» *batur, pili nigri.* »

LUDOVICUS DE MARTIGNEIO. — « ..... *Dixit quod au-*
» *divit dici* [*quod*], *dum voluit ire ad Franciam, ipsa*
» *ivit... ad dominum ducem Lotharingiæ ; et dominus*
» *dux dedit sibi unum equum et pecunias.* »

JOHANNES DE NOVELONPONT. — « ..... *Et dum fuit in-*
» *duta et habuit equum, ex salvo conductu domini*
» *Karoli, ducis Lotharingiæ, ipsa Puella ivit locutum*
» *dicto domino duci, et ivit secum idem testis usque ad*
» *civitatem Tullensem.* »

DURANDUS LAXART. — « ..... *Idem testis eam addu-*
» *xit ad Sanctum Nicolaum* (1)*; et postquam ipsa*
» *fuit, ex salvo conductu fuit ducta ad dominum Ka-*
» *rolum, ducem Lotharingiæ ; et quando ipse dux eam*
» *vidit, sibi locutus fuit, ac idem dominus Karolus*
» *quatuor francos, quos ipsa Johanna sibi testi mons-*
» *travit, sibi dedit...* »

KATHARINA UXOR HENRICI ROTARII. — « ..... *Et dum*
» *ipsa Johanna vidit quod dictus Robertus nolebat*
» *eam ducere, dixit ipsa testis quod audivit eidem*
» *Joannæ dici quod oportebat quod iret ad dictum lo-*
» *cum ubi erat Dalphinus, dicendo : « Nonne audistis*

(1) Il y a, dans le texte, *Vallis-Colorem*, mais M. Quicherat dit qu'il faut remplacer ces mots par *Sanctum Nicolaum*.

» *quod prophetizatum* (1) *fuit quod Francia per mu-*
» *lierem deperderetur, et per unam virginem de mar-*
» *chiis Lotharingiæ restauraretur........ Et post hæc,*
» *ipsa testis et multi alii suis verbis crediderunt, ita*
» *quod quidam Jacobus* Alain *et Durandus* Laxart *vo-*
» *luerunt eam ducere, et duxerunt eam usque ad Sanc-*
» *tum Nicolaum...* »

Je ne sais si je m'abuse, mais je crois avoir démontré que Jeanne Darc était généralement regardée comme Lorraine ; que telle était la croyance populaire, et que la tradition, qui s'est perpétuée jusqu'à nous, repose sur des témoignages nombreux et dignes de foi. Ceux qui la *font* Champenoise peuvent-ils invoquer autant d'autorités ?

Je vais essayer de démontrer maintenant qu'une partie du village de Domremy appartenait au duché de Bar.

II.

Ce qui a induit en erreur les écrivains que je combats, ce qui a trompé surtout M. Athanase Renard, c'est ce

(1) Il est fait mention de cette prophétie dans l'interrogatoire de Pierre Migerius (*Petri Migerii*), dans le procès de réhabilitation : « *Dixit etiam ipse testis quod alias in quodam libro anti-*
» *quo, ubi recitabatur professio* (ou *prophetia*) *Merlini, invenit*
» *scriptum quod debebat venire quædam puella ex quodam ne-*
» *more canuto, de partibus Lotharingiæ.*»

fait, formellement exprimé dans plusieurs documents anciens : à savoir que Domremy était du bailliage de Chaumont et de la prévôté d'Andelot. Mais si nos adversaires avaient songé à consulter quelques dénombrements des villages de Lorraine ou de Barrois, ils auraient vu que plusieurs localités de ces provinces étaient ce qu'on appelait autrefois *mi-partie,* c'est-à-dire qu'elles dépendaient en même temps de deux souverainetés distinctes. Ces exemples ne sont pas rares, et je pourrais en citer un grand nombre parmi les communes qui composent aujourd'hui les départements de la Meurthe et des Vosges. Domremy était dans ce cas, et je vais le prouver, d'abord par des actes de reprises de cette seigneurie aux comtes et aux ducs de Bar, ensuite par d'autres documents également inattaquables. Les uns et les autres se trouvent dans le Trésor des Chartes de Lorraine.

Le plus ancien de ces titres remonte à l'année 1309 ; ce sont des lettres de Jean d'Ancel, seigneur de Sainte-Marie, qui déclare que ses hommes et femmes de corps de Vouleroncourt, Domremy, etc., se sont mis sous la protection de Jean de Bar, comme tuteur d'Edouard Ier, comte de Bar (1).

En 1332, Jean de Sainte-Marie, écuyer, sire de Triconville, donne son dénombrement au comte de

(1) Layette Bar Nicey, n° 7.

Bar pour ce qu'il a à Triconville, Domremy, etc. (1).

En 1334, Jean de Boullammont donne également son dénombrement à Edouard Ier, comte de Bar, et il s'exprime ainsi : « Je Jehans, sires de Boullammont, » fas savoir... que je suis homs liges de... mon signour » Edouard, conte de Bar, contre tous homes qui puelent » vivre et morir, ahores le homaige, la feaultey et la » liegey que je ay et doy avoir à l'evesque de Toul et » le Roy de France pour cause de la contey de Cham- » paigne, et dou dit mon signour le conte de Bar teing » je pour cause dou dict homaige la fort maison de Don » Remey (2).... »

Un autre dénombrement, donné par Robert, duc de Bar, au roi Charles VI, en 1397, contient la même déclaration : « C'est, y est-il dit en commençant, le de- » nombrement des terres, fiedz et seigneuries que je » Robert, duc de Bar..., tiens et advoue à tenir ligement » à Gondrecourt ; en la chastellenie d'illec et ses appar- » tenances de..... monseigneur le Roy de France, à » cause de sa conté de Champaigne. »

Et plus loin : « ..... Item ce que Jean de Boullemont » tient de moy en la ville, ban et finaige de Dompre- » my, en justice haulte, moyenne et basse, la forteresse » appelée *Lisle* rendable à moy, en bois, en eaues et

(1) Lay. Bar fiefs de la ville, n° 29.

(2) Lay. Gondrecourt, n° 112.

» en tous aultres drois, proffitz et emolumens quel-
» conques (1)... »

J'ai rapproché à dessein ces deux titres, dont on trouvera plus loin l'explication ; voici maintenant l'indication des autres pièces qui concernent le village de Domremy.

En 1344, Thibaut de Bar, sire de Pierrepont, donne à Gérard de Batilly, écuyer, en fief et hommage, quinze livrées de terre, moitié blé, moitié deniers, à prendre sur ce que ledit Thibaut peut avoir en la ville de Domremy (2).

Le dernier novembre 1504, Henri, comte de Salm, reconnaît et avoue tenir en plein fief de son très-redouté seigneur et prince le Roi de Sicile, à cause de son duché de Bar, mêmement de son châtel et châtellenie de Gondrecourt, tout ce qu'il a en seigneurie au lieu de Domremy, « et premier une forte maison ainsi qu'elle » est située et environnée de la rivière de Meuse, avec » toutes ses aisances et appartenances (3). »

Le 3 août 1538, Wolff, comte de Salm, tant en son nom que comme procureur de Nicolas, comte de Salm et de Neubourg, son frère, vend à Jean, aussi comte de Salm, leur cousin, tout ce qu'ils pouvaient avoir à Salm, Viviers, Rupes, Domremy, etc. (4).

(1) Lay. Gondrecourt, n° 103.
(2) Lay. Apremont, 20e liasse, n° 1.
(3) Lay. Gondrecourt III, n° 19.
(4) Lay. Salm, n° 151.

En 1546, Christine de Dannemarck et Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, reconnaissent que Louis de Dommartin, baron de Fontenoy, a repris de Charles III, leur neveu, « à cause de son duché de Barrois, » sa part et portion de Domremy sur Meuse, « à cause de la châtellenie et prévôté de Gondrecourt (1). »

Aux mois d'avril et de juin 1574, Jacques de Saint-Blaise et Jean, comte de Salm, reprennent la part et portion de seigneurie qu'ils avaient chacun à Domremy sur Meuse, dit la Pucelle, « laquelle terre et seigneurie » consiste en une masure qui souloit estre une forte » maison et chasteau, maison seigneuriale du lieu, ap» pelée anciennement Lisle parce qu'elle souloit estre » environnée de la riviere de Meuse (2). »

Enfin, le 8 novembre 1599, Oger de Saint-Blaise reprend la moitié de la terre et seigneurie de Domremy, du duc Charles III, « à cause de son duché de Bar et de son châtel de Gondrecourt (3). »

(1) Lay. Fiefs divers, n° 34.

(2) Lay. Gondrecourt III, n°s 20 et 21.

(3) Idem, n° 67. — Voici quelques passages de ce dénombrement : « Je Oger de Saint Blaise... avoue tenir en fief de mondit » seigneur (le duc Charles III) toute la moitié de la terre et sei» gneurie dudit Dompremy, à cause de son duché de Bar et de » son chastel de Gondrecourt, partissant et allencontre de mon» sieur le comte de Salm, la moitié de ladite terre et seigneurie » de Dompremy à moi appartenant par le deces de Jacques de

De ces documents résulte bien évidemment la preuve qu'une partie de la terre de Domremy, notamment la seigneurie de l'Isle, dont la maison forte était ruinée en 1574, dépendait du Barrois, puisque les possesseurs de cette portion en faisaient hommage aux comtes et ducs de Bar, puis plus tard, au ducs de Lorraine, lorsque les deux duchés furent réunis. Il en résulte aussi que cette même partie de Domremy était comprise dans la prévôté et châtellenie de Gondrecourt, laquelle, avec toutes ses dépendances, avait été donnée par Philippe-le-Bel à Edouard Ier, comte de Bar, au mois d'avril 1307, sous l'obligation, de la part de ce dernier, d'en faire hommage aux rois de France, à cause de leur comté de Champagne.

» Saint Blaise et Catherine de Dompmartin, mes pere et mere....

» .... Item doivent les maisons qui sont en la rue appelée la » rue du Chasteau de Lisle, et autres qui sont appelées la rue du » Jardin du Moulin, la somme de trois frans monnoie du duché » de Bar.

» Item nous appartient le cours de la riviere de Meuse depuis » un lieu appelé le Fertel contigu au finage de Couxey.

» Plus nous avons audit Dompremy ung deseing ou masure où » souloit estre anciennement une maison seigneuriale que l'on » nommoit Lisle, avec les aisances et appartenances, mesme un » jardin qui est pour le present en nature de pré pour la plupart, » contenant environ vingt fauchées, qui se nomme encor de pre- » sent le Grand Jardin.»

Je pourrais encore, pour établir que Domremy dépendait en partie du Barrois, citer la *Notice* de Dom Calmet, la *Description de la Lorraine,* de Durival, le *Pouillé du Barrois,* par Maillet, etc.; mais je préfère produire des documents d'une autre nature, contre lesquels il me semble impossible d'élever le moindre doute, à moins de nier l'évidence.

En l'année 1459, le receveur des aides pour le Roi de France en l'élection de Langres, ayant voulu prélever, sur tous les habitants de Domremy, indistinctement, un impôt pour subvenir au paiement et à la nourriture des gens d'armes, une partie des habitants et avec eux le procureur du Roi de Sicile en son duché de Bar, formèrent opposition à cette prétention, soutenant: « Que » ledit seigneur Roy de Sicile en sondit duchié de Bar » a plusieurs et beaux drois seigneuriaulx et entre autres » de tenir et faire tenir tous ses hommes et subgetz, tant » de son domaine que de ses fiedz tenus en foi et hom- » maige de lui, frans et exemps de tous aides, tailles, » sol, gabelle et autres subventions ayant cours on » royaume, et que desdites franchises et exemptions » lesdits sieurs duc de Bar et sesdits hommes en ont joy » et usé sens aucun contredit ou empeschement de tel » et si long temps qu'il n'est memoire du contraire, et » mesmement que en ladite ville de Dompremy le Conte » de Saulmes et le sieur de Fenestranges sont seigneurs » haults justiciers de ladite ville et de tout le ban et » finaige d'icellui *qui s'extand depuis une certaine pierre*

» *estant en ladite ville... en tirant vers le Neufchastel,*
» *que icelle seignorie ilz tiennent en foy et hommaige*
» *dudit seigneur de Sicille à cause de la chastellenie*
» *et prevosté de Gondrecourt*, et que depuis ladite
» pierre en tirant vers la ville de Greux et tout le ban
» et finaige dudit Greux qui s'extand en ladite ville
» de Dompremy et jusques à ladite pierre, estoit du
» royaume..... »

Il est donc parfaitement établi, par ce passage, que Domremy était partagé en deux seigneuries bien distinctes, l'une dépendant du duché de Bar, l'autre du royaume de France, et qu'une espèce de borne marquait les limites de chacune d'elles. Ces limites sont encore beaucoup mieux indiquées dans le texte du jugement rendu par les Elus de Langres :

« Disons et declairons par nostre sentence et juge-
» ment, que les habitans demourans en ladite ville de
» Dompremy depuis ung petit ruisseau sur lequel a une
» grosse pierre plate en maniere de planche, en tirant
» depuis ledit ru vers la ville de Greux et tout le ban et
» finaige dudit Greux qui s'extand jusques en ladite ville
» de Dompremy et jusques ausdits ruiceau et pierre sont
» et seront contribuables aux aides et tailles et autres
» subventions qui ont et qui auront cours en ce royaume,
» comme les autres habitans et subjetz de cestedite elec-
» tion ; *et au regard desdits autres habitans demou-*
» *rans en ladite ville depuis lesdits ruiceau et pierre,*
» EN TIRANT VERS LE NEUFCHASTEL, *et on ban et finaige*

» *dudit Dompremy oultre ladite pierre..... ledit pro-*
» *cureur du Roy n'a aucunement prouvé son intention*
» *à l'encontre d'eulx, pour quoy joyront iceulx habi-*
» *tans dautel* (de tel) *et semblable privilege, en tant*
» *qu'il touche lesdits aides et taille, que font et feront*
» *les habitans de ladite ville et chastellenie de Gandre-*
» *court, dont nous trouvons lesdits habitans estre*
» *mouvans* (1). »

Cette sentence, dont les termes sont si explicites, si concluants, n'est pas rendue par des hommes qu'on puisse accuser de partialité en faveur du Barrois ; elle l'est par

(1) La situation de certains villages sur les limites de la France et du duché de Bar, et leur division en plusieurs seigneuries, donnèrent fréquemment lieu à des contestations de la nature de celle dont il est ici fait mention. C'est ce qui arriva, notamment, en 1459, pour Demenge-aux-Eaux. Il y avait, dans cette localité, cinq seigneuries distinctes, l'une appartenant au Roi de Sicile, à cause de sa châtellenie de Gondrecourt ; la seconde à Pierre de Beaufremont ; la troisième à Vauthier de Pierrejus, dit Credo ; et les deux dernières au comte de Ligny et aux religieux de Vaulx-en-Ornois. Le procureur du Roi de France ayant voulu, de même qu'à Domremy, frapper une imposition sur tous les habitants indistinctement, il s'en suivit un procès qui fut également porté devant les Elus de Langres, lesquels déclarèrent que les seigneuries du Roi de Sicile, de Pierre de Beaufremont et de Vauthier de Pierrejus étaient mouvantes de la châtellenie de Gondrecourt, et, que par conséquent, leurs habitants étaient exempts des tailles ayant cours au royaume (Cartulaire de Lorr., registre *Gondrecourt*).

des Champenois eux-mêmes, par des officiers de Langres, d'une ville française!

Et maintenant, qu'on veuille bien jeter les yeux sur le plan de Domremy (1), on y retrouvera, et l'île formée par la Meuse, où s'élevait la maison forte, ruinée au XVIe siècle, à l'abri des murailles de laquelle Jeanne aidait ses frères à conduire les troupeaux lorsqu'on signalait l'approche de l'ennemi; on y retrouvera le ruisseau qui partage encore le village en deux portions à peu près égales, dont l'une, celle qui appartenait à la France, est du côté de Greux, et dont l'autre, celle qui dépendait du duché de Bar, est du côté de Neufchâteau. Je pourrais ajouter que cette dernière portion était la plus importante, puisque, outre la moitié de Domremy, elle possédait encore le château fort et seigneurial pour lequel on faisait hommage aux souverains du Barrois.

Au dos de la pièce dont je viens de citer des extraits, et que je reproduis plus loin en entier (2), est un document non moins précieux que cette pièce elle-même: c'est une attestation par laquelle les notables habitants de Domremy, ayant à leur tête *Jehan Thiecelin* (3), allié de la famille Darc, déclarent, sous la foi du serment, que la partie de leur village « depuis ung petit ruisseau sur

(1) Voir le plan ci-joint.
(2) Voir ci-après la pièce justificative n° 1.
(3) Voir à la fin de la pièce justificative n° 1.

» lequel y a une pierre plate, en tirant vers le Neufchas-
» tel, » n'a jamais été contribuable aux aides du Roi, parce qu'elle est « du duchié de Bar à cause de la ville » et chastellenie de Gondrécourt. »

Faut-il encore d'autres preuves pour établir que Domremy était en partie du duché de Bar? il est facile, quoique superflu, d'en fournir de nouvelles.

M. Athanase Renard a pris soin lui-même d'en présenter une dont il n'a pu se dissimuler la valeur : Le procès-verbal des comparutions à la rédaction des coutumes du Bassigny (1), en 1580 (2), mentionne, parmi ceux qui y ont comparu comme étant « dudict bailliage » au ressort du Parlement de Paris, sçavoir des pre-» vostez de La Marche, Gondrecourt, Chastillon, Con-» flans en Bassigny et des séneschaussées de La Mothe

(1) Coutumes générales du Bailliage du Bassigny. Pont-à-Mousson, Melchior Bernard; 1607, in-4°, p. 52 et 61.

(2) Les Etats du Bassigny avaient été convoqués à Bourmont, en 1571, pour la rédaction des coutumes de ce bailliage. Un projet fut dressé; mais il parut, au conseil du duc, contraire, en plusieurs articles, à l'ancien cahier de coutumes qui devait servir de base à cette rédaction, et les choses en restèrent là jusqu'en 1580. Il y eut alors une nouvelle convocation des Etats, etc. Cette observation, empruntée à l'*Essai historique sur la rédaction des coutumes de la Lorraine et du Barrois*, par M. Beaupré, explique pourquoi je prends la date de 1580 et non celle de 1571, donnée par M. Renard.

» et Bourmont, pour l'estat ecclésiastique, messire Jean » Grand-Jean, curé de Domremy; pour la noblesse, » messire Jacques de Saint-Blaise, chevalier, seigneur » de Changi et de Domremy en partie ; pour le Tiers » Estat dudict siége et prevostez les habitants de Dom- » remy, par Nicolas Noblesse, fondé de procuration. »

On voudrait, ajoute M. Renard, inférer de là que Domremy était *nécessairement* Barrois. Je ne tirerai pas une conclusion aussi absolue ; je me bornerai à dire que ce fait prouve que Domremy était *en partie* du Barrois.

Le bailliage du Bassigny comprenait, comme on le sait, le Bassigny *lorrain*, composé des prévôtés de La Mothe et Bourmont, et le Bassigny *mouvant*, ainsi désignés pour les distinguer du Bassigny français dont le siége de justice était à Chaumont. Le Bassigny mouvant était, comme le Barrois mouvant, du bailliage de Bar, réputé fief de la couronne de France. On y comptait cinq prévôtés, qui étaient Conflans, Châtillon-sur-Saône, La Marche, Gondrecourt et Saint-Thiébaut.

Le Bassigny mouvant, fief de la couronne de France, tenu par le duc de Bar, puis par le duc de Lorraine, ressortissait du parlement de Paris, et, comme il en était de même du Bassigny français, qui faisait partie de la province de Champagne, il n'est pas étonnant que bon nombre d'écrivains les aient confondus, et que, pour eux, il n'y ait eu qu'un Bassigny, appartenant à la France, et dont *Chaumont en Bassigny* était la capitale. Et comme

Domremy dépendait de la prévôté de Gondrecourt et celle-ci du Bassigny, on en a conclu, tout naturellement et sans plus ample informé, que Jeanne Darc, née à Domremy, était Française d'origine.

Voici, au reste, un dernier argument : En 1605, les officiers du Roi voulurent soumettre à l'impôt des aides un nommé Claude Despinal, marchand à Domremy. Ce dernier refusa de faire droit à cette prétention, et adressa une requête aux grenetier et contrôleur du magasin à sel de Joinville, lesquels prononcèrent l'arrêt suivant :

« Disons qu'il n'appert poinct que ladicte maison où » demeure ledict deffendeur, asscize au bout du village » dudict Dompremy, assés proche du petit ruisseau » mentionné audit proces, soit scituée en ce royaulme, » ny que ledict deffendeur soit des subiectz du Roy, au » contraire icelle maison est asscize en la seigneurie du- » dict Dompremy la Pucelle, *pays de Barrois*, et à cause » de ce ledict deffendeur demeurant en icelle *est subiect* » *de Monsieur le duc de Lorraine* (1). »

Que deviennent, je le demande, en présence de documents aussi authentiques, aussi irrécusables, les assertions vagues, sans preuves à l'appui, qu'on nous oppose? Ainsi, quelles conséquences peut-on tirer de citations telles que celles-ci : « A l'extrémité de la France et de » l'Empire, une étroite langue de terre, appartenant à » la Champagne, s'enfonçait et se perdait, pour ainsi

(1) Voir la pièce justificative n° 2.

» dire, entre le duché de Bar, l'évêché de Toul et le » duché de Lorraine. » — « Ce petit canton, séparé de » la Lorraine par la Meuse, n'avait d'autre ville fermée » que Vaucouleurs; le sire de Baudricourt y tenait le » parti du Roi. » — « Jeanne tint sans doute de son » pére; elle n'eut point l'âpreté lorraine, mais bien » plutôt la douceur champenoise, la naïveté mêlée de » sens et de finesse, comme vous la trouvez dans Join- » ville. » — Etc., etc.

De ce qui précède, je crois donc pouvoir tirer cette seconde conclusion : Domremy dépendait pour une partie, j'ajouterai même pour la majeure partie, du duché de Bar.

Il me reste à établir maintenant que la maison qu'habita Jeanne Darc, était située dans la portion de ce village qui était comprise dans le Barrois.

III.

Mon honorable et savant confrère, M. de Haldat, a consacré un chapitre de son *Examen critique de l'histoire de Jeanne Darc* à des recherches sur l'authenticité de la maison de la Pucelle, et a démontré, jusqu'à la dernière évidence, que la maison acquise par le département des Vosges, est bien celle qu'habita la libératrice d'Orléans. Voici, du reste, un des passages de la dissertation de M. de Haldat :

« On sait que Jacquemin Darc, qui fut l'aîné (des

» frères de Jeanne), demeura à Domremy..... et qu'il y
» mourut sans postérité..... ; que les descendants du
» troisième frère, Pierre Darc, dit le chevalier Dulys,
» se fixèrent dans l'Orléanais et la Champagne. Nous
» ne pouvons donc trouver le possesseur de la maison
» de Jeanne Darc que parmi les descendants de Jean
» Dulys, prévôt de Vaucouleurs, son second frère.
» Claude Dulys, son fils aîné, qui vivait à cette époque,
» se présente naturellement comme le possesseur de
» cette maison. Tous les doutes qui pourraient exister à
» cet égard, sont éclaircis par les preuves qui se tirent
» du second écusson accolé à celui de la famille Darc.
» Un acte de partage entre Claude Dulys et *Jean*
» *Thiesselin,* son beau-père, rapporté par Charles Du-
» lys, de Paris, prouve qu'il avait épousé Nicole Thies-
» selin. Les armoiries des Thiesselin, comme il est éta-
» bli par le Nobiliaire de Lorraine, sont en effet les
» mêmes que celles placées à gauche de la porte.
» Claude Dulys est le seul de sa famille qui, à cette
» époque, ait épousé une Thiesselin ; il a donc évidem-
» ment possédé la maison qui porte les armoiries de sa
» famille, réunies à celles de son épouse. Le second
» écusson, composé de trois socs de charrue et d'une
» molette d'éperon, n'est donc pas, comme quelques
» personnes l'ont imaginé, l'indice de la profession agri-
» cole de Jacques Darc, mais le signe de l'alliance de son
» petit-fils avec les Thiesselin. La maison conservée et
» restaurée par les soins et aux frais du département

» des Vosges, étant bien la même que celle possédée » par le neveu de Jeanne Darc, il ne peut rester de » doute qu'elle n'ait été celle de Jacques Darc, son » aïeul. »

Suivant M. Quicherat, cette maison n'est pas précisément celle où Jeanne Darc vit le jour, mais une habitation que ses parents, devenus plus fortunés, élevèrent à la place ou sur l'emplacement (1) de l'habitation primitive de la famille :

« Si modeste que soit ce petit édifice, dit-il, après » avoir décrit la maison de la Pucelle, c'est à tort qu'on » le regarde comme la chaumière où Jeanne d'Arc vint » au monde. La solidité de la bâtisse décèle à elle seule » une recherche qui n'eût pas été dans les goûts d'une » simple famille de laboureurs. Les d'Arc, devenus gen- » tilshommes, élevèrent ce logis plus durable *à la place* » de la cabane paternelle. La date de cette reconstruc- » tion (1481) est vraisemblablement celle qu'on lit au- » dessus de la porte d'entrée.....

(1) En supposant même que cette traduction ne soit pas rigoureusement exacte, on ne peut admettre que la première maison de la famille Darc se soit trouvée dans la partie champenoise de Domremy. Les habitants d'une seigneurie ne pouvaient, on le sait, changer, à leur volonté, ce que j'appellerai leur résidence féodale, et aller s'établir dans une autre seigneurie. D'ailleurs, les parents de Jeanne devaient avoir à cœur d'habiter les lieux où celle à qui ils étaient redevables de leur illustration et de leur fortune était venue au monde.

»..... La réunion de l'écu des Thiesselin avec celui des
» Dulys s'explique tout naturellement par ce fait que le
» chef de la famille d'Arc, et par conséquent le posses-
» seur de la maison, en 1481, était Claude Dulys, fils
» aîné de Jean, frère de la Pucelle, marié à Nicole
» Thiesselin...»

Personne, que je sache du moins, n'ayant jusqu'à présent contesté l'assertion émise par les deux écrivains que je viens de citer; personne n'ayant prouvé que la maison, acquise par le département des Vosges, n'est pas celle qu'habita la famille de Jeanne Darc, il m'est facile de démontrer, le plan de Domremy à la main, que cette maison était dans la partie de ce village qui dépendait du duché de Bar.

En effet, cette partie commençait au ruisseau des Trois-Fontaines qui divise la commune en deux, et comprenait toute la portion située du côté de Neufchâteau. C'est bien dans cet enclave que se trouve la maison de la Pucelle, presque à sa limite, il est vrai, mais enfin en-deçà du ruisseau, vers la Lorraine.

Le titre de 1459, que j'ai précédemment rappelé, atteste, en outre, que Jean Thiesselin vint, avec les autres habitants notables de Domremy, certifier par serment qu'ils étaient et avaient toujours été du duché de Bar. C'est ce Jean Thiesselin qui fut le beau-père de Claude Dulys; l'alliance de deux familles, dont l'une était bien certainement barrisienne, est une circonstance qui ne doit pas être invoquée comme preuve, mais qui mérite au moins d'être constatée.

Je m'étais proposé de démontrer : 1° que Jeanne Darc a toujours été regardée comme Lorraine. — Cela est prouvé par le témoignage de la plupart des écrivains du XVe siècle, et par la tradition, à peu près unanime à cet égard.

2° Que le village où Jeanne Darc a vu le jour dépendait à la fois du Barrois et de la Champagne. — Les divers actes de dénombrement que j'ai cités, aussi bien que les titres de 1459, 1571 et 1603, ne peuvent pas laisser subsister un doute sur ce point.

3° Enfin, que la maison de Jeanne était située dans la partie barrisienne de Domremy. — Le même titre de 1459, rapproché du plan de cette localité, ne permet pas, je crois, la moindre contestation.

D'où je conclus que Jeanne Darc appartient au Barrois par sa naissance; mais qu'on peut la considérer en même temps comme Lorraine, puisque c'est de son vivant qu'eut lieu le mariage de René d'Anjou avec Isabelle, fille de Charles II, mariage qui eut pour conséquence la réunion des deux duchés.

En revendiquant Jeanne Darc pour sa province, l'auteur des *Souvenirs du Bassigny champenois* a obéi à un sentiment que je comprends et que je respecte ; à un sentiment de patriotisme, bien légitime, bien honorable sans doute, mais contre lequel, je le répète, l'historien doit se tenir en garde s'il veut rester impartial. Et je suis certain que si M. Renard avait eu connaissance des titres que je viens de produire, il n'eût pas choisi la

thèse qu'il a soutenue. Son admiration pour Jeanne Darc, le désir d'illustrer la Champagne en y plaçant le berceau de la libératrice d'Orléans, ne lui eussent pas, je me plais à le croire, fait méconnaître les droits sacrés de la justice et de la vérité.

Au reste, ainsi que je le disais en commençant, peu importe, si ce n'est au point de vue historique, que Jeanne Darc soit née sur tel ou tel point du territoire ; sa gloire n'appartient ni à la Champagne, — alors même que cette contrée lui aurait donné le jour, — ni au Barrois, ni à la Lorraine ; elle appartient à la France toute entière.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

Vidimus des lettres de sentence données par les esleuz de Langres au proffit des habitans de Dompremy et de Greux pour les tailles et aydes selon aucune limittation (1).

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront et orront, Jehan Deschamps, escuier, garde du scel de la prevosté d'Andelo, salut. Saichent tuit que Girard Erminotte et Thomas Grimont, tabellions jurés et establis ad ce faire audit Andelo et en la chastellenie de par le Roy nostre seigneur, nous ont certiffié et relaté avoir veues, tenues et de mot à mot levés unes lettres escriptes en parchemin données par messieurs les esleuz sur le fait des aides ordonnées pour la guerre en l'election de Langres, saines et entieres en sceaulx et escriptures et sellées des seaulx de mesdits sieurs les esleuz..... desquelles la teneur s'ensuit. A tous ceulx qui ces presentes lettres verront et orront, les esleuz pour le Roy nostre seigneur sur le fait des aides ordonnées pour la guerre en l'election de Langres, salut. Sçavoir faisons que le xxvj^e jour du mois d'apvril l'an mil cccc cinquante et neuf, proces se soit meu pardevant nous en matiere d'op-

(1) Lay. Gondrecourt I, n° 180.

position entre le procureur du Roy nostre dit seigneur sur le fait desdits aides audit election, prenant le fait et charge pour noble homme Loys de Bauges, receveur desdits aides et tailles, de certaine execution qu'il avoit faicte ou vouloit faire sur les habitans de Dompremy sur Meuse de leur cotte et porcion à quoy les avions imposés du payement et vivre des gens d'armes en cestedite election pour ladite année, d'une part, et lesdits habitans de Dompremy sur Meuse, le procureur du Roy de Secille en son duchié de Bar, adjoint avec eulx, deffendeurs et opposans, d'aultre part, pour la partie desdits habitants et de leur adjoint, pour soustenir leur opposition estre bonne, a esté dit que ledit seigneur Roy de Secille en sondit duchié de Bar a plusieurs et beaux drois seigneuriaulx et entre autres de tenir et faire tenir tous ses hommes et subgetz tant de son domaine que de ses fiedz tenus en foy et hommaige de lui, frans et exemps de tous aides, tailles, sol, gabelle et autres subventions ayans cours on royaume, et que desdites franchises et exemptions lesdits sieurs duc de Bar et sesdits hommes en ont joy et usé sens aucun contredit ou empeschement de tel et si long temps qu'il n'est memoire du contraire, et mesmement que en ladite ville de Dompremy le Conte de Saulmes et le sieur de Fenestranges sont seigneurs haulx justiciers de ladite ville et de tout le ban et finaige d'icellui *qui s'extand depuis une certaine pierre estant en ladite ville,* et dont mention est faicte plus aplain ondit proces, *en tirant vers le Neufchastel, que icelle seignorie ilz tiennent en foy et hommaige dudit seigneur de Secille à cause de la chastellenie et pre-*

vosté de Gondrecourt, et que depuis ladite pierre en tirant vers la ville de Greux et tout le ban et finaige dudit Greux qui s'extand en ladite ville de Dompremy et jusques à ladite pierre, estoit du royaume et contribuable ausdits aides, tailles et subventions, et que non obstant que lesdits habitans de Dompremy demourans on ban et finaige de ladite ville depuis ladite pierre en tirant devers le Neufchastel, de toute ancienneté eussent esté tenus francs et exemps desdits tailles et subventions du Roy, ledit procureur du Roy se efforçoit de nouvel de les y vouloir faire contribuer et de les faire gaiger et executer des impostz, à quoy ilz avoient esté gettez et imposés, auxquelx impostz et à l'execution que ledit receveur en avoit faicte ou vouloit faire sur eulx, lesdits habitans de Dompremy et ledit procureur du Roy de Secille en sondit duchié de Bar se sont opposés comme dit est, concluans tant par les raisons dessusdites que pour plusieurs autres causes et raisons alleguées, qu'il feust par nous dit et declairé leur opposition estre bonne et valable et que lesdits habitans de Dompremy mesmement ceulx qui sont du fief dudit Gondrecourt feissions tenir frans et exemps desdits aides, tailles et subventions du royaume en imposant silence ausdits procureur du Roy et receveur de jamais aucune chose leur en demander et que ledit procureur du Roy feust par nous condampné en leurs despens, offrans de prouver leurs faiz à souffisance. A quoy par ledit procureur du Roy a esté dit et respondu que ladite ville de Dompremy sur Meuse est entierement située et assise on royaume et es fins et mettes de cesdite election, et que de toute

ancienneté les habitans en icelle ont toujours èsté contribuables ausdits aides, tailles et autres subventions du royaume comme les autres villes voisines et qui sont de cestedite election, et que iceulx habitans y ont contribué et payé toutes et quanteffois qu'ilz ont esté requis sans aucune difficulté. Pour lesquelles causes et plusieurs autres raisons par lui alleguées disoit ledit procureur que à bonne et juste cause avions imposez les habitans de ladite ville de Dompremy audit payement des gens d'armes et que mal et indeuement et sens cause lesdits habitans et ledit procureur leur adjoint s'estoient opposés et qu'ilz feussent deboutés de leur opposition et voulsissons donner habandonnement audit receveur du Roy de les executer et contraindre à payer leur impost à quoy ilz avoient esté gettez et imposés pour ledit payement, offrant de prouver ses faiz se mestier estoit, et que lesdits habitans et procureur leur adjoint feussent condampnés en ses despens, dommaiges et interestz. Pour la partie desquelx habitans et dudit procureur leur adjoinct a esté repliqué et par ledit procureur du Roy duplicqué plussieurs faiz, causes et raisons. Pour quoy, les parties ouyes bien au long d'une part et d'aultre, a esté appointié à escripre et prouver leurs faiz d'une part et d'aultre, lesquelles ont baillé lettres, escriptures par devers la court, et icelles accordées ont fait leurs enquestes et rapportées par devers la court et produit plusieurs lettres, comptes et ordonnances servans à leur intention, et tant a esté procedé en ceste cause que lesdites parties ont conclud et renuntié en cause et avoir droit par ce qu'elles avoient mis et produit par de-

vers nous et avoient jour à huy deppendant d'aultre pour icellui droit leur faire, nous requerrans instamment icellui leur estre fait. Pour quoy veu par nous le proces, c'est assavoir les escriptures de chacune desdites parties, les enquestes sur ce faictes et les lettres, tiltres et autres enseiguemens qui par chacune desdites parties ont esté mis et produis devers la court, eu sur ce conseil avecques les saiges et consideré tout ce que fait à considerer en ceste partie, disons et declairons par nostre sentence et jugement que les habitans demourans en ladite ville de Dompremy depuis ung petit ruiceau sur lequel a une grosse pierre plate en maniere de planche, en tirant depuis ledit ru vers la ville de Greux et tout le ban et finaige dudit Greux qui s'extand jusques en ladite ville de Dompremy et jusques ausdits ruiceau et pierre, sont et seront contribuables aux aides et tailles et autres subventions qui ont et auront cours en ce royaume, comme les autres habitans et subgetz de ceste dite election ; et au regard desdits autres habitans demourans en ladite ville depuis lesdits ruiceau et pierre en tirant vers le Neufchastel et on ban et finaige dudit Dompremy oultre ladite pierre, comme dit est, ledit procureur du Roy n'a aucunement prouvé son intention à l'encontre d'eulx, pour quoy joyront iceulx habitans d'autel et semblable privilege, en tant qu'il touche lesdits aides et tailles, que font et feront les habitans de ladite ville et chastellenie de Gondrecourt, dont nous trouvons lesdits habitans estre mouvans. Et payeront les habitans de ladite ville que cy dessus declairons estre contribuables pour leur cotte et portion de la somme à quoy es-

toient imposés tous les habitans de ladite ville du payement des gens d'armes pour l'année passée en laquelle est commancié ce present proces, la somme de dix sols tournois, et imposons scilence aux procureur du Roy et receveur desdits aides et tailles en cestedite election de aucune chose demander de la somme à quoy ont esté imposés les habitans de ladite ville pour le vivre des gens d'armes de ceste election, en tant qui touche ceulx que avons cy dessus declairés non subgetz à iceulx aides et tailles. Et se aucuns de leurs biens sont prins et arrestés à cause desdits aides et tailles, nous les mettons à pleine delivrance, en reservant touteffois audit procureur du Roy que, toutes et quanteffois qu'il trouvera aucune chose servant à son intention à l'encontre desdits habitans, que sera receu à le exiber, monstrer et poursuir, et les despens faiz en la poursuite de ceste presente cause compensons d'une part et d'aultre et pour cause. Donné soubz nos seaulx, nous seans en jugement audit Langres, le mardi huitiesme jour du mois de juillet l'an mil cccc soixante. Ainsi signé J. Verost. En tesmoing de laquelle vision nous garde dessus nommé, à la relation desdits jurés et de leurs seaulx et signetz manuelz mis à ces presentes lettres, avons sellées icelles du seel de ladite prevosté et de nostre propre seel encontre seel, saulfz tous drois. Ce fut fait le xxiiij^e jour du mois de juillet l'an de grace mil quatre cent soixante et ung.

G. Erminotte. *T. Grimont.*

(*Au dos de cette pièce est écrit ce qui suit.*)

Saichent tuit que aujourduy date de ces presentes, sont venus pardevant nous tabellions royaulx souscripts, Jehan Thiecelin, Girard Aubry, Symonin le musnier, le mayre Dommanget, Jehan Hocart, Baudot Jaquetet, Didier le parmantier, Jehan Joyart, Thevenin Conavrey, Jehan Roussel, Jehan de Lisle, Estienne Lesculier, Mongeot.........., le gros Perrin, Jehan Morel et Henry de Treverey (1), tous manans et habitans en la ville de Domremy sur Meuse et faisans la plus sainne partie des habitans, lesquelx nous ont juré et certiffié par leurs serremens que oncques ne veirent ne oyrent dire que ladite ville de Domremy depuis ung petit ruisseau sur lequel y a une pierre plate en tirant vers le Neufchastel feust contribuable aux aides du Roy nostre seigneur, dont mention est faicte plus aplain on blanc de ces presentes, ne oncque y furent imposés fors que en l'an de

(1) Ces noms sont ceux de quelques-uns des témoins appelés dans le procès de réhabilitation ; on y trouve : Simonin Musnier ; Marguerite, femme de Jean Joyart ; Jeannette, veuve de Thiesselin; Jeannette, femme de Thevenin ; Thevenin le rouyer (*rotarius*, faiseur de roues, charron) ; Perrin le drapier (*Perrinus drapparius*).

Jean Morelli, de Greux, dit, dans sa déposition, qu'une des marraines de Jeanne fut Béatrix, veuve de Thiesselin ; et une autre, Jeannette, veuve de Thiesselin de Vittel, demeurant à Neufchâteau.

Nostre Seigneur mil iiij^c cinquante et neuf qu'ilz furent imposés par messieurs les esleux en l'election de Langres pour le fait du vivre des gens d'armes, à la somme de dix livres tournois, et aussi que oncques n'en payerent riens pour ce qu'ils sont du duchié de Bar à cause de la ville et chastellenie de Gondrecourt, et aussi qu'on ne leur en demanda oncques riens que en ladite année combien que n'en payerent encques rien comme ilz nous ont ce certiffié. Nous ont aussi juré et certiffié que depuis ledit ruiceau et pierre en tirant vers Greux est du royaume, contribuable aux aides du Roy nostredit seigneur, dont mention est faicte plus aplain on blanc de cesdites presentes. Ce fut fait le xxiiij^e jour de juillet l'an mil cccc^c soixante et ung.

G. Erminotte. *T. Grimont.*

N° 2.

Jugement rendu par messieurs les greneliers au grenier à sel au lieu de Joinville au profit de Claude Despinal, de Dompremy la Pucelle, par où appert ledit Despinal estre subjet de S. A., et ledit village de Dompremy de la terre et chastellainie de Gondrecourt (1).

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Loys Deseurre, escuyer, grenetier, et Arnoult Dehault, controleur au grenier et magazin à sel de Joinville, salut. Sçavoir fai-

(1) Lay. Gondrecourt III, n° 93.

sons que veu le proces d'entre le procureur du Roy audict magazin, demandeur, d'une part, et Claude Despinal (1), marchant, demeurant à Dompremy la Pucelle, deffendeur, d'aultre, sçavoir la requeste presentée par le deffendeur à monsieur M. Vincent Hebert, conseiller du Roy et general en sa court des aydes et commissaire sur la reformation de ses gabelles, le decret dudict sieur apposé au pied de ladicte requeste en datte du douziesme septembre dernier, par lequel il auroit ordonné que les habitans des paroisses dudict Dompremy et Greulx (2) seroient assignés pardevant nous (ausquelz il auroit renvoyé la congnoissance de la cause) pour estre ouyes sur le contenu de ladicte requeste, ou sur l'interrest qu'ilz y pourroient pretendre, les exploictz des assignations faictes ausdicts habitans à ceste fin, les procurations speciales passées par iceulx en deux divers volumes, les actes de ceste court des vingt septiesme dudict mois de septembre, unze, treize et dixhuictiesme octobre suyvant, nostre sentence interlocutoire rendue entre icelles parties le vingt ungiesme dudict mois d'octobre, nostre proces verbal du douziesme jour du present mois de novembre, contenant la dessente par nous faicte sur le lieu où est asscize la maison dudict deffendeur, mentionnée audict proces, la visitation et recongnoissance dudict lieu par

(1) Un nommé Gérardin d'Epinal (*Gerardinus de Spinalo*) figure, comme témoin, dans le procès de réhabilitation de Jeanne.

(2) Domremy dépendait de la paroisse de Greux.

nous faicte aussy en presence desdictes parties, l'enqueste aussy par nous faicte sur les faictz respectivement par elles posez, avec l'acte de cestedicte court, du dixseptiesme jour du present mois, par lequel icelles parties ont conclud et renoncé en cause et le proces demeuré en droict, joint les conclusions dudict procureur du Roy et tout ce qui a esté mis et produict pardevers nous, eu sur ce conseil aux soubzsignez et autres, disons *qu'il n'appert poinct que ladicte maison où demeure ledict deffendeur, asscize au bout du village dudict Dompremy assés proche du petit ruisseau mentionné audict proces, soit scituée en ce royaulme, ny que ledict deffendeur soit des subiectz du Roy, au contraire icelle maison est asscize en la seigneurie dudict Dompremy, pays de Barrois, et à cause de ce ledict deffendeur demeurant en icelle est subiect de Monsieur le duc de Lorraine.* A raison de quoy avons icelluy deffendeur renvoyé absoult des conclusions dudict procureur du Roy, despens compensez. Signé au dicton Deseurre, Dehault, Ditheau, pro consilio, et Desmollins. Prononcé au greffe dudict grenier, en presence dudict demandeur comparant en personne, et dudict deffendeur, aussy comparant en personne, et par Me Françoys Cavelier, son advocat et conseil, ce jourd'huy dixhuictiesme jour de novembre mil six cens et trois. Et ont esté audict procureur du Roy rendues les pieces, qui s'est soubzsigné audict dicton, et a ledict procureur du Roy protesté d'appel. Faict et donné soubz le scel royal dudict grenier, les an et jour que dessus.

Baron,
Commis.

N° 3.

Noblesse pour Thiesselin de Dompremy (1).

René, etc. A touz presens et avenir salut. Receu avons l'humble supplication de nostre amé Thiesselin de Dompremy sur Meuze, contenant que feu Thiesselin de Vitel, son grant pere, Jehan Thiesselin, pere dudit Thiesselin, et autres ses devanciers et predecesseurs dont luy, ses freres et seurs sont extraictz et descenduz, estoient en leur vivant nobles, pour telz tenuz et reputez par joissance de franchises et honneurs dehues aux gens nobles suivans les armes et tenans terres de fiedz et mesmement portans pour enseignes de telle ancienneté qu'il n'est memoyre du commencement ne du contraire, les armes telles comme elles sont paintes en la marge de cestes, que encores se trouvent paintes et sculptées en plussieurs sepultures de cesdits predecesseurs et autres lieux enciens, que sont *d'asur et troys seps de charrue d'argent avecques une molète à cinq pointes d'or et timbré de mesmes*. Mes (mais) pource que aucuns ont voulu mectre et faire doubte et empeschement à ce que dessus, disans et afermans vaines parolles et langaiges au contraire, il nous a supplyé que oultre la noblesse qu'il dit

(1) Cette pièce, qui n'a pas été donnée par M. Quicherat, m'a semblé mériter d'être reproduite; elle se trouve au Trésor des Chartes, registre des patentes de 1493-1496, f°s 174 et clxxvij.

ses predecesseurs et luy avoir eue du passé, de encores dabondant, pour plus grande approbation, l'esnoblir de nouvel, ensemble sa posterité et lignée nez en leal mariaige. Savoir faisons que nous, considerant les bonnes meurs, vie et honneste conversation estans en la personne dudit suppliant, et que touziours des le temps de sa jeunesse c'est emploié en euvres et faitz vertueulx, aussi qu'il a des biens pour mener et entretenir bon et suffisant estat en la maniere que ont accoustumé faire les autres nobles de noz pais, aussi qu'il nous a fait par cy devant et journellement s'efforce faire plusieurs bons et aggreables services. Pour ces causes et autres raisonnables à ce nous mouvans, luy avons concedé, octroyé et accordé, et par ces presentes concedons, octroyons et accordons de porter lesdites armes, joir et user des privileges, preheminences et prerogatives que usent et joissent et ont accoustumé joir et user touz autres nobles. Et dabondant entant que mestier seroit, l'esnoblissons ensemble ses enffans nez et à naistre en leal mariaige, leurs posteritez et lignées à touziours, leur donnant puissance et auctorité de prendre ordre de chevallerie, avoir, tenir et posseder touz fiedz nobles de citez, villes, chasteaulx et forteresses, seigneuries quelxconques comme font autres nobles. Sy donnons en mandement, etc..........
Donné à Nancy le xv[e] jour d'octobre iiij[xx] et quinze....

RECHERCHES

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

JACQUES CALLOT,

PAR M. E. MEAUME.

PREMIÈRE PARTIE.

BIOGRAPHIE.

I.

FAMILLE DE CALLOT; — SA NAISSANCE; — SA PREMIÈRE ÉDUCATION; — DOUBLE FUITE EN ITALIE; — RETOUR A LA MAISON PATERNELLE; — DÉPART POUR ROME.

1592 — 1608.

La famille de Callot est originaire de Bourgogne. Dès le commencement du quinzième siècle plusieurs de ses membres étaient pourvus d'emplois importants à la cour des ducs souverains de ce pays.

Félibien, Moréri et Dom Pelletier font remonter

l'exercice de ces charges jusqu'en 1417 ; mais ils n'indiquent pas l'époque précise à laquelle cette famille vint s'établir en Lorraine, non plus que les causes qui l'y attirèrent. On sait seulement que le 30 juillet 1584, Claude Callot, grand-père de l'illustre graveur, fut anobli par Charles III (1). Il était archer des gardes depuis 1562, et allié à une famille noble de Lorraine. Claude de Fricourt, sa femme, était petite-nièce, par sa mère, de la pucelle d'Orléans.

Claude Callot eut sept enfants dont l'ainé, appelé Jean, comme son aïeul, obtint de Charles III, la charge de *poursuyvant* d'armes (2) puis celle de *héraut* qu'il exerça sous Henry II et sous Charles IV. Il assistait en qualité de *roi d'armes* aux obsèques de Charles III, mort en 1608.

Le père de Jean Callot était lié d'amitié avec Jacques Brunehault, médecin de Christine de Danemarck mère de Charles III. La duchesse douairière avait obtenu de son fils des lettres de noblesse pour son médecin, qui épousa Jeanne de Gemetaire. Renée Brunehault, leur fille, devint la femme de Jean Callot.

Huit enfants naquirent de cette union. Jean, l'ainé, dut succéder aux charges de son père. Quatre autres fils embrassèrent l'état ecclésiastique : Georges devint Cordelier, Claude fut Capucin sous le nom de Père Félix, François et Henry se firent Tiercelins et reçurent les noms de Père Pascal et de Père Eugène. Des deux filles; Jeanne prit l'habit de Sœur grise ; la dernière seule se

maria (3). On voit que les cadets de cette famille sont presque tous entrés en religion. On peut donc en conclure avec assez de vraisemblance que Jacques Callot, le second fils, était également destiné à un ordre religieux. Son génie, son caractère ardent et impétueux, une volonté ferme et opiniâtre en décidèrent autrement. Au lieu de s'enfouir obscurément dans les listes d'une communauté, le nom de Callot brille depuis deux siècles et demi parmi les plus illustres et nous rappelle un artiste incomparable.

Cet artiste est une des gloires de l'école nationale. Comme graveur à l'eau forte, il n'a été ni surpassé ni même égalé. Aussi la France du dix-huitième siècle a-t-elle compté, comme un des plus beaux fleurons de sa couronne artistique, le célèbre Lorrain mort plus de cent ans avant qu'on eût détruit la nationalité de sa patrie. Le temps s'est rendu complice de cette usurpation qu'il a en quelque sorte légitimée. De nos jours bien des personnes ignorent encore que la Lorraine ait eu une individualité propre, des lois et des libertés particulières, une constitution distincte, qu'elle était gouvernée par des souverains indépendants ne relevant que de Dieu et de leur épée. Si Callot eut la douleur d'assister à l'asservissement temporaire de son pays, la force ne put toujours prévaloir contre le droit, qui reparut ensuite plus éclatant que le jour lors du traité de Ryswick. C'est cependant avant la réunion du duché à la France que la pléiade des artistes lorrains a brillé

du plus vif éclat. La vérité et la justice exigeraient donc qu'on restituât à la Lorraine les fruits de son travail et de sa pensée, les enfants qui ont fait sa gloire et qui l'ont aimée d'un amour si parfait. Quand un pays a donné le jour à des artistes tels que les Claude Gelée, les Callot, les Spierre, et à tant d'autres, ne pourrait-on pas, en montrant leurs œuvres, dire avec un juste orgueil que l'école lorraine est digne de rivaliser avec l'école française et l'école hollandaise, même avec l'école flamande?

Toutefois, telle est la force de l'habitude consacrée par le temps, qu'on rangera toujours dans l'école française les artistes lorrains du dix-septième et même ceux du seizième siècle. C'est qu'en effet ces artistes sont Français par la langue aussi bien que par la manière, et surtout par l'esprit. Les relations, les alliances des princes de la maison de Lorraine avec ceux des maisons de Valois et de Bourbon ont été tellement intimes ; la Lorraine a donné à la France tant et de si grands hommes en tous genres, que la réunion des deux pays était déjà accomplie par la similitude du génie, du caractère et des mœurs, bien avant qu'elle fût prononcée par les traités.

L'artiste dont nous allons raconter la vie et admirer les ouvrages nous fournira plus d'une fois l'occasion de constater cette vérité.

Jacques Callot naquit à Nancy, en 1594 selon les uns, en 1593 selon les autres ; ni l'une ni l'autre de ces dates n'est exacte, et il faut nécessairement adopter celle de 1592. En effet si l'on se reporte, non pas à l'épitaphe de

fantaisie qu'on lit sur une gravure d'Abraham Bosse, mais à l'inscription réelle placée sur le tombeau du grand homme, par les soins de son frère et de sa veuve, on voit qu'il est mort le 24 mars 1635, à l'âge de *quarante-trois ans*. Il était donc né dans le courant de l'année 1592 (4).

Cette vie si courte fut glorieusement remplie. Pour raconter cette noble existence, il n'est pas nécessaire de recourir aux anecdotes controuvées, aux fantaisies du roman. Il suffit d'être simple et vrai. Cependant il n'est aucun artiste sur lequel la verve des romanciers se soit plus constamment exercée. Les excentricités de sa jeunesse ouvraient une mine féconde à l'imagination de ceux qui s'attachent surtout à l'imprévu et à l'extraordinaire; ils n'ont pas manqué de l'exploiter. Il faut aujourd'hui dégager la biographie de Callot des légendes fabuleuses sous lesquelles on s'est plu à enfouir la vérité. On ne doit s'arrêter qu'aux faits constants, avérés, authentiques. Ils se réduisent à ceux que nous allons retracer.

Bien qu'élevé par ses parents dans des sentiments religieux dont il ne se départit jamais, Jacques Callot avait, dans son enfance, un goût décidé pour la satire. Toutefois, comme il était d'un caractère sérieux et réfléchi, c'était par ses dessins plutôt que par ses paroles que se révélait sa causticité. Habitué de très-bonne heure à manier le crayon, sa verve s'épanchait, sans s'épuiser jamais, dans d'innombrables caricatures où

chaque personnage de sa connaissance était représenté avec son ridicule le plus saillant. Malgré son penchant naturel à la raillerie, le jeune Callot aimait les choses sérieuses. Quoiqu'il n'ait pas poussé très-loin ses études d'humanités, il savait assez bien le latin. Les quelques pages qui nous restent de lui prouvent que, parvenu à l'âge viril, il maniait la prose française aussi bien que les hommes de lettres de son pays. Quant à sa poésie, elle n'était pas plus mauvaise que celle de ses contemporains. Son goût pour le dessin lui laissa bien peu de temps pour la culture des lettres, et l'art fut toujours la principale occupation de sa vie.

Israël Henriet, plus âgé que lui de quelques années, recevait des leçons de dessin de son père, qui dirigeait aussi le talent naissant du jeune Callot. Non content de ces leçons, celui-ci passait la plus grande partie de ses loisirs à suivre les travaux que Claude Henriet, ami de son père et premier peintre de Charles III, exécutait pour la cour. Il allait aussi voir travailler Demange Crocq, graveur et maître des monnaies du duc de Lorraine, qui lui enseignait les premiers principes de son art (*). Il voyait chez tous ces artistes le peintre Bellange récemment arrivé d'Italie, et qui en racontait les merveilles (5). Il n'en fallait pas davantage pour enflammer l'imagination d'un enfant dont les arts étaient la passion dominante.

(*) Mariette, Notes manuscrites sur Callot, f° 13 (Bibliothèque impériale).

Les parents de Callot voyaient avec peine cet enthousiasme naissant. Les études sérieuses en souffraient; aussi les représentations paternelles devenaient de jour en jour plus vives et plus pressantes.

Les choses étaient en cet état, lorsque Claude Henriet mourut. Son fils Israël partit pour Rome, avec l'assentiment de sa mère. Moins heureux que lui, son camarade d'études et d'atelier, plus jeune de quelques années, dut rester à la maison paternelle. Peu de mois après, les lettres d'Israël dépeignaient à sa famille les beautés de la ville éternelle. Dès lors, le désir de rejoindre le compagnon de ses travaux fut, pour Jacques Callot, plus fort que l'autorité paternelle, plus fort que son amour pour sa mère et la pensée du chagrin qu'il allait lui causer. Sans se mettre en peine des dangers, des difficultés presqu'insurmontables que présentait à un enfant de douze ans le voyage de Rome, il quitta la maison de son père.

C'était au printemps de l'année 1604; le jeune fugitif partit à pied, presque sans argent, sans recommandation, se fiant à sa bonne mine et à sa fortune. Son début ne fut pas heureux; il ne sut bientôt plus comment continuer sa route, et fut obligé de se joindre à une troupe de Bohémiens qui se rendaient à Florence.

Le noble enfant était trop jeune et trop bien élevé pour se corrompre au contact d'une si fâcheuse compagnie; son innocence le sauva. D'ailleurs son séjour parmi ces bandits fut tout au plus de six ou huit semaines,

et son esprit ne conserva de cette rencontre qu'une vive impression des mœurs, des habitudes des Bohémiens. Il les retraça plusieurs années après dans quatre pièces charmantes qui nous font voir quelle était la vie de ses compagnons.

Ce récit, tracé par la pointe vive et spirituelle de Callot parvenu à toute la maturité de son talent, nous met au courant des particularités du voyage. La troupe est nombreuse, elle se compose, tant en hommes, femmes et enfants, d'une trentaine d'individus. Huit chevaux assez semblables à celui de l'Apocalypse et non bridés, un ânon et une charrette délabrée servent tour à tour au transport de ces *pauvres gueux pleins de bonadventures* (*). Les hommes sont armés jusqu'aux dents. Les femmes enfourchent les chevaux, portant les plus jeunes enfants par devant et par derrière. Les bambins capables de supporter les fatigues de la route marchent chargés de divers ustensiles. Toute cette bande, depuis longtemps façonnée au vice, exhale une odeur de mauvais lieu. On voit que, si elle cherche fortune, elle la rencontre rarement. *Elle ne porte*, comme dit l'artiste, *rien que des choses futures.*

Deux épisodes font deviner quelle était l'industrie de ces *braves messagers.*

(*) Les mots soulignés sont extraits des légendes pleines de malice placées par Callot lui-même dans le haut de ses planches.

La troupe arrive dans un village. Les habitants s'empressent autour des Bohémiens pour se faire conter la bonne aventure. Pendant que chacun *prend plaisir à leurs paroles,* le reste de la bande fait main-basse sur les bestiaux. L'étable, le poulailler, les greniers, tout est mis au pillage. On se bat d'un côté, on vole de l'autre. Porcs, moutons, volailles, lapins, sont tués ou emportés vivants. Rien, pas même le pauvre chat domestique, n'échappe à la rapacité des bandits, qui se retirent gorgés de butin.

Une autre estampe représente la halte après le pillage. Les animaux sont dépouillés ; le feu pétille devant les broches. Pendant ces apprêts, abandonnés principalement aux femmes et aux enfants, une partie de cartes et de dés s'engage au pied d'un arbre, tandis qu'à quelques pas de là, une malheureuse mère se débat dans les douleurs de l'enfantement.

Tels sont ces tableaux, aux sujets si diversifiés que la plume est impuissante à en indiquer même une faible partie. Les scènes qu'ils représentent se compliquent tellement, elles sont tracées avec une telle verve, une telle finesse d'observation qu'elles échappent à l'analyse et ne laissent place qu'à un sourire d'admiration. On ne les quitte jamais sans regret, et chaque fois qu'on y revient, on y découvre toujours quelque détail, quelque charme nouveau (6).

Au milieu d'une vie si désordonnée, Jacques dut plus d'une fois penser à sa mère. Quel contraste entre ces

courses aventureuses et la sainte tranquillité du foyer paternel ! Il fallait que l'amour de l'art fut bien vif pour qu'il l'emportât ainsi, chez un enfant aussi jeune, sur le dégoût que des saltimbanques et des voleurs émérites devaient lui inspirer. Aussi, dès qu'il fut arrivé à Florence, il s'empressa de les quitter. Sa gentillesse le fit bien accueillir par un officier du grand duc qui, au récit de son escapade, prit intérêt à lui et le fit entrer dans l'atelier de Remigio Canta-Gallina, peintre, ingénieur et graveur, qui lui donna des leçons de dessin, et le fit aussi graver au burin. Pour détruire le goût déjà très-prononcé que Jacques avait pour le grotesque, Gallina lui fit copier les bons ouvrages des grands maitres. Il le fit aussi beaucoup travailler d'après ses propres dessins, et c'est à ce fait qu'on doit attribuer les ressemblances qu'on remarque entre quelques ouvrages des premiers temps de Callot et ceux de Canta-Gallina. Il y a même quelques pièces assez médiocres qu'on attribue généralement à Callot et qui pourraient bien être de Canta-Gallina. On prétend aussi que, plus tard, l'artiste Florentin ne dédaigna pas de travailler d'après les dessins du jeune Lorrain, devenu l'un des maitres de l'art (7).

Ces leçons auraient pu suffire, pendant plusieurs années encore, à l'éducation artistique du jeune fugitif. Les chefs-d'œuvre rassemblés par les Médicis et les conseils de Canta-Gallina devaient sans doute le retenir à Florence ; mais, après quelques mois d'études, l'inconstance si naturelle à cet âge, le désir de revoir son

camarade Israël Henriet et surtout de contempler les merveilles de la reine des arts, le décidérent à partir pour Rome.

A peine arrivé dans cette ville, il fut reconnu par des marchands de Nancy qui, malgré ses larmes et sa résistance, le ramenèrent à ses parents.

Rendu à la sévérité de ses études, soumis à une surveillance rigoureuse, l'enfant, qui avait déjà respiré l'air de la liberté, rompit de nouveau sa chaîne. Ayant cette fois ramassé quelqu'argent, il se dirigea sur Lyon, traversa le Mont-Cenis, et marchait vers Florence et Rome, lorsqu'il fut rencontré dans les rues de Turin par Jean, son frére aîné, qui le reconduisit une seconde fois à la maison paternelle.

Loin de décourager le jeune artiste, les obstacles ne faisaient qu'irriter son désir de suivre la carrière qu'il s'était tracée. Non content de continuer à apprendre le dessin, il voulut essayer de mettre en pratique les quelques leçons de gravure qu'il avait reçues de Demange Crocq, à Nancy, et de Canta-Gallina, à Florence. Aprés s'être procuré une planche de moyenne dimension, il exécuta, au burin, dans un goût et dans une manière qu'on ne peut guère qualifier, une copie d'un portrait de Charles III. La gravure décèle une main encore inexpérimentée, mais qui cependant n'en est pas à son coup d'essai, et l'on y reconnaît une disposition toute particulière à entailler le cuivre. Sur cette piéce que l'enfant a fièrement signée de son nom, à la manière des maîtres,

on lit : *I. Callot fecit et excudit*, et, en haut de la bordure, après les noms du prince, la date de 1607. Cette date n'avait jamais été signalée par les historiens. Elle prouve, contre leur assertion unanime, que Callot a gravé à Nancy avant de travailler à Rome sous Philippe Thomassin (8). On ne connait pas d'autres pièces avec cette date, ou avec celle de l'année 1608. Il est cependant avéré que cet essai ne fut pas le seul. Sans parler de l'arbre généalogique de la maison de Porcelet, qui fut probablement gravé en Lorraine quelque temps après le portrait de Charles III (9), il est certain que, dès ce moment, les parents de Callot prirent le parti de lui laisser suivre son inclination pour la gravure. Son père lui-même utilisa, selon toute probabilité, le talent naissant de son fils en lui faisant graver, soit avant, soit après le portrait de Charles III, un Recueil de blasons dont l'existence est aujourd'hui bien constatée (10).

Toutefois rien ne garantissait le héraut d'armes de Lorraine contre une troisième fuite de son fils. Respectueux, mais obstiné, Jacques, qui venait d'atteindre sa seizième année, voulait aller étudier à Rome, et ne s'en cachait pas. En voyant cette persistance de volonté, et désespérant de la vaincre, ses parents pensèrent avec raison qu'il valait mieux y céder que l'irriter par de nouveaux obstacles. Ils consentirent au voyage de leur fils, et lui promirent de saisir la première occasion favorable pour le faire conduire sûrement à Rome.

Cette occasion ne tarda pas à se présenter. Charles III

venait de mourir; Henry II, son fils et son successeur, envoyait un ambassadeur au Pape pour lui notifier son avénement à la couronne ducale. Cet ambassadeur était le comte Tornielle de Gerbéviller. Sur la demande de Jean Callot, il admit son fils parmi les hommes de sa suite (*). On se mit en route le 1er décembre 1608, et l'ambassade dut arriver à Rome au commencement de 1609.

Jusqu'ici, nous avons suivi l'enfant, le héros d'aventures dans ses courses vagabondes; nous allons maintenant admirer l'artiste. Les détails dans lesquels nous sommes entrés ne sont cependant pas sans intérêt, parce qu'ils nous donnent l'explication des allures vives, fringantes, hardies, souvent moqueuses, rarement de mauvaise compagnie qu'on remarque dans les pièces gravées par Callot. L'impression produite par la société des Bohémiens ne se révèle pas seulement dans les quatre pièces dont nous avons parlé, mais aussi, et à chaque pas, dans les Caprices, les Fantaisies, les Foires, les Jeux, les Siéges. Sous la souquenille du mendiant ou sous la cape du soldat on aperçoit quelque chose du Bohême. L'empreinte avait été si vive qu'elle ne s'est jamais effacée de l'esprit de notre artiste; aussi, en découvre-t-on des traces dans une multitude de ses compositions.

(*) En reconnaissance du service qui lui avait été rendu, Callot grava plus tard une jolie pièce allégorique en l'honneur des Comtes de Tornielle et de Brionne. Elle est connue sous le nom du Grand-Rocher. — Voy. Catalogue de l'œuvre.

Toutefois, il faudrait se garder de croire qu'il y ait dans ces souvenirs autre chose qu'un éclair artistique. Comme homme, Callot n'a rien emprunté aux habitudes des Bohémiens. Sans jamais rien perdre de sa verve bouffonne, il est toujours resté l'homme de bonnes mœurs et de bonne compagnie. Son corps n'a pas été plus souillé que son âme. Il le disait naïvement à ses amis qui l'ont raconté à Félibien. Cet auteur fait à ce sujet les réflexions suivantes : « On ne peut assez admirer la conduite de la Providence, qui le préserva toujours de toutes sortes de dangers. Aussi ses parents regardaient comme un grand bonheur et une singulière protection de Dieu qu'il eût fait ces voyages sans aucun accident. Lui-même disait qu'au milieu des mauvaises compagnies où il se trouvait, il élevait son cœur vers Dieu et lui demandait la grâce de ne pas tomber dans les débauches dont il avait sous les yeux le dégoûtant spectacle ; il ajoutait que, dans ses prières, il demandait toujours à Dieu de vouloir bien le conduire, lui faire la grâce d'être homme de bien, le suppliant que, quelque profession qu'il embrassât, il y excellât au-dessus des autres, et qu'il pût vivre jusqu'à quarante-trois ans. »

Il semble qu'en exauçant les vœux dictés par un si noble orgueil, Dieu ait voulu qu'ils fussent trop strictement accomplis. Callot en effet, préférant à toutes choses, et à la vie même, une haute réputation s'il pouvait l'acquérir, est devenu le premier graveur de son temps. Il est mort, usé par l'excès du travail, à quarante-trois

ans, comme il l'avait pressenti, alors que ses nouvelles productions ne pouvaient plus rien ajouter à sa gloire (*).

II.

SÉJOUR A ROME. — PREMIERS TRAVAUX SOUS LA DIRECTION DE PHILIPPE THOMASSIN.

1609 — 1611.

A partir de l'année 1609, la vie de Callot est entièrement consacrée au culte des arts. Arrivé à Rome sous la protection de l'ambassadeur lorrain ; muni de quelqu'argent, réuni désormais à son camarade Israël Henriet, sa première pensée fut d'apprendre à peindre. Mais il lui fallait auparavant se perfectionner dans le dessin, et pour y parvenir, il se mit à copier les grands modèles qu'il avait sous les yeux. Henriet, plus âgé et plus avancé, lui donna quelques conseils et le fit probablement travailler avec lui.

Bien que les contemporains soient muets sur ce point, il est très-vraisemblable que Callot dut commencer à recevoir ses premières leçons chez Tempesta. C'était dans l'atelier de ce maître qu'étudiaient alors deux de ses compatriotes, Israël Henriet et Claude Deruet. Tem-

(*) Voyez l'épitaphe du tombeau élevé par la famille de Callot à sa mémoire dans le cloître des Cordeliers ; elle est rapportée ci-après, à la suite de la biographie, note 35.

pesta était peintre et graveur très-fécond ; il employait plus souvent la pointe que le burin. Callot ne savait pas assez de dessin pour graver encore à l'eau forte ; c'est probablement pour ce motif qu'il quitta l'atelier de Tempesta, sans cesser toutefois ses relations avec cet artiste. Nous verrons en effet les noms de Callot et de Tempesta associés dans une publication qui eut lieu à Florence, en 1612. Mais, vers la fin de 1609 ou au commencement de 1610, le jeune Lorrain était sans argent, il lui fallait tout à la fois continuer ses études et trouver des travaux dont il put tirer quelque profit ; l'occasion ne se fit pas longtemps attendre.

Il y avait alors à Rome un graveur français, originaire de Troyes en Champagne, nommé Philippe Thomassin. Venu en Italie sans aucunes ressources, il avait commencé par ciseler des boucles et des ornements de ceinturons dont on faisait un grand usage dans la seconde moitié du seizième siècle. Plus tard, la mode ayant changé, et son premier métier ne lui rapportant plus rien, il se perfectionna dans le maniement du burin, et reproduisit par la gravure plusieurs sujets religieux dont il eut un grand débit. Il devint même un artiste remarquable, et l'on a de lui plusieurs grandes pièces, justement estimées, parmi lesquelles on cite celles qu'il a gravées d'après Claude Deruet. En même temps qu'il se livrait à ces travaux sérieux qui lui ont donné une place fort honorable parmi les artistes, Philippe Thomassin publiait une multitude d'ouvrages de pacotille, pour lesquels il employait

des jeunes gens qu'il payait à la journée. Ce fut chez ce maître, déjà âgé, que Callot se mit en apprentissage. On lui donna d'abord à copier des gravures des Sadelers, dont les productions étaient alors fort estimées. Callot chercha à imiter le brillant de leur burin ; aussi remarque-t-on, dans les ouvrages qu'il fit à cette époque, quelque chose du faire de ces artistes. Plus tard il choisit dans ses dessins des copies du Bassan et d'autres peintres, qu'il grava également pour le compte de Philippe Thomassin.

Ces premières productions ne sont pas toutes parvenues jusqu'à nous avec le nom de leur auteur. Plusieurs sont restées confondues dans la multitude des images sans nom que Thomassin livrait incessamment au commerce. Il est probable d'ailleurs qu'elles n'étaient pas meilleures que celles de ses camarades d'atelier.

Cependant Callot acquit, en moins de trois années qu'il passa dans l'atelier de Thomassin, une pratique assez grande dans le maniement du burin, pour se hasarder à signer de son nom quelques pièces d'une suite des douze mois de l'année, qu'il avait gravées d'après Jean et Adrien Collaert, sur les dessins de Josse de Monper. La suite entière lui a été plus tard attribuée ; mais il y a toute apparence que parmi les pièces qui ne portent pas son nom, plusieurs appartiennent à ses camarades d'atelier. Mariette lui-même est dans le doute à cet égard : « Il pourrait bien se faire, dit-il, qu'il y en eût parmi ces pièces quelques-unes qui ne fussent pas

de lui, il est cependant assez difficile de l'affirmer sur des ouvrages qui se ressentent autant des marques de l'apprentissage et où il n'y a encore aucune manière formée (*). »

Un peu plus tard, Callot donna une suite de trente pièces représentant les tableaux qui sont au-dessus des autels de saint Pierre, de saint Paul et de saint Jean de Latran. C'est le premier ouvrage qu'il ait gravé sur ses propres dessins. Toutefois, ces dessins ne sont que des copies fort médiocres. Malgré les nombreuses incorrections qui déparent cet ouvrage et l'infériorité de son exécution, eu égard à ce qu'il a fait depuis, on remarque dans la gravure de cette suite une grande facilité unie à une certaine sûreté de main.

On peut rapporter à la même époque la gravure d'un Christ au tombeau, d'après Ventura Salembeni, et les mesureurs de grains. Citons encore, comme étant peut-être du même temps, une pièce représentant la sainte Vierge, la Madeleine et saint Jean près de Jésus en croix, les quatre saisons, etc. Toutes ces pièces sont très-incorrectes. Elles dénotent cependant un artiste qui n'en est plus déjà à ses premiers essais.

Ces ouvrages ne sont que des copies. Pendant tout le temps de son séjour à Rome, Callot n'était pas assez sûr de lui-même pour travailler d'après ses propres compositions. Il est même douteux qu'il sût alors dessiner d'a-

(*) Manuscrits de la bibliothèque impériale, f° 28.

près nature ; c'est ce qui explique la faiblesse relative de ces premières productions, dont tout le mérite consiste dans une assez grande facilité à manier l'outil.

Cette facilité, justement appréciée par Thomassin, avait fait admettre le jeune artiste dans son intimité ; il avait alors dix-huit ou dix-neuf ans. Très-supérieur à son maître par l'éducation, par la vivacité de son esprit, Callot avait dans toute sa personne un je ne sais quoi qui attirait vers lui et le faisait aimer; ses qualités morales relevaient ses avantages physiques. La femme de son maître était jeune encore et italienne ; celui-ci, vieux et jaloux, trouva les assiduités de son élève trop compromettantes, il lui donna son congé (11).

Pendant qu'il travaillait chez Thomassin, Callot avait entendu parler de Jules Parigi, dont la réputation était alors européenne. Peintre, ingénieur et graveur, cet artiste ne se distinguait pas seulement par ses ouvrages, mais aussi, et surtout, par l'excellence de ses leçons. Le jeune Lorrain voulut en profiter. Désireux comme il l'était d'atteindre à la perfection de son art, il sentait qu'il n'avait appris jusqu'alors que la partie mécanique de la gravure. Libre désormais de tout engagement à Rome, que d'ailleurs son ami Henriet allait bientôt quitter, il partit pour Florence.

Avant de le suivre dans cette dernière ville, on doit constater que ce départ eut lieu vers la fin de l'année 1611. En effet, on connaît des pièces publiées par Callot à Florence au commencement de 1612, et qui ont dû

nécessairement être gravées dans la même ville, plusieurs mois auparavant. A partir de cette époque, il ne travailla plus à Rome.

Ainsi tombe, par le seul rapprochement des dates, les prétendues liaisons de Callot avec Claude Gelée et le Poussin. Il serait sans doute à désirer que ces trois beaux génies eussent pu se connaître et se prêter mutuellement le secours de leurs talents. On aimerait à se persuader, comme on l'a tant dit et répété, que Callot faisait à Rome les personnages des tableaux de Claude Gelée. Malheureusement ce dernier n'avait que douze ou treize ans, lorsque Callot quitta Rome pour n'y plus revenir, et il faut nécessairement renoncer à l'idée, plus séduisante que réelle, que ces deux artistes si éminents aient pu travailler sur la même toile. A l'époque où Callot quitta Rome, la tradition indique que Claude Gelée était apprenti pâtissier à Toul. Plus de vingt ans s'écoulèrent encore avant que le grand homme, alors méconnu, tînt d'une main si ferme et si vigoureuse le pinceau qui a porté si haut le nom de Claude le Lorrain. Il ne pouvait donc pas être en France pour y exécuter les deux petites batailles dont on veut que Callot ait peint les personnages et qui représentent des événements accomplis à la fin de 1628 et en 1629 (12). D'ailleurs, à cette époque, Claude Gelée n'avait pas encore une grande réputation, et il est probable que les deux tableaux du Louvre dont il s'agit ont été exécutés en Italie, beaucoup plus tard et peut-être après la mort de Callot.

En tout cas, il est certain que, depuis 1628 jusqu'à leur mort, Callot et Claude n'ont pas pu se rencontrer et par conséquent travailler ensemble. On a voulu attribuer les personnages de ces tableaux à Callot, parce qu'on y retrouve quelque ressemblance avec les soldats du grand siége de la Rochelle et ceux du combat de Veillane. Cela ne prouve rien autre chose, sinon que l'auteur de ces personnages (Philippe Lauri, Jacques Courtois ou tout autre) s'est inspiré des gravures de Callot, qui ont été certainement exécutées avant les tableaux.

III.

SÉJOUR A FLORENCE. — TRAVAUX SOUS PARIGI. — CALLOT ARRIVE A L'APOGÉE DE SON TALENT ET OBTIENT LA FAVEUR DU GRAND DUC. — RETOUR EN LORRAINE.

1612—1622.

A l'époque où Callot vint se fixer à Florence, la Toscane était gouvernée par Cosme II de Médicis, prince passionné pour les arts. Il encourageait aussi les hommes de lettres et les savants, qu'il attirait dans sa capitale. Il cherchait à découvrir les talents nouveaux, et, pour qu'aucun mérite ne pût lui échapper, il se faisait remettre chaque jour la liste des étrangers. En entrant dans la ville, Callot avait dû décliner son nom et indi-

quer sa profession. Conduit devant le Grand Duc, il put lui montrer quelques-unes de ses productions. Les épreuves des dernières planches gravées à Rome par le jeune artiste plurent au souverain, qui l'attacha immédiatement à sa personne. Il lui donna une pension et ce qu'on appelait alors *la parte* avec un logement dans la galerie des artistes.

Ce bon accueil était déjà une recommandation. Aussi le jeune graveur, aprés avoir renoué connaissance avec Canta-Gallina, son ancien maître, fut-il admis dans l'atelier de Jules Parigi, où il se trouva en rapport avec les artistes les plus éminents et les jeunes gens appartenant aux meilleures familles de l'Italie. Il se lia particulièrement avec Bernardino Pocetti (Bernard Pochet), qui lui fournit le dessin d'une très-grande pièce représentant l'enfer du Dante. La gravure de ce morceau était un travail énorme. Callot l'avait terminé au printemps de 1612, et, le 20 mai de la même année, Pocetti en soumettait au grand duc les premières épreuves.

Pendant qu'il se livrait à ce travail, on préparait à Florence la publication d'une pompe funèbre de la reine d'Espagne. La femme de Philippe III, Marie-Marguerite d'Autriche, était morte en Espagne le 3 octobre 1611. Cosme II, son beau-frère, lui fit rendre à Florence des honneurs funèbres dont il voulut que la gravure conservât la description, tout en retraçant les principales actions de la courte vie de la princesse. L'exécution lente du burin ne convenait pas à cet ouvrage de circon-

stance. On eut recours à Tempesta, qui fit d'abord les dessins des vingt-neuf planches représentant cette cérémonie ; mais comme il ne put les graver toutes, on divisa le travail entre plusieurs graveurs, et l'on confia l'exécution de quinze morceaux à Callot qui s'était probablement déjà essayé à donner l'eau forte, quoiqu'il y fût alors assez peu habile (13). Il y réussit cependant à ce point que ses planches soutinrent la comparaison avec celles dues à Tempesta, Mei-Tiengi et Raphaël Schiaminosi, qui figurent dans le même recueil. Ces quinze pièces sont incontestablement les premières que Callot ait gravées *à l'eau forte,* et elles sont très-vraisemblablement de la fin de 1611, puisque l'examen du texte par les autorités ecclésiastiques et la permission d'imprimer sont des 8 et 9 février 1612 (*). Il est vrai que notre artiste abandonna bientôt ces premiers essais de gravure à l'eau forte pour reprendre le burin pendant les années 1612 et 1613; mais il n'en est pas moins certain que l'existence des quinze pièces de la Pompe funèbre de la Reine d'Espagne détruit l'assertion de Félibien et de Gersaint, d'après lesquels Callot aurait débuté à graver à l'eau forte par la pièce représentant le miracle

(*) Le titre est daté de 1612 ; mais les trois actes d'approbation sont des 8 et 9 février 1611 ; celui de l'inquisition est du 9 février 1612. La reine étant morte le 3 octobre 1611, il faut nécessairement lire partout février 1612, d'après le Calendrier grégorien, dont l'usage n'était pas encore général.

de saint Mansuy, sur laquelle certains auteurs ont cru pouvoir lire la date de 1613, et qui ne fut certainement gravée qu'en 1616 (44).

On doit aussi rapporter à la même époque l'exécution au burin des planches qui décorent le livre intitulé : *Scelta d'alcuni Miracoli,* etc. Bien que l'ouvrage à la décoration duquel ces planches devaient servir n'ait été publié qu'en 1619, la faiblesse de leur exécution, comparativement à ce que Callot produisait à cette époque, fait nécessairement supposer qu'elles ont été gravées plusieurs années auparavant. Le titre seul, bien supérieur au reste de la suite, nous paraît avoir été gravé à la date qu'il indique.

A partir de l'année 1613, nous avons à constater des progrès de plus en plus sensibles. C'est à cette époque que parurent successivement : la Sainte famille, d'après Andrea del Sarto, l'*Ecce homo,* d'après Stradan, et la Sainte famille, gravée sur un dessin de Farinati, d'après le Titien.

Toutes ces pièces, bien que révélant des progrès marqués dans le dessin et le maniement de l'outil, ne sont que des copies. Callot n'avait jamais rien produit de lui-même, et son savant maître lui faisait toucher au doigt les défauts qui déparaient souvent ses dessins. Il lui fit sentir que, s'il voulait obtenir le prix de son art, il fallait surtout perfectionner son dessin, quitter le travail matériel de la gravure au burin et étudier les grands maîtres. Callot suivit ses conseils, et, abandonnant l'outil,

il se mit résolument à apprendre l'architecture, ainsi que la perspective linéaire et aérienne. Il exécuta surtout une innombrable quantité de dessins d'après nature, tant au crayon qu'à la plume. Suivant avec un intérêt tout particulier les progrès de son élève, dans lequel il apercevait un grand homme, Parigi lui recommanda de redoubler d'efforts et de s'attacher toujours à la nature. Il l'avertit surtout de cultiver la faculté précieuse, incomparable, qu'il avait de dessiner en petit les sujets les plus variés, les plus compliqués, et qu'il tirait à volonté de son imagination. Il arrivait bien parfois qu'au lieu d'imiter la nature, le malin jeune homme la faisait grimacer en la défigurant. Son goût pour le grotesque était revenu plus passionné que jamais. Parigi l'en blâmait parfois, sans cependant l'en détourner tout à fait; le maître ne pouvait s'empêcher de sourire en voyant la verve comique qui étincelait dans les dessins de l'élève, et sa sévérité était désarmée.

Deux années s'écoulèrent ainsi pendant lesquelles Callot prit bien rarement le burin ou la pointe. Une occasion se présenta cependant en 1615. Le Grand Duc donnait cette année une fête magnifique au prince d'Urbin. Parigi, qui en avait été l'ordonnateur, voulut que son élève en retraçât le souvenir. Celui-ci s'en acquitta en gravant à l'eau forte une série de planches dont trois surtout (les plus grandes) sont infiniment supérieures aux autres. Nous croyons, quoi qu'on en ait dit, que Parigi n'a point fourni à Callot le dessin de ces différentes

pièces et que, tout au plus, ce dernier a pu se servir en partie des épures exécutées dans de fortes dimensions pour la construction des machines et l'ordonnance générale de la fête. C'est à cela que Callot fait évidemment allusion lorsqu'il écrit sur plusieurs de ces pièces : *Parigii (sic) invenit; Callot delineavit et fecit.* Seulement il est difficile d'expliquer comment la main qui a gravé les pièces intitulées *Carro del sole* et *Carro del amore*, a pu produire en même temps plusieurs autres pièces de la même suite qui sont bien supérieures aux premières. Il nous semble qu'il a dû s'écouler au moins quelques mois, si ce n'est une année, entre l'exécution des premières et des dernières planches. D'ailleurs la publication des gravures ne fut pas contemporaine de l'événement qu'elles retracent. Baldinucci indique que les fêtes données au duc d'Urbin eurent lieu en 1615, et cette date se lit également sur une des pièces qui en conservent le souvenir. Deux des planches les plus médiocres annoncent qu'elles ont été gravées en 1616; mais on peut reculer d'une année l'exécution des trois plus grandes qui ne portent pas de date et qui sont bien supérieures.

C'est aussi à l'année 1616 que Baldinucci fait remonter la gravure des trois pièces dites les Intermèdes de Florence, qui ne sont pas sans mérite et qui appartiennent peut-être à l'année 1617.

Quoi qu'il en soit, il est constant que l'année 1616 vit s'accomplir la fin des études de notre artiste, et qu'à partir de cette époque, il vola de ses propres ailes, gra-

vant continuellement d'après ses dessins, et acquérant de jour en jour une nouvelle dextérité dans le maniement de la pointe et dans l'emploi des acides.

En 1617, Callot soumit à son maître une série de gravures qui excitèrent tellement son admiration, qu'il engagea leur auteur à les dédier au frère du Grand Duc, Don Laurent de Médicis. Modeste autant qu'habile, Callot se borne à intituler *Caprici di varie figure* la charmante suite qu'il vient de produire, et où se révèle le premier filon de cette mine d'une richesse si prodigieuse. En l'offrant au prince, il se souvient des avis de Parigi ; il fait bon marché de ses productions précédentes. Les considérant, pour ainsi dire, comme non avenues, il dit que « ses Caprices sont les prémices de ses travaux, les premières fleurs qu'il ait cueillies dans le champ de son stérile esprit. » Callot était connaisseur, et la postérité a ratifié son jugement. Plusieurs pièces de ces Caprices ont un intérêt particulier pour les habitants de Florence, en ce qu'elles retracent des fêtes, des cérémonies, des coutumes dont il ne reste plus aujourd'hui que le souvenir.

Les Caprices sont sans date ; mais Baldinucci, qui les place entre les fêtes de la Guerre d'amour, publiées en 1616, et les Combats des galères, qui portent la date de 1617, semble indiquer que les Caprices auraient été gravés en 1616. Nous ne saurions partager cet avis. S'il a dû s'écouler une année entre la publication des différentes pièces de la Guerre d'amour, il est difficile de

croire que le même temps a dû se passer entre la gravure des dernières pièces de cette suite et la publication des Caprices. Tout au plus pourrait-on dire que ce qu'il y a de mieux dans la Guerre d'amour est d'une époque contemporaine des Caprices.

Quelle que soit la date précise à laquelle les Caprices ont été publiés, il est certain qu'à partir de cette époque Callot cessa de s'inspirer des productions d'autrui et qu'il continua de travailler désormais d'aprés ses propres inspirations. Sans parler du Combat des quatre galères gravé en 1617, des Péchés capitaux, de quelques titres de livres gravés d'une pointe infiniment spirituelle ; en passant sous silence la charmante pièce qui représente une fête donnée sur l'Arno le 25 juillet 1619, *Bataglia del re tessi et del re tinta* (les tisserands et les teinturiers) et dont la gravure est en forme d'éventail ; en négligeant même la belle suite de la tragédie de Soliman, qui est de la même année, la ravissante pièce qui retrace le massacre des innocents, etc., etc., nous arrivons à l'un des ouvrages les plus surprenants que la gravure ait jamais produits. Nous voulons parler de la grande foire de l'*Impruneta,* dite la Foire de Florence.

Ce travail prodigieux, qui porte la date de 1620, mit le comble à la réputation de l'artiste. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou de l'ordonnance des différentes scènes qui se pressent sans se confondre et sans se nuire, ou de la pureté du dessin, ou enfin de la légèreté, de la vivacité, de l'esprit avec lequel la pointe a parcouru et

mordu le cuivre. Ceux qui ont reproché à Callot un peu de raideur n'ont qu'à examiner une des premières épreuves de cette planche, et ils seront forcés d'avouer que son auteur est aussi moelleux que spirituel et original. A partir de ce moment, l'instrument obéit toujours à sa main puissante. Il crée ce qu'il veut et comme il le veut. Pour donner une idée de cette extrême facilité de conception et d'exécution, Baldinucci rapporte une anecdote qui se rattache à la gravure de cette pièce incomparable et qu'il déclare tenir d'un témoin occulaire, le docteur Jacinto-Andrea Cicognini. Callot avait donné l'eau forte à sa planche et enlevé le vernis, lorsqu'il aperçut des vides qui produisaient un effet désagréable. Reprenant aussitôt son instrument, il se met à graver plusieurs personnages nouveaux, des arbres, des fabriques dans les espaces libres, sans avoir sous les yeux aucun dessin qui pût guider sa main. Baldinucci ajoute que ce tour de force se reproduisit fréquemment. C'est ce qui explique comment on aperçoit, dans quelques ouvrages du maître lorrain, des travaux au burin pur ou à la pointe sèche. Ainsi se trouve justifié à la lettre ce qu'on a dit de Jacques Callot, qu'il « possédait le prodigieux talent d'improviser sur le cuivre (*). »

Plus on considère une très-belle épreuve de ce chef-d'œuvre, plus il devient difficile de s'en arracher. L'ins-

(*) M. de Dumast, Mémoires de l'Académie de Nancy, 1850, p. CVII.

piration du maître était alors tellement puissante qu'elle lui a fait atteindre les dernières limites de l'art. C'est à peine si l'on trouverait dans l'œuvre entier de Callot, un seul morceau digne de lutter avec la grande Foire de Florence. Il a pu faire autrement, peut-être aussi bien dans un genre différent, mais jamais mieux. Telle était aussi l'avis de Mariette, que nous aimons toujours à citer comme l'oracle du goût en cette matière : « Rien n'égale la merveilleuse pièce qu'il grava à Florence et qui représente la foire qui se tient tous les ans à la Madonne de l'*Impruneta*. C'est un tableau accompli de tout ce qui se peut imaginer pour exprimer un grand concours de peuple occupé à une infinité d'actions différentes. Callot l'a exécuté le plus heureusement du monde, et rien n'est plus capable de faire connaître l'étendue de son génie. Que de variété dans les pensées ! Que de noblesse dans certaines expressions, que de simplicité et de naïveté dans les autres ! Chaque groupe, chaque figure contribue à former un ensemble, où chaque objet se trouve si bien à sa place, qu'on n'y aperçoit aucune confusion. » (Notes manuscrites *folio* 12.)

Dans toutes les compositions qui datent de cette époque, Callot se montre toujours étincelant de feu, de fougue, de génie. Toutefois, la plupart de ses ouvrages se distinguent par une grande sobriété de travaux. On voit qu'il rejette avec soin de ses compositions tout ce qui n'est pas indispensable à l'effet qu'il veut produire. Il emploie toujours le procédé le plus simple pour ex-

primer ce qu'il sent. Quant à la manœuvre de l'outil, il a rarement recours au burin pour fortifier ses travaux à la pointe, et il ne se sert de cet instrument que dans les morceaux où il est indispensable pour nourrir suffisamment les ombres.

Sa fécondité inépuisable s'exerçait sur une multitude de sujets variés comme sa pensée, et aussi rapidement exécutés que conçus. Le même jour voyait souvent commencer et terminer une planche.

Ses délassements étaient encore consacrés à l'étude de l'art. Quand il ne gravait pas, il dessinait et il traduisait sa pensée par une multitude de dessins dont la réputation de l'auteur a assuré la conservation (15).

Non content d'avoir surpassé les artistes de son temps, Callot eut encore la gloire d'indiquer aux praticiens un procédé inusité jusqu'alors. Au vernis mou, dont on faisait exclusivement usage avant lui pour la gravure à l'eau forte, il substitua le vernis dur des luthiers. Cette découverte dut avoir lieu vers 1616 ou 1617, et, depuis cette époque, Callot se servit constamment du vernis dur. C'est à l'emploi de cette substance qu'il dut de pouvoir exécuter ces merveilleux infiniment petits, ces figures lilliputiennes qui peuplent ses estampes. Outre qu'il trouvait ainsi le moyen de donner plus de légèreté et de finesse à ses travaux, il avait encore le grand avantage de pouvoir les diversifier en quittant une planche pour en prendre une nouvelle. Il se délassait ainsi d'un labeur en passant à un autre, et reprenait plus tard le travail

momentanément abandonné. Cette découverte lui facilita d'ailleurs l'exécution de ces immenses planches dont la gravure eût été presqu'impossible, avec le vernis mou. Aussi, lorsqu'il revint en Lorraine, eut-il soin d'emporter une provision du vernis dur dont les luthiers de Florence et de Venise possédaient seuls le secret (16).

Toutefois, l'innovation introduite par Callot n'a réellement profité qu'à lui-même et à Stefano della Bella, son heureux imitateur. Il fallait en effet toute la dextérité de ces artistes pour assouplir leur main au point de pouvoir dessiner sur un corps dur et résistant, avec la même facilité qu'on trace des lignes sur un corps mou. Les graveurs qui ont voulu employer le vernis dur ont presque tous échoué dans leurs tentatives (*), et les compositions de Callot, de La Belle, peut-être aussi quelques planches d'Israël Silvestre, sont les seules à la gravure desquelles le vernis de Florence ait été employé avec succès.

Cosme II combla de bienfaits l'artiste dont il avait deviné le génie. Callot, portant sur sa poitrine une chaîne d'or magnifique, témoignage de l'estime du grand duc,

(*) Sauf cependant Abraham Bosse, contemporain de Callot; mais il faut faire observer que cet artiste a surtout employé le vernis dur pour imiter le burin dans la gravure à l'eau forte, ce à quoi il a parfaitement réussi. Il se servait ordinairement d'un vernis dur autre que celui de Florence. Il en donne la recette, p. 3, du livre intitulé : De la manière de graver à l'eau forte et au burin ; *Paris*, Jombert, 1745, in-8°.

se montrait riche, honoré, arbitre de l'art et du goût, dans cette ville dont il faisait la gloire et où il était entré, dix années auparavant, en compagnie de misérables Bohémiens. On estimait tellement ses productions du temps de Baldinucci, presque contemporain, que les bonnes épreuves en étaient avidement recherchées, et, suivant l'expression de cet auteur, *enfermées sous sept clefs*. Son nom se répandit avec ses ouvrages dans toute l'Europe, où les connaisseurs émerveillés admiraient les travaux de l'enfant de Nancy.

La mort de Cosme II vint interrompre le cours de ces prospérités. A ce prince généreux et ami des arts succéda le gouvernement d'une régence avec tous les embarras qu'il entraîne. Les pensions des artistes furent supprimées; plusieurs allèrent chercher fortune ailleurs. Quant à Callot, sa réputation était assez grande pour qu'il pût se passer des faveurs princières. Il avait déjà refusé les offres du Pape, de l'Empereur et de plusieurs souverains (17), et il serait probablement resté à Florence sans les instances de Charles de Lorraine (depuis Charles IV) qui voulut reconquérir pour son pays cet immortel génie. Le prince, qui s'était arrêté à Florence en 1621 pour y voir la grande duchesse douairière, sa tante, promit à l'artiste non-seulement sa protection, mais encore celle de son oncle Henry II. Il n'en fallait pas tant pour décider le retour de Callot. L'image de la patrie absente avait dû plus d'une fois se présenter à son esprit pendant les douze années passées en Italie, loin

de sa famille, loin des objets de ses plus chères affections. D'ailleurs, parvenu à toute la maturité de son talent, il n'avait plus d'inspirations à demander aux chefs-d'œuvre de l'Italie; il la quitta pour toujours (18).

Il emportait avec lui tout le secret de son art. Les études, les beaux modèles qu'il avait eus sous les yeux pendant douze années avaient développé ses heureuses facultés; mais il n'avait rien emprunté aux œuvres de ses devanciers. Du moment où Callot a pu s'abandonner à ses propres inspirations, il a créé un genre tout nouveau et dans lequel il ne laissa pas de successeurs. Il eut quelques élèves, des imitateurs, mais il n'a pas fait école, en ce sens qu'aucun des graveurs qui ont voulu suivre ses traces n'a produit des ouvrages capables de soutenir la comparaison avec les siens, si ce n'est dans le paysage, genre dans lequel il a été surpassé. On a pu imiter avec plus ou moins de bonheur, par une reproduction froidement exacte, les chefs-d'œuvre de Callot; mais personne n'a pu en rendre les magiques effets. Personne n'a réussi à trouver ces compositions étonnantes, véritables créations du génie, dans lesquelles l'étendue du champ est en raison inverse du nombre des plans et de la variété des scènes qu'ils représentent. Il eût fallu pour cela posséder une imagination puissante réunie à une science profonde, à une habileté de main véritablement privilégiée; il eût fallu, en un mot, être Callot lui-même.

Il a été plus facilement imité, mais jamais surpassé,

par ceux qui ont voulu le suivre dans la voie nouvelle qu'il avait ouverte pour graver les petites figures. Avant lui, on avait toujours recours aux ombres pour donner aux personnages l'expression désirée. Il supprima souvent ce travail et réussit à rendre, par un simple contour, le calme, la joie, la tristesse, la terreur. Il se contentait de toucher le cuivre, tantôt plus fortement, tantôt plus légèrement, aux endroits convenables. Ce procédé, qui permet de conserver la vivacité, l'esprit et la franchise de la pensée, lui suffisait pour faire vivre et respirer ses personnages de moyenne dimension de même que les innombrables figurines qui naissaient sous sa main aussi ferme qu'agile.

On assure que l'idée de cette innovation lui fut fournie par les dessins que Duccio a tracés sur le pavé de l'église de Sienne (19). Les graveurs ont en général adopté cette manière que Callot appliqua le premier à la gravure en taille douce, mais tous n'ont pas également réussi.

IV.

TRAVAUX EN LORRAINE.

1622 — 1627.

Callot était enfin rendu à sa patrie. Son nom, que les ailes de la renommée avaient porté en tous lieux avec

ses œuvres, y était déjà célèbre. A son arrivée dans sa ville natale, il reçut l'accueil le plus flatteur de la part de Henry II. Le noble artiste retrouva à la cour de ce prince toute la considération dont il avait joui auprès du Grand Duc de Toscane.

Cette juste faveur, et les douceurs de la vie de famille dont il avait été privé depuis si longtemps, ne lui faisaient pas oublier ses travaux. Il avait emporté de Florence une multitude de dessins, peut-être même plusieurs planches commencées qu'il acheva aussitôt après son installation à Nancy. De ce nombre sont les suites appelées les *Balli*, les *Gobbi* et les *Capitano de' Baroni*. Les inscriptions italiennes qui se lisent sur ces pièces et la signature *Jacopo* Callot donneraient à penser, au premier abord, qu'elles ont été gravées en Italie; mais Félibien affirme qu'elles appartiennent à la période lorraine de la vie de notre artiste, et cette assertion se trouve confirmée par les titres italiens des suites intitulées *Capricci* (*) et *Gobbi*, sur lesquels on lit la mention *excudit Nanceii*. On soutiendrait vainement que, d'après leur signification propre, ces mots s'appliquent bien plus au tirage, à l'impression, qu'à la gravure elle-même. Cette interprétation doit tomber, si l'on remarque que les mots *excudit Nanceii* se lisent également sur la copie faite par l'artiste de la grande foire de l'*Impruneta*,

(*) Il s'agit de la copie que Callot a donné lui-même de cette suite.

laquelle a été très-certainement gravée en Lorraine. D'ailleurs le Florentin Baldinucci, si attentif à revendiquer pour sa ville la gloire d'avoir vu mettre au jour les productions de notre maître, n'attribue pas à la période italienne les morceaux que nous venons de citer, et il avoue même que les jolies pièces, partie ombrées et partie au simple trait, publiées sous le titre de *Varie figure,* ont été gravées en Lorraine.

Dans les œuvres produites de premier jet, et dont il pouvait modifier l'exécution sans autre règle que le caprice de son improvisation, Callot est toujours merveilleux, incomparable ; mais, quand il veut s'imiter lui-même, il n'obtient pas un pareil succès, tant il est véritablement inimitable. Ainsi les connaisseurs estiment beaucoup plus les Caprices, le Massacre des innocents et la Grande foire gravés à Florence que les mêmes pièces recommencées à Nancy par l'artiste, avec autant d'exactitude que possible. Désireux de faire jouir ses compatriotes de ses chefs-d'œuvre florentins dont il n'avait plus les planches, il voulut les reproduire à Nancy dans des conditions absolument identiques, et, malgré tous ses soins, il ne put être égal à lui-même. La servile imitation de ses propres compositions comprimait l'essor de ce libre génie essentiellement inventeur; mais nous le retrouvons tout entier dans ses charmantes suites de la Noblesse et des Gueux, productions originales qui datent des premières années de son retour.

Selon son habitude constante, Callot variait ses tra-

vaux. Pendant qu'il commençait à graver son livre des Saints, qui contient près de cinq cents pièces et qui ne fut publié qu'après sa mort (20), en 1636, il se délassait par les ouvrages moins sévères dont nous venons de parler et qui étaient mieux appropriés à la nature de son esprit. Parmi les planches gravées à cette époque, il y en avait une à laquelle il revenait avec amour, sans pouvoir toutefois y travailler longtemps à cause de l'extrême difficulté de l'exécution, qui exigeait l'emploi très-fréquent de la loupe. Nous voulons parler de la pièce appelée les Supplices, dont aucune description ne peut donner une idée. L'œil se refuse à compter la multitude de spectateurs et d'acteurs dans les scènes infinies qui représentent tous les supplices alors usités en Europe, depuis celui qui sert de sanction pénale aux légères infractions de la plus tendre enfance, jusqu'au juste châtiment des voleurs et des assassins. Dans une immense place, ainsi que dans les rues qui y aboutissent, et jusque sur les toits des maisons, se meuvent, s'agitent sans confusion des milliers de personnages dont chacun concourt à l'ensemble de manière à produire, au point de vue de l'art, l'effet le plus harmonieux et le plus saisissant. Le prodigieux talent de l'artiste est parvenu à surmonter une des difficultés principales de son sujet. Malgré l'horreur naturelle qui fait fuir un tel spectacle, sa représentation n'inspire aucun dégoût. La moralité, la nécessité du châtiment le relèvent pour ainsi dire aux yeux des spectateurs, dont l'émotion est d'ailleurs tem-

pérée par la teinte religieuse et un peu mélancolique que le maître a su répandre sur ce chef-d'œuvre.

Si nous n'avons pu résister au plaisir de mentionner ce morceau hors ligne, nous sommes obligé de nous restreindre à l'égard des autres productions qu'un travail continuel livrait incessamment à l'admiration du public. Nous ne nous y arrêterons désormais que de loin en loin, et toujours en suivant l'ordre chronologique.

On a peine à comprendre aujourd'hui, à une époque tourmentée comme la nôtre, que de simples gravures aient pu attirer sur leur auteur l'attention de l'Europe entière. Il en fut cependant ainsi, et les documents qu'on rencontre à chaque pas dans l'histoire des arts au XVII[e] siècle, témoignent que Callot, connu et admiré partout, n'a point eu de rivaux de son vivant et qu'il n'eut pas de successeurs après sa mort.

Sa réputation a même été au delà des justes bornes, en ce sens qu'il a éclipsé pour ainsi dire tous les artistes français qui sont venus après lui, aussi bien que les graveurs allemands, ses devanciers. Il y a peu de personnes dans le monde qui connaissent les noms et encore moins les travaux des Morin, des Spierre, des Nanteuil, des Poilly, des Pitau, des Roullet, des Edelinck, des Masson, des Gérard Audran, des Drevet, etc., et cependant la plupart de ces artistes, *considérés comme burinistes,* sont infiniment supérieurs à Callot, qui n'approche même pas d'Albert Durer, mort cent ans avant lui. Au contraire, tout le monde connait Callot comme

le premier *des graveurs à l'eau forte,* et, même sans avoir vu ses œuvres, l'homme le plus étranger aux arts sait son nom, son pays, ses aventures et son incontestable supériorité. Le motif de cette prééminence est que Callot fut surtout un génie créateur (*), tandis que les grands burinistes du XVIIe siècle ne furent en général que des imitateurs. Il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque, malgré leur éclat qui flatte l'œil, les gravures au burin, précisément parce qu'elles sont des copies de tableaux ou de dessins finis, n'ont pu conquérir à leurs auteurs la popularité qui s'est attachée à l'invention. Si Callot eût persisté dans sa première manière, loin d'atteindre à la perfection qu'ont obtenue les grands burinistes, il ne serait même pas sorti de la foule des graveurs médiocres. Il lui eût été d'ailleurs impossible de se montrer varié, vif, spirituel. Ces qualités qui se révèlent dans toutes ses eaux fortes ne peuvent appartenir aux gravures au burin, car celles-ci sont le résultat d'une exé-

(*) Ce talent de création, qui est le caractère distinctif du génie de Callot, n'a pas échappé à la sagacité de Mariette. Il remarque avec raison que Callot n'était pas né pour la gravure au burin. Mais, ajoute-t-il : « Il était né pour être l'inventeur de nouvelles productions qui, dans un très-petit espace, représentassent de très-grands sujets, talent dont il n'avait hérité de personne et qu'il eut occasion de mettre dans tout son jour lorsqu'il eut essayé de graver et qu'il fut venu à Florence après avoir quitté Rome. » (Notes ms. de Mariette, fo 12).

cution lente, réfléchie, soignée, mais toujours un peu froide. On sait que ce dernier genre de gravure convient surtout pour la reproduction des chefs-d'œuvre de la peinture, tandis que la gravure à l'eau forte, dans laquelle Callot excellait, conserve toute la grâce, la chaleur et le piquant d'une œuvre originale (*). Aussi, voit-on dans chacune de ses estampes qu'il emploie la pointe, comme un poète inspiré se sert de la plume pour fixer sa pensée. Il exprime à l'instant toutes ses impressions, comme il les ressent, c'est-à-dire, de la manière la plus juste et la plus animée. Cette facilité de conception, toujours unie à la hardiesse et à la vivacité de la main, n'exclut pas toutefois la sagesse de la distribution qu'on admire dans presque tous ses grands morceaux.

Plus heureux que beaucoup de grands hommes, Callot est parvenu de son vivant au comble de la gloire, et, après sa mort, son nom est resté comme le type de la perfection dans son art. Ses éminentes qualités étonnèrent tellement ses contemporains qu'ils transmirent à la postérité un jugement qu'elle confirme chaque jour.

Aux splendeurs de la gloire, Callot voulut ajouter les douceurs de la famille. Il épousa, en 1625, une demoiselle noble, d'autres disent une veuve, de Marsal. On se fonde pour soutenir cette dernière opinion sur une

(*) Voyez, sur les caractères distinctifs de la gravure à l'eau forte et de la gravure au burin, un excellent passage de l'Eloge de Callot, par M. Desmaretz.

gravure attribuée à Silvestre, et représentant Catherine Kuttinger (*), épouse de Jacques Callot, et sa fille. Il est certain que l'enfant placé dans cette gravure auprès de sa mère, ne peut être celui du célèbre artiste, qui ne goûta pas les joies de la paternité (21). Si Callot a épousé une veuve, l'enfant de sa femme serait le fruit de ce premier mariage, à moins qu'on ne supposât que Catherine Kuttinger se fût remariée après la mort de Callot (22).

Peu de temps après son mariage, Callot fut appelé à Bruxelles par l'infante Elisabeth-Claire-Eugénie d'Autriche, pour graver la prise de Bréda par le marquis Ambroise de Spinola. On sait que l'heureux rival des Nassau mit le comble à sa réputation militaire en forçant cette place, qui capitula le 2 juin 1625. L'infante voulut que l'artiste lorrain perpétuât par la gravure le souvenir de ce grand événement. Callot, après avoir examiné les lieux, et s'être fait rendre compte des positions occupées par les différentes batteries, exécuta en six grandes planches un ouvrage immense, où il put déployer dans mille scènes diverses, mais concourant au même but, toutes les ressources de sa féconde imagination.

Pendant son séjour à Bruxelles, Callot eut l'occasion

(*) La famille Kuttinger fut anoblie par lettres-patentes du 1er juin 1619, dans la personne de Nicolas Kuttinger, père de Catherine, qui épousa Jacques Callot, en 1625 (Trésor des chartes de Lorraine).

de voir et de connaître l'illustre Van-Dyck qui fit son portrait. Cet ouvrage, reproduit depuis par l'élégante gravure de Vorstermann, est incontestablement le plus beau de tous les portraits qu'on possède du maître de Nancy. L'œuvre est digne du modèle et de l'auteur. On dit que pendant que Van-Dyck travaillait, Callot dessinait son peintre. Nous ne savons où un auteur moderne a puisé cette anecdote que nous voudrions pouvoir corroborer d'un document positif; mais on n'en trouve aucun dans les historiens contemporains.

On ne rencontre également aucune preuve de l'assertion du père Husson, suivant lequel le siége de Bréda aurait été gravé à Bruxelles. Tout concourt, au contraire, à démontrer que Callot fit seulement dans les Pays-Bas l'esquisse de cet immense travail dont il revint exécuter les planches à Nancy.

Cette présomption acquiert un nouveau degré de vraisemblance, si l'on se rappelle que Callot était tout nouvellement marié, et qu'il ne dut pas consentir à entreprendre loin de sa jeune épouse un travail aussi long et aussi pénible. On doit supposer qu'il alla dans les Pays-Bas vers le mois d'octobre 1625, et qu'aprés avoir fait ses dessins sur place, il revint aussitôt graver les planches à Nancy, malgré les instances qui lui furent faites par la cour de l'Infante pour le retenir à Bruxelles. Cette hypothèse est corroborée par les comptes du trésorier général du duc de Lorraine, pour l'année 1626, dans lesquels on lit : « Payé à Jacques Callot, sculpteur en taille

douce, 2,000 fr. que S. A. (Charles IV), par effets de sa libéralité, lui a octroyé en don *pour lui donner le moyen de continuer sa demeure dans ses pays où il aurait esté arresté par feue son Altesse* (Henri II) » (*).

La mention ci-dessus transcrite est la seule qu'on trouve dans les comptes du *trésorier général*, relativement aux libéralités des ducs de Lorraine envers Jacques Callot. D'autres payements beaucoup moins importants sont le prix d'ouvrages exécutés par l'artiste (23). Il ne faudrait pas toutefois conclure de ce fait que les ducs Henry II et Charles IV n'ont pas apprécié, comme il le méritait, le génie qui faisait la gloire de son pays. Les gratifications furent, au contraire, très-considérables; mais on ne voit pas qu'elles aient été accordées d'une manière fixe et à titre de pension. Ainsi l'on trouve, dans les comptes du *receveur de Blâmont*, pour l'année 1624, deux mentions desquelles il résulte que Henry II avait assigné à Callot, sur la recette de Blâmont, « 900 » paires de résaux (**), moitié blé et avoine, pour lui » donner sujet de s'arrêter au pays, en considération de » de son art de graveur en taille douce. »

Guidé par la patiente sagacité de M. Lepage, qui m'avait déjà fourni ce document, j'ai eu le bonheur de trouver, dans les pièces comptables du receveur de Blâmont, une expédition authentique de l'ordonnance du

(*) M. Lepage, le Palais ducal de Nancy, p. 100, *ad notam*.

(**) Environ 1080 hectolitres de blé et 1575 hectolitres d'avoine.

duc Henry, et, ce qui n'est pas moins précieux, la quittance de Callot, en date du 2 juillet 1625, qui est entièrement de sa main (24). Ces pièces constatent que la délivrance des neuf cents paires de résaux, blé et avoine, assignés sur la recette de Blâmont, eut lieu en trois années, non pas à titre de pension annuelle (l'allocation eût été énorme), mais à titre de gratification une fois payée. Toutefois Callot venait à peine de recevoir le dernier terme de cette magnifique libéralité de Henry II, que Charles IV, son neveu et son successeur, lui faisait le don de 2,000 fr., dont nous avons parlé, sans doute pour l'engager à ne pas accepter les offres de l'Infante Claire-Eugénie. Rien d'ailleurs n'empêche d'admettre que des assignations analogues à celle qui avait été faite sur la recette de Blâmont aient eu lieu dans d'autres localités dont les registres et pièces comptables n'ont pas été conservées.

Callot avait à peine terminé les six grandes planches du siége de Bréda et quelques travaux moins importants qu'il exécutait à titre de délassement, lorsqu'il fut chargé par Charles IV d'organiser un carrousel dont ce prince devait être le héros.

Voici à quelle occasion Nancy fut, en 1627, le théâtre de cette fête, dont le talent de Callot a immortalisé le souvenir.

La belle ennemie du cardinal de Richelieu, la célèbre duchesse de Chevreuse, s'était réfugiée, vers la fin de 1626, à la cour du duc de Lorraine, qu'elle espérait en-

traîner dans ses intrigues. Charles IV profita du séjour de la duchesse à Nancy pour consacrer à la galanterie le temps qu'il pouvait dérober à la politique. Les mœurs de l'époque admettaient d'ailleurs ces hommages publics aux femmes, qui amenaient souvent le relâchement des liens conjugaux. Les intrigues et la galanterie convenaient au jeune Charles IV, alors sous le charme de la duchesse de Chevreuse. Il passait tour à tour d'une partie de plaisir à une discussion sur l'alliance anglaise, ou sur les secours à donner aux mécontents en France. Cependant les fêtes l'emportaient sur la politique. Devenues de jour en jour plus brillantes, elles furent couronnées par un spectacle d'une magnificence sans exemple à la cour de Lorraine, celui d'une sorte de représentation chevaleresque fort à la mode au commencement du dix-septième siècle. On l'appelait, en France, *joûte* ou *tournoi,* et en Lorraine, *combat à la barrière.*

Ce fut pendant le carnaval de 1627, le dimanche 14 février, qu'eut lieu ce splendide combat. Henry Humbert nous en a conservé le récit fort ampoulé et qui serait complétement inintelligible, sans les charmantes gravures dont Callot l'a décoré. M. Lepage (Palais ducal de Nancy, page 103, *ad notam*) a parfaitement établi que cette fête, à la fois galante et militaire, eut lieu, non dans la salle des Cerfs, mais dans la salle Neuve ou d'Honneur, que Henry Humbert appelle la grande salle de la cour.

Le narrateur de ce mémorable événement ne procède

pas comme un autre. Il a une manière toute à lui. Voici son commencement : « Le quatorzieme feburier les *Altesses* de Madame la Duchesse Douairière, et de Madame, accompagnées de Mesdames les Princesses, sur les neuf heures du soir, se rendirent dans la grande salle de la cour, s'estant placées sur un theatre, qui a leur arriuée sembla se transformer en un ciel lumineux. Car outre que tant de diuines beautez d'elles-mesmes auaient assez d'esclat pour faire juger que leurs regards étaient autant de soleils, les brillants de leur riche atour estaient suffisants pour faire croire en pleine nuict, que le pere du iour estoit au milieu de sa carrière. Tellement que les flambeaux furent iugez superflus, leur faible clarté estant offusquée par les rayons de si grandes lumières. »

N'en déplaise à Henry Humbert, et sans vouloir aucunement rabaisser les justes éloges qu'il donne à la beauté des dames et à leurs *atours,* nous sommes obligés d'ajouter, en forme de commentaire, qu'il y avait une raison toute simple pour que les flambeaux ne fussent pas allumés. L'entrée des combattants devait se faire sur de vastes machines, mises en mouvement par des hommes cachés dans l'intérieur, ou qui les traînaient sous des déguisements divers. L'absence de lumière dans la salle rendait plus vif l'éclat des décorations et des costumes directement éclairés par des porteurs de torches qui accompagnaient les nobles acteurs. Ce ne fut qu'après toutes les *entrées,* et lors du combat proprement dit, que les flambeaux furent allumés, et quoi

son cousin. Aussi furent-ils proclamés victorieux, Charles IV eut le prix de l'espée et le marquis de Moy celui de la pieque. Quant au prince de Phalsbourg, il dut se contenter des stances que lui adressa l'inépuisable Humbert, qui n'eut garde d'oublier les vainqueurs.

Le pauvre poëte avait sans doute, comme tous ses confrères, la prétention de parvenir à l'immortalité. Il est vraisemblable que cet honneur lui aurait été refusé si son livre se fût présenté seul à la postérité. Mais il était accompagné des dix charmantes planches que Callot avait dessinées et gravées pour la circonstance, et le talent de l'artiste a sauvé le livre et son auteur du juste oubli dans lequel sont aujourd'hui plongées tant de productions du même genre (25).

C'est à propos de cette fête que des historiens ont parlé d'une querelle entre Callot et Deruet. Ils ont représenté ce dernier comme un artiste des plus médiocres, qui, abusant de sa richesse et de son crédit, aurait voulu enlever à Callot l'honneur de graver le combat à la barrière.

Voici ce que raconte à cet égard le minutieux Félibien copié depuis par Dom Calmet :

« Ce fut au sujet de ce Carrousel qu'il eut un différend avec un peintre de Nancy, nommé de Ruet, qui était nouvellement arrivé d'Italie. C'était un homme ambitieux et entreprenant, lequel, ayant la faveur du prince de Falsebourg, fils naturel du duc Charles III *qui ré-*

gnait alors (*), était aussi fort considéré du duc.

» Il était riche et on l'a vu à Paris avec un train et un équipage de grand seigneur. Ses biens et sa faveur le rendant considérable, le rendaient aussi plus hardi à user de son crédit et vouloir s'attribuer une souveraine autorité sur tous ceux qui travaillaient pour les divertissements du duc. Comme il prétendait que ce fût *d'après ses dessins* que Callot gravât ses planches, et que Callot lui résistait fortement, ne voulant rien faire que de son invention, ils eurent de grandes contestations; mais enfin il fallut que de Ruet cédât à Callot, qui demeura maître des dessins et de toute la gravure de toutes ces sortes d'ouvrages qu'il fit pour le duc de Lorraine. »

C'est en se fondant sur ce passage que tous les biographes de Callot, et surtout le père Husson, se sont ap-

(*) Dom Calmet, en copiant Félibien, a voulu rectifier l'erreur commise par cet auteur, qui fait régner en 1627 le duc Charles III, mort en 1608. L'auteur de la Bibliothèque lorraine, n'ayant pas sous les yeux l'opuscule de Henry Humbert, a cru que Félibien voulait parler du duc Henry II, et il a placé la prétendue querelle sous le règne de ce prince. La vérité est qu'il ne peut être question que de Charles IV, régnant en 1627. Il est connu aussi sous le nom de Charles III.

Quant au prince de Phalsbourg, il était fils naturel, non de Charles III, comme le dit Félibien, mais du cardinal de Guise assassiné à Blois en 1588, avec son frère le Balafré, par les ordres de Henry III.

puyés pour élever, aux dépens de Deruet, la gloire de Callot. Ce grand homme n'avait pas besoin qu'on faussât l'histoire pour le poser en victime, et que, pour réhausser son mérite on abaissât celui de Deruet. Non-seulement on a refusé de reconnaître aucun talent à cet artiste, qui fut cependant un des meilleurs peintres qu'ait possédés la Lorraine; mais on s'est attaqué à son caractère, et on l'a dépeint sous les plus noires couleurs (26).

Si, au lieu de toutes les déclamations qu'on a entassées à ce sujet, on eût pris la peine de lire la dédicace de Callot à madame de Chevreuse, on aurait vu que les deux artistes ont surveillé de concert l'exécution des machines, et que, relativement aux ouvrages d'art, la part de chacun avait été parfaitement déterminée. Nous rapporterons ici cette dédicace en son entier, parce que non-seulement elle rectifie les erreurs des auteurs les plus accrédités, mais qu'elle donne en même temps un échantillon du style de Callot, qu'on trouvera, malgré ses défauts, supérieur à celui de Henry Humbert :

« Madame,

» Cette Royale Maison, à qui Monseigneur vostre Mary (*) doibt la gloire de son Sang, a de tout temps accous-

(*) Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, était présent aux fêtes du combat à la barrière (voy. p. 11 de la relation de Henry Humbert). Il repartit peu de jours après pour Paris avec Charles IV.

tumé de passer les heures du loisir en des exercices que la vertu ne peut désaduoüer. C'est poùrquoi son ALTESSE continuant les nobles coustumes de celles de ses ancêtres, a voulu par sa propre personne, en l'année présente, sous des feintes vtiles, animer les images de la vérité. A cet effet, *m'ayant honoré par ses commandements du soing des machines, auec le Sieur de Ruet, de qui le pinceau, par son rare artifice, donne chaque jour des leçons au naturel :* elles n'ont pas esté trouuées du tout différentes de ses intentions. Mais, afin que ses gestes héroïques, qui seront à iamais présents à ceux qui les ont admirés, puissent approcher le sens des plus esloignez, *ie tasche d'en faire vivre les figures par mes crayons,* en recherchant pour elles le iour de celle qui le donne. C'est vous, MADAME, que la France ayant recognüe pour la lumiére des perfections, estes venue recevoir le même suffrage de nos yeux, de nos voix et de nos cœurs. Nous confessons, belle PRINCESSE, que la Lorraine ne vit iamais tant de beautez, en cela tant plus glorieuses qu'elles ne sont pas estrangéres. MADAME, c'est icy le Ciel ou vostre Soleil doit naturellement reluire, pour s'estre joinct à ce grand Mars qui releve de luy son origine. Je scay que vostre esprit et vostre corps, estants les plus signalez miracles du Ciel et de la Nature, ne se peuuent plaire qu'en des entretiens qui respondent à leurs qualitez. Mais, si tant de belles actions, illustrées par les rayons de vostre présence, se sont rendues agréables à vos yeux, ie me suis flatté de cette créance que

les idées en seraient encore douces à vostre bel esprit. Ie les offre à votre Grandeur, MADAME, auec la mesme reverence qui nous oblige au respect des Diuinitez, de qui les effigies sont viuantes en celles de vostre rang. Et, comme leurs celestes qualitez sont naïvement représentées par les vostres, i'attends de vous la mesme grace qu'elles font à ceux qui s'approchent de leurs autels, l'offrande et le cœur à la main, vous suppliant en toute humilité d'authoriser ma deuotion. La faveur en sera plus grande que le mérite, si, en les honorant du mesme œil que vostre douceur daigne jetter sur les oblations qui luy sont faites, vous me permettez de me dire éternellement,

» MADAME,

» Votre très-humble et très-obeyssant serviteur,

» Iacque Callot. »

Telle est cette dédicace qui ne doit plus laisser place au roman d'une querelle sérieuse entre Deruet et Callot. Cependant il n'est pas vraisemblable que Félibien eût mentionné la discussion en l'absence de toute prétention rivale. On peut donc admettre que Deruet eut un moment la pensée d'être seul chargé de l'exécution ; mais les termes obligeants dont Callot se sert à son égard ne permettent pas de supposer que cette rivalité ait dégénéré en querelle, encore moins en injures. Il est, au contraire,

constaté que les deux artistes ont simultanément organisé le plan de la fête, qu'ils ont présidé de concert à l'exécution des décorations et des machines, que les peintures ont été exécutées par Deruet, et que Callot a été chargé seul de les reproduire par la gravure (27). Il n'est pas moins constant que Deruet et Callot étaient unis par les liens d'une étroite amitié. C'est encore Callot lui-même qui nous a fait connaître cette circonstance, en gravant, quelques années après, le portrait du peintre qu'il appelle *son fidèle ami,* et en y joignant des vers qui font plus d'honneur à la bonté de son cœur qu'à son talent poëtique (28).

On argumenterait vainement, pour prouver que la jalousie de Deruet a persisté après l'exécution du combat à la barrière, de ce que cet artiste a gravé, en concurrence avec son ami, deux planches qui représentent la Carrière et le Palais ducal. Tout le monde connait les morceaux de Callot ; ce sont deux chefs-d'œuvre. En gravant les deux planches, qui reproduisent en partie les mêmes objets, Deruet n'a pas eu la prétention de faire mieux : il a voulu faire autrement que son illustre rival.

Considérées comme œuvres d'art, les deux pièces de Callot (*) sont en dehors de toute comparaison. Cepen-

(*) Ces deux pièces sont appelées la *Carrière* et le *Parterre*. Il paraît qu'il y en a une troisième représentant, sous un aspect différent, le Jardin de Nancy ; nous ne l'avons jamais vue. Elle n'existe ni à la bibliothèque impériale, ni dans aucun des plus

dant elles sont moins exactes que celles de Deruet qui, d'ailleurs, et surtout dans le Palais ducal, a présenté une sorte de plan en relief et a pris un point de vue entièrement différent. Enfin, comme il est impossible de décider la question de priorité entre les deux artistes, on ne peut tirer de leurs ouvrages aucune autre conclusion, sinon que l'un a voulu compléter l'œuvre de l'autre. En admettant que Deruet ait eu la prétention de montrer qu'on pouvait encore faire quelque chose d'un sujet traité par Callot, on doit reconnaître qu'il n'y a pas la moindre trace d'imitation, et, en dernière analyse, la postérité doit à ces deux artistes la représentation de monuments aujourd'hui détruits et dont on peut, à l'aide de leurs gravures, se former une idée exacte.

V.

Travaux a Paris.

1629—1630.

Le succès obtenu par Callot dans la gravure du siége de Bréda, lui procura d'autres triomphes du même genre.

Pendant que le comte d'Olivarès luttait dans les Pays-

riches cabinets de Paris et de Nancy. C'est assez dire qu'elle est d'une rareté extraordinaire, si toutefois elle diffère du Parterre.

Bas contre la maison de Nassau, le cardinal de Richelieu s'apprêtait à détruire en France le dernier boulevard du protestantisme. Il avait conduit Louis XIII jusque sous les murs de La Rochelle, qui opposait une vigoureuse résistance à l'armée royale. La ville succomba, après un long siége, le 30 octobre 1628. Après la reddition de la place et le retour du roi à Paris, Callot fut appelé à exécuter un travail semblable à celui qu'il avait fait pour représenter la prise de Bréda. Il arriva à Paris dans les premiers mois de 1629 (29). Il fut décidé que, pour avoir un pendant au siége de La Rochelle, l'artiste représenterait également l'attaque de la forteresse de Saint-Martin dans l'île de Ré. On ne sait si Callot se rendit sur les lieux ou s'il travailla sur des plans qui lui furent remis, et d'après les explications fournies par les directeurs des attaques (*). Ce qu'il y a de certain, c'est que la gravure des douze grandes planches, ainsi que celle des ornements qui entourent les deux siéges de Ré et de La Rochelle, fut exécutée à Paris.

Callot retrouva dans cette ville son ami d'enfance Israël Henriet. Il logeait avec lui au petit Bourbon. Henriet, dessinateur, graveur, et surtout marchand d'estampes, suivait attentivement les travaux du grand ar-

(*) On pourrait cependant induire du passage suivant de Félibien que Callot s'est rendu en Saintonge : « Il *alla dessiner* le siége de la Rochelle et celui de l'île de Ré, qu'il *vint graver à Paris*. »

tiste. Il connaissait tous les seigneurs de la cour de Louis XIII, auquel il avait enseigné le dessin à la plume, et il pensa avec raison qu'il était de son intérêt de prolonger autant que possible le séjour de Callot à Paris. Il favorisa donc la disposition naturelle de l'artiste à entreprendre différents sujets à la fois. Il lui fit graver plusieurs vues de Paris et d'autres ouvrages. Malgré l'importance et la multiplicité de ses travaux, il ne paraît pas que Callot soit demeuré à Paris beaucoup au-delà d'une année. Il quitta la capitale avant la publication des grands siéges, qui n'eut lieu qu'au printemps de 1631. Il n'en acheva même pas les bordures, dont plusieurs parties, surtout dans les ornements, ont été exécutées par des artistes d'un mérite secondaire.

Pendant son séjour à Paris, Callot fut en relations avec plusieurs artistes, et notamment avec Michel Lasne, qui voulut graver son portrait (*). Il y a tout lieu de croire qu'il connut également Simon Vouet et Philippe de Champagne.

Les succès de Callot à Paris avaient été les mêmes que partout ailleurs : on y avait admiré tout à la fois les ouvrages et leur auteur. L'aménité de son caractère, la facilité de son commerce, lui avaient fait des amis de tous ceux qu'il avait connus. Il se lia particulièrement avec Charles Delorme, médecin de Gaston d'Orléans, et ébaucha son portrait, qu'il grava à Nancy peu de temps

(*) Voir aux notes celle qui porte le n° 24.

après son retour (*). Après le tirage des siéges de la Rochelle et de Ré, il lui en vendit les planches.

Callot était à peine revenu à Nancy, qu'il perdit son père, le héraut d'armes de Lorraine. Dom Calmet s'est trompé en disant que le père de Callot vivait encore en 1644. Il a confondu le fils aîné avec le père qui mourut le 12 août 1630 et fut enterré dans le cloître des Cordeliers (30). Une expédition authentique de son acte de décès se trouve dans les archives de la ville de Nancy.

Avant de quitter Paris, Callot avait promis à Israël Henriet de lui céder toutes les planches qu'il avait faites à Paris (sauf celles des grands siéges) et celles qu'il ferait

(*) On a prétendu que ce de Lorme était premier médecin du roi et père de la fameuse Marion. Félibien se contente de dire qu'il était médecin de feu M. le duc d'Orléans. La vérité est qu'il s'agit ici de Charles de Lorme. Il était fils de Jean, lequel avait été médecin de Henry III, Henry IV et Louis XIII. Ni l'un ni l'autre n'était le père de Marion, comme nous l'avons dit à tort, dans notre notice sur Israël Henriet, d'après M. Duchesne, cité par M. de Chennevières (Peintres provinciaux, t. II, p. 167). — C'est Charles et non Jean qui était grand amateur d'estampes. Il acheta beaucoup de pièces du second catalogue de l'abbé de Marolles. « Il était, dit Mariette, un des plus grands curieux d'estampes de son temps, surtout de celles de Callot. » Dans ses notes sur Tallemant des Réaux (t. III, p. 268), M. Taschereau a confondu le père avec le fils. Tallemant n'a connu que ce dernier. Charles fut, du reste, comme son père, médecin de Louis XIII.

à l'avenir, afin qu'il les *mît en lumière,* suivant l'expression du temps. Callot se trouva ainsi dispensé de surveiller le tirage de ses pièces, qui se faisait à Nancy sous ses yeux. On doit supposer qu'à l'exemple de plusieurs grands artistes, il tirait lui-même ses épreuves. Cette présomption est confirmée par ce fait, qu'on ne lit aucun nom d'éditeur sur les épreuves publiées en Lorraine de 1622 à 1630. Il est d'ailleurs certain que Callot gravait en lettres. C'est ce qui résulte d'un payement à lui fait, en 1624, pour la gravure des inscriptions destinées au cercueil de Henry II (31).

VI

RETOUR DE CALLOT A NANCY. — TRAVAUX DANS CETTE VILLE JUSQU'A SA MORT.

1630—1635.

La dernière période de la vie de Callot n'est ni la moins féconde ni la moins brillante. Si elle fut douloureuse pour la Lorraine, elle donna au plus illustre de ses artistes l'occasion d'ajouter à tous les titres qui le recommandent à la postérité, celui de grand citoyen.

Gaston, frère de Louis XIII, s'était réfugié à Nancy dès 1629. Il quitta la Lorraine en 1630, après avoir fait son accommodement et obtenu une partie de ce qu'il demandait. Brouillé de nouveau avec son frère et avec Ri-

chelieu, Gaston revint à Nancy au mois de mars 1631. Ce n'est pas ici le lieu de raconter en détail les événements politiques de l'époque. Il suffit de rappeler que le mariage, secret d'abord, divulgué plus tard, du frère de Louis XIII avec Marguerite, sœur de Charles IV, fut la cause ou plutôt le prétexte dont se servit le cardinal de Richelieu, pour envahir la Lorraine. L'armée française, traînant avec elle un immense équipage de siége, se présenta devant Nancy le 26 août 1633. Il entrait alors dans la politique du cardinal de faire une guerre et une conquête sans danger. Nancy fut la proie désignée. On la croyait facile à saisir. Richelieu, voulant que son maître eût les honneurs de cette capture, le prévint en toute hâte. Le roi, parti de Monceaux le 19 août, couchait à Saint-Nicolas le 30, et faisait le lendemain le tour de Nancy, à une portée de mousquet des remparts. On n'avait pas attendu cette inspection pour reconnaître que les fortifications, chef-d'œuvre d'Orphée de Galéan, faisaient de la capitale de la Lorraine une des plus fortes places de l'Europe. La tournée du roi ne fit que confirmer cette vérité, et les assaillants craignirent que, malgré tous leurs efforts, le siége de Nancy ne devînt aussi long que celui de la Rochelle. Plusieurs attaques fort vives furent néanmoins dirigées, mais sans succès, pendant les premiers jours de septembre, et l'on désespéra de rendre la brèche praticable avant l'hiver. Comme il ne convenait pas à Richelieu de subir les longueurs d'un blocus, et encore moins d'avouer son im-

puissance, il eut recours à la ruse. Charles IV, trompé par le cardinal, qui était allé le trouver à Charmes, s'engagea à remettre, pour quatre années, sa capitale entre les mains du roi. Richelieu n'a pas honte d'expliquer dans ses mémoires qu'il eut soin d'insérer au traité des clauses ambiguës, dont il comptait se prévaloir pour ne pas opérer la restitution au terme fixé. Ayant découvert la ruse, le duc de Lorraine voulait rentrer à Nancy et s'y défendre jusqu'à s'ensevelir sous les ruines de la ville; mais, retenu au quartier royal, contre le droit des gens, il fut contraint de s'exécuter et ordonna d'ouvrir les portes.

En vertu de ce traité, Louis XIII entra dans Nancy le 25 septembre 1633 (*). Vainqueur sans combat, il voulut que l'art fît mentir l'histoire et transformât en glorieux triomphe la perfidie de son ministre. Persuadé que la conquête lui avait asservi le cœur et les talents des Lorrains, aussi bien que leurs personnes, il manda Jacques Callot et lui proposa de graver le siége de Nancy.

Le monarque avait mal jugé le patriotisme lorrain. Le sentiment de la dignité nationale était froissé, mais non éteint; refoulé, mais vivant encore dans le cœur de l'artiste. Il refusa, noblement, simplement, sans phra-

(*) Voy. les Mémoires de Richelieu et l'Itinéraire qui se trouve dans le tome Ier du recueil de Mesnars et Baschi-d'Aubais.

ses (*). Cette délicatesse du cœur fut comprise ; le roi n'insista pas.

Il n'en fut pas de même des courtisans, qui tous voulaient se faire immortaliser par le burin créateur de tant de merveilles. Ils entourent Callot, s'indignent contre son refus. « On saura bien, disent-ils, vous contraindre à obéir au roi. » — Je me couperais plutôt le pouce, répond l'enfant de Nancy, qui les quitte étonnés et comme interdits de trouver tant de grandeur d'âme dans un citoyen de la ville dont les portes venaient de s'ouvrir si facilement devant eux (32).

Telle fut cette noble réponse d'après le témoignage de Félibien, auteur contemporain, et c'est ainsi que l'impartiale histoire doit la rapporter. Les écrivains qui ont voulu exalter le patriotisme si vrai et si sincère de Callot ont cru qu'il était plus dramatique, plus saisissant, de lui faire adresser au roi sa réponse. Les récits du temps n'en contiennent pas la moindre trace. La mise en scène de cette anecdote a été arrangée par les auteurs modernes qui n'ont pas réfléchi que Callot, formé, pour ainsi dire, à la cour de Cosme II, admis à la familiarité de ce prince ; Callot, qui avait vécu à la cour de Henry II,

(*) Félibien lui fait dire ces simples mots recueillis du temps de Callot par sa famille et ses amis ; « Sire, je suis Lorrain, et je crois ne devoir rien faire contre l'honneur de mon prince et de mon pays. » Paroles admirables de convenance et de simplicité. Voy. aux notes celle qui porte le n° 33.

de Charles IV, de l'Infante, qui avait été reçu à Paris par Louis XIII lui-même, connaissait mieux les égards qu'on doit à un souverain, fût-il l'oppresseur de son pays. Quelle apparence d'ailleurs que le roi ait ainsi fait une menace non suivie d'effet !

Le récit de Félibien nous paraît le plus près de la vérité, non-seulement parce qu'il est le plus ancien, mais surtout parce qu'il est conforme aux convenances. Du reste, il est constant que la réponse de Callot fut rapportée au roi par ceux qui voulaient l'engager à employer la violence contre l'humble graveur. Cette démarche tourna encore à la confusion de leurs auteurs et Louis XIII se contenta de dire : « Monsieur de Lorraine est bien heureux d'avoir des sujets si fidèles et si affectionnés » (33).

Le disciple de Richelieu, voyant que la crainte était impuissante pour vaincre la résistance de Callot, voulut employer d'autres moyens. Dons, honneurs pensions, tout fut offert ou promis pour séduire l'artiste qui demeura inébranlable. Il refusa les offres d'un roi puissant et victorieux, pour rester attaché à un prince opprimé, ruiné, et dont il n'avait plus rien à attendre ni à espérer.

Non-seulement Callot ne voulut pas célébrer la prise de Nancy, mais il éternisa dans des pages justement célèbres le souvenir des malheurs que souffrait sa patrie. Les *Misères de la guerre* parurent l'année même de la prise de Nancy. L'auteur, en dépeignant la vie du soldat, représente les misères qu'il endure et toutes celles

qu'il fait souffrir « au pauvre peuple. » Ce sont autant de tableaux « faits sur le naturel, » comme on disait alors ; c'est la nature prise sur le fait, c'est l'horreur de la guerre représentée sous sa forme la plus saisissante. Callot n'avait d'abord gravé sur ce sujet que six petites planches qu'on retrouva ensuite et qui furent publiées après sa mort. C'est le premier jet, la première inspiration dont on reconnaît le développement dans les dix-huit pièces qui composent la suite incomparable connue sous le nom de *Grandes misères*. Ce chef-d'œuvre est un véritable poëme gravé qui n'avait pas besoin des vers de l'auteur pour passer à la postérité. Bien que Callot semble affecter de rester dans les généralités, on comprend que ce sont les misères de la Lorraine qu'il a voulu décrire et pleurer.

Ne pouvant supporter la vue des malheurs que subissait son pays, Callot avait formé le projet de se retirer à Florence avec sa femme. Ses pensées se reportaient avec joie vers cette ville, théâtre de ses premiers succès. Il aurait sans doute accompli son dessein, si l'état de sa santé lui eût permis d'entreprendre ce voyage. Depuis longtemps il souffrait cruellement d'une maladie d'estomac, occasionnée par son travail opiniâtre, qui le forçait à se tenir continuellement courbé. Aussi, quelques années avant sa mort, travaillait-il debout, à la manière des peintres, en se servant d'un chevalet.

Nous n'indiquerons même pas ici les nombreux travaux que Callot, malgré la maladie cruelle dont il était

attaqué, exécuta à Nancy depuis son retour de Paris jusqu'à sa mort. On en trouvera la liste dans le Catalogue de l'œuvre. Nous donnerons seulement quelques détails sur sa manière de graver et sur son genre de vie. Ils achèveront de faire connaître tout l'homme.

Rien de plus simple, de plus sage, de mieux réglé que cette belle existence. La promenade de grand matin avec Jean, son frère aîné; au retour, la messe et le travail jusqu'à l'heure du dîner; quelques visites, puis encore le travail jusqu'au soir, même à la lampe pendant l'hiver : telle était la distribution de son temps. Il recevait beaucoup d'amis, de visiteurs, qui s'entretenaient avec lui pendant qu'il gravait. Lorsqu'arrivait la belle saison, il passait alternativement quelques mois soit à sa maison de campagne à Villers près de Nancy, soit à celle de son père à Bainville près de Pont-Saint-Vincent (*). Du reste, depuis son mariage, Callot était

(*) Cette maison appartenait dès 1587 au grand-père de Callot. Elle existe encore aujourd'hui dans l'état où elle se trouvait au dix-septième siècle. Jacques Callot en est devenu propriétaire en 1632. Après sa mort, elle fut acquise par son frère Jean. Elle appartient maintenant à M. Boulligny qui conserve plusieurs titres de propriété dans les quels figurent l'illustre graveur, son père et ses frères.

On voit encore dans l'église de Bainville une tombe qui renferme les restes d'un frère et d'une sœur de Callot, morts jeunes, en 1611.

devenu l'homme d'intérieur, de coin du feu ; il allait rarement à la cour de Charles IV dont les seigneurs les plus illustres venaient lui tenir compagnie pendant ses travaux.

Durant son second séjour à Nancy, Gaston d'Orléans n'avait pas de plus grand plaisir que celui de causer avec Callot. Il venait chez lui, sous le prétexte de commander divers ouvrages ; il aimait à le voir travailler ; on dit même qu'il voulut prendre de lui quelques leçons. Callot fit pour le Prince une suite de dessins à la plume qui sont restés longtemps en la possession de la famille Silvestre (*).

Sans jamais cesser d'être égal à lui-même, Callot avait un peu changé sa manière de travailler, depuis qu'il était sorti de Florence. Il ne se servait plus du burin que pour nourrir et fortifier, aux endroits convenables, les travaux de sa pointe vive, légére, et toujours infiniment spirituelle. La portée de son esprit devait aussi subir quelques variations. A part les morceaux qu'il grava à Nancy, lors de son retour d'Italie et dont les dessins avaient été certainement composés à Florence, on le vit abandonner presque complétement le grotesque. Il semble que ce qui avait d'abord contribué à sa réputation ait été dédaigné par lui, lors que sa pensée eut acquis plus de noblesse et d'élévation.

C'est un préjugé trop généralement répandu que l'œu-

(*) Voy. la note n° 9.

vre du célèbre graveur de Nancy se compose en grande partie de ce qu'on appelle vulgairement *figures à la Callot*. Les pièces de ce genre ne forment pas le dixième de ses ouvrages, et il n'en avait pas gravé une seule depuis son mariage. La vie de famille, la maturité de l'âge lui avaient fait reconnaître qu'il ne devait plus demander ses succès à ce genre dont le public finirait par se fatiguer. Aussi peut-on constater, à partir de 1625 jusqu'à sa mort, une sévérité toujours croissante dans sa manière et dans son style.

Il ne revint qu'une seule fois à son ancien genre ; mais ce retour était commandé par la nature même du sujet. La Tentation de saint Antoine offrait une merveilleuse occasion de développer les fantaisies bizarres auxquelles Callot s'abandonnait autrefois. Il avait essayé d'aborder ce sujet, lors qu'il était à Florence; mais le succès n'avait pas répondu à son attente. Aussi la planche italienne n'a-t-elle donné qu'un très-petit nombre d'épreuves plus rares que belles. Callot la jugeait lui-même indigne de son talent, et elle a été retrouvée dans les premières années de ce siècle entièrement rongée par le vert de gris. Dans le morceau qu'il grava, sur le même sujet, pour le duc de la Vrillière, Callot délaissa tout à fait sa première pensée et sut introduire dans ce nouveau chef-d'œuvre un mélange de sérieux et de comique, de grotesque et de grandiose, digne du Dante et de l'Arioste (54).

La fatigue, l'épuisement, occasionnés par tant de tra-

vaux, aggravèrent la maladie dont Callot était atteint. Le mal fit de rapides progrès, et, le 24 mars 1635, il fut enlevé à sa famille et à ses amis. Il avait 43 ans. Il fut enterré auprès de son père dans le cloître des Cordeliers de Nancy (24).

Telle fut cette noble vie entièrement consacrée au culte des arts. La progression du génie de Jacques Callot est marquée par trois périodes bien distinctes. Les huit années de 1609 à 1617 sont entièrement consacrées à l'étude. Il travaille à Rome sous Philippe Thomassin, plus sérieusement et plus fructueusement sous Jules Parigi, dont l'influence sur les progrès de notre artiste n'a pas été assez remarquée. On a trop dit et répété que Callot s'était entièrement formé lui-même. La source de cette erreur est dans l'épitaphe que ses amis inscrivirent sur son tombeau. On y lit qu'il n'eut pas de maître : *Nullo docente magistro*. La postérité a pris cette expression trop à la lettre. Les contemporains ont seulement voulu exprimer que Callot se perfectionna tellement dans son art, qu'il fut vraiment créateur en ce sens qu'il acquit une manière qui n'appartient qu'à lui. Mais il faut bien se garder d'en conclure, comme on l'a fait, qu'il parvint à cette haute puissance de talent sans guides, sans conseils, sans efforts. Sa première pièce, gravée en 1607, ne fait nullement pressentir un artiste supérieur. Il avait cependant alors reçu, à Nancy, les leçons de Claude Henriet et de Demange Crocq, à Florence, celles de Canta Gallina. Plus tard il étudia sous

Philippe Thomassin à Rome, et il se perfectionna à Florence sous l'habile direction de Jules Parigi. Il n'en est pas des arts du dessin comme de la poésie, de la musique, où des natures exceptionnelles se révèlent tout d'abord et parviennent d'un seul bond aux sommités de l'art. La peinture, la sculpture, la gravure exigent, indépendamment de grandes dispositions naturelles, de longs et pénibles efforts. Callot n'échappa pas à cette loi nécessaire. Mais, une fois qu'il eut acquis tout ce que l'étude pouvait lui donner, il devint sûr et maître de lui. Il avait alors environ 25 ans.

C'est de cette époque que date la seconde période, qui s'inaugure par la Guerre d'amour, les Caprices et tous les chefs-d'œuvre qu'il fit à Florence, chefs-d'œuvre dans lesquels le grotesque a sa part aussi bien que le genre sérieux. C'est cependant à cette phase qu'il faut presqu'exclusivement reporter ce qu'il y a de comique dans l'œuvre de Callot (56). Si, lors de son arrivée en Lorraine, il donna plusieurs pièces ou suites de ce genre, ce sont évidemment des souvenirs d'Italie.

Quand il eut épuisé ses réminiscences italiennes, le talent de Callot devint plus élevé. Il ne copia plus, mais il composa des sujets religieux et il réussit dans ce genre aussi bien que dans le comique. A partir de 1626, il créa la représentation des scènes militaires, genre à peu près inconnu jusqu'à lui. Il le porta au dernier degré de perfection dans ses Grands Siéges et ses Misères de la guerre, qui feront toujours le désespoir de tous les

graveurs et l'admiration des vrais connaisseurs. Si l'on compare ces pièces avec les Batailles des Médicis, gravées au burin à Florence, on reconnaîtra facilement combien celles-ci sont inférieures aux chefs-d'œuvre dus à la pointe magique de l'artiste, pendant les dernières années de sa trop courte existence.

Le caractère distinctif des compositions de Callot, surtout de celles qui appartiennent aux deux dernières phases de sa vie, est l'originalité. Quelque sujet qu'il traite, même dans les genres les plus opposés, le maître est toujours lui-même ; de telle sorte que sa manière le fait reconnaître facilement et du premier coup d'œil. Mais ce sceau particulier a été surtout imprimé sur les morceaux où la fantaisie domine. A ce point de vue, il devait frapper un écrivain de la rêveuse Allemagne qui s'est senti entraîné par la tournure de son esprit vers les ouvrages de l'artiste lorrain, auquel il ressemble par plus d'un trait. Nous voulons parler de l'auteur des Contes fantastiques, qui s'est inspiré de notre maître dans ses Fantaisies à la manière de Callot. Aussi Hoffman s'écrie-t-il : « Pourquoi ne puis-je me rassasier de tes ouvrages bizarres et fantastiques, ô maître sublime? — Pourquoi toutes tes figures, dont souvent un seul trait hardi suffit à marquer les contours, restent-elles si bien gravées dans mon esprit? Si je contemple longtemps tes compositions si riches, quoique formées des éléments les plus hétérogènes, je vois s'animer peu à peu leur mille et mille figures ; et celles même qu'on distinguait à peine sur les fonds les

plus éloignés, se développent et s'avancent, pour ainsi dire, colorées des tons les plus vigoureux et les plus naturels.»

» Je sais que des critiques scrupuleux lui ont reproché une disposition fautive de la lumière ; mais aussi ne s'est-il pas créé un art qui dépasse les règles de la peinture, ou plutôt ses dessins sont-ils autre chose que les magiques effets des apparitions merveilleuses qu'évoquait son ardente imagination? Même dans les scènes empruntées à la vie commune, dans ses cortéges, dans ses batailles, c'est un caractère d'animation tout particulier qui donne à ses groupes, à ses personnages, je ne sais quel aspect humain et surnaturel à la fois...» (*)

Il nous semble, en lisant ce jugement porté par le maître du conte fantastique, entendre Callot lui-même apprécier ses propres ouvrages.

Si la fantaisie domine dans la plupart des chefs-d'œuvre de Callot, on y distingue aussi à un assez haut degré la verve satirique et railleuse. C'est pour cela qu'on a voulu souvent trouver des assimilations entre notre maître et les écrivains de son temps. On l'a comparé au poëte Regnier avec lequel il n'a que des rapports bien éloignés. Si l'on voulait en trouver de plus frappants, il faudrait chercher en arrière dans le siècle où est né Callot, pour arriver jusqu'à Rabelais. Sans parler des analogies frappantes qui existent entre ces deux

(*) Traduction de M. Henry Egmont.

esprits, il suffit de rappeler que l'auteur de Pantagruel passe pour avoir dessiné les Songes drolatiques. En rapprochant ces dessins de ceux des *Gobbi* ou des *Balli*, on voit sans peine que l'auteur de ces dernières compositions est l'héritier en ligne directe du spirituel curé de Meudon. Rien ne prouve cependant que Callot ait lu Rabelais. On serait tenté de croire qu'il ne l'a pas connu; car il lui eût été bien difficile de résister au plaisir de retracer quelques-uns des faits et gestes pantagruéliques. Deux siècles plus tard, un autre Lorrain, héritier lui-même du génie de son compatriote, a finement traduit et rendu visible l'esprit du grand La Fontaine. Le légitime succès qu'ont obtenu les Fables illustrées fait regretter que leur auteur, à défaut de son devancier, ne se soit pas attaqué à Rabelais. Pourquoi faut-il que des natures aussi riches que celles de Callot et de Grandville aient été brisées dans la force de l'âge et du talent, en laissant à la postérité le regret de ne pas jouir des chefs-d'œuvre qu'on pouvait espérer leur voir produire encore!

Nous avons assez indiqué dans le cours de cette notice les traits principaux du génie et de la manière de Callot, comme graveur à l'eau forte et au burin, pour qu'il soit nécessaire d'y insister plus longtemps. Il ne nous reste plus qu'à nous expliquer sur une question fortement controversée; c'est celle de savoir si Callot a peint (37).

Que Callot, étudiant à Florence dans l'atelier de Jules

Parigi, ait essayé de manier le pinceau, cela n'est pas impossible, quoique rien ne soit moins établi. Mais qu'il ait produit, en Italie ou ailleurs, des tableaux finis et remarquables, c'est ce qui paraît tout à fait impossible.

Constatons d'abord un fait bien certain : c'est qu'en quittant Rome et l'atelier de Philippe Thomassin, Callot savait à peine dessiner. Il était raide et incorrect. D'ailleurs il travaillait alors pour gagner sa vie ; il n'avait donc pas le temps de se livrer à la peinture, que Thomassin n'a pu lui apprendre, puisqu'il ne la savait pas lui-même.

Si l'on admet pour un moment que Callot, formé par les excellents conseils de Jules Parigi, a essayé de devenir peintre, et qu'il y soit parvenu, il est indubitable que ce génie si franc, si original, si primesautier, a dû marquer ses œuvres de quelque cachet particulier qui, par son originalité, les distinguera de toutes les autres et les fera reconnaître du premier coup d'œil. On ne remarque rien de semblable dans les tableaux qu'on attribue à Callot. Les uns ont le caractère italien, les autres sont dans le genre flamand, d'autres enfin se rapprochent de l'école allemande.

Ce qui a fait attribuer à Callot les tableaux qu'on voit à Rome, à Florence, à Venise, à Munich et à Nancy, c'est que presque tous sont des imitations des gravures qu'il a faites. Cela ne prouve rien autre chose sinon que la réputation de l'artiste était telle, que des peintres, plus ou moins habiles, n'ont pas hésité à fixer sur la toile ses

compositions gravées. C'est peut-être la seule fois que les rôles auront été ainsi intervertis, et ce nouveau genre de gloire était réservé à l'illustre Lorrain. Le fait n'en est pas moins certain, et l'on ne fera jamais croire à personne que Callot ait pu peindre en Italie, et dans le goût de l'école italienne, la série de douze tableaux qu'on montre au palais Corsini, et que Nibbi appelle la Vie du soldat, en les attribuant à notre maître. On a vu que les gravures originales ont été inspirées à Callot lors de l'invasion de la Lorraine, quinze ou dix-huit mois avant sa mort ; les tableaux n'ont donc pu être exécutés en Italie. Puis, si l'on rapproche par la pensée ces toiles de celles qu'on voit à Nancy, on est forcé de convenir que la même main n'a pas pu exécuter les unes et les autres.

Il y a quelque chose de plus fort et de plus convaincant que les raisonnements, les appréciations, les attributions intéressées faites par les possesseurs ou par les gardiens, c'est le silence des auteurs contemporains et de ceux qui ont écrit sur la peinture. Baldinucci, qui a connu les nombreux amis que Callot avait laissés à Florence, a décrit avec un soin minutieux une grande partie de son œuvre gravé ; mais il ne dit pas un seul mot de ses tableaux. Le même silence est gardé par le florentin Lanzi, conservateur de la galerie de Florence, qui n'aurait pas manqué d'y recueillir les renseignements dont Baldinucci aurait négligé de profiter. C'est au XIXe siècle seulement qu'on a imaginé de compter

Callot parmi les peintres. Il est certain que telle n'était pas l'opinion de Félibien qui a connu Deruet, Henriet et peut-être notre artiste lui-même dont il dit formellement « qu'il n'a *pas rang parmi les peintres.* » Cet auteur, ajoute en comparant Callot à Tempesta : « Il n'entrait pas si avant dans la science de la peinture, et ne possédait pas une connaissance si générale de tout ce qui en dépend. » Il semble résulter de ce passage que Callot a essayé de peindre et qu'il a médiocrement réussi. C'est aussi l'opinion de Mariette (38), et nous croyons que telle est l'exacte vérité. Les quelques mots de Félibien nous confirment dans cette opinion avec d'autant plus de raison que cet auteur, au moins aussi minutieux que Baldinucci, ne cite pas un seul des tableaux attribués à Callot ; et cependant il n'a garde d'oublier les productions, mêmes les plus médiocres, des artistes contemporains tels que George Lallemant, Bellange, Deruet, etc.

On ne doit pas négliger, dans la question qui nous occupe, une considération qui a une certaine importance. Presque toutes les gravures de Callot sont signées. Cette signature se voit bien rarement sur les tableaux qu'on lui attribue. Comment supposer qu'un maître ait eu des habitudes si différentes pour la peinture et pour la gravure ! Comment se rendre compte de cette absence de signature sur un assez grand nombre de toiles, alors que celles de Bellange et de Deruet, compatriotes et contemporains de Callot, révèlent souvent les noms de leurs auteurs.

Ce n'est pas tout encore. Si Callot a peint, alors même que ses tableaux n'auraient pas obtenu un grand succès, au moins doit-on admettre qu'il avait autant de talent que Bellange et Deruet, dont la réputation était infiniment au-dessous de la sienne. Dès lors comment se fait-il qu'on trouve presqu'à chaque page des comptes tenus par le trésorier général de Lorraine des mentions de payements faits, non-seulement à Bellange et à Deruet, mais encore à une foule d'autres peintres très-secondaires (*), tandis qu'on n'y voit pas figurer une seule fois le nom de Jacques Callot.

Enfin, et cette dernière considération nous semble toute puissante, l'épitaphe que la veuve, les frères et les amis de Callot ont fait inscrire sur son tombeau, ne mentionne pas qu'il ait été peintre. Le mot *pictor* n'accompagne pas le mot *calcographus*, dans les lignes où l'on rappelle les titres de gloire de l'illustre défunt. Ce silence est remarquable. Pourquoi donc voudrions-nous aujourd'hui donner au maître lorrain un talent que ses contemporains, ses amis, sa famille ne lui ont pas reconnu?

Il résulte de ce qui précède qu'il n'est nullement dé-

(*) M. Lepage en a donné la liste à la fin du Palais ducal. Parmi eux se trouve le nom de Jean Callot, neveu du grand graveur. Il a peint 12 paysages, etc. Cette mention dans un compte de 1654 ne peut s'appliquer, comme l'a pensé M. de Haldat, à Jacques Callot, mort en 1635.

montré que Callot ait peint. Sans doute il essaya de manier le pinceau; mais tout concourt à prouver que cette tentative fut infructueuse. S'il a produit quelques esquisses dans le genre du Saint-Sébastien qui se conserve parmi les dessins du Louvre, il n'a jamais fait, en peinture, aucun ouvrage digne de passer à la postérité. Il n'a même pas voulu prendre la brosse pour exécuter les décorations du Combat à la barrière; il a laissé ce soin à son ami Deruet, ainsi qu'il le déclare lui-même dans l'épître à madame de Chevreuse qui précède le récit de Henry Humbert.

Si nous ne possédons pas de bons tableaux de Callot, il nous reste un nombre considérable de dessins au crayon, à la plume et au bistre qui doivent, à très-juste titre, attirer l'attention des connaisseurs (*). On y reconnaît la sûreté de main unie aux vives allures du maître, qualités qu'on ne retrouve plus dans les tableaux faussement attribués à son pinceau et qui ne sont en général que de froides copies ou d'habiles imitations.

Callot est assez riche de son propre fonds, sans que nous venions aujourd'hui lui donner un talent qu'il n'eut pas et dont ses contemporains ne nous ont pas transmis le souvenir. Tout son génie est dans les pièces authentiques, irrécusables, qui composent son œuvre gravé dont il n'existe aucune description complète. Nous allons, dans la limite de nos forces et de nos connais-

(*) Voyez ci-après note 15.

sances, essayer de combler cette lacune. Ce sera l'objet de la seconde partie de notre travail.

Nous ne pouvons toutefois quitter la plume, sans faire une dernière réflexion et sans exprimer un vœu. Les Athéniens voulaient que l'artiste le plus habile fût nourri au Prytanée et aux frais de l'Etat. Il s'y asseyait, couronné d'olivier, entre les plus grands capitaines, les philosophes et les premiers magistrats de la République; sa place était marquée au premier rang dans tous les théâtres. Ces honneurs lui imposaient l'obligation de conserver la prééminence, car si un autre était jugé plus habile, il dépossédait son devancier (*). Callot a été et il est resté le prince de la gravure. Pendant plus de deux siècles, nul n'a pu le détrôner et conquérir la palme que lui avaient décernée ses contemporains. Comment donc se fait-il que, dans sa ville natale, aucun honneur public ne lui ait été rendu? Espérons qu'un jour viendra où justice sera faite et que nous verrons enfin, sinon la statue, du moins le buste du grand artiste, du grand citoyen, du grand homme.

(*) Aristoph., Grenou., Acte III, Sc. 1.—Sam. Petit, Lois attiques, L. V, tit. 6.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.



(1) M. Noël, notaire honoraire à Nancy, a bien voulu nous communiquer l'original sur parchemin, avec la signature du prince et le sceau ducal, des lettres de noblesse accordées à Claude Callot. Elles sont datées du pénultième jour du mois de juillet 1584. En voici la copie littérale dont nous n'avons retranché que les énonciations, qui sont purement de style :

« Charles................., et soit ainsi que nous deument certiorez de la vie louable, bonnes mœurs, probité et mérites de nostre amé et féal Clavde Callot archier de nos gardes demeurant en ceste notre ville de Nancy. Ayans aussi esgard et favorable considération aux services fidelz et aggréables que par l'espace de vingt deux ans et plus Il nous a faict, tant à nostre suitte ordinaire par noz pays, qu'en tous les voyages qu'auons faitz depuis ledit temps hors de nosdits pays, enquoy il s'est toujours comporté avec fidellité et dilligence que par raison en auons et devons avoir tout bon contantement et satisfaction. Pour ces causes et autres raisonnables considérations nous mouuantes, Joinct que dez sa jeunesse il a tousjours faict profession des armes qui le rend de tant plus fauorable et recommandable en ce grade et Estat de

Noblesse AVONS Icellui Clavde Callot, de nostre grace spéciale, pleine puissance et auctorité souueraine Ensemble ses enfants, postérité et lignée, née et a naistre en bon et leal mariage, masles et femelles, annobly et annoblissons et du tiltre de noblesse décoré et décorons ; Voulons et nous plaict que lui et sesdits enfants, comme tels soient réputez, puissent acquerir biens et heritages nobles, fiefz et arriere fiefz de quelque nom et qualité ils soient et iceux ensemble ceux qu'ils ont ja acquis et que a bon et juste tiltre leur pouroient obvenir et eschoir par succession, donation ou aultrement, accepter apprehender, tenir posseder et jouyr sans qu'ilz puissent estre contrainctz ores ny pour l'aduenir en uider leurs mains, en quelque manière que ce soit, et diceux ordonner, tester et disposer par testament de dernière volunté donations faictes entre les vifz et aultrement ainsy que bon leur semblera, aux loix et conditions des fiefz de noz pays, et auec ce puissent acquester tiltres de cheuallerie et jouyr des mesmes honneurs priuileges franchises libertez prerogatiues et preeminence dont joyssent autres personnes nobles et extraictes de noble lignée, et que telz soient censez et réputez en tous leurs actes negoces et affaires tant en jugement que dehors, sans qu'ilz soyent pource tenuz nous payer ny a nos successeurs ducz de Lorraine aulcunes finances laquelle de nostre dit gré auons quitté remis et donné quittons remettons et donnons par ceste audit Claude Callot Et en signe de noblesse et pour décoration d'icelle Avons à Icelluy et à sesditz enfants postérité et lignée descenduz et descendans de luy en leal mariage, comme dict est, donné et donnons les Armoyries telles que cy dessoubz elles sont emprainctes auec puissance de les porter et en user en tous lieux, comme autres nobles ont accoustumé user de leurs armes, Que sont d'azur à cinq Estoilles d'or, peries et passées en saulteur, timbrées d'un

dextrocher reuestu et componé d'or et d'azur, tenant une hache d'armes, Le tout porté et soustenu d'un Armet morné d'argent couert d'un Lambrequin aux metaulx et couleur de Lescut (*). Sy donnons en mandement etc....... Donne....»

L'entérinement à la chambre des comptes de Lorraine est du 17 septembre 1584.

Ces lettres de noblesse ont été transcrites sur le registre des anoblissements depuis l'an 1573 jusqu'en l'an 1592. Ce registre se conserve au Trésor des Chartes de Lorraine; les armoiries y sont jointes.

(2) Le héraut d'armes était quelquefois aussi concierge du palais (M. Lepage, Palais ducal de Nancy, p. 23). Jean Callot fut successivement pourvu de ces deux charges. Il fut d'abord nommé poursuyvant d'armes par lettres-patentes du 24e jour de mars 1600, dont voici la teneur :

« Charles, par la grace de Dieu, duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, Marchis, Marquis du Pont à Mousson, comte de Prouence, Vaudemont, Blamont, Zutphen etc. A tous ceux qui ces présentes verront Salut. Comme des le mois de décembre en l'an quatre vingt quatorze nous ayons prouueu nostre cher et bien amé Balthazar Crock de l'estat et office de Poursuiuant d'armes au titre de Vaudemont pour en jouyr jusques à nostre bon plaisir, et que presentement, pour certaines bonnes considerations, nous ayons deschargé ledict Crocq dudit estat et soit de besoing pour le bien de nostre seruice prouuoir audit estat de personnage capable idoine et suffisant pour l'exercer bonnement fidelement et loyaument : Sauoir faisons qu'ayant congnu par experience la

(*) Callot a gravé lui-même les armes de sa famille. Voyez le Catalogue de l'œuvre.

suffisance, capacité, diligence et experience estans en la personne de nostre ame et feal Jean Callot, lequel depuis quelques mois pour l'absence dudit Crocq aurait faict les functions dudit estat a nostre contentement selon le rapport qui nous en aurait esté faict par nos mareschaulx et en esgard aux bons et aggreables seruices qu'il nous aurait faictz pendant ces guerres dernieres et au parauant, comme il fait encore de present, tant en estat d'archer de nos gardes qu'aultres commissions, voyages et exploits particuliers esquels l'aurions employe. Auons a icelluy Jean Callot pour ces causes et autres raisonnables a ce justement nous mouvants, donné conféré et octroyé et par cestes, donnons conferons et octroyons ledit estat et office de poursuyuant d'armes au titre de Vaudemont (*), pour en jouyr d'ores en auant et jus-

(*) Plus tard il fut *Héraut d'armes* sous le nom de Clermont (Dom Calmet, Bibliothèque Lorraine, p. 182), et on le voit figurer, en 1608, avec le titre de *Roi d'armes*, à la pompe funèbre de Charles III. — Il paraît, quoique les lettres-patentes ci-dessus transcrites n'en disent rien, que Jean Callot était aussi *Cloche d'armes*. Les gages de ces deux emplois n'étaient pas bien considérables. On trouve en effet dans les comptes du trésorier général pour l'année 1601 « A Jean Callot poursuyuant et cloche d'armes au titre de Vaudemont six vingt francs. » Il s'agit ici du franc barrois, monnoie fictive ou de compte qui a souvent varié; d'après la table de Lionnois, t. Ier, p. 65, elle valait, de 1578 à 1608, 2 ᵗᵗ 0ˢ 4ᵈ argent de France en 1790. La valeur du franc barrois a toujours été en diminuant jusqu'à la mort de Henry II en 1624. Sous Charles IV et pendant l'occupation française, les variations ont été énormes.

Nous avons vainement cherché, dans les registres des offices, le titre de nomination de Jean Callot à l'emploi de Héraut d'armes. — Quant au titre de Roi d'armes, nous croyons qu'il était porté dans certaines

ques a nostre bon playsir, aux droicts, auctoritez, preeminences, gages, proffictz, libertez et immunitez y appartenans et en dependans, et tout ainsy que faisaient et pouuaient faire ses devanciers audit estat. CY DONNONS EN MANDEMENT...... Données en nostre ville de Nancy le vingt quatrieme jour de mars mil six cens. Signé Charles... Par SON ALTESSE le s[r] de Haussonuille mareschal de Lorraine contresigne Bonnet. » (Trésor des chartes de Lorraine. — Extrait des registres des lettres-patentes pour l'année 1600, folio 31.)

(3) Ces renseignements sont puisés dans un précieux manuscrit appartenant à M. Beaupré, conseiller à la cour impériale de Nancy. On y trouve la généalogie complète, avec les blasons, de la famille Callot, depuis Claude I[er] jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Ce manuscrit provient d'un des membres de cette famille et est beaucoup plus complet et plus exact que la généalogie publiée en 1823 par M. François-Charles Callot, ancien avocat au parlement de Nancy, qui n'en a pas eu connaissance. L'auteur de cette dernière généalogie prétend descendre de François Callot né en 1607 et frère de l'illustre graveur. Il suppose que ce François Callot a été médecin et qu'il fut le père de François Callot, médecin, né à Auxerre en 1660, lequel eut lui-même pour fils François-Joseph Callot, médecin de Léopold et de François III, dont la vie se trouve dans Dom Calmet, Biblioth. lorr., col. 207 et suivantes.

Cette généalogie pèche par sa base en ce sens que le François Callot, né en 1607 et frère de Jacques, n'a jamais été marié. Sui-

solennités particulières par l'un des hérauts. En effet, si ce titre eût été permanent, on n'eût pas manqué de l'inscrire sur la tombe de Jean Callot, dont l'épitaphe ne porte que la qualité de Hérault.

vant le manuscrit de M. Beaupré, tous les frères puinés de Jacques Callot embrassèrent l'état ecclésiastique, et en particulier le François dont il s'agit fut Tiercelin sous le nom de Père Pascal.

L'impossibilité que ce frère du graveur de Nancy ait été l'aïeul de M. François-Charles Callot est encore confirmée par les registres du Trésor des chartes de Nancy, desquels il résulte que François Callot, *médecin*, natif de Portieux, a été anobli le 12 novembre 1662. C'est évidemment ce personnage qui a été la souche des célèbres médecins qui portèrent le nom de Callot au XVIIIe siècle. Ils descendaient peut-être de Jean Callot dit Liégeois, père de Claude Callot, anobli le 30 juillet 1584, et c'est précisément parce que son auteur n'avait pas reçu de titre de noblesse, que François Callot demanda et obtint les lettres patentes de 1662.

Un autre Jean Callot avait obtenu des titres de noblesse le 4 novembre 1623. La minute conservée au Trésor des chartes constate qu'il était né dans le Comté de Vaudémont et qu'il était pourvu d'une charge d'officier des salines de Dieuze. Il y est qualifié en outre « d'homme bien lettré et honoré de l'entrée du conseil du Duc. »

Jean Callot était-il le frère du médecin anobli en 1662? Appartenait-il à une autre famille? C'est ce qu'il nous est impossible de décider. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que ni l'un ni l'autre n'était de la descendance de Claude Callot, anobli en 1584, puisqu'ils ont été anoblis tous les deux à des dates bien postérieures.

Nous avons placé à la fin de notre travail une généalogie de la famille Callot, dressée tant d'après le manuscrit de M. Beaupré, que d'après les pièces authentiques conservées au Trésor des chartes de Lorraine et à la mairie de Nancy. — Faute de documents certains et antérieurs à Jean Callot dit Liégeois, nous

avons été obligé de suivre, pour les ancêtres de ce personnage, le Nobiliaire de Lorraine de Dom Pelletier, que nous avons été souvent à même de rectifier pour les temps postérieurs à Jean Ier.

(4) L'erreur des historiens sur la naissance de Callot ne peut être attribuée à l'établissement du calendrier Grégorien. En effet, si l'on suppose que Callot avait quarante-trois ans accomplis lors de sa mort, le 24 mars 1635, il serait né, d'après l'ancien calendrier, à la fin de 1591 (vieux style). Si, au contraire, il n'avait pas achevé sa quarante-troisième année, lors de sa mort, il serait né après Pâques de l'année 1592, ancien et nouveau style. Cette observation ne permet plus de douter que Callot soit né avant 1593.

Dans ses notes manuscrites, Mariette adopte aussi la date de 1592. Voici comment il discute la question : « Il est constant que Jacques Callot est mort le 24 mars 1635 âgé de 43 ans (Félibien dit que ce fut le 28 mars, mais l'épitaphe dit le 24). Ainsi je ne puis comprendre pourquoi Baldinucci, qui rapporte l'épitaphe latine où cette date est marquée, fixe le temps de sa naissance en 1594, et Félibien, qui convient aussi qu'il est mort en 1635, âgé de 43 ans, le fixe seulement en 1593. A moins que ce ne fût au commencement de cette année 1593, et pour lors Callot étant mort le 24 mars 1635, il n'aurait fait que commencer à entrer dans sa 43e année. Le portrait de Callot, gravé par Lasne en 1629, apprend qu'il était pour lors âgé de 36 ans; il était donc né en 1593 ou peut-être sur la fin de 1592, ce qui me paraît plus conforme à la vérité.»

Tout en adoptant avec Mariette la date de 1592, nous croyons que c'est plutôt au commencement que vers la fin de l'année 1592 qu'il faut reporter la naissance de Callot, parce que l'usage a toujours été d'inscrire les âges sur les épitaphes d'après les années accomplies ou du moins prêtes à s'accomplir.

(5) Bellange n'est pas né, comme le dit le père Husson, en 1594. Les comptes du trésorier général de Lorraine, conservés dans les archives du département de la Meurthe, constatent qu'il exécutait dès 1602 plusieurs travaux importants pour Charles III dont il était le premier peintre (Voy. Le Palais Ducal de Nancy par M. Lepage, p. 78, *ad notam*). Il succéda dans cette charge à Claude Henriet en 1603. On voit, d'après ces documents, ce qu'il faut penser de l'opinion de M. Heinecken qui fait naître Bellange vers 1612.

(6) Cela est si vrai qu'un spirituel écrivain, M. Arsène Houssaye, a donné de ces quatre gravures une analyse piquante et non moins exacte que la nôtre, avec laquelle elle ne présente cependant que de rares analogies. On va en juger :

« Dans la première eau forte... la bande est conduite par un jeune gaillard pas trop mal équipé : feutre à larges bords, cheveux retombant en boucles, pourpoint beaucoup trop tailladé, coutelas d'un côté, carabine de l'autre, enfin chausses qui balayent la poussière. Le jeune bandit est suivi de deux chancelantes haquenées portant chacune femme et enfants, l'un à la mamelle, l'autre à peine sevré, mais déjà bravement en croupe. A la queue du cheval un saint homme de brigand, habillé de la défroque d'un moine, et suivi de deux enfants qui vont de compagnie. Le premier est vêtu d'un costume qui vaut bien la peine d'être décrit : pour chapeau, une marmite dont l'anse lui fait un collier, pour canne, un tourne-broche, pour habit un panier, pour haut de chausses un gril, si bien qu'un jour de mauvaise cuisine, les bohémiens pouvaient allumer l'enfant. Vient ensuite le cheval et la charrette. Un Bohémien d'un âge mûr, comme il convient pour garder un cheval si fougueux, est gravement assis sur le bât. D'une main il se tient au collier, de l'autre, il lève un fouet redoutable. Il porte sur le dos

un petit baril de vin ou de liqueur qu'il a bien raison de ne confier qu'à lui-même. Sur ce baril un coq apprivoisé chante et domine la scène de sa crête et de son panache. Dans la charrette se rencontrent pêle-mêle un homme armé d'une lance, une femme qui allaite un enfant, d'autres enfants qui animent le cheval, des ustensiles de cuisine, un chat, un chien, des poules égorgées. Un âne suit la charrette, portant, comme les chevaux, une mère et son enfant à la mamelle. De chaque côté de la charrette encore des enfants, toujours des enfants, qui sont déjà des Bohémiens, car ils se montrent avec orgueil des poules et des canards volés sur la route. Enfin la caravane est gardée sur les derrières par un Bohémien hardiment taillé qui porte un agneau sur son bras, un mouton en bandoulière et une formidable carabine sur l'épaule. Toutes les figures ont bien la physionomie de leur rôle. Les hommes sont sauvages, la maternité donne aux femmes un doux air de mélancolie, les enfants sont insolents et burlesques, l'âne et les chevaux sont chétifs à faire peur.....

» Dans la seconde eau forte, nous assistons à une *halte de Bohémiens* au premier cabaret d'un village. La troupe s'est installée avec armes et bagages dans un grenier à foin couvert de roseaux. Sur le premier plan, un homme à pied et une femme à cheval arrivent en traînards, avec grand renfort de butin : lapins, poulardes, agneaux et autres menues rapines. La femme va descendre de cheval ; avec ses cheveux épars, son collier de verroterie, sa draperie rayée, son sourire mutin, elle est agréable à voir. Un galant bien équipé lui offre gracieusement la main ; comme contraste, son compagnon d'aventures est bien le plus splendide coquin qu'on puisse imaginer : carabine, sabre, coutelas, rien ne lui manque. Le reste de la troupe est déjà installé à ce point que les cochons qui habitaient le rez-de-chaussée du grenier à foin ont

pris la fuite dans leur panique : les pauvres bêtes n'avaient jamais vu si mauvaise compagnie. Leur fuite est plaisante ; ils renversent tout sur leur passage, même les Bohémiens. Devant l'habitation se pavanent avec leurs guenilles majestueuses et leurs coiffures pittoresques les dignitaires de la bande ; à la suite de ce groupe, qui sent la canaille bien née, se dresse une échelle où grimpent des enfants qui vont au grenier.....»

M. Houssaye n'a pas décrit les deux autres eaux fortes ; cela l'aurait entraîné trop loin. Il a voulu reconnaître dans la seconde Jacques Callot assis à côté d'un des Bohémiens. Nous ne pouvons admettre cette indication. Le personnage désigné paraît avoir environ 20 ans. Nous avons longtemps cherché, mais inutilement, quelle est la figure sous laquelle la tradition veut que Callot se soit lui-même représenté. Les indices sont trop fugitifs pour qu'il soit permis de former à cet égard même une simple conjecture.

(7) On ne connait rien des essais de gravure que Callot aurait exécutés à Florence, avant 1607, pendant qu'il travaillait sous Canta-Gallina. Il est vraisemblable qu'ils furent assez informes, à en juger par le portrait de Charles III, qui fut gravé à Nancy dix-huit mois ou deux ans après, et dont il sera parlé dans la note suivante. On a déjà fait remarquer qu'avant d'aller en Italie Callot avait profité des leçons de Demange Crocq, graveur de Nancy. C'est vraisemblablement à cause des dispositions extraordinaires que l'enfant montrait pour la gravure, que Gallina lui donna quelques leçons de cet art. Personne n'avait jusqu'alors essayé de le pratiquer dans un âge aussi peu avancé. Cette précocité s'est rencontrée quelques années plus tard chez le champenois Nanteuil.

(8) Cette remarque n'avait pas échappé au savant et judicieux Mariette, qui a parlé deux fois de ce portrait dans ses notes ma-

nuscrites. Voici ce qu'il en dit d'abord, en analysant les pièces rares qu'il n'avait vues que dans le cabinet de M. de Beringhen.

« Le portrait de Charles III, duc de Lorraine, fort mal gravé au burin par Callot, avant que d'aller en Italie. C'est un buste dans une forme ovale, avec cette inscription à l'entour, en lettres capitales : SERENISS : CAROLUS III : D : G : CALA : LOTHA : BAR : GUELD : DUX : MARCHIO : MVSSIPON : COM : PRO : VAVD : ALBI : ETC : ÆTA : SVÆ. ANNO LXV 1607, et au bas de la planche (à droite) *I Callot fecit et excudit.* Cette inscription est pure et sans aucune altération. C'est aussi sur cela seul, et sur la date, que l'on peut se persuader que ce portrait est de Callot, tant il est mal gravé et peu dans la manière qu'il a eue depuis. Mais le moyen ! Il était pour lors si jeune et n'avait eu personne qui lui eût enseigné à manier le burin ; car ce ne fut que plus tard qu'il alla en Italie, où il apprit cette profession chez Philippe Thomassin. Il est vrai que l'on dit qu'avant que d'aller en Italie, il avait déjà appris à dessiner chez Henriet, et ce portrait-ci n'est guères bien dessiné. Il est aisé d'y répondre. Une personne qui sait dessiner a de la peine à le montrer, lorsqu'elle en est empêchée par la difficulté qu'elle trouve à manier le burin ; et d'ailleurs quoi qu'on en pût dire, Callot ne devait pas être fort habile dans le dessin. Ce portrait est bien singulier et unique (*). Il a 6 P de haut sur 4 P 6 [1] en travers. » (Notes de Mariette, f° 23).

Plus tard, Mariette a consigné dans son précieux manuscrit la

(*) Mariette n'avait vu alors que l'exemplaire du marquis de Beringhen, qui se trouve aujourd'hui à Paris, au cabinet des estampes. Plus tard il a ajouté à sa première note : « Je l'ai vu dans les œuvres de M. le Premier et de M. de Lorengère. »

remarque suivante, où l'on trouve de nouvelles observations sur le même portrait de Charles III :

« Pendant les deux années qu'il demeura auprès de son père, il y a apparence qu'il se livra tout entier à son inclination pour le dessin (*), ce qui n'a été remarqué par personne, et il commença même dès lors à manier le burin ; car on voit de lui le portrait de Charles III gravé en 1607. C'est un assez mauvais portrait de grandeur in-8° en hauteur, gravé au burin. Il y mit au bas son nom tout au long : *I Callot fecit et excudit.* Il eût été sans cela très-difficile de reconnaître dans la suite que c'était son ouvrage, car dans ce qu'il a fait depuis au burin, à Rome et à Florence, il n'y a rien qui approche de celui-ci. C'est une manière absolument différente, ce qui vient de ce qu'il gravait ce portrait sans avoir aucun maître qui le conduisit ; au lieu qu'ayant été à Rome, et y ayant copié les quatre saisons du Bassan, gravées par les Sadelers, et quelques pièces des douze mois de l'année, de Colaert, d'après Stradan, le tout sous la conduite de Philippe Thomassin, il se forma une manière de graver au burin qui tenait beaucoup de celle de Thomassin. Cela se reconnaît surtout dans les petites pièces des tableaux de saint Pierre qu'il grava, suivant toutes les apparences, étant à Rome.... De Rome il passa à Florence vers le commencement de 1612. » (Notes de Mariette, f° 23).

(9) Nous laissons subsister le doute sur l'époque et le lieu où cette pièce a été gravée, parce que ce doute a existé dans l'esprit de Mariette, qui, dans ses dernières notes, paraît croire qu'elle a été exécutée à Florence. Nous ne pouvons partager cet avis. Toutefois, nous transcrivons plus bas les différentes notes du

(*) Ceci est confirmé par les travaux dont il est parlé dans les deux notes suivantes.

célèbre iconographe, en les accompagnant de nos observations personnelles.

Longtemps avant que le Catalogue de l'œuvre de M. de Lorengère eût été publié par Gersaint, Mariette disait, à propos de la généalogie des Porcelets : « M. Helle m'a assuré qu'il y avait une généalogie en une seule feuille de la famille des Porcelets, en Lorraine, gravée par Callot, et de ses bonnes choses. M. de Clérambault en a une épreuve et le dessin original de Callot. »

Plus loin, et à une date contemporaine de la publication du Catalogue de Quentin de Lorengère, on lit : « Le rapport que m'a fait M. Helle n'est pas dans la vérité. Je viens d'avoir occasion de le vérifier sur l'épreuve et sur les dessins qui appartenaient à M. de Clérambault. L'estampe a été décrite par Gersaint, p. 118 de son Catalogue des estampes du cabinet de Lorengère ; mais, comme il ne l'a pas fait exactement, en voici une nouvelle description. Le morceau est, ainsi qu'il le dit, de deux planches qui, étant assemblées, portent trente-trois pouces de haut sur vingt pouces de large. Le centre de la planche est occupé par un carré long contenant l'arbre généalogique de la maison des Porcelets, famille noble de Lorraine (*), et tout autour sont disposés trente-trois sujets historiques et particuliers à cette maison : douze à droite en deux colonnes et douze à gauche dans la même disposition ; il y en a six autres en tête, en deux colonnes, en dessus desquels est placée une figure d'un Christ debout, tenant sa croix, et au pied dudit arbre généalogique sont encore trois sujets disposés en manière de cul de lampe ; c'est en cet endroit qu'on trouve d'un côté les lettres initiales qui sont celles de celui qui a dressé

(*) La maison de Porcelets est originaire de Provence ; elle porte d'or à un pourceau passant de sable (Dom Calmet, Bib. lorr., col. 614).

cette généalogie, P. M. L. M. *Collector*, et de l'autre côté *Jac. Callot sculptor.*

» Si jamais estampe a eu besoin que celui qui l'a gravée y ait mis son nom, afin qu'on sût de qui elle était, c'est assurément celle-ci; car, que le nom de Callot n'y soit pas, je défie à âme qui vive de se douter qu'il y ait jamais mis la main. Elle est fort mal gravée au burin et d'un goût de dessin qui n'est pas meilleur, et qui ne fut jamais celui de Callot. Il est pourtant vrai qu'il l'a gravée; mais il ne pouvait pas mieux faire dans ce temps-là, car c'est un de ses premiers ouvrages, et qui a dû avoir été fait dans le même temps que le portrait du duc de Lorraine Charles III.

» Les dessins que possède M. de Clérambault et qui sont en blanc et en noir, sur du velin, sont les mêmes qui ont servi à Callot pour sa gravure. C'est l'ouvrage de quelque peintre médiocre et non le sien. Ceux qui l'avaient choisi pour graver cette planche supposaient, et sans doute avec raison, qu'il n'en savait pas alors assez pour inventer des sujets; ils les firent dessiner et laver à Nancy pour servir de modèle au graveur, et il n'eut qu'à les réduire en une forme plus petite. J'ai donc raison de dire que M. Helle, en m'annonçant ces dessins pour être de Callot, et sa planche pour être de ses bons ouvrages, ne m'avait pas accusé juste. »

Vers les dernières années de sa vie, Mariette est revenu sur l'opinion ci-dessus exprimée, et qui nous paraît la vraie, que la généalogie des Porcelets a été gravée en Lorraine. Dans une discussion à l'occasion du saint Mansuy, il suppose que la planche qui représente ce saint, ressuscitant un enfant, a été commandée à Callot par un Lorrain qui se trouvait alors à Florence; puis il ajoute : « Ce Lorrain était peut-être le même qui, dès les premiers moments de l'arrivée de Callot à Florence, lui donna à graver cette généalogie des Porcelets, dont M. Clérambault avait

une épreuve, et, dans ce cas, qui paraît possible, la pièce n'aura point été gravée, comme je l'ai cru, en Lorraine, mais en Italie, ce qui revient à peu près au même. Je préférerais cependant la dernière opinion, parce que, tout mauvais qu'est le travail de cette pièce, il me paraît d'une trop grande étendue pour avoir été en-entrepris par quelqu'un dont c'était le coup d'essai. »

Malgré l'estime singulière que nous professons pour les opinions exprimées par Mariette, lorsqu'il se rectifie lui-même, nous croyons qu'il s'est éloigné de la vérité dans sa seconde note, et que l'opinion qu'il a consignée dans la première est beaucoup plus vraisemblable. Mariette fait, contre son habitude, une hypothèse toute gratuite, et que rien ne confirme, en supposant qu'un Lorrain inconnu a été confier à Callot la gravure de la généalogie des Porcelets, dans les premiers temps qu'il était en Italie. Il dit que ce peut bien être le même qui lui commanda, pour l'évêque de Toul, le miracle de saint Mansuy. Mais la pièce qui représente cet événement est, suivant Mariette lui-même, de l'année 1616, c'est-à-dire, du bon temps de Callot, tandis qu'il est évident que la généalogie est un des premiers ouvrages de l'artiste. Si la pièce a été gravée en Italie, c'est bien plutôt à Rome qu'à Florence qu'il faudrait, selon cette hypothèse, fixer le lieu de son exécution. Elle est, en effet, et Mariette le reconnaît, fort inférieure aux travaux exécutés sous la direction de Philippe Thomassin et encore bien plus à l'enfer du Dante, d'après Poccetti, qui fut certainement un des premiers ouvrages gravés par Callot, lorsqu'il vint se fixer à Florence après avoir abandonné Rome et l'atelier de Philippe Thomassin.

M. de Porcelets, fort jeune encore, fit de longs et fréquents voyages en Allemagne, en Angleterre et en Italie, de 1604 à 1607. Il fut sacré évêque de Toul, à Rome, par le cardinal Bel-

larmin, le 27 décembre 1607, alors que Callot n'y était pas encore. Il vint immédiatement prendre possession de son évêché et il fit, en personne, la visite de tout son diocèse, ce qui, suivant Don Calmet, ne s'était pas fait de mémoire d'homme. Quelques mois plus tard, il assistait aux obsèques de Charles III.

N'est-il pas dès lors tout à fait vraisemblable que ce fut dans le cours de l'année 1608, qu'il fit dessiner sa généalogie, dont la gravure fut confiée à Callot, fils du hérant d'armes et auteur du portrait de Charles III ? Dans tous les cas, cette hypothèse nous paraît beaucoup plus probable que celle d'après laquelle il faudrait admettre qu'on aurait été chercher au fond de l'Italie un graveur de 16 à 18 ans, alors sans nom et sans talent, pour lui faire exécuter une généalogie.

Quant à l'objection tirée des grandes dimensions de la pièce, elle nous touche peu. Callot était assez hardi et assez entreprenant pour aborder, dans un âge aussi tendre, un travail qui aurait effrayé tout autre que lui. L'enfant qui avait déjà donné tant de preuves de précocité, ne devait pas être arrêté par la dimension des planches sur lesquelles il avait à travailler. Cette difficulté vaincue est, du reste, tout le mérite de son ouvrage.

(10) Cet ouvrage a été connu par le P. Menestrier, qui le mentionne ainsi : « Il y a un livre où les armoiries de toutes ces maisons (de Lorraine) ont été autrefois gravées par Callot, avec la description des blasons au-dessous de chaque écusson (Diverses espèces de Noblesse. *Lyon* et *Paris*, 1683, in-12, p. 390).

Mariette avait d'abord pensé que le P. Menestrier faisait allusion au livre de Mathieu Husson, imprimé en 1674, auquel Callot n'a pu mettre la main. Mais il est revenu plus tard sur cette erreur et il a dit : « Il y a réellement un livre intitulé : Recueil des armes et blasons de toutes les maisons nobles et anciennes de Lorraine,

recherchées et gravées par le sieur Callot, Roi d'armes de Lorraine, pet. in-4° sans date ni lieu d'impression.

» Ce volume était chez M. de Clérambault, et il y en a un semblable, et même plus complet, chez le Roi, dans la collection de Gaignières. C'est l'ouvrage cité par le P. Menéstrier, jésuite ; mais, si l'on y fait attention, le titre du livre ne dit pas que les planches qu'il contient soient gravées par Callot. Son père ou son frère (car tous deux ont été hérauts d'armes de Lorraine et Jacques Callot ne le fut jamais) s'en disent les auteurs. Ce ne sont que de simples armoiries, toutes surmontées de lambrequins et si uniformes, qu'ils paraissent tous avoir été calqués sur le même dessin. Et cela est, ainsi que le blason, d'une si mauvaise touche, qu'on ne peut croire que l'habile Callot y ait mis la main ; à moins que ce ne soit un premier ouvrage que son père lui aura fait faire dans le temps qu'il gravait le portrait du duc de Lorraine, c'est-à-dire, avant le voyage d'Italie, et qu'on ne veuille que le père se soit fait honneur de l'ouvrage de son fils, et qu'il n'ait pas fait difficulté de s'attribuer des armoiries qu'il regardait comme son bien et ayant dessiné le texte des blasons qui sont de sa charge. En tout cas, la postérité ne perdrait pas beaucoup quand on la dépouillerait de si faibles productions. »

Bien que nous n'ayons pu voir les volumes dont parle Mariette, nous en avons rencontré un semblable chez M. Noël, notaire honoraire à Nancy, qui en a rapporté exactement le titre sous le n° 2043 de son Catalogue. L'inspection de ce volume nous a démontré que c'est bien, quant aux blasons, le même ouvrage qui a fait partie du fonds de Gaignières. L'exemplaire de M. Noël contient 206 blasons gravés dans des cartouches de modèle uniforme ; au bas de l'écu on lit, en lettres italiques gravées sur la planche, le nom du personnage avec la description du blason. Chaque blason occupe

le recto d'un feuillet ; le verso est blanc et paraît destiné à recevoir des annotations. Il est possible que le nombre des blasons soit plus considérable dans d'autres exemplaires. L'exemplaire que possède M. Noël a été offert par l'auteur des blasons à Haut et puissant seigneur Messire Erard Baron du Chastellet Marquis de Trichasteau, seigneur et Baron de Tons, Bullegneuille, Lomont la Neufelle, Senoncourt, Harbourg, etc., Conseiller d'Estat de son Altesse et Mareschal de Lorraine. Ces titres sont ceux d'Erard du Chatelet, VIe du nom, qui revint en Lorraine vers 1608 et mourut le 13 décembre 1648, âgé d'environ 86 ans. Le titre est manuscrit, comme l'était celui de l'exemplaire décrit par Mariette ; mais il ne contient pas, comme ce dernier, la mention évidemment fausse : *Gravées par le sieur Callot Roi d'armes*. Cette mention est probablement l'œuvre d'une main étrangère. Voici ce qu'on lit sur l'exemplaire de M. Noël : « Recueil des armes et blasons de la noblesse de l'ancienne chevalerie de la Lorraine et autres bonnes maisons étrangères y alliées, recherchées par Noble Jean Callot, Heraut d'armes des Duchez de Lorraine et Barrois, et par luy-mesme dédié à Monsieur du Chastellet, Mareschal de Lorraine », pet. in-4°. Après ce titre manuscrit, et qui doit évidemment varier pour chaque exemplaire, vient une dédicace générale (*) ainsi conçue :

(*) Elle est de la même main que le titre et la dédicace particulière à Erard du Chastellet, dont il a été parlé ci-dessus.

Ces inductions viennent à l'appui de l'allégation du P. Menestrier, qui attribue à Callot la gravure des blasons. Elles sont changées en certitude par les documents positifs qu'on trouvera ci-après.

A Messieurs de l'ancienne chevalerie de Lorraine, etc.

Messieurs,

Bien qu'il semble supperflu de chercher de protection pour un ouvrage qui porte de si belles armes si est-ce qu'elles nous son tellement propres que je les estimerais mal asseurées si ie leur faisais uoir le jour en dautres mains que les uôtres. Ce sont Messieurs les marques de uostre noblesse, les reliques de uos prédécesseurs, les caractères de leur gloire et les monuments très-fidels de leur fidélité envers Dieu l'Eglise et leurs princes. En tout cecy ie ne uous présente rien qui ne soit purement uostre puisque cest lheritage de uos Peres et le seul bien de uos maisons qui est le moins allienable. Ce que iy ay contribué du mien et en quoy je prendray la uanite de uous dire que ie uous fais un present est le long travail avec lequel ie les ay nettoyees de toutes les erreurs et falsifications que la nonchalance des siecles passes y auait laissé glisser croyant que restituer aux armoiries de uos ancestres le mesme blason qu'ils portaient iadis dans la Palestine estait faire autant que de redresser leurs statues. Uous les uerrez donc icy accompagnées de celles de uos alliances lesquelles iy ai adjoutées, et distinguées de telle sorte qu'au lieu d'y apporter de la confusion elles uous seruiront de lumiere pour uous recognoistre. Que si dans le desordre que je les ay couchées je n'ay peu contenter les prétentions de plusieurs ny satisfaire à leurs droits et preeminences, Je vous supplie tres humblement de croire Messieurs que ie fais ici le Heraut et non le maîstre des ceremonies et que mon dessin n'a pas été dassigner les rangs aux uns ny remuer celuy des autres laissant ce changement a la conduite de la

prouidence et de la fortune ausquelles seulles appartient de releuer ou abaisser les grandes familles. Pour moy, comme chaque maison s'est présentée je l'ay placée confusement dans ce recueil n'ayant eu d'autre guide que le hazard, ny d'autre intention que de uous tésmoigner que ie suis

Messieurs

Uostre tres humble et tres obeissant serviteur

JEAN CALLOT.

Le Jean Callot qui a signé cette épître dédicatoire est-il le père du graveur, ou son frère, ou son neveu, qui tous les trois ont été Hérauts d'armes de Lorraine ? C'est ce qu'il est impossible de dire tout d'abord d'une manière certaine. Les blasons eux-mêmes ont-ils été gravés par Callot ? C'est également ce que l'inspection seule des planches ne permet pas d'énoncer autrement que sous forme dubitative. Cependant il y a un motif plausible pour penser que les blasons sont réellement des premiers temps de Callot, alors qu'il s'exerçait à manier le burin à Nancy. C'est que tous les lambrequins, bien que paraissant calqués les uns sur les autres, ont été cependant gravés séparément sur les 206 planches dont M. Noël possède les épreuves. On procède en général autrement dans les ouvrages de cette nature. On ne fait qu'une seule planche destinée à tirer tous les lambrequins avec les écus blancs, puis on grave ensuite chaque écu qui est collé sur le lambrequin. On épargne ainsi la moitié du travail. Pour qu'on n'ait pas usé d'un moyen aussi simple, qui a été employé notamment par Mathieu Husson, il faut que l'auteur des planches ait considéré la gravure de chaque lambrequin comme un exercice dont il avait besoin pour s'habituer à manier le burin. On voit d'ailleurs que

le travail est celui d'un écolier; si le père ou le frère de Callot le lui avait demandé à son retour de Florence, on y retrouverait certainement un cachet artistique qui manque tout à fait à la suite que nous venons de décrire.

Il existe à la bibliothèque de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, un manuscrit qui était autrefois dans la bibliothèque publique de cette ville (nº 867) et qui est intitulé : Mémoires et négociations de M. le comte de Brassac, par Marivin. — M. de Brassac fut successivement gouverneur de la Saintonge, de l'Angoumois, puis de la Lorraine après la prise de Nancy en 1633. Ses mémoires contiennent tout ce qui s'est passé d'intéressant dans ce pays de 1633 à 1636. Marivin, qui en a écrit la copie, avait été employé à cette époque en qualité de secrétaire d'ambassade et de commissaire général des guerres.

« A la suite de ces Mémoires, on trouve un nobiliaire avec le blason des principales familles de Lorraine appelées l'Ancienne Chevalerie. Cent cinquante-six armoiries le décorent; et, ce qui les rend recommandables, c'est qu'elles ont été gravées par Callot. Ce fut le dernier ouvrage de ce graveur célèbre. Quelques jours avant sa mort, il fit présent à Marivin de ce recueil qui était le seul qu'il eût formé. Après lui, sa veuve emporta les planches de ces armoiries dans une maison de campagne qui fut entièrement pillée par les Suédois, de sorte que ce manuscrit paraît offrir les seules épreuves qui existent. Il provient de la bibliothèque Adamoli » (Note de Delandine, ancien bibliothécaire à Lyon, communiquée par M. Monfalcon, bibliothécaire actuel).

Cette note, reproduite incomplétement dans les deux éditions de la Biographie universelle, analyse assez exactement le passage du manuscrit de Marivin dont nous avons pu nous procurer la copie, grâce à l'obligeance de M. Dareste de la Chavanne, profes-

seur d'histoire à la faculté de Lyon. Dans une espèce d'avertissement au lecteur, qui précède la collection des blasons, Marivin s'exprime ainsi : « Je vous avertis que les armes de la noblesse de Lorraine ont été gravées par le sieur Callot, personne illustre en sa profession, et qui a fait plusieurs ouvrages considérables. Le dernier desquels est celluy-cy, qu'il n'eut pas plus tôt achevé qu'il mourut à Nancy, où j'étais pour lors. Quelques jours avant sa mort, il m'avait fait ce présent, dont il n'avait jamais tiré autre exemplaire. Après son décès, sa veuve ayant réfugié à la campagne toutes les planches, croyant les mettre en sûreté, à cause de la garnison française qui était entrée dans Nancy, il se trouva au contraire que les Suédois étant entrés en Lorraine, firent brûler le lieu où étaient ces planches, qui est la raison pour laquelle je me trouve la seule personne qui aye ces armes. Mais on m'a dérobé cinq ou six planches que je trouve de manque, assavoir celles d'Haraucourt, de Stainville, d'Ische, d'Audermy et deux ou trois autres que je ne trouve pas, à quoi vous devez prendre garde. J'ai laissé des feuillets en blanc pour les faire mettre. »

Le récit de Marivin est-il exact dans toutes ses parties? On va en juger. Qu'il ait reçu de Callot les blasons dont il parle, c'est ce dont on ne peut douter, puisqu'il s'agit d'un fait qui lui est personnel; mais ces blasons sont-ils le *dernier* ouvrage, ou, au contraire, l'un des *premiers* ouvrages du célèbre graveur? C'est ce qu'il était essentiel de constater. Pour y parvenir, autant que possible, nous avons décalqué l'un des blasons du recueil de M. Noël, et nous avons envoyé ce calque à Lyon, afin de le confronter avec ceux du recueil de Marivin. Voici la réponse de M. Dareste de la Chavanne : « Il y a environ cent cinquante armoiries *ayant toutes le même lambrequin, exactement identique à celui dont vous m'avez envoyé le dessin. On dirait autant d'épreuves du même type*

ou de la même planche. La grandeur des planches est la même, les noms des familles sont exactement conformes pour l'écriture à ceux dont vous me donnez le modèle. »

Après cette confrontation, la question nous semble tranchée. Il est évident : 1° que le recueil donné par Callot à Marivin est identique à celui de M. Noël et qu'il n'en diffère que par le nombre des planches, ce dernier en contenant beaucoup plus ; 2° que Marivin s'est trompé en donnant ces armoiries comme le dernier ouvrage de Callot ; il suffit de les regarder pour être convaincu que c'est l'ouvrage d'un apprenti graveur et non celui d'un artiste illustre parvenu à toute la puissance de son talent ; 3° que le recueil de Lyon n'est pas unique, puisque, indépendamment de celui de M. Noël qui est à Nancy, MM. d'Hozier et de Clérambault en possédaient deux autres qui sont aujourd'hui à la bibliothèque impériale.

Quant à l'incendie de la maison où se trouvaient ces planches, nous ne savons si le fait est exact, mais nous pouvons affirmer qu'elles n'ont pas toutes été détruites vers 1635. On remarque en effet, dans le recueil de M. Noël, plusieurs lambrequins avec l'écu en blanc, sans noms de familles au bas des planches et sans descriptions des armes. L'une de ces planches s'est trouvée en la possession d'un neveu du célèbre graveur. Il était Prémontré, sous le nom de père Dominique, et abbé de l'Estange. Comme son grand père, son père et son oncle Jean, il s'est occupé de recherches sur les familles nobles de Lorraine. Ces recherches sont consignées dans un manuscrit in-folio décrit par Dom Calmet, Bib. lorraine, col. 206, et qui se conserve à la bibliothèque de Nancy. Les armoiries qui décorent ce manuscrit sont entourées d'un même lambrequin gravé, dont l'abbé de l'Estange a fait tirer un certain nombre d'épreuves pour dessiner les blasons sur l'écu blanc. Ce

lambrequin est en tout conforme à ceux qui se trouvent dans le recueil de M. Noël. Cette dernière circonstance prouve que toutes les planches gravées par Callot pour cette suite d'armoiries n'ont pas été détruites, mais elle tend à confirmer ce que dit Marivin de leur authenticité.

(11) Félibien dit simplement : « Il fut obligé de quitter son maître, qui eut quelque sujet de jalousie à cause de la familiarité, peut-être trop grande, que Callot, alors jeune et bien fait, avait avec sa femme. » On a brodé sur ce simple passage des aventures extraordinaires. Sous la plume des romanciers, Callot est devenu un Lovelace, un Saint-Preux, voire même un personnage du drame moderne. Parmi ces fictions, la plus ancienne en date se trouve dans un recueil intitulé : *Curiosités galantes*. Amsterdam, 1687, p. 53 à 58. Le conte dont notre artiste est le héros a pour titre : *Le Tableau parlant*.

(12) On lit dans plusieurs biographies et M. Robert-Dumesnil lui-même paraît accepter que, dans deux tableaux du musée de Paris, peints par Claude Gellée, les figures sont de Callot. L'un de ces tableaux représente le siége de la Rochelle, en 1628, l'autre le Pas de Suze forcé en 1629. A cette dernière date, Callot se trouvait certainement à Paris ; mais Claude Gellée n'y était pas. Il n'y avait même jamais été. En effet, Sandrart et Baldinucci, quoique présentant quelques dissemblances dans leurs récits, sont muets sur le voyage de Claude Gellée à Paris. En quittant la Lorraine, il se rendit à Fribourg, puis à Rome et à Naples. Il revint à Nancy, en passant par Lorette, Venise, Munich et la Forêt Noire. Ce voyage eut lieu dans l'été de 1625. L'année suivante fut employée tout entière aux travaux des Carmes à Nancy, et, en quittant cette ville pour retourner en Italie, Claude se dirigea *par Lyon* sur Marseille où il s'embarqua avec Charles Erard, qui se

rendait à Rome. Il y arriva le jour de saint Luc, de l'année 1627, et, depuis cette époque, il ne quitta plus Rome. Il est donc impossible qu'il ait pu peindre, à Paris, des tableaux représentant des événements accomplis en 1628 et 1629. Il n'est pas même certain que ces tableaux soient de Cl. Lorrain. Bien que l'ancien livret du musée de Paris les lui ait attribués, un connaisseur distingué les donne à Jacques Courtois, et cette opinion n'est pas dénuée de vraisemblance (Voyez, Histoire de l'art du paysage, par M. Deperthes, *Paris*, 1822. P. 157).

(13) On n'attribue généralement à Callot dans cette suite que les huit pièces auxquelles il a mis son nom : ce sont les 6e, 9e, 17e, 18e, 19e, 22e, 23e et 26e ; cependant il faut évidemment reconnaître qu'il en a été gravé également sept autres qui ne portent aucun nom, mais qui sont entièrement dans la manière de celles qui portent la signature de l'artiste lorrain. Ce sont les 7e, 12e, 14e, 16e, 21e, 24e et 25e; ce qui porte à quinze le nombre des morceaux gravés par Callot dans cette suite. Pour de plus amples détails, voyez le Catalogue de l'œuvre.

(14) Voici la note du père Husson sur cette pièce ; le fonds en est, comme toujours, emprunté à Félibien : « La première pièce de Callot à l'eau forte fut un saint Mansuy, premier évêque de Toul, qu'il grava, si la pièce est véritablement de Callot (*), sur un dessin esquissé sur les lieux, proche Toul, et sur un portrait de M. de Porcelet (**) ; puisque, selon la date mise au bas de cette planche, Callot la grava en 1613 (***). Or, il était surement à Flo-

(*) Il n'y a aucun doute possible à cet égard : toutes les parties de cette estampe révèlent le faire du maître.

(**) Voy. Dom Calmet, Bib. lorr. p. 613, 1re colonne.

(***) Cette date se lit avec peine sur toutes les épreuves de saint Man-

rence alors, comme il est prouvé par la date du titre d'une tragédie nommée *Harpalice*, qui est de Florence, 1613. On voit dans cette pièce (de 10 pouces 2 lignes de largeur, sur 8 pouces 6 lignes de hauteur) saint Mansuy accompagné de trois ecclésiastiques en bonnets carrés et en surplis, dont un en aumusse, tous trois ayant des auréoles, le bonnet carré sur la tête ; un roi couronné, le sceptre à la main, sa cour et sa garde à sa suite, la reine à côté, à genoux ; le prélat est en chappe, au bas de laquelle, en devant, à droite, sont les armes des Porcelets, et cela parce que Callot représenta saint Mansuy sous la ressemblance de l'évêque Porcelet. A droite est le jeune homme que saint Mansuy ressuscite, lequel est soutenu sur son séant par un esclave, ou domestique qui l'a repêché (*); une raquette est aux pieds du jeune homme (la plus rare n'a point de raquette) (**). Dans le lointain du tableau à droite, on voit, dans une place ou cirque, des hommes qui joutent ; à l'entour, sont les baraques des buveurs ; plus loin de grands enclos ; puis l'abbaye de saint Mansuy et ses jardins. Enfin le Mont-saint-Michel, dit anciennement le Mont-de-Bar, et le petit édifice qui le couronnait. Derrière les

suy. Elle a été gravée par une main très-peu exercée. Du reste le père Husson se trompe ; il faut lire 1616.

(*) Il ne paraît pas le moins du monde dans cette pièce que l'enfant ait été noyé ; tout semble témoigner au contraire qu'il a été tué par une boule lancée à l'aide d'une raquette.

(**) Les épreuves sans la raquette sont tellement rares qu'on en a même contesté l'existence. On dit cependant qu'il en existe deux ou trois, mais aucune d'elles n'a jamais passé en vente publique. Mariette affirme avoir vu une épreuve avant la raquette et aussi avant les armes qui sont sur la chape de l'évêque.

personnages on aperçoit les tours de la cathédrale, celle de Saint-Gengoult, le clocher du séminaire, etc. A gauche, dans le coin, un peu au-dessus de l'inscription, on lit, Callot, 1613. » —Voyez au Catalogue de l'œuvre ce que nous disons de cette pièce.

(15) On lit dans Félibien : « M. Vivot, contrôleur de la maison du roi, intelligent et curieux en peinture, a gardé longtemps toutes les études de la main de Callot, des gravures faites pour la tragédie de Soliman, lesquelles le sieur Silvestre conserve présentement avec plusieurs autres dessins de cet excellent homme. » Et plus loin : « Le sieur Silvestre a quarante-deux dessins à la plume, de ceux que Callot faisait alors pour M. le duc d'Orléans. » Ces dessins ne se sont pas retrouvés lors de la vente du cabinet de M. Jacques-Augustin de Silvestre, qui eut lieu en 1811. En revanche, on lisait la description suivante sous le n° 254 de ce catalogue : « La descente de croix, dessin à la pierre noire, composition connue par l'estampe de C. N. (lisez C. F.) Silvestre pour la suite de la Passion (voy. notre Catalogue de l'œuvre de Callot); et vingt-quatre petites feuilles, études et croquis de sujets et de figures, très-spirituellement faits à la plume, au crayon noir et à la sanguine, ou à la mine de plomb.»

Le Catalogue de Mariette, rédigé par Basan, indique (n° 1184 des dessins), que cet amateur célèbre possédait un « saint Sébastien percé de flèches, au milieu d'une grande place remplie d'une multitude innombrable de peuple; il est peint à l'huile sur papier et coloré (*sic*) ; on en connaît l'estampe. » Ce morceau, qui a été adjugé moyennant 24 livres, est actuellement au nombre des dessins du Louvre (n° 9570 de l'inventaire), où M. de Montaiglon nous l'a communiqué. Il est incontestablement de Callot et peut, jusqu'à un certain point, servir de pierre de touche pour la vérification des peintures qu'on attribue à ce maître. Il est réellement

peint à l'huile, en contre-partie de la gravure, sur une toile très-fine réunie par le collage à un papier fort. Ses dimensions sont, à peu près, celles de la gravure. Ce n'est, à proprement parler, qu'une esquisse, et il est impossible de penser que jamais Callot ait voulu en faire un tableau. Si l'on y trouve quelque chose de la liberté et de l'esprit du dessinateur, plus habitué cependant à charger son pinceau de bistre que de couleurs à l'huile, on n'y reconnaît aucune des qualités du peintre. Les tons sont lourds, sans variété, et, somme toute, il y a absence complète d'effet. Nous ne croyons pas que Callot ait été un peintre aussi fécond qu'on a trouvé bon de le dire depuis plusieurs années. Cette pièce même, en révélant le peu d'habileté de l'artiste dans l'emploi des couleurs, atteste que, s'il a essayé de peindre, il n'a produit que quelques esquisses inférieures de tout point à ses dessins lavés ou à la pierre noire d'Italie.

Mariette possédait aussi un recueil de dessins bien autrement précieux que le saint Sébastien, et dont la majeure partie se retrouve aujourd'hui dans les collections du Louvre (n°). Ce recueil est ainsi décrit sous le n° 1185 du Catalogue de Mariette : « Un volume petit in-folio, relié en maroquin rouge, renfermant 70 (lisez 170) dessins de compositions et études de diverses figures dont : la suite de la grande Passion (elle n'est pas complète), le Massacre des Innocents, le Portrait de Deruet, la Conversion de saint Paul, plusieurs paysages ; le tout à la plume et au bistre. » Ces 170 dessins furent adjugés en divers lots, s'élevant en totalité à 574 livres. Tersan en eut 14 pour 73 livres, et les 156 restant furent acquis par Lempereur, d'où ils ont passé dans la collection du Louvre. Nous avons pu y admirer un grand nombre de pièces charmantes et surtout le magnifique portrait de Deruet.

M. Leber décrit, sous le n° 1295 de son Catalogue, vingt dessins

originaux, à la plume, de Jacques Callot, représentant diverses figures d'hommes, de femmes, et quelques chevaux, dans le genre des Caprices, et qui ne paraissent pas avoir été gravés. M. Leber annonce que ces dessins proviennent d'un cabinet de Florence et qu'il ne peut s'élever aucun doute sur leur origine. Ils sont actuellement à la bibliothèque publique de Rouen.

Pendant son séjour à Florence, M. Vicar avait recueilli un certain nombre de dessins de Callot, qui ont été légués à la ville de Lille, où ils se conservent à la bibliothèque publique.

Le Catalogue des dessins du prince de Ligne rédigé par Bartsch, et publié par lui à Vienne en 1794, contient la description de 84 dessins originaux de Callot.

Sur ce nombre, 11 pièces ont paru, au rédacteur du Catalogue, appartenir à Israël Silvestre plutôt qu'à Callot. Ces dessins représentent des sujets qui n'ont pas été, pour la plupart, reproduits par la gravure. Deux seulement sont dans ce cas. L'un est le martyre de saint Laurent, dessin à la plume, en largeur, in-4 ; et l'autre, la première idée de la foire de Florence, dessin esquissé à la plume et au bistre, in-folio, en largeur.

Le Catalogue Neyman, publié en 1776, par Basan, mentionne, p. 23, sous les nos 152 et 153, les dessins suivants qui ont été gravés :

Le catafalque de l'empereur Mathias, à la plume et au bistre, de même grandeur que l'estampe.

Six pièces de l'entrée du duc de Lorraine (Combat à la Barrière), aussi à la plume et au bistre.

Les dessins des deux tentations de saint Antoine, gravées par Callot, se trouvaient, au commencement du dix-huitième siècle, dans le cabinet de M. Boulle, où Mariette les a vus (notes manuscrites, folio 64). L'un des deux, celui de l'estampe dédiée au

duc de la Vrillière, est passé chez M. de Lorengère, et Gersaint l'a décrit, p. 23 du Catalogue de cet amateur ; l'autre dessin de la planche gravée à Florence, et dont Mei Thiengi a fait une copie, est devenu la propriété de M. de Julienne. Il a figuré en 1767 dans le Catalogue de cet amateur, avec plusieurs dessins de Callot. En voici la description :

N° 693. La tentation de saint Antoine, qui a été gravée en deux grandes feuilles, par Antoine Thingius (*sic*). Ce dessin fait à la plume, et lavé de bistre, est le plus capital que l'on connaisse de Callot. Il est très-bien conservé, sa hauteur est de 16 pouces 4 lignes, et sa largeur de 24 pouces 6 lignes.

N° 694. Le martyre de saint Sébastien, dessiné au fusin et lavé de bistre. Sa hauteur est de 7 pouces 6 lignes, et sa largeur de 13 pouces.

N° 695. La petite foire : très-joli dessin à la plume et au bistre, de 6 pouces 9 lignes de haut, sur 12 pouces 6 lignes de large.

N° 696. Le portrait de Lavalette à cheval : dessin à la pierre noire, et estompé, de 11 pouces de haut sur 8 pouces 6 lignes de large.

N° 697. Les deux vues de Paris, dessinées au fusin ; chacune porte 10 pouces de haut sur 12 pouces 6 lignes de large.

N° 698. La suite des Baillifs (*Balli*) et autres études au nombre de trente-quatre dessins, les uns au crayon, les autres lavés de bistre, renfermés sous verre dans quatre bordures.

N° 699. Un volume in-folio, mar., renfermant 936 dessins, dont un grand nombre de figures et sujets lavés de bistre. Cet objet est très-intéressant pour les véritables amateurs.

Outre la mention relative au dessin de la tentation, on lit dans le Catalogue Quentin Lorengère, p. 23 :

N° 54. Trente-huit dessins, la plupart d'études et sujets originaux de Callot.

N° 55. Sept beaux dessins originaux de Callot faits au bistre et dont il y en a, entre autres, deux qui ont servi à un des grands siéges qu'il a gravés.

Le Catalogue de M. Paignon-Dijonval, rédigé par M. Bénard, en 1810, contient, sous les n°s 2506 à 2534, l'indication de plusieurs dessins de Callot, parmi lesquels nous remarquons les suivants :

2506. Jesus-Christ lavant les pieds de ses apôtres ; le fond n'est pas terminé ; dessin à la plume, lavé de bistre, sur papier blanc ; l. 7 po., h. 3 po.

2507. Jesus-Christ présenté au peuple ; dessin à la sanguine, lavé d'un peu d'encre, sur papier blanc ; h. 8 po., l. 6 po.

2508. Tentation de saint Antoine ; un démon, sous la figure d'une femme, tire le saint par son manteau ; dessin à la plume, lavé de bistre sur papier blanc ; l. 8 po., h. 7 po. (*).

2509. Quatre petits dessins : l'annonciation ; saint Siméon-Stylite, et deux compositions différentes de saint André sur la Croix ; dessins à la plume, lavés d'encre et de bistre sur papier blanc ; haut. de chacun : 1 po. 6 l., larg. 1. po.

2511. Portrait de religieuse assise et vue de profil ; elle tient un livre de ses deux mains ; la figure est à mi-corps ; dessin lavé de bistre, sur vélin ; h. 4 po., l. 2 po.

2512. Les géans foudroyés ; composition connue par l'estampe que Callot en a gravée au burin ; beau dessin à la plume lavé de bistre ; ce dessin est de forme ovale ; l. 14 po. h. 8 po.

2517. Quatre paysages ; on voit dans l'un des barques à droite ;

(*) Ce sujet diffère entièrement de la première tentation gravée à Florence, et de celle qui a été dédiée au duc de la Vrillière.

dans l'autre, une maison avec arcade sur une rivière; dans le troisième, des chaumières à droite, et au milieu un puits; dans le quatrième, une espèce de colombier, au milieu et à gauche, un village au bord d'une rivière; ces dessins sont à la pierre noire, lavés de bistre sur papier blanc; largeur chacun de 8 po., hauteur 5 po. Ils ont été gravés par Callot.

2521. Un grand dessin à la pierre noire, lavé de bistre, sur papier blanc; on voit à gauche des ruines et une grotte dans laquelle est saint Antoine; à droite, des fabriques au pied des rochers, au bord de la mer; l. 24 p., h. 14 p.

2524. Le parterre de Nancy; dessin à la pierre noire, lavé d'encre de chine, sur papier blanc; il est connu par la gravure qu'en a publiée Callot, l. 14 p., h. 9 po.

2525. Portrait d'homme à cheval, ou de face, tenant de la main gauche un bâton de commandement; on voit dans le fond une armée en bataille; dessin à la mine de plomb, lavé de bistre, sur papier blanc; h. 17 po., l. 15 po.

Croquis représentant la première pensée pour la composition du portrait ci-dessus; à la pierre noire, sur papier blanc; h. 5 po. sur 4 po.

2527. Croquis à la pierre noire; écusson soutenu par deux femmes; c'est le titre du *Combat à la Barrière;* h. 6 po., l. 4 po.

Voyez encore, sur les dessins de Callot, les Catalogues de Crozat, nos 997-1000; Renouard, t. 1er, p. 334; Denon, nos 711-716; de Villeneuve, nos 533-535; etc.

(16) Callot se servit de ce vernis jusqu'à la fin de sa vie. Voici ce qu'on lit, à cet égard, dans l'ouvrage de Bosse intitulé : De la manière de graver à l'eau forte et au burin, *Paris*, Jombert, 1745 : « J'ai sçu par feu Monsieur Callot qu'on lui envoyait son vernis tout fait d'Italie, et qu'il s'y fait par les menuisiers qui s'en ser-

vent pour vernir leurs bois; ils le nomment *Vernice grosso da lignaioli*. Il m'en avait donné dont je me suis servi longtemps; à présent je me sers de celui dont la description est ci-dessus. Le meilleur se fait à Venise et à Florence; il se vend chez les épiciers et chez les droguistes. » — Jombert fait suivre ce passage de Bosse de la remarque suivante : « Le vernis dur dont M. Bosse vient de donner la description (page 3, édit. 1745) est sujet à plusieurs inconvénients. Celui de Callot dont on parle ici est beaucoup meilleur et plus facile à employer. Voici la manière dont on le fait à Florence et à Venise :

Vernis dur dont Callot se servait, appelé communément vernis de Florence :

« Prenez un quarteron d'huile grasse bien claire et faite avec de bonne huile de lin, pareille à celle dont les peintres se servent : faites-la chauffer dans un poêlon de terre vernissé et neuf ; ensuite mettez-y un quarteron de mastic en larmes pulvérisé, et remuez bien le tout jusqu'à ce qu'il soit fondu entièrement. Alors passez toute la masse à travers un linge fin et propre dans une bouteille de verre à large col, que vous boucherez exactement. »

(17) Le père Husson révoque en doute la réalité de ces offres, sous le prétexte qu'elles ne sont pas mentionnées par Félibien et les autres historiens. Mais le fait nous paraît hors de contestation, puisqu'il se trouve consigné dans les termes suivants par la famille même de Callot, qu'on doit supposer avoir été bien instruite. On lit en effet ce passage dans l'épitaphe du tombeau de l'artiste, laquelle se conserve encore à la Bibliothèque publique de Nancy : *Sic claruit ut dum ejus gloria Florentiæ floreret, ea in arte princeps sui temporis, à summo Pontifice, Imperatore,*

nec non Regibus advocatus fuerit... La mention est péremptoire. Il est possible sans doute, et même probable, que les offres princières ne se produisirent pas toutes à l'époque de la mort de Cosme II; mais elles eurent lieu pendant le séjour de Callot à Florence, et elles témoignent de la haute estime dans laquelle l'artiste était alors. Nous le verrons plus tard refuser les propositions de l'Infante Claire-Eugénie et de Louis XIII lui-même.

(18) Cosme II est mort le 28 février 1621. C'est dans cette même année que fut publié le poëme intitulé *Fiesole distrutta*, dont le titre a été gravé par Callot. A partir de cette époque, on ne trouve plus aucune pièce gravée à Florence par notre maître. Ce fut donc à la fin de 1621, ou au commencement de 1622, qu'il quitta l'Italie pour se fixer définitivement en Lorraine.

(19) On lit à cet égard dans Félibien : « Ce fut après avoir considéré le pavé du dôme de Sienne, fait par Duccio, qu'il se proposa de ne faire souvent qu'un seul trait pour graver les figures, grossissant plus ou moins les traits avec l'aiguille ou l'échoppe, sans se servir de hachures, voyant que, dans les petites choses particulièrement, cela faisait un bon effet et les représentait avec plus de netteté. En quoi il a été imité depuis, non-seulement dans de petites figures et par des graveurs à l'eau forte, mais dans de grandes ordonnances, et par des graveurs au burin. »

(20) Nous suivons ici, du moins en partie, le récit de Félibien, quoique les deux dédicaces du Livre des Saints qu'Israël Henriet a successivement adressées au Cardinal de Richelieu, annoncent que les figures de ce livre ont été gravées par Callot dans les dernières années de sa vie. Cela peut être vrai pour quelques pièces; mais nous croyons que Félibien a été bien informé, lorsqu'il a dit que l'ouvrage a été commencé par Callot dans les premières années de son retour en Lorraine, c'est-à-dire, vers 1625. Il est

difficile de supposer qu'un génie aussi capricieux que celui de Callot ait pu s'astreindre à exécuter, sans désemparer, 490 pièces sur le même sujet, dans la même manière, et qui ne se prêtaient pas autant que ses autres compositions à la savante bizarrerie de son esprit. Nous croyons qu'il quittait et reprenait ce grand ouvrage à d'assez longs intervalles, et qu'il fut plusieurs années à y travailler. Lorsqu'il mourut, il n'avait pas même fait de titre pour les fêtes mobiles. Ce titre fut exécuté plus tard par Bosse, dont c'est un des moindres ouvrages.

(21) Ce point est aujourd'hui constant. A supposer que la pièce qu'on attribue à Silvestre, et qui pourrait bien être de son oncle Henriet, représente véritablement la veuve de Callot, l'enfant placé dans cette estampe, auprès de sa mère, est évidemment d'un autre lit. Le manuscrit généalogique de la famille Callot, que possède M. Beaupré, constate que « Jacques Callot, calcographe, fils de Jean, hérault d'armes, et de Renée Brunehault, espouza Catherine Kuttinger, de Marsal, de laquelle il n'eut enfants et mourut sans hoirs. » Tous les doutes doivent être levés devant ce document de famille, dont l'auteur vivait vers le milieu du XVIIe siècle.

Ces doutes, manifestés par des historiens modernes, n'existaient pas pour Félibien, qui déclare avoir été instruit de tout ce qui concerne Callot, « par des personnes qui l'ont connu particulièrement (probablement Deruet, Henriet et Silvestre), et qui sont bien informées de toutes les choses qui regardent sa vie. » — Après avoir parlé du mariage de Callot avec Catherine Kuttinger, Félibien ajoute : « Il n'eut pas la satisfaction d'avoir des enfants de son mariage ; mais, en récompense, il eut la satisfaction d'en produire un si grand nombre d'autres de son esprit et de sa main, lesquels ne mourront point, qu'on peut dire qu'il a laissé une postérité beaucoup plus glorieuse pour lui que celle que beaucoup

de pères laissent après eux dans des enfants qui, souvent, ne leur font pas beaucoup d'honneur. »

(22) Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu découvrir aucun document certain à l'aide duquel il serait possible de déterminer la rue et la maison où Callot travailla à Nancy, depuis son retour d'Italie. Suivant une tradition, Callot aurait occupé la maison qui forme l'angle de la rue portant aujourd'hui son nom, et où se trouve actuellement l'école primaire supérieure. Nous ne savons sur quel fondement repose cette tradition, et nous devons dire que le minutieux Lionnois, qui décrit presque chaque maison de cette rue, appelée des Comptes au temps de Callot, n'en dit pas un seul mot. Cet auteur, qui n'oublie jamais de mentionner les habitations des hommes tant soit peu illustres de Nancy, n'avait probablement pas une grande confiance dans cette tradition, à supposer qu'elle existât de son temps. Cependant son attention a dû être appelée sur une petite tourelle faisant saillie à l'angle, et dans laquelle on veut que Callot ait travaillé. Ce silence nous paraît significatif.

Il nous semble impossible de tirer aucune induction d'une mention qu'on trouve dans le «Rolle des bourgeois, manans et habitants de Nancy et de la ville neuve dudit lieu, pour la levée des solz en l'année 1589 », et de laquelle il résulte qu'il existait à cette date un Jean Callot, archer, qui habitait la rue de la Boudière, c'est-à-dire, la partie de la Grande-Rue (Ville-Vieille) comprise entre la rue des Maréchaux et la petite Carrière.

Cette mention ne peut évidemment concerner Jean Callot, hérant d'armes, fils de Claude et père du grand artiste. En effet, Claude Callot était anobli depuis 1584, et par conséquent il ne payait plus la redevance des sols bourgeois.

Le personnage indiqué dans les rôles de 1589 ne pourrait donc être que Jean Callot dit Liégeois. Son fils Claude avait été anobli,

mais Jean était resté roturier et, comme tel, soumis au payement de la taxe. Du reste, rien ne prouve l'identité entre la maison qu'on dit avoir appartenu à Jacques Callot et celle à raison de laquelle Jean Callot, dit Liégeois, était imposé comme roturier.

(23) Voici, en suivant l'ordre chronologique, les différentes mentions constatant les payements faits à Jacques Callot, par le trésorier général de Lorraine, et dont je dois la communication à M. Lepage, archiviste du département de la Meurthe.

1624. — Payement de 40 fr. pour la gravure et lettres des planches de cuivre clouées et soudées sur le cercueil de Henry II. *V. infrà*, note 31, la copie textuelle de la mention de payement.

26 octobre 1624. — Extrait des pièces justificatives des comptes du trésorier général de Lorraine, pour l'année 1624 :

« Mémoire de Jacque Callot, pour avoir gravé vingt-deux ristallers, des deux côtés, à raison de huit francs par ristaller. 176 fr.

» Plus pour avoir fourni les planches de cuivre pour graver les dits ristallers. . . . . 24 fr.

» Pour tout, monte à. . . . . 200 fr.

» De par les duc et duchesse de Lorraine, marchis, duc de Calabre, Bar, Gueldres, etc.

» Nostre tres cher et feal conseiller d'Estat, auditeur des comptes de Lorraine et trésorier général de nos finances, Nicolas de Pullenoy salut : Nous vous mandons et ordonnons que, des deniers de vos charges, vous payez et delivriez a notre cher et bien amé Jacques Callot la somme de six vingt francs de nostre monnoye qu'ordonnée lui auons pour les parties portées cy dessus, icelles reduites a ladite somme de six vingt francs, et rapportant par vous cestuy vostre mandement auec quittance dudit Callot desdits six vingt francs ils vous demeureront passéz et allouéz en despence

par nos très chers et feaux conseillers, les sieurs surintendants de nos finances, président et gens des comptes de Lorraine, auxquels mandons ainsi de faire sans difficulté, car tel est nostre plaisir. Donné à Nancy le vingt sixieme octobre mil six cent vingt quatre (*).

Signé CHARLES.

Et plus bas,

VOILLOT. »

28 octobre 1624. — Quittance de Callot (la signature seule est de sa main), pour la somme ordonnancée par le mandement ci-dessus :

» Je soubssigné, confesse avoir recu de Monsieur de Pullenoy Conseiller d'Estat Auditeur des comptes de Lorraine et trésorier général la somme de six vingt francs, de laquelle somme susdite je me tiens pour contant et bien payé et en quitte mon dit sieur. En foy de quoy j'ai signé se jourd'hui vingt huitième octobre mil six cent vingt quatre.

J. CALLOT. »

1625. — *V. infrà*, note 24, le mandement au receveur de Blâmont du 18 mai 1625, et la quittance de Callot du 2 juillet 1625.

1626. — Compte du trésorier général : « Au sieur Jacques Callot, sculpteur en taille douce, demeurant en ce lieu (des deniers levez au marquisat de Nommeny rapportez cy devant en recepte sous le feuillet en marge cent neufieme) la somme de deux mille frans,

(*) Il est impossible que le payement s'applique à aucune planche des monnaies dont il y a des épreuves et où l'on trouve des monnaies de 1629. On croit d'ailleurs que ces monnaies ont été gravées pour Gaston en 1631. La pièce comptable de 1624 indique donc un travail de gravure dont on ne connaît aucune épreuve.

que S. A. par effectz de sa liberallité luy a octroyé en don pour luy donner moyen de continuer sa demeure dans ses pais où il auroit esté arresté par feue S. A. (que Dieu absolve) et pour les causes mentionnées en la requeste joincte soub le scel secret au decret du dernier octobre 1626 cy rendu avec quittance desdits 2000 fr. » — La quittance n'existe pas.

1627. — Compte du trésorier général. « Payé au sieur Callot la somme de cent francs pour avoir fait toutes les graveures des machines servant au combat de barrière de S. A. »

23 juin 1629. — « A Jacques Callot demeurant en ce lieu la somme de trois cent francs que le tresorier lui a payé pour les frais qu'il lui a convenu faire faisant imprimer les tables généalogiques de la maison de Lorraine que Monseigneur lui a fait graver, ainsy qu'il appert par le mandement du 23e juin année du présent compte cy rendu auec quittance desdits. » — La quittance n'existe pas aux archives.

(24) On lit dans les pièces justificatives des comptes du receveur de Blamont pour l'année 1625 (Trésor des chartes de Lorraine).

« De par le duc de Lorraine, Marchis, duc de Calabre, Bar, Gueldres etc.

« A nostre amé et féal Marc Georges receveur de Blamont et à ses successeurs en ladite charge salut : — L'estime singuliere que nostre cher et bien aymé Jacques Callot, graveur en tailles douces, s'est acquise en cest art tant en Italie qu'es autres prouinces ou il s'est formé pendant plusieurs années en la cognoissance plus exquise dud[t] art, et la preuue que nous en auons par diuers ouurages qu'il nous a fait voire de sa main, nous ont donné sujet de l'ayder à s'establire par deça, et lui donner quélques moyens de nous y servire et au public; C'est pourquoy nous ayant fait entendre que s'il nous plaisait l'honorer de quelqu'effet de

nostre gratitude il s'arresteroit volontiers a nous rendre ses tres humbles debuoirs et seruices, et temoigner l'affection qu'il doit a sa patrie, sans adviser aux autres occasions qui le peuvent distraire de ceste resolution, Nous pour ces causes auons bien voulu lui accorder la quantité de neuf centz paires de resaulx moitié bled froment, moitié auoine, a prendre tant sur les grains de nostre moulin de Blamont que sure les autres de vostre charge pendant chascune des trois annees suiuantes comme cy après, et partant nous vous mandons et ordonnons que des grains de v[re] charge provenant tant de nostre dit moulin que du surplus de ceux de vostre charge vous en bailliez et deliuriez aud[t] Callot, aux premiers termes desdites trois années prochaines ladite quantité de neuf cent paires, savoire en l'année prochaine et au premier terme (selon qui les receuez pour nostredit moulin), la quantité de trois cents paires de resaulx par moitié bled et auoine et de mesmes de la suiuante mil six cent vingt cinq, puis en la derniere desdites trois que l'on nommera mil six cent vingt six, Les autres trois cent paires restantes des neuf cent sus déclarées, dont nous lui auons fait don, gratification et octroy pour luy ses hoirs et ayans cause, en faueur des considérations susdites, et rapportant par vous pour la première fois copie duement collationnée du cestuy nostre mandement, et au dernier payement le present original auec quittance pour chacun dudit Callot ou de sesdits hoirs et ayans cause, ladite quantité de neuf centz paires, vous sera passée et allouée en despense de vos comptes par nostres chers et feaux s[r] surintendant de nos finances president et Gens des comptes de Lorraine, ausquels mandons n'en faire difficulté ; car ainsy nous plaist, donné à Nancy le dix huitieme jour de may mil six centz ving trois ; signé Henry et plus bas contresigné Janin.

Pour copie

PARISET.

» Je soubsigné Jacque Callot Graueur en Taille douçe de S. A. confesse auoir receu du S. Marc George Receueur du Conté de Blamont la quantité de dix sept reseaux trois bichet de bled, mesure de Nancy, et quatre vingt douze reseaux ung bichetz dix potz daveine dicte mesure, et ce sur est eantant moins (et en tant moins) des neuf centz paires de reseaux moictyé bled et aveine qu'ille a pleu a feu de tresheureuse memoire S. A. que Dieu absolue luy assigner sur la recepte dudict Blamont par son tres noble mandement datté du XVIIIe may XVI^c^ vingt trois, desquelles quantités de XVII res^s^ III bz bled, et IIII^xx^ XI res^s^ ung bz X potz aud. me (aux dites mesures) je me tient pour content et promectz den faire descharger ledict sieur recebueur des premiers et prochains comptes qu'il rendra par devant Messieurs les President Conseillers et auditeurs des comptes de Lorraine, ou autres qu'il appartiendra, sinon les luy rendre a mes frais et despens; pourquoy joblige tous mes bien, pour foy de quoy jay signe ceste de ma main a Nancy ce 2 jour de juillet 1625.

JAQUE CALLOT. »

(25) Nous n'avons rien à rétracter du jugement porté sur la poésie du Combat à la Barrière; elle est détestable. Toutefois le poëte n'a pas toujours été aussi malheureux. M. Beaupré, qui indique dans ses Recherches tous les ouvrages de Henry Humbert, en a extrait quelques vers que Malherbe n'aurait pas désavoués et qui révèlent un véritable talent poétique. Ces passages sont malheureusement trop rares et les beautés ne se soutiennent pas. Ce sont des éclairs qui font mieux ressortir l'insipidité qui domine généralement. On n'en trouve pas un seul dans le Combat à la Barrière.

(26) Voici le passage du père Husson : « Des manèges, des in-

trigues, des cabales de cour en faveur d'un Deruet, peintre de Nancy, contre Callot; telles à peu près que celles en faveur de Pradon contre le grand Racine; telles encore que celles d'un duc de Nevers et de madame des Houlières, beaux esprits très-célèbres en leur temps, qui sifflèrent la Phèdre, ce chef-d'œuvre du génie; ces petites menées balancent quelques instans la réputation de notre grand artiste. Deruet opulent et fastueux veut encore être un grand maître vainqueur de Callot; l'arrogant orgueil méprise la simplicité du génie timide; avec un nom décoré et un superbe équipage, comment Deruet n'aurait-il pas des talens, ou du moins des partisans? Comment ne recevrait-il pas des éloges.

» Callot fait son carousel et sa grande rue de Nancy, il triomphe : cet astre, après l'éclipse, brille d'un plus grand éclat. Mais son ennemi confondu ne se rend pas, il a recours aux injures; misérables ressources d'une mauvaise cause, retranchemens ordinaires d'une âme basse. »

(27) On lit dans les comptes du Trésorier général, à la date de 1627 : « A Claude Desrué, peintre, *mille fr.* pour *avoir peinct* les machines de diverses inventions et desseings que S. A. a fait faire pour servir au combat à pied qu'elle fit faire au mois de février de cette année. » — Les mêmes comptes établissent qu'il a été payé à Callot « *Cent francs* pour avoir *faict toutes les graveures* des machines servant au Combat de Barrière de S. A. » La différence entre les chiffres des deux allocations s'explique par cette considération que la peinture, et peut être même la construction des machines, a exigé des avances faites en partie par Deruet, et dont il fallait le couvrir (*), mais il n'en est pas moins certain que Callot

(*) On ne trouve, dans les comptes du trésorier général, qu'un seul payement fait à des menuisiers pour les machines. Deruet eut donc à

a été, comme il le dit, *honoré du soin des machines avec Deruet ;* le payement de 1000 fr. ne s'applique qu'à la peinture et non à l'invention des machines, qui furent imaginées peut-être en partie par des inconnus, mais dont l'exécution eut lieu par les soins et sous la direction commune de Callot et de Deruet.

Nous sommes heureux de nous rencontrer avec M. Ph. de Chennevières, dans l'appréciation de ce fait historique. L'auteur, qui n'a pas connu les comptes du trésorier général de Lorraine, mais qui a fait usage comme nous de la préface du Combat à la Barrière, réfute fort spirituellement le passage du père Husson, que nous avons rapporté à la note précédente : « Tout cela n'est-il pas bien trouvé ? Le digne Cordelier n'était sans doute pas fâché de faire de l'éloquence. Une fois l'occasion trouvée, il s'est fouetté l'esprit et grisé de son enthousiasme. Il n'aurait certes pas voulu être à la place de ce misérable Deruet, et peut être même a-t-il eu quelque pitié de ce pauvre homme si bien foudroyé par lui. C'est la phrase qui l'a perdu ; elle en a perdu bien d'autres !... »

(28) Voici les vers que Callot a inscrits au bas du portrait de Deruet :

Ce fameux créateur de tant de beaux visages
S'estoit assez tiré dans ses rares ouurages
Où la Nature et L'art admirent leurs efforts ;
Il tenait le desseus du Temps et de L'enuie,
Et luy, de quy les mains ressuscitent les Morts,
Pouuoit bien par soy mesme eterniser sa vie.
Mais quand Il eust fallu laisser quelque autre marque

payer les ouvriers décorateurs qui prirent la brosse sous sa direction, et à acheter les couleurs, dépense qui dut être assez considérable.

Qui malgré les rigueurs du Sort et de la Parque,
Le monstrast tout entier à la Postérité,
Son huile et ses Couleurs, pour le faire reuiure,
Au goust des mieux sensez, auroient tousiours esté
Un Charme plus puissant que l'eau fort et le Cuivre.

A Claude Deruet, Escuier Cheualier de l'ordre de Portugal, Son fidèle Amy Iacques Callot Fecit A Nancy 1632.

(29) Félibien dit positivement que Callot vint à Paris en 1628, pour graver le siége de la Rochelle. Nous ferons observer à cet égard que la prise de cette ville eut lieu le 30 octobre 1628, et que Louis XIII revint à Paris le 15 décembre de la même année. Il y a tout lieu de croire que c'est seulement après son retour dans sa capitale qu'il songea à faire venir Callot, qui n'aurait pu être rendu à Paris que dans les premiers jours de 1629, où même beaucoup plus tard. Cette induction, qui tendrait déjà à infirmer le récit de Félibien, aurait pu être changée en certitude au moyen de pièces comptables qui devraient se trouver dans les archives de Nancy. On a vu en effet (ci-dessus note 23 *in fine*), que le Receveur général de Lorraine a payé à Jacques Callot 300 fr. pour l'impression des tables généalogiques de la maison de Lorraine, et que ce payement a eu lieu d'après un mandement du 23e juin 1629. La pièce comptable, c'est-à-dire, la quittance de ces 300 fr. aurait pu faire connaître si Callot a touché cette somme lui-même, ou par fondé de pouvoirs. Nous l'avons donc cherchée avec le plus grand soin, mais infructueusement. Les archives conservent à cette date les pièces comptables du *trésorier* général ; mais celles du *receveur* manquent pour la plupart.

Dans tous les cas, il est certain que Callot était à Paris en 1629, puisqu'on connaît plusieurs pièces datées de cette capitale et por-

tant ce millésime, entre autres le passage de la Mer-Rouge et le marché d'esclaves.

(30) Les notes de Mariette nous fournissent des détails intéressants sur la sépulture des ancêtres de Callot. Dans un voyage que M. Lancelot fit à Nancy, dans la première partie du XVIIIe siècle, il rapporta à Mariette, qui nous les a conservées, toutes les épitaphes des tombes de cette famille existant alors dans le cloître des Cordeliers. Voici les indications recueillies par M. Lancelot :

« Sur une tombe plate, dans le cloître des Cordeliers, à huit ou dix pas avant d'arriver à l'épitaphe de Jacques Callot, on lit :

D. O. M.

CY GIST NOBLE HOMĒ CLAVDE
CALLOT LUY VIVĀT ARCHER
DES GARDES DV CORPS DE (*sic*)
LALTEZE DE FEV....

» Le reste est caché dessous un autel qui est auprès de l'épitaphe de Jacques Callot. »

Les restes de Jean Callot, mort en 1630, furent réunis à ceux de son père, par les soins de Jean, frère aîné de Jacques le graveur. Cette réunion fut constatée par une plaque en marbre noir, incrustée dans le mur du cloître, de telle sorte que les tombes se trouvaient horizontalement placées en avant de cette plaque verticale. On y lisait :

DEVANT CE MARBRE GISENT NOBLES
CLAUDE CALLOT VIVANT ARCHER DES
GARDES DE L'ALTESSE DV FEU DVC CHARLES
QUI MOVRVT LE 23e IVILLET 1594
ET NOBLE JEAN CALLOT SON FILS VIVANT

HERAVLT D'ARMES DVD^r. DVC QVI MOVRVT
le 12e AOVST. 1630.
NOBLE IEAN CALLOT FILZ DUD^t FEV
IEAN CALLOT, AVSSY HERAVLT D'ARMES,
PAR VN PIEUX DEBVOIR A FAICT FAIRE CEST
EPITAPHE A L HONNEUR ET MEMOIRE
DESD^s DEFFVNCTZ.

(Ici se trouvait le blason aux cinq étoiles.)

PRIEZ DIEV POUR LEVRS AMES.

M. Lancelot, qui a transmis à Mariette la copie de l'inscription ci-dessus, ajoute les détails suivants :

« L'épitaphe des père et grand père de Jacques Callot ne consiste qu'en une lame de marbre noir, gravée en lettres d'or, dans une simple bordure de plâtre peint en marbre. Elle est posée à côté de celle de Jacques, dans le mur en retour, faisant un des quatre angles du cloître des R. P. Cordeliers de Nancy. » (Notes manuscrites de Mariette, folio 39).

(31) On lit dans les comptes du Trésorier général pour 1624 :

« A Jacques Callot, tailleur de taille douce en eau forte, 40^f pour auoir fourni deux planches de cuyure et sur chacune d'icelle taillé une inscription latine faite et dressée par le s^r de la Ruelle, secretaire d'Etat, contenant les an, jour et heure que le feu duc Henry IIe du nom est décédé, ensemble les an, mois et jour qu'il a vécu et régné, auec un éloge à sa louange ; l'une desdits planches de cuyure ayant été soudée contre le cercueil de plomb et l'autre clouée contre le cercueil de bois de feue S. A. pour servir de mémoire à la postérité » (M. Lepage, Palais ducal, p. 100).

Il semble qu'on peut conclure de cette pièce que Callot a gravé lui-même, de 1622 à 1629, les lettres de ses planches. Il est en

effet très-douteux qu'il existât alors à Nancy des graveurs de lettres. Il n'en fut pas de même après 1629, époque du marché fait avec Israël Henriet, qui fit graver à Paris les lettres de toutes les planches publiées depuis cette époque et qui portent la mention *Israel excudit.*

(32) La peinture n'a pas manqué de consacrer ce trait si honorable pour l'art. M. Laurent en a fait le sujet d'un tableau que le public remarqua au salon de 1817.

(33) Comme la version que nous avons adoptée est contraire au récit le plus généralement répandu, nous croyons devoir rapporter ici textuellement le passage dans lequel Félibien retrace cette scène : « Le Roi ayant assiégé et réduit à son obeissance la ville de Nancy en 1633, envoya querir Callot et lui proposa de representer cette nouvelle conquête, comme il avait fait la prise de la Rochelle ; mais Callot pria Sa Majesté, avec beaucoup de respect de vouloir l'en dispenser, parce qu'il était Lorrain et qu'il ne croyait devoir rien faire contre l'honneur de son prince et contre son pays. Le Roi reçut son excuse en disant que le duc de Lorraine était bien heureux d'avoir des sujets si fidèles et si affectionnés. — Quelques courtisans n'approuvant pas le refus qu'il avait fait dirent assez haut qu'il fallait l'obliger d'obéir aux volontés de Sa Majesté ; ce que Callot ayant entendu, il répondit aussitôt avec beaucoup de courage qu'il se couperait plutôt le pouce que de faire quelque chose contre son honneur si on voulait le contraindre. »

(34) Cette pièce a inspiré au Jésuite Doissin les vingt-neuf vers suivants qui en donnent la description :

Vix risum teneas : habet hic fera cornua tauri ;
Hic volucrum pennas ; caudam trahit alter equinam ;

Alter Tartareas rapit ad certamina turmas,
Immani instructus naso, pedibusque caprinis ;
Hic nuda obvertit petulanti tergora plebi ;
Hic legit, et largo velatus fœda cucullo
Tempora, habet monachi gestumque habitumque precantis ;
Ille inter flammas alacer, prunasque rubentes,
Accipit, et reddit ventosis follibus auras :
Verùm alter Pyrio, sparsum cui pulvere tergum,
Et corpus strictis intùs mucronibus horret,
Concipit admoto vivacem fomite flammam,
Quam ponè accendit Stygiis è fratribus unus ;
Et velut immenso reboant tormenta fragore,
Ardentem propiùs si fortè admoveris ignem,
Sic ille horribili crepitum cum murmure mittit
Undante immixtum fumo, vastamque sub auras
Telorum eructat segetem, quà saucius alter,
Obviaque infesto transfixus pectora ferro,
Concidit, et multo fundit cum sanguine vitam.
In medio dux ipse Erebi flammantia volvit
Lumina, et enormi Stygias ore phalanges :
Præcipites cecidere illi, velut horrida grando,
Aut veluti in sylvis avium se millia condunt,
Vesper ubi admonuit tandem decedere pastu.
Intereà signoque crucis, fideique potente
Armatus clypeo, trepidos Antonius hostes
Cogit Avernales iterùm remeare latebras,
Præcipitique fugà superas evadere sedes.

Scalptura, lib. II.

(35) La famille de Callot fit élever sur sa tombe un monument

dans lequel était enchassé un portrait peint sur marbre noir, que la tradition attribue à Michel Lasne (*). Cette peinture, dont les débris existent encore à la bibliothèque publique de Nancy, est fort médiocre. Au-dessous de ce portrait se lisait l'épitaphe suivante, également sur marbre noir, qui est intégralement conservée dans le même établissement :

VIATOR,

Si legis, habes quod mireris et imitari coneris.

Jacobus Callot, nobilis Nanceianus, calcographiæ peritiâ, proprio marte nulloquè docente magistro, sic claruit ut dum ejus gloria Florentiæ floreret, ea in arte princeps sui temporis, nemine reclamante, habitus ac à summo Pontifice, Imperatore, nec non Regibus advocatus fuerit, quibus serenissimos principes suos anteponens, patriam repetiit, ubi Henrico III° (**) *Francisco II°* (***) *et Carolo IIII° ducibus, calcographus sine pari, maxime cordi patriæ ornamento, urbi decori parentibus solatio, concivibus deliciis, uxori suavitati fuit : donec anno ætatis 43° animam cœlo maturam, mors immatura demittens* XXIIII. (sic) *Martii* CIƆCICXXXV. (sic) *Corpus charissimæ uxori* CATHARINÆ KUTTINGER *fratrique mærentibus hoc nobilium majorum sepul-*

(*) Cette tradition, ainsi que celle d'après laquelle Michel Lasne aurait fait plusieurs tableaux à Nancy, nous paraît fausse. Aucun des nombreux documents que nous avons consultés ne laisse entrevoir que cet artiste ait jamais peint.

(**) Il y a ici une erreur du graveur de lettres ; il faut lire *Henrico II.*

(***) François II, frère de Henry II, n'a régné que quelques jours, et s'est démis de l'autorité ducale en faveur de son fils Charles IV.

chro donandum relinquens, principem quidem subdito fideli, patriam alumno amabili, urbem cine (sic pro *cive*) *optimo, parentes filio obedienti, uxorem marito suavissimo, fratrem fratre dilecto privavit; at nominis et artis splendori non invidit.*

Ici se termine l'écriture de la plaque rectangulaire de marbre noir conservée à la bibliothèque de Nancy, et qui contient l'inscription sur laquelle la copie ci-dessus a été collationnée.

Sur une plaque accessoire et demi-circulaire, on lisait les mentions suivantes que nous empruntons au père Husson :

Stabit in æternum nomen et artis opus.

En vain tu ferais des volumes
Sur les louanges de CALLOT ;
Pour moi je n'en dirai qu'un mot
Son burin vaut mieux que nos plumes.

L'estampe d'Abraham Bosse représente le monument tel qu'il a été érigé. C'est ce dont nous avons pu nous convaincre en examinant un dessin à la sanguine et lavé à l'encre de Chine, que le consciencieux Mariette avait fait faire à Nancy en 1738, afin de s'assurer que la gravure de Bosse était exacte. Cette gravure est en contre partie du dessin qui se conserve dans les notes manuscrites de Mariette, f° 45. Le buste seul de Callot n'est pas, dans le dessin, le même que dans la gravure ; mais le tombeau et ses ornements ont été exactement reproduits. (*) « Il est en forme de

(*) Voici les dimensions du monument de Callot qui nous ont été conservées par Mariette :

« Hauteur du total 7 pieds 11 pouces, largeur générale 4 pieds 6

rétable, de très-bon goût, sur lequel on voit le buste sculpté de Callot. Il est orné de génies dont l'un, à gauche, s'appuye sur une tête de mort; l'autre, à droite, montre un écu à cinq étoiles de la famille Callot : un troisième, placé sur la corniche, porte une branche d'olivier; le quatrième une palme; le cinquième enfin, embouchant la trompette de la renommée, surmonte tout le monument. L'épitaphe est enchassée dans un soubassement orné de cariatides, de festons et de draperies très-agréablement agencés. » (M. Desmaretz, Eloge de Callot, p. 74.)

Bosse n'a pas cru devoir reproduire l'épitaphe latine ci-dessus transcrite. Il en a composé une autre, en Français, qu'il a substituée à la véritable.

Cette nouvelle épitaphe contient plusieurs erreurs que nous relevons. La voici :

À LA POSTÉRITÉ :

« *Passant jette les yeux sur cette escriture, quand tu sçauras de combien mon voyage a esté advancé, tu ne seras pas marri que ie retarde un peu le tien ; Ie suis Iacques* CALOT, *ce grand et excellent Calcographe qui repose en ce lieu en attendant la résur-*

pouces ; le marbre noir de l'inscription a de hauteur, mesuré en dedans œuvre, et y compris le cintre d'en bas, 2 pieds et 4 lignes, et de largeur, 2 pieds 7 pouces 4 lignes.

» L'ovale qui renferme le buste, mesuré aussi en dedans œuvre, a de hauteur, 1 pied 11 pouces. — La largeur de la bordure est de 4 pouces et demi. »

» La hauteur de l'épitaphe des pères (du père et du grand père de Callot ; voy. note 30) est aussi, en dedans œuvre, de 2 pieds 10 pouces 6 lignes, et la largeur de 21 pouces. »

chro donandum relinquens, principem quidem *patriam alumno amabili, urbem* cive (sic pro *rentes filio obedienti, uxorem marito* suavis *dilecto privavit; at nominis et artis* splend

Ici se termine l'écriture de la plaque noir conservée à la bibliothèque de N scription sur laquelle la copie ci-des

Sur une plaque accessoire et mentions suivantes que nous em

Stabit in æternu

En vain tu f
Sur les lo
Pour m
Son b

L'estampe d' … de la
a été érigé. C … Quel spectacle!
minant un d … de pierres et de repous.
consciencie … ayer en hâte, mais la crainte de
s'assurer … à la main ; déjà se font entendre des
en cont … des gémissements de mourants.
crites … sépulcrales, … couverts de sang et de
des … à la vue des Religieux presque sans vie. On les soulage,
or … sans connaissance et … meurent ; il en reste encore
… urs guérissent ; quelques-uns … douloureuse et languissante, qui
estropiés qui traînent une vie … de vivre.... Le portrait et
ne cesseront de souffrir qu'en cessant … religieux, ensevelis sous les
le mausolée de Callot furent, avec nos … après celui de l'hu-
mêmes ruines. Mon premier empressement,

frères, fut de rechercher, pour les réunir, tous
ux de l'effigie et du mausolée de Callot. (*) »
é des autres religieux de la communauté,
le monument de Callot, qui subsista
uelle il fut détruit avec les tombes des
ultures furent indignement vio-
ndres de l'artiste. C'est donc
aint de l'injustice commise
nièce de Callot, qui le
s Champs-Elysées et
voulu m'immorta-
rs. S'ils avaient
e vœu de la digne
ement ôté tout ce qui

usson, les artistes de Nancy se pro-
xviiie siècle, de relever le monument de
n en aurait même été fait par Girardet ; mais ce
pas été mis à exécution.

our terminer ce que nous avons à dire de la sépulture de Callot, nous ajouterons que les restes de l'illustre Lorrain ont été retrouvés en 1825, et transportés depuis dans l'intérieur de l'église, sous le premier renfoncement à gauche en entrant. Plus tard on y a élevé un petit monument qui fait plus d'honneur aux bonnes intentions qu'au goût de ceux qui ont présidé à son érection.

(*) Plusieurs fragments de ce mausolée se conservent encore à la bibliothèque publique de Nancy, où ils ont été placés par les soins de M. Soyer-Willemet, bibliothécaire.

rection des corps. Ma naissance fut médiocre, ma condition noble, ma vie courte et heureuse ; mais ma renommée a esté et sera sans pareille. Personne ne m'a esté égal en toute sorte de perfection pour le dessin et la graveure sur l'airain. Toute la terre a consenti aux louanges extraordinaires qui m'ont esté données, sans que, pour cela, je sois jamais sorti de ma modestie naturelle. Je nasquis à Nancy l'année 1594 (lisez 1592) *et mouru* (sic) *aussi à Nancy le* 23e (lisez 24) *mars* 1635, *au regret incroyable de la Lorraine ma patrie, et de tous les plus rares esprits de nostre siècle, et principalement de damoiselle Catherine Puttinger* (lisez Kuttinger) *mon espouse, qui pour un dernier tesmoignage d'amitié m'a faict dresser ce tombeau. Prie Dieu pour celui qui ne te prieras* (sic) *jamais de rien, et passe.* »

Le monument élevé à Callot par sa famille a été détruit le 5 mai 1751, par l'écroulement d'une partie du cloître des pères Cordeliers, accident qui coûta la vie à huit de ces religieux. Voici comment le père Husson raconte cet événement : « Une partie de la communauté accourt au bruit de l'écroulement. Quel spectacle ! Un amas confus de poutres, de planches, de pierres et de repous. On demande des outils pour déblayer en hâte, mais la crainte de blesser fait que l'on déblaye à la main ; déjà se font entendre des voix plaintives et sépulcrales, des gémissements de mourants. Bientôt s'offrent à la vue des Religieux couverts de sang et de poussière, sans connaissance et presque sans vie. On les soulage, plusieurs guérissent ; quelques-uns meurent ; il en reste encore d'estropiés qui traînent une vie douloureuse et languissante, qui ne cesseront de souffrir qu'en cessant de vivre.... Le portrait et le mausolée de Callot furent, avec nos religieux, ensevelis sous les mêmes ruines. Mon premier empressement, après celui de l'hu-

manité pour mes frères, fut de rechercher, pour les réunir, tous les précieux morceaux de l'effigie et du mausolée de Callot. (*) »

Le père Husson, aidé des autres religieux de la communauté, parvint en effet à rétablir le monument de Callot, qui subsista jusqu'en 1794, époque à laquelle il fut détruit avec les tombes des ducs de Lorraine, dont les sépultures furent indignement violées; toutefois on respecta les cendres de l'artiste. C'est donc avec raison que le père Husson se plaint de l'injustice commise par madame de Graffigny, arrière-petite nièce de Callot, qui le fait parler ainsi dans une lettre datée des Champs-Elysées et adressée à sa femme : « Ma chère épouse avait voulu m'immortaliser dans le cloître des F. F. Mineurs de mon pays. S'ils avaient de la reconnaissance, ils auraient secondé le noble vœu de la digne moitié de moi-même; mais ils ont barbarement ôté tout ce qui pouvait faire penser à moi. »

S'il faut en croire le père Husson, les artistes de Nancy se proposaient, à la fin du XVIIIe siècle, de relever le monument de Callot. Le dessin en aurait même été fait par Girardet; mais ce projet n'a pas été mis à exécution.

Pour terminer ce que nous avons à dire de la sépulture de Callot, nous ajouterons que les restes de l'illustre Lorrain ont été retrouvés en 1825, et transportés depuis dans l'intérieur de l'église, sous le premier renfoncement à gauche en entrant. Plus tard on y a élevé un petit monument qui fait plus d'honneur aux bonnes intentions qu'au goût de ceux qui ont présidé à son érection.

(*) Plusieurs fragments de ce mausolée se conservent encore à la bibliothèque publique de Nancy, où ils ont été placés par les soins de M. Soyer-Willemet, bibliothécaire.

Le portrait qui se voyait sur l'ancien monument, et dont la peinture nous paraît avoir été attribuée sans fondement à Michel Lasne (*), ressemble fort peu à celui qui a été gravé à Paris par cet artiste, du vivant de Callot, et dont la planche se conserve à Nancy, dans le cabinet de M. Thiéry. On lit autour de ce portrait : JACOBUS CALLOTUS, NOBILIS LOTHARINGUS *Calcographus. Anno ætatis suæ trigesimo sexto* 1629. Au bas Israël Henriel a écrit : « *En miraculum Artis et naturæ ; hic delineatur et inciditur in ære parvo quidquid magnificum natura fecit, imo perfecit illa omne opus suum eam dextera tanti viri : undè meritò creditur Cœlestium Idearum Unicus Hæres.*

Israel amicus optimus excudit.

Et plus bas : M. Lasne *delineavit et fecit.*

(36) Mariette apprécie avec sa sagacité ordinaire la part de mérite que Callot s'est attribuée en créant le genre grotesque : « Il y a, dit-il, un autre genre où Callot a excellé ; c'est à représenter des sujets grotesques dont le ridicule est si bien marqué qu'on ne

(*) L'erreur, dans laquelle les historiens modernes nous paraissent être tombés à cet égard, provient sans doute de ce qu'ici encore ils ont mal lu Félibien. Cet auteur dit, en parlant du monument de Callot : « Sa femme et son frère lui firent dresser une épitaphe où il est peint à demi-corps sur une table de marbre noir. On voit son portrait gravé par Michel Lasne, qui le donna au public en 1629... » Les mots *on voit son portrait* qui se rapportent uniquement à la gravure ont été considérés comme désignant la peinture.

Après cela, il est possible que le portrait de Callot soit réellement, comme le dit Lionnois, d'un artiste lorrain appelé Michebasne. Mais les noms propres sont si souvent estropiés dans l'Histoire de Nancy, qu'on peut supposer que son auteur a voulu parler de Michel Lasne.

peut se tenir de rire en les voyant. Lui-même était bien aise de s'égayer et de se délasser par ce moyen de ses occupations plus sérieuses. Il avait un génie singulier pour imaginer des postures, des physionomies, des habillements, des figures chimériques, toutes plus bizarres et plus burlesques les unes que les autres. La Tentation de saint Antoine est un chef-d'œuvre dans ce genre. » (*Folio* 12 des notes manuscrites.)

Dans un autre passage, et à propos de la Tentation de saint Antoine, Mariette s'élève contre la qualification de figures à la Callot, qu'on employait de son temps pour désigner tout ce qui était hideux ou burlesque :

« Je vois souvent que, quand on veut donner une idée du style burlesque, on emprunte la comparaison des ouvrages de Callot : mais cette comparaison n'est point juste. Le style burlesque de Scarron, de Dassoussy, etc. est un style bas et ignoble, dont ces auteurs se sont servis pour travestir le style noble de Virgile, etc. et en cela ils ont abusé de leurs talents et se sont rendus méprisables. Pour peu qu'on ait tant soit peu de gout, on ne peut lire leurs poésies sans ennui. Il n'en est pas de même de Callot. Il est auteur de figures grotesques, mais il les emploie avec choix. On ne le voit point les employer pour dégrader des sujets sérieux. Ses Pantalons, ses Bossus restent dans les places qu'ils doivent occuper et ne passent point dans d'autres compositions que celles où ils conviennent. Le seul sujet sérieux où Callot a introduit des figures fantastiques et plus comiques les unes que les autres est sa Tentation de st Antoine ; mais ce sujet le comportait, c'était une diablerie. Il était permis à Callot de donner essor à son imagination. Plus ses fictions étaient de la nature des songes, plus elles étaient propres à ce qu'il devait exprimer, car le démon voulant tourmenter saint Antoine, il était à supposer qu'il avait dû imaginer

toutes les formes les plus hideuses et les plus propres à effrayer. Nulle part ailleurs Callot n'a mis de semblables figures fantastiques. Dans les sujets de l'Ecriture sainte ainsi que dans les Siéges et dans toutes ses autres pièces historiques, il est assez observateur des costumes. Faute d'avoir examiné, on le charge fort mal à propos. Mais c'est assez que quelqu'un ait mal à propos dit que tout cẻ qui est hideux doit porter le nom de *figures de Callot* pour qu'on repète la même chose. » (Note manuscrite datée de 1745, *folio* 58, *verso*.)

(37) Dans trois mémoires insérés parmi ceux de l'Académie de Nancy (années 1836, 1838 et 1849), notre vénérable et savant collègue, M. de Haldat s'est efforcé d'établir l'authenticité des tableaux attribués à Callot dans les villes de Rome, de Florence, de Venise, de Munich et de Nancy. Il ne nous appartient pas de discuter, et encore moins de réfuter, les arguments à l'aide desquels M. de Haldat appuie son opinion, laquelle est d'ailleurs partagée par plusieurs écrivains contemporains. Disons seulement que la multiplicité et l'énergie des efforts nous semblent être un nouveau témoignage de la difficulté qu'on éprouve à établir que Callot ait fait des tableaux véritablement dignes de ce nom.

Si nous ne partageons pas l'opinion de M. de Haldat, nous devons dire que le système qu'il embrasse n'a jamais eu de meilleur défenseur. Nous prétendons d'autant moins nous établir juge sans appel de ce procès, que la mort vient de nous enlever notre honorable contradicteur. Nous croyons toutefois que de nouvelles études auraient pu ébranler sa conviction. Quoi qu'il en soit, si notre dissertation engage quelques personnes à relire les mémoires de M. de Haldat, elles auront à nous savoir gré de leur avoir procuré ce plaisir.

(38) « J'ai vu, dit Mariette, quelques tableaux peints par

Jacques Callot, entre autres les quatre de la vie des Bohémiens, qui sont chez le Grand duc, un peu plus grands que les estampes, et celui de l'enfant prodigue perdant son bien au jeu que Callot a aussi gravé à Nancy dans une forme ovale. *La touche en est pesante, sans couleur, et il s'en faut bien que ces tableaux approchent de la beauté de ses estampes et de ses dessins.* » (Notes manuscrites, *folio* 58.)

Notre confiance dans le goût de Mariette nous fait accepter sans contestation l'authenticité des tableaux dont il parle. Mariette était d'autant plus à même d'en juger, qu'il possédait le Saint-Sébastien qui est aujourd'hui au Louvre. On remarque dans cette esquisse les mêmes défauts que ceux qu'il signale dans les tableaux de Florence. Si, comme on n'en peut douter, les tableaux vus par Mariette sont dans le même genre, ils appartiennent à Callot. Mais ils ont paru si peu dignes de la célébrité du maître, que, depuis le voyage de Mariette, personne ne les a vus, ou, du moins, personne n'en a parlé. Ils ont été vraisemblement relégués dans un grenier et remplacés par la jolie peinture que M. de Haldat dit être exécutée dans la manière de Le Duc ou de Terburg. Rien ne ressemble moins au faire de ces artistes que le Saint-Sébastien du Louvre, qui peut servir de pièce de comparaison à tous ceux qui voudront apprécier le mérite de Callot comme peintre. — Voy. ci-dessus, note 15, ce que nous avons dit de cette pièce.

QUAND ET COMMENT

LE COMTÉ DE GUISE

ÉCHUT

A LA MAISON DE LORRAINE,

PAR M. SOYER-WILLEMET.

On lit dans D. Calmet (Hist. de Lorraine, 1re édit., T. II, p. 514; 2e édit., T. III, p. 333): « Depuis le ma- » riage du duc Raoul avec Marie, comtesse de Blois et » de Guise, le comté de Guise est demeuré uni à la mai- » son de Lorraine, et a fait un appanage d'un des cadets » de cette maison. Jean, fils unique de Raoul, le pos- » séda avec le duché de Lorraine. Il laissa deux fils, » Charles et Ferry. Charles fut duc de Lorraine, et » Ferry fut comte de Vaudémont et de Guise. Il laissa » ces mêmes terres à Antoine, son fils. Ferry II, fils » d'Antoine, porta les mêmes titres. »

Malgré une assertion aussi positive, et qui semble ne pas laisser la moindre place à un doute, il y a là une grave erreur, et une contradiction manifeste avec cet autre passage du même volume (1re édit., II, p. 681;

2e édit., III, p. 534) : « Le mariage de René et d'Isa-
» belle fut conclu au château de Foug, et le contract en
» fut dressé au même lieu, le 20e de mars 1418, ou plu-
» tôt 1419, selon notre manière de compter. Ce contract
» porte qu'aussitôt que René d'Anjou, *comte de Guise,*
» sera arrivé en Lorraine, etc. » Comment donc, si Antoine de Vaudémont était comte de Guise, René d'Anjou pouvait-il porter le même titre ? Et il le portait en effet, comme le prouve le contrat dont parle D. Calmet, et qui est imprimé dans Baleicourt (Hugo), p. clxxviij; dans D. Calmet, 1re édit., preuves du T. III, p. clxxxij; 2e édit., VI, preuves, p. cxj.; dans Leibnitz, *Codex diplomaticus,* I, p. 316; dans Dumont et Rousset, Corps diplomatique, II, 2e partie, p. 117.

Je ne relèverais pas cette erreur, que D. Calmet, sans en rien dire, a copiée presque mot à mot dans la Lorraine ancienne et moderne de Mussey, p. 254, et qui, au reste a laissé peu de traces dans la mémoire de nos concitoyens, si elle ne se trouvait reproduite dans un ouvrage moderne où il est naturel d'aller chercher tous les renseignements sur cette matière. M. de Bouillé, Histoire des ducs de Guise, I, p. 49, s'exprime ainsi :
« Le titre de comte de Guise, que portait Claude de
» Lorraine, et dont Antoine de Vaudémont, Ferry, son
» fils, et René II, son petit-fils, furent revêtus aupara-
» vant, n'avait pas appartenu sans contestation à sa fa-
» mille, depuis que Marie de Blois, au quatorzième siè-
» cle, apporta la seigneurie de Guise à Raoul, duc de

» Lorraine. Il parait effectivement que, pendant sa » captivité à Dijon, René I, qui tenait cette terre de sa » femme Isabelle, etc. » On le voit, l'opinion empruntée à Mussey par D. Calmet est arrivée sans altération jusqu'à nos jours.

C'est dans l'article : Réunion du comté de Guise à la maison de Lorraine, p. 253 de l'ouvrage cité, que Mussey décide la question de la possession de ce comté par suite du mariage de Raoul avec Marie de Blois ; et la principale preuve sur laquelle il s'appuie, c'est une charte de Raoul qui commence ainsi : « Nous Raou, » duc de Lorraine, avons donné, du consentement de » dame Marie, comtesse de Blois et de Guise, notre » épouse, etc. » Il aurait pu en conclure, au même titre, que Blois appartenait aussi à la Lorraine. Mais, dans les chartes assez nombreuses qui sont venues jusqu'à nous, ni Raoul, ni Jean, ni les trois comtes de Vaudémont leurs descendants, ne prennent le titre de comte de Guise (Voir les titres imprimés dans les preuves de Jer. Vignier, Baleicourt, D. Calmet, etc.). Bien plus, nous avons le partage entre Charles II, duc de Lorraine, et son frère, Ferry I, comte de Vaudémont, des biens de la succession de leur père Jean I (Baleicourt, p. cxlix ; Corps diplomatique, II, 1re part., p. 228), et il n'est nullement question de Guise dans l'énumération des terres que le duc abandonne à son frère. Nous possédons encore, dans le Cartulaire de Lorraine de la Bibliothéque publique de Nancy, 1re partie, p. 169 et sui-

vantes, une copie de tous les actes qui ont rapport à la querelle entre René d'Anjou et Antoine de Vaudémont, actes dans lesquels les deux rivaux interviennent, le premier avec le titre de comte de Guise, et le second sous le simple titre de comte de Vaudémont. Un de ces actes, la Sentence arbitrale de 1440, est imprimé dans Leibnitz, l. c. (*), I, p. 371, et dans le Corps diplomatique, III, 1re partie, p. 94. Quant à Ferry II, qui, comme on le sait, avait épousé la fille de René, Yolande d'Anjou, il eût pu être comte de Guise, si, comme l'affirme l'abbé Expilly (Dict. de la France, III, p. 699), sa femme avait hérité du comté ; mais cette assertion est de toute fausseté (**). Il faut conclure de tout cela que le P. Anselme s'est trompé quand il donne (Hist. généalog., VIII, p. 451) à Antoine et à Ferry II de Vaudémont le titre de comtes de Guise : c'est l'erreur de D. Calmet qui a passé dans cet ouvrage, ordinairement si exact.

(*) Je n'ai pas besoin de dire que cette abréviation : l. c., très-fréquente dans cette notice, signifie : lieu ou ouvrage cité.

(**) Les pièces qu'on peut consulter et qui le prouvent sont : la Sentence arbitrale de 1435 (J. Vignier, Origine, p. 209 ; Corps diplomatique, II, 2e part., p. 248 ; D. Calmet, 2e édit., VI, preuves, p. cxliij) ; l'Acte de cession du Duché de Lorraine (J. Vignier, l. c., p. 287 ; Corps diplomatique, III, 1re part., p. 460 ; D. Calmet, l. c., p. ccxxxvj) ; le Testament d'Yolande (Baleicourt, p. ccxj ; Corps diplomatique, III, 2e part., p. 449 ; D. Calmet, l. c., p. cclxxxij).

Cette erreur pourrait bien venir de ce qu'il y a eu deux Marie de Blois, la fille de Gui de Châtillon, premier du nom, comte de Blois, et celle de Charles de Châtillon, dit de Blois, duc de Bretagne ; quoique cette dernière eût porté plus communément le nom de Marie de Bretagne ou de Châtillon, cependant on la nommait aussi Marie de Blois (Voir Choppin, Domaine de la couronne de France, Livre I, titre viij, § 5 ; Anselme, l. c., I, p. 229). Voici le degré de parenté qui était entre elles deux, et la généalogie de la famille jusqu'à René d'Anjou :

Gui de Châtillon, Ier du nom.

Louis de Châtillon, 1er du nom, comte de Blois et de Soissons, etc. ;	Charles de Châtillon, dit de Blois, duc de Bretagne, seigneur de Guise, 1er comte de Penthièvre ;	Marie de Châtillon, dite de Blois, femme en premières noces de Raoul, duc de Lorraine.

Jean de Bretagne ; Gui de Bretagne ; Henri de Bretagne ; Marguerite de Bretagne ;	Marie de Bretagne, dite de Blois, femme de Louis de France, 1er du nom, duc d'Anjou, comte de Provence, roi de Naples, etc.

Louis II, roi de Naples, époux d'Yolande d'Aragon ;	Charles d'Anjou ; Marie d'Anjou.

Louis III, roi de Naples ;	René d'Anjou, duc de Lorraine, etc. ;	Charles d'Anjou ; Marie d'Anjou ; Yolande d'Anjou.

Marie de Blois, première du nom, épousa Raoul, duc de Lorraine, en 1334. Le contrat de mariage porte que le comte de Blois donnera à sa fille : « Vingt-deux cents » cinquante livres tournois de rente, à prendre sur la » debte du comte de Flandres, avec vingt mille livres » tournois en deniers. Et le duc la doue de six mille » livres de terre (*sic*) en la terre de Boues, de Caiz (*), » de Harbommes (**), de Rumigny et d'Aubenton. » (Duchesne, Maison de Châtillon, preuves, p. 102). On voit qu'il n'est pas du tout question de Guise (***).

Marie de Blois, deuxième du nom, nièce de la précédente, se maria en 1360 avec Louis de France, comte d'Anjou et du Maine, roi de Naples, etc., fils du roi Jean-le-Bon et de Bonne de Luxembourg. Par le contrat de mariage, « le duc de Bretagne et sa femme donnent à la » dite Marie, leur fille émancipée..... et à leurs hoirs, » toute la terre, chasteaux et chastellenies et villes de » Guise, de Irson et de Oisy ; et la chastellenie et terre » d'Anglecourt, et autres pays de la dite terre de Guise, » sans rien retenir. » (Duchesne, l. c., p. 134. Voir aussi Lobineau, Hist. de Bretagne, II, p. 499). Il est impossible de rien voir de plus clair, et aucune portion de ce comté n'appartenait donc à Jean, duc de Lorraine, ni par conséquent à ses enfants.

(*) Caix, non loin de Boves, arrondissement de Montdidier (Somme).

(**) Harbonnières (même arrondissement).

(***) D. Calmet (1re édit , II, p. 513 ; 2e édit., III, p. 333) a mis Guise en place de Caix, qu'il ne connaissait probablement pas.

Voici qui n'est pas moins évident. L'abbé de Longuerue, en faisant usage des documents qu'il a puisés dans Duchesne (l. c.) et dans Dupuy (Traité des droits du Roy, depuis la page 531 jusqu'à la page 538), a si bien résumé l'histoire du comté de Guise, que je ne puis mieux faire que de le copier entièrement. J'ai dû seulement y ajouter des notes (*), soit pour prouver et expliquer les différentes phases de cette histoire, soit pour corriger les erreurs qu'elle contient : « Jean de Châtillon, comte de Blois, porta le nom de comte de » Guise (1), ensuite Charles de Châtillon (2), qui descendait de ce comte, et qui prétendait au duché de » Bretagne ; ayant marié sa fille Marie avec Louis, fils » de France, duc d'Anjou, il lui donna en mariage le » comté de Guise (3). De ce mariage vint Louis II, roi » de Sicile, qui posséda le comté de Guise (4), comme » son fils René (5). Les biens de René furent confisqués l'an 1422 par le parti anglais qui était maître de » la personne de Charles VI, et ce fut sous l'autorité de » ce roi... que Jean de Luxembourg, qui descendait de » Mahaud de Châtillon, comtesse de Saint-Paul, fut mis » en possession du comté de Guise (6). » — Longuerue omet ici de parler de la vente de ce comté faite par René d'Anjou, en 1433 (7), à Jean de Luxembourg, ce dernier « trouvant, dit Dupuy, le fondement de son droit

(*) Ces notes sont placées à la fin du mémoire.

» peu asseuré (8). » — « Mais, après la mort de Char-
» les VI, son fils et successeur Charles VII confisqua les
» biens de Jean de Luxembourg et réunit le comté de
» Guise à la couronne (9); à quoi s'opposa Charles
» d'Anjou, comte du Maine, à qui ce comté de Guise
» appartenait par le partage que Louis d'Anjou II du
» nom avait fait entre ses enfants (10). Et même ce
» comte du Maine se mit en possession de Guise, dont
» il jouit malgré les oppositions et les demandes de Louis
» de Luxembourg, comte de Saint-Paul, à qui Louis
» XI avait promis ce comté de Guise en le mariant avec
» Marie de Savoie, sa belle-sœur (11)..... Ce comte (du
» Maine) eut deux enfants (12), Charles, qui mourut sans
» enfants, et fit son héritier universel Louis XI (13), et
» une fille nommée Louise, qui épousa Jacques d'Ar-
» magnac, comte de Nemours (14); elle se porta pour
» héritière de son frère et jouit du comté de Guise (15).
» Leur fils, Louis d'Armagnac, mourut sans enfants l'an
» 1503; sa sœur, Marguerite d'Armagnac, avait épousé
» le maréchal de Gié, de la maison de Rohan, qui mou-
» rut sans enfants (16). Cependant, René, duc de Lor-
» raine, petit-fils de René d'Anjou, disputait ce comté
» de Guise (17), et, étant mort l'an 1508, laissa héritier
» de ses droits son fils Claude, qui portait alors le titre
» de comte d'Aumale (18). Enfin, après plusieurs procès
» contre la maison d'Armagnac, et contre le procureur
» général, qui voulait unir Guise au domaine (19), Fran-
» çois I fit don de tout ce qui lui appartenait au prince

» Claude de Lorraine, l'an 1527 (20). La même année, » il le créa duc de Guise et pair de France (21), et, par » les lettres d'érection (22), on unit à ce duché les terres » de Nouvion en Thierasche, d'Aubenton, de Rumigny, » et plusieurs autres. » (Longuerue, Description de la France, p. 62). — Et, comme ces dernières terres, que René II avait données à son second fils (23), appartenaient à la maison de Lorraine depuis le mariage de Thiébaut II avec Elisabeth de Rumigny (24), cela a bien pu contribuer à accréditer l'erreur qui fait le sujet de cette note.

J'ajouterai, pour terminer l'histoire de la terre de Guise, que ce duché-pairie resta aux successeurs de Claude de Lorraine, jusqu'à l'année 1641, où le duc de Guise, Henri II (le même qui, depuis, gouverna Naples après Masaniello), s'étant jeté dans le parti de Louis de Bourbon, comte de Soissons (Aubery, Hist. de Richelieu, p. 477 ; Recueil de plusieurs pièces servant à l'histoire moderne, p. 505 et suivantes ; Bazin, Louis XIII, IV, p. 281 ; Bouillé, Ducs de Guise, IV, p. 425), fut condamné à mort, et exécuté en effigie le 11 septembre 1641 (Recueil cité, p. 559 et 562). Ses biens, confisqués, furent donnés l'année suivante, par lettres-patentes du mois de février, à sa mère, Henriette-Catherine de Joyeuse, veuve de Charles de Lorraine, duc de Guise, « à la charge que les pairies de Guise, de » Joinville et d'Eu, et les titres de duché et de princi» pauté demeureraient éteints. » (Brillon, Dict. des ar-

rêts, II, p. 945 ; Anselme, l. c., III, p. 483). Mais, en 1644, Henri rentra en grâce, et le Roi, abolissant toutes procédures contre lui, le rétablit dans ses dignités (Recueil cité, p. 397), que possédèrent après lui ses neveu et petit-neveu, Louis-Joseph et François-Joseph de Lorraine (Anselme, l. c., p. 489). En 1675, lors de la mort de François-Joseph, qui n'était âgé que de cinq ans, la pairie se trouva éteinte, et Mademoiselle de Guise, Marie de Lorraine, sœur de Henri, et grande-tante du dernier duc, recueillit la succession de la maison. Cette princesse voulut, par son testament du 6 janvier 1686, la faire passer à la branche d'Elbeuf; mais, à sa mort, qui eut lieu en 1688, la petite-fille de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, Henriette, princesse palatine, qui avait épousé Henri-Jules, fils du grand Condé (25), réclama et obtint cette succession presque entière, et c'est ainsi que le comté de Guise est resté, jusqu'à la révolution, un apanage de la maison de Condé (26).

NOTES.

(1) Duchesne, l. c., p. 103; Preuves, p. 56.

(2) *Idem*, p. 204; Preuves, p. 118.

(3) *Idem*, preuves, p. 134; Lobineau, Hist. de Bretagne, II, p. 500; Corps diplomatique, suppl., I, 2e part., p. 183; — Choppin, l. c., livre III, titre vj, §. 4, fait observer que le comté de Guise a passé dans différentes familles par les femmes; c'est ce qu'on voit en effet dans le récit que nous transcrivons ici.

(4) Louis II ne l'a possédé qu'à la mort de son frère, Charles d'Anjou, décédé sans enfants en 1404 (Sainte-Marthe, Maison de France, I, p. 811; Anselme, l. c., I, p. 229); car nous voyons (Martène, *Thes. nov. anecdot.*, I, col. 1603; Corps diplomatique, II, 1re part., p. 181) que Charles d'Anjou obtint le comté de Guise parmi les biens que lui laissa son père Louis I par son testament, en 1383.

(5) René a été fait comte de Guise par le testament de son père, en 1417 (Nostradamus, Hist. de Provence, p. 558; Sainte-Marthe, l. c., I, p. 819; Dupuy, l. c., p. 385; de Villeneuve, René d'Anjou, I, p. 22).

(6) « Le Roy Charles VI, dit Dupuy (l. c., p. 532), estant au » pouvoir des Anglois le 4 juin 1422, donna le comté de Guise à Jean » de Luxembourg, comte de Ligny, du consentement du Roy d'Angle- » terre se disant héritier du Royaume, pour ce qu'il tenoit son party, » ayant ledit comté esté confisqué sur les enfans de Louis II duc d'An- » jou, qui tenoient le party du Daufin Charles contre le Roy son père

» et les Anglois. » C'est probablement aux archives du Royaume que Dupuy a vu les preuves de ce qu'il avance ; car il n'en est fait mention nulle autre part à ma connaissance. Ni les chroniqueurs (Monstrelet, le Religieux de Saint-Denys, Juvenal des Ursins, Berry, Pierre de Fenin, Saint-Remy, le Bourgeois de Paris, George Chastellain) ; ni les corps diplomatiques (Dumont et Rousset, Rymer); ni les historiens, tant de France, d'Anjou, de Provence, que de Luxembourg, ne font mention de la confiscation, pas plus que du don qui aurait été fait, à cette époque, à Jean de Luxembourg. On sait que ce dernier était capitaine général de Picardie pour le Roi (Monstrelet, livre I, chap. ccxl et cclxv). Il ravagea le pays et fit le siége de la ville de Guise en 1420 (Monstrelet, l. c., ch. ccxxxix ; Nic. Vigner, Maison de Luxembourg, p. 600 et 601); mais il ne la prit qu'en 1424 (Monstrelet, livre II, chap. xxij ; Pierre de Fenin, édit. de Mlle Dupont, p. 24). Ce n'est que de cette époque, selon Saint-Remy (Jean Leclerc dit Toison d'Or), qu'il prit le titre de comte de Guise (Saint-Remy, ch. cxxix), titre que lui donne Maurice, Blason de la Toison d'Or, p. 15.

(7) Le 23 février 1432 (v. s.). Dupuy, l. c., p. 532.

(8) Monstrelet, livre II, ch. cxxxiij ; N. Vigner, l. c., p. 606 ; Choppin, l. c., livre I, titre viij, § 5 ; D. Calmet, l. c., 1re édit. II, p. 780 ; 2e édit., V, p. 25. Dans les actes qui suivent cette époque, René ne prend plus le titre de comte de Guise. Voyez l'approbation qu'il donne à la sentence du duc de Bourgogne, relativement à son différent avec Antoine de Vaudémont (J. Vignier, l. c., p. 209), et son testament (*Idem*, p. 195), où il n'est nullement question du comté de Guise.

(9) Les biens que possédait en France Jean de Luxembourg furent déclarés confisqués en 1435, parce qu'il refusa d'être compris au traité de paix d'Arras (Olivier de la Marche, livre I, ch. iij et iv ; N. Vigner, l. c., p. 647 et 650) ; mais, nonobstant cette confiscation, nous voyons qu'en 1439, il possédait toujours la ville de Guise (Monstrelet, livre II, ch. ccxxxviij), et qu'il y mourut en 1441 (la veille des Rois

1440 (v. s.). Voir, dans le Charles VII de Godefroy, la Chronique abrégée, p. 344 ; Maurice, l. c., p. 15 ; Anselme, l. c., III, p. 725). Peu de temps après cette mort, la veille de Pâques 1441, ainsi que nous l'apprend Berry (Godefroy, Charles VII, p. 413), le Roi, étant à Laon, reçut Louis de Luxembourg et Jeanne de Béthune, le premier neveu et successeur, la seconde veuve de Jean de Luxembourg, qui vinrent lui faire hommage de leurs terres de France. Toutefois, il est certain, d'après la note t de Pavillon sur l'histoire de N. Vigner (Maison de Luxembourg, p. 711), que Charles VII, en ordonnant la main-levée de ces biens, en excepta, entre autres, le comté de Guise, comme le prouvent ses lettres en date du 26 septembre suivant (N. Vigner, l. c.) ; Louis de Luxembourg ne succéda donc pas à ce comté comme le prétend N. Vigner (l. c., p. 650). C'est ce qu'observe très-judicieusement Dupuy (l. c., p. 533). Il raconte, avec quelques erreurs que nous avons corrigées dans la note suivante (10), le procès qui s'était élevé, à propos du comté de Guise, entre le procureur général, le comte du Maine Charles d'Anjou, tous deux demandeurs, et Louis de Luxembourg, défendeur. Le procureur général disait que le comté de Guise, ayant été confisqué sur Jean de Luxembourg, appartenait à la couronne, quoique Jean en eût gardé la possession. Le comte du Maine devait alléguer le don qui lui avait été fait, lors de la confiscation, par lettres de Charles VII données à Chinon, le 29 janvier 1435 (1436 (n. s.). Voir Anselme, l. c., I, p. 235), ce qui était cause de la réserve faite par le Roi en 1441 (Choppin, l. c. dans la note (8)). Enfin, Louis de Luxembourg soutenait que le comté de Guise était à lui, puisque son oncle l'avait acheté de René d'Anjou. C'est alors que fut décidé le mariage du comte du Maine avec Isabeau de Luxembourg, sœur de Louis, dont le contrat, daté du 9 janvier 1443 (1444), assura le comté de Guise à Charles d'Anjou (N. Vigner, l. c., p. 651 et 711). « En conséquence » de cet accord fait de la sorte par l'autorité du Roy, dit Dupuy (l. c., » p. 534), le procès pendant au parlement fut assoupy. » Il faut corri-

ger à ce propos l'erreur de Sainte-Marthe (l. c., I, p. 837), qui prétend que Charles VII donna le comté de Guise à Isabeau lors de son mariage ; ce comté appartenait à son mari, et le Roi ne fit que le lui confirmer, non-seulement dans ce contrat, mais encore par lettres du 4 février 1443 (1444), enregistrées le 4 juillet suivant (Anselme, l. c., III, p. 478).

(10) Longuerue copie ici une erreur de Dupuy (l. c., p. 533). C'est Louis I, et non Louis II, qui, par son testament, a fait son second fils, Charles d'Anjou, comte de Guise, ainsi que l'avait fort bien dit Dupuy, p. 385, et que nous l'avons répété, note (4). Ce n'est donc pas en vertu du testament de Louis II, lequel, nous l'avons vu, note (5), donna le comté de Guise à René d'Anjou, son second fils, que le troisième, aussi appelé Charles d'Anjou (celui dont il est ici question et qui fut la tige des comtes du Maine), a été comte de Guise ; mais en vertu des lettres de Chinon dont nous avons parlé dans la note précédente.

(11) Le 1er août 1465 (N. Vigner, l. c., p. 666). Cette promesse de Louis XI ne put cependant avoir son effet ; car nous lisons dans les Mémoires de Commines (livre IV, ch. vj) qu'en 1475, le Roi « offroit » (à Louis de Luxembourg) certaines récompenses qu'il demandoit pour » la conté de Guyse, comme aultresfois luy avoit promis. »

(12) Art de vérifier les dates, II, p. 862 ; Anselme, l. c., I, p. 235.

(13) Ce Charles d'Anjou, 4e ou même 5e du nom (Art de vérifier les dates, l. c.), 2e du nom comme comte du Maine (Anselme, l. c.), avait épousé Jeanne de Lorraine, fille de Ferry II, comte de Vaudémont, et d'Yolande d'Anjou. Son testament, du 10 décembre 1481, se trouve dans le Corps diplomatique, III, 2e part., p. 82, et dans les Traités de paix, I, p. 690.

(14) C'est le fameux connétable d'Armagnac, décapité en 1477.

(15) « Elle le porta dans la maison d'Armagnac », dit Dupuy (l. c., p. 536), c'est-à-dire qu'elle y en porta la prétention ; car, par suite du testament de son frère, le comté de Guise revint, en 1481, au domaine

de la couronne (Anselme, l. c., III, p. 478). Cependant, les fils de Jacques d'Armagnac, Jean et Louis, obtinrent de Charles VIII, d'abord par provision, le 5 mars 1483 (1484, n. s. — Godefroy, Charles VIII, p. 387 ; Ordonnances des Rois de France, XIX, p. 278), puis définitivement le 29 mars 1491 (1492, n. s. — Dupuy, l. c., p. 536 ; Anselme, l. c., III, p. 430), une partie des terres qui avaient appartenu à leur père, entre autres le comté de Guise, « pour en jouir à perpétuité, eux, leurs hoirs, successeurs et ayans cause, » (Dupuy, l. c.) nonobstant l'avis contraire du procureur général. « Ces dernières lettres, continue Dupuy, furent vérifiées au parlement de Paris le 18 avril suivant, *sans préjudice de l'opposition du duc de Lorraine*. » Louis d'Armagnac prit le titre de comte de Guise, et fit foi et hommage au Roi le 30 septembre 1492 (Anselme, l. c.).

(16) C'est Marguerite d'Armagnac, seconde femme de Pierre de Rohan, seigneur de Gié, qui mourut sans enfants (Anselme, l. c., p. 451), et non son mari. Celui-ci avait épousé en premières noces Françoise de Penhoët, dont il eut trois enfants (Anselme, l. c., IV, p. 68). Il sera question de l'aîné, Charles de Rohan, dans la note (19). Le maréchal de Gié, à la mort de son beau-frère Louis d'Armagnac, fut admis à prêter foi et hommage pour le comté de Guise, tant en son nom qu'en celui de sa femme, le 8 juillet 1503, sans opposition à cet égard de la part du procureur général en la chambre des comptes (Dupuy, l. c., p. 537).

(17) Je ne saurais dire précisément à quelle époque René II commença à faire valoir ses prétentions sur le comté de Guise. Il n'en est pas question dans sa protestation de 1486, relative aux comtés de Provence et de Forcalquier (Baleicourt, p. ccvij ; Corps diplomatique, III, 2e part., p. 450 ; D. Calmet, 2e édit., VI, preuves, p. cclxxxvj). Nous venons de voir (note 15) qu'en 1492, il intervenait dans le procès pendant au parlement de Paris. Il prend le titre de comte de Guise dans son testament, en date de 1506.

(18) Voir le Testament de René II, Cartulaire de Lorraine, ms., 1re partie, p. 410; Bourcier, Nature du Duché de Lorraine, 1re édit., p. 107; 2e édit., p. 97; D. Calmet, 1re édit., preuves du tome III, p. cclv; 2e édit., VI, preuves, p. ccclix. Relativement à ce testament, dont on a contesté l'authenticité (J. Vignier, l. c. p. 238), il faut lire ce qu'en ont dit Bourcier (l. c., 1re édit., p. 97; 2e édit., p. 88) et D. Calmet (1re édit., II, p. 1116; 2e édit., V, p. 452). La copie qui se trouve dans le Cartulaire cité, appartenant à la Bibliothèque publique de Nancy, est faite sur le vidimus de l'an 1530, attesté par deux notaires de Bar, d'un autre vidimus revêtu des mêmes formalités et daté de 1508, dudit testament.

(19) Charles de Rohan, qui avait épousé Charlotte d'Armagnac, sœur de la femme de son père, et qui se qualifiait de comte de Guise, fit appeler en reprise de procès, le 9 février 1515 (1516), Philippe de Gueldres, veuve de René II, et Claude de Lorraine, son fils. La Cour décida que Charles de Rohan jouirait de l'usufruit du comté de Guise; mais elle en adjugea la propriété à Philippe de Gueldres et à son fils. C'est alors, dit Dupuy (l. c. p. 537), que Claude de Lorraine vint s'établir en France, et prit le titre de comte de Guise, pour lequel il fut admis à faire au Roi foi et hommage, le 20 août 1520. Charles de Rohan céda depuis, en 1526, son usufruit à François I.

(20) L'accord avec le Roi, pour la cession de l'usufruit du comté de Guise, est du 8 janvier 1526 (1527), et le don à Claude de Lorraine, du 26. Ces lettres, qui lui assurent l'usufruit d'une terre dont il avait déjà la propriété, ont été registrées le 5 juin suivant.

(21) Choppin, l. c., livre I, tit. v; § 9. Comme ces lettres sont datées du mois de janvier 1527, la correction grégorienne nous reporte à 1528.

(22) Elles sont dans Anselme, l. c., III, p. 479.

(23) « Ordonnons que nostre fils Claude soit nostre successeur au » demourant de nos dites terres et seigneuries estant et situées tant en

» France que en Normandie, Picardie, etc., » dit René dans son testament. Voir aussi le partage fait en 1530, en exécution de ce testament, entre le Duc Antoine et Claude de Guise (Bourcier, l. c., 2e édit., p. 115).

(24) Benoit Picard, Origine, p. 321; *id.* suppl. 1re part., p. 81; Baleicourt, l. c., p. 115; D. Calmet, 1re édit., preuves du T. II, p. dxiij.

(25) Ce fut en faveur de ce prince que le Duché-Pairie de Guise fut rétabli, par lettres patentes de Louis XIV, en date du 30 juillet 1704 (Anselme, l. c., III, p. 484).

(26) Comme il n'est question ici que de Guise en Thiérache, nous ne dirons rien du comté de Guise-sur-Moselle, érigé, le 19 juin 1718, par Léopold, duc de Lorraine, en faveur d'Anne-Marie-Joseph de Lorraine, comte d'Harcourt. Voir Durival, Descript. de la Lorraine, I, p. 114, et II, p. 58; et la brochure intitulée : Translation de la substitution du marquisat de Bayon sur le comté de Guise, et érection du comté de Guise en marquisat de Frolois, en faveur de la maison de Ludres, du 20 mars 1757. Nancy, Thomas, 1765, in-4° de 83 p. fig.

NOUVELLES RECHERCHES

DE

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE

1500 - 1550,

PAR M. BEAUPRÉ.

§. 1.

Quelque rapides qu'aient été les progrès de l'imprimerie, pendant le demi-siècle qui suivit son invention, il s'en faut bien qu'elle ait prospéré partout où ses propagateurs s'établirent. Victorieuse des obstacles qu'avait rencontrés son introduction, elle en eut d'autres et de plus graves à surmonter, pour se créer des moyens d'existence. Aussi est-il à croire que dans plus d'une ville, d'une province, dans plus d'un pays où la civilisation ne l'appelait pas encore, où la plûme du copiste suffisait aux besoins intellectuels, cette noble industrie ne parvint à se soutenir qu'associée à la vie monastique ou cléricale, à l'exercice de quelque négoce, de quelque profession. Là aussi elle dut végéter longtemps, obs-

cure et languissante, sans laisser aucun monument durable de ses travaux.

Comment percer les ténèbres qui enveloppent les premiers pas de l'imprimerie, au travers de circonstances si défavorables à son essor ? Comment suppléer, d'abord à l'absence complète de monuments typographiques, et plus tard à leur insuffisance, quand ils ne se montrent qu'en petit nombre, à de longs intervalles, et pour la plupart imparfaitement connus, ou inexactement décrits?

Telles sont les difficultés que rencontre, à son point de départ et dans sa marche, l'histoire typographique de la Lorraine ducale. Ce pays est un de ceux où, pendant longues années, l'imprimerie, quoique importée tardivement, n'eut guère pour s'exercer et s'alimenter que des travaux sans importance. Si l'on excepte un petit nombre de livres consacrés à la liturgie diocésaine, à la louange du prince et à l'illustration de ses aïeux, on ne voit fonctionner la presse en Lorraine que pour mettre en lumière les principaux actes du gouvernement, des édits bursaux ou monétaires et des réglements de police auxquels la lecture aux différents siéges de justice et la publication à son de trompe, dans les rues et carrefours, auraient pu ne pas donner une notoriété suffisante.

Où les trouver aujourd'hui ces incunables de la typographie lorraine? Je viens de les distinguer en deux classes, les livres et les imprimés officiels ; mais, au point de vue de la rareté, il n'en existe qu'une. A l'exception

du *Liber Nanceidos* tiré à grand nombre (1) et dont vingt ou trente exemplaires, protégés par diverses causes contre l'action destructive du temps et des événements, sont parvenus jusqu'à nous, tous peuvent indistinctement s'appeler *rarissimes*. On ne connaît qu'un exemplaire, encore est-il incomplet, des Heures de la Vierge, imprimées par Pierre Jacobi (2) ; et c'est tout au plus s'il en existe quatre, ou cinq, des livres qui sont sortis des mêmes presses, à Toul et à Saint-Nicolas-de-Port, ainsi que des publications de Gaulthier Lud, à Saint-Dié (3). Quant aux ordonnances ducales mises au jour par la typographie, antérieurement aux vingt dernières années du XVI[e] siècle, la recherche n'en est pas moins infructueuse, même au trésor des chartes de Lorraine, où cependant les originaux manuscrits de ces actes du gouvernement ont été conservés en assez bon nombre, et où il est présumable qu'on déposait le résidu des imprimés, après affiche et distribution.

Mais si ces édits, ordonnances et réglements, imprimés en placards ou en cahiers de quelques feuillets, ont eu, malgré l'importance de leur teneur, le sort commun de toutes les menues impressions ; si, depuis bien des années, il n'en existe plus au Trésor des Chartes de Lorraine, les traces de leur existence y subsistent encore,

(1) V. Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine. *Nancy*, *Grimblot*. 1845. in-8.

(2) Ibidem, p. 36-38. — (3) Ibid., p. 67-70.

de loin en loin. C'est à l'aide de ces traces rapprochées de faits plus ou moins connus, de documents bibliographiques plus ou moins précis, que je parviendrai, je l'espère, à répandre de nouvelles lueurs sur l'histoire typographique de notre vieille patrie.

§. 2.

Les anciennes provinces de France, celles surtout qui, comme la Lorraine ducale, ont conservé longtemps leur nationalité, avaient et gardaient précieusement leurs archives, vastes dépôts qui, la plupart, dataient du moyen-âge, et où chaque siècle était venu apporter son contingent de pièces diplomatiques, législatives, administratives, domaniales et fiscales. C'est là qu'on déposait, après apurement des comptes rendus par les principaux officiers des finances, les liasses justificatives de ces comptes et les registres où les recettes et les dépenses étaient inscrites. C'est là que de nos jours, partout où ces liasses n'ont pas été dispersées, où ces registres n'ont pas été détruits, on peut, au moyen d'investigations qui ne sont pas toujours aisées, mais qui ne sont jamais ingrates, s'enquérir de ce que les gouvernements d'autrefois ont fait pour encourager les sciences, les lettres et les arts, pour exciter ou favoriser l'introduction de genres d'industrie étrangers au pays, pour soutenir les efforts de ceux dont il était déjà doté.

Les capitales des provinces étaient généralement le

siége de ces archives, et les chambres des comptes en étaient les gardiennes, antérieurement à 1789. Si, dans ces temps-là, plusieurs pièces originales ont été soustraites, ou prêtées complaisamment à des gens qui ne les ont pas rendues, ces larcins ne portaient guère que sur des titres trop récents, ou trop indiscrets dans leurs énonciations, pour ne pas démentir les prétentions de quelques familles puissantes à la noblesse de race. Confiés plus tard aux administrations départementales, les anciens chartriers provinciaux ont été, grâce aux titres domaniaux qui s'y trouvaient en grand nombre, protégés par les lois relatives aux domaines de l'Etat, ascensés ou engagés ; et la dernière de ces lois, celle du 14 ventôse an VII, prorogée dans son exécution pendant trente ans, a été, jusqu'en 1829, la sauvegarde de tous les vieux parchemins et papiers qu'ils renfermaient. C'est ainsi que le trésor des chartes de Lorraine s'est conservé à peu prés tel que le gouvernement de Louis XIV l'avait remis à Léopold, rétabli par le traité de Rysvick dans la souveraineté de la Lorraine et du Barrois. Mais on n'y retrouve pas (1) toutes les lettres d'anoblissement octroyées au XVIIe et au XVIIIe siècle ; il y manque plusieurs ordonnances contre les usurpateurs de noblesse et bon nombre de commissions données par mandements

(1) Ces déficits sont généralement anciens ; constatés au siècle dernier par un recolement de l'inventaire du trésor des chartes, ils sont indiqués par un D. sur les marges de ce répertoire.

des ducs de Lorraine, à l'effet de rechercher ces usurpateurs désignés nominativement, et les soumettre aux impôts que payaient les roturiers; quelques pièces historiques en original; enfin des recueils d'anciennes ordonnances et des documents monétaires, prêtés à domicile et restés chez les emprunteurs.

Des registres et des liasses de l'espèce de ceux que je viens d'indiquer existent à Nancy, dans ce riche dépôt de documents historiques (1). Les registres forment une nombreuse série de volumes in-folio, qui commence à 1438-39 et finit à 1669 inclusivement, mais qu'interrompent des lacunes plus ou moins grandes; ils contiennent les comptes des trésoriers et receveurs généraux de Lorraine, ceux des celleriers et des receveurs du domaine de Nancy, et ceux des receveurs de prévôtés.

L'histoire des beaux-arts et de l'industrie dans l'ancienne Lorraine a déjà, grâce à d'infatigables et sagaces recherches, profité (2) des énonciations que

(1) Je suis redevable de la connaissance de ces registres, qu'aucun historien de l'ancienne Lorraine, séculier ou régulier, n'a consultés, autant que je sache, à l'obligeance de M. Henri Lepage, qui, de plus, a bien voulu, ainsi que M. Justin Bonnaire, relever pour moi les passages dont j'ai cru pouvoir tirer utilité.

(2) Ces registres ont été fructueusement consultés, par M. H. Lepage, pour l'histoire du Palais ducal de Nancy, et pour d'autres mémoires non moins intéressants, insérés dans les recueils de l'Académie de Stanislas et de la Société d'Archéologie Lorraine.

contiennent ces manuscrits. J'espère, à mon tour, en tirer des notions nouvelles et des éclaircissements utiles dans la sphère des études bibliographiques, études incomplètes quand elles n'embrassent pas à la fois les faits qui ont diversement influé sur les destinées de l'imprimerie et sur sa marche générale et locale, la description de ses produits et leur appréciation au double point de vue typographique et littéraire.

L'ordre que je vais suivre est celui des Recherches sur les commencements et les produits de l'imprimerie en Lorraine, que j'ai publiées en 1845.

§. 3.

Le millésime de 1500, que j'ai donné pour commencement à la période d'un demi-siécle parcourue dans ces recherches, indique assez l'absence de faits typographiques plus anciens (1).

M. Meaume les cite fréquemment, dans ses Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot. *Nancy, Grimblot.* 1853. in-8.

(1) Les registres antérieurs à 1500 ne présentent qu'une seule mention relative à l'imprimerie. C'est dans un compte de 1485-86, où le trésorier général transcrit littéralement l'ordre de payer qu'il a reçu de René II. « Aux compaignons qui font les livres en » impression près nostre hostel de Harecourt à Paris, en don que » leur avons faict pour les veoir besongner. » Ce fait est analogue à celui que rapporte Chévrier, d'un garçon amené de Paris, qui aurait, en 1486, la coïncidence de dates est remarquable,

La première impression connue de Pierre Jacobi, à Saint-Nicolas-de-Port, est un livre d'Heures, *Horæ virginis Mariæ ad usum Tullensis ecclesiæ*, daté de juin 1503. On pouvait tenir pour probable que ce n'était pas là son début en typographie ; mais, jusqu'à présent, on n'avait pas la plus légère notion d'une feuille sortie de ses presses avec une date plus ancienne. La probabilité devient une certitude, par la mention ci-après que contient un registre de 1500-1501 (1) : « Payé par ledit » receveur à messire Pierre Jacobi, imprimeur demeu» rant à Sainct Nicolas, la somme de xx francs, pour » avoir faict et imprimé les ordonnances des or et mon» noye nouvellement faictes, et ce par ordonnance de » Messieurs du conseil, faicte le xxe jour de juin mil v^c » ung..... (2) »

imprimé à Nancy des vers à la louange de René II. On n'en dit pas plus de part et d'autre ; mais il est également probable qu'à Paris les *compaignons* ont fêté leur auguste visiteur par des vers à sa louange, et qu'à Nancy la libéralité ducale s'est exercée en faveur du *garçon*. — C'est peut-être le même fait, avec deux versions différentes quant au lieu où il s'est passé : et dans ce cas la version du trésorier général de Lorraine serait incontestablement préférable à celle de Remond Messein, chroniqueur inconnu sur la foi duquel Chévrier rapporte l'anecdote. V. Rech. p. 3 et suiv.

(1) 11e année de Georges des Moynes, receveur général. Despense par mandements. Registre non coté, fol. 3.

(2) Tout en conservant dans cet extrait et dans ceux qui sui-

Ainsi, en 1501, l'imprimerie fonctionnait dans le duché de Lorraine ; reste à savoir à quelle époque elle y fut introduite. Les registres des receveurs et trésoriers généraux de René II nous l'apprendraient, sans doute, et nous verrions ce prince éclairé concourir par des subventions aux frais de premier établissement ; mais il y a malheureusement, dans la série de ces registres, une lacune qui va de 1485 à 1500, et c'est, à mon avis, la plus regrettable de toutes celles qu'on y rencontre.

De là jusqu'en 1506, il n'est plus question de Pierre Jacobi dans ces comptes, si ce n'est pour un voyage fait par ordre du roi de Sicile (René II), en novembre 1502, de Saint-Nicolas à Saint-Dié, puis à Bar-le-Duc. Ce voyage dont l'objet n'est point indiqué pourra donner lieu à quelques conjectures bibliographiques, si l'on connaissait avec certitude des produits des presses de Gaulthier Lud, antérieurs à 1507 (1).

En février 1505 (1506), le receveur général, Georges des Moynes, reçoit du même prince l'ordre de payer à Pierre Jacobi, qui, comme la plupart des typographes

vront l'orthographe du comptable, je ne me suis pas fait scrupule d'y remplacer les u par des v, et *vice versa*, les i par des j et d'y rétablir les accents et la ponctuation. J'en épargne ainsi la peine au lecteur, que rebuterait dans ces citations l'exactitude minutieuse d'un fac-simile.

(1) V. Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine, p. 58 et suivantes.

de son temps, joignait à cette profession celle de relieur; « quatre florins d'or pour avoir blanchy, desgressé et » relyé un breviaire en parchemin estant audict sei» gneur (1). »

Un compte du trésorier général Jehan Gerlet, 1510-11 (2), témoigne du désir qu'avait le fils de René II de voir mettre au jour l'épopée lorraine, que Pierre de Blarru, mort en 1505 (3), avait laissée inédite :

« A Philiseus la somme de vingt francs, monnoye de » Lorraine, que mondict seigneur le duc luy a ordonné » (ordonnancé) cette fois, à condition qu'il fera imprimer » le livre premier de la Nanceyde. Par mandement » donné à Nancy, le xvi[e] jour de mars mil v[c] et dix .»

Une légère altération de nom n'empêchera pas le lecteur de reconnaître ici Philesius Vogesigena, c'est-à-dire, Mathias Ringmann ou Rithmann, né, comme Blarru, dans la vallée d'Orbey, au versant oriental des Vosges (4).

(1) 1505-1506. 16e année de George des Moynes.

(2) 21e compte de Jehan Gerlet, trésorier général de Mgr.

(3) L'auteur de la Nancéide était mort en novembre 1505, et il avait reçu la sépulture le jour de la fête de saint Clément, *Clementis festo*, correspondant au 23 de ce mois : c'est ce que nous apprend un chronogramme imprimé à la fin de ce poëme, avec trois ou quatre autres pièces de vers latins.

(4) Il paraît que Ringmann était originaire de la partie Alsacienne de cette vallée, tandis que Blarru avait reçu le jour dans la partie Lorraine.

On sait que, dans les premières années du XVI[e] siècle, ce savant avait, de concert avec Gaulthier Lud, fondé à Saint-Dié une imprimerie dont un des produits, *Grammatica figurata,* ouvrage de Philesius lui-même (1), porte la date de juin 1509. On sait aussi que Lud était, ainsi que l'auteur de la Nancéide, chanoine de la collégiale de Saint-Dié. Que de raisons pour conjecturer que la publication de ce poëme confiée, comme on vient de le voir, aux soins de Philesius, devait avoir lieu dans cette ville! Toutefois, il ne s'agissait, en 1510, que d'une édition partielle, en rapport avec la modicité de la subvention ducale (2).

Philesius mourut l'année suivante, sans avoir accompli cette tâche. En tout cas, on ne connaît aucun vestige d'une édition quelconque de la Nancéide, antérieure à celle qu'a donnée Basin de Sandaucourt, et qui est datée de janvier 1518 (1519).

Les Recherches sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine mentionnent, d'après l'inventaire du trésor des chartes de Nancy, une ordonnance monétaire

(1) V. Recherches, p. 68 et suiv.

(2) Pour s'expliquer cette publication restreinte au premier livre, il faut supposer qu'on ne connaissait en 1510 que cette partie de la Nancéide, et que les cinq autres livres n'ont été retrouvés que plus tard. Peut-être aussi, n'était-ce là qu'une épreuve au succès de laquelle on avait subordonné l'impression du poëme tout entier.

imprimée en 1511, à Saint-Nicolas. Il en est question dans le même compte, en ces termes (1) : « A Messire » Pierre Jacobi prebstre, demorant à Sainct Nicolas, la » somme de quarante six francs, monnoye de Lor- » raine, qui luy ont été tauxés (taxés) par Messieurs de » la Chambre des Comptes, pour ses peines et salaires » d'avoir faict imprimer les ordonnances des monnoyes » d'or et d'argent de Lorraine et Barrois, en plusieurs » et diverses sortes. Appert par sa quittance dattée du » IX de mars mil cinq cens et unze. » On remarquera qu'ici Jacobi est seulement qualifié de prêtre, qu'il n'a pas imprimé lui-même, mais fait imprimer. Par *qui* ? La souscription de l'imprimé même dont il s'agit va nous l'apprendre (2).

Cette pièce, en placard in-folio, aux armes de Lorraine et au nom du duc Antoine, est intitulée : Ordonances des Monoyes, faictes par Monseigneur le duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, en l'année mil ccccc et unze. On y lit une longue nomenclature de monnaies en or et en argent de France, de Lorraine, Metz et autres pays, dont les prix et cours sont fixés par cet acte de l'autorité ducale, et qui sont représentées par des

(1) Fol. lx.

(2) Cet imprimé est décrit ici d'après une notice *de visu* qu'a bien voulu me communiquer M. Gillet. J'ai sous les yeux le texte de l'ordonnance, réimprimé dans le Dictionnaire des Ordonnances de Lorraine, par Rogéville. Elle est du 2 décembre 1511.

figures en bois. Puis vient la souscription : *Faictes et imprimees a Sainct Nicolas du Port le xxii*e *iour de Ianuier. Lan de grace mccccc et unzé* (vieux style), *par Nicolas Symon diacre demourant au d S. N.* Au bas la marque typographique de P. Jacobi, telle qu'elle se trouve à la fin du *Liber Nanceidos* (1), si ce n'est qu'au lieu de son nom on lit sur la banderole celui de *Nicolas Symon*. Impression en caractéres gothiques.

Voilà un nouveau nom à ajouter à ceux des anciens typographes lorrains que la bibliographie a déjà enregistrés. Nicolas Symon avait-il succédé à Jacobi dans l'imprimerie de Saint-Nicolas ? Le nom de ce dernier, sur le *Liber Nanceidos* imprimé sept ans plus tard pourrait répondre à cette question, si d'ailleurs on ne la trouvait résolue plus nettement dans un autre compte de la même année (2). « Payé par ledict receveur à » Messire Pierre Jacobi, prebstre imprimeur demeurant » à S Nicolas, la somme de x francs pour mil mandemens » qu'il a imprimé, touchant l'ordonnance faicte par » mondict Seigneur le Duc pour les villains seremens » et blasphemens contre le nom de Dieu (3). Appert par

(1) Recherches, p. 41.

(2) 21e année de George des Moynes, 1510-1511.

(3) Il existe au moins deux ordonnances du duc Antoine, contre les blasphémateurs. Celle-ci porte, dans le recueil manuscrit de Chrétien Reboursel, T. Ier, fol. 9, la date du 10 avril 1510. Rogéville en donne l'analyse.

» le mandement donné à Nancy, le xxi[e] jour d'aoust l'an » v[c]xi. » Ainsi, il est seulement présumable qu'à l'imprimerie, Nicolas Symon était le prote ou le principal ouvrier de celui dont il était le diacre à l'autel, et que dirigeant ou exécutant, en l'absence de Jacobi, mais d'après ses ordres, des ouvrages de typographie, il était autorisé à y mettre son propre nom.

A partir de 1511-12, les comptes des receveurs généraux et trésoriers de Lorraine présentent une lacune de plusieurs années. C'est seulement en décembre 1519 qu'on y voit reparaître notre prêtre imprimeur. Il s'agit d'une somme de 50 francs que le duc lui accorde « pour *les* » causes et raisons contenues en une supplication pré- » sentée à mondict seigneur et decret faict en icelle (1). » Était-ce une rémunération pour l'impression du poëme de la Nancéide, achevée le 5 janvier 1518, vieux style, c'est-à-dire, 1519 ?

En avril 1524, cinq écus soleil sont comptés « à l'im- » primeur de Sainct Nicolas, pour avoir imprimé six cens » mandemens en pappier, de non blasphèmer le nom de » Dieu, maulgréer, ne aultres énormes juremens (2). »

Cette désignation anonyme de l'imprimeur de Saint-Nicolas s'applique-t-elle au prêtre Pierre Jacobi, qualifié jusqu'ici de Messire? Il y a lieu d'en douter. D'abord, à compter de l'an 1521 où parut à Toul la troi-

(1) 29[e] année de George des Moynes, 1518-19.

(2) 6[e] compte de Didier Bertrand, 1523-24.

sième édition du traité de *Perspectiva artificiali* (1), la bibliographie ne signale plus aucun livre où le nom de Jacobi soit inscrit ; mais ce qui paraît bien plus concluant pour la négative, c'est qu'en 1525, un autre imprimeur s'était établi à Saint-Nicolas, où l'on ne voit pas que le travail typographique ait abondé au point d'appeler la concurrence. Je veux parler de Jérome Jacob, chez qui Volcyr fit paraître alors sa traduction du *Sermon de charité*, de frère Thomas Illyrique (2), et c'est précisément à l'occasion de ce livre qu'on le trouve mentionné dans un compte de 1524-25 (3). « A Jherosme Jacob, » imprimeur demeurant à Sainct Nicolas, la somme de » vingt sept francs, monnoye de Lorraine, à lui ordonnée » pour avoir imprimé certains sermons de charité que » frère Thomas a preschié. Par mandement de mondict » seigneur le Duc donné à Bar le xxvj. jour de septembre » mil v^e^xxv. » Cette mention de Jérome Jacob est la seule que l'on rencontre sur les registres des receveurs et trésoriers généraux de Lorraine, dont la série offre, au surplus, quelques lacunes de 1525 à 1530, et de 1534 à 1539. Jusqu'en 1559 il n'est plus question, dans ces registres, d'imprimeurs établis à Saint-Nicolas, ou en quelque autre lieu de la Lorraine ducale (4).

(1) Recherches, p. 46.

(2) Ibidem.

(3) 7e compte de Didier Bertrand.

(4) Cependant on imprimait encore à Saint-Nicolas, en 1528 : témoin le *Livre de Jesus* qui porte cette date. V. Rech. p. 48.

§. 4.

On sait que ce n'est pas seulement à Saint-Nicolas que Jacobi a imprimé, et qu'à Toul où il avait transporté momentanément ses presses, il a donné trois éditions du traité de *Perspectiva artificiali*. La troisième est décrite *de visu* dans les Recherches sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine (1), d'après l'exemplaire bien conservé de la bibliothèque de l'Arsenal. Un exemplaire, non moins complet, que possède la bibliothèque publique de Nancy, va me servir pour la description de l'édition originale, qui probablement est la plus rare des trois (2).

De artificiali pspectiva viator. in-folio de 46 ff. non chiffrés dont 42 signaturés Ai—Ev, les 4 derniers sans signatures. Les 4 premiers feuillets sont occupés par le titre ci-dessus qui est en capitales romaines rustiques, et par un texte latin imprimé à longues lignes, en lettres gothiques; les 37 suivants par de grandes planches de perspective gravées en bois, au simple trait et tirées d'un seul côté, le 38e par un avis au lecteur, la souscription et la marque de l'imprimeur. Vient ensuite le texte français, imprimé sur les 4 feuillets addi-

(1) Ibidem, p. 22.

(2) Cet exemplaire est celui de la bibliothèque de M. Cailhava, acquis en octobre 1845, au prix de 315 francs.

tionnels, ensorte qu'il peut manquer sans qu'on s'en aperçoive. La souscription porte : *Impressum Tulli Anno catholice veritatis Quīgētesimo quīto supra Mīlesimū : Ad nonu Calendas Iulias. Solerti opera petri iacobi pbrī, Incole pagi Sancti Nicholai.* On voit en regard dans un encadrement, une croix transpercée de trois clous, avec les mots, *fides ficit,* en lettres gothiques à droite et des notes de plain-chant à gauche. C'est la marque de Jacobi, mais agencée autrement que dans la Nancéide. Les 4 premiers cahiers ont 8 ff., le 5ᵉ 10.

L'auteur de ce traité, Jean Pélegrin, surnommé Viator, chanoine de l'église cathédrale de Toul, ne survécut guère à la troisième impression de son livre. Il était mort en 1525. Cette date, il est vrai, semble contredite par celle de 1529 que porte une édition des Chroniques d'Anjou, *reveues et additionnées par le Viateur* (1) ; mais elle est attestée, d'une manière irréfragable, par l'épitaphe de Pélegrin, qu'on voyait encore, au siècle dernier, dans la cathédrale de Toul (2).

Le surnom, ou si l'on veut, le pseudonyme de Viator, ou Viateur, que se donnait Pélegrin, se trouve au titre d'un volume très-rare, que jusqu'à ce jour aucun bibliographe n'a décrit, quoiqu'il soit fort remarquable à plus d'un titre. Pélegrin, quoique Angevin d'origine, appar-

(1) *Paris, Ant. Couteau*, in-folio.

(2) Histoire ecclés. et polit. de la ville et du diocèse de Toul, par le R. P. Benoît (Picart). *Toul*, 1707, in-4°, p. 605-6.

tient à la Lorraine, par la dignité canoniale dont il était revêtu, par sa vie dont une partie s'est écoulée dans le cloître de la cathédrale de Toul, par sa mort et sa sépulture, mais surtout par le savant livre d'art que les presses lorraines de Pierre Jacobi ont mis en lumière et reproduit deux fois. C'est assez, je crois, pour qu'il ne me soit pas permis de passer sous silence un autre ouvrage que son nom recommande aux bibliophiles lorrains. C'est un petit in-4° de 134 ff., titre compris, chiffrés de ij à cxxxiiij, et imprimés en caractères gothiques. Signat. a ij — xiiij; chaque cahier composé alternativement de 8 et de 4 ff. excepté le dernier qui en a 6. Il a pour titre :

Texte de Hiob, translate selõ la verite hebraique. Et bref commẽtaire du Viateur, sur icelluy.

Au dessous de l'intitulé, on lit, disposée comme il suit, cette épigraphe tirée du livre de Job :

Si nous auons receu bien du seigneur
dieu, pourquoy aussy ne recepurõs
nõ le mal ? Le seigneur di=
eu la donne, le seigñr di=
eu la oste. il est faict
cõme il a pleu au
seigneur dieu : le nom
du seigneur
dieu soit
beneit.

Réclame à chaque page, si ce n'est à la dernière au

bas de laquelle on lit : *Icy fine le texte de Hiob.....*, mais sans date ni lieu d'impression. Avant de hasarder à ce sujet quelque conjecture, il faudrait pouvoir comparer le volume avec d'autres produits des presses de Jacobi, et notamment avec les Heures de 1503, qui sont aussi de format petit in-4° (1).

§. 3.

Après avoir épuisé tout ce qui concerne l'imprimerie de Saint-Nicolas, dans la première partie du XVIe siècle, je reprends la question, déjà controversée en bibliographie, de l'existence d'une imprimerie à Nancy, vers l'an 1510.

On citait naguère encore, comme un des produits de cette imprimerie, la Chronique d'Austrasie, de Symphorien Champier. Si le savant M. Brunet (2) n'avait pas fait bonne justice de cette attribution, je m'en chargerais hardiment, sans autre preuve que l'extrait ci-après du vingtième compte de Jehan Gerlet. « A Me Simphorien » Champier 40 florins d'or que mondit seigneur le duc » luy a ordonné, pour faire imprimer les couronnicques

(1) Le *Texte de Hiob* est un des livres rares et précieux qui recommandent aux bibliophiles le cabinet de M. Chartener, à Metz.

(2) Manuel du libraire. 4e édition. Tome 1er, au mot *Champier.*

» de Lorraine, *au lieu de Lyon,* le xxIII jour de may
» mil V[e] et dix. »

Mais la question resterait encore indécise pour un autre livre du même Champier, dont M. Brunet donne ainsi l'intitulé probablement d'après Duverdier (1) : Rosa Gallica, aggregatoris Lugdunensis domini Symphoriani Champerii omnibus sanitatem affectantibus utilis et necessaria..... *Nanceii*, 1512, in-8°. J'avais toujours soupçonné (2) que dans ce volume le mot *Nanceii* n'avait pas plus de valeur, comme indication de lieu d'impression, que les mots *apud Nanceium* qu'on lit sur le titre de la Chronique d'Austrasie, et qu'il signifiait seulement que notre cité ducale était le lieu où Champier avait composé ou compilé son livre. Mais des soupçons ne sont pas des raisons ; en dépit des miens, l'attribution subsistait, et devait subsister jusqu'à plus ample informé : car elle avait été puisée, non dans un catalogue de livres annoncés en vente, mais dans un auteur des plus accrédités en bibliographie. Enfin, est arrivé le jour où, plus heureux que M. Brunet, j'ai rencontré et me suis hâté d'acquérir (3) *Rosa Gallica,* dont je vais à mon tour donner le titre, et de plus une exacte description.

(1) Tome 6 des Bibliothèques de La Croix du Maine, et de Duverdier, p. 223.

(2) V. Recherches, p. 34.

(3) Pour la bibliothèque publique de Nancy où ce volume se trouve aujourd'hui.

Rosa Gallica aggregatoris Lugdunēsis domini Symphoriani Chāperij omnib⁹ sanitatem affectantibus vtilis & necessaria. quæ in se cōtinet p̄cepta, auctoritates, atq̄ setētias memoratu dignas, ex Hippocratis, Galeni, Erasistrati, Asclepiadis, Diascoridis, Rasis, Haliabatis, Isaac, Auicenæ, multorūq̄ aliorū clarorum virorum libris in vnū collectas : quæ ad medicam artem rectāq̄ viuendi forma plurimū conducūt. Vna cum sua p̄ciosa Margarita : De Medici atq̄ egri officio. *Venundatur ab Iodoco Badio.*

Tel est l'intitulé de ce livre. Format in-8, fig. en bois sur le titre, impression en lettres rondes et d'une beauté remarquable. Le prologue et le texte que précèdent 8 ff. sont chiffrés, folio I à folio CXXXVI. On lit au bas du 135ᵉ feuillet : Finis huius pretiosæ Margaritæ.. *Apud Nanceium Lotharingie primarium oppidum*...Anno MDXII. Si le volume finissait là, il serait difficile de ne pas inférer de ces derniers mots, rapprochés de l'adresse mise au bas du titre, que *Rosa Gallica* a été imprimé à Nancy, et se vendait à Paris, chez Josse Badius. Mais la véritable souscription est au feuillet suivant ; elle porte : *Ex officina Ascensiana emissum*..... *Anno domini* MDXIIII, et l'on sait que le siége de cette célèbre imprimerie était à Paris. L'édition de Nancy, 1512, n'existe donc pas. C'est bien à Nancy qu'a été achevée, en 1512, la compilation médicale dont il est question ; mais c'est aux presses parisiennes de Josse Badius, successeur d'Ascensius, que Champier en a con-

fié la publication deux ans plus tard (1). Ajoutons que c'est encore de Nancy, 1514, qu'il datait son prologue adressé à Hugues des Hazards, évêque de Toul (2).

(1) Comment se fait-il que les deux ouvrages de Champier, composés à Nancy, n'aient pas été imprimés à Saint-Nicolas ? Serait-ce parce que l'auteur, quoique médecin du duc Antoine, ne résidait pas habituellement en Lorraine, et n'aurait pu surveiller leur impression ? Peut-être aussi Jacobi n'avait-il pas alors les caractères convenables ou en suffisante quantité. Cette dernière conjecture n'est du reste admissible que pour *Rosa Gallica* dont l'impression est en lettres rondes.

(2) On voit dans un compte de 1509-10 (20[e] de Jehan Gerlet), que le duc Antoine qui avait attaché Champier à son service, en qualité de premier médecin, craignant apparemment qu'il ne fût d'humeur inconstante, avait imaginé un moyen de le fixer en Lorraine.

« A maistre Simphorien Champier, docteur en médecine, la » somme de mille francs, monnoye de Lorraine, que Monseigneur » luy a donné, tant pour achepter une maison en ce lieu de Nancy » que pour les réparations et accoustrement d'icelle. De laquelle » somme ledit maistre Simphorien avait promis par la quittance » qu'il a baillé, sous l'obligation de tous ses biens quelconques, » achepter une maison audit Nancy, dedans quatre mois après la » date d'icelle. »

Un compte du trésorier général, Didier Bertrand, 1538-39, peut servir à fixer l'année de la mort de ce médecin. « A la vesve » de feu M[e] Simphorien Champier, conseillier de mondit seigneur » le duc, la somme de deux cens francs monnoye de Lorraine, que

Ainsi, l'on peut tenir pour constant qu'il n'existait pas d'établissement typographique à Nancy, dans les premières années du XVI[e] siècle. S'il y en avait eu, c'est assurément là que l'autorité ducale aurait fait imprimer ses actes, et on en trouverait mention, quelque part, dans les comptes déposés au trésor des chartes.

§. 6.

Je reviens maintenant sur mes pas, dans l'investigation des registres qui m'ont fourni les documents que je viens de produire. Ils ne contiennent aucune mention relative à l'imprimerie de Saint-Dié ; mais j'y trouve, en 1506, les traces d'un typographe fonctionnant à Longeville-devant-Bar-le-Duc. C'est encore un prêtre, comme Jacobi à Saint-Nicolas, comme Lud à Saint-Dié ; son nom et son existence entièrement ignorés jusqu'à ce jour sont révélés par un compte de Jehan Gerlet d'Amance (1).
« A Messire Martin Mourot, prebstre demeurant à Lon-
» geville, la somme de quatre florins d'or, pour avoir
» imprimé cent douze transcripts et vidimus de la Bulle
» de *Lacticiniis*, dont il y en a dix en parchemin et le

» mondit seigneur luy a ordonné pour sa pension de l'année pré-
» sente, nonobstant qu'il n'eust attainct le temps. » Ainsi, Champier n'existait plus au 1[er] mars 1539, jour où, suivant le vieux style, commence cette année.

(1) 16[e] compte, 1505-6.

» surplus en papier. Par mandement du Roy (René II), » donné à Bar le xviiie jour d'octobre mil V^e et six. »

Il y a vraisemblance que c'est aussi Martin Mourot qui a imprimé en 1527, à Longeville, par ordre de Hector d'Ailly, évêque de Toul, *le Viat de salut* de Guillaume Parvi ou Petit. Les bibliographes d'après lesquels on cite ce rarissime produit des presses Barrisiennes (1) ne paraissent pas l'avoir vu, non plus que les vidimus imprimés par Martin Mourot, de la Bulle de *Lacticiniis*.

§. 7.

J'ai dit tout à l'heure que, jusqu'en 1559, les comptes des receveurs et trésoriers généraux ne montrent plus aucune trace d'imprimeurs établis dans le duché de Lorraine. Cet intervalle embrasse plus de la moitié du règne du duc Antoine, le règne de François I[er] et la durée presque tout entière des régences de Christine de Danemarck et de Nicolas de Vaudémont. Cependant, divers travaux typographiques ont été exécutés, dans ces quelques trente ans, par ordre et aux frais de l'autorité ducale; mais c'est aux presses Messines qu'ils sont confiés, ainsi qu'on va le voir.

En 1546, des ordonnances de police pour les états du duc de Lorraine sont imprimés par les soins de Nicolas

(1) V. Recherches, p. 92.

de Lescut. On lit dans un compte de 1546-47 (1). « Payé à Nicolas de Lescut, secrétaire de Monseigneur, » xxvii francs pour despense par luy faicte à un voyage » à Metz, pour faire imprimer certaines ordonnances de » police pour les pays de nostre souverain seigneur : » icelle despense faicte pour le salaire de l'imprimeur, » papier et aultrement. » Nicolas de Lescut est ce jurisconsulte lorrain dont Duverdier et D. Calmet (2) mentionnent plusieurs ouvrages publiés de 1537 à 1547, à Haguenau, à Strasbourg, à Paris, à Lyon; et il est remarquable que, vers le même temps, Christophe Prudhomme de Bar-le-Duc, et l'auteur de la Rusticiade, Pilladius, chanoine de Saint-Dié, faisaient imprimer leurs ouvrages à Strasbourg, à Paris et à Metz (3).

(1) Compte de Quiriace Fournier trésorier-général.

(2) Biblioth. de La Croix du Maine et de Ant. Duverdier, T. 5, p. 140. — Biblioth. Lorraine au mot *Lescut*.

(3) V. Recherches, p. 113-116. — Trompé longtemps par une ressemblance de noms, j'ai cru, avec D. Calmet, que deux au moins des trois poëtes dont Christophe Prudhomme a réuni les ouvrages dans le recueil publié à Paris, en 1539, sous le titre de *Porcelii, Basinii et Trebani opuscula*, étaient des Lorrains ; je me trompais, tous trois sont Italiens. Une très-bonne dissertation, insérée par M. Clesse, de Commercy, dans les Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, 1851, ne laisse subsister aucun doute à ce sujet. Et comme l'a dit spirituellement le rapporteur des travaux de cette Société, la mémoire de Basin

L'année d'après, on voit que 121 francs 5 gros sont payés « à Emond du Boullay, Roy-d'armes de S. A., en » remboursement des frais et peines par luy exposés, » tant pour composer que pour faire imprimer, relier et » dorer, aussy graver et enluminer les armes des livres » de la généalogie et cérémonies accomplies aux enter- » rements de feus Messeigneurs les ducs Antoine et Fran- » çois. » Cette publication avait eu lieu par ordre de la Régente de Lorraine, Chrestienne de Danemarck. Il s'agit évidemment des deux ouvrages de du Boullay (qui je crois ne font qu'un), sortis en 1547 des presses de Jean Palier, à Metz, et intitulés : *La vie et trespas des deux princes de paix le bon duc Anthoine et saige duc François.... Ensemble les Royalles.... cérémonies observées.... à leurs funérailles. — Les généalogies des tres illustres et tres puissans princes, les ducs de Lorraine* (1).

En 1549, ce n'est plus à Metz que du Boullay, probablement peu satisfait du savoir faire de Jean Palier, fait réimprimer ses Généalogies des ducs de Lorraine. C'est à Paris, d'où l'on voit sortir vers la même époque d'autres ouvrages de sa composition ; et c'est à Strasbourg que quatre ans plus tard, en 1555, il livre à l'im-

de Sandaucourt est déchargée ; ce bon chanoine de Saint-Dié ne passera plus à l'avenir pour avoir célébré la beauté de la maîtresse de Sigismond de Malatesta, seigneur de Rimini.

(1) V. Recherches, p. 108-10, texte et notes.

pression *les Dialogues des troys Estatz de Lorraine.*

En présence de ces faits irrécusables, et lorsque d'ailleurs on ne connaît aucun livre, aucun placard, imprimé de 1529 à 1559 dans les états du duc de Lorraine, on peut dire, et ce n'est point une assertion hasardée, qu'alors ce pays était sans imprimerie. Cet état de choses ne peut du reste s'expliquer que par des conjectures (1).

Résumons les principaux faits bibliographiques qui viennent d'être exposés.

L'imprimerie de Pierre Jacobi, dans la ville de Saint-Nicolas-de-Port, était en exercice au mois de juin 1501, deux ans avant l'impression des Heures de la Vierge. Il est présumable qu'elle existait déjà dans les dernières années du XVe siècle. En 1512 Jacobi avait pour prote, ou pour associé, le diacre Nicolas Symon qualifié d'imprimeur à Saint-Nicolas, sur un placard daté du 22 janvier.

Le *Viat de salut,* imprimé à Longéville-devant-Bar-le-Duc, n'est pas la première impression qui ait été faite en ce bourg. Un prêtre du nom de Martin Mourot y imprimait déjà en 1506.

C'est par erreur que Duverdier, et après lui d'autres bibliographes, citent Nancy comme lieu d'impression en 1512 de *Rosa Gallica Symphoriani Champerii.* Il en est de ce livre comme de la Chronique d'Austrasie du même auteur; composés tous deux à Nancy, ces ou-

(1) V. Recherches, p. 117 et suiv.

vrages ont été mis au jour, l'un à Paris, l'autre à Lyon. Ainsi disparaît cette indication trompeuse d'une imprimerie existant à Nancy dans la première moitié du XVIᵉ siècle.

Enfin il n'y a rien à ajouter, en 1853, à ce que la bibliographie a pu découvrir des travaux de la typographie à Toul et à Saint-Dié; et de nouveaux documents viennent fortifier l'opinion déjà émise, au moins conjecturalement, qu'après 1528 la presse cessa de fonctionner dans le duché de Lorraine, et que pendant trente années du XVIᵉ siècle, ce pays est resté sans imprimerie.

ÉTUDE

SUR

BICHAT[1],

PAR M. LE DOCTEUR

C. SAUCEROTTE.

Ce serait se montrer injuste envers les observateurs qui nous ont précédés, que de regarder comme appartenant à notre temps et née avec Bichat l'idée d'unir l'anatomie et la physiologie à la pathologie. Il faudrait, pour soutenir une semblable thèse, avoir effacé de l'histoire les noms des Haller, des Morgagni, des Reil, des J. Hunter, des Vicq-d'Azyr, des Bordeu et de tant d'autres, à commencer par F. Hoffmann qui comparait l'anatomie et la physiologie aux yeux de la médecine, sans lesquels nous cheminerions dans d'épaisses ténèbres : « *Duo medicinæ oculi sunt anatomia et physiologia ; quicumque his destituitur profectò cœcus tantùm per caliginem palpat.* »

(1) Ce fragment fait partie d'un *Essai sur les progrès de la médecine en France pendant la première moitié du dix-neuvième siècle.*

Toutefois, reconnaissons-le : pour avoir fait briller çà et là quelques principes lumineux au milieu d'une nuit profonde, ces grands maîtres n'avaient pas changé la face de la science ; et l'honneur d'édifier un système complet de connaissances rattachées à l'étude expérimentale de l'organisme était réservé à l'immortel auteur de l'*anatomie générale*.

Bichat se trouvait d'ailleurs dans les circonstances les plus favorables aux vues d'un réformateur. La société française rompant avec son passé cherchait à se constituer sur des bases nouvelles ; et comme si l'esprit de l'époque eût soufflé dans toutes les directions, du même élan d'où sortaient les généraux improvisés de la république, et l'organisation de la défense nationale, semblait naître aussi cette phalange d'hommes illustres dont le renom scientifique s'alliait alors à la gloire de nos armes. La médecine n'était pas restée en arrière du mouvement général qui emportait les esprits vers des solutions inconnues ; et tandis que Lavoisier créait la chimie inorganique, Cuvier l'anatomie comparée ; tandis que les Monge et les Laplace, les Fourcroy et les Berthollet, les Lamark et les Jussieu, suivant la même impulsion, reculaient les limites des sciences, Corvisart fondait l'enseignement clinique ; Hallé et Chaussier celui de l'hygiène, de la physiologie, et Pinel déposait, dans sa nosographie, les rudiments de cette distinction pathologique des tissus, d'où Bichat allait faire sortir une révolution tout entière. Cette révolution fut toute française.

L'auteur de l'anatomie générale, de son propre aveu, avait peu lu. Plein du sentiment de sa force, et avec cet instinct de divination qui, plus prompt que l'étude et le raisonnement va droit à la vérité, il disait, assis encore sur les bancs de l'école, à ses condisciples étonnés de son audace : « L'anatomie n'est pas telle qu'on nous l'enseigne, et la physiologie est une science à refaire (1). » D'ailleurs, l'isolement politique dans lequel se trouvait jetée la France avait amené autour d'elle l'isolement scientifique ; et, semblable, comme on l'a dit, à ces savants chimistes qui arrachaient au sol national les matériaux destinés à sa défense, Bichat dut tirer de son propre fonds les éléments de sa reconstruction scientifique.

Dès le début de sa carrière, Bichat, que les circonstances avaient poussé d'abord vers l'étude de la chirurgie, s'était livré avec ardeur, sous les auspices de Desault, aux études anatomiques qui en sont le préliminaire obligé. Mais s'élevant bientôt au-dessus des travaux vulgaires de l'amphithéâtre, il prélude par sa découverte des *membranes synoviales* à ses recherches d'anatomie générale, et ce premier travail devient le point de départ du TRAITÉ DES MEMBRANES qu'il publie à quelque distance de là.

Jusqu'alors on ne s'était guère occupé des tissus qu'à l'occasion des organes dans la composition desquels ils

(1) Discours de Pariset, t. II de ses éloges.

entrent. Bordeu, Pinel, J. Hunter, Haller, qui avaient fait de quelques-uns d'entre eux l'objet de considérations partielles, ne les avaient pas étudiés dans leur ensemble. Bichat les rapproche, les compare, les soumet à tous les procédés connus d'expérimentation : la dissection, la macération, l'ébullition, la putréfaction, la dessication, les réactifs ; et de leur analyse comparative il conclut à l'existence de deux classes de membranes : les membranes *simples*, qui sont *muqueuses, séreuses, fibreuses*, et les membranes *composées* qu'il divise en *fibro-séreuses, séro-muqueuses, fibro-muqueuses*. Dans deux divisions à part, il rangeait primitivement les membranes *non classées* (rétine, pie-mère, tunique fibreuse des artères, etc.) et les membranes *contre-nature*. Enfin il traitait dans deux mémoires séparés des *membranes synoviales* et de l'*arachnoïde*, dont l'analogie avec les autres séreuses était encore contestée, mais qui lui paraissait jouer le rôle principal dans les inflammations du cerveau ; car, de l'étude approfondie des tissus, le jeune anatomiste tirait déjà à chaque instant des explications neuves des phénomènes de la maladie. Quoique les idées émises dans ce remarquable ouvrage ne soient plus de tout point acceptables aujourd'hui, on ne peut s'empêcher de reconnaître, dans cette décomposition de l'organisme en ses éléments constitutifs, une des vues les plus originales et les plus fécondes de la science moderne. Elle était appelée, selon la remarque de Bichat lui-même, à jouer dans l'étude des corps orga-

nisés le rôle que remplit la connaissance des éléments chimiques dans l'interprétation des phénomènes de l'ordre inorganique. De là devait sortir, avec l'anatomie générale qui y était déjà en germe, une physiologie et une pathologie tout entières.

Un esprit aussi vigoureux ne pouvait, en effet, rester emprisonné dans les limites nécessairement restreintes d'une science essentiellement descriptive, à quelques aperçus nouveaux que cette science l'eût amené. L'anatomie ne devait être pour lui qu'un moyen et non un but; elle le conduisit bientôt aux RECHERCHES SUR LA VIE ET LA MORT, dont l'idée-mère se trouve dans un mémoire sur les *organes symétriques et non symétriques.*

La première partie de cet ouvrage, riche en vastes aperçus, en explications ingénieuses mais souvent contestables, traitait de la *vie en général* et de la *distinction des deux vies,* que l'auteur fondait: sur la symétrie des organes; sur la continuité d'existence et la régularité d'action de la vie nutritive opposée à l'irrégularité et à l'intermittence des actes de la vie animale; sur l'influence de l'habitude dans ces derniers seulement; enfin, sur les différences générales des deux vies par rapport à leur origine, à leur fin, au moral et aux forces vitales.

La seconde partie, que l'on peut regarder comme un modèle de l'art expérimental, traitait de la cessation absolue des fonctions, ou de la *mort*. Cherchant à découvrir par la voie de l'expérimentation le merveilleux enchaînement des actes de la vie, sans se demander

peut-être s'il ne détruisait pas les distinctions établies dans la première partie, Bichat étudiait successivement à ce point de vue le cerveau, le cœur, les poumons, triple foyer de l'activité vitale ; l'action réciproque de chacun de ces organes sur les deux autres et consécutivement sur l'organisme entier ; et de la connexion de leurs fonctions établie par l'autopsie, les vivisections, l'observation clinique, il tirait la doctrine que voici :

Le sang artériel est indispensable aux manifestations vitales de tous nos organes ; c'est le lien des deux vies. On peut constater un rapport exact entre leur activité et la quantité de sang artériel qu'ils s'approprient. Ce sang agit de différentes manières : 1° il fournit à ces organes les matériaux de leur nutrition ; 2° il leur abandonne les principes qui lui donnent sa couleur rouge ; 3° il leur transmet l'impulsion qu'il reçoit du cœur. — Le sang veineux, incapable d'entretenir la vie, agit d'une manière entièrement opposée. — En ce qui concerne les actes vitaux, ils se divisent en deux classes : *actes de la vie animale, actes de la vie organique*. — La vie animale, à laquelle appartiennent les sensations, les mouvements volontaires et ceux de la respiration, a pour instruments le cerveau (1) et la portion de la moelle qui descend jusqu'à l'origine du nerf phrénique. Bichat n'assigne point d'ailleurs le point de départ précis de

(1) Sous le nom de cerveau, Bichat comprenait l'encéphale tout entier et même une certaine portion de la moelle cervicale.

ces différentes fonctions. Quant à la vie de nutrition, elle est répandue à des degrés divers dans tous nos organes (y compris ceux de relation), et elle ne se rattache que très-indirectement au système nerveux. — C'est dans les tissus mêmes qui les exécutent que Bichat trouve la cause des mouvements qui s'y accomplissent. Ainsi, bien qu'il reconnaisse l'indépendance du système ganglionnaire, et qu'il ait constaté que les stimulations portées sur cet appareil n'y déterminent ni sensations, ni mouvements, le véritable rôle de ce système semble lui échapper.

Passant ensuite à l'analyse des phénomènes de la mort, l'illustre physiologiste démontre de nouveau, après d'autres observateurs, que le cœur est l'*ultimum moriens*, c'est-à-dire, l'organe qui supporte le plus longtemps la privation du sang artériel. Les mouvements respiratoires placés sous la dépendance de l'innervation cérébrale, les poumons et le cerveau doivent mourir en même temps. — Dans nos idées modernes, c'est le bulbe rachidien qui est l'organe régulateur des fonctions respiratoires, et ces mots : *mort des poumons*, ne peuvent plus avoir le sens que leur attribuait Bichat. C'est cependant en poursuivant les recherches de ce grand maître que Legallois est arrivé plus tard, comme nous le verrons, à la belle découverte des fonctions spéciales de la moelle allongée. J'aurai occasion de parler plus loin des travaux accomplis depuis cette époque sur les fonctions du système nerveux de la vie de relation.

Quelques mots encore sur l'idée qui sert en quelque sorte de base à l'ouvrage que j'analyse ici.

Si la distinction des deux vies se trouvait déjà dans les physiologistes, depuis Aristote jusqu'à Grimaud, elle n'avait été élucidée nulle part avec autant d'éclat. On a reproché à Bichat d'avoir isolé par là des fonctions qui ont entre elles la plus étroite connexion. Il est certain qu'une foule de faits tirés soit de l'anatomie et de la physiologie, soit de la pathologie, prouvent que cette distinction n'a rien d'absolu : par exemple, la continuité aujourd'hui démontrée des fibres nerveuses primitives de la moelle dans les ganglions du grand sympathique ; l'influence de la section et de la destruction de la moelle, de son irritation sur les battements du cœur, sur la contractilité intestinale ; sur la composition des urines, sur les sécrétions cutanées ; les relations évidentes et réciproques des affections de l'encéphale avec celles des viscères de la vie organique démontrées par la fièvre, les convulsions, l'existence de la douleur dans tous les points de l'économie, etc. Mais l'ouvrage de Bichat n'était-il pas consacré lui-même en partie à traiter de l'influence que les deux séries d'organes exercent l'une sur l'autre ? C'était donc simplement, dans la pensée de son auteur, une de ces généralisations philosophiques qui ont pour but de faciliter l'intelligence de certains phénomènes, de faire saisir d'une manière plus large les grands points de vue d'un sujet.

Aussi, quoiqu'elles n'aient pu survivre dans beaucoup

de leurs parties aux progrès de la science, les *Recherches sur la vie et la mort* donnèrent une vive impulsion à la physiologie encore dans l'enfance. — Ces inductions fécondes basées sur une connaissance approfondie de l'organisme, cette méthode expérimentale substituée aux abstractions métaphysiques de l'école spiritualiste, et attentive, toutes les fois que l'imagination de l'auteur ne la faisait pas dévier, à poser partout les limites certaines de nos connaissances, révélaient un homme qui n'entendait marcher à la suite de personne, et qui ne devait pas en rester là. La publication de l'Anatomie générale vint bientôt accomplir toutes les promesses de ses devancières et combler une immense lacune dans la science.

L'Anatomie descriptive, science géométrique des formes et de la situation des organes, trop souvent isolée naguères de la physiologie, n'avait pas été regardée jusqu'alors comme étant d'une application directe à la pathologie. Bichat, qui ne s'y arrêta pour ainsi dire qu'en passant, prouva cependant par les considérations physiologiques et pathologiques qu'il y sema, par l'étude approfondie des rapports de position des organes les uns avec les autres, par des détails intéressants sur l'anatomie comparée des divers âges, qu'on pouvait en étendre les applications. Quant à l'Anatomie générale, elle était encore à naître, n'ayant guères suggéré, à part quelques recherches partielles d'une certaine valeur (1),

(1) *Recherches sur le tissu muqueux* de Bordeu; *Dissertatio de cellulose telæ in fabricâ corporis humani dignitate* par Haller.

que des hypothèses vaines sur des questions oiseuses comme celles de la fibre élémentaire, du tissu fondamental de l'organisme, etc. Desault, en appelant l'attention de ses élèves sur les applications de l'anatomie à la médecine opératoire, Pinel en établissant, dans sa *Nosographie*, la belle classe des phlegmasies sur la considération du tissu muqueux, éveillèrent le génie de Bichat, qui prit dès-lors cet ordre de recherches pour base de ses travaux. Bichat divise les systèmes organiques de l'économie vivante en deux grandes classes : « Les uns généralement distribués et partout présents concourent non-seulement à la formation de tous les appareils, mais encore à celle des autres systèmes, et offrent à toute partie organisée une base commune et uniforme : ce sont les systèmes *cellulaire, artériel, veineux, exhalant, absorbant* et *nerveux*. Les autres, au contraire, placés dans certains appareils déterminés, étrangers au reste de l'économie, ont une existence moins générale et même souvent presque isolée : tels sont les systèmes *osseux, cartilagineux, fibreux, musculaire, muqueux, séreux*, etc. » Bichat en comptait en tout vingt-un, qui, par leurs combinaisons quatre à quatre, six à six, etc., forment les organes (*Anat. gén.*, t. 1). — Ces deux classes de systèmes sont l'objet des recherches successives de l'auteur au point de vue anatomique, physiologique et pathologique. Les dissections, les vivisections, l'observation clinique, les autopsies sont les sources auxquelles il puise.

On est émerveillé de la foule de vues originales, d'observations neuves, de détails variés, d'expériences ingénieuses que ce grand physiologiste sut tirer de son propre fonds dans une étendue de temps à peine suffisante pour donner un corps à sa pensée, et cela sans que cette belle méthode, où l'expérience précède toujours le raisonnement et lui sert de guide, ait jamais à souffrir de la prodigieuse rapidité avec laquelle ces matériaux ont été amassés. On sait, en effet, que l'anatomie générale fut écrite, imprimée et publiée dans le cours d'une année. Incessamment entraîné par une activité dévorante vers de nouvelles recherches, et comme s'il eût eu le pressentiment du peu de temps qui lui était donné pour les poursuivre, Bichat expérimentant, disséquant, faisant sa clinique et jusqu'à trois cours par jour, livrait à l'impression le matin ce qu'il avait composé la nuit, sans prendre jamais le temps de revoir ce qu'il avait écrit!

Dans l'impossibilité d'offrir ici l'analyse des innombrables faits de détail que renferme ce grand ouvrage, et qui restés pour la plupart dans la science constituent, avec la méthode qui préside à leur exposition, les plus beaux titres de Bichat, j'esquisserai du moins la doctrine générale qu'on peut en extraire, en empruntant à l'auteur lui-même ses propres expressions :

Les sciences physiologiques, comme les sciences physiques, comprennent deux choses : 1° l'étude des phénomènes, qui sont les *effets;* 2° celle du rapport qui existe

entre ces phénomènes, et les propriétés qui sont les *causes* de ces phénomènes et au-delà desquelles nous ne saurions remonter, car elles constituent les principes mêmes des choses. — Or, de ces propriétés, les unes appartiennent aux corps bruts, les autres aux corps organisés exclusivement : ce sont les *propriétés vitales.* Ces dernières n'ont pas été étudiées avec une méthode convenable. En voulant appliquer les sciences physiques à l'explication des phénomènes biologiques, on a retardé leurs progrès. En les séparant, on restitue à celles-ci leur véritable caractère. Toutefois, ce n'est pas en suivant les errements des vitalistes purs qu'on y parviendra. L'âme de Stahl, le principe vital de Barthez sont des abstractions qui n'ont pas plus de réalité que n'en aurait un principe également unique, que l'on supposerait présider aux phénomènes physiques. Il faut donc chercher en dehors de ce principe abstrait, et par une méthode différente de celle des vitalistes, qui ne procèdent que par voie de raisonnement, la base fixe et certaine du vitalisme nouveau. Cette base, c'est l'étude de l'organisme même qui la fournira. Or, l'étude expérimentale des tissus élémentaires, celle des phénomènes les plus généraux de l'organisme conduit à admettre deux propriétés primordiales dans le corps des animaux : la *sensibilité* et la *contractilité;* et, dans chacune de ces manifestations générales de la vie, deux modes particuliers : l'un avec conscience, l'autre sans conscience; d'où la *sensibilité et la contractilité animales ou per-*

cevantes, la *sensibilité et la contractilité organiques ou latentes;* d'où encore deux séries d'organes et de fonctions : celle de la *vie animale* ou *de relation,* et celle de la *vie organique* ou *de nutrition.*

Ainsi donc : « Analyser avec précision les propriétés des corps vivants, montrer que tout phénomène physiologique placé sous la dépendance d'une force inhérente à la matière organisée se rapporte, en dernière analyse, à ces propriétés considérées dans leur ordre naturel ; que tout phénomène pathologique dérive de leur *augmentation,* de leur *diminution* ou de leur *altération ;* que tout phénomène thérapeutique a pour principe leur retour au type naturel dont elles s'étaient écartées ; fixer avec précision les cas où chacune est mise en jeu ; bien distinguer en physiologie, comme en médecine, ce qui provient de l'une ou ce qui émane des autres, déterminer par conséquent d'une manière rigoureuse ceux des phénomènes naturels et morbifiques auxquels président les propriétés *animales,* et ceux que produisent les *organiques ;* indiquer quand la sensibilité animale et la contractilité de même espèce, quand la sensibilité organique et la contractilité sensible ou insensible qui lui correspondent sont mises en jeu ; quels sont les remèdes appropriés à la lésion des propriétés vitales, et les plus aptes à ramener ces propriétés à leur mode normal. » Voilà, résumée, par Bichat lui-même, la doctrine comprise dans l'anatomie générale. (*Anat. gén.,* t. 1.)

Ainsi, tous les actes de la vie physiologique ou pathologique se rapportent à la contractilité et à la sensibilité comme à leurs causes générales au-delà desquelles il est impossible de remonter, et ces propriétés résultent elles-mêmes de l'action des tissus organiques auxquels elles sont inhérentes. Les tissus et leurs propriétés, voilà donc, si ce n'est l'homme tout entier, du moins tout ce que nous en savons de certain. Voici maintenant les conséquences de cette doctrine :

« Puisque, d'une part, les maladies ne sont que des altérations des propriétés vitales, et que chaque tissu est différent des autres sous le rapport de ses propriétés, il est évident qu'il doit en différer aussi par ses maladies, et que par conséquent, dans tout organe composé de différents tissus, l'un peut être malade, les autres restant intacts ; c'est ce qui arrive, en effet, dans le plus grand nombre des cas. » (*Anat. gén.*, t. 1.)

D'une autre part : « Puisque chaque tissu organisé a une disposition partout uniforme ; puisque, quelle que soit sa situation, il a la même structure, les mêmes propriétés, il est évident que ses maladies doivent être partout les mêmes.... ; que ses affections, portant en général le même caractère, n'offriront point d'autres variétés que celles qui proviennent des variétés de structure. » (*Anat. gén.*, t. 1.)

Troisième conséquence : « Les phénomènes morbides n'étant que des altérations des propriétés vitales, et ces propriétés résidant essentiellement dans les solides, il

s'ensuivrait que les fluides sont jusqu'à un certain point étrangers à ces maladies. » Cependant Bichat ne professe pas, tant s'en faut, un solidisme exclusif; d'abord parce qu'il ne considère pas les fluides de l'économie comme inertes : « Dire ce que c'est que cette vitalité des fluides est évidemment impossible; mais son existence n'en est pas moins réelle. Le chimiste qui veut les analyser n'en a que le cadavre, comme l'anatomiste n'a que celui des solides qu'il veut disséquer.... Presque tous les symptômes portent, il est vrai, sur les solides, car ce sont eux qui sont en action dans les maladies; mais la *cause* de ces maladies est tantôt en eux, tantôt hors d'eux. Très-souvent nos fluides portent le germe funeste de nos maladies, en sont le véhicule. » Et plus loin il conclut : « Qu'une théorie exclusive de solidisme ou d'humorisme est un contre-sens pathologique, comme une théorie dans laquelle on mettrait uniquement en jeu les solides ou les fluides en serait un physiologique. » (*Anat. gén.*, t. 1.)

Cette opinion si nettement formulée sur l'humorisme, à une époque où cette doctrine était en butte aux sarcasmes de l'école nosographique, prouvait une indépendance de caractère et une fermeté de jugement peu communes. Néanmoins, malgré l'importance de ces réserves et bien qu'il y revienne plusieurs fois, le fait est que les lésions des fluides n'avaient pas leur place dans la doctrine générale de l'auteur.

Ainsi dans cet ouvrage nouveau à la fois, comme il le

dit lui-même, par la plupart des faits qu'il renfermait, par son plan et par ses principes, Bichat avait embrassé la science de l'homme sous le double aspect de l'état normal et de l'état pathologique naguères isolés. Or, qu'est-il resté dans la science, de cette séduisante doctrine adoptée pendant près d'un demi-siècle sans contrôle, à titre de physiologie française, et à l'impulsion de laquelle se rapportent la plupart des travaux accomplis depuis dans cette double voie? C'est ce qu'il me reste à examiner.

Déjà avant Bichat, Haller, donnant à la *tonicité* de Stahl, à l'*irritabilité* de Glisson un sens plus rigoureux, avait étudié le principe vital dans les propriétés visibles de la fibre animale, et rapporté les propriétés vitales non pas comme l'école de Montpellier à un principe abstrait, mais aux organes eux-mêmes, auxquels il donnait pour attributs exclusifs la *sensibilité*, résidant dans le système nerveux, et l'*irritabilité*, dans la fibre musculaire. Ses successeurs, en regardant comme communes à d'autres tissus les propriétés qu'il avait ainsi circonscrites, assuraient le succès de la grande réforme Hallérienne. Il restait cependant à rechercher sous quelles formes et à quels degrés ces propriétés existent dans chaque tissu. Il fallait, en un mot, systématiser la théorie des propriétés vitales, et pour céla, dissiper l'obscurité résultant de la confusion de la contractilité musculaire volontaire avec la contractilité involontaire, et de la sensibilité organique avec la sensibilité perce-

vante; c'est ce que fit Bichat avec un succès que personne jusqu'alors n'avait égalé.

Néanmoins ce système péchait par sa base, c'est-à-dire, par l'analyse même de ces propriétés vitales à l'aide desquelles on croyait pouvoir tout expliquer. Tantôt employées pour désigner les phénomènes biologiques et comme un simple résultat de la vie, tantôt invoquées pour expliquer la cause de ces phénomènes eux-mêmes, c'est-à-dire, considérées tour à tour comme des forces abstraites ou comme des états des organes vivants, les propriétés vitales ne fournissaient pas à la science cette base fixe et certaine cherchée par Bichat. Elles laissaient en dehors une foule de phénomènes qu'elles étaient impuissantes à expliquer. Ainsi, elles n'apprenaient rien sur la formation des organes, ni sur la spécialité des phénomènes de la nutrition, des sécrétions, sur tous ceux, en si grand nombre, dans lesquels les forces physiques et chimiques entrent pour une grande part (1). Bichat lui-même ne se faisait pas illusion à cet égard. « Mais pourquoi, disait-il, ces degrés divers dans la sensibilité établissent-ils des rapports *si différents* entre les organes et les substances qui leur sont étrangères? Arrêtons-nous ici; contentons-nous de prouver ce fait sans en rechercher la cause. Nous ne pourrions sur ce point établir que des conjectures. » (*Anat. gén.*, p. 9.)

(1) Ce qui ne veut pas dire qu'il en soit ainsi pour tous, ni que ces forces constituent les phénomènes vitaux tout entiers.

Dans maints actes ainsi placés sous la dépendance d'un principe unique d'action, une analyse plus sévère eût découvert des éléments nombreux. Ainsi, comme l'a fait remarquer le professeur Küss, la contractilité animale suppose le concours de la substance grise qui développe l'influx nerveux, de la substance blanche qui le conduit, de la substance musculaire qui y répond par un changement de dimension. La sensibilité et la contractilité organiques ne peuvent davantage être regardées comme une simple propriété de tissu. « Il existe sans doute dans nos tissus, dit le physiologiste que je viens de citer, une aptitude à vivre qui se manifeste sous l'influence des irritants; mais quand l'irritation d'une muqueuse appelle à notre insu la contraction des muscles sous-jacents, ou l'afflux des produits d'une glande voisine, ce n'est plus une propriété de tissu qui est mise en jeu, ce n'est plus un simple ébranlement qui se manifeste de proche en proche à l'organe qui manifeste ses sympathies, c'est un acte nerveux compliqué qui a pour ordonnateurs quelques amas de globules ganglionnaires, et pour agents conducteurs des filets nerveux.... Il existe même là des connextions fonctionnelles dont les conditions anatomiques sont loin d'être connues. »

Encore plus impuissante à dévoiler la cause des troubles morbides si complexes dont l'organisme est le théâtre, la doctrine des propriétés vitales plus exacte en apparence que celles qui l'avaient précédée, perpétuait en réalité le règne des abstractions. Le praticien,

transformant ces propriétés hypothétiques en puissances régulatrices dont la force, la faiblesse ou les aberrations déterminent la santé ou les maladies, devait, pour être conséquent avec sa doctrine, ne voir dans les lésions matérielles des organes que le résultat du trouble de ces propriétés, et leur adresser directement ses remèdes. Si cette ontologie n'était pas dans la pensée de Bichat, s'il crut y échapper en rapportant ces propriétés aux tissus, elle était dans le langage, et elle passa bientôt dans les faits. S'imaginer qu'on pouvait se rendre compte des altérations diverses de ces propriétés en les plaçant dans des tissus différents, c'était oublier que la même affection peut envahir plusieurs tissus à la fois, ou passer de l'un à l'autre sans changer de caractère (1); que ces tissus étant beaucoup moins nombreux que les maladies auxquelles ils sont exposés, il faut nécessairement, pour expliquer leurs différences, recourir à d'autres causes qu'à la structure anatomique.

Pour juger équitablement cette doctrine, il faut se reporter à l'époque où écrivait Bichat. Le souvenir encore récent des déplorables errements dans lesquels les théories physico-chimiques de Sylvius et de Boerhaave avaient fait tomber la science, inspirait aux

(1) La force des choses arrachait à Bichat lui-même cet aveu : « N'exagérons pas cette indépendance où les tissus d'un organe sont les uns des autres sous le rapport des maladies ; la pratique nous démentirait. » (*Anat. gén.*, t. 1.)

meilleurs esprits une profonde répugnance touchant les applications des sciences physiques à la médecine. Ces sciences étaient d'ailleurs trop peu avancées sous ce rapport pour frapper tous les yeux de leur haute importance. Enfin, le vitalisme organique inauguré par Haller paraissait donner une satisfaction suffisante aux tendances positives qui commençaient à se montrer en médecine. C'est sous l'empire de ces idées que se produisirent les travaux les plus remarquables de cette époque. Bichat ne put, malgré sa puissante initiative, s'y dérober; et bien qu'il ne dut pas se dissimuler que c'était au progrès des sciences physiques que l'on devait dès-lors l'explication de plusieurs phénomènes importants, bien qu'il eut donné lui-même l'exemple d'ingénieuses applications des lois de la statistique, de la mécanique, de l'hydraulique à différentes fonctions de l'organisme, il crut devoir maintenir une démarcation absolue entre les phénomènes vitaux et les phénomènes de l'ordre physique ou chimique; et il ne paraît pas s'être demandé si une analyse plus profonde ne parviendrait pas à expliquer, par les rapports du monde extérieur avec nos organes, un grand nombre de ces phénomènes regardés jusqu'alors comme inexplicables. Je reviendrai plus loin sur un point de doctrine que je regarde aujourd'hui, et je dirai pourquoi, jugé contre le vitalisme absolu. En ce moment, simple historien, occupé à rechercher les causes du discrédit dans lequel est tombée la doctrine des propriétés vitales, je leur

assigne pour élément principal la proscription systématique des sciences positives dans l'interprétation des phénomènes biologiques.

A un autre point de vue, on a reproché à Bichat d'avoir morcelé la vie, en ne considérant l'homme que comme un simple agrégat de tissus ayant chacun leurs propriétés, leur fonctionnalité propre, sans tenir compte de l'unité, du *consensus* que l'observation nous révèle d'une manière évidente dans les phénomènes vitaux. Bichat dit cependant quelque part : « Que l'étude abstractive des fonctions ne doit pas faire perdre de vue leur enchaînement. » Plus loin il reconnaît : « Qu'il ne faut pas s'exagérer l'indépendance où sont les tissus les uns des autres. » Ailleurs, il confesse encore : « Que la cause des exhalations, des sécrétions, des absorptions, des vomissements et dévoiements, des convulsions, etc., est souvent bien loin du cerveau, des exhalants, des absorbants, des glandes, de l'estomac, des intestins, etc. » (*Anat. gén.*, consid. prélim.). S'il est donné à l'homme d'arriver un jour à une vue synthétique de l'unité vitale appuyée sur des bases positives, n'est-ce pas par la décomposition des éléments qui composent l'organisation qu'on y parviendra ? L'observation patiente des phénomènes, la recherche expérimentale des causes par les effets, n'est-ce pas là, en quelque sorte, le problème qu'on se propose, la seule marche conforme à la vraie méthode scientifique ? Enfin, en ce qui concerne la pathologie, n'oublions pas que le vice fondamental des

doctrines médicales était, selon Bichat, d'*avoir considéré les maladies trop abstractivement*. Ramenant l'attention de ses contemporains sur le principe alors trop négligé de la localisation, l'illustre physiologiste s'écriait : « Qu'est l'observation, si l'on ignore où est le siége du mal ? » C'était faire comprendre tout ce qu'on devait attendre de l'investigation cadavérique. Aspirant à fonder l'art de guérir sur les bases les plus larges qu'on put lui donner, Bichat n'avait eu garde, en effet, de négliger cette source précieuse de connaissances : « Il me semble, disait-il, que nous sommes à une époque où l'anatomie pathologique doit prendre un essor nouveau. La médecine longtemps repoussée du sein des sciences exactes, aura le droit de leur être associée au moins pour le diagnostic des maladies, quand on aura partout uni à la rigoureuse observation l'examen des altérations qu'éprouvent nos organes. » (*Anat. gén.*, t. 1.) Six cents cadavres ouverts sous sa direction en moins de six mois, un cours commencé quelques mois avant sa mort, témoignent de l'ardeur fiévreuse que ce grand observateur apportait à ce genre de recherches, et du zèle qu'il avait su communiquer à ses disciples. Voulant dégager l'anatomie pathologique des considérations médicales qui peuvent fournir une fausse interprétation des faits, il songea le premier à établir une classification méthodique dans ces recherches, en les rattachant à la physiologie et à l'hystologie dont on les avait trop isolées. Il démontra que chaque mode de lésion offre toujours des phéno-

mènes analogues dans tous les organes qui appartiennent à un même système, quelles que soient d'ailleurs les différences de structure et de fonction entre ces organes. Malheureusement, il accorda trop à l'analogie de structure et au désir d'assigner des caractères tranchés à chaque tissu, en regardant comme exclusivement propres à certains d'entre eux des lésions qui peuvent se développer dans plusieurs autres, ce qui le conduisit à réduire à deux le nombre des affections communes ou générales, *l'inflammation et le squirrhe.* — En ce qui concerne l'examen comparé des lésions organiques avec les causes et les symptômes des maladies, la détermination du siége de ces dernières, du mécanisme de leur développement et de leur guérison, il ne put laisser que des aperçus insuffisants; mais il posa l'idée-mère qu'on retrouve dans toutes les méthodes suivies après lui : qu'il est parmi les lésions anatomiques des formes analogues à des tissus déjà existant dans l'économie (*tissus analogues*), tandis que d'autres sont absolument étrangers à notre organisation (*tissus hétérologues*).

On ne me paraît pas avoir fait une part assez grande à l'influence qu'a exercée Bichat sur la *thérapeutique* dans les premières années de ce siècle. Bichat qui avait fait de sa doctrine des propriétés vitales le lien rationnel des différentes branches des connaissances médicales, avait dû penser qu'il trouverait les bases d'une doctrine pharmacologique dans l'action que les médicaments exercent sur la sensibilité et sur la contractilité orga-

niques et animales ; et il admettait que chacune de ces propriétés a son genre de remède destiné à la ramener à son type normal quand elle s'en écarte sous l'influence d'une cause pathologique. Comprenant d'ailleurs la nécessité d'une vaste réforme en thérapeutique, il avait songé à y procéder suivant les règles données par Hamilton dans son traité de *Regulis praxeos*. Quarante élèves furent chargés d'observer, sous sa direction, les effets des remèdes simples qu'il soumettait à l'expérimentation. Quelques thèses écrites sous la dictée de ce grand maître sont par malheur tout ce qui nous reste de ces essais interrompus par une mort prématurée ; mais (et j'en fournirai la preuve plus loin) il n'est pas une des publications importantes de cette époque, sur cette matière (Schwilgué, Alibert, Barbier), où l'on ne reconnaisse son inspiration.

Quelle part faut-il attribuer aux travaux de Bichat dans cette doctrine qui afficha, vingt ans plus tard, la prétention d'en sortir par une filiation directe ?

Sans résoudre complétement ici une question dont la solution ressortira plus naturellement de l'analyse des travaux de Broussais lui-même, et laissant de côté les considérations générales qui concernent l'application de la physiologie à la pathologie, je m'arrêterai sur les deux ordres de faits auxquels l'école physiologique a donné une importance fondamentale, et qui résument, à vrai dire, sa doctrine tout entière, à savoir l'*essentialité des fièvres* et le rôle de la *muqueuse digestive* dans la pathologie.

L'essentialité des fièvres n'a pas été abordée par Bichat d'une manière assez nette pour pouvoir en inférer son opinion à cet égard. C'était une de ces questions réservées dont il ajournait la solution jusqu'à plus ample information. Si Bichat n'osa pas attaquer les fièvres essentielles, « c'est qu'il fut retenu, prétend Broussais, par des considérations personnelles (*Journ. univ.,* t. 8, 1817). » De telles considérations doivent peser bien peu chez des hommes de cette valeur, et, s'il en eût été ainsi, Bichat n'eût pas *osé* non plus affirmer les altérations des humeurs en présence du solidisme intolérant de Pinel et de la plupart des médecins de ce temps là. Le fait est qu'il est difficile de savoir à quoi s'en tenir sur les opinions un peu contradictoires de Bichat à cet égard. Si, d'une part, il dit : « Les maladies qui affectent plus spécialement la vie organique, comme les fièvres, *influent autant sur les fluides que sur les solides* (*Anat. gén.*, Consid. gén.), » dans un autre passage on lit : « Je crois que si l'on examinait attentivement les affections locales et les fièvres générales, on trouverait toujours une espèce de fièvre correspondante par sa nature à une espèce d'affection locale.» (*Anat. gén.,* Consid. gén. du système capill.)

Quant à l'importance du rôle des muqueuses dans les maladies, elle ne lui avait pas échappé. « Peu de systèmes, dit-il, méritent plus d'attention. Il est le siége d'une foule de maladies. Lui seul, dans une nosographie où les maladies sont rangées par systèmes, doit occuper une

place égale à celle de plusieurs.... peu présentent les forces vitales à un degré plus marqué.... il est un de ceux qui a le plus de sympathies. » (*Anat. gén.*, Consid. gén. du système muqueux.) Ailleurs Bichat appelle l'attention sur les sympathies de l'estomac, et c'est dans sa muqueuse qu'il place le plus grand nombre de ses maladies. (Considér. gén.) Pourtant il ne veut pas *qu'on s'exagère la sensibilité de cette classe de membranes*, dont l'organisation est, dit-il, accommodée au contact habituel de substances hétérogènes à l'économie vivante. Il signale une foule de cas, notamment dans les fièvres, où l'accumulation des produits de sécrétion de ces membranes est une source de dérangements ; et s'élevant contre la pratique de son temps qui, à l'abus des purgatifs, faisait succéder l'abus des vésicatoires, il pense « qu'on doit, dans les maladies, suppléer souvent aux excitations cutanées *par les excitations muqueuses.* » Ceci ne ressemble guères, on en conviendra, à la thérapeutique presque exclusivement débilitante de l'école physiologique.

En somme, si l'on trouve dans l'anatomie générale des propositions favorables à cette école, il faut reconnaître que Bichat eut des vues beaucoup plus larges en pathologie et qu'on n'a pu, sans la mutiler, enfermer sa pensée dans l'étroite formule du dichotomisme Broussaisien.

Bichat, considéré comme écrivain, ne peut être proposé sous tous les rapports comme un modèle à suivre.

Les négligences du style se ressentent trop, dans ses ouvrages, de la précipitation avec laquelle l'auteur les composa. Néanmoins il y règne une telle clarté, une si belle simplicité, les idées s'y enchaînent par une méthode si naturelle, l'imagination de l'auteur colorant tout ce qu'elle touche fait passer devant les yeux tant d'aperçus ingénieux, de théories séduisantes, que vous trouvez à sa lecture un charme particulier que vous font bien rarement éprouver les ouvrages consacrés à des matières aussi arides. C'est que chez de tels hommes beaucoup moins préoccupés de la forme que du fond, c'est le maître dans l'art de penser qui fait le maître dans l'art d'écrire.

L'influence que Bichat a exercée sur les progrès et la marche de la science depuis cinquante ans est si incontestable, qu'il me semble bien superflu d'en fournir ici la preuve. D'ailleurs, cette preuve est écrite dans toutes les parties de l'immortel ouvrage que je viens d'analyser, comme elle l'est à chaque page de ce livre. Bichat représente à lui seul une période tout entière dans l'histoire de la médecine. A peine venait-il de mourir, a dit un ingénieux orateur, que déjà on parlait de lui comme d'un ancien. Sa méthode est encore celle qui préside aux progrès de la science contemporaine, lorsqu'elle étudie en physiologie les fonctions, en pathologie les maladies dans les organes, lorsqu'elle s'applique à découvrir en thérapeutique l'action des remèdes sur les tissus et sur les liquides de l'économie animale. Néan-

moins, l'historien désireux de se défendre à la fois des admirations rétrospectives et des prétentions contemporaines, trouve deux parts à faire dans l'héritage laissé par Bichat. Si, sous le rapport des faits et des méthodes, cet héritage est presque entièrement intact, on ne peut disconvenir que par sa doctrine des propriétés vitales, l'illustre physiologiste n'ait engagé la science dans une fausse voie de nature à retarder ses progrès. Mais pour être un homme de génie, on n'en obéit pas moins aux lois constitutives de l'esprit humain; on ne se fait pas sa part, et Bichat fut tout ce qu'il pouvait être à l'époque où il vécut, c'est-à-dire, le représentant le plus avancé du vitalisme organique, lequel n'était lui-même qu'une réaction inévitable contre les théories chimiâtriques et mécaniques du dix-huitième siècle, en même temps qu'une transition entre la physiologie métaphysique de Barthez et la physiologie plus positive de notre époque. On est trop porté, quand on juge ainsi les doctrines à distance, à négliger l'intervention nécessaire du temps dans les révolutions d'idées. L'esprit humain ne procède pas par bonds, et s'il doit revenir à des opinions qu'il abandonna naguères, ce n'est que par de longs circuits et après s'être bien duement convaincu de l'insuffisance des doctrines contraires. Et quand on aurait démontré le vice originel des doctrines de Bichat, ne suffisait-il pas à sa gloire d'avoir découvert que chacun de nos tissus a son organisation, ses propriétés particulières, sa vitalité, ses sympathies; d'avoir prouvé leur isolement

pathologique comme il avait démontré leur isolement anatomique; d'avoir constaté enfin, de manière à n'y plus revenir, que la science de l'homme malade repose sur l'anatomie et sur une physiologie bien faite? Enlevé trop tôt à ses travaux, s'il ne put achever le monument dont il avait jeté les puissantes assises, à la forte impulsion qu'il communiqua à toutes les branches des connaissances médicales se rattachent la plupart des découvertes accomplies dans les sciences biologiques, celles-lá même qui se sònt faites dans une direction opposée; car les travaux d'un grand homme ne sont pas seulement utiles par eux-mêmes, mais encore par les discussions et les recherches qu'ils provoquent en tous sens. Bichat est le véritable fondateur de la médecine organique en France et la personnification la plus éclatante de l'école de Paris. Si la science du diagnostic, si la connaissance du siége des maladies qui en est le flambeau y ont fait depuis cinquante ans d'incontestables progrès, c'est à l'impulsion communiquée par cet esprit initiateur qu'on le doit. Et ce ne fut pas un de ses côtés les moins remarquables que le rare assemblage de ce talent d'analyse auquel nul détail important n'échappe, avec cette haute faculté de généralisation qui plane sur les faits pour s'élever à leur plus large synthèse. On ne voit pas souvent réunis à un degré aussi éminent la science expérimentale d'un Haller avec le coup-d'œil et l'étendue d'esprit d'un Barthez.

Tel fut Bichat. Voilà ce qu'avait fait, lorsqu'il suc-

comba « sur ce champ de bataille où l'on compte aussi plus d'une victime (1), » l'immortel jeune homme qui était venu cinq ou six ans auparavant s'asseoir obscur et ignoré sur les bancs de cette école dont il devait être l'une des plus belles gloires.

(1) Lettre de Corvisart au premier consul.

QUELQUES MOTS

SUR LES

INFLORESCENCES ÉPIPHYLLES

A L'OCCASION D'UNE ESPÈCE NOUVELLE

D'*ERYTHROCHITON*,

PAR J.-E. PLANCHON.

Erythrochiton *hypophyllanthus*, Planch. et Lind. Flore de Colombie inéd.. — Foliis (floriferis) unifoliolatis, cum petiolo 1 — 1 1/2 pollicari nodoso-articulatis anguste cuneato-oblongis 1 — 1 1/2 pedalibus glaberrimis obtuse acuminatis margine integro irregulariter repandis, cymis paucifloris abbreviatis e costâ mediâ subtùs versùs quartam-sextam partem superiorem laminæ enatis, staminibus fertilibus 2 (an semper?) sterilibus 3 liguliformibus.

Hab. Nouvelle-Grenade, province d'Ocaña, à Perico Quebradas; *Schlim.* n° 544. Mai 1849 (en fleur).

Fleurs d'un blanc pur, roses en dehors : *Schlim.*

Folia sterilia floriferis similia; hæc ultima illa *Erythrochitonis brasiliensis* referentia, *costâ mediâ subtùs infrà inflorescentiam multò magis quam suprà pro-*

minente, e nervo medio pedunculoque inter se concretis constante, nervis secundariis utrinque 15 — 25, *e corpore ligneo nervi medii nec ullo modo pedunculi orientibus,* venis reticulatis.

Bractea ad basim cymæ valde abbreviatæ unica (?), linearis, 1 1/2 — 2 pollicaris, sessilis, decidua. Ramuli cymæ 2 — 4, ad extremum 2 lin. longi, alii nunc nodiformes, omnes ob lapsum pedicellorum plerumque cicatricosi, cicatricibus bracteolâ nullâ stipatis. Pedicelli semi-pollicares, cum rachi articulati, ebracteolati, supernè in calycem eis subæquilongum sensim ampliati. Calyx spathaceus, primum clausus, mox ab apice infrà medium 3 — fidus (reverà tamen pentamerus), laciniis æstivatione valvatis. Petala 5, unguibus inter se concreta, laminis obovato-oblongis, postico cæteris paullò minore. Stamina 5, unguibus inter se concreta, laminis obovato-oblongis, posticâ (?) cæteris paullò minore. *Stamina* 5, petalis alterna eorumque tubo fere longitudine totâ filamentorum conglutinata, sterilia 3 (antica?) in ligulas lineares petalis circiter æquilongas producta, fertilia 2, parte filamenti liberâ brevi triangulari dilatatâ, antheris basifixis, oblongo-linearibus, muticis, connectivo non conspicuo, loculis 2, intùs rimâ longitudinali dehiscentibus. Discus hypogynus urceolato-tubulosus, ovaria plane includens. Ovaria 5, approximata, libera, unilocularia, ovulis ad angulum centralem 2, subcollateraliter appensis (nec altero pendulo, altero adscendente, ut apud *Erytrach. brasiliensem* describuntur). Styli a basi ferè

imâ in unum concreti, stigmate capitellato, 5 — lobo. Fructus....

Observ. I. On a jusqu'ici décrit les fleurs de l'*Erythrochiton brasiliensis* comme pourvues de cinq étamines égales et fertiles. Ce caractère n'est pas constant : en effet, sur deux exemplaires de cette espèce recueillis, l'un par Guillemin, près de Tocoia, l'autre par Blanchet, près de Bahia (n° 2392, coll. Blanch.), nous avons vu tantôt cinq étamines fertiles, tantôt quatre seulement, la cinquième s'étant transformée en une longue languette, analogue en tout à celles qui nous ont paru remplacer d'ordinaire trois des étamines de l'*Erythrochiton* ici décrit. Tous les points de structure étant d'ailleurs strictement semblables entre les deux plantes, le nombre plus ou moins grand d'étamines *stérilifiées*, ne saurait évidemment justifier la séparation de ces espèces en deux genres différents.

Observ. II. Déjà remarquable comme plante ornementale, le nouvel *Erythrochiton* se recommande surtout par le caractère exceptionnel de l'inflorescence. Qu'on se figure, bien au-dessus du milieu de la *face inférieure* (!) d'une feuille, une courte cyme florale naissant brusquement d'une grosse côte médiane ; voilà quelle est cette inflorescence, véritablement *hypophylle*. Comment expliquer d'après les idées courantes cette singulière anomalie? Invoquera-t-on les exemples connus du Tilleul, de l'*Helwingia*, du *Dulongia* (1), toutes plantes chez lesquelles les fleurs

(1) Chez le *Polycardia*, s'il faut en croire les descriptions, les fleurs naissent dans l'échancrure terminale de la feuille, apparemment de l'extrêmité même de la nervure médiane. Ce serait

naissent en apparence de la côte médiane d'une feuille ou d'une bractée? Mais, dans tous ces cas, l'inflorescence occupe la *face supérieure* de l'organe foliaire, et rien n'est plus simple que de supposer la soudure d'un axe florifère (pédoncule axillaire), avec le pétiole et la nervure moyenne de cet organe, hypothèse naturellement admise par tous ceux qui refusent aux appendices la faculté d'être normalement prolifères, c'est-à-dire, de produire eux-mêmes directement d'autres appendices ou des axes. Ici pourtant, deux difficultés assez graves contrarient cette commode supposition. D'une part, les fleurs naissant de la *face inférieure* de la feuille, pour qu'il y eût soudure d'un pédoncule avec la nervure médiane, il faudrait que ce pédoncule procédât, non de l'aisselle de la feuille, mais du dessous même de son pétiole. D'autre part, la feuille en question étant formée d'une foliole articulée avec le court pétiole qui la supporte, il faudrait supposer au pédoncule une articulation distincte, sur le point même où la feuille est articulée. Voyons si l'anatomie d'une part et l'analogie de l'autre, justifient ou non ces explications.

Et d'abord, un fait qui frappe au premier coup-d'œil c'est le brusque amincissement de la côte médiane, au-dessus du point d'insertion de l'inflorescence. Une coupe de cette portion mince de la côte y décèle un seul étui de fibres ligneuses, autour d'une moelle centrale. Si l'on coupe, au contraire, la côte moyenne, sur un point quelconque entre l'origine de l'inflorescence et le tiers inférieur de la

donc une inflorescence *acrophylle*, au lieu d'épiphylle ou d'hypophylle.

feuille, *on voit le tissu ligneux de cette côte formé de deux étuis bien distincts, l'un supérieur, répondant à la nervure proprement dite et produisant exclusivement toute la charpente fibro-vasculaire de la feuille, l'autre inférieur, à fibres parallèles, et qui, toujours séparé du tissu ligneux de la nervure, s'en éloigne brusquement pour former la portion libre de l'inflorescence*. Plus bas, il est vrai, dans le tiers inférieur de la feuille et sur presque toute la longueur du pétiole, les deux corps ligneux en question, au lieu de former chacun un étui pourvu de sa moelle et de ses rayons médullaires, ne constituent plus que deux gouttières ou demi-étuis, simulant par leur accolement bord à bord un seul étui ligneux, autour d'une seule colonne de moelle (résultant elle-même de la fusion des moelles de chaque élément ligneux). En somme, pourtant, *le système fibro-vasculaire de la feuille* (appendice), *et celui de l'inflorescence* (axe florifère), *partout rapprochés, et nulle part confondus, ont l'un et l'autre leur origine dans le rameau; mais, à l'inverse de la loi commune, cet axe florifère est inférieur par rapport à l'appendice* (feuille) *avec lequel il est normalement et congénialement soudé* (1).

(1) Sur la bractée florifère des *Tilia*, entre le sommet du pétiole et le point où le pédoncule floral devient libre, la côte médiane se compose de trois étuis ligneux parallèles, mais parfaitement distincts et dépourvus entre eux de toute connexion fibro-vasculaire : un étui central répondant au pédoncule et directement continu à celui du pétiole, puis deux latéraux plus petits, produisant par leur côté externe les nervures de la bractée, et naissant du premier au sommet du pétiole, si bien qu'il y a dans ce dernier organe fusion anatomique des éléments pétiolaires proprement dits et de ceux du pédoncule.

Adressons-nous maintenant à l'analogie, en étudiant l'inflorescence de l'*Erythrochiton brasiliensis*. Ici les pédoncules floraux, tout à fait distincts des feuilles, ne sont pourtant pas axillaires, mais semblent plutôt tenir rang dans la spire multiple et compliquée des feuilles, caractère qui joint à leur forme anguleuse et même étroitement bimarginée, pourrait les faire comparer dès l'abord à la feuille florifère de l'*Erythrochiton hypophyllanthus*, qu'on supposerait réduite presque à la côte médiane, par avortement du limbe. Ce ne serait là pourtant qu'un rapprochement inexact : car tandis que les feuilles florifères en question s'unissent à leur pétiole par un renflement articulaire, rien d'analogue ne s'observe dans les pédoncules continus de l'*Erythrochiton brasiliensis*. Imaginons, au contraire, que l'un de ces pédoncules contracte une adhérence accidentelle avec le pétiole et la nervure médiane d'une des feuilles qui lui sont superposées, n'aurons-nous pas là reproduit ce qui se passe normalement chez l'*Erythrochiton hypophyllanthus?* Dans cette hypothèse qui nous paraît au moins très-plausible, *la feuille florifère de cette dernière espèce serait habituellement adnée par son côté dorsal, non pas avec le pédoncule que la loi d'axillarité des bourgeons semblerait devoir lui donner pour acolyte, mais au pédoncule dévié de l'aisselle d'une des feuilles qui sont placées au-dessous d'elle.* Nul doute que l'observation des feuilles en place (nous n'en avons vu jusqu'ici que de détachées), ne jette du jour sur cette question, l'une des plus curieuses assurément de tous celles qui se rattachent à la morphologie des axes et des appendices.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A NANCY, PENDANT L'ANNÉE 1852,

PAR

LE DOCTEUR SIMONIN PÈRE.

JOURS.	BAROMÈTRE.			THERMOMÈTRE RÉAUMUR.		
	Maximum.	Minimum.	Haut. moy.	Maximum.	Minimum.	Temp. moy.
1	733 40	733 15	734 27	+ » ½	— 6	— 2 9
2	731 46	730 89	731 18	+ 1	— 5 ½	— 2 3
3	733 15	730 89	732 12	+ 2½	— 2	+ » 3
4	733 15	» »	733 15	+ 3½	= 0	+ 1 9
5	744 99	744 42	744 71	+ 2	— 2	= » »
6	742 17	739 91	741 04	+ 2½	— 5	— 1 3
7	737 66	» »	737 66	+ 5	= 0	+ 2 6
8	738 79	735 40	737 09	+ 4½	+ 2	+ 3 3
9	726 38	720 18	723 28	+ 6	+ 2	+ 8 »
10	733 72	730 89	732 31	+ 3	= 0	+ 1 6
11	726 38	725 82	726 10	+ 5½	— 1	+ 2 6
12	730 89	728 63	729 76	+ 8½	+ 4	+ 6 3
13	731 46	730 89	731 17	+ 9½	+ 6	+ 7 9
14	734 23	731 44	732 84	+ 8½	+ 5	+ 6 9
15	737 66	735 40	736 53	+ 8½	+ 5	+ 6 9
16	738 23	735 40	736 81	+ 11	+ 6	+ 8 6
17	741 04	733 15	737 09	+ 9½	+ 5	+ 7 3
18	745 55	744 99	745 27	+ 4½	+ 2 ½	+ 3 6
19	744 42	» »	744 42	+ 1	— 1 ½	— » 3
20	739 91	737 66	738 79	+ 5	— 2	+ 1 6
21	740 46	» »	740 46	+ 6½	+ 1	+ 3 9
22	728 63	725 25	726 94	+ 7	+ 2	+ 4 6
23	733 72	728 63	731 17	+ 5½	+ 2	+ 3 9
24	740 48	739 36	739 92	+ 4	= 0	+ 2 »
25	739 36	» »	739 36	+ 5½	+ ½	+ 3 »
26	742 17	» »	742 17	+ 6	+ 3	+ 4 6
27	738 79	730 89	734 84	+ 7½	+ ½	+ 4 6
28	733 72	730 89	732 31	+ 5½	+ 2 ½	+ 4 »
29	739 91	738 23	739 07	+ 5½	+ 1 ½	+ 3 6
30	738 23	734 28	736 25	+ 4½	+ » ½	+ 2 6
31	739 91	738 79	739 35	+ 4½	+ 1	+ 2 9

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le sud-ouest, 9 fois ; le sud, 6 ; le sud-sud-ouest, 5 ; l'ouest, 3 ; le nord, le nord-est et l'est, chacun 2 ; l'ouest-sud-ouest et le nord-ouest, chacun 1. Il y a eu tempête les 5, 9, 11, 12 et 22.

Autres météores.

Le ciel a été pur 3 fois, presque pur 1, nuageux 19 et couvert 8. Il y a eu 15 jours de brouillard, 1 de bruine, 16 de pluie qui

VENTS.	ÉTAT DU CIEL. — MÉTÉORES.	VARIATIONS de l'aiguille aimantée.	
		Matin.	Soir.
N.-E.	Presque pur, brouillard, gelée.	6	6 ½
N.-E.	Nuageux, brouillard, gelée.	6	7
E.	Couvert, brouillard, bruine, gelée.	7	6 ½
S.-O.	Nuageux, pluie, gelée.	7	6 ½
O.	Pur, brouillard, gelée, tempête.	7	6 ½
E.	Pur, brouillard, gelée.	6 ½	6 ½
S.	Nuageux, gelée.	7	6 ½
S.-O.	Couvert, brouillard, pluie.	7	7
S.	Couvert, pluie, neige, tempête.	7	7 ¼
O.	Nuageux, gelée.	6 ¼	6
S.-S.-O.	Couvert, pluie, gel., verglas, temp.	7	8
S.-S.-O.	Nuageux, pluie, tempête.	8	7
S.-O.	Nuageux.	7	7
S.-S.-O.	Nuageux, pluie.	7 ½	7
S.	Nuageux, pluie.	7 ½	7
S.-O.	Couvert, pluie.	8	7 ¼
S.-O.	Nuageux, pluie.	7 ½	6
O.	Nuageux, brouillard.	7	6
N.-O.	Couvert, brouillard, gelée.	7	6
S.	Pur, gelée.	9	8
S.-O.	Nuageux, pluie.	7	7
S.-O.	Nuageux, pluie, tempête.	7	13 ½
S.-O.	Nuageux, pluie, grêle.	7 ½	6
S.-O.	Nuageux, brouill., gelée bl.	7 ½	7
S.-S.-O.	Nuageux, brouillard, gelée, pluie.	7 ½	7
S.	Couvert, brouillard.	7 ½	7 ½
S.	Nuageux, brouillard.	7	6 ½
N.	Nuageux, pluie.	8	6 ½
N.	Couvert, brouillard.	4 ½	7
S.-S.-O.	Nuageux, brouillard, pluie.	6 ½	8
O.-S.-O.	Nuageux, brouillard, pluie, gelée.	7	7

a produit 77 millimètres d'eau, 1 de grêle, 1 de neige, 1 de gelée blanche, 13 de gelée et 1 de verglas.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 18, de.................................... 745mm.55

Le plus grand abaissement, le 9, de........... 720 18

Hauteur moyenne.......................... 755 72

La température la plus élevée a été, le 16, de.... + 11°

La moindre, le 1er de..................... — 6°

Température moyenne...................... + 3° $\frac{25}{100}$

L'aiguille aimantée a varié : le matin, de 4° ½ à 9; le soir, de 6 à 13 ½.

JOURS.	BAROMÈTRE.			THERMOMÈTRE RÉAUMUR.		
	Maximum.	Minimum.	Haut. moy.	Maximum.	Minimum.	Temp. moy.
1	738 23	737 66	737 94	+ 8	+ 2	+ 5 »
2	742 17	741 04	741 61	+ 9	+ 6	+ [illegible] 6
3	740 48	739 36	739 92	+ 8	+ 5	+ 6 6
4	744 42	» »	744 42	+ 5½	+ 2	+ 3 9
5	737 66	» »	737 66	+ 7½	+ 3	+ 5 3
6	733 15	732 59	732 87	+ 7½	+ 5 ½	+ 6 6
7	742 74	742 17	742 45	+ 6	+ 2	+ 4 »
8	738 79	734 28	736 53	+ 6	+ 2	+ 4 »
9	722 99	721 86	722 43	+ 5	+ 1 ½	+ 3 3
10	727 51	722 99	725 25	+ 8½	+ 2	+ 3 9
11	735 40	730 89	733 15	+ 3	+ 1	+ 2 »
12	737 66	735 40	736 53	+ 3	— 1	+ 1 »
13	730 89	» »	730 89	+ 4	= 0	+ 2 »
14	737 66	735 40	736 53	+ 2	— 2	= 0 »
15	742 17	741 04	741 60	+ 4½	= 0	+ 2 3
16	741 04	739 91	740 48	+ 5	+ 1	+ 3 »
17	732 02	729 76	730 89	+ 7½	+ 2 ½	+ 5 »
18	726 38	724 12	725 25	+ 7	+ 4	+ 5 6
19	726 38	» »	726 38	+ 3	— 1	+ 1 »
20	735 40	733 15	734 28	+ 2	— 4	— 1 »
21	743 30	739 91	741 61	+ 3½	— 2	+ » 9
22	742 17	» »	742 17	+ 3½	— 1	+ 1 3
23	744 42	742 74	743 58	+ 3	— 1	+ 1 »
24	741 04	» »	741 04	+ 2½	— 1	+ » 9
25	738 79	» »	738 79	+ 3	— 3	= 0 »
26	738 79	736 53	737 66	+ 3½	— 4	— » 3
27	736 53	»	736 53	— 1	— 3	— 2 »
28	732 02	726 38	729 20	+ 2	— 2 ½	— » 3
29	729 20	726 38	727 79	+ 2½	— 1	+ » 9

RÉSUMÉ

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le sud-ouest, 9 fois ; le nord et le nord-est chacun 5 ; l'ouest et le nord-ouest, chacun 3 ; le sud, 2 ; le sud-est et l'ouest-sud-ouest chacun 1. Il y a eu tempête les 4, 5, 6, 17, 18, 23 et 24.

Autres météores.

Le ciel a été presque pur 1 fois, nuageux 18 et couvert 10. Il y a eu 8 jours de brouillard, 2 de bruine, 12 de pluie qui a produit

VENTS.	ÉTAT DU CIEL. — MÉTÉORES.	VARIATIONS de l'aiguille aimantée.	
		Matin.	Soir.
S.-O.	Nuageux, pluie.	7	7
S.-O.	Nuageux, pluie.	7	7
S.-O.	Nuagèux, pluie.	8	11
O.	Nuageux, pluie, tempête.	7	10
S.-O.	Couvert, pluie, tempête.	8	8
S.-O.	Couvert, pluie, tempête.	7 $\frac{1}{4}$	6
O.	Nuageux.	8	9 $\frac{1}{2}$
S.	Couvert, pluie.	6 $\frac{1}{2}$	8
S.	Nuageux, pluie.	7	7 $\frac{1}{2}$
S.-E.	Nuageux, brouillard, bruine.	8	7
N.	Couvert, brouillard.	8	6
N.-E.	Couvert, neige, gelée.	8	6 $\frac{1}{2}$
N.-E.	Nuageux, brouillard, gelée.	8	7
N.	Couvert, brouill., gelée bl., gelée.	7 $\frac{1}{2}$	7
N.	Couvert, brouillard, pluie, gelée.	8	7
S.-O.	Couvert, brouillard, bruine.	8	10
S.-O.	Nuageux, pluie, tempête.	8	9
O.-S.-O.	Nuageux, pluie, grêle, tempête.	8	12
O.	Nuag., neige, gelée, aurore boréale.	0	18
N.-O.	Nuageux, neige, gelée.	1	4 $\frac{1}{2}$
N.-O.	Nuageux, neige, gelée.	7 $\frac{1}{2}$	8 $\frac{1}{2}$
N.-O.	Nuageux, neige, gelée.	7 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$
N.-E.	Nuageux, gelée, tempête.	7 $\frac{1}{2}$	6
N.-E.	Nuageux, gelée, tempête.	7 $\frac{1}{2}$	7
N.-E.	Nuageux, gelée.	7	7
N.	Presque pur, brouill., gel. bl., gel.	6 $\frac{1}{2}$	6
N.	Couvert, brouillard, gelée.	7 $\frac{3}{4}$	7
S.-O.	Couvert, pluie, neige, gelée.	7	8 $\frac{1}{2}$
S.-O.	Nuageux, neige, gelée.	7	8 $\frac{1}{2}$

75 millimètres d'eau, 1 de grêle, 7 de neige, 2 de gelée blanche et 15 de gelée.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, les 4 et 23, de.............................. 744mm.42

Le plus grand abaissement, le 9, de........... 722 43

Hauteur moyenne......................... 735 69

La température la plus élevée a été, le 2, de.... + 9°

La plus basse, les 20 et 26, de................ — 4°

Température moyenne..................... + 3° $\frac{50}{100}$

L'aiguille aimantée a varié : le matin, de 0° à 8 ; le soir, de 4° $\frac{1}{2}$ à 18.

JOURS.	BAROMÈTRE.			THERMOMÈTRE RÉAUMUR.		
	Maximum.	Minimum.	Haut. moy.	Maximum.	Minimum.	Temp. moy.
1	733 15	» »	733 15	+ 4	= 0	+ 2 »
2	729 76	» »	729 76	+ 5½	+ 1	+ 3 3
3	737 66	729 76	733 71	+ 3	− 1 ½	+ » 9
4	744 42	742 17	743 29	+ 1½	− 3	− » 9
5	749 51	747 81	748 66	+ 1	− 3	− 1 »
6	751 19	» »	751 19	+ 3	− 4	− » 6
7	751 19	747 81	749 50	+ 7	− 1 ½	+ 2 9
8	746 68	744 42	745 55	+ 7	= 0	+ 3 6
9	744 42	742 17	743 29	+ 8	= 0	+ 4 »
10	742 17	» »	742 17	+ 8	= 0	+ 4 »
11	738 79	736 53	737 66	+ 3	− 1	+ 1 »
12	739 91	738 23	739 07	+ 4	− 1 ½	+ 1 3
13	742 17	739 91	741 04	+ 2½	− 2	+ » 3
14	742 74	» »	742 74	+ 2½	− 5	− 1 3
15	744 42	742 74	743 58	+ 3	− 4	+ » 6
16	742 17	739 91	741 04	+ 6	− 1 ½	+ 2 3
17	741 04	739 91	740 48	+ 5½	+ 2	+ 3 9
18	739 91	737 66	738 79	+ 8	− 2	+ 3 »
19	737 66	» »	737 66	+ 7½	− 1	+ 3 3
20	739 91	737 66	738 79	+ 6	− 1	+ 2 6
21	742 74	» »	742 74	+ 9½	− 1	+ 4 3
22	742 74	740 48	741 61	+ 9½	− 1	+ 4 3
23	739 91	735 97	737 94	+ 9½	− 1 ½	+ 4 »
24	733 72	729 20	731 46	+ 13	= 0	+ 6 6
25	732 02	» »	732 02	+ 6	+ 1	+ 3 6
26	729 76	728 63	729 19	+ 5½	− 2	+ 1 9
27	728 63	726 38	727 50	+ 6	− 3	+ 1 6
28	726 38	» »	726 38	+ 10	− 2 ½	+ 4 3
29	727 51	726 38	726 94	+ 12	+ 5	+ 8 6
30	726 38	» »	726 38	+ 13	+ 7	+ 10 »
31	726 38	» »	726 38	+ 11	+ 6 ½	+ 8 9

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le nord-est, 18 fois ; l'est, 3 ; le nord, le sud, le sud-ouest et le nord-ouest, chacun 2 ; le nord-nord-est, le sud-sud-ouest et l'ouest, chacun 1.

Autres météores.

Le ciel a été pur 12 fois, presque pur 1, nuageux 17 et couvert 1. Il y a eu 4 jours de brouillard, 7 de pluie qui a produit 0m025 d'eau, 4 de neige, 12 de gelée blanche, 25 de gelée, 1 de tonnerre et 1 d'éclairs.

VENTS.	ÉTAT DU CIEL. — MÉTÉORES.	VARIATIONS de l'aiguille aimantée.	
		Matin.	Soir.
S.-O.	Nuageux, neige, gelée.	7 ½	6
S.-O.	Nuageux, pluie, neige.	7	6
N.-O.	Nuageux, gelée.	7 ½	6
N.-N.-E.	Nuageux, gelée.	7 ½	9
N.-E.	Presque pur, gelée.	8	5
N.-E.	Nuageux, gelée.	7 ½	7
N.-E.	Pur, gelée.	7 ½	9
N.-E.	Pur, gelée.	6	5
N.-E.	Pur, gelée.	8	9
N.-E.	Pur, gelée blanche, gelée.	8	6 ¼
N.-O.	Couv., br., pluie, neige, gel. bl., gel.	8	6
N.-E.	Nuageux, gelée blanche, gelée.	8	7
N.-E.	Nuageux, neige, gelée.	8	6
N.-E.	Pur, gelée.	8	5 ¼
N.-E.	Nuageux, gelée.	8	8 ½
N.-E.	Nuageux, gelée blanche, gelée.	8 ½	6
N.	Nuageux, brouillard, pluie.	8	7
N.-E.	Pur, gelée blanche, gelée.	8	6 ¼
N.-E.	Pur, gelée blanche, gelée.	8	6
N.-E.	Pur, gelée blanche, gelée.	8	6
N.-E.	Pur, gelée blanche, gelée.	6	7
E.	Pur, gelée blanche, gelée.	8 ½	7
E.	Pur, brouillard, gelée bl., gelée.	8 ½	6
E. puis O.	Pur, gelée.	9	6
N.-E.	Nuageux.	6	0
N.	Nuageux, gelée blanche, gelée.	5	3
N.-E.	Nuageux, gelée blanche, gelée.	5	8
N.-E.	Nuageux, pluie, gelée.	7	5
S.	Nuageux, brouillard, pluie.	8	8
S.	Nuageux, pluie, tonnerre, éclairs.	9	6
S.-S.-O.	Nuageux, pluie.	8	10

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 6 et le 7, de.................................. 751mm.19

Le plus grand abaissement, les 27, 28, 29, 30 et 31, de.................................. 726 38

Hauteur moyenne.................................. 737 73

La température la plus élevée a été, les 24 et 30, de.................................. + 13°

La plus basse, le 14, de.................................. — 5°

Température moyenne.................................. + 3°

L'aiguille aimantée a varié : le matin, de 5° à 9° ; le soir, de 0° à 10°.

JOURS.	BAROMÈTRE.			THERMOMÈTRE RÉAUMUR.		
	Maximum.	Minimum.	Haut. moy.	Maximum.	Minimum.	Temp. moy.
1	735 40	729 76	732 58	+ 9	+ 6 ½	+ 7 9
2	739 91	» »	739 91	+ 6½	+ 2 ½	+ 4 6
3	739 91	738 79	739 35	+ 8½	+ » ½	+ 4 6
4	738 23	» »	738 23	+ 9½	+ 1	+ 5 3
5	738 23	» »	738 23	+ 10½	+ 1	+ 5 9
6	» »	» »	» »	+ 13½	+ 2	+ 7 9
7	» »	» »	» »	+ 14½	+ 3	+ 8 9
8	738 79	737 66	738 22	+ 10	+ 4	+ 7 »
9	742 17	739 91	741 04	+ 8	+ 1 ½	+ 4 9
10	743 50	741 »	742 25	+ 8½	— » ½	+ 4 »
11	741 50	739 50	740 50	+ 9½	= 0	+ 4 9
12	741 50	740 50	741 »	+ 11	+ 1 ½	+ 6 3
13	743 75	743 »	743 37	+ 12	+ 2 ½	+ 7 3
14	743 »	740 »	741 50	+ 13½	+ 3	+ 8 3
15	739 25	735 25	737 25	+ 13½	+ 4	+ 8 9
16	735 25	» »	735 25	+ 9	+ 3 ½	+ 6 3
17	733 »	730 »	731 50	+ 7½	— 1 ½	+ 3 »
18	730 »	729 25	729 62	+ 8	= 0	+ 4 »
19	736 25	733 50	734 88	+ 4	— » ½	+ 1 9
20	742 »	740 »	741 »	+ 6	— 3	+ 1 6
21	743 50	739 50	741 50	+ 8½	— 3	+ 2 9
22	739 »	734 50	736 75	+ 12½	— 1	+ 5 9
23	736 »	735 »	735 50	+ 12½	+ 3	+ 7 9
24	734 »	730 »	732 »	+ 10½	+ 3 ½	+ 7 »
25	731 25	» »	731 25	+ 12	+ 1 ½	+ 6 9
26	733 25	732 25	732 75	+ 13	+ 3	+ 8 »
27	737 »	736 25	736 62	+ 13½	+ 3 ½	+ 8 6
28	740 »	» »	740 »	+ 14	+ 3	+ 8 6
29	740 »	737 25	738 02	+ 12	+ 5	+ 8 6
30	733 »	729 50	731 25	+ 12	+ 7	+ 9 6

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le nord-est, 19 fois ; le nord, 6 ; l'est et l'ouest, chacun 2 ; le sud-ouest, le nord-ouest et le nord-nord-ouest chacun 1.

Autres météores.

Le ciel a été pur 7 fois, presque pur 7, nuageux 14 et couvert 2. Il y a eu 4 jours de brouillard, 5 de pluie qui a produit 0m020 d'eau, 1 de neige et 8 de gelée.

VENTS.	ÉTAT DU CIEL. — MÉTÉORES.	VARIATIONS de l'aiguille aimantée. Matin.	Soir.
N.-O.	Couvert, pluie.	8 $\frac{1}{2}$	7
N.-E.	Nuageux, brouillard.	8 $\frac{1}{3}$	6 $\frac{1}{4}$
N.-E.	Presque pur.	9 $\frac{3}{4}$	7
E.	Nuageux.	10	7 $\frac{1}{2}$
N.-E.	Pur.	10	8
N.-E.	Presque pur, brouillard.	10	5 $\frac{1}{3}$
N.	Nuageux.	10	7
N.-E.	Nuageux.	10	7
N.	Nuageux.	8 $\frac{1}{2}$	6
N.-E.	Pur, gelée.	9	8
N.-E.	Presque pur, gelée.	8	6
N.-E.	Presque pur.	8	5
N.-E.	Presque pur.	10	7
N.	Presque pur, brouillard.	9 $\frac{1}{2}$	11 $\frac{1}{2}$
N.-E.	Pur.	9	6 $\frac{1}{2}$
N.-E.	Nuageux.	7	5 $\frac{1}{4}$
N.-E.	Pur, gelée.	7	5 $\frac{1}{2}$
N. et O.	Nuageux, pluie, gelée.	7	5 $\frac{1}{2}$
N.	Nuageux, neige, gelée.	7	6
N.-E.	Nuageux, gelée.	6	5
N.-E.	Pur, gelée.	6	6
E.	Nuageux, gelée.	8	6
N.-E.	Nuageux.	6	7
N.-E.	Nuageux.	7	6
N.-E.	Pur.	6	7
N.-E. et N.-N.O.	Nuageux.	8	5
N.-E.	Presque pur.	7	5
N.	Pur.	6	7
O.	Nuageux, brouillard, pluie.	6	7
S.-O.	Couvert, pluie.	4	6

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 13, de........ 743mm.75
Le plus grand abaissement, le 30, de.......... 729 50
Hauteur moyenne.......... 737 22
La température la plus élevée a été, le 7, de.... + 14° $\frac{1}{2}$
La plus basse, les 20 et 21, de.......... — 3°
Température moyenne.......... + 6° $\frac{16}{100}$
L'aiguille aimantée a varié : le matin, de 4° à 10°; le soir, de 5° à 11° $\frac{1}{2}$.

(Le baromètre étant en réparation n'a pu être observé le 6 ni le 7.)

JOURS.	BAROMÈTRE.			THERMOMÈTRE RÉAUMUR.		
	Maximum.	Minimum.	Haut. moy.	Maximum.	Minimum.	Temp. moy.
1	730 »	728 »	729 »	+ 11	+ 7	+ 9
2	733 »	731 »	732 »	+ 7	+ 3	+ 5
3	736 25	734 »	735 15	+ 6½	+ 2	+ 4 3
4	737 50	» »	737 50	+ 7½	+ ½	+ 4
5	740 »	739 »	739 50	+ 9½	+ 2	+ 5 9
6	741 »	739 »	740 »	+ 12½	+ 1½	+ 7
7	738 »	» »	738 »	+ 12½	+ 3	+ 7 9
8	739 »	» »	739 »	+ 13½	+ 2½	+ 8
9	740 50	740 »	740 25	+ 15	+ 6½	+ 10 9
10	740 50	737 »	738 75	+ 17½	+ 7	+ 12 3
11	740 »	» »	740 »	+ 15	+ 9	+ 12 »
12	740 »	738 »	739 »	+ 15½	+ 7	+ 11 3
13	738 »	» »	738 »	+ 13	+ 8	+ 10 6
14	738 »	737 »	737 50	+ 12½	+ 9	+ 10 9
15	743 »	» »	743 »	+ 13½	+ 4½	+ 9
16	741 50	738 25	739 87	+ 18½	+ 4	+ 11 3
17	738 25	735 »	736 62	+ 21	+ 12	+ 16 6
18	733 »	732 »	732 50	+ 21½	+ 11½	+ 16 6
19	737 »	» »	737 »	+ 16	+ 8½	+ 12 3
20	739 »	» »	739 »	+ 14½	+ 7½	+ 11 »
21	739 »	737 »	738 »	+ 17½	+ 6	+ 11 9
22	738 »	» »	738 »	+ 20½	+ 8½	+ 14 6
23	738 »	736 »	737 »	+ 20½	+ 9	+ 14 9
24	736 »	» »	736 »	+ 20½	+ 12	+ 16 3
25	734 25	732 25	733 25	+ 21½	+ 12	+ 16 9
26	734 25	733 25	733 75	+ 17	+ 13	+ 15 »
27	733 25	» »	733 25	+ 18½	+ 11½	+ 15 »
28	733 25	» »	733 25	+ 17	+ 10½	+ 13 9
29	731 50	727 »	729 25	+ 17	+ 8½	+ 12 9
30	732 25	726 25	729 25	+ 12½	+ 7½	+ 10 »
31	737 50	736 25	736 87	+ 10½	+ 4	+ 7 3

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le sud et le sud-ouest, chacun 9 fois ; le nord-est, 7 ; le nord et l'ouest, chacun 2 ; le sud-est, le sud-sud-ouest et le nord, chacun 1. Il y a eu tempête le 14.

Autres météores.

Le ciel a été pur 2 fois et nuageux 29. Il y a eu 2 jours de brouillard, 1 de bruine, 19 de pluie qui a produit 53 millimètres d'eau,

VENTS.	ÉTAT DU CIEL. — MÉTÉORES.	VARIATIONS de l'aiguille aimantée. Matin.	Soir.
S.-O.	Nuageux, pluie.	5	6
O.	Nuageux, pluie, grêle, neige.	5	6
N.-O.	Nuageux, pluie.	5	7
N.-E.	Nuageux, bruine, gelée bl., gelée.	9	7
N.-E.	Nuageux, pluie.	10	8
N.-E.	Nuageux, gelée blanche.	9	7
N.-E.	Nuageux.	9	7
N.-E.	Pur.	7	6
N.	Nuageux, brouillard, pluie.	7	10
S.-E.	Nuageux, pluie.	9	9
S.-O.	Nuageux.	9	10
S.-O.	Nuageux, pluie.	9	12
S.-O.	Nuageux, pluie.	7	12
S.-O.	Nuageux, pluie, tempête.	8	7
S.-O.	Nuageux.	8	12
S.	Pur.	12	8
S.	Nuageux.	10	7
S.	Nuageux, pluie, tonnerre, éclairs.	5	12
S.-O.	Nuageux, pluie.	9	15
S.-S.-O.	Nuageux.	8	15
N.-E.	Nuageux.	10	7
N.	Nuageux.	8	14
N.-E. et S.	Nuageux, tonnerre, éclairs.	7	9
S.	Nuageux, pluie, éclairs.	8	10
S.	Nuageux, pluie, tonnerre, éclairs.	9	10
S.	Nuageux, pluie.	1	12
S.	Nuageux, pluie, tonnerre, éclairs.	8	12
S.-O.	Nuageux, pluie, tonnerre, éclairs.	8	7
O.	Nuageux, brouill., pluie, tonnerre.	9	6
S.	Nuageux, pluie.	6	7
S.-O.	Nuageux, pluie.	7	8

1 de neige, 1 de grêle, 2 de gelée blanche, 1 de gelée, 6 de tonnerre et 6 d'éclairs.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 15, de.................................. 743mm. »

Le plus grand abaissement, le 30, de.......... 726 . 25

Hauteur moyenne.......................... 736 . 45

La température la plus élevée a été, les 18 et 25, de. + 21° ½

La plus basse, le 4, de.................... + 1°/5

Température moyenne.................... + 11°

L'aiguille aimantée a varié : le matin, de 1° à 12° ; le soir, de 6° à 15°.

JOURS.	BAROMÈTRE.			THERMOMÈTRE RÉAUMUR.		
	Maximum.	Minimum.	Haut. moy.	Maximum.	Minimum.	Temp. moy.
1	738 »	» »	738 »	+ 13½	+ 5½	+ 9 6
2	740 »	» »	740 »	+ 14½	+ 5	+ 9 9
3	740 »	737 »	738 50	+ 15½	+ 8	+ 11 9
4	736 25	» »	736 25	+ 14½	+ 8	+ 11 3
5	740 »	» »	740 »	+ 15½	+ 5½	+ 10 6
6	739 »	733 »	736 »	+ 17½	+ 5½	+ 11 6
7	733 »	730 »	731 50	+ 21½	+ 11	+ 16 3
8	732 »	729 50	730 75	+ 16½	+ 11½	+ 14 »
9	731 50	730 »	730 75	+ 16½	+ 9½	+ 13 »
10	729 »	» »	729 »	+ 16½	+ 9	+ 12 9
11	730 »	» »	730 »	+ 15½	+ 9	+ 12 3
12	733 25	730 »	731 62	+ 13	+ 9	+ 11 »
13	734 75	» »	734 75	+ 13½	+ 8	+ 10 9
14	729 50	725 »	727 25	+ 12½	+ 8	+ 10 3
15	732 50	728 »	730 25	+ 13½	+ 6	+ 9 9
16	733 »	730 »	731 50	+ 15½	+ 8	+ 11 9
17	732 25	730 50	731 38	+ 12½	+ 9½	+ 11 »
18	733 25	732 25	732 75	+ 12½	+ 9	+ 10 9
19	735 »	» »	735 »	+ 15	+ 9	+ 12 »
20	736 50	» »	736 50	+ 17	+ 8½	+ 12 9
21	725 25	» »	725 25	+ 15	+ 10	+ 12 6
22	735 »	» »	735 »	+ 14½	+ 11½	+ 13 »
23	735 »	» »	735 »	+ 15½	+ 12	+ 14 »
24	742 »	738 »	740 »	+ 16	+ 10	+ 13 »
25	743 »	738 50	740 75	+ 17	+ 7	+ 12 »
26	735 50	» »	735 50	+ 17½	+ 10	+ 13 9
27	736 »	735 50	735 75	+ 19½	+ 10	+ 14 9
28	738 »	735 50	736 75	+ 16½	+ 10	+ 13 3
29	739 50	738 »	738 75	+ 20	+ 10	+ 15 »
30	739 »	738 50	738 75	+ 17½	+ 12	+ 14 9

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le sud-ouest, 19 fois ; le sud-est, 4 ; l'ouest, 3 ; le nord-est, 2 ; le sud-sud-est, le sud et l'ouest-sud-ouest, chacun 1. Il y a eu tempête le 14.

Autres météores.

Le ciel a été nuageux 26 fois et couvert 4. Il y a eu 4 jours de brouillard, 25 de pluie qui a produit 0^m140 d'eau, 2 de grêle, 7 de tonnerre et 4 d'éclairs.

VENTS.	ÉTAT DU CIEL. — MÉTÉORES.	VARIATIONS de l'aiguille aimantée.	
		Matin.	Soir.
S.	Nuageux, pluie.	8	10
N.-E.	Nuageux, brouillard, pluie.	10	12
S.-O.	Nuageux, pluie.	8	7
S.-O.	Nuageux, pluie.	6	8
S.-S.-E.	Nuageux.	8	9
S.-E.	Nuageux.	10	9
S.-E.	Nuageux, pluie, tonnerre, éclairs.	10	8
S.-E.	Nuageux, pluie, tonnerre, éclairs.	9	9
S.-O.	Nuageux, pluie, tonnerre.	8	8
S.-O.	Nuageux, pluie, tonnerre.	7	9
O.	Nuageux, pluie.	7	15
O.	Nuageux, pluie.	16	9
S.-O.	Nuageux, pluie.	11	8
S.-O.	Nuag., pluie, grêle, ton., écl., temp.	10	11
S.-O.	Nuageux, pluie.	10	9
S.-O.	Nuageux, pluie.	10	10
S.-O.	Couvert, pluie.	8	7
S.-O.	Couvert, pluie.	9	10
S.-O.	Couvert, pluie, grêle.	8	10
S.-O.	Nuageux, pluie.	10	9
S.-O.	Nuageux, pluie.	8	11
S.-O.	Couvert, pluie.	10	14
S.-O.	Nuageux, pluie, tonnerre, éclairs.	8	11
O.-S.-O. et O.	Nuageux, pluie.	10	9
N.-E.	Nuageux, brouillard.	8	10
S.-E.	Nuageux, brouillard, pluie.	11	9
S.-O.	Nuageux, brouillard, pluie, tonn.	12	8
S.-O.	Nuageux, pluie.	11	9
S.-O.	Nuageux,	7	14
S.-O.	Nuageux.	0	10

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 25, de.................................... 743mm. »

Le plus grand abaissement, le 14, de.......... 725 »

Hauteur moyenne.......................... 734 44

La température la plus élevée a été, le 7, de.... + 21° ½

La plus basse, le 2, de...................... + 5°

Température moyenne...................... + 12° $\frac{25}{100}$

L'hygromètre a varié de 43° à 49°.

L'aiguille aimantée a varié : le matin, de 0° à 16° ; le soir, de 7° à 15°.

JOURS.	BAROMÈTRE.			THERMOMÈTRE RÉAUMUR.		
	Maximum.	Minimum.	Haut. moy.	Maximum.	Minimum.	Temp. moy.
1	743 »	740 »	741 50	+ 16½	+ 10	+ 13 3
2	745 »	» »	745 »	+ 16½	+ 7½	+ 12 »
3	745 »	743 »	744 »	+ 20	+ 8	+ 14 »
4	743 74	743 74	743 74	+ 21½	+ 9	+ 15 3
5	741 »	737 »	739 »	+ 23½	+ 11	+ 17 3
6	735 »	» »	735 »	+ 23½	+ 12	+ 17 9
7	735 »	» »	735 »	+ 20½	+ 12	+ 16 3
8	736 50	» »	736 50	+ 20½	+ 12	+ 16 3
9	738 »	» »	738 »	+ 23	+ 11½	+ 17 3
10	739 50	» »	739 50	+ 23½	+ 12½	+ 18 »
11	740 »	» »	740 »	+ 23½	+ 12½	+ 18 »
12	740 »	739 75	739 87	+ 24	+ 13	+ 18 6
13	739 75	» »	739 75	+ 24	+ 12½	+ 18 3
14	739 75	» »	739 75	+ 24½	+ 13	+ 18 9
15	739 75	738 »	738 85	+ 23½	+ 13½	+ 18 6
16	739 »	737 »	738 »	+ 25	+ 14	+ 19 6
17	737 »	734 »	735 50	+ 25½	+ 14	+ 19 9
18	737 »	736 »	736 50	+ 17½	+ 14	+ 15 9
19	741 »	740 »	740 50	+ 19½	+ 10½	+ 15 »
20	742 »	740 »	741 »	+ 21	+ 11	+ 16 »
21	739 50	738 »	738 75	+ 22	+ 12	+ 17 »
22	741 25	» »	741 25	+ 20½	+ 12	+ 16 3
23	742 25	740 »	741 13	+ 19½	+ 10½	+ 15 »
24	738 »	734 75	736 37	+ 21	+ 10	+ 15 6
25	736 »	734 75	735 38	+ 18½	+ 13	+ 15 9
26	734 25	733 »	733 62	+ 17½	+ 13	+ 15 3
27	733 50	» »	733 50	+ 18	+ 11	+ 14 6
28	734 50	733 50	734 »	+ 18½	+ 10	+ 14 3
29	736 »	736 »	736 »	+ 16½	+ 10½	+ 13 6
30	738 »	736 »	737 »	+ 20	+ 12	+ 16 »
31	740 »	» »	740 »	+ 21	+ 11	+ 16 »

RÉSUMÉ

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le nord-est, 18 fois ; le sud, 4 ; l'ouest et le nord-ouest, chacun 3 ; le sud-ouest, 2 ; le nord et le sud-est, chacun 1.

Autres météores.

Le ciel a été pur 6 fois, presque pur 5 et nuageux 20. Il y a eu 3 jours de brouillard, 11 de pluie qui a produit 0m085 d'eau, 8 de tonnerre et 5 d'éclairs.

VENTS.	ÉTAT DU CIEL. — MÉTÉORES.	VARIATIONS de l'aiguille aimantée.	
		Matin.	Soir.
O.	Ciel nuageux, brouillard.	9	7
N.-O.	Nuageux.	10	9
N.-E.	Pur.	10	12
N.-E.	Pur.	13	7
N.-E.	Pur.	9	6
N.-E.	Pur.	9	8
N.-E.	Pur.	10	15
N.-E.	Nuageux.	8	9
N.-E.	Presque pur.	8	9
N.-E.	Nuageux.	5	10
N.-E.	Nuageux.	15	9
N.-E.	Presque pur.	12	13
N.-E.	Presque pur.	11	10
N.-E. et S.	Nuageux, pluie, tonnerre, éclairs.	12	10
S.	Nuageux, pluie, tonnerre.	10	11
O.	Presque pur.	12	11
S.-E.	Presque pur, éclairs.	9	8
N.-O.	Nuageux, pluie.	8	9
N.-O.	Nuageux.	10	8
N.-E.	Nuageux.	11	8
S.	Nuageux, pluie, tonnerre, éclairs.	11	13
S.-O.	Nuageux.	12	10
N.-E.	Nuageux.	15	11
N.-E.	Pur.	10	7
S.	Nuageux, pluie.	8	11
S.-O.	Nuageux, pluie, tonnerre, éclairs.	9	8
O.	Nuageux, brouillard, pluie, tonn.	8	12
N.-E.	Nuageux, brouillard, pluie, tonn.	5	10
N.-E.	Nuageux, pluie, tonnerre.	10	11
N.-E.	Nuageux, pluie, éclairs.	9	10
N.	Nuageux, pluie, tonnerre.	10	8

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 2 et le 3, de.............................. 745mm. »
Le plus grand abaissement, le 26, de.......... 733 »
Hauteur moyenne........................ 738 51
La température la plus élevée a été, le 17, de.... + 25° $\frac{1}{2}$
La plus basse, le 2, de..................... + 7° $\frac{1}{2}$
Température moyenne..................... + 16° $\frac{3}{12}$
L'hygromètre a varié de 44° à 50°.
L'aiguille aimantée a varié : le matin, de 5° à 15°; le soir, de 6° à 15°

JOURS.	BAROMÈTRE.			THERMOMÈTRE RÉAUMUR.		
	Maximum.	Minimum.	Haut. moy.	Maximum.	Minimum.	Temp. moy.
1	740 »	739 »	739 50	+ 21	+ 11	+ 16 »
2	737 »	732 25	734 62	+ $21\frac{1}{2}$	+ $10\frac{1}{2}$	+ 16 »
3	729 50	727 50	728 50	+ 19	+ 13	+ 16 »
4	729 »	726 »	727 50	+ 17	+ 12	+ 14 6
5	732 »	729 50	730 75	+ $16\frac{1}{2}$	+ 11	+ 13 9
6	731 50	729 »	730 25	+ $18\frac{1}{2}$	+ 10	+ 14 3
7	731 »	» »	731 »	+ 17	+ $9\frac{1}{2}$	+ 13 3
8	732 »	731 »	731 50	+ $16\frac{1}{2}$	+ 11	+ 13 9
9	732 »	731 »	731 50	+ $15\frac{1}{2}$	+ 11	+ 13 3
10	733 75	732 25	733 »	+ $14\frac{1}{2}$	+ $9\frac{1}{2}$	+ 12 »
11	734 »	730 25	732 13	+ 15	+ 9	+ 12 »
12	732 »	732 »	732 »	+ $15\frac{1}{2}$	+ $9\frac{1}{2}$	+ 12 6
13	734 »	732 »	733 »	+ $14\frac{1}{2}$	+ $9\frac{1}{2}$	+ 12 »
14	738 »	738 »	738 »	+ 16	+ 9	+ 12 6
15	732 »	729 50	730 75	+ $17\frac{1}{2}$	+ 10	+ 13 9
16	742 »	740 »	741 »	+ $17\frac{1}{2}$	+ 11	+ 14 3
17	742 »	737 »	739 50	+ $20\frac{1}{2}$	+ 12	+ 16 3
18	737 »	735 »	736 »	+ 19	+ 11	+ 15 »
19	737 50	735 »	736 25	+ $13\frac{1}{2}$	+ $10\frac{1}{2}$	+ 12 »
20	735 50	732 »	733 75	+ 15	+ 10	+ 12 6
21	739 »	» »	739 »	+ $16\frac{1}{2}$	+ 12	+ 14 3
22	740 »	739 »	739 50	+ $15\frac{1}{2}$	+ 12	+ 13 9
23	741 »	» »	741 »	+ $18\frac{1}{2}$	+ 11	+ 14 9
24	742 50	» »	742 50	+ $18\frac{1}{2}$	+ 9	+ 13 9
25	741 25	740 »	740 63	+ 20	+ 11	+ 15 6
26	740 »	740 »	740 »	+ 21	+ 11	+ 16 »
27	742 50	741 50	742 »	+ 19	+ 12	+ 15 6
28	742 50	741 »	741 75	+ $18\frac{1}{2}$	+ 12	+ 15 3
29	743 »	742 »	742 50	+ 20	+ 10	+ 15 »
30	742 »	740 »	741 »	+ $21\frac{1}{2}$	+ $12\frac{1}{2}$	+ 17 »
31	741 75	» »	741 75	+ 15	+ 12	+ 13 6

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le sud-ouest, 15 fois ; l'ouest, 6 ; le sud et le sud-sud-ouest, chacun 2 ; le nord, le nord-est, l'est, l'est-sud-est, l'ouest-nord-ouest et le nord-nord-ouest, chacun 1. Il y a eu tempête le 15.

Autres météores.

Le ciel a été presque pur 2 fois, nuageux 25 et couvert 4. Il y a eu 3 jours de brouillard, 1 de bruine, 22 de pluie qui a produit 0m174 d'eau, 1 de grêle, 9 de tonnerre et 9 d'éclairs.

VENTS.	ÉTAT DU CIEL. — MÉTÉORES.	VARIATIONS de l'aiguille aimantée, Matin.	Soir.
S.-O.	Nuageux, pluie.	10	11
O.	Nuageux, pluie, éclairs.	8	9
S.-O.	Nuageux, pluie, tonnerre, éclairs.	10	10
O.	Nuageux, pluie, tonnerre.	9	8
S.-O.	Nuageux, pluie.	12	10
S.-O.	Nuageux, tonnerre, éclairs.	9	14
S.-O.	Nuageux, pluie.	9	13
S.-O.	Nuageux, pluie.	10	8
S.-O.	Nuageux.	9	14
S.-S.-O.	Nuageux, pluie, grêle, éclairs.	10	15
S.-O.	Nuageux, pluie.	8	9
S.-O.	Nuageux, pluie.	10	10
S.-O.	Nuageux, pluie, tonnerre.	10	12
S.-O.	Nuageux.	13	14
S.-S.-O.	Nuageux, pluie, tempête.	7	8
S.-O.	Nuageux.	10	12
E.	Presque pur, éclairs.	13	15
E.-S.-E.	Nuag., pluie, tonn., écl., aur. bor.	12	10
S.-O.	Couvert, pluie, tonnerre, éclairs.	12	15
O.	Couvert, pluie.	12	10
O.	Nuageux, brouillard, bruine, pluie.	13	8
N.-N.-O.	Couvert, pluie, tonnerre.	8	11
N.	Nuageux.	11	8
N.-E.	Nuageux.	7	11
O.	Nuageux.	12	10
S.	Nuageux, pluie.	14	10
S.	Nuageux, pluie, tonnerre, éclairs.	9	9
S.-O.	Nuageux, pluie.	9	10
O.	Presque pur, brouillard.	8	11
S.-O.	Nuag., brouill., pluie, tonn., éclairs.	10	9
O.-N.-O.	Couvert, pluie.	10	9

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 29, de.................................. 743mm. »

Le plus grand abaissement, le 4, de........... 726 »

Hauteur moyenne.......................... 736 20

La température la plus élevée a été, le 2 et le 30, de.................................. + 21° ½

La plus basse, les 11, 14 et 24, de........... + 9°

Température moyenne...................... + 14° $\frac{20}{100}$

L'aiguille aimantée a varié : le matin, de 7° à 14°; le soir, de 8° à 15°.

JOURS.	BAROMÈTRE.			THERMOMÈTRE RÉAUMUR.		
	Maximum.	Minimum.	Haut. moy.	Maximum.	Minimum.	Temp. moy.
1	743 50	743 »	743 25	+ 16½	+ 10	+ 13 3
2	744 25	» »	744 25	+ 17	+ 8½	+ 12 9
3	743 50	741 50	742 50	+ 17	+ 8	+ 12 6
4	740 »	740 »	740 »	+ 18½	+ 11	+ 14 9
5	740 »	737 50	738 75	+ 17½	+ 9	+ 13 3
6	738 50	737 50	738 »	+ 15½	+ 11	+ 13 3
7	738 50	» »	738 50	+ 17½	+ 10½	+ 14 »
8	738 50	735 50	737 »	+ 16½	+ 9	+ 12 9
9	735 »	» »	735 »	+ 16½	+ 11	+ 13 9
10	735 »	734 50	734 75	+ 15½	+ 10	+ 12 9
11	733 50	731 50	732 50	+ 15	+ 10	+ 12 6
12	737 »	735 50	736 25	+ 14½	+ 8½	+ 11 6
13	738 »	» »	738 »	+ 14½	+ 7½	+ 11
14	737 50	» »	737 50	+ 14	+ 9	+ 11 6
15	735 50	731 »	733 25	+ 14	+ 9	+ 11 6
16	733 »	730 50	731 75	+ 13½	+ 9	+ 11 3
17	734 »	» »	734 »	+ 14½	+ 8	+ 9 9
18	734 »	729 »	731 50	+ 16½	+ 8	+ 12 3
19	729 50	727 50	728 50	+ 16½	+ 12	+ 14 3
20	735 »	733 50	734 25	+ 13½	+ 10	+ 11 9
21	739 »	735 »	737 »	+ 14½	+ 10	+ 12 6
22	748 »	745 »	746 50	+ 12½	+ 6	+ 9 3
23	750 »	» »	750 »	+ 12½	+ 4½	+ 8 3
24	750 »	746 50	748 26	+ 13	+ 4	+ 8 6
25	742 50	740 »	741 25	+ 13	+ 6½	+ 9 9
26	738 »	737 »	737 50	+ 14½	+ 5½	+ 9
27	737 »	734 »	735 50	+ 14½	+ 4	+ 9 3
28	728 »	726 50	727 25	+ 14	+ 6	+ 10 »
29	728 50	727 »	727 75	+ 11½	+ 6	+ 8 9
30	736 »	730 50	733 25	+ 12½	+ 7	+ 9 9

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le nord-est, 9 fois ; le sud-ouest, 7 ; l'ouest, 4 ; l'est et le sud-sud-ouest, chacun 3 ; le sud, 2 ; le nord-nord-est, le sud-est, le sud-sud-est et le nord-ouest, chacun 1. Il y a eu tempête le 30.

Autres météores.

Le ciel a été presque pur 2 fois, nuageux 27 et couvert 1. Il y a eu 6 jours de brouillard, 1 de bruine, 17 de pluie qui a produit 55 millimètres d'eau, 3 de tonnerre et 3 d'éclairs.

VENTS.	ÉTAT DU CIEL. — MÉTÉORES.	VARIATIONS de l'aiguille aimantée.	
		Matin.	Soir.
N.-E.	Nuageux.	10	9
N.-E.	Nuageux, brouillard.	10	8
N.-E.	Nuageux.	10	11
N.-E.	Nuageux.	12	10
N.-E.	Nuageux, tonnerre, éclairs.	12	9
S.-O.	Nuageux, bruine.	10	10
S.-S.-O.	Nuageux, brouillard, pluie.	8	8
S.-S.-O. et N.-N.E.	Nuageux, brouillard, éclairs.	9	10
E.	Nuageux, pluie, tonnerre.	9	8
S.-S.-E.	Nuageux, pluie, tonnerre, éclairs.	8	9
S.	Nuageux, pluie.	4	8
O.	Nuageux, pluie.	9	9
O.	Nuageux.	8	8
O.	Nuageux, pluie.	9	8
S.-O.	Nuageux, pluie.	8	9
S.-O.	Nuageux, pluie.	10	8
N.-E.	Couvert, pluie.	9	10
E. puis S.	Nuageux, pluie.	8	9
S.-O.	Nuageux, pluie.	8	7
O.	Nuageux, pluie.	5	11
S.-O.	Nuageux, pluie.	8	9
N.-O.	Nuageux, brouillard, pluie.	7	10
N.-E.	Nuageux.	9	8
N.-E.	Presque pur.	8	9
N.-E.	Nuageux.	10	8
E.	Presque pur, brouillard.	9	10
S.-E.	Nuageux, brouillard.	11	12
S.-O.	Nuageux, pluie.	8	9
S.-S.-O.	Nuageux, pluie.	8	10
S.-O.	Nuageux, pluie, tempête.	9	8

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, les 23 et 24, de.............................. 750mm. »

Le plus grand abaissement, le 28, de.............. 726 50

Hauteur moyenne.............................. 737 12

La température la plus élevée a été, le 4, de..... + 18° ½

La plus basse, le 26, de.................... + 3° ½

Température moyenne........................ + 11° 50.

L'hygromètre a varié de 50 à 51°.

L'aiguille aimantée a varié : le matin, de 4° à 12° ; le soir, de 7° à 12°.

JOURS.	BAROMÈTRE.			THERMOMÈTRE RÉAUMUR.		
	Maximum.	Minimum.	Haut. moy.	Maximum.	Minimum.	Temp. moy.
1	734 75	732 »	733 38	+ 14	+ 6	+ 10
2	733 »	727 50	730 25	+ 14½	+ 8	+ 11 3
3	738 »	736 »	737 »	+ 12	+ 5 ½	+ 8 9
4	738 »	734 »	736 »	+ 12	+ 6	+ 9
5	724 50	721 50	723 »	+ 13½	+ 8	+ 10 9
6	732 »	730 »	731 »	+ 11½	+ 6	+ 8 9
7	735 »	» »	735 »	+ 9½	+ 5	+ 7 5
8	736 »	733 25	734 63	+ 9	+ 5	+ 7
9	735 75	» »	735 75	+ 8½	+ 1 ½	+ 5
10	735 75	» »	735 75	+ 9½	+ 2	+ 5 9
11	739 50	737 75	738 62	+ 9½	+ 2	+ 5 9
12	742 50	» »	742 50	+ 10½	+ 2	+ 6 3
13	744 50	742 »	733 25	+ 9½	+ 2 ½	+ 6 »
14	742 »	740 50	741 25	+ 10	+ 2 ½	+ 6 3
15	743 »	743 »	743 »	+ 10	+ 2 ½	+ 6 3
16	743 »	» »	743 »	+ 8½	+ 2	+ 5 3
17	742 »	740 50	741 25	+ 9½	+ ½	+ 5 »
18	740 »	» »	740 »	+ 9	= 0	+ 4 6
19	749 »	746 »	747 50	+ 10	+ 2	+ 6 »
20	749 »	745 50	747 25	+ 10½	+ 2	+ 6 3
21	741 50	739 »	740 25	+ 12	+ 1	+ 6 6
22	737 »	» »	737 »	+ 13	+ 5	+ 9 »
23	737 »	734 50	735 75	+ 15½	+ 7	+ 11 3
24	734 50	» »	734 50	+ 12½	+ 8 ½	+ 10 6
25	731 »	725 50	728 25	+ 10½	+ 6 ½	+ 8 6
26	729 50	727 »	728 25	+ 9½	+ 5	+ 7 3
27	721 50	719 50	720 50	+ 10½	+ 4 ½	+ 7 6
28	729 »	725 »	727 »	+ 9	+ 5	+ 7 »
29	736 »	734 »	735 »	+ 9½	+ 5	+ 7 3
30	736 »	734 75	735 38	+ 10½	+ 5	+ 7 9
31	737 »	734 »	735 50	+ 11	+ 6	+ 8 6

RÉSUMÉ

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le sud-ouest, 13 fois ; le nord-est, 7 ; le sud-est et le sud, chacun 3 ; le nord, 2 ; le nord-nord-est, le sud-sud-est, l'ouest et l'ouest-nord-ouest, chacun 1. Il y a eu tempête le 4 et le 5.

Autres météores.

Le ciel a été pur 5 fois, presque pur 2, nuageux 22 et couvert 2. Il y a eu 16 jours de brouillard, 1 de bruine, 13 de pluie qui a

VENTS.	ÉTAT DU CIEL. — MÉTÉORES.	VARIATIONS de l'aiguille aimantée. Matin.	Soir.
S.-O.	Nuageux.	10	12
S.-O.	Couvert, pluie.	10	9
S.-O.	Nuageux, pluie.	8	10
S.-O.	Nuageux, brouillard, pluie, tempête.	9	12
S.-O.	Couvert, pluie, tempête.	13	10
S.-O.	Nuag., brouill., pluie, grêle, éclairs.	11	9
S.-O.	Nuageux, pluie.	10	11
S.-O.	Nuageux, pluie.	12	4
O.-N.-O.	Presque pur, gelée blanche.	10	13
N.-N.-E.	Nuageux, brouillard, gelée blanche.	10	9
N.	Pur, brouillard, gelée blanche.	8	7
N.-E.	Nuageux, brouillard, gelée blanche.	8	9
N.-E.	Nuageux, gelée blanche.	10	10
N.-E.	Pur.	12	13
N.-E.	Nuageux, brouillard.	11	5
N.-E.	Pur, brouillard.	10	9
N.-E.	Pur, brouillard, gelée blanche.	8	7
S.-E. et O.	Nuag. brouill., gelée blanche, gelée.	6	7
N.	Nuageux, brouillard.	10	9
S.-E.	Pur, brouillard, gelée blanche.	8	7
N.-E.	Presque pur, brouill., gelée bl.	10	11
S.-E.	Nuageux, brouillard, bruine.	12	14
S.-S.-E.	Nuageux, brouillard.		
S.-O.	Nuageux, pluie.		
S.	Nuageux, brouillard, pluie.		
S.	Nuageux.		
S.-O.	Nuageux, pluie.		
S.	Nuageux, pluie.		
S.-O.	Nuageux, pluie.		
S.-O.	Nuageux.		
S.-O.	Nuageux, brouillard, pluie.		

produit 94 millimètres d'eau, 1 de grêle, 9 de gelée blanche, 1 de gelée et 1 d'éclairs.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 19 et le 20, de.............................. 749mm. »

Le plus grand abaissement, le 27, de.......... 719 50

Hauteur moyenne.............................. 735 60

La température la plus élevée a été, le 23, de.... $+ 15° \frac{1}{2}$

La plus basse, le 18, de...................... = 0

Température moyenne.......................... $+ 7° \frac{45}{100}$

Du 1er au 22, l'aiguille aimantée a varié : le matin, de 6° à 13°; le soir, de 4° à 14°

JOURS.	BAROMÈTRE.			THERMOMÈTRE RÉAUMUR.		
	Maximum.	Minimum.	Haut. moy.	Maximum.	Minimum.	Temp. moy.
1	739 »	» »	739 »	+ 11	+ 7½	+ 9 3
2	738 »	735 50	736 75	+ 15	+ 9	+ 12 »
3	737 »	735 50	736 25	+ 13	+ 10	+ 11 6
4	737 »	735 50	736 25	+ 11	+ 8	+ 9 6
5	734 »	732 »	733 »	+ 13½	+ 7½	+ 10 6
6	743 »	738 »	740 50	+ 11½	+ 8	+ 9 9
7	746 »	» »	746 »	+ 11½	+ 4½	+ 8
8	748 »	» »	748 »	+ 12	+ 6	+ 9
9	746 »	744 25	745 12	+ 13½	+ 8	+ 10
10	739 50	737 50	738 50	+ 12	+ 8	+ 10
11	736 »	731 »	733 50	+ 9	+ 5	+ 7
12	729 »	» »	729 »	+ 11½	+ 5	+ 8 3
13	728 »	725 75	726 88	+ 8	+ 5	+ 6 6
14	726 50	725 »	725 75	+ 10½	+ 6	+ 8 3
15	726 50	723 »	724 75	+ 10½	+ 5½	+ 8
16	723 »	719 50	721 25	+ 13½	+ 8	+ 10 9
17	727 »	723 »	725 »	+ 10	+ 8	+ 9
18	734 50	731 50	733 »	+ 9½	+ 5	+ 7 3
19	737 50	736 »	736 75	+ 9	+ 5½	+ 7 3
20	734 25	729 50	731 88	+ 11	+ 6½	+ 8 9
21	727 »	722 50	724 75	+ 9½	+ 6	+ 7 9
22	721 50	717 »	719 25	+ 9½	+ 7	+ 8 3
23	727 »	720 »	723 50	+ 9	+ 7	+ 8
24	726 »	715 »	720 50	+ 9	+ 6	+ 7 6
25	741 »	737 »	739 »	+ 7	+ 4	+ 5 6
26	740 »	736 50	738 25	+ 6½	= 0	+ 3 3
27	740 »	735 »	737 50	+ 8½	+ 3½	+ 6 »
28	740 »	737 »	738 50	+ 5½	+ 1½	+ 3 6
29	730 50	729 50	730 »	+ 4½	+ 1	+ 2 9
30	735 25	732 »	733 63	+ 5½	+ 2½	+ 4

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le sud-ouest, 12 fois ; le sud, 9 ; le nord-est et le sud-est, chacun 3 ; l'est-nord-est, le sud-sud-est, l'ouest-nord-ouest et le nord-ouest, chacun 1. Il y a eu tempête le 18.

Autres météores.

Le ciel a été pur 1 fois, nuageux 22 et couvert 7. Il y a eu 15 jours de brouillard, 19 de pluie qui a produit $0^{m}133$ d'eau, 1 de

VENTS.	ÉTAT DU CIEL. — MÉTÉORES.	VARIATIONS de l'aiguille aimantée.	
		Matin.	Soir.
S.	Couvert, pluie.		
S.-O.	Nuageux.		
S.-O.	Nuageux, pluie.		
S.-O.	Couvert, brouillard, pluie.		
S.-E.	Nuageux, pluie.		
S.-O.	Nuageux, pluie.		
S.	Nuageux, gelée blanche.		
S.-O.	Nuageux, brouillard.		
S.-O.	Nuageux, brouillard.		
S.-O. et N.-E.	Nuageux, brouillard.		
N.-E.	Nuageux, brouillard.		
S.-O.	Nuageux, brouillard.		
E.-N.-E.	Couvert, pluie.		
S.-O.	Couvert, brouillard, pluie.		
S.	Nuageux, pluie.		
S.-O.	Nuag., pluie, grêle, tonn., éclairs.		
S.-E.	Couvert, brouillard, pluie.		
S.	Nuageux, pluie.		
S.	Couvert, brouillard, pluie.		
S.	Nuageux, brouillard, pluie.		
S.-S.-E.	Couvert, pluie.		
S.-O.	Couvert, pluie.		
O.-N.-O.	Nuageux, pluie.		
S.-O.	Nuageux, pluie.		
N.-O.	Nuageux, brouillard.		
N.-E.	Pur, brouillard, gelée bl., gelée.		
S.	Nuageux, pluie.		
S.	Nuag., br., gelée bl., halo lunaire.		
S.-E.	Nuag., brouillard, gelée blanche.		
S.	Couvert, brouillard, pluie.		

grêle, 4 de gelée blanche, 1 de gelée, 1 de tonnerre et 1 d'éclairs.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre, a été le 9, de.................................. 748mm. »

Le plus grand abaissement, le 24, de.......... 715 »

Hauteur moyenne.......................... 733 06

La température la plus élevée a été, le 2, de.... + 15°

La plus basse, le 26, de.................... = 0

Température moyenne...................... + 7° $\frac{90}{100}$

L'hygromètre a varié de 50° à 53°.

Le 17, débordement étendu des rivières.

JOURS.	BAROMÈTRE.			THERMOMÈTRE RÉAUMUR.		
	Maximum.	Minimum.	Haut. moy.	Maximum.	Minimum.	Temp. moy.
1	740 »	738 »	739 »	+ 5	+ 2	+ 3 6
2	739 »	» »	739 »	+ 3	= 0	+ 1 6
3	742 50	741 50	742 »	+ 6	+ 2	+ 4
4	743 »	» »	743 »	+ 6½	+ 4	+ 5 3
5	743 »	» »	743 »	+ 7½	+ 5	+ 6 3
6	740 »	738 »	739 »	+ 8	+ 2	+ 5 »
7	737 25	734 »	735 62	+ 8	+ 4	+ 6
8	730 »	727 »	728 50	+ 9	+ 3	+ 6
9	733 50	730 »	731 75	+ 8	+ 5	+ 6 6
10	736 »	735 50	735 75	+ 9	+ 6	+ 7 6
11	738 »	» »	738 »	+ 9½	+ 4	+ 6 9
12	738 »	734 50	736 25	+ 9	+ 2	+ 5 6
13	734 25	732 »	733 12	+ 9½	+ 6 ½	+ 8
14	732 »	730 50	731 25	+ 9	+ 5	+ 7
15	728 »	724 »	726 »	+ 9½	+ 5	+ 7 3
16	733 50	728 50	731 »	+ 8½	+ 5 ½	+ 7
17	731 »	729 »	730 »	+ 9	+ 5	+ 7
18	746 50	731 »	738 75	+ 7½	+ 4 ½	+ 6
19	749 »	747 »	748 »	+ 3	— ½	+ 1 3
20	744 50	743 50	744 »	+ 6	— ½	+ 2 9
21	743 50	741 25	742 37	+ 8	+ 3	+ 5 6
22	737 »	736 »	736 50	+ 6	+ 1	+ 3 6
23	734 »	732 »	733 »	+ 6	+ 3	+ 4 6
24	741 »	739 »	740 »	+ 6	+ 2	+ 4 »
25	741 »	» »	741 »	+ 9	+ 3 ½	+ 6 3
26	739 »	» »	739 »	+ 9	+ 5	+ 7
27	733 50	732 »	732 75	+ 10½	+ 5	+ 7 9
28	732 50	731 »	731 75	+ 9	+ 7 ½	+ 8 3
29	740 »	739 50	739 75	+ 7	+ 4	+ 5 6
30	742 50	740 »	741 25	+ 8	+ 2	+ 5
31	746 50	» »	746 50	+ 7½	+ 4	+ 5 9

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le sud-ouest, 13 fois ; le sud, 10 ; le sud-sud-ouest, 4 ; le nord-ouest, 2 ; le nord-est et l'ouest, chacun 1. Il y a eu tempête les 13 et 17.

Autres météores.

Le ciel a été pur 2 fois, presque pur 1, nuageux 22 et couvert 6. Il y a eu 14 jours de brouillard, 2 de bruine, 15 de pluie

VENTS.	ÉTAT DU CIEL. — MÉTÉORES.	VARIATIONS de l'aiguille aimantée. Matin.	Soir.
N.-O.	C. couvert.		
S.-O.	Nuag., pluie, gelée blanche, gelée.		
S.-O.	Nuageux, brouillard, bruine.		
S.	Couvert, brouillard, pluie.		
S.-S.-O.	Nuageux.		
S.	Nuageux, brouillard, gelée blanche.		
S.	Nuageux, brouillard.		
S.	Nuageux, pluie.		
S.-O.	Nuageux, pluie.		
S.	Nuageux, brouillard.		
S.	Pur, brouillard.		
S.	Nuageux, brouillard, gelée blanche.		
S.	Couvert, tempête.		
S.	Nuageux, brouillard, pluie.		
S.	Nuageux, pluie.		
S.-O.	Nuageux, pluie.		
S.-O.	Nuageux, pluie, tempête.		
O.	Nuageux, pluie.		
N.-O.	Nuag., brouill., gelée bl., gelée.		
N.-E.	Pur, brouill., gelée blanche, gelée.		
S.-O.	Nuageux.		
S.-O.	Nuageux, brouillard, pluie.		
S.-O.	Couvert, pluie.		
S.-S.-O.	Nuageux, brouillard, pluie.		
S.-S.-O.	Nuageux, pluie.		
S.-S.-O.	Nuageux, bruine.		
S.-O.	Nuageux.		
S.-O.	Couvert, pluie.		
S.-O.	Presque pur, brouillard.		
S.-O.	Nuageux, gelée blanche.		
S.-O.	Couvert, brouillard, pluie.		

qui a produit 0^{m}049 d'eau, 6 de gelée blanche et 3 de gelée.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 19, de.... .... 749$^{mm.}$ »

Le plus grand abaissement, le 15, de.......... 724 »

Hauteur moyenne.............................. 737 32

La température la plus élevée a été, le 27, de... + 10° $\frac{1}{2}$

La plus basse, les 19 et 20, de............... — $\frac{1}{2}$°

Température moyenne........................ + 5° $\frac{50}{100}$

L'hygromètre a varié de 51° à 53°.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.



Le vent dominant a été le sud-ouest, qui a soufflé 111 fois : D'après leur fréquence décroissante, les autres vents sont venus des divers points de l'horizon, savoir : le nord-est 92 fois ; le sud 50; l'ouest 29; le nord 21; le sud-sud-ouest 16; le nord-ouest 15; le sud-est 14; l'est 11; le sud-sud-est 4; le nord-nord-est, l'ouest-sud ouest et l'ouest-nord-ouest chacun 5; le nord-nord-ouest 2; l'est-nord-est et l'est-sud-est chacun 1.

Le ciel a été pur 58 fois, presque pur 22, nuageux 261, et couvert 45. Les autres qualités des jours ont été les suivantes : 94 de brouillard ; 9 de bruine ; 181 de pluie ; 8 de grêle ; 14 de neige ; 36 de gelée blanche ; 67 de gelée ; 1 de verglas ; 35 de tonnerre et 30 d'éclairs.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, les 6 et 7 mars, de............. 751mm,19

Le plus grand abaissement, le 24 novembre, de.............................. 715mm,»»

Hauteur moyenne..................... 736mm,25

Le maximum de la température a été, le

(Réaumur.)

17 juillet, de........................... +25°1/2

Le minimum, le 1er janvier, de......... — 6°

Température moyenne du 1er trimestre..+ 3°25/100

Du second.........................+ 9°80/100

Du troisième.............. ....+15°98/100

Enfin du quatrième..................+ 6°95/100

Température moyenne de l'année......+ 8°49/100

L'hygromètre à l'intérieur a varié de 42 à 54° ; mais à l'extérieur il a marqué 33° le 12 avril et 62° les 16 janvier, 2 février et 4 novembre.

Le vent a été violent les 1er février ; 4 et 5 mars ; 17 mai ; 7 et 17 juillet ; 12 août ; 27 octobre ; 8, 9 et 27 décembre.

Il y a eu des tempêtes les 5, 9, 11, 12 et 22 janvier ; 4, 5, 6, 17, 18, 23 et 24 février ; 14 mai ; 14 juin ; 15 août ; 30 septembre ; 4 et 5 octobre ; 18 novembre ; 15 et 17 décembre.

Les plus remarquables sont celles du 4 février, qui a duré depuis le soir jusqu'au 6 après-midi, moment où il est survenu une pluie abondante ; du 15 août, qui a fait tomber beaucoup de fruits, fait du tort aux jardins d'agrément ; enfin, du 4 octobre, ouragan qui a commencé à dix heures du soir et qui a duré sans interruption jusqu'au lendemain quatre heures après-midi. La violence du vent a brisé des arbres à Nancy et causé de grands dégâts dans les forêts des Vosges. A l'exception de deux produites par le vent du nord-est, toutes ces tourmentes aériennes sont venues du sud, du sud-sud-ouest, du sud-ouest et de l'ouest.

Il y a eu 181 jours de pluie ; elle a produit 980 millimètres d'eau. Cette quantité excède la moyenne annuelle de 412^{mm} et de 213^{mm} celle de la pluie de l'année précédente.

Il est tombé de la neige 14 fois, en petite quantité, pendant les cinq premiers mois de l'année. Elle a séjourné très-peu de temps sur la terre.

Huit fois la grêle a frappé le territoire de Nancy, où elle a causé peu de dommages, tandis que 30 autres communes du département ont été maltraitées par ce fléau. Voici leurs noms et l'estimation de leurs pertes.

Arrondissement de Château-Salins.

Ajoncourt	8,939 f.
Aulnois	4,767
Domnom	5,930
Lostroff	1,180
Munster	4,625
Rening	1,400

Arrondissement de Lunéville.

Amenoncourt	900
Merviller	702
Pexonne	1,980
Velle-sur-Moselle	23,628

Arrondissement de Nancy.

Abaucourt	13,600
Arraye-et-Han	5,813

Bouzanville......................	7,763
Létricourt......................	5,627
Mailly......................	3,535
Parey-Saint-Cézaire..............	6,500
Tonnoy......................	18,566
Vandières......................	17,101

Arrondissement de Sarrebourg.

Guntzviller......................	537
Louis (Saint)......................	95
Lutzelbourg......................	8,500
Mittersheim......................	13,791

Arrondissement de Toul.

Aboncourt......................	1,967
Bruley......................	7,731
Bulligny......................	2,590
Charmes-la-Côte..................	32,206
Domgermain......................	52,116
Rosières-en-Haye................	9,374
Saizerais......................	5,606
Vandelainville....................	4,016
Total..............	270,685 f.

Le tonnerre, qui s'est fait entendre 35 fois, a grondé fortement le 16 novembre, depuis trois heures après-midi jusqu'à cinq ; les éclairs paraissaient d'autant plus

vifs que l'épaisseur de la nuée interceptait presque entièrement la lumière.

La nature parfois avare de phénomènes lumineux en a produit plusieurs cette année : le 28 novembre on vit un halo lunaire, accompagné de circonstances remarquables. N'en ayant pas été témoin oculaire, j'en emprunte la description à la *Feuille d'Annonces et Petites Affiches de la Meurthe,* du samedi 4 décembre 1852, n° 80.

« A huit heures du soir tous les passants s'arrêtaient
» dans les rues et principalement sur la place Stanislas,
» pour contempler un phénomène météorologique ex-
» trêmement curieux et qui se produit très-rarement
» dans nos contrées. La lune apparaissait sur un fond
» blanc de nuages immobiles, qui entouraient son dis-
» que d'une espèce d'auréole éclatante de lumière ; de-
» vant ce fond lumineux passait avec une rapidité ex-
» traordinaire une fumée noire, et par instant si épaisse
» qu'elle obscurcissait l'éclat de la lune. Beaucoup de
» personnes ne se rendant pas compte, au premier mo-
» ment, du phénomène qu'elles avaient sous les yeux,
» croyaient voir passer au-dessus de leur tête la fumée
» d'un vaste incendie, et cette supposition était d'autant
» plus raisonnable que la fumée n'était pas à plus de trois
» ou quatre cents mètres au-dessus de la terre. »

D'après M. Auguste Digot, membre distingué de l'Académie de Stanislas, on voyait encore vers dix heures du soir des nuages d'un gris blanc qui paraissaient fort

légers et qui étaient tellement rapprochés du sol qu'ils semblaient toucher les cheminées de maisons, d'une élévation médiocre; ils marchaient avec une extrême rapidité du sud-est au nord-ouest.

Le 19 février, l'aiguille aimantée marqua 0 le matin et 18 degrés le soir ; une variation aussi étendue annonçait un phénomène magnétique qui ne tarda pas à se produire. A neuf heures et demie du soir, une aurore-boréale se fit remarquer par une lumière pâle ; mais entre onze heures et minuit elle prit la forme d'une gerbe éclatante, qui éclairait tous les objets. A Lorquin, M. le docteur Marchal l'observa pendant toute la nuit, et je lui dois la description suivante, qu'il accompagne d'un dessin fidèle.

« J'ai observé, dit-il, deux magnifiques aurores-bo-
» réales, l'une le 19 février, l'autre le 11 novembre.
» Celle du 19 février, la plus splendide qu'on puisse voir,
» a commencé vers six heures du soir, et a duré toute
» la nuit ; elle a été d'autant plus brillante que le temps
» était froid et qu'il n'y avait pas de clair de lune.

» Toute la partie nord du ciel paraissait vivement
» éclairée jusqu'à une assez grande hauteur ; ce n'était
» pas par cette teinte rouge uniforme que projette un
» incendie, mais par une lumière claire, verdâtre, trans-
» parente, comme celle du crépuscule ou de l'aurore.
» Chaque quart d'heure ou chaque vingt minutes, cette
» partie éclairée du ciel semblait osciller sur certains
» points, et ensuite se rider; ces rides se changeaient

» promptement en stries verticales et parallèles d'un » blanc mat, laiteux, que je ne puis mieux comparer » qu'à l'éclat blafard et reflété sous forme de rayons » ternes pendant la nuit en temps de brouillard, de la » lumière d'un vaste foyer ou d'un immense réverbère » qui serait masqué par un corps opaque. Ces stries » blanches, d'abord rares et espacées semblaient bien- » tôt se rapprocher, se multiplier et se réunir en fais- » ceaux plus ou moins serrés, dont l'éclat et la longueur » variaient et finissaient par présenter l'aspect d'une sé- » rie de lances d'une immense palissade à piliers plus ou » moins rapprochés et serrés ; bientôt ces stries s'élar- » girent à leur partie moyenne ou supérieure, se con- » fondirent, s'illuminèrent d'une teinte mine-orange, » qui devint pourpre et prit ensuite l'aspect de nuages » couleur de sang ; ces nuages semblaient glisser vers le » nord ; ils s'élargirent, se confondirent et formèrent un » vaste cintre rouge plus vif dans certains endroits, plus » pâle dans d'autres, qui semblaient encadrer la partie » éclairée du ciel, et alors les faisceaux blancs avaient » disparu, l'éclat rouge restait seul, et le phénomène » pouvait être pris pour le reflet d'un incendie. Après » Quelques secondes, cette teinte rouge pâlit, s'efface, » et la clarté du ciel reste seule ; mais peu de temps » après les stries reparaissent pour s'illuminer de nou- » veau. Cette succession de phénomènes s'est reproduite » plus de trente fois depuis neuf heures du soir jusqu'à » trois heures du matin. »

La seconde aurore-boréale observée à Lorquin le 11 novembre n'a pas été vue à Nancy, où a brillé le 18 août un phénomène de ce genre, invisible à Lorquin. C'est à trois heures du matin qu'il a paru. Depuis quelques jours l'aiguille magnétique éprouvait une grande variation.

Du 1er janvier au 22 octobre, celle-ci (l'aiguille aimantée) a eu ses plus grandes oscillations en février et en juin ; dans le premier de ces mois elle a varié, le soir, de 4 à 18 degrés, et pendant le second de 0 à 16 le matin. La maladie et le décès de M. le docteur de Haldat ont mis en deuil la science et ses nombreux amis, et laissé incomplètes ses observations, qui lui promettaient des résultats intéressants sur le magnétisme terrestre dans notre localité.

La continuité et l'abondance de la pluie ont fait déborder les rivières le 8 février, le 21 juin et le 17 novembre. Dans cette dernière crue de nos rivières, la Moselle a renversé toutes les constructions exécutées par la compagnie du chemin de fer en amont de Longeville. Les barraques et les outils des ouvriers ont disparu ; les pertes se sont élevées à une somme de plus de cent mille francs. Ces débordements, quoique déplorables, ont été plus grands encore sur un autre point de notre département, et surtout en Alsace. M. le docteur Marchal rapporte qu'à Lorquin, le 19 août, un orage épouvantable éclata sur cette commune. Le temps avait été pluvieux tout le jour ; à huit heures du soir de nombreux éclairs

ont sillonné les nues, et le tonnerre s'est fait entendre sans interruption; une pluie diluvienne n'a cessé de tomber pendant près de deux heures, et a fourni 42 millimètres d'eau. L'eau du ruisseau qui traverse Lorquin a monté à trois mètres au-dessus de son niveau ordinaire ; tous les rez-de-chaussées de la partie basse du village ont été envahis par les eaux, qui se sont élevées dans plusieurs maisons au-dessus de l'appui des fenêtres; les jardins, les prairies ont été submergés, et les terrains entraînés. Le courant était tellement impétueux que tous les murs de clôture de jardins à plus de cinquante mètres de chaque côté du ruisseau ont été démolis ; M. Marchal a vu des pierres d'un gros volume entraînées par la violence des eaux à plus de quinze pas de distance ; on a emmené plus de trente voitures de pierres amoncelées par l'eau sur le pavé de la rue qu'il habite ; une foule d'hommes de corvée y ont travaillé toute une journée. — Par suite de pluies torrentielles, le 19 septembre, le Rhin, à Bâle, a dépassé de 52 centimètres le niveau qu'il avait atteint en 1851. Cette crue a été la plus forte qu'on ait vue depuis trois siècles. Dans les départements du Haut et du Bas-Rhin, ce fleuve a rompu ses digues et submergé les campagnes ; un grand nombre de communes ont été envahies par l'eau, des maisons se sont écroulées, et on a eu à déplorer la perte de plusieurs personnes. Les dégâts sont incalculables.

Faits divers.

Janvier 1er. La Meurthe est gelée. — Les cafetiers emplissent leurs glacières : la glace est d'une transparence parfaite et d'une épaisseur variant de 8 à 15 centimètres.

— 29. Les lilas offrent des boutons prêts à s'ouvrir.

Février 10. Depuis plusieurs jours le perce neige et la violette fleurissent.

Mars 7. L'alouette chante.

— 27. Le pinson se fait entendre.

— 28. Quelques hirondelles ont paru.

— 31. Passage des bécasses.

Avril 2. Floraison des abricotiers et des pêchers.

— 5. Le rossignol module des sons harmonieux.

— 10. Les marronniers du Lycée commencent à se feuiller.

— 13. Les arbres de nos promenades montrent leurs feuilles.

— 15. Il a gelé pendant la nuit, ce qui a fait beaucoup de mal aux arbres fruitiers en fleur.

— 16. Les pruniers se couvrent de fleurs.

Mai 5. Les poiriers et les pommiers étalent leurs corolles.

— 17. Floraison des marronniers et des lilas.

Mai 29. Un mûrier placé dans une cour commence à se feuiller.

Juin 14. La vigne est en fleur depuis quelques jours sur les pieds en espailler. Elle commence à fleurir dans les vignes.

— 20. Les tilleuls se parent de fleurs.

— 29. On commence la fenaison : favorisée par un beau temps son produit est généralement peu abondant.

Juillet 1er. Le raisin est en verjus dans quelques vignes bien exposées.

— 21. On coupe le seigle et l'orge.

Août 2. La moisson, commencée depuis plusieurs jours, est devenue générale. Elle est contrariée par le mauvais temps. La continuité de la pluie a fait germer le grain dans plusieurs localités. Les pommes de terre deviennent malades dans d'autres.

— 17. Les hirondelles se réunissent et préludent au départ.

— 20. Le raisin mêle dans les vignes. — Le colchique d'automne est en fleur.

Septem. 1er. On s'occupe partout de la fenaison du regain.

— 15. Les pommes de terre sont généralement altérées, et dans plusieurs localités le raisin est malade; cette maladie attri-

buée par le plus grand nombre des savants qui l'ont étudiée, au développement d'une mucédinée, nommée oïdium tuckeri, serait due, d'après M. Flechet, non à un cryptogame, mais à un animalcule qu'il désigne sous le nom d'acarus-arachnide, parce qu'à la manière des araignées, il file un tissu filamenteux (1).

Septem. 21. On ne voit plus d'hirondelles. — Cueillette des fruits à pépins ; ils ont peu de saveur et ne se conservent pas.

— 23 et 24. Il a gelé à la campagne pendant la nuit.

Octobre 4. On commence la vendange à Malzéville et à Essey ; elle a lieu par un temps beau, mais froid ; le raisin est en petite quantité, et il n'a donné qu'un vin de médiocre qualité.

— 27. Coups de vent violent qui accélèrent la chute des feuilles déjà très-avancée.

Décembre. Vers la fin de ce mois, la température est si douce que la rose et la violette fleurissent, et que les abricotiers montrent des feuilles.

1852 doit prendre place parmi les années douces et

(1) Journal des travaux de l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale. XXIIe année, col. 648.

pluvieuses : pendant son cours la marche des saisons a été fort irrégulière et les productions de la terre en ont beaucoup souffert.

Le nombre des décès, plus grand en 1852 que pendant l'année précédente, n'est pas dû à de grandes épidémies, mais à des maladies de diverses natures. Celles qui ont eu le plus d'extension ont été, en février, la rougeole et la scarlatine, qui déjà régnaient l'année précédente. La conjonctivite catarrhale succéda à ces exanthèmes et beaucoup de personnes en étaient atteintes au 25 février. La coqueluche a sévi en mars, et dans le mois de mai, la bronchite est devenue presque épidémique, et la pneumonie fréquente. Dans le cours de juillet on a vu beaucoup d'érysipèles, à la face surtout. Deux maladies beaucoup plus graves ont pris de l'extension en septembre ; la variole et la fièvre typhoïde qui a fait des victimes. Vers la fin de novembre et au commencement de décembre, la fièvre intermittente, le plus ordinairement sous le type quotidien, a saisi un assez grand nombre d'individus, employés à la gare du chemin de fer, située, comme on le sait, sur un terrain marécageux. Enfin, pendant les mêmes mois, les militaires de la garnison, les cavaliers surtout, logés à la caserne Saint-Jean, ont été en proie à la fièvre typhoïde, qui les avait jusqu'alors respectés.

En faisant abstraction de 115 enfants morts-nés, le nombre des naissances s'est élevé à 1,258 ; 623 du sexe masculin, et 635 du sexe féminin.

1,323 individus ont perdu la vie, 628 du sexe masculin, et 695 du sexe féminin.

Les décès en suivant l'ordre de leur décroissance ont été répartis ainsi qu'il suit, aux divers mois de l'année : avril 139, mai 138, mars 130, décembre 115, janvier 114, juillet 113, février 110, juin 104, août 94, septembre 94, octobre 88, enfin, novembre 84.

Sous le rapport des âges, ils se sont distribués de la manière suivante :

AGE.	NOMBRE DE DÉCÈS. Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
De la naissance à la fin de la 1re année.	167	147	314
2 ans.	21	33	54
3.	13	16	29
4.	14	4	18
5.	20	20	40
5 à 10.	19	17	36
10 à 15.	15	24	39
15 à 20.	60	63	123
20 à 30.	51	53	104
30 à 40.	51	50	101
40 à 50.	46	54	100
50 à 60.	45	77	122
60 à 70.	60	88	148
70 à 80.	43	45	88
80 à 90.	3	4	7
TOTAUX.	628	695	1,323

D'après le recensement fait en 1852, la population de Nancy et de ses faubourgs est de 45,415 individus, à

laquelle il faut ajouter 2 à 3,000 âmes de population flottante.

Le lieu où j'ai fait mes observations est un rez-de-chaussée, exposé au nord-ouest, élevé de 200 mètres 35 centimètres au-dessus du niveau de l'Océan au Hâvre. Là se trouve placé un baromètre à cuvette, le tube a un diamètre de 15 millimètres, et la cuvette un de 8 centimètres, 8 millimètres ; deux thermomètres horizontaux à maximum et à minimum, gradués suivant Réaumur ; enfin, un hygromètre à cheveu de Saussure. Un pluviomètre cylindrique d'un diamètre et d'un hauteur de 12 centimètres est exposé dans une vaste cour à l'abri de toute influence pendant les mois de l'année où la gelée n'est pas assez forte pour le briser. L'anémomètre est la girouette du collége, commode pour l'observateur, parce que les quatre faces du clocher qui la supporte, sont tournées vers les quatre points cardinaux. Les instruments sont observés le matin vers le lever du soleil, entre une et deux heures après-midi et le soir. Les observations sur l'état du ciel, les météores aériens, aqueux et ignés, sur le baromètre et le thermomètre sont d'une grande exactitude. Quant à la quantité d'eau tombée, elle est mesurée exactement pour les mois où il ne gèle pas. La petite quantité de pluie, qui tombe pendant la saison rigoureuse, n'est point indiquée non plus que celle de la neige qu'il est impossible de déterminer rigoureusement.

SUR L'ACCOMMODATION

DE

L'ŒIL AUX DISTANCES,

DERNIÈRES OBSERVATIONS

PAR M. DE HALDAT.

Il est bien difficile de décider si les préjugés sont plus nuisibles à la science qu'à l'ordre social ; ce que je me propose, ce n'est pas d'examiner une question si importante, mais de réfuter de nouveau, et pour la dernière fois, des assertions vagues, dénuées de preuves et privées de l'appui des expériences qui sont les bases indispensables des théories physiques. C'est ici une de ces questions, heureusement rares, où la prévention décide souverainement depuis un temps déjà fort éloigné : il s'agit de l'accommodation de l'œil aux distances.

Un physicien, frappé sans doute de la nécessité où nous sommes de donner aux lunettes de longueur le moyen de s'accommoder aux distances, a imaginé qu'il était nécessaire d'attribuer aussi à notre œil un mécanisme propre à s'accommoder à la distance des objets dont on veut avoir la vision distincte, quoique ces deux

instruments ne puissent être comparés, l'œil étant tout simplement une chambre obscure bien différente de la lunette par son mécanisme et par la marche qu'elle imprime aux rayons lumineux. Afin de prouver cette accommodation, ce physicien a imaginé une expérience connue depuis sous la dénomination d'expérience des deux épingles, parce qu'elle se fait avec deux pièces de cette espèce qu'on plante à distance l'une de l'autre sur une règle de bois, et dont on peut faire tomber les images l'une sur l'autre. Ces images, selon l'assertion de l'auteur, disparaissent alternativement, selon que l'on fixe le regard de l'œil sur les têtes de l'une ou l'autre de ces épingles. Cette alternative disparition des deux épingles, adoptée par tous ceux qu'un aveugle préjugé a entraînés, c'est-à-dire, par le plus grand nombre des écrivains, mais repoussée par ceux qui l'ont répétée et qui en ont discuté les conditions, est néanmoins restée dans le domaine commun, par habitude autant que par paresse. Je l'ai examinée dans nos Mémoires ; j'en ai prouvé l'inexactitude, et par conséquent celle de la théorie établie sur cette base fragile ; mais les preuves inattaquables, selon moi, que j'ai données dans mon traité de la formation de l'image oculaire, et qui ont reçu l'assentiment d'un grand nombre de savants, contre toute modification dans la forme du globe oculaire ou dans la situation du cristallin, n'ont pas empêché des écrivains didactiques de reproduire une opinion qui n'a pour elle que le nombre de ses adhérents.

En dernier lieu, un très-savant physiologiste, sur la foi d'un physicien fort savant aussi, mais étranger à la science qui a la vie pour objet, l'a admise dans son traité de physiologie ; on a loué mon explication, mais on est retombé dans la théorie de l'accommodation, fondée sur les deux épingles ; on a même été, en discutant avec moi cette théorie, jusqu'à m'affirmer qu'on peut voir un objet ou ne pas en avoir la vision, lors même qu'il est parfaitement distinct, selon que l'on veut ou que l'on ne veut pas. Une pareille assertion m'a indigné, relativement à une science que j'ai cultivée toute ma vie, et qui sera toujours le sujet chéri de mes méditations habituelles ; mais je ne suis qu'un provincial, contre qui toute opposition est valable.

La production contre laquelle je renouvelle mon opposition, est un article inséré dans les comptes rendus de l'Académie des sciences. Après avoir lu cet article, on doit être persuadé que j'aurais pu me dispenser de relever un gant si peu sérieusement jeté. Comme on a tout bonnement affirmé que la formation de l'image est modifiée par celle de la forme du globe, c'est-à-dire, par la contraction des muscles, quoique plusieurs de nos savants aient reconnu l'impuissance de ces muscles à modifier la forme du globe oculaire, je me suis attaché à prouver l'exactitude de cette dernière opinion, par l'appréciation de la force intrinsèque de ces muscles et la disposition peu favorable de leur insertion ; de sorte que, si ces muscles jouissaient de la force qu'on leur

attribue, et qui serait nécessaire pour opérer l'altération de la forme du globe, elle apporterait le plus grand obstacle à la netteté de la vision, à raison de la demi-opacité de la cornée transparente qu'elle produirait nécessairement. J'ai prouvé l'immobilité relative du cristallin et l'inaltérabilité de sa forme par la compression des liquides dans lesquels il est contenu. La faculté de s'accommoder aux distances, résultat de sa constitution et de son organisation, pour être environnée de quelque obscurité, n'en est pas moins prouvée, comme l'a admis M. Pouillet, et comme je l'ai démontré par une multitude d'expériences dont les résultats sont à l'abri de toute illusion, et à la répétition desquelles j'ai consacré un instrument (1) qui les rend aussi sûres que commodes.

J'ai déterminé la cause du raccourcissement du foyer cristallin, que M. Vallée appelle accumination ; ayant ainsi examiné et caractérisé les fonctions de toutes les parties de l'organe qui coopèrent à la formation de l'image, cause de la vision, j'ai cru avoir complété la théorie de sa fonction dans l'acte de la vision, si longtemps mal expliquée ; mais cela n'a pas empêché la reproduction d'assertions vagues, dénuées de preuves, et cependant données comme d'infaillibles théories.

En répondant au Mémoire contre lequel je viens de rapporter les arguments principaux, qui servent de base à mon traité de la formation de l'optique oculaire, je ne

(1) On le trouve chez M. Dubosq, rue de l'Odéon, à Paris.

me bornerai pas aux preuves qu'on peut en tirer ; j'opposerai de nouvelles expériences à celles que j'ai déjà données de l'inaltérabilité de l'image par les causes mécaniques qui agissent sur la surface du globe. Je les ai divisées en deux séries : les unes sont destinées à produire une altération dans les humeurs du globe par une action mécanique, dirigée du dehors au dedans, ou de la surface vers l'intérieur. Pour cela, un œil de bœuf préparé a été adapté à mon ophthalmoscope, après avoir été privé de la partie postérieure du centre, dans l'étendue d'un centimètre, en observant d'ailleurs toutes les précautions usitées en pareil cas. Profitant alors de cette disposition d'ouverture, j'ai successivement comprimé, avec une petite spatule, quatre points, dans la direction des muscles droits, de manière à faire rentrer dans l'intérieur du globe une partie notable de sa paroi, et d'en altérer considérablement la forme ; or, l'image observée par une personne qui jouit d'une excellente vue, n'a présenté aucune altération. La même opération a été pratiquée sur les autres parties correspondantes; on a comprimé à la fois ces quatre autres points et l'image est demeurée constante dans sa forme, et dans ses dimensions. J'ai dû conclure de là que les modifications de la forme du globe oculaire, lors même qu'elles sont d'une certaine importance, ne peuvent en rien altérer l'image formée sur la rétine.

La seconde série d'expériences s'est opérée par des procédés inverses, c'est-à-dire, en tirant de dedans en

dehors les parois de l'œil dans les points correspondants aux insertions des muscles. Ces expériences ne pouvant être exécutées qu'avec les yeux d'un animal dont la tête fût fortement aplatie, nous avons choisi un lapin, animal chez lequel les deux yeux se trouvent placés dans un plan vertical, et parallèle au plan perpendiculaire qui passe par l'axe du tronc. La tête étant fendue dans un plan vertical, les deux globes oculaires se montrent en dedans par leur hémisphère postérieur et peuvent être facilement soumis aux tractions dont j'ai parlé plus haut. Mon aide et moi nous les avons exercées, au moyen de très-minces hérines, qui, fixées aux divers points de la surface du globe, correspondaient aux insertions. Or, les tractions opérées sur la cornée opaque, quoique faites avec force, n'ont imprimé au globe qu'une légère modification dans sa forme, et par conséquent n'ont pu produire les altérations que des hommes peu exercés à ces sortes de travaux ont imaginées. Ces tractions, que l'on pourrait supposer devoir former des capacités coniques, déterminaient des enfoncements de dedans en dehors, ce qui exigerait de très-grandes forces pour vaincre la pression atmosphérique, si l'on supposait deux des points opposés soumis à ces violences. D'où il résulte que les actions mécaniques extérieures ne peuvent imprimer aucune variation à la forme des images; et que l'extension et la contraction de la capacité du globe sont inadmissibles. Ce qu'on nomme adaptation n'est donc qu'une hypothèse dépourvue de preuves, et sans autre base que l'irréflexion de ses partisans.

D'aprés ces objections contre les altérations de la forme du globe oculaire, puis-je croire avoir réformé une erreur depuis si longtemps répandue, et partagée par tant de personnes? Non, assurément; je sais trop combien certains préjugés sont enracinés dans la tête des demi-savants, et de ceux qui, satisfaits des hypothèses les plus faciles à comprendre, s'y attachent avec une incroyable opiniâtreté. Je pense donc que ce systéme ne sera abandonné que quand quelques savants, d'une haute réputation, aprés avoir examiné mon opinion, lui obtiendra la sanction de la renommée parisienne.

NOTE

SUR

LE GRÈS D'HETTANGE

(DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE)

ET SUR

LE GRÈS DE LUXEMBOURG.

COMPOSITION GÉNÉRALE DU LIAS EN LORRAINE ;

PAR M. J. LEVALLOIS.

La question du *grès d'Hettange* est controversée depuis plus de vingt ans. Les uns le considèrent comme représentant le *grès infra-liasique* qui forme, au-dessous du *calcaire à Gryphées arquées,* un horizon bien constant en Lorraine comme en beaucoup d'autres contrées. Les autres le placent, au contraire, plus haut que le calcaire à Gryphées arquées, en le considérant comme subordonné dans le puissant dépôt marneux, *marnes à Bélemnites, marnes brunes,* qui forme la partie supé-

rieure du lias, et que j'appelle, pour cela, *marnes supra-liasiques*.

Après avoir visité les lieux à plusieurs reprises, je me suis prononcé pour cette dernière opinion, dans mon *Aperçu de la constitution géologique du département de la Meurthe* (1); et M. Buvignier est venu (2) la corroborer pour la seconde fois du poids de son observation, en répliquant aux remarques de M. Terquem (3). M. Buvignier, suivant moi, a parfaitement réfuté ces remarques; et je suis d'autant plus autorisé à porter ce jugement, que la localité de Boust, que cite cet observateur, est celle-là même que j'avais visitée en 1846, et dont l'étude avait dissipé mes derniers doutes.

Le village de Boust, en effet (à 4 kilomètres vers le nord d'Hettange), repose sur un grès identique avec celui des carrières de ce nom, occupant là un plateau qui se rattache par le sud à ces carrières, et qui s'étend ensuite dans la direction N.-N.-E. Un petit vallon limite ce plateau au sud et montre à nu, au-dessous du village, un escarpement de grès de 40 mètres environ de hauteur, pendant que le fond du vallon est constitué par des marnes gris-bleuâtres, schistoïdes, renfermant de gros *ovoïdes* et des sphérosidérites, et qui sont bien connues des

(1) *Annales des mines*, 4e série, t. XIX, 3e livraison (juillet 1851), p. 655.

(2) *Bulletin de la Soc. géolog.*, 2e série, t. IX, page 285.

(3) *Bulletin de la Soc. géolog.*, 2e série, t. IX, page 78.

géologues lorrains pour être de beaucoup supérieures au calcaire à Gryphées arquées. C'est dans ces marnes-là, au lavoir de Boust, que M. Buvignier a trouvé le *Belemnites elongatus* et l'*Ammonites planicosta*, fossiles qui sont bien considérés aussi comme postérieurs á la *Gryphæa arcuata*. J'ajoute que des relations géologiques toutes pareilles s'observent dans la partie du plateau qui s'étend vers le N.-N.-E. de Boust, jusqu'à Breistroff-la-Grande, sur les flancs du vallon où sont situés les villages de Haute et de Basse-Parthe, et que partout la ligne de séparation du grès et des marnes est accusée par un niveau de sources très-abondantes.

Mais les faits se présentent encore plus concluants à Uesselkirch, église isolée qui se trouve sur le plateau, à l'est de Boust et à 2 kilomètres; car là ce n'est pas seulement dans le fond du vallon que l'on voit les marnes à ovoïdes (1) : elles constituent la hauteur entière de la colline (25 mètres), en venant percer le plateau lui-même au-dessous du grès, laissé à l'ouest. Et cela résulte tout naturellement de cette double circonstance : d'abord qu'Uesselkirch étant situé en dehors de la ligne de faîte, le plateau se trouve abaissé déjà, en ce point-là, de 30 mètres environ au-dessous du niveau du village de Boust, et ensuite qu'en Lorraine, comme on le sait, les couches se relèvent du côté de l'est, en sorte qu'on

(1) L'un de ces ovoïdes n'était qu'un agrégat de Spirifères, de l'espèce *S. rostratus*.

doit rencontrer des assises de plus en plus anciennes à mesure qu'on avance dans cette direction. Voilà les rapports de superposition qu'on observe aux environs de Boust (ils sont bien rendus dans la coupe qu'a donnée M. Buvignier), et ce qui me faisait écrire, en 1849, que, dans cette localité-là, le grès d'Hettange repose sur les marnes supra-liasiques, tout aussi bien que le deuxième étage d'une maison repose sur le premier.

Cependant M. Deshayes, qui défend avec M. Terquem l'opinion contraire, a annoncé, de la part de M. le colonel Hennoque (1), des conclusions tout aussi tranchées dans un sens diamétralement opposé. Sans connaître les observations sur lesquelles elles s'appuient, je puis au moins assurer que ces observations n'ont point été faites à Boust, en sorte qu'elles ne pourront pas détruire les faits qui sont si évidents en ce point-là. Mais elles n'en fourniront pas moins une pièce importante de plus dans ce procès difficile à juger, comme on le voit, et qui serait tout à fait digne d'occuper la Société géologique dans les assises qu'elle va tenir annuellement hors de Paris. Je m'estimerais heureux si je pouvais éclairer la cause, en précisant bien l'état de la question.

Ce qui fait tout à la fois la difficulté et l'intérêt qui s'attachent au grès d'Hettange, c'est que rien de pareil à ce grès ne s'est encore présenté à l'observation quand on

(1) *Bulletin de la Soc. géolog.*, 2e série, t. IX, page 288.

vient du sud, du côté de Metz, par exemple ; de manière qu'arrivé devant l'escarpement des carrières d'Hettange, on se trouve brusquement en face d'une minéralogie toute nouvelle. Rien de pareil non plus du côté de l'est ni du côté de l'ouest où se dresse la côte oolithique. Et cela est d'autant plus à remarquer, quant à ce côté de l'ouest, que le coteau d'Hettange est éloigné de 4 kilomètres seulement de la côte oolithique, et que celle-ci le domine de 180 mètres environ ; en sorte qu'au premier abord et en ne consultant que l'orographie, il serait naturel de considérer le coteau d'Hettange comme un témoin détaché de la grande côte. Cependant, rien dans les couches supra-liasiques qui affleurent sur le flanc de cette côte, au-dessous de son couronnement d'oolithe, rien qui rappelle le grès d'Hettange.

A défaut de cette identité saisissante qui dispense de toute analyse, il faut donc, pour parvenir à classer le grès d'Hettange dans la série des couches liasiques, l'étudier minutieusement sous les divers rapports : stratigraphique, paléontologique et pétrographique. Mais où prendre la série liasique qui servira d'échelle de comparaison ? Je crois que ce serait entrer dans une voie d'étude aussi peu féconde que peu naturelle, que d'aller emprunter cette échelle aux terrains de l'Angleterre ou du Calvados décrits par les auteurs, en enjambant pardessus tous les intermédiaires, et que la méthode vraiment rationnelle consiste à comparer le terme inconnu au terme connu qui en est le plus rapproché géographi-

quement ; à comparer, au cas particulier, le grès d'Hettange aux couches liasiques qui sont si développées en Lorraine au sud de cette localité, avec le caractère normal propre à ces couches.

Or voici, d'aprés les études auxquelles je me suis livré, pendant près de vingt ans, sur la géologie des départements de la Meurthe et de la Moselle, comment on peut représenter la composition générale du terrain liasique dans cette partie de la France.

Composition du lias dans le département

DÉPARTEMENT DES ARDENNES. MM SAUVAGE ET BUVIGNIER	LUXEMBOURG BELGE. (M. ANDRÉ DUMONT.)	HETTANGE.	DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE. (M. VICTOR SIMON, 1836)
Oolithe inférieur.	Calcaire de Longwy.	»	Calcaire ferrugineux.
Marnes supérieures.	Oolithe ferrugineuse du mont Saint-Martin.		
	Psammite argileux du mont Saint-Martin. (M. Dumont n'en fait pas un étage à part; il le classe à la partie inférieure de son oolithe ferrugineuse.)		Grès supra-liasique.
	Schiste bitumineux et Marne de Grandcourt.		Marnes micacées, grises, siliceuses.
Calcaire ferrugineux	Schiste et macigno d'Aubangé.	Grès d'Hettange.	
Marnes moyennes à ovoïdes.		Marnes à ovoïdes.	Marnes à ovoïdes. } Posidonies.
			Marnes bleues ou brunâtres feuilletées. } Posidonies.
Calcaire sableux.	Sables et grès de Luxembourg; calcaire argileux et marne de Strassen.		Calcaire à Bélemnites.
Calcaire à Gryphées arquées.	Calcaire argileux et marne de Jamoigne.		Calcaire à Gryphées arquées.
Grès infra-liasique.	Sable, cailloux et grès de Martinsart.		
MARNES IRISÉES			

de la Meurthe et dans les contrées voisines.

	DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE.		ENVIRONS DE NEUFCHATEAU ET DE LANGRES. (M. ÉLIE DE BEAUMONT.)	VASSY (YONNE). (M. ÉLIE DE BEAUMONT.)
	Oolithe inférieure proprement dite.		Calcaire à Entroques, de M. de Bonnard.	Calcaire à Entroques.
Marnes supra-liasiques à Bélemnites.	Marnes supérieures.	Minerai oolitique.	Marnes brunes feuilletées J'^{c}.	Marnes brunes *d*.
		Grès super-liasique (*Marly-Sandstone* des Anglais).		
	Marnes moyennes, schisto-bitumineuses, à Posidonies.	Grès médio-liasique (grès d'Agincourt). *Avicula inæquivalvis* (Sow.), *Plicatula spinosa* (Sow.), *Ammonites spinatus* (Brug.), *Terebratula triplicata* (Phil.).	Calcaire noduleux J'^{b}.	Ciment romain dit de Vassy *c*.
		Marnes à ovoïdes *Pecten æquivalvis*.	Marnes brunes J'^{a}.	Marnes à Posidonies *b*.
	Marnes inférieures.	Calcaire ocreux. *Gryphea cymbium*.		Calcaire noduleux *a* (calcaire à *Gryphæa cymbium* de M. Moreau).
		Marnes *Hippopodium ponderosum* (Sow.).		Marnes à *Septaria* (de M. Moreau).
				Marnes à *Belemnites clavatus* (de M. Moreau).
Lias infér.	Calcaire à Gryphées arquées.		Calcaire à Gryphées arquées.	Calcaire à Gryphées arquées.
	Grès infra-liasique.			
	OU KEUPER.			

J'ai constaté d'ailleurs, en poussant mes études jusque dans le département des Vosges, que la même composition se retrouve dans ce département. Elle se retrouve aussi dans les départements de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or, ainsi que j'ai pu m'en convaincre en rapprochant mes observations de celles qui sont consignées dans l'*Explication de la carte géologique de la France*, et surtout en comparant les échantillons à l'appui de cette carte, qui sont conservés à l'Ecole des mines, avec ceux de mes propres collections. Enfin je me suis assuré par mes yeux, dans une exploration faite aux environs d'Avallon (Yonne), de l'identité en ce point là et en Lorraine de quelques-uns des termes principaux de la série liasique. Ainsi, à partir d'Avallon jusqu'à Thionville, cette série est uniformément composée ; et comme, d'un autre côté, le grès d'Hettange se lie nécessairement aux dépôts sableux qui tiennent une si grande place dans le lias du département des Ardennes, et dont la succession a été décrite par MM. Sauvage et Buvignier, il s'ensuit qu'il suffirait d'avoir montré comment le grès d'Hettange se raccorde avec la série liasique de la Lorraine, exprimée par le tableau ci-dessus, pour que ce tableau représentât comme la formule générale du lias depuis le Morvan jusqu'à l'Ardenne (1).

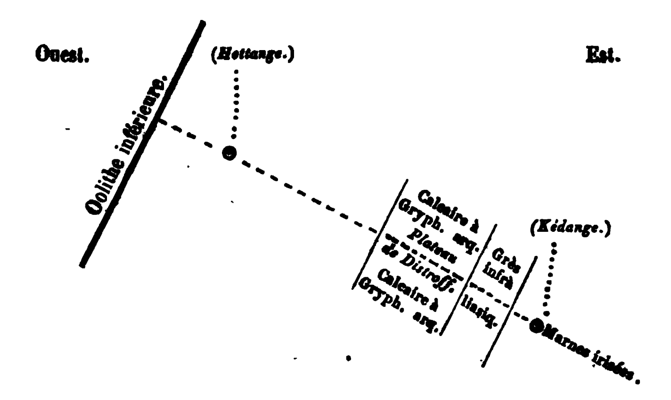
(1) C'est ce que j'ai essayé de figurer en mettant en parallèle, synoptiquement, avec la coupe du lias de la Lorraine, les différentes coupes connues du lias depuis le Morvan jusqu'à l'Ardenne.

Mais revenons en Lorraine.

On sait que les différentes couches sédimentaires qui constituent le sol de cette partie de la France y forment des bandes parallèles se dirigeant du nord un peu est au sud un peu ouest, et se recouvrant, à niveau légèrement décroissant, en allant de l'est à l'ouest ; et l'on comprend bien qu'une telle loi impose aux affleurements divers, selon qu'ils appartiennent à telle ou telle couche, de certaines relations géographiques et orographiques dont il est essentiel de tenir le plus grand compte pour la solution du problème qui nous occupe. Selon nous, il n'a pas été tenu assez de compte de ces relations par nos contradicteurs.

Or, parmi ces lignes d'affleurements parallèles, il n'y en a pas de plus nettement accusée, dans les environs d'Hettange, que celle qui est tracée par l'escarpement de l'oolithe inférieure, qui suit là une direction rectiligne (N. 30° E.) sur une longueur de près d'un myriamètre ; de telle sorte qu'en suivant, à partir de l'escarpement, une ligne menée vers l'est perpendiculairement à sa direction, on rencontrerait toute la série des couches liasiques au moindre intervalle possible les unes des autres. Qu'on imagine donc une pareille ligne passant par Hettange qui est distant de l'escarpement de 4 kilomètres, ainsi qu'on l'a dit plus haut ; elle va précisément passer, à 17 kilomètres plus loin, par le village de Kédange, situé sur la petite rivière de la Canner, gisement des mieux caractérisés pour le *grès infra-liasique,* lequel

est là dans sa position tout à fait normale, reposant sur les marnes irisées. Comment concilier, si le grès d'Hettange devait être rapporté au grès infra-liasique dont il diffère d'ailleurs complétement, au point de vue pétrographique, comment concilier l'existence de ce grès en deux points à la fois distants entre eux de 17 kilomètres sur la ligne de pente des couches ? Mais il y a plus : c'est que le plateau qui s'étend au nord-ouest vers Hettange, et où se trouve Distroff avec ses nombreux fours à chaux, est occupé par le *calcaire à Gryphées arquées* (présentant là son caractère type le moins récusable) distinctement appliqué sur le grès, et qui disparaît ensuite lui-même un peu plus à l'ouest, pour ne plus se montrer.



C'est en considérant, je dois le dire, ces relations géographiques et orographiques, que j'ai été conduit tout d'abord à classer le grès d'Hettange bien au-dessus du grès infra-liasique et du calcaire à Gryphées arquées;

et cela avant d'avoir vu les faits de superposition qui sont si évidents à Boust, et tout en reconnaissant d'ailleurs que ce classement laisse subsister une difficulté assez grave au point de vue paléontologique.

On objecte qu'il n'y a pas d'impossibilité à ce que le grès infra-liasique existe à la fois à Kédange et à Hettange, et qu'il suffit, pour cela, d'admettre que le coteau d'Hettange était émergé avant le dépôt du calcaire à Gryphées arquées et des marnes supra-liasiques ; de telle sorte que le grès ne reposerait pas sur les marnes qui se trouvent au pied de ses escarpements, comme les apparences l'indiqueraient, mais que lesdites marnes, déposées après lui, formeraient seulement une ceinture tout à l'entour, comme les terrains de sédiment à l'entour des montagnes anciennes. Cette supposition n'implique sans doute rien d'impossible, et comme elle offrait le moyen d'échapper à la difficulté paléontologique dont j'ai parlé tout à l'heure, elle a été, en effet, produite. Mais il n'y en aurait pas moins là un fait anormal, et tout fait de cette nature a besoin d'être appuyé de preuves directes ; alors surtout qu'il ne s'agirait pas d'une dénivellation de petite importance, puisqu'un sondage percé en 1824, à travers les marnes supra-liasiques, dans la ville de Thionville, qui est située un peu au sud d'Hettange, dans la direction des lignes d'affleurement, a été poussé jusqu'à 158 mètres, sans qu'il soit certain que le calcaire à Gryphées arquées y ait même été atteint.

Il paraîtrait, au surplus, que cette hypothèse d'un soulèvement qu'aurait éprouvé le grès d'Hettange antérieurement au dépôt des marnes situées à son pied ne serait plus guère soutenue, et qu'on se bornerait maintenant à dire que ces marnes, déposées originairement sur le grès, ont coulé ensuite jusqu'au pied des escarpements qu'il constitue ; en sorte qu'il ne faudrait voir dans lesdites marnes qu'une formation remaniée, une sorte d'alluvion. Sur quoi je ferai remarquer : 1° que cette nouvelle supposition, fût-elle suffisante pour expliquer la position relative des marnes et du grès, laisserait toujours subsister l'objection dont il a été question plus haut, tirée de la position relative du grès d'Hettange (supposé infra-liasique) et du grès de Kédange ; 2° qu'une formation remaniée se révèle toujours par un certain désordre, dont les observations qu'on peut faire sur les marnes dans le vallon de Boust ne font nullement naître l'idée ; 3° enfin, que si, en quelques lieux, le relief du sol est tel qu'on pourrait comprendre, jusqu'à un certain point, que les marnes déposées aujourd'hui au pied du grès, dans les bas-fonds, y auraient coulé du plateau, il en est tout autrement à Uesselkirch où, comme on l'a vu, ces marnes constituent la colline dans toute sa hauteur de 25 mètres.

Cette localité d'Uesselkirch répond, comme on le voit, aux deux hypothèses mises en avant pour expliquer la présence des marnes à ovoïdes à un niveau inférieur au grès ; elle montre que s'il en est ainsi, c'est tout simple-

ment parce que les marnes à ovoïdes ont été déposées avant le grès. Et d'où il résulte, en se reportant au tableau ci-dessus, que le grès d'Hettange serait placé à un niveau déjà assez élevé dans les marnes supra-liasiques.

Ce qui n'a pas peu contribué à embrouiller la question du classement du grès d'Hettange, c'est qu'on a voulu *à priori* l'identifier avec le grès qui est si développé à six lieues environ plus au nord, près de la ville de Luxembourg, d'où il a pris son nom de *grès de Luxembourg ;* lequel appartient, comme le grès d'Hettange, au système des couches liasiques, et a, en effet, de très-grands rapports avec ce dernier. Il importe de préciser en quoi consistent ces rapports.

Et d'abord ces deux grès présentent réellement une grande ressemblance : soit qu'on les considère en grand quant à leur manière d'être dans leurs gisements, soit qu'on les considère en petit dans leurs caractères pétrographiques et jusque dans le mode de conservation des coquilles dont le test se détache très-nettement en blanc sur la roche, soit quant à leur emploi dans les constructions. Mais voyons s'ils présentent la même analogie quant à leurs relations stratigraphiques.

Le plateau sur lequel est bâtie la ville haute de Luxembourg est formé par du grès qu'on y voit affleurer en larges dalles, et qui constitue au nord et au nord-est de magnifiques escarpements de rochers à pic, fortifications naturelles sur lesquelles sont assises celles que l'art y a

encore ajoutées. L'Alzette baigne le pied de ces escarpements en coulant du sud au nord. Or voici ce qu'on observe en descendant cette rivière.

La vallée est d'abord encaissée dans le grès, puis elle s'élargit sans laisser encore voir d'autre terrain que le grès : le haut des côtes étant occupé par des bois et le reste par des terres arables. Mais arrivé à la hauteur du village d'Helmsingen, qui est situé sur la rive droite de l'Alzette, à 5 kilomètres de Luxembourg, on est frappé d'un changement brusque dans la couleur de ces terres, indication d'un changement correspondant dans la nature des couches. On ne tarde pas, en effet, à arriver à un ravin qu'on voit ouvert jusqu'à mi-côte à travers les *marnes irisées,* présentant là leurs accidents si connus de coloration et de contournement, pendant que la partie supérieure de la côte reste toujours couronnée par le grès ; et pour compléter l'indication, on voit un peu plus loin, près d'Heisdorf, des exploitations de gypse au milieu des marnes irisées. Vient-on, maintenant, à s'élever au-dessus desdites marnes irisées, on rencontre des marnes gris-bleuâtres, ayant tout à fait l'aspect liasique et qu'accompagnent de petits bancs de calcaire marneux de même couleur, qui renferment des *Ammonites tortilis.* (d'Orb.) et des *Ammonites kridion* (Hehl.), espèces considérées jusqu'ici comme appartenant à l'étage de la *Gryphæa arcuata.* Plus haut il apparaît un calcaire gris blanchâtre avec fragments d'Encrines ; plus haut encore ce calcaire devient sableux ; et enfin, quand

on entre un peu avant dans le bois, on est en plein dans le grès (avec sable), lequel occupe ensuite toute la côte pour aller se raccorder avec celui qui forme le plateau à l'ouest de Luxembourg.

Que résulte-t-il de ces relations si nettes de superposition, quant à la comparaison à établir entre le gisement du grès d'Hettange et celui du grès de Luxembourg? Il en résulte, d'une part, qu'ils offrent entre eux cette dissemblance : que tandis qu'à Hettange il existe, entre le grès et les marnes irisées, une distance considérable soit dans le sens vertical ou en coupe, soit dans le sens horizontal ou en plan, cette distance est, au contraire, très-petite à Luxembourg ; mais, d'autre part, qu'ils offrent aussi cette analogie : qu'à Luxembourg tout comme à Hettange, le grès ne se trouve pas au-dessous du calcaire à Gryphées arquées, puisque nous l'avons vu tout à l'heure reposer sur la couche de marne à *Ammonites tortilis* et *kridion,* qui n'est évidemment rien autre que la *marne de Jamoigne,* de M. Dumont, assimilée par ce savant professeur au calcaire à Gryphées arquées. A-t-il été fait, dans les environs de Luxembourg, des observations précises qui soient directement contraires à celles qui sont si nettement écrites dans le coteau d'Helmsingen, c'est-à-dire, qui montrent le calcaire à Gryphées arquées en recouvrement, non pas seulement sur du grès, mais par-dessus la masse entière du grès? Je ne le crois pas. Car si l'on a indiqué, et si j'ai cru voir moi-même en plusieurs points à l'ouest de Luxem-

bourg, du calcaire à Gryphées reposant sur du grès, ce calcaire ne couronnait pas là toute la masse du grès; en sorte que ce fait ne pouvait pas faire naître l'idée de la postériorité du calcaire à cette masse entière du grès, mais seulement l'idée de la contemporanéité. Encore peut-on douter, pour quelques-uns de ces points au moins, d'après l'observation présentée par M. d'Omalius d'Halloy, au sujet du gîte de Strassen, encore peut-on douter qu'il s'agisse bien là du véritable calcaire à Gryphées arquées?

Dans tous les cas, et quelle que soit la place qui doit être assignée au grès de Luxembourg dans la série liasique, il est un point, tout au moins, qui est bien mis hors de doute par les relations de superposition que nous avons fait connaître : c'est que le grès d'Hettange ne saurait être considéré comme plus ancien que le grès de Luxembourg. Cependant l'opinion contraire a été émise, se fondant sur la rencontre qui a été faite, dans ce dernier grès, de l'*Ammonites Davæi*, espèce supra-liasique bien connue, tandis qu'aucun fossile de cet âge n'a encore été trouvé dans le grès d'Hettange. Mais le fait de cette rencontre n'implique pas la conséquence que l'on en veut tirer; et il me semble qu'il peut s'expliquer autrement d'une manière très-simple. Il suffit pour cela d'admettre que la cause qui a ensablé les mers liasiques de cette contrée, et qui, comme on l'a vu, a commencé à agir, près de Luxembourg, presque immédiatement après le dépôt des marnes irisées, il suffit d'admettre que cette

cause aurait continué à exercer son action jusqu'à l'époque de l'*Ammonites Davœi*, si ce n'est bien plus tard encore.

Dans cet ordre d'idées le grès de Luxembourg, considéré comme division géologique, embrasserait une assez longue période de temps; il embrasserait à la fois, par exemple, plusieurs des divisions indiquées ci-dessus dans mon tableau du lias de la Lorraine. Il est bien évident d'ailleurs que l'action ensablante s'est également fait sentir pendant très-longtemps dans le département des Ardennes; la puissance et l'étendue du *calcaire sableux* en témoignent. Il y a plus : cette action a eu là des retours; car après les *marnes moyennes*, qui ont succédé au calcaire sableux, on voit apparaître ce que MM. Sauvage et Buvignier ont appelé le *calcaire ferrugineux* et qui est encore une roche gréseuse, tout comme le *macigno d'Aubange* (de M. Dumont), qui lui est certainement parallèle. Et ne se pourrait-il pas encore que l'action ensablante eût épargné, par des circonstances quelconques, de certains points; ce qui donnerait le moyen de comprendre l'existence de ces sortes d'oasis de calcaire à Gryphées, qui paraissent se trouver au milieu du grès de Luxembourg, en faisant continuité avec lui?

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas à s'étonner si la cause ensablante, bien qu'ayant prolongé son action pendant une longue période de temps, a imprimé un cachet uniforme aux roches qui se sont successivement formées

sous son influence. Et voilà comment il arrive que l'on comprend sous le nom de grès de Luxembourg des roches qui ne sont pas de la même date géologique, et dont les unes, comme dans l'exemple d'Helmsingen, auraient suivi de très-près le dépôt des marnes irisées, pendant que d'autres seraient contemporaines de l'*Ammonites Davœi*.

C'est là, selon moi, l'origine de la confusion dans laquelle on est tombé quand on a voulu comparer le grès d'Hettange à celui de Luxembourg. Ces deux grès, je le répète, sont analogues en ce qu'ils sont placés l'un et l'autre, dans l'échelle liasique, à un niveau notablement supérieur au grès-infra-liasique. Mais le grès d'Hettange ne représente pas le grès de Luxembourg dans son entier; il ne correspond certainement pas aux couches les plus basses de ce dernier, à celles qu'on observe à Helmsingen; il correspondrait seulement à ses couches supérieures. C'est aussi l'opinion qui a été émise par M. Buvignier, qui l'assimile à son calcaire sableux des Ardennes. Je serais même porté à rajeunir encore un peu plus le grès d'Hettange, en le relevant jusqu'au niveau du *macigno d'Aubange*, que je considère comme l'équivalent de mon *grès médio-liasique*, ainsi que je l'ai exprimé dans mon tableau synoptique. Au surplus, ce n'est pas de ce point là qu'il s'agit en ce moment; mais il serait sans doute facile à décider, si l'on suivait pied à pied, ce que je n'ai pas eu le loisir de faire, les couches d'Hettange et de Boust jusqu'aux approches du grès de Luxembourg.

Telle est donc la solution qui me paraît pouvoir être proposée dans l'état actuel de la question, au point de vue stratigraphique ; mais il n'en reste pas moins une difficulté grave au point de vue paléontologique, et il importe de préciser aussi en quoi elle consiste.

Il y a d'abord un point hors de controverse. C'est qu'on n'a pas trouvé de *Gryphæa arcuata* dans le grès d'Hettange, et M. Terquem dit lui-même que la faune de ce grès a un caractère spécial. Cela n'empêche pas qu'il n'y existe bien certainement des fossiles infra-liasiques ; mais il y aurait à discuter si ces fossiles-là ont bien une valeur caractéristique. Cette discussion, je le reconnais, n'est pas de ma compétence ; mais je puis cependant dire, à l'égard de la *Lima* du grès d'Hettange, qui est rapportée à la *L. gigantea*, que j'ai recueilli dans l'oolithe inférieure une coquille de ce genre, que l'on ne saurait distinguer, sauf la couleur, de celle du grès d'Hettange. D'un autre côté, il est très-vrai qu'on trouve en divers points autour d'Hettange, mais non engagées dans une roche, des Gryphées qu'il paraît impossible de différencier de la *G. arcuata*, et qui ont la couleur propre au calcaire que cette coquille caractérise. Il est très-vrai aussi que j'ai rencontré des morceaux de calcaire marneux, bleuâtre, fort analogue au lias, qu'accompagnaient des fragments de l'*Ammonites stellaris*, coquille considérée comme infra-liasique; mais je dois dire qu'une Bélemnite était engagée dans un des morceaux de calcaire. En tout cas je n'ai pu réussir à voir ce calcaire en

place, et il est notoire qu'il n'y a point, près d'Hettange, d'exploitation de cette pierre, qui est si connue et si recherchée pour les propriétés hydrauliques de la chaux qu'elle produit.

Quoi qu'il en soit de cette difficulté dont je reconnais l'importance, il est cependant bien entendu que si le fait stratigraphique était partout aussi nettement accusé que dans le vallon de Boust, la paléontologie n'aurait plus qu'à l'enregistrer. Car, s'il appartient souvent à la paléontologie de prononcer sur l'âge relatif des couches, ce n'est toujours qu'à défaut de l'observation directe de la continuité de ces couches, à défaut du moyen de classement rigoureux, géométrique, que fournit la stratigraphie, et provisoirement en quelque sorte. De même que dans l'ordre des lois civiles, si j'ose faire cette comparaison, à défaut de l'acte de naissance pour constater l'âge d'une personne, on consulte la notoriété; mais que cet acte de naissance vienne, plus tard, à être retrouvé, et c'est lui seul qui fixera l'âge, quoi qu'ait pu dire la notoriété.

SUR
LA COULEUR BLEUE
QUE PREND QUELQUEFOIS LE PUS,

PAR M. BRACONNOT.

Les changements chimiques qu'éprouvent les humeurs animales sous l'influence des effets morbides, en produisant des combinaisons qui n'existent pas dans l'état normal, ont dû fixer depuis longtemps l'attention des médecins. Pour expliquer ces phénomènes, ils invoquèrent les secours de la chimie, à une époque où cette science, à peine sortie du berceau, ne pouvait les conduire qu'à des théories imaginaires, souvent dangereuses, qui loin de contribuer au progrès de l'art médical en ont au contraire retardé la marche.

Malgré les découvertes que la science chimique a faites de nos jours, il faut en convenir, elle n'est pas encore en état d'expliquer d'une manière satisfaisante la formation de ces produits si variées que font naître les maladies, ni leur liaison avec ces dernières, de manière à ce que l'on puisse en tirer des inductions curatives de quelque valeur. Ce n'est pourtant pas une raison pour négliger l'étude de ces productions singulières. C'est

pourquoi j'ai cru devoir examiner celle qui colore assez souvent le pus en bleu, couleur attribuée sans preuves suffisantes à une production de bleu de Prusse.

M. le docteur Edmond Simonin, dont le zèle infatigable et les talents lui ont acquis un rang si distingué parmi les praticiens, avait déjà eu occasion d'observer un très-grand nombre de fois du pus bleu. Il m'a remis dernièrement, pour l'examiner, du linge très-blanc qui en était imprégné. Ces empreintes, dans leur état de dessiccation, étaient d'une belle couleur bleu d'azur plus foncée, tirant un peu au verdâtre.

Pour en isoler le principe colorant, je les ai mises en macération dans de l'alcool froid, qui n'a pas tardé à prendre une belle couleur bleue. Cette dissolution évaporée a fourni un résidu, lequel, repris avec un peu d'eau, s'y est dissous presque en totalité, sauf une très-petite quantité de matière grasse jaunâtre. La dissolution aqueuse, évaporée à une douce chaleur, a laissé le principe colorant.

Ainsi obtenu, il est du plus beau bleu avec une légère nuance verdâtre.

Il est incristallisable, attire l'humidité, très-soluble dans l'eau et dans l'alcool; insoluble dans l'éther. Exposé à l'air et à la lumière, il verdit peu à peu en prenant une nuance sale. Dissous dans l'eau et appliqué sur du papier rougi par le tournesol, il le colore en bleu; mais cette couleur n'est que superficielle, car elle disparait par le lavage, en sorte que le papier de tournesol reparait rougi comme auparavant.

Les acides les plus affaiblis, en s'unissant à cette matière colorante bleue, la font passer instantanément au rouge vif ou au rose, à peu près comme avec la teinture de tournesol ; mais celle-ci est décolorée par l'acide sulfureux, ce qui n'a pas lieu avec la matière colorante du pus bleu.

Mélangée à une dissolution d'alun, la liqueur rouge qui en résulte produit une laque bleue par les carbonates alcalins.

Les alcalis ne paraissent faire éprouver aucune altération appréciable à cette matière colorante.

On pourrait aussi obtenir le principe dont il s'agit, en plongeant le linge imprégné de pus bleu dans de l'eau rendue légèrement aigrelette par un peu d'acide sulfurique affaibli ; il en résulte une liqueur rouge trouble, et cependant, malgré les lavages réitérés, ce linge conserve encore une teinte rosée.

Abandonnée au repos, la liqueur rouge obtenue laisse déposer facilement un précipité blanc abondant de matière animale ; chauffée ensuite avec un peu de carbonate de chaux, elle reprend sa couleur bleue primitive avec une nuance un peu verdâtre, qui paraît lui être naturelle.

J'avais d'abord cru cette matière colorante analogue à celle que j'ai désignée sous le nom de cyanourine (1) ; mais ses propriétés physiques et chimiques sont sensi-

(1) *Annales de chimie et de physique*, 1re série, tome 29.

blement différentes. En raison de sa grande altérabilité et de la manière dont elle se comporte avec les réactifs, je ne puis mieux la comparer qu'à certaines matières colorantes bleues ou purpurines de la corolle dans un grand nombre de plantes, lesquelles couleurs, d'après Lamarck, seraient aussi produites sous une influence maladive. En effet, ce célèbre naturaliste a admis dans les fleurs, dès leur naissance, un état morbide, qu'il a comparé à celui des colorations automnales que les feuilles acquièrent sur la fin de leur vie.

En communiquant à M. Edmond Simonin les recherches qui précèdent, il m'a fait part d'une brochure qu'il venait de recevoir, sur la suppuration bleue, par M. Pétrequin, ex-chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, qui a fait, conjointement avec M. Burin du Buisson, plusieurs expériences d'après lesquelles il croit devoir attribuer la coloration du pus vert à du sulfure de fer et peut-être à du sulfure alcalin. La coloration bleue lui a offert des caractères bien différents ; il a en effet remarqué que les pièces de pansement, plongées dans l'eau, lui communiquaient une belle couleur bleue, laquelle était décolorée par le chlore, passait au rouge par l'acide nitrique, et redevenait bleue avec l'ammoniaque. MM. Pétrequin et Burin du Buisson, cherchant à expliquer la cause de cette couleur, ont pensé qu'elle pouvait être due à la révivification de la préparation employée pour passer au bleu le linge lessivé ; mais cette hypothèse ne paraît pas soutenable.

ANALYSE

DE

L'EAU SALÉE DE ROSIÈRES,

PAR M. BLONDLOT.

Cette eau, claire et limpide, a une saveur très-fortement salée, sans amertume appréciable. Elle est complétement inodore et neutre aux divers réactifs. Chauffée, elle entre en ébullition à la température de 105 degrés centésimaux, et dépose presque immédiatement des cristaux de chlorure sodique parfaitement caractérisés. Une petite quantité de cette eau abandonnée à l'évaporisation spontanée dans une capsule y dépose une multitude de petits cubes qui tendent à se grouper, pour former des trémies.

Du reste, cette eau donne, avec l'azotate d'argent, un précipité de chlorure d'argent très-abondant; le chlorure de barium y détermine un dépôt beaucoup moins considérable de sulfate de baryte; l'oxalate d'ammoniaque la trouble assez fortement; le carbonate de soude en précipite du carbonate de chaux et de magnésie; l'eau de chaux y forme un léger précipité, soluble, avec

effervescence, dans les acides les moins énergiques, notamment dans l'acide acétique. Toutefois, les acides, notamment l'acide sulfhydrique, n'y produisent aucun trouble, ni aucun dégagement gazeux; enfin, le cyanure de potassium et de fer n'en change aucunement la couleur.—D'où il résulte que les différents sels contenus dans l'eau dont il s'agit ont pour bases la soude, la chaux et la magnésie unies aux acides chlorhydrique et sulfurique. Quant à l'acide carbonique, il s'y trouve à l'état de liberté. Or, en ayant égard aux affinités respectives de ces principes divers, nous admettrons, à priori, que l'acide sulfurique se trouve ici combiné à la totalité de la chaux et à une faible partie de la soude, à l'état de sulfate, tandis que l'acide chlorhydrique forme du chlorure avec la totalité de la magnésie et la presque totalité de la soude; de sorte que l'eau en question se trouve renfermer, mais dans des proportions très-différentes : 1° du *chlorure de sodium ;* 2° du *chlorure de magnésium ;* 3° du *sulfate de soude,* 4° du *sulfate de chaux.*

Le but essentiel de mes recherches étant de déterminer la proportion de ces différents principes salins, qui se trouvent dans une quantité déterminée de liquide, voici comment j'ai procédé à cette analyse quantitative.

J'ai pesé exactement 25 grammes d'eau salée, et j'y ai ajouté de l'azotate d'argent légèrement acide, jusqu'à ce qu'il ne produisît plus aucun trouble dans le liquide devenu clair par le repos. Le chlorure d'argent précipité, après avoir été bien lavé, par décantation, et à

plusieurs reprises, avec de l'eau distillée, a été introduit dans une capsule de porcelaine préalablement tarée, où il a d'abord été desséché, puis chauffé avec une lampe à esprit de vin, au point d'entrer en fusion. Pesé immédiatement après, il a donné 15gr,17. Or, en multipliant ces nombres par 4, on a 60gr.,68, exprimant la quantité de chlorure qu'auraient fourni 100 grammes de la même eau.

J'ai pris ensuite 200 grammes d'eau salée, et j'y ai ajouté du chlorure de barium un peu acide, en léger excès. Le sulfate de baryte précipité, après avoir été lavé soigneusement, par décantation, avec de l'eau distillée, a été introduit dans un creuset de platine muni de son couvercle et préalablement taré, où il a été successivement desséché, puis porté au rouge. Son poids était de 6gr.,15, qui, divisés par 2, donnent 3gr.,075, exprimant la quantité de sulfate de baryte fournie par 100 grammes d'eau.

Enfin, ayant pesé de nouveau 200 grammes du liquide à analyser, j'y ai versé du carbonate de soude, jusqu'à ce qu'il n'y déterminât plus le moindre trouble ; le liquide ayant été maintenu quelque temps à la température de l'ébullition, il se déposa, au fond de la capsule, un précipité blanc formé de chaux et de magnésie, à l'état de carbonates. Lavé par décantation avec de l'eau distillée chaude, puis desséché et porté au rouge sombre dans le creuset de platine, il pesait 0gr.,25 qui, divisés par 2, donnent 0gr.,125 exprimant la quantité de

ces sels qu'auraient fournis 100 parties d'eau. Il ne s'agissait plus, dès lors, que de déterminer pour quelle quantité chacun des deux carbonates entrait dans le dépôt précité.

A cet effet, je le plaçai, avec le creuset qui le contenait, dans une suffisante quantité d'eau distillée légèrement aiguisée par de l'acide sulfurique, dans laquelle il se dissolvit complétement avec effervescence ; après quoi je rapprochai le liquide par l'évaporation, jusqu'à ce qu'il commençât à se former à la surface de légères pellicules de sulfate calcaire : puis, quand il fut refroidi, j'y ajoutai assez d'alcool pour précipiter la totalité de ce dernier sel, qui, convenablement lavé, par décantation, avec de l'alcool faible, a enfin été introduit dans une petite capsule de platine tarée où j'ai achevé de le dessécher. Aprés qu'il y eut été porté au rouge, son poids était de 0gr.,20, qui, divisés par 2, donnent 0gr.,10, exprimant la quantité de sulfate calcique contenu dans 100 grammes d'eau.

D'autre part, le liquide alcoolisé séparé du dépôt précédent par décantation, ayant été recueilli avec soin, je le concentrai par l'ébullition jusqu'à ce que tout l'alcool se fût évaporé ; alors, et pendant que le liquide était encore chaud, j'y ajoutai un léger excés de carbonate sodique qui, au moyen de l'ébullition, précipita la magnésie, à l'état de carbonate. Celle-ci, lavée par décantation, à l'eau chaude, puis introduite dans la capsule de platine, y a été successivement desséchée; puis portée,

quelques instants, au rouge sombre. Pesée ensuite, elle a donné 0gr.,12, dont la moitié, ou 0gr.,06, exprime ce que 100 grammes d'eau auraient fourni de ce sel.

En résumé, nous avons obtenu, pour 100 grammes d'eau salée :

1° Chlorure d'argent 60gr., 680, qui représentent 15gr.,170 de chlore.

2° Sulfate de baryte 3gr.,075, qui représentent 1gr.,060 d'acide sulfurique.

3° Sulfate de chaux 0gr.,100, qui renferment 0gr.,059, d'acide sulfurique.

4° Carbonate de magnésie 0gr.,060, qui équivalent à chlorure de magnésium 0gr.,065, lesquels représentent 0gr.,050 de chlore.

Si maintenant nous opérons la conversion de ces différents termes, nous trouvons :

1° 0gr.,100 de *sulfate de chaux,* obtenu directement; or, si nous retranchons

de 1gr.,060 (exprimant la quantité absolue d'acide sulfurique),

les 0 ,059 d'acide sulfurique, que ce sulfate de chaux renferme,

il reste 1gr.,001 d'acide sulfurique qui, combiné à de la soude, donnent 1gr.,750 de *sulfate sodique.*

2° Nous avons déjà constaté que les 0gr.,060 de car-

bonate de magnésie représentent 0gr.,065 de *chlorure de magnésium;* or, si nous retranchons

de 15gr.,170 (exprimant le poids absolu du chlore),
les 0 ,050 de chlore, que ce chlorure renferme,

il reste 15gr.,120 de chlore qui, combiné au sodium,

donnent 25gr.,296 de *chlorure sodique*, ou sel commun.

En dernière analyse, la composition de l'eau salée dont il s'agit, se trouve résumée dans le tableau suivant :

Eau	71,789
Chlorure de sodium (sel commun)	25,296
— de magnésium	0,065
Sulfate de soude	1,750
— de chaux	0,100
	100,000

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE EN 1852,

ET

INDICATION DES RAPPORTS

AUXQUELS ILS ONT DONNÉ LIEU.

OUVRAGES DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

Membres titulaires.

Histoire de la relique de saint Sigisbert déposée en l'église cathédrale de Nancy, par M. HENRI LEPAGE. Nancy, imprimerie de Vagner, 1851. In-8° de 23 pages.

De Coloniis urbibusque ab Alexandro et successoribus ejus in Asia conditis dissertationem scripsit J.-J. GUILLEMIN. Parisiis, Joubert, 1847. In-8° de 80 pages.

Histoire ancienne, par J.-J. GUILLEMIN. Paris, Hachette, 1852. 1 vol. in-12. — Commissaires : MM. GUERRIER DE DUMAST (Rapporteur), MEAUME et SCHÜTZ.

Le Palais ducal de Nancy, par M. HENRI LEPAGE. Nancy, A. Lepage, 1852. 1 vol. in-8°.

Des rapports de l'Eglise et de l'Etat. — Exposition du

système de M. Worms sur la constitution de la propriété dans les états musulmans, par M. A. de Metz-Noblat. Paris, imprimerie de Delloye, 1851 (Extrait du *Correspondant*). In-8° de 45 pages.

Du projet de loi sur les défrichements, par M. A. de Metz-Noblat. Nancy, Vagner, 1851. In-8° de 51 pages.

Analyse des phénomènes économiques (par M. A. de Metz-Noblat). Nancy, Vagner, 1853. 2 vol. in-8°. — Commissaires : MM. Guerrier de Dumast (Rapporteur), Monnier et de Warren.

Notice sur l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Nancy, et compte rendu de ses travaux en 1850-51, par M. Edmond Simonin. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1852. In-8° de 64 pages.

Notice sur quelques établissements de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem situés en Lorraine, par M. Henri Lepage. Nancy, A. Lepage, 1852. In-8° de 66 pages.

Exposition de la doctrine magnétique, ou Traité philosophique, historique et critique du magnétisme, par M. de Haldat. Nancy, Grimblot et veuve Raybois. 1852. 1 vol. in-8°, fig.

Rapport général sur les travaux des Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Meurthe, pendant les années 1850 et 1851, par M. Edmond Simonin. Nancy, A. Lepage, 1852. 1 vol. in-8°.

Rapport sur le service de la vaccine dans le département de la Meurthe pendant l'année 1851, par M. Edmond Simonin. Nancy, A. Lepage, 1852.

Coup-d'œil sur l'état de la Lorraine au commencement du XVIIe siècle, d'après l'itinéraire de Jodocus Sincérus, par M. Guerrier de Dumast. Nancy, A. Lepage, 1852. In-8° de 20 pages.

Institut des Sourds-Muets de Nancy. Extrait des délibération des Conseils généraux des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, etc., etc. (par M. Piroux). Nancy, veuve Raybois et comp., 1852. In-8° de 99 pages.

Annuaire administratif, statistique, historique et commercial de la Meurthe, par MM. Henri Lepage et George-Grimblot ; 1852-1853. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1851, 1852. 2 vol. in-12.

Associés.

L'Espagne en 1851, par M. A. de Garaudé.

Compte rendu des travaux de la Société charitable de saint François-Régis de Nancy, en 1851 ; le Postillon lorrain, par M. Vagner.

Considérations sur la monnaie à l'époque romane, et description de quelques triens mérovingiens ; monnaies mérovingiennes de la collection de M. Renault, de Vaucouleurs ; Souvenirs numismatiques du siége de Metz en 1552, par M. Robert.

De la comédie grecque, par M. Stiévenart.

Las Flors del gay Saber, par M. Gatien-Arnoult, tome III.

De la manière dont l'idée de République a été exprimée dans l'Antiquité, par M. Berger de Xivrey.

Notes pour servir à la Statistique monumentale du département de la Moselle ; Notice sur les tombes gallo-romaines découvertes autour de Saint-Euchaire, commune de Pompey (Meurthe), et sur la tradition des martyrs leuquois, compagnons de saint Euchaire, par M. G. Boulangé.

Rapports horticoles lus à la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, par M. le comte de Lambertye.

Notice historique et descriptive d'une adoration des bergers, sculpture du XVIIe siècle ; Notice sur plusieurs éditions de la vie de Philippe de Gheldres, par M. l'abbé Guillaume.

Observations entomologiques, par M. Vallot.

Notice sur la vie et les travaux de M. Jorand ; Rapport sur un ouvrage du révérend Colling-Wood-Bruce ; Rapport sur l'ouvrage intitulé : *Smithsonian contribution to Knowledge,* par M. Depping.

Essai sur l'influence que les sciences physiques et chimiques ont exercée sur la connaissance intime et sur le traitement des maladies ; Considérations pratiques sur les indications qui peuvent se présenter dans le traitement de la péripneumonie, par M. C. Saucerotte.

De l'administration des octrois municipaux ; Du travail et du capital, par M. Charpillet. — Commissaires : MM. Guerrier de Dumast, Lepage et Meaume (Rapporteur).

Considérations sur les causes du goître et du crétinisme ;

Traitement des maladies mentales, par M. Morel. — Commissaires : MM. Blondlot, Planchon (Rapporteur) et Simonin père.

Notice sur le grès d'Hettange (Moselle), par M. Levallois.

Recherches sur la minorité et ses effets en droit féodal ; Quelques *Pagi* de la première Belgique, par M. d'Arbois de Jubainville. — Commissaires : MM. Beaupré, Digot (Rapporteur) et Lepage.

Essai d'une flore du nouveau grès rouge des Vosges, par M. Antoine Mougeot.

Le retour de l'Empire, par M. Albert-Montémont.

Sur l'électricité de l'air ; Du climat de la Belgique, 5e partie, par M. Quételet.

Memorie di Fisica ; Nouvelles expériences d'électricité animale ; De la différence du pouvoir dispersif des deux électricités, par M. Zantedeschi.

Sceau d'Alix de Chacenay ; Rapport sur les découvertes archéologiques faites à Neuville-sur-Seine, par M. L. Coutant.

Notes relatives aux anciennes fortifications, à la défense de Remiremont, et aux différents siéges subis par cette ville, par M. Richard (des Vosges).

Compte rendu des travaux de l'Académie du Gard, par M. Nicot.

Exposé des premiers principes de l'équilibre et du mouvement, par M. Desnanot.

RECUEILS DES SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Abbeville.

Annales scientifiques, agricoles et industrielles du département de l'Aisne.

Séance publique annuelle de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

Bulletins de l'Athénée du Beauvaisis.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon.

Société archéologique de Béziers.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bordeaux.

Procès-verbal de la Séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce et Arts de Boulogne-sur-Mer.

Mémoires et Bulletin de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles.

Mémoires de la Société d'Agriculture et Commerce de Caen.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie (à Caen).

Séance publique et Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai.

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône.

Mémoires de la Société impériale académique de Cherbourg.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Recueil de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Falaise.

Mémoires de l'Académie du Gard.

Mémoires de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève.

Rapports de la Société biblique de Genève.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et lettres de Hainaut.

Résumé analytique des travaux de la Société Havraise d'études diverses.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire.

Précis des travaux de la Société d'Emulation du Jura.

Travaux de la Société d'Emulation de Liége.

Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Lille.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

Annales des Sciences physiques et naturelles, d'Agriculture et d'Industrie de Lyon.

Mémoires de la Société linnéenne de Lyon.

Compte rendu des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon.

Séance publique de la Société d'Agriculture du département de la Marne.

Bulletin sémestriel de la Société de Médecine de Marseille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux.

Mémoires et analyses des travaux de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Mende.

Mémoires de l'Académie impériale des Lettres, Sciences et Arts de Metz.

Sommaire des travaux de la Société des Sciences médicales du département de la Moselle.

Mémoires de la Société d'Histoire naturelle du département de la Moselle.

Bulletin de la Société d'Horticulture du département de la Moselle.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie (à Saint-Omer).

Mémoires de l'Académie de Munich.

Annales de l'Observatoire de Munich.

Compte rendu des travaux de la Société de Médecine de Nancy.

Le Bon Cultivateur, publié par la Société centrale d'Agriculture de Nancy.

Bullètin de la Société d'Archéologie lorraine (à Nancy).

Journal de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée lorrain.

Société de Saint Vincent de Paul de Nancy.

Annales de la Société académique de Nantes.

Journal de la Section de Médecine de la Société académique de la Loire-Inférieure (à Nantes).

Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de l'Institut de France.

Mémoires et Annuaire de la Société des Antiquaires de France.

Annuaire de l'Institut des Provinces et des Congrès scientifiques de France.

Journal des travaux de l'Académie impériale, agricole, manufacturière et commerciale, et de la Société française de Statistique universelle.

Procès-verbaux des séances de l'Athénée des Arts de Paris.

Séance publique de la Société libre des Beaux-Arts de Paris.

Revue des Beaux-Arts, publiée par la Société libre des Beaux-Arts.

Résumé des travaux de la Société Entomologique de France.

Bulletin de la Société Géologique de France.

Assemblée générale et Journal de la Société de la Morale chrétienne.

Compte rendu des travaux de la Société Philotechnique de Paris.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Puy.

Bulletin de la Société des Pyrénées orientales.

Séances et travaux de l'Académie de Reims.

Compte rendu des travaux de la Société des Sciences de Rennes.

Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Rochefort.

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Séance publique de la Société libre d'Émulation de Rouen.

Recueil de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure (à Rouen).

Mémoires de la Société d'Archéologie et de Numismatique de Saint-Pétersbourg.

Bulletin des travaux de la Société industrielle de Saint-Quentin.

Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts du département de la Somme.

Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Strasbourg.

Nouveaux Mémoires de la Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin (à Strasbourg).

Recueil agronomique publié par la Société d'Agriculture de Tarn-et-Garonne.

Mémoires de la Société des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

Séances publiques et Comptes rendus de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie de Toulouse.

Mémoires de la Société Archéologique de Touraine.

Bulletin des Séances de la Société Vaudoise des Sciences naturelles.

Mémoires de la Société Philomatique de Verdun.

Annales de la Société d'Émulation des Vosges.

ENVOIS DIVERS.

Annales de la Moselle, par M. Chabert.

Budget départemental des dépenses et recettes de la Meurthe pour l'exercice 1852.

Projet de loi sur la propriété industrielle, par M. Jobard.

La France et l'Angleterre, statistique comparée, par M. de Tapiès.

Mémoire sur le traitement des plaies succédant à l'extirpation des tumeurs du sein et de l'aisselle, au

---

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

(SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE NANCY),

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION.

(AOUT 1853.)

BUREAU POUR L'ANNÉE 1853.

Président : M. BLONDLOT.

Vice-Président : M. LEPAGE.

Secrétaire perpétuel : M. EDMOND SIMONIN.

Secrétaire annuel : M. DIGOT.

Bibliothécaire-Archiviste : M. SOYER-WILLEMET.

MEMBRES TITULAIRES.

1805. 8 Juin. M. JUSTIN LAMOUREUX, Juge honoraire au Tribunal de première instance.

---

(1) L'Académie, fondée par STANISLAS le 28 Décembre 1750, et supprimée, avec les autres Académies et Sociétés savantes et littéraires de France, le 8 Août 1793, a été rétablie le 25 juillet 1802.

1807. 12 Févr. M. Braconnot, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

1811. 14 Févr. M. Jaquiné, Inspecteur divisionnaire honoraire des Ponts et Chaussées.

1822. 7 Févr. M. Soyer-Willemet, Bibliothécaire en chef de la ville.

1824. 3 Mai. M. Baillard, ancien Professeur de Rhétorique.

1826. 13 Avril. M. Guerrier de Dumast, ancien Sous-Intendant militaire (Associé depuis le 5 Juin 1817).

10 Mai. M. Paul Laurent, Inspecteur des eaux et forêts, Professeur de Constructions à l'École forestière.

1828. 3 Janv. M. Gérard-Grandville, Secrétaire en chef de la Mairie.

1830. 1er Avril. M. Auguste Monnier, Propriétaire-Cultivateur.

1831. 3 Mars. M. Piroux, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets.

1833. 4 Juil. M. Guibal, Juge de Paix, ancien Professeur à l'École d'artillerie de Valence (Associé depuis le 2 Juillet 1818).

1834. 18 Déc. M. Regneault, Professeur de Mathématiques à l'École forestière.

1838. 18 Janv. M. Rohrbacher, ancien Professeur d'Histoire au Séminaire diocésain.

7 Juin. M. Simonin père, Directeur honoraire de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie.

1842. 25 Août. M. Beaupré, Conseiller à la Cour impériale (Associé depuis le 28 Novembre 1839).

10 Nov. M. Schütz, Membre du Comité d'Epigraphie latine de Paris.

1843. 19 Janv. M. EDMOND SIMONIN, Directeur de l'École de Médecine (Associé depuis le 4 Février 1841).

1844. 4 Janv. M. BLONDLOT, Professeur à l'École de Médecine.

1846. 19 Nov. M. DIGOT, Docteur en Droit (Associé depuis le 11 Novembre 1841).

1847. 18 Nov. M. HENRI LEPAGE, Archiviste du département de la Meurthe (Associé depuis le 19 mars 1840).

1849. 1er Fév. M. DE WARREN, ancien Officier au service du gouvernement britannique (Associé depuis le 18 Mai 1846).

1850. 21 Nov. M. MOREY, Architecte de la ville (Associé depuis le 2 Mai 1850).

19 Déc. M. MARCHAL, Curé de la paroisse Saint-Pierre.

1851. 6 Févr. M. MEAUME, Professeur de législation et de jurisprudence à l'Ecole forestière (Associé depuis le 18 Mai 1846).

1852. 1er Avril. M. GUILLEMIN, Recteur de l'Académie départementale.

24 Juin. M. PAILLART, Premier Président honoraire à la Cour impériale.

1853. 6 Janv. M. DE METZ-NOBLAT, Homme de lettres.

24 Févr. M. DE SAINT-VINCENT, Conseiller à la Cour impériale.

N.

N.

MEMBRE HONORAIRE.

1852. 16 Déc. M. DE CAUMONT, Recteur honoraire (Titulaire depuis le 12 Février 1807).

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

1802. 22 Sept. M. HOLANDRE, Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle, à Metz.

1811. 7 Mars. M. MOUGEOT père, Membre du Conseil général des Vosges, à Bruyères.

4 Juil. M. BERTIER, Propriétaire, à Roville (Meurthe).

1817. 6 Mars. M. BOTTIN, ancien Secrétaire général de Préfecture, à Vaudémont (Meurthe).

1822. 29 Août. M. DE ROGUIER fils, Conseiller à la Cour impériale de Nancy.

1825. 1er Déc. M. VEYLAND, Maître adjoint à l'École Normale primaire de la Moselle, à Metz.

1826. 1er Juin. M. DENIS fils, Docteur en Médecine, à Toul.

1829. 2 Avril. M. CONSTANT SAUCEROTTE, Docteur en Médecine, Professeur au Collége de Lunéville.

1834. 6 Févr. M. RICHARD des Vosges, Bibliothécaire de la Ville, à Remiremont.

6 Mars. M. le comte ADOLPHE DE MONTUREUX, ancien Officier d'État-Major, à Arracourt (Meurthe).

---

(1) La Liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'art. 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les Membres qui résident dans la circonscription de l'ancienne Lorraine; la seconde, les Membres qui ne résident pas dans ladite circonscription.

1835. 26 Mars. M. Docteur, homme de lettres, à Plombières (Vosges).

1836. 7 Avril. M. Haxo, Docteur en Médecine, à Épinal.

10 Nov. M. Delalle, ancien Vicaire-Général du Diocèse de Nancy et de Toul.

1837. 20 Avril. M. Henri Hogard, Agent voyer supérieur des chemins vicinaux de grande communication, à Épinal.

18 Mai. M. Choley, Maître de forges, à Tunimont (Vosges) (Titulaire jusqu'au 26 mai 1840).

1838. 7 Juin. M. Louis Maggiolo, Principal du Collége de Pont-à-Mousson.

8 Nov. M. Putegnat, Docteur en Médecine, à Lunéville.

1839. 10 Janv. M. Boileau, Capitaine d'artillerie, à Metz.

17 Janv. M. de Bazelaire, Littérateur, à Saulcy, près de Saint-Dié.

M. Chatelain, Architecte, à Nancy.

7 Mars. M. Noel, Notaire honoraire, à Nancy.

Mme Élise Voïart, à Nancy.

25 Avril. M. Perrot, ancien Principal du collége de Phalsbourg.

14 Nov. M. Clesse, Homme de lettres, à Commercy.

1840. 5 Mars. M. Vagner, Imprimeur, à Nancy.

19 Juil. M. Mougeot fils, Docteur en Médecine, à Bruyères (Vosges).

26 Nov. M. Jandel, Architecte, à Lunéville.

17 Déc. M. Grillot, Architecte, à Nancy.

1841. 16 Déc. M. Justin Bonnaire, Avocat à Nancy.

M. Gaulard, Professeur au Collége de Mirecourt.

1842. 12 Mai. M. Bergery, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Metz.

1843. 2 Fév. M. l'abbé Guillaume, aumônier de la chapelle ducale, à Nancy.

1844. 2 Mai. M. Alfred Malherbe, Vice-Président du Tribunal de première instance, à Metz.

20 Juin. M. Dumont, Juge au Tribunal de première instance, à Saint-Mihiel.

14 Nov. M. Lubanski, Docteur en médecine, à Paris.

1845. 7 Mars M. Robert, Numismatiste, à Metz.

M. Idoux, Professeur de Mathématiques spéciales au Collége de Lunéville.

1846. 18 Mai. M. l'abbé Clouet, Conservateur de la bibliothèque publique de Verdun.

M. Gillet, Juge d'instruction, à Nancy.

M. Mathieu, Professeur d'histoire naturelle à l'École forestière.

M. Salmon, Procureur impérial près le Tribunal de première instance, à Charleville.

1847. 17 Juin. M. Ernest Puton, Naturaliste, à Remiremont.

M. Lebrun, Naturaliste, à Lunéville.

5 Aoûᵗ. M. Caresme, Recteur de l'Académie départementale de la Meuse, à Bar-le-Duc (Titulaire jusqu'en Décembre 1851).

1849. 21 Juin. M. Husson, Géologue, à Toul.

1850. 2 Mai. M. Denys, Avocat, à Nancy.

5 Déc. M. Chapia, curé à Vittel (Vosges).

M. Joseph Régnier, Juge de paix, à Blâmont.

M. Jules Nollet-Fabert, Homme de lettres, à Nancy.

1852. 8 Janv. M. G. Boulangé, Ingénieur des Ponts et Chaussées et Membre de l'Académie, à Metz.

M. le comte de Saint-Germain, Peintre, à Nancy.

M. Alex. Gény, Peintre, à Nancy.

16 Déc. M. Morel, Médecin en chef de l'Asile public d'aliénés, à Maréville.

M Henri d'Arbois de Jubainville, ancien Elève de l'Ecole des Chartes.

M. Charpillet, Homme de lettres, à Nancy.

1853. 5 Août. M. Henriot, Juge de paix, à Bar-le-Duc.

M. Grellois, Médecin-major à l'Hôpital militaire et Membre de l'Académie, à Metz.

2°

1802. 22 Sept. M. Vallot, ancien Professeur suppléant à la Faculté des Sciences, à Dijon.

1803. 16 Avril. M. Isabey, Peintre, à Paris.

M. Jadelot, Docteur en Médecine, à Paris.

M. Lacretelle Membre de l'Institut (Académie Française), à Paris.

1806. 8 Fév. M. Gueneau d'Aumont, Professeur honoraire de Faculté, à Dijon (Titulaire jusqu'au 14 Décembre 1809).

8 Mars. M. Biot, Membre de l'Institut (Académies des Sciences et des Inscriptions), à Paris.

M. de Labouïsse-Rochefort, Littérateur, à Castelnaudary.

1806. 30 Avril. M. Brisseau de Mirbel, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

1811. 12 Déc. M. Gergonne, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Montpellier.

1813. 1er Juil. M. Girard, Docteur en Médecine, à Lyon.

1814. 5 Mai. M. Villaume, ex-Chirurgien en chef de l'hôpital militaire d'Instruction de Metz, à Paris.

1816. 29 Août. M. Gérardin, Docteur en Médecine, à Paris.

14 Nov. M. Depping, Littérateur, à Paris.

5 Déc. M. Moreau de Jonnès, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris.

1817. 6 Mars. M. Séguier, ancien Préfet, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Saint-Brisson (Loiret) (Titulaire jusqu'au 30 Avril 1820).

15 Avril. M. Guépratte, Directeur de l'Observatoire de la Marine et Professeur d'Hydrographie, à Brest.

1819. 1er Juil. M. Boucharlat, Professeur de Mathématiques et Littérateur, à Paris.

1820. 20 Avril. M. Desnanot, Recteur honoraire, à Clermont.

9 Nov. M. Herpin, Docteur en Médecine, à Paris.

1821. 1er Févr. M. de Thierriet, Professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg (Titulaire jusqu'en septembre 1830).

15 Mars. M. Fée, Professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg.

7 Juin. M. Albert-Montémont, Littérateur, à Paris.

M. Dufeugray, ancien Préfet, à Caen.

1822. 29 Août. M. Gaultier de Claubry, Membre de l'Académie impériale de médecine, à Paris.

1822. 29 Août. M. VILLERMÉ, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris.

5 Déc. M. DEVÈRE, Chef d'escadron en disponibilité, à Paris.

M. LÉVY jeune, Chef d'Institution, à Paris.

1823. 17 Avril. M MONFALCON, Docteur en Médecine, à Lyon.

1824. 22 Avril. M. RAPOU, Docteur en Médecine, à Lyon.

8 Juil M. DESHAYES, Docteur en Médecine et Naturaliste, à Paris.

2 Déc. M. le marquis DE FORESTA, ancien Préfet (Titulaire jusqu'au 15 février 1828).

1825. 14 Juil. M. ALEXIS DONNET, Ingénieur-Géographe, à Paris.

1826. 2 Févr. M. LASSAIGNE, Professeur de Chimie à l'École vétérinaire d'Alfort.

23 Févr. M. le baron D'HOMBRES-FIRMAS, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Alais.

3 Août. M. NICOT, ancien Recteur de l'Académie de Nîmes.

1827. 2 Août. M. SAPHARY, Professeur de Philosophie au Lycée Bonaparte, à Paris.

1828. 7 Févr. M. CHARLES-MALO, Littérateur, à Belleville, près de Paris.

6 Mars. M. DES-ALLEURS, Professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie, à Rouen.

3 Avril. M. CÉSAR MOREAU, Directeur de l'Académie de l'Industrie, à Paris.

24 Avril. M. LE ROY D'ÉTIOLLES, Docteur en Médecine, à Paris.

19 Juin. M. le comte LOUIS D'ALLONVILLE, ancien Préfet, à Maroles près de Grosbois (Seine-et-Oise) (Titulaire jusqu'au 5 Août 1830).

1829. 8 Janv. M. Henrion, Conseiller à la Cour impériale de la Guadeloupe.

1830. 7 Janv. M. Léonard Chodzko, Historien, à Paris.

13 Mars. M. Gatien-Arnoult, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de Toulouse (Titulaire jusqu'en Novembre 1830).

1832. 2 Févr. M. Berger de Xivrey, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Paris.

M. Girardin, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur de chimie, à Rouen.

1833. 3 Avril. M. Perron, Chef de Section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'en Septembre 1834).

1834. 22 Mai. M. Henri Boulay de la Meurthe, Sénateur, à Paris.

4 Déc. M. Stiévenart, Professeur de Littérature grecque et Doyen de la Faculté des Lettres de Dijon.

1835. 26 Mars. M. de Saulcy, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), Conservateur du Musée d'artillerie, à Paris.

6 Août. M. Bouillet, Géologue, à Clermont-Ferrand.

1836. 24 Nov. M. Person, Professeur de Physique à la Faculté des Sciences de Besançon.

1837. 5 Janv. M. Beaulieu, Membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.

13 Avril. M. Franck, Membre de l'Institut (Acad. des Sciences morales et politiques), Agrégé à la Faculté des lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838).

18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en Médecine, à Paris.

23 Nov. M. BOULLÉE, ancien Magistrat, à Lyon.

1838. 5 Avril. M. VIOLETTE, Commissaire en chef des poudres et salpêtres, à Esquerdes (Pas-de-Calais).

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, Professeur de Philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 Novembre 1839 jusqu'en Novembre 1840).

18 Juil. M. ROLLET, médecin en chef de l'hôpital militaire de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 10 Novembre 1842).

1er Août. Mme FANNY DÉNOIX, à Beauvais.

29 Août. M. RIANT, Principal du Collége de Rouffach (Haut-Rhin).

1840. 16 Janv. M. THEIL, Professeur au Lycée Saint Louis, à Paris.

6 Fév. Mme AMABLE TASTU, à Paris.

5 Mars. M. GODRON, Recteur de l'Académie départementale de l'Hérault, à Montpellier (Titulaire jusqu'au 1er Septembre 1850).

7 Mai. M. GINDRE DE MANCY, Littérateur, à Paris.

18 Juin. M. JOGUET, Proviseur du Lycée, à Reims (Titulaire jusqu'en Février 1852).

16 Juil. M. AVENEL, Docteur en Médecine, à Rouen.

20 Août. M. DE CAUMONT, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Caen.

3 Déc. M. JACQUES BRESSON, Négociant et Publiciste, à Paris.

M. PERREY, Professeur à la Faculté des Sciences de Dijon.

1841. 7 Janv. M. JARDOT, Chef-d'escadron au corps d'État-major, à Paris.

26 Août. M. l'abbé MOIGNO, Mathématicien, à Paris.

18 Nov. M. MILLER, Bibliothécaire du Corps législatif, à Paris.

16 Déc. M. RAYMOND THOMASSY, ancien Élève de l'École des Chartes, à Paris.

1842. 3 Févr. M. CARRON DU VILLARDS, Docteur en Médecine et en Chirurgie, à Paris.

3 Mars. M. SERINGE, Directeur du jardin botanique de Lyon.

17 Mars. M. GRENIER, Professeur de botanique et de zoologie à la Faculté des Sciences et à l'École préparatoire de Médecine, à Besançon.

7 Avril. M. le marquis DE ROYS, Géologue, à Paris.

1843. 5 Janv. M. ARCHAMBAULT, Médecin à Charenton (Titulaire jusqu'en juillet 1848).

19 Janv. M. RENAULDIN, Docteur en Médecine, à Paris.

2 Mars. M. MAGIN-MARRENS, Recteur de l'Académie départementale de Seine-et-Oise, à Versailles (Titulaire jusqu'en septembre 1846).

16 Mars. M. LIOUVILLE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

7 Déc. M. HUBERT-VALLEROUX, Docteur en Médecine, à Paris.

1844. 22 Févr. M. LEVALLOIS, Inspecteur général des mines (Titulaire jusqu'en avril 1848).

4 Juillet. M. GUILLAUME, Docteur en Médecine, à Moissey (Jura).

1845. 14 Déc. M. l'abbé CRUICE, Docteur ès lettres, Directeur de l'école normale ecclésiastique des Carmes, à Paris.

M. HERMITE, Mathématicien, à Paris.

1847. 7 Janv. M. Benoît, Agrégé à la Faculté des lettres de Paris.

17 Juin. M. le comte Léonce de Lambertye, au château de La Chaltrait, près d'Épernay.

1847. 23 Déc. M. Delezenne, ancien Professeur de physique, à Lille.

M. Serret, Mathématicien, à Paris.

M. Aymar-Bression, Homme de lettres, à Paris.

1849. 21 Juin. M. Jules Guérin, Membre de l'Académie impériale de Médecine, à Paris.

2 Mai. M. Félix Jacquot, Docteur en Médecine, attaché à l'armée d'Italie, à Civita-Vecchia.

5 Déc. M. Flourens, Membre de l'Académie Française, Secrétaire-perpétuel de l'Académie des Sciences, à Paris.

5 Déc. M. l'abbé Barthélemy de Beauregard, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Ath. Renard, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains.

M. Lucien Coutant, Président de la Société de Sphragistique, à Paris.

1er Avril. M. Planchon, Professeur suppléant à la Faculté des Sciences, à Montpellier (Titulaire jusqu'au 23 Avril 1853).

1855. 5 Août. M. Colson, Docteur en médecine, à Noyon.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1803. 16 Avril. M. Hermann, Associé étranger de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Leipsick.

1817. 11 Déc. M. ROMAN, Lieutenant-Colonel du génie, à Valladolid.

1820. 9 Nov. M. RANZANI, Professeur d'Histoire naturelle, à Bologne.

1822. 14 Nov. M. DE BLARAMBERG, Conseiller d'État, à Odessa.

1823. 28 Août. M. ROBLEY-DUNGLISSON, Docteur en Médecine, à Charlottsville (Virginie).

1825. 1er Déc. M. PESCHIER, Docteur en Médecine, à Genève.

1826. 5 Janv. M. SAVARESI, Docteur en Médecine, à Naples.

1828. 3 Janv. M. le vicomte DE KERCKHOVE, dit DE KIRCKHOFF, Docteur en Médecine, à Anvers.

3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en Médecine, à Philadelphie.

19 Juin. M. le baron DE STASSART, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Bruxelles.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Médecin de Mme la Princesse douairière de Hohenzollern-Siegmaringen, à Trèves.

3 Déc. M. GLOESENER, Professeur de Physique, à Liége.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en Médecine, à Anvers.

1835. 8 Janv. M. QUÉTELET, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Bruxelles.

26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand Rabbin de Belgique, à Bruxelles.

1836. 10 Mars. M. le chevalier ANTINORI, Directeur du Musée d'Histoire naturelle et de Physique de Florence.

M. SILVIO PELLICO, à Turin.

9 Juin. M. FISCHER, Directeur du Jardin Impérial de Botanique de Saint-Pétersbourg.

1838. 15 Mars. M. ALPHONSE DE CANDOLLE, Directeur du Jardin de Botanique de Genève.

1839. 22 Août. M. Philippe Vandermaelen, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles.

1840. 5 Mars. M. le vicomte de Santarem, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Paris.

1842. 4 Août. M. Thiéry, Docteur en Médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 4 Janvier. M. Van-Hasselt, Littérateur, à Bruxelles.

18 Janv. M. Wartmann, Professeur de Physique à l'Académie de Genève.

22 Août. M. Pierre Savi, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1845. 14 Déc. M. de Larive, ancien Professeur de physique, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Genève.

1847. 23 Déc. M. l'abbé Zantedeschi, Professeur de physique à l'Université de Padoue.

M. Husson, ancien professeur à l'École de Médecine de Casr-el-aïn, près du Caire.

1850. 5 Déc. M. Le Bidart de Thumaide, Substitut du Procureur du roi, à Liége.

1851. 15 Mai. M. Bertini, Président de la Société médicale de Turin.

M. Karsten, Docteur en philosophie, secrétaire de la Société de physique de Berlin.

1853. 7 Avril. M. Reuter, Directeur du Jardin botanique de Genève.

TABLE DES MATIÈRES

Présidence de M. Gérard-Grandville.

Séance publique du 26 mai 1853.

(1) La date du vote est indiquée à chaque article.

FIN DE LA TABLE.

